Vals. Bibl. maj. S. J.
55 B

8° 7661
2de

MEMOIRES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DES ÉGAREMENS
DE
L'ESPRIT HUMAIN
PAR RAPPORT A LA RELIGION CHRETIENNE :
OU
DICTIONNAIRE
DES HERESIES,
DES ERREURS ET DES CHISMES;
PRÉCÉDÉ
D'UN DISCOURS
Dans lequel on recherche

QUELLE a été la Religion primitive des Hommes ; les Changemens qu'elle a soufferts jusqu'à la naissance du Christianisme ; les Causes générales, les liaisons & les effets des Hérésies qui ont divisé les Chrétiens.

TOME SECOND.

par l'abbé Pluquet

Buisson Curé de Chadron 1788

A PARIS,

Quai des Augustins, près du Pont Saint-Michel.

Chez { NYON, à l'Occasion.
BARROIS, à la Ville de Nevers.
P. FR. DIDOT le Jeune, à Saint-Augustin.

M. DCC. LXIV.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DES EGAREMENS DE L'ESPRIT HUMAIN

PAR RAPPORT A LA RELIGION CHRÉTIENNE.

D

DADOES, Chef des Meſſaliens, voyez cet article.

DAVID DE DINANT, adopta les principes d'Amauri ſon maître, & écrivit pour les juſtifier.

Il y avoit alors en France des reſtes de Cathares, ou de ces Manichéens venus d'Italie, qui attaquoient l'autorité des Miniſtres de l'Egliſe, les cérémonies & les Sacremens : ils nioient la réſurrection, la diſtinction du vice & de la vertu, &c. Ils crurent trouver dans le ſyſtême d'Amauri des preuves de leurs opinions, ils l'adopterent ; ils prétendirent que Dieu le Pere s'étoit incarné dans Abraham, Dieu le Fils dans Jeſus-Chriſt, que le Royaume de Jeſus-Chriſt étoit paſſé, que par conſéquent les Sacremens étoient ſans vertu, & les Miniſtres ſans juriſdiction, & ſans autorité légitime, puiſque le regne du Saint-Eſprit étoit arrivé, & que la Religion devoit être toute intérieure.

De là, ces Sectaires conclurent que toutes les actions corporelles étoient indifférentes. Les Sectaires qui ſont preſque toujours des hommes ardens, impétueux & paſſionnés, n'ont jamais manqué à tirer ces conſéquences des principes tels que ceux d'Amauri, & s'en ſont toujours ſervis pour ſe permettre ſans ſcrupule tous

les plaisirs. Ces restes de Cathares se livrerent à toutes sortes de débauches, sous prétexte que le regne du S. Esprit étoit arrivé, que les actions corporelles étoient indifférentes, & que par conséquent la loi qui en défend d'un certain ordre, & qui en prescrit d'autres, n'avoit plus de force & n'obligeoit plus personne : ils tomberent donc dans les plus grands excès, & firent une Secte, qui d'abord fut secrete, & qui fut découverte par de faux prosélytes.

Un Orfevre, nommé Guillaume, étoit le Chef de cette Secte : il se disoit envoyé de Dieu, & prophétisoit, qu'avant cinq ans le monde seroit frappé de quatre plaies ; de famine sur le peuple, de glaive sur les Princes, de tremblemens qui engloutiroient les Villes, & de feu sur les Prélats de l'Eglise : il appelloit le Pape, l'Antechrist, Rome, la Babylone, & tous les Ecclésiastiques, les membres de l'Antechrist.

Il avoit aussi prédit, que le Roi Philippe-Auguste & son fils, rangeroient bientôt toutes les Nations sous l'obéissance du S. Esprit.

On arrêta quatorze de ces Sectaires, ils furent conduits au Concile qui se tenoit alors à Paris : on les instruisit ; mais ils persévererent dans leurs erreurs, dix furent brûlés (dans le mois de Décembre 1210).

On condamna aussi la mémoire d'Amauri, on l'exhuma, & ses os furent brûlés.

Le Concile de Paris condamna aussi les livres de la Métaphysique & de la Physique d'Aristote, que l'on regardoit comme la source des erreurs d'Amauri : on brûla les ouvrages de David de Dinant.

Cette Secte n'étoit qu'une troupe de Fanatiques débauchés, qu'on ne pouvoit regarder comme des Réformateurs ; ils n'avoient aucun principe honnête : on ne pouvoit les regarder comme des défenseurs de la Religion, on les vit mourir sans intérêt, & leur Secte s'éteignit (1).

DAVID GEORGE. Voyez GEORGE.

DECHAUSSÉS, Hérétiques qui prétendoient que

---

(1) D'Argentre, Collect. Jud. t. 1.

pour être sauvé, il falloit marcher nuds pieds. (Aug. de hæres. hær. 68).

DOCETES, Hérétiques qui nioient que J. C. eût pris un corps véritable (1).

DONATISTES, Schismatiques qui se séparerent: 1°. de la Communion de Cécilien, parcequ'il avoit été ordonné par Felix d'Aptunge, qu'ils prétendoient avoir livré les vases de l'Eglise, & les livres sacrés pendant la persécution. 2°. De toute l'Eglise, parceque toute l'Eglise étoit restée unie de communion avec Cécilien, & non pas avec Majorin, & avec Donat successeur de Majorin.

Ce schisme, produit par une petite vengeance particuliere, troubla l'Eglise pendant plus d'un siecle, remplit l'Afrique de calamités & d'horreur, épuisa la rigueur & la patience de trois Empereurs, & ne céda qu'au tems : semblable à ces volcans que le Mineur imprudent allume, & qui ne s'éteignent, que lorsque le feu a consumé le souffre & le bitume qu'ils renfermoient dans leurs entrailles.

Il est important de bien connoître l'origine & le progrès d'un pareil schisme, & de le suivre exactement dans ses effets.

Du Schisme des Donatistes avant Donat.

La Religion Chrétienne n'a point été portée en Afrique par les Apôtres, mais elle y fit de grands progrès dans le second siecle, & les Chrétiens, malgré les persécutions, y avoient beaucoup d'Eglises.

Ces Eglises furent cruellement persécutées sous Dioclétien, sous Galere, & sous Maxence.

Cette derniere persécution duroit encore, lorsque Mensurius, Evêque de Carthage, fut mandé par Maxence.

Mensurius, avant que de partir, confia les vases de l'Eglise à quelques vieillards, & donna le mémoire de ces vases à une vieille femme, afin que s'il mouroit

(1) Clem. Alex. Strom. l. 7, Theodoret, l. 5. Hæret. Fab.

dans son voyage, elle le remît à son successeur.

Mensurius mourut en effet, en revenant à Carthage; & Maxence rendit alors la paix à l'Eglise (1).

Les Evêques de la Province d'Afrique s'assemblerent à Carthage pour élire un successeur de Mensurius : Cécilien fut élu unanimement, & ordonné par Felix d'Aptunge (2).

On remit à Cécilien le mémoire des vases sacrés que son prédécesseur avoit confiés aux vieillards, qui croyoient qu'on ignoroit ce dépôt, & qui conçurent une haine violente contre Cécilien, qui les obligeoit à rendre les vases qu'on leur avoit confiés (3).

Deux personnes considérables dans le Clergé de Carthage, Botrus & Celestius avoient aspiré tous deux à l'Episcopat : ils furent irrirés de la préférence que l'on avoit donnée à Cécilien, se joignirent aux vieillards, & décrierent Cécilien [4].

Pendant que Cécilien n'étoit encore que Diacre, une Dame puissante nommée Lucille, avant de recevoir le Corps & le Sang de Notre Seigneur, baisoit l'os d'un homme qui n'étoit pas encore reconnu Martyr : Cécilien avoit blâmé cette pratique, & fait une réprimande à Lucille, qui depuis ce tems-là, s'étoit comme séparée de l'Eglise (5).

Lucille s'unit aux ennemis de Cécilien, & forma un parti contre lui : ce parti s'accrut, s'échauffa, résolut de perdre Cécilien, & chercha les moyens de faire casser son ordination.

Cécilien avoit été ordonné par Felix d'Aptunge, & l'on n'avoit point appellé à son élection les Evêques de Numidie. Les ennemis de Cécilien prétendirent que son ordination étoit nulle, & parcequ'on n'avoit point appellé les Evêques de Numidie, & parcequ'il avoit été ordonné par Felix d'Aptunge, qui, pendant la persécution, avoit livré les vases de l'Eglise & les livres saints.

---

(1) Optat. l. 1, Aug. Litt. Parmen. Petili, l. 2, c. 87.

(2) Ibid.

(3) Optat. ibid. Aug. in

[4] Ibid.

[5] Ibid.

Cette prévarication étoit, dans l'Eglise de Carthage, comme une espece d'apostasie, & l'on regardoit comme nuls les Sacremens donnés par ceux qui en étoient coupables.

Les ennemis de Cécilien crurent donc avoir trouvé deux moyens sûrs pour le perdre ; ils appellerent les Evêques de Numidie à Carthage, où Lucille les traita magnifiquement : ils s'assemblerent comblés de présens, & citerent Cécilien.

Le peuple ne permit pas à son Evêque de comparoître, & Cécilien répondit aux députés des Evêques de Numidie, que si ceux qui l'avoient ordonné étoient des traiteurs, qui ne lui avoient point en effet donné d'Ordre, on n'avoit qu'à le réordonner.

Cécilien ne croyoit pas, qu'en effet Felix d'Aptunge fût traiteur : il cherchoit par cette réponse à ouvrir un moyen de conciliation, & croyoit arrêter ses ennemis ; mais ils prirent sa réponse comme un aveu du crime de Felix d'Aptunge, déclarerent le Siége de Carthage vacant, procéderent à une nouvelle élection, & ordonnerent un nommé Majorin, domestique de Lucille, lequel avoit été Lecteur dans la Diaconie de Cécilien (1).

Malgré le jugement des Evêques de Numidie, toute l'Eglise demeuroit unie de Communion avec Cécilien : c'étoit à lui, & non à Majorin que s'adressoient les lettres de l'Eglise d'Outremer.

Le parti des agresseurs est, en quelque sorte, le parti haïssant, il est plus actif & plus entreprenant, que le parti qui se défend ; les partisans de Majorin écrivirent à toutes les Eglises contre Cécilien, le calomnierent, échaufferent les esprits, & causerent quelques émotions dans le peuple.

Constantin, qui depuis la défaite de Maxence, regnoit sur l'Italie & sur l'Afrique, en fut averti : il ordonna au Proconsul de cette Province, & au Préfet du Prétoire, de s'informer de ceux qui troubloient la paix de l'Eglise, & de les en empêcher.

---

(1) Opt. ibid. Aug. ibid. & in Gaud. in Prim. in Crescent.

Les partisans de Majorin, informés des ordres de Constantin, lui présenterent un mémoire, dans lequel ils accusoient Cécilien de plusieurs crimes.

Constantin, qui craignoit les suites d'une querelle de Religion, dans une Province nouvellement soumise, auroit bien voulu ne mécontenter aucun des deux partis : il refusa donc de prononcer, & leur donna pour Juges des Evêques.

Cécilien se rendit à Rome avec dix Evêques de son parti, & Donat de Casesnoires s'y rendit aussi à la tête de dix Evêques du parti de Majorin.

Les partisans de Majorin ne purent prouver aucun des crimes qu'ils reprochoient à Cécilien, & cet Evêque fut déclaré innocent.

En déclarant Cécilien innocent des crimes qu'on lui avoient imputés, le Concile ne condamna point les accusateurs. Le Pape Miltiade qui avoit présidé au Concile, offrit d'écrire des lettres de Communion à ceux qui avoient été ordonnés par Majorin, & de les reconnoître pour Evêques ; enfin on avoit arrêté que dans tous les lieux où il se trouveroit deux Evêques ordonnés, l'un par Majorin, & l'autre par Cécilien, le premier ordonné, seroit maintenu, & qu'on trouveroit un Evêché pour le dernier (1).

Le Concile de Rome ne prononça, ni sur le jugement du Concile de Carthage, ni sur l'affaire de Felix d'Aptunge.

Les Partisans de Majorin prétendirent, que le Concile avoit jugé avec précipitation, & sans être suffisamment informé, puisqu'il n'avoit point voulu prendre connoissance de l'affaire de Felix d'Aptunge, qui étoit cependant selon eux le point capital de la contestation.

Constantin fit assembler un Concile plus nombreux à Arles, où Cécilien fut encore déclaré innocent, & les accusations de ses ennemis jugées calomnieuses. Le Concile informa l'Empereur du jugement qu'il

---

(1) Opt. l. 1. Collat. Carth. apud Aug. & Ep. 43.

avoit porté, & de l'opiniatreté des ennemis de Cécilien (1).

L'Empereur fit venir les Evêques attachés à Majorin ; ils se firent bientôt des Protecteurs, qui demanderent à l'Empereur qu'il jugeât lui-même cette affaire : Constantin, par lassitude ou par condescendance pour les flatteurs qui l'obsédoient, consentit à revoir lui-même l'affaire de Cécilien & de Majorin, & promit que Cécilien seroit condamné, si l'on pouvoit le convaincre d'un seul des crimes dont on l'accusoit (2).

Après cette révision, Cécilien fut déclaré innocent, & ses ennemis condamnés comme calomniateurs.

Les ennemis de Cécilien publierent que l'Empereur avoit été trompé par Hosius, qui lui avoit suggéré ce jugement, & le Schisme continua : peu de tems après Majorin mourut.

Du Schisme des Donatistes, depuis l'Election de Donat jusqu'à sa mort.

Majorin étant mort, les Evêques de sa Communion élurent en sa place Donat, non Donat de Casesnoires, mais un autre Donat, doué de grandes qualités ; il avoit l'esprit orné par une longue étude des Belles-Lettres ; il étoit éloquent, savant, & recommandable par l'intégrité de ses mœurs, & par son désintéressement (3).

Il consacra tous ses talens à la défense de son parti, il composa des ouvrages pour le justifier, & séduisit beaucoup de monde.

La plus grande partie de l'Afrique regardoit comme nuls, les Sacremens conférés par les Hérétiques, & par les pécheurs. Soixante-dix Evêques avoient, dans un Concile, déclaré Felix d'Aptunge convaincu d'être traditeur. Cécilien paroissoit l'avoir reconnu lui-même, puisqu'il avoit demandé à être réordonné ; le Concile

(1) Euseb. l. 10, c. 5.
(2) Aug. Ep. 162, 168. Euseb. Vit. Const. l. 1, c. 44.
[3] Opt. l. 3, Aug. Litt. Petil.

de Rome qui avoit confirmé l'ordination de Cécilien, n'avoit pas voulu prononcer sur le jugement des Evêques de Numidie, & il n'avoit pas pour cela voulu infirmer l'ordination de Cécilien ; non qu'il crut Felix innocent, mais parceque l'Eglise Latine regardoit comme valides, les Sacremens conférés par les Hérétiques.

L'innocence de Felix sur les crimes que le parti de Majorin lui imputoit, pouvoit donc paroître douteuse, & Cécilien pouvoit paroître ordonné par un traditeur.

Presque toute l'Eglise d'Afrique regardoit comme nuls les Sacremens donnés par les Hérétiques & par les pécheurs ; on conçoit donc aisément qu'un homme de génie, tel que Donat, pouvoit donner aux raisons du parti de Majorin assez de vraisemblance, pour en imposer, & il séduisit en effet beaucoup de monde.

Le parti de Majorin reçut en quelque sorte une nouvelle existence de son nouveau défenseur, & prit son nom : toutes les personnes attachées au parti de Donat : se nommerent Donatistes.

Il est aisé d'acquérir un empire absolu sur un parti auquel on a donné son nom. Donat fut bientôt l'oracle & le tyran des Donatistes, ils devinrent entre ses mains des especes d'automates, auxquels il donnoit la direction & le mouvement qu'il vouloit (1).

Donat avoit la plus haute idée de sa personne, & le plus profond mépris pour les hommes, pour les Magistrats, & pour l'Empereur même. Ses Sectateurs prirent tous ses sentimens ; les Donatistes ne voyoient que Donat au dessus d'eux, & se croyoient nés pour dominer sur tous les esprits, & pour commander au genre humain.

Les Donatistes, animés par cette espece de fanatisme d'amour propre, qui ne se montroit que sous l'apparence du zele & sous le voile de la Religion, séduisoient beaucoup de monde, & Constantin pour arrêter le Schisme confisqua leurs Eglises à ses domaines.

---

[1] Opt. ibid. Aug. in Crescent. in Parmen.

Cet acte d'autorité fit des Donatistes autant de furieux, qui ne connoissoient, ni bornes, ni loix : ils chasserent les Catholiques de plusieurs Eglises, & ne voulurent plus communiquer avec eux.

Constantin craignit les suites de sa sévérité : il écrivit aux Evêques d'Afrique d'user de douceur avec les Donatistes, & de réserver à Dieu la vengeance contre ces furieux.

Constantin haïssoit les Donatistes, & n'avoit cessé de les traiter avec rigueur, que par la crainte d'exciter des troubles dans l'Afrique (1).

Donat le sentit, & jugea qu'il ne pouvoit se soutenir contre le zele des Catholiques, qu'en inspirant à ses disciples une conviction & une sécurité qui fussent à l'épreuve de la force, de l'évidence, & de la crainte de la mort.

Il opéra quelques prestiges, & fit publier qu'il avoit fait des miracles : on le crut, & plusieurs Donatistes se vanterent aussi d'avoir fait des choses miraculeuses, en priant sur le tombeau de ceux de leur Communion.

Peu de tems après, chaque Evêque prétendit être infaillible & impeccable, on le crut, & le Schisme devint un mal incurable. Les Donatistes furent persuadés qu'ils ne pouvoient se perdre en suivant leurs Evêques; & lorsqu'ils étoient convaincus par l'évidence de la vérité, ils disoient qu'ils ne laissoient pas d'être en sureté dans leur Schisme, parcequ'ils étoient brebis, & qu'ils suivoient leurs Evêques, lesquels répondoient d'eux devant Dieu (2)

De ce dégré de confiance, on passa bientôt à la persuasion de la nécessité de défendre le parti de Donat; on vit une foule de Donatistes quitter leurs occupations, renoncer à l'agriculture, & s'armer pour défendre leur parti contre les Catholiques ; on les appella *Agnostiques* ou *Combattans*, parcequ'ils étoient, disoit-on, les soldats de Jesus-Christ contre le Diable.

---

(1) Euseb. Vit. Const. l. 1, c. 45.
(2) Aug. in Parmen. l. 2, c. 10.

Comme ils n'avoient point de demeure fixe, & que pour trouver de quoi vivre, ils alloient autour des maisons des payſans, on les appella *Circoncellions* (1).

Ils étoient armés de bâtons, & non d'épées, parceque Jeſus-Chriſt avoit défendu l'épée à Saint Pierre : avec ces bâtons, ils briſoient les os d'un homme, & quand ils vouloient faire miſéricorde à quelqu'un, ils l'aſſommoient d'un ſeul coup : ils appelloient ces bâtons des Iſraélites (2)

Pendant leurs expéditions contre les Catholiques, ils chantoient *louange à Dieu* : c'étoit là le ſignal, c'étoit à ces mots qu'ils répandoient le ſang humain : tout fuyoit à leur approche, les Evêques Donatiſtes appuyés de cette redoutable milice, portoient la déſolation où ils vouloient ; & chaſſoient les Catholiques de leurs Egliſes (3).

Après la mort de Conſtantin, Conſtant qui eut l'Afrique dans ſes domaines, y envoya Paul & Macaire porter des aumônes, & exhorter tout le monde à la paix. Mais Donat refuſa de recevoir les aumônes de Conſtant : on ferma les portes de la Ville de Bagaï à Macaire ; bientôt il fut attaqué par les Circoncellions, & obligé de faire venir des troupes ; les Circoncellions firent tête aux troupes, & combattirent avec acharnement ; mais ils furent enfin diſſipés, & Macaire, irrité, traita les Donatiſtes avec beaucoup de rigueur.

Les Donatiſtes ſe plaignirent, dirent qu'on les perſécutoit, & publierent qu'on avoit précipité Marculphe du haut d'un Rocher, & Donat dans un puits.

Donat & Marculphe furent auſſi-tôt érigés en Martyrs, & la gloire du Martyre devint la paſſion dominante des Circoncellions. Ils n'attaquerent pas ſeulement les Catholiques, on les voyoit courir en troupe attaquer les Payens dans leurs plus grandes fêtes pour ſe faire tuer ; ils ſe jettoient ſur les traits que leur pré-

---

(1) Les Maiſons des Payſans s'appelloient *Cellæ*.

(2) Aug. de Hær. c. 69.

(3) Ibid. Theodh. l. 4, c. 6. Opt. l. 3.

ſentoient les Payens, qui, de leur côté croyoient honorer leurs Dieux en immolant ces furieux (1).

Quand ces occaſions leur manquoient, ils donnoient ce qu'ils avoient d'argent afin qu'on les fit mourir, & quand ils n'étoient point en état d'acheter la gloire du martyre, ils alloient dans les chemins, & forçoient ceux qu'ils rencontroient de les tuer, ſous peine d'être tués eux mêmes, s'ils refuſoient de leur procurer la gloire du martyre (2).

La ſévérité de Macaire, & les loix de l'Empereur, devinrent donc inutiles contre les Circoncellions & contre les Donatiſtes, & ne purent les obliger à communiquer avec les Catholiques : ils aimoient mieux ſe donner la mort, que faire un acte de Communion avec un Catholique.

On les voyoit, tantôt ſe précipiter du haut des montagnes, tantôt craignant leur propre foibleſſe, & qu'on ne les engageât à ſe réunir aux Catholiques, ils allumoient eux-mêmes un bucher, s'y précipitoient, & y mouroient avec joie.

Tous les jours, la terre étoit teinte du ſang de ces malheureux ; tous les jours, on voyoit des troupes d'hommes & de femmes gravir ſur les montagnes les plus eſcarpées, & s'élancer au milieu des rochers & des précipices.

Le peuple honoroit leurs cadavres, comme l'Egliſe honore le corps des Martyrs, & célébroit tous les ans le jour de leur mort, comme une fête.

Ils tâchoient de juſtifier leur mort volontaire par l'exemple de Razias, & mouroient perſuadés qu'ils alloient recevoir la couronne du martyre (3)

---

[1] Aug. cont. Litt. P. l. 2, c. 20. In Joan. Hom. 11.

[2] Opt. l. 3. Theod. l. 4, c. 6. Aug. Hær. 69, Ep. 50.

(3) Razias étoit un Juif extrêmement zélé pour ſa Religion, Nicanor dans l'eſpérance de le pervertir, envoya cinquante Soldats pour le prendre dans une Tour où il étoit ; Razias ſe voyant ſur le point d'être pris, ſe donna un coup d'épée, aimant mieux mourir noblement, que de ſe voir aſſujetti aux Pécheurs, & de ſouffrir des outrages indignes de ſa naiſſance ; mais parceque dans la précipitation il ne s'étoit pas

Macaire, à force de rigeurs affoiblit beaucoup le parti de Donat, les Donatiſtes ne conſerverent que quelques Egliſes, les Evêques furent diſperſés, Donat mourut en exil, & Maximien lui ſuccéda.

Du Schiſme des Donatiſtes, depuis la mort de Donat, juſqu'à ſon extinction.

Julien, étant parvenu à l'Empire, rappella tous ceux qui avoient été bannis pour cauſe de Religion, & il permit aux Evêques Donatiſtes de retourner dans leurs ſiéges [1].

Les Donatiſtes voulurent rentrer dans les Egliſes, dont les Catholiques s'étoient emparés, & l'on ſe battit; preſque toutes les Egliſes furent remplies d'hommes mis en pieces, de femmes aſſommées, d'enfans maſſacrés & d'avortemens.

---

donné un coup qui l'eût fait mourir ſur-le-champ, lorſqu'il vit tous les Soldats entrer en foule par les portes, il courut, avec une fermeté extraordinaire, à la muraille, & il ſe précipita du haut en bas ſur le Peuple, tomba au milieu de la foule, ſe releva, paſſa au travers du Peuple, monta ſur une pierre eſcarpée, tira ſes entrailles hors de ſon corps, & les jetta ſur le Peuple, invoquant le Dominateur de la vie & de l'ame, afin qu'il les lui rendît un jour, & mourût. Machab. l. 2., c. 14, v. 39 & ſuivans.

Les Juifs mettent Razias entre leurs plus illuſtres Martyrs, & prétendent montrer par ſon exemple, & par celui de Saül & de Samſon, qu'il eſt de certains cas où le meurtre volontaire eſt non ſeulement permis, mais même louable & méritoire: ces cas ſont, 1°. la juſte défiance de ſes propres forces, & la crainte de ſuccomber à la perſécution. 2°. Lorſqu'on prévoit que ſi l'on tombe entre les mains des ennemis ils s'en prévaudront, & en prendront occaſion d'inſulter au Seigneur & de blaſphémer ſon nom.

Quelques Théologiens prétendent juſtifier Razias, en diſant qu'il agit par une inſpiration particuliere; ils le juſtifient encore par l'exemple de quelques Vierges, qui ſe ſont tuées plutôt que de perdre leur virginité. (Lyran. Tirin. Serrar. in Machab. 14.) S. Auguſtin & S. Thomas ont ſoutenu que l'action de Razias étant non approuvée, mais ſimplement racontée dans l'Ecriture, on n'en peut rien conclure pour juſtifier ſon action dans le moral. Aug. Ep. 61, aliàs 204 Lib. cont. Gaudent, c. 31. S. Th. prima ſecundæ, art. 5 ad 5, p. 64.

(1) Opt. l. 2.

Les Donatiſtes, ſoutenus par les Gouverneurs, chaſſerent enfin les Catholiques, & devinrent tout-puiſſans en Afrique ; preſque tout plia ſous ce terrible parti : les Evêques Donatiſtes aſſemblerent un Concile de plus de trois cent dix Evêques, & mirent en pénitence des peuples entiers, parcequ'ils ne s'étoient pas ſéparés des Catholiques [1].

Quelques années après, Rogat, Evêque dans la Mauritanie, ſe ſépara des Donatiſtes, apparemment, parcequ'il déſapprouvoit les Circoncellions ; les Donatiſtes virent cette diviſion avec beaucoup de chagrin, animerent contre les Rogatiſtes la puiſſance ſéculiere, & éteignirent ce parti.

Ce fut durant ce tems, & au milieu des calomnies dont les Donatiſtes chargerent l'Egliſe, que Parménien leur Evêque à Cartage, entreprit de juſtifier par écrit le Schiſme des Donatiſtes ; il ſe propoſoit dans ſon ouvrage, de prouver que le Baptême des Hérétiques eſt nul, & qu'ils ſont exclus de l'Egliſe.

Saint Optat réfuta Parménien : le Fanatiſme tomboit parmi les Donatiſtes, & quelques-uns d'eux entrevirent la vérité.

Tycone prouva la validité du Baptême des Hérétiques, condamna la rébaptiſation, & fit voir qu'on devoit tolérer dans l'Egliſe les abus & les crimes qu'on ne pouvoit corriger, & qu'il ne falloit pas pour cela rompre l'unité.

Parménien attaqua les principes de Tycone : Saint Auguſtin réfuta la lettre de Parménien.

Comme les Donatiſtes n'avoient pour principes d'unité, que la néceſſité de ſe ſoutenir contre les Catholiques, auſſi-tôt qu'ils eurent repris du crédit, ils ſe diviſerent en une multitude de Sectes & de branches (2).

Pendant la perſécution, les haines perſonnelles étoient ſuſpendues chez les Donatiſtes, mais elles reprirent leur activité, lorſqu'ils furent en paix.

Primien, devenu Evêque de Carhtage, avoit été ſouvent mortifié par Donat, il voulut s'en venger ſur

(1) Opt. l. 2. (2) Aug. Ep. 48.

le Diacre Maximien, parent de Donat, & rendit une Sentence contre lui.

Maximien se défendit, plusieurs Evêques assemblés à Carthage casserent la Sentence de Primien, ils examinerent sa conduite, ils le trouverent coupable de crimes atroces, le déposerent, & ordonnerent Maximien en sa place.

Primien convoqua un Concile de trois cens dix Evêques, qui le déclarerent innocent, & condamnerent Maximien & tous ceux qui avoient eu part à son ordination. Primien informa les Proconsuls du jugement du Concile de Bagaï, demanda l'exécution des loix de l'Etat contre les Hérétiques, fit chasser de leurs Eglises tous ceux qui avoient été condamnés dans le Concile qu'il avoit assemblé, & détruisit l'Eglise de Maximien. Les contestations de ces deux partis durerent pendant le gouvernement de quatre Proconsuls.

Optat, Evêque de Tamgade, tout puissant auprès de Gildon, Commandant d'Afrique, se servit de tout son crédit pour persécuter les Catholiques, les Rogatistes, & les Maximianistes : il fut appellé pendant dix ans le gémissement de l'Afrique ; & ses cruautés ne finirent que par la mort de Gildon, qui s'étant voulu rendre Souverain, fut défait & s'étrangla.

Honorius, informé de ces désordres, donna une loi qui condamnoit à mort tous ceux qui seroient convaincus d'avoir attaqué les Eglises des Catholiques, ou de les avoir troublées.

Les Catholiques commencerent donc à assembler des Conciles, à écrire, à prêcher.

La protection accordée aux Catholiques ralluma toute la fureur & toute la haine des Donatistes : aucune Eglise Catholique ne fut à l'abri de leurs insultes, ils arrêtoient dans les chemins tous les Catholiques qui alloient prêcher l'union & la paix, leur zele barbare ne respectoit pas même les Evêques, & les Circoncellions répandus dans les campagnes exerçoient mille cruautés contre les Catholiques, qui osoient offrir la paix, & inviter les Donatistes à se réunir.

Le Concile de Carthage députa à l'Empereur pour obtenir qu'il mît à couvert des insultes des Donatistes,

les Catholiques qui prêchoient la vérité, ou qui écrivoient pour la défendre.

S. Auguſtin & d'autres Evêques jugerent qu'il ne falloit point demander à l'Empereur qu'il ordonnât des peines contre les Donatiſtes. S. Auguſtin croyoit qu'il ne falloit forcer perſonne à embraſſer l'Unité ; qu'il falloit agir par conférence, combattre par des diſputes, & vaincre par des raiſons, de peur de changer des Hérétiques déclarés, en Catholiques déguiſés.

Mais les Donatiſtes avoient rempli l'Etat de déſordres ; ils troubloient la tranquillité publique : c'étoient des aſſaſſins, des incendiaires, des ſéditieux, & l'Empereur devoit au Public des Loix plus ſévéres contre d'auſſi dangereux Sectaires : ils n'étoient dans le cas ni de la tolérance civile, ni de la tolérance eccléſiaſtique, ainſi ce fut avec juſtice qu'il ordonna, ſous les plus grandes peines, que le Schiſmatiques rentreroient dans l'Egliſe (1).

La Loi de l'Empereur rendit la paix à l'Egliſe de Carthage. L'année ſuivante, il exempta des peines encourues par le chiſme tous ceux qui reviendroient à l'Egliſe : enfin, trois ans après, il permit aux Schiſmatiques le libre exercice de leur Religion ; mais, à la ſollicitation des Peres du Concile de Carthage, l'Empereur révoqua cet Edit & en donna un autre, par lequel il préſcrit & ordonna de punir de mort les Hérétiques & les Schiſmatiques.

Enfin les Donatiſtes & les Catholiques demanderent à conférer, & Honorius donna, l'an 410, un Edit pour aſſembler les Evêques Catholiques & Donatiſtes.

Les Conférences s'ouvrirent l'année ſuivante ; les Evêques Catholiques étoient 281, & les Donatiſtes 279. On choiſit de part & d'autre ſept Evêques pour diſputer.

Après trois jours de diſputes, le Comte Marcellin prononça en faveur des Catholiques ; & ſur ſon rapport, l'Empereur, par une Loi de l'an 412, impoſa de groſſes amendes aux Donatiſtes, exila tous leurs

(1) Aug. Ep. 50. Codex Theod. 16, tit. 6, l. 3, p. 195.

Evêques, & adjugea tous les biens de leurs Egliſes aux Catholiques.

Ce coup de ſévérité, ſemblable à la foudre qui tombe ſur le ſoufre & ſur le bitume, ranima la fureur des Donatiſtes; ils coururent aux armes, maſſacrerent les Catholiques, ſe tuerent eux-mêmes, & ſe brûlerent plutôt que de rentrer dans l'Egliſe Catholique; mais la prudence & la fermeté du Comte Marcellin réprimerent bientôt leurs fureurs [1].

Les Evêques Donatiſtes publierent que Marcellin avoit été gagné à force d'argent par les Catholiques, & qu'il n'avoit pas permis aux Donatiſtes de ſe défendre; mais S. Auguſtin détruiſit aiſément ces calomnies.

Théodoſe le jeune renouvella les Loix d'Honorius contre les Donatiſtes, & affoiblit encore leur parti. Peu de tems après les Vandales s'emparerent de l'Afrique, & maltraiterent également les Catholiques & les Donatiſtes. Le fanatiſme des Donatiſtes s'affoiblit conſidérablement; il ſe ranima cependant ſous l'Empereur Maurice: mais ce Prince fit exécuter les Loix portées contre les Donatiſtes, & ils reſterent diſperſés dans différens coins de l'Afrique, & ne firent plus un parti.

Des Erreurs des Donatiſtes.

Le Schiſme naît preſque toujours de l'erreur, ou il la produit. Les Donatiſtes s'étoient ſéparés de l'Egliſe, parcequ'ils prétendoient que l'Ordination de Cécilien étoit nulle, attendu qu'il avoit été ordonné par Felix, Evêque d'Aptunge, qui étoit Traditeur; ils furent donc conduits naturellement à nier la validité des Sacremens donnés par les Hérétiques & par les Pécheurs.

De ce que les Sacremens donnés par les Pécheurs étoient nuls, il s'enſuivoit que l'Egliſe étoit compoſée de Juſtes; que par conſéquent Cécilien, Felix d'Ap-

(1) Collat. Carthag. an. 411. habita. Vid. nov. Collect. liculus Collationis cum Donatiſtis, adit. Benedict. t. 9, p. Conc. Baluſii, apud Aug. Brel- 545.

tunge

runge qui l'avoit ordonné, le Pape Miltiade qui l'avoit absous, & plusieurs de ses confreres ayant été convaincus de crimes, devoient être dépossés & chassés de l'Eglise ; que leurs crimes les avoient fait cesser d'être les membres de l'Eglise ; que tous ceux qui les avoient soutenus, & qui avoient communiqué avec eux, s'étoient rendus complices de leurs crimes en les approuvant, & qu'ainsi, non-seulement l'Eglise d'Afrique, mais aussi toutes les Eglises du monde qui s'étoient liées de Commnnion avec les Eglises du parti de Cecilien ayant été souillées, elles avoient cessé de faire partie de la véritable Eglise de J. C. laquelle avoit été réduite au petit nombre de ceux qui n'avoient point voulu avoir de part avec les prévaricateurs, & qui s'étoient conservés dans la pureté.

Ils croyoient donc que l'Eglise n'étoit composée que de Justes, & qu'ils étoient cette Eglise.

Toute la dispute des Catholiques & des Donatistes se réduisoit donc à trois questions. 1°. Si Felix étoit coupable des crimes qu'on lui imputoit. 2°. Si en supposant qu'il en fût coupable il avoit pû ordonner validement Cecilien. 3°. Si l'Eglise n'étoit composée que de Justes & de Saints, ou si elle étoit composée de bons & de méchans.

On a vu dans l'Histoire du Schisme des Donatistes, qu'ils n'avoient jamais prouvé contre Felix & contre Cecilien aucun des crimes dont ils les accusoient. Je fais voir dans l'article REBAPTISANS, que les Sacremens donnés par les Hérétiques & par les Pécheurs sont valides ; je vais examiner l'erreur des Donatistes sur l'Eglise.

Les Donatistes prétendoient que l'Eglise n'étoit composée que de Justes, & ils le prouvoient par les caractères que lui donnent les Prophetes, & par les Images sous lesquelles ils l'annoncent.

Isaïe nous la représente, disoient-ils, comme une Ville sainte, dans laquelle aucun impur ou incirconcis ne doit être admis ; elle doit contenir un Peuple Saint (1).

(1) Isaïe 52. 62, 35.

Le Cantique des Cantiques nous la peint sous l'emblême d'une femme sans défaut, & dans laquelle il n'y a rien à reprendre (1).

Le Nouveau-Testament étoit encore plus clair & plus précis, selon les Donatistes : S. Paul dit expressément que J. C. a aimé son Eglise, qu'il l'a sanctifiée, qu'elle est pure & sans tache [2].

Ils prétendoient que la vraie Eglise étoit composée d'un petit nombre de Justes, que la grande étendue n'étoit point essentielle à la vraie Eglise ; qu'elle avoit été renfermée dans Abraham, Isaac & Jacob ; qu'elle étoit désignée dans l'Ecriture sous l'emblême d'une porte étroite, par laquelle peu de monde entroit, &c. [3].

Ils justifioient leur Schisme par l'exemple d'Elie, d'Elisée, qui n'avoient point communiqué avec les Samaritains : ils s'appuyoient sur ce que Dieu dit par la bouche d'Aggée, qu'il déteste une Nation souillée par le péché, & que tout ce qu'elle offre est souillé [4].

Les Catholiques firent voir que les Donatistes étoient dans l'erreur sur la nature & sur l'étendue de l'Eglise.

On prouva aux Donatistes que l'Eglise étoit représentée dans l'Ecriture comme une Société, qui renfermoit les bons & les méchans ; que J. C. l'avoit lui-même représentée sous ces traits.

Tantôt c'est un filet jetté dans la mer ; & qui renferme toutes sortes de poissons, tantôt c'est un champ où l'homme ennemi a semé de l'ivraie ; d'autres fois, c'est un aire qui renferme de la paille mêlée avec le bon grain [5].

L'ancienne Eglise renfermoit les Pécheurs dans son sein : Aaron & Moyse ne firent point de Schisme, & cependant l'Eglise d'Israël contenoit des sacriléges : Saül & David appartenoient à l'Eglise de Juda ; il y

---

(1) Cant. c. 5.

(2) Ad Ephes. 5. 2 Cor. c. 11.

(3) Aug. de Unitate Eccles. Collat. Carthag. t. 9, edit. Benedict. Collect. Balusii.

(4) Aggæi, c. 2, v. 14, 15.

(5) Matth. 13, 38.

avoit de mauvais Prêtres & de mauvais Juifs dans l'Eglise Judaïque & dans la même Société dont Jérémie, Isaïe, Daniel, Ezéchiel étoient membres [1].

S. Jean ne se sépara point de la Communion des Pécheurs, il les regarda comme étant dans l'Eglise malgré leurs péchés : c'est l'idée que S. Paul nous donne de l'Eglise ; & le Culte, les Prieres, les Cérémonies aussi anciennes que l'Eglise même, supposent qu'elle renferme des Pécheurs [2].

Tous les endroits dans lesquels l'Eglise nous est représentée comme une Société pure, dont les Pécheurs sont exclus, doivent s'entendre de l'Eglise triomphante, selon S. Augustin (3).

Sur la terre, elle est une Société Religieuse, composée d'hommes unis extérieurement par la Communion des mêmes Sacremens, par la soumission aux Pasteurs légitimes, & unis extérieurement par la Foi, l'Espérance, & la Charité.

On peut donc distinguer dans l'Eglise une partie extérieure & visible, qui est comme le corps de l'Eglise, & une partie intérieure invincible, qui est comme l'ame de l'Eglise.

Ainsi, si l'on ne considere que la partie intérieure de l'Eglise, on peut dire que les Hérétiques & les pécheurs n'appartiennent point à l'Eglise : mais il n'est pas moins vrai qu'ils appartiennent au corps de l'Eglise ; & c'est ainsi qu'il falloit expliquer les différens endroits dans lesquels S. Augustin, & après lui plusieurs Théologiens, disent que les pécheurs ne sont point membres de l'Eglise.

Le Cardinal Bellarmin a donné la solution de toutes ces difficultés, par la comparaison de l'homme, qui est composé d'un corps & d'une ame, & dont un bras ne laisse pas d'être partie, quoiqu'il soit paralytique.

Les Catholiques ne prouvoient pas avec moins de force & d'évidence, qu'une société renfermée dans

---

(1) Aug. cont. Ep. Parmen. Hæbr. 9. v. 12. Ad Tim. prim. 2, c. 7. De Unit. Eccl. c. 3. ma, c. 2.

(2) Ad Rom. 4, v. 31. (3) Aug. l. 2. Retract. c. 18.

une partie de l'Eglise de l'Afrique, ne pouvoit être la vraie Eglise.

Tous les Prophetes nous annoncent que l'Eglise de J. C. doit se répandre par toute la terre (1).

J. C. s'applique lui-même toutes ces prophéties ; il dit qu'il falloit que le Christ souffrit, & qu'on prêchât en son nom la pénitence & la rémission des péchés à toutes les nations, en commençant par Jérusalem (2).

Tous les Peres, avant les Donatistes, avoient pensé que l'Eglise de J. C., la vraie Eglise, devoit être Catholique ; c'étoit par ce nom, que depuis Saint Polycarpe, on la distinguoit des Sectes qui s'étoient élevées dans le Christianisme (3).

Enfin, c'étoit la doctrine de toute l'Eglise contre les Donatistes (4).

Il n'est donc jamais permis de se séparer de l'Eglise Catholique, puisqu'elle est la vraie Eglise : on peut toujours s'y sauver : on n'a, par conséquent, jamais de juste sujet de rompre avec elle le lien de la Communion, & toutes les sociétés qui s'en séparent sont Schismatiques.

Avant les disputes que Luther, Zuingle & Calvin excitèrent dans l'Occident, l'Eglise Romaine étoit incontestablement l'Eglise Catholique, & tous ceux qui ont embrassé la Reforme, étoient dans sa Communion : ils n'ont donc pû s'en séparer sans être Schismatiques ; car ils ne peuvent reprocher à l'Eglise Catholique de soutenir un seul dogme, qui n'ait été soutenu par de grands Saints ; par conséquent, on a pû dans tous les tems faire son salut dans l'Eglise Romaine : il n'y avoit donc au tems de Luther, de Zuingle, de Calvin, aucune raison légitime de se séparer de l'Eglise Romaine, comme les Chefs de la prétendue Réforme l'ont fait.

---

[1] Genes. 21. Isaïæ 49, 54. Malach. 1, Ps. 2, 20, 49, 55, 71.

[2] Luc. 25, v. 44, 47. Act. 1, v. 8.

[3] Euseb. Hist. l. 4, c. 15. Cyril. Catech. 18, circà fin. Aug. cont. Ep. fundam. c. 7. Cypr. de Unit. Eccles.

[4] Aug. cont. Crescent.

L'Eglise Réformée, n'est donc pas la vraie Eglise, & ceux qui ont embrassé sa Communion, n'ont aucune raison pour rester séparés de l'Eglise Romaine.

Voila ce que le Clergé de France, à la fin du siecle passé, exhortoit les prétendus Réformés à examiner, & c'est ce que tous les Catholiques devroient encore aujourd'hui les engager à examiner sans passion; je ne doute pas que cette méthode, proposée si sagement par le Clergé, ne réunît beaucoup de Protestans à l'Eglise Catholique.

Mais, il est bien difficile que cette méthode réussisse, s'ils haïssent les Catholiques, & s'ils sont irrités contre eux, s'ils croient qu'on veut les tyranniser, & non pas les éclairer.

La question du Schisme des Protestans a été épuisée par M. Nicole, dans l'excellent ouvrage intitulé *les Prétendus Réformés convaincus de Schisme.*

DOSITHE'E, étoit un Magicien de Samarie, qui prétendoit être le Messie: il est regardé comme le premier Héréfiarque.

Les Samaritains étoient attachés à la loi de Moyse, comme les Juifs; comme eux ils attendoient le Messie.

L'ambtion humaine ne pouvoit aspirer à rien de plus grand que la gloire du Messie, & il n'étoit pas possible que dans les nations qui l'attendoient, il ne s'élevât des ambitieux qui en usurpassent le titre, & qui en imitassent les caractères.

Le Messie avoit été annoncé par les Prophetes, & devoit signaler sa puissance par les miracles les plus éclatans; on dut donc s'occuper beaucoup de l'art d'opérer des prodiges, & c'est peut-être à ces vues jointes au progrés du Pythagoricisme, du Platonisme, & de la Philosophie Cabalistique, qu'il faut attribuer le goût de la Magie, si répandu chez les Juifs & chez les Samaritains, avant la naissance du Christianisme.

Quoi qu'il en soit au reste de cette conjecture, il est certain que Dosithée s'étoit fort applique à la Magie, & qu'il séduisoit l'imagination par des prestiges, par des enchantemens, & par des tours d'adresse.

Dosithée annonça qu'il étoit le Messie, & on le crut.

Comme les Prophetes annonçoient le Meſſie ſous des caracteres qui ne pouvoient convenir qu'à J. C. Doſithée changea les prophéties, & ſe les appropria : ſes diſciples ſoutinrent qu'il étoit le Meſſie prédit par les Prophetes.

Doſithée avoit à ſa ſuite trente Diſciples, autant qu'il y avoit de jour au mois, & n'en vouloit pas davantage ; il avoit admis avec ſes diſciples une femme qu'il appelloit la lune : il obſervoit la circonciſion, & jeunoit beaucoup. Pour perſuader qu'il étoit monté au ciel, il ſe retira dans une caverne, loin des yeux du monde, & s'y laiſſa mourir de faim.

La Secte des Doſithéens eſtimoit beaucoup la virginité ; entêtée de ſa chaſteté, elle regardoit le reſte du genre humain avec mépris ; un Doſithéen ne vouloit approcher de quiconque ne penſoit & ne vivoit pas comme lui. Ils avoient des pratiques ſingulieres auxquelles ils étoient fort attachés, telle étoit celle de demeurer vingt-quatre heures dans la même poſture où ils étoient, lorſque le Sabbat commençoit.

Cette immobilité des Doſithéens étoit une conſéquence de la défenſe de travailler pendant le Sabbat : avec de ſemblables pratiques, les Doſithéens ſe croyoient ſupérieurs aux hommes les plus éclairés, aux citoyens les plus vertueux, aux ames les plus bienfaiſantes ; en reſtant pendant vingt-quatre heures plantés debout, & la main droite, ou la main gauche étendue, ils croyoient plaire à Dieu, bien autrement qu'un homme qui s'étoit donné beaucoup de mouvement pour conſoler les affligés, ou pour ſoulager les malheureux.

Cette Secte ſubſiſta en Egypte, juſqu'au ſixieme ſiecle [1].

---

[1] Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 3, c. 22. Origen. Tract. 27, in Matth. l. 1, cont. Celſum, c. 44, l. 6, p. 282, edit. Spenc. Epiph. Hær. 13. Hyeron adverſus Lucif. c. 8. Tert. de præſcript. c. 45. Philaſtr. de Hæreſ. c. 4.
cod. 230, p. 466, edit. gr. p. 321, edit. lat.

Un des disciples de Dosithée étant mort, il prit à sa place Simon, qui surpassa bientôt son maître, & devint Chef de Secte ; ce fut Simon le Magicien.

DUALISTES, c'est un nom que l'on a donné à ceux qui soutiennent qu'il y a dans le monde deux principes éternels & nécessaires, dont l'un produit tout le bien, & l'autre tout le mal. Voyez l'article MARCION, MANES.

DULCIN, Laïc né à Novarre en Lombardie, fut disciple de Segarel, & après la mort de son maître, devint Chef de sa Secte, qui prit le nom d'Apostolique. Voyez l'art. SEGAREL.

E

EBIONITES, ce mot en hébreu signifie pauvre, & fut donné à une Secte d'Hérétiques qui avoient adopté les sentimens des Nazaréens, à la doctrine desquels ils avoient ajouté quelques pratiques & quelques erreurs qui leur étoient particulieres. Les Nazaréens, par exemple, recevoient toute l'Ecriture qui étoit renfermée dans le canon des Juifs : les Ebionites au contraire, rejettoient tous les Prophetes, ils avoient en horreur les noms de David, de Salomon, de Jérémie, d'Ezéchiel ; ils ne recevoient pour Ecriture Sainte, que le Pentateuque.

Origene distingue deux sortes d'Ebionites : les uns croyoient que J. C. étoit né d'une Vierge, comme le croyoient les Nazaréens, & les autres pensoient qu'il étoit né à la maniere de tous les autres hommes.

Quelques Ebionites étoient sobres & chastes : d'autres ne recevoient personne dans leur Secte, qu'il ne fût marié, même avant l'usage de puberté ; ils permettoient de plus la polygamie : ils ne mangeoient d'aucun animal, ni de ce qui en venoit, comme lait, œuf, &c.

Ils se servoient, aussi-bien que les Nazaréens, de l'Evangile selon S. Matthieu, mais ils l'avoient corrompu en beaucoup d'endroits : ils en avoient ôté la

généalogie de J. C., que les Nazaréens avoient conservée.

Outre l'Evangile hébreu selon S. Matthieu, les Ebionites avoient adopté plusieurs autres livres, sous les noms de Jacques, de Jean, & des autres Apôtres, ils se servoient aussi des voyages de S. Pierre.

Quelques auteurs ont prétendu que les Ebionites étoient une branche de Nazaréens, d'autres ont cru qu'ils formoient une Secte absolument différente : cette question, peu importante, & peut-être assez difficile à décider, a été examinée par le P. le Quien dans ses dissertations sur S. Jean Damascene. Origene, S. Jean Damascene, Eusebe, S. Irenée, ont traité de l'héréſie des Ebionites (1).

Les Ebionites & les Nazaréens, qui se divisoient ainsi en différentes Sectes, qui se contredisoient dans leur croyance & dans leur morale, se réunissoient pourtant sur un point; ils reconnoissoient que Jesus étoit le Messie : il est donc certain qu'il réunissoit les caracteres sous lesquels il étoit annoncé.

ELCÉSAITES, ils se nommoient aussi OSSONIENS & SAMPSÉENS.

C'étoit une Secte de Fanatiques, qui, à quelques idées de Christianisme, avoient joint les erreurs des Ebionites, les principes de l'Astrologie judiciaire, les pratiques de la Magie, l'invocation des démons, l'art des enchantemens, & l'observation des cérémonies Judaïques.

Il ne faut chercher chez ces Hérétiques, rien de suivi, rien de lié; ils n'adoroient qu'un seul Dieu, ils s'imaginoient l'honorer beaucoup en se baignant plusieurs fois par jour : ils reconnoissoient un Christ, un Messie, qu'ils appelloient le grand Roi. On ne sait s'ils croyoient que Jesus fût le Messie, ou s'ils croyoient que ce fût un autre, qui ne fût pas encore venu : ils

(1) Origen. cont. Cels. Epip. p. 477, an. 72. Ittigius, Dis. Hær. 20. Iræn. l. 1, c. 20. Eusebe Hist. Eccles. l. 3, c. 27. Le P. le Quien, Dissert. sur S. Jean Damasc. Parmi les Modernes on peut consulter le Clerc, Hist. Eccl.

lui donnoient une forme humaine, mais inviſible, qui avoit environ trente-huit lieues de haut : ſes membres étoient proportionnés à ſa taille : ils croyoient que le Saint-Eſprit étoit une femme, peut-être parceque le mot qui en hébreu, exprime le Saint-Eſprit, eſt du genre féminin : peut-être auſſi parceque le S Eſprit ayant deſcendu ſur Jeſus-Chriſt à ſon baptême ſous la forme d'une Colombe, & ayant dit de J. C. qu'il étoit ſon fils bien aimé, ils avoient conclu que le Saint Eſprit étoit une femme, afin de ne pas donner deux peres à J. C. (1).

Sous l'Empire de Trajan, un Juif nommé Elxaï, ſe joignit à eux, & compoſa un livre qui contenoit, diſoit-il, des prophéties, & une ſageſſe toute divine : les Elcéſaïtes diſoient qu'il étoit deſcendu du ciel.

Elxaï étoit conſidéré par ſes Sectateurs comme une puiſſance révélée & annoncée par les Prophetes, parceque ſon nom ſignifie, ſelon l'hébreu, qu'il eſt révélé ; ils révéroient même ceux de ſa race juſqu'à l'adoration, & ſe faiſoient un devoir de mourir pour eux.

Il y avoit encore ſous Valens deux ſœurs de la famille d'Elxaï, ou de la race bénite, comme ils l'appelloient ; elles ſe nommoient *Marthe* & *Martene*, & elles étoient conſidérées comme des Déeſſes par les Elcéſaïtes ; lorſqu'elles ſortoient en public, les Elcéſaïtes les accompagnoient en foule, ramaſſoient la poudre de leurs pieds & la ſalive qu'elles crachoient : on gardoit ces choſes, & on les mettoit dans des boites qu'on portoit ſur ſoi, & qu'on regardoit comme des préſervatifs ſouverains (2).

Ils avoient quelques prieres hébraïques, qu'ils vouloient qu'on récitât ſans les entendre. M. Baſnage a bien prouvé que les Elcéſaïtes ne venoient pas des Eſſeniens (3).

ENCRATITES. Voyez TATIEN.

EON DE L'ETOILE, étoit un Gentilhomme Breton, qui vivoit au douzieme ſiecle.

---

(1) Grab. Spicileg. PP.
(2) Epiph. Hær. 19.
(3) Baſnage, Annales Eccleſ. t. 1.

On prononçoit alors fort mal le latin, & au lieu de prononcer *eum*, comme nous le prononçons aujourd'hui, on prononçoit *eon* : ainsi dans le symbole, au lieu de chanter *per eum qui venturus est judicare vivos & mortuos ;* on chantoit, *per eon qui venturus est judicare vivos & mortuos.*

Sur cette prononciation, Eon de l'Etoile s'imagine que c'étoit de lui qu'il étoit dit dans le symbole, qu'il viendroit juger les vivans & les morts : cette vision lui plaît, son imagination s'échauffe, il se persuade qu'il est le juge des vivans & des morts, & par conséquent le fils de Dieu ; il le publie, le peuple le croit, s'assemble & le suit en foule dans les différentes Provinces de la France, dont il pille les maisons, & sur-tout les Monasteres.

Il donna des rangs à ses disciples ; les uns étoient des Anges, les autres étoient des Apôtres ; celui-ci s'appelloit *le jugement*, celui-là *la sagesse*, un autre *la domination* ou *la science.*

Plusieurs Seigneurs envoyerent du monde pour arrêter Eon de l'Etoile : mais il les traitoit bien, leur donnoit de l'argent, & personne ne vouloit l'arrêter : on publia qu'il enchantoit le monde, que c'étoit un Magicien, qu'on ne pouvoit se saisir de sa personne : cette imposture fut crue généralement ; cependant l'Archevêque de Rheims le fit arrêter, & l'on crut alors que les démons l'avoient abandonné. L'Archevêque de Rheims le fit paroître devant le Concile assemblé à Rheims par Eugene III, contre les erreurs de Gilbert de la Porée. On interrogea dans le Concile Eon de l'Etoile, & l'on vit qu'il n'étoit qu'un insensé ; on le condamna à une prison perpétuelle, mais on fit brûler *le jugement*, *la science*, & quelques autres de ses disciples, qui ne voulurent pas reconnoître la fausseté des prétentions d'Eon de l'Etoile (1).

Dans ce même siecle, où une partie du peuple étoit séduite par Eon de l'Etoile, Pierre de Bruys, Tanche-

(1) D'Argentré, Collect. Jud. Natal. Alex. in sæc. 12. Dup. Biblior. douzieme siecle.

fin, Henri, & une foule d'autres Fanatiques enſeignoient différentes erreurs, & ſoulevoient les peuples contre le Clergé : d'un autre côté, les Théologiens ſe diviſoient dans les Ecoles, élevoient ſur la Théologie, les queſtions les plus ſubtiles, & formoient des partis oppoſés & ennemis ; mais le peuple ne participoit point à leurs haines, parcequ'il étoit trop ignorant pour prendre part à leurs querelles.

Le peuple trop ignorant pour prendre part aux querelles théologiques, étoit très-ignorant d'ailleurs ſur la Religion : car la lumiere ou l'ignorance du peuple ſont toujours proportionnées à l'ignorance ou aux lumieres du Clergé : ce peuple ignorant, étoit échauffé & ſeduit par le premier impoſteur qui vouloit ſe donner la peine de le tromper, & jamais on ne manque de ces impoſteurs dans les ſiecles d'ignorance.

EPIPHANE, fils de Carpocrate, fut inſtruit dans la Philoſophie Platonicienne, & crut y trouver des principes propres à expliquer l'origine du mal, & à juſtifier la morale de ſon pere.

Il ſuppoſoit un principe éternel, infini, incompréhenſible, & allioit avec ce principe fondamental, le ſyſtême de Valentin.

Pour rendre raiſon de l'origine du mal, il s'éleva juſqu'aux idées primitives du bien & du mal, du juſte & de l'injuſte ; il jugea que la bonté dans l'Etre ſuprême, n'étoit point différente de la juſtice. L'Univers, enviſagé ſous ce point de vue, n'offroit plus à Epiphane rien qui fût contraire à la bonté de Dieu.

Le ſoleil ſe leve également pour tous les animaux, la terre offre également à tous ſes productions & ſes bienfaits, tous peuvent ſatisfaire leurs beſoins, & par conſéquent la nature offre à tous une égale matiere de bonheur : tout ce qui reſpire eſt ſur la terre comme une grande famille, aux beſoins de laquelle l'Auteur de la nature pourvoit abondamment ; ce ſont l'ignorance & la paſſion, qui en rompant cette égalité & cette communauté, ont introduit le mal dans le monde : les idées de propriété excluſive n'entrent point dans le plan de l'Intelligence ſuprême, elles ſont l'ouvrage des hommes.

Les hommes en formant des loix étoient donc sortis de l'ordre, & pour y rentrer, il falloit abolir ces loix, & rétablir l'état d'égalité, dans lequel le monde avoit été formé.

De-là Epiphane concluoit, que la communauté des femmes étoit le rétablissement de l'ordre, comme la communauté des fruits de la terre : les desirs que nous recevions de la nature étoient nos droits, selon Epiphane, & des titres contre lesquels rien ne pouvoit prescrire. Il justifioit tous ces principes par les passages de S. Paul, qui disent, qu'avant la loi on ne connoissoit point de péché, & qu'il n'y auroit point de péché, s'il n'y avoit point de loi.

Avec ces principes, Epiphane justifioit toute la morale des Carpocratiens, & combattoit toute celle de l'Evangile.

Epiphane mourut à l'âge de dix-sept ans : il fut révéré comme un Dieu, on lui consacra un temple à Samé Ville de Céphalonie, il eut des autels, & l'on érigea une Academie en son nom. Tous les premiers jours du mois, les Céphaloniens s'assembloient dans son Temple, pour célébrer la fête de son apothéose ; ils lui offrirent des sacrifices, ils faisoient des festins, & chantoient des hymnes en son honneur (1).

EPISCOPAUX, voyez PRESBYTERIENS.

ESQUINISTES, Secte de Montanistes qui confondoient les personnes de la Trinité : Voyez l'art. MONTAN. Ce sentiment a été rendu célébre par Sabellius : voyez son article.

EUCHITES ou EUTYCHITES, disciples de Simon, qui croyoient que les ames étoit unies aux corps, pour s'y livrer à toutes sortes de voluptés : ce sentiment étoit le même que celui des Antitactes & des Caïnites : voyez ces articles (2).

EUNOME, étoit originaire de Cappadoce, il avoit beaucoup d'esprit naturel ; des Prêtres Ariens auxquels

(1) Theod. Hæret. Fab. l. 1, p. 428. Grab. Spicileg. PP. 1, c. 5. Epiph. Hær. 32. Iræn. (2) Theodoret, Hæret. Fab. l. 1, c. 11, Clem. Alex. Strom. l. 5, c. 9.

il s'attacha, l'inſtruiſirent ; il adopta leurs ſentimens, & fut fait Evêque de Cygique : il devint Arien zélé ; & pour défendre l'Arianiſme, retomba dans le Sabellianiſme, dont Arius avoit cru qu'on ne pouvoit ſe garantir, qu'en niant la divinité du Verbe (1).

Arius, pour ne pas tomber dans l'héréſie de Sabellius qui confondoit les perſonnes de la Trinité, fit du Pere & du Fils deux perſonnes différentes, & ſoutint que le Fils étoit une créature.

La divinité de J. C. étoit donc devenue comme le pivot de toutes les diſputes des Catholiques & des Ariens.

Les Catholiques admettoient dans la ſubſtance divine, un Pere qui n'étoit point engendré, & un Fils qui l'étoit, & qui cependant étoit conſubſtantiel & coéternel à ſon Pere.

La divinité de J. C. étoit évidemment enſeignée dans l'Ecriture, & les Ariens ne pouvoient éluder la force des paſſages que les Catholiques leur oppoſoient.

Eunome crut qu'il falloit examiner ce dogme en lui-même, & voir ſi effectivement on pouvoit admettre dans la ſubſtance divine deux principes, dont l'un étoit engendré, & l'autre ne l'étoit pas.

Pour décider cette queſtion, il partit d'un point reconnu par les Catholiques & par les Ariens, ſavoir, la ſimplicité de Dieu.

Il crut qu'on ne pouvoit ſuppoſer dans une choſe ſimple deux principes, dont l'un étoit engendré & l'autre engendrant : une choſe ſimple pouvoit, ſelon Eunome, avoir différens rapports, mais elle ne pouvoit contenir des principes différens.

De ce principe, Arius pour éviter le Sabellianiſme qui confondoit les perſonnes de la Trinité, avoit conclu que le Pere & le Fils étoient deux ſubſtances diſtinguées ; comme d'ailleurs on ne pouvoit admettre pluſieurs Dieux, il avoit jugé que le Verbe ou le Fils n'étoit pas un Dieu, mais une créature.

---

(1) Socrat. l. 4, c. 12. Epiph. Hæreſ. 70.

De ce même principe, Eunome conclud, non-seulement, qu'on ne pouvoit supposer dans l'essence divine un Pere & un Fils, mais qu'on ne pouvoit y admettre plusieurs attributs, & que la sagesse, la vérité, la justice, n'étoient que l'essence divine, considérée sous différents rapports, & n'étoient que des noms différens donnés à la même chose, selon les rapports qu'elle avoit avec les objets extérieurs (1).

Voilà l'erreur qu'Eunome ajouta à l'Arianisme, elle portoit sur un faux principe : en voici la preuve.

Une substance simple ne peut contenir plusieurs principes qui soient des substances, ou des parties de substances ; c'est tomber dans une contradiction manifeste, que de l'avancer : mais on ne voit pas qu'une substance simple ne puisse pas renfermer plusieurs choses qui ne soient, ni des substances, ni des parties de substances.

La substance divine étant infinie, quel homme oseroit dire qu'elle ne renferme pas en effet des principes différens qui ne soient, ni des substances, ni des parties de substances : pour oser le dire, ne faudroit-il pas voir clairement l'essence de la divinité, la comprendre parfaitement, & connoître Dieu aussi parfaitement qu'il se connoît lui-même.

Voilà pourquoi les Peres qui réfuterent Eunome, tels que S. Basile, S. Chrisostome, lui opposerent l'incompréhensibilité de la divinité (2).

Car, je penserois volontiers comme Vasquez, qu'Eunome ne croyoit pas connoître la substance divine, autant que Dieu la connoît lui-même, quoiqu'il soutînt qu'il connoissoit toute l'essence divine (3).

C'est ainsi que le plus mince Géometre pourroit soutenir, qu'il voit aussi-bien que le plus habile Géometre le cercle qu'il trace, & que comme lui, il le voit tout entier, sans croire pour cela connoître aussi-bien que Clairaut, toutes les propriétés du cercle.

---

(1) Greg. Nyss. Orat. 12. (3) Vasquez, in prima part.
(2) Basil. Ep. 166. Chrysost. Disput. 37, c. 3. de incomprehen. Dei natura.

Eunome, reconnoiſſoit comme les Catholiques ; un Pere, un Fils, & un Saint Eſprit ; mais il regardoit le Fils & le Saint Eſprit, comme des créatures, & croyoit que le Saint Eſprit étoit une production du Fils : il exprimoit cette croyance dans ſon baptême, qu'il donnoit au nom du Pere, qui n'étoit point engendré, du Fils qui étoit engendré, & du Saint Eſprit qui étoit produit par le Fils.

Il ſupprima les trois immerſions ; c'étoit une ſuite de ſon ſentiment ſur les trois perſonnes de la Trinité : il ne faiſoit plonger dans l'eau que la tête & la poitrine de ceux qu'il baptiſoit, regardant comme infâmes, & comme indignes du Baptême, les parties inférieures.

L'erreur d'Eunome étoit une ſpéculation, peu propre à intereſſer le grand nombre : il ſentit que pour ſe concilier des Sectateurs, il falloit joindre à ſon opinion quelque principe de morale commode : il enſeigna, que ceux qui conſerveroient fidelement ſa doctrine, ne pourroient perdre la grace, quelque péché qu'ils commiſſent [1].

Cette adreſſe employée ſouvent par les Chefs de Secte, ne réuſſit pas toujours : la Secte d'Eunome fut abſolument éteinte ſous Théodoſe [2].

EUNOMIENS, diſciples d'Eunome ; on les appelloit auſſi Anoméens, du mot *Anomion*, qui ſignifie diſſemblable, parcequ'ils diſoient que le Fils & le S. Eſprit différoient en tout du Pere : on les appelloit auſſi Troglodytes. Voyez ce mot.

EUNOMIOEUPSICHIENS, branche des Eunoniens, qui ſe ſéparerent pour la queſtion de la connoiſſance ou de la ſcience de Jeſus-Chriſt : ils conſerverent pourtant les principales erreurs d'Eunome.

Ils avoient pour Chef, ſelon Nicephore, un nommé Eupſyche [3].

Ces Eunomioeupſychiens, ſont les mêmes que ceux

---

(1) Theod. Hæret. Fab. l. 4, c. 3. Aug. de Hær. Epiph. Hær. 76. Baron, ad an. 356. (2) Codex Theod. l. 8. [3] Nicephore, l. 12, c. 30.

que Sozomene nomme Eutychiens, & auxquels il donne pour Chef un nommé Eutyche ; il eſt pourtant certain que Nicephore & Sozomene parlent de la même Secte, puiſque Nicephore a copié Sozomene ; mais il y a de l'erreur ſur le nom du Chef de la Secte (1).

M. de Valois dans ſes notes ſur Sozomene, & Fronton-du-Duc dans ſes notes ſur Nicephore, l'ont remarqué ſans dire celui qui s'eſt trompé.

EUNUQUES ou VALESIENS, Hérétiques qui ſe mutiloient, & ne permettoient à leurs diſciples de manger rien qui eut vie, juſqu'à ce qu'ils fuſſent dans le même état.

Origene, pour faire taire la calomnie qui répandoit des bruits fâcheux, ſur ce qu'il recevoit de jeunes filles à ſon école, ſe mutila lui-même, & arrêta par ce moyen tous les diſcours injurieux à ſa vertu.

Cette délicateſſe d'Origene ſur ſa réputation, fut priſe par les uns pour un acte de vertu extraordinaire, & par les autres pour un accès d'un zele irrégulier, & biſarre.

La ſainteté de ſa vie, & l'éminence de ſon mérite, firent qu'on ſe partagea ſur cette action.

Démetrius, Patriarche d'Alexandrie, admira l'action d'Origene, & le Patriarche de Jeruſalem le conſacra Prêtre,

D'autres blâmerent cette action comme une barbarie, & deſapprouverent que l'on eût élevé au Sacerdoce un ſujet que ſa mutilation en rendoit incapable.

Valéſius, né avec une forte diſpoſition à l'amour, & placé ſous le climat brûlant de l'Arabie, ne connoiſſoit point de plus grand ennemi de ſon ſalut, que ſon tempéramment, ni de moyen plus ſage pour conſerver ſa vertu, & aſſurer ſon ſalut, que celui qu'Origene avoit employé pour faire taire la calomnie.

Valéſius ſe fit donc Eunuque, & prétendit que cet acte de prudence & de vertu ne devoit point exclure des dignités Eccléſiaſtiques : ont eut d'abord de l'indul-

(1) Sozom. l. 7, c. 17.

gence

gence pour cet égarement ; mais comme il faiſoit du progrès, on chaſſa de l'Egliſe Valéſius & ſes diſciples, qui ſe retirerent dans un canton de l'Arabie.

Valéſius n'avoit pour diſciples que des hommes d'un tempérament impétueux, & d'une imagination vive, qui, ſans ceſſe aux priſes avec l'eſprit tentateur, jugerent que leur pratique étoit le ſeul moyen d'échapper au crime, & de faire ſon ſalut.

Les hommes qui ſont animés d'une paſſion violente, ou tranſportés par les accès du tempérament, ne ſuppoſent point dans les hommes d'autres principes, ou d'autres ſentimens que celui qui les fait agir. Les Valéſiens jugerent donc que tous les hommes, qui ne ſe faiſoient point Eunuques, étoient dans la voie de perdition, & livrés au crime.

Comme l'Evangile ordonne à tous les Chrétiens de travailler au ſalut de leur prochain, les Valéſiens crurent qu'il n'y avoit pas de moyen plus sûr de remplir cette obligation, que de mettre leur prochain, autant qu'ils le pourroient, dans l'état où ils étoient eux-mêmes : ils faiſoient donc tous leurs efforts pour perſuader aux autres hommes la néceſſité de ſe faire Eunuques ; & lorſqu'ils ne pouvoient les perſuader, ils les regardoient comme des enfans, ou comme des malades en délire, dont il y auroit de la barbarie à ménager la répugnance pour un remede infaillible, quoique déſagréable.

Les Valéſiens regarderent donc comme un devoir indiſpenſable de la charité Chrétienne, de mutiler tous les hommes, dont ils pourroient s'emparer ; & ils ne manquoient point à faire cette opération à tous ceux qui paſſoient ſur leur territoire, qui devint la terreur des voyageurs, qui ne craignoient rien tant, que de s'égarer chez les Valéſiens.

C'eſt apparemment pour cela que, ſelon S. Epiphane, on parloit beaucoup de ces Hérétiques, mais qu'on les connoiſſoit peu [1].

---

[1] Epiph. Hær. 56. Aug. Hær. 37. Fleury, Hiſt. Eccleſ. l. 11. Baron. ad an. 249.

Ce fut à l'occaſion de ces Hérétiques, que le Concile de Nicée fit le neuvieme Canon, qui défend de recevoir dans le Clergé, ceux qui ſe mutilent eux-mêmes (1).

Que l'eſprit humain eſt étrange ! Le Concile qui faiſoit ce Canon contre les Valéſiens, en fit auſſi un contre les Eccléſiaſtiques qui faiſoient des Contrats d'adoption, par leſquels un Prêtre prenoit chez lui une veuve ou une fille, ſous le nom de ſœur, ou de niece ſpirituelle. L'inſtitution de ces familles ſpirituelles, étoit fondée ſur l'exemple de Jeſus-Chriſt, qui ſe retiroit chez Marthe & Magdelaine, & ſur celui de S. Paul, qui menoit avec lui une femme ſœur.

Cette derniere coutume s'étoit établie dans les premiers ſiecles d'Egliſe; il n'étoit pas rare de voir de jeunes gens de l'un & de l'autre ſexe vivre enſemble, & pour triompher plus glorieuſement de la chair, ſe jetter au plus fort du péril, tandis que les Valéſiens ne croyoient pouvoir ſe ſauver, qu'en ceſſant d'être capables de tentations.

Nous, qui trouverons avec raiſon ces deux Sectes inſenſées, que penſerons-nous de la tolérance que notre ſiecle accorde à une eſpece de Valéſiens infiniment plus barbares, & plus juſtement mépriſables, qui dans la multiplication, n'ont en vue que la prefection de la voix des victimes de leur avarice ?

EUPHRATE, de la Ville de Pera en Cilicie, admettoit trois Dieux, trois Verbes, trois SS. Eſprits.

Parmi les Philoſophes qui avoient recherché la nature du monde, quelques-uns l'avoient regardé comme un grand tout, dont les parties étoient liées, & ne ſuppoſoient dans la nature qu'un ſeul monde, comme Ocellus de Lucanie l'avoit enſeigné, & non pas pluſieurs, comme Leucippe, Epicure, & d'autres Philoſophes le ſoutenoient.

Euphrate adopta le fond de ce ſyſtême, & n'admit point cette ſuite de mondes différens, à laquelle la plû-

(1) Conc. Nicæn. Collect. Conc. Hiſt. du Conc. de Nicée, in 8, un vol.

part des Chefs de Secte, avoient recours pour concilier la Philosophie avec la Religion, ou pour expliquer ses dogmes : il supposoit un seul monde, & distinguoit dans ce monde trois parties, qui renfermoient trois ordres d'Etres absolument différens.

La premiere partie du monde renfermoit l'Etre nécessaire & increé, qu'il concevoit comme une grande source qui faisoit sortir de son sein trois Peres, trois Fils, trois Saints Esprits.

Euphrate croyoit apparemment, que l'Etre nécessaire étant déterminé par sa nature, à produire trois Etres différens, le nombre trois étoit en quelque sorte, le terme de toutes les productions de l'Etre nécessaire, & qu'il falloit admettre en Dieu trois Peres, trois Fils, trois Saints Esprits.

Comme Jesus-Christ, qui étoit Fils de Dieu, étoit homme, Euphrate croyoit que les trois Fils étoient trois hommes.

La seconde partie du monde renfermoit un nombre infini de puissances différentes.

Enfin, la troisieme partie de l'univers renfermoit ce que les hommes appellent communément le monde.

Toutes ces parties de l'univers étoient absolument séparées, & devoient être sans commerce ; mais les puissances de la troisieme partie, avoient attiré dans leurs sphere les essences de la seconde partie du monde, & les avoient enchainées.

Vers le tems d'Herode, le Fils de Dieu étoit descendu du séjour de la Trinité, pour délivrer les puissances qui étoient tombées dans les piéges des puissances de la troisieme partie du monde. Le Fils de Dieu qui étoit descendu du ciel sur la terre, étoit un homme qui avoit trois natures, trois corps, & trois puissances.

Euphrate croyoit apparemment que le Fils de Dieu devoit avoir ces trois essences, ou ces trois natures, pour remplir la fonction de libérateur des puissances qui étoient tombées de la seconde partie du monde dans la troisieme : il croyoit peut-être encore par ce moyen expliquer pourquoi Jesus-Christ le Fils avoit été choisi pour être le libérateur des puissances tom-

bées, plutôt que les autres personnes de la Trinité.

Après que les puissances de la seconde partie du monde seront remontées à leur patrie, ce que nous appellons notre monde, doit périr selon Euphrate [1].

Le P. Hardouin croit que c'est contre les disciples d'Euphrate, qu'on a fait le quarante-huitieme des Canons attribués aux Apôtres, & que le symbole attribué à Saint Athanase a eu en vue ces Hérétiques, dans le verset où il est dit, qu'il y a un seul Pere, non trois Peres, un seul Fils, & non trois Fils [2].

Il me semble qu'Euphrate & Adamas avoient adopté le système philosophique d'Ocellus, & qu'ils avoient tâché de le concilier avec le dogme de la Trinité, avec celui de la Divinité de Jesus-Christ, & avec sa qualité de Médiateur; c'étoit pour cela qu'ils avoient joint aux principes généraux d'Ocellus, quelques idées Pythagoriciennes sur la vertu des nombres [3].

Combien ne falloit-il pas que ces dogmes fussent certains parmi les Chrétiens, pour qu'on ait entrepris de les concilier avec le système d'Ocellus, avec lequel ils n'ont aucune analogie, & auquel ils sont opposés? Que répondront à cette conséquence, ceux qui prétendent que les dogmes de la Religion Chrétienne, sont l'ouvrage des Platoniciens?

Euphrate eut des disciples qui formerent la Secte des Péréens, ou Pératiques, du nom de la Ville dans laquelle Euphrate enseignoit Péra.

EUPHRONOMIENS, Hérétiques du quatrieme siecle, qui unissoient les erreurs d'Eunome avec celles de Théophrone. Socrate dit que les différences d'Eunome & de Théophrone sont si légeres, qu'elles ne méritent pas d'être rapportées (4).

EUSTATHE, Baronius croit que c'est le nom d'un Moine que S. Epiphane appelle Eutacte. Eustathe vivoit dans le quatrieme siecle (5).

---

(1) Theodoret, Hæret. Fab. l. 1, c. 18. Philastr.

[2] Hardouin, de triplici Baptismo.

[3] Voyez sur la vertu attachée aux nombres, l'art. CARPOCRATE, BASILIDE, MANES.

(4) Socrat. l. 5, c. 24.

[5] Baron. ad an. 319.

Ce Moine étoit si follement entêté de son état, qu'il condamnoit tous les autres états de la vie : il joignit à cette prétention d'autres erreurs, qui furent déférées au Concile de Gangres : 1°. il condamnoit le mariage, & séparoit les femmes de leurs maris, soutenant que les personnes mariées ne pouvoient se sauver. 2°. Il défendoit à ses Sectateurs de prier dans les maisons. 3°. Il les obligeoit à quitter leurs biens, comme incompatibles avec l'espérance du Paradis. 4°. Il les retiroit des assemblées des autres Fideles pour en tenir de secrettes avec eux, & leur faisoit porter un habillement particulier : 5°. il vouloit qu'on jeûnât les Dimanches, & disoit que les jeûnes ordinaires de l'Eglise étoient inutiles, après qu'on avoit atteint un certain dégré de pureté qu'il imaginoit. 6°. Il avoit en horreur les Chapelles bâties en l'honneur des Martyrs, & les assemblées qui s'y faisoient.

Plusieurs femmes séduites par ses discours quitterent leurs maris, & beaucoup d'esclaves s'enfuirent de la maison de leurs maîtres : on déféra la doctrine d'Eustathe au Concile de Gangres, & elle y fut condamnée l'an 342 (1),

Rien n'est plus contraire à l'esprit de la Religion, ni plus propre à détruire dans les simples Fideles la soumission à leurs pasteurs légitimes, que des assemblées telles que celles d'Eustathe ; & des hommes tels que ce Moine ne méritent pas moins l'attention du Magistrat, que celle des premiers Pasteurs de l'Eglise.

EUSTATHIENS, c'est le nom que l'on donna aux Sectateurs du Moine Eustathe, dont on a parlé dans l'art. précédent.

EUTYCHES, étoit Abbé d'un Monastere auprès de Constantinople : il enseigna que la nature divine & la nature humaine s'étoient confondues, & qu'après l'incarnation, elles ne formoient plus qu'une seule nature, comme une goute d'eau qui tombe dans la mer, se confond avec l'eau de la mer.

Le Concile d'Ephese, & les efforts de Jean d'An-

(1) Epiph. Hær. 40. Socrat. l. 2, c. 23. Sozom. l. 3, c. 3. Basil. Ep. 74 & 82. Nicephore, l. 9, c. 16.

tioche, après sa réconciliation avec Saint Cyrille pour faire recevoir ce Concile, n'avoient point éteint le Nestorianisme : les dépositions, les exils, avoient produit dans l'Orient une infinité de Nestoriens cachés qui cédoient à la tempête, & qui conservoient un désir ardent de se venger de Saint Cyrille & de ses partisans: d'un autre côté les défenseurs du Concile d'Ephese, haïssoient beaucoup les Nestoriens, & ceux qui conservoient quelque reste d'indulgence pour ce parti.

Il y avoit donc en effet deux partis subsistans après le Concile d'Ephese, dont l'un opprimé, cherchoit à éviter le parjure, & à se garantir des violences des Orthodoxes par des formules de foi captieuses, équivoques, & différentes de celles de Saint Cyrille : l'autre victorieux, qui suivoit les Nestoriens, & leurs fauteurs dans tous leurs détours, & s'efforçoit de leur enlever tous leurs subterfuges.

Le zele ardent, & la défiance sans lumiere dûrent donc pour s'assurer de la sincérité de ceux auxquels ils faisoient recevoir le Concile d'Ephese, imaginer différentes manieres de les examiner, & employer dans leurs discours les expressions les plus opposées à la distinction que Nestorius supposoit entre la nature divine & la nature humaine : ils devoient naturellement employer des expressions qui désignassent, non-seulement l'union, mais encore la confusion des deux natures.

D'ailleurs, l'union de la nature divine & de la nature humaine, qui forme une seule personne en J. C. est un mystere, & pour peu qu'on aille au delà du dogme qui nous apprend que la nature divine & la nature humaine sont tellement unies, qu'elles ne forment qu'une personne ; il est aisé de prendre l'unité de nature pour l'unité de personne, & de confondre ces deux natures en une seule, afin de ne pas manquer à les unir, & à ne reconnoître en Jesus-Christ qu'une personne, & non pas deux, comme Nestorius.

D'un autre côté, les Nestoriens & leurs protecteurs souffroient impatiemment le triomphe de Saint Cyrille & de son parti ; ils l'accusoient de renouveller l'Apollinarisme, & de ne reconnoître dans Jesus-Christ,

qu'une seule nature, & ne pouvoient manquer de peser toutes les expressions de leurs ennemis, de les juger à la rigueur, de se déchainer contre eux, & de publier qu'ils enseignoient l'erreur d'Apollinaire, pour peu que leur sexpressions manquâssent de la plus grande exactitude, lorsqu'ils parloient de l'union des deux natures en J. C.

Ainsi, après la condamnation du Nestorianisme, tout étoit préparé pour l'héréſie opposée, & pour former dans l'Eglise une Secte opiniâtre, fanatique, dangereuse : il ne falloit pour la faire éclater, qu'un homme qui eût beaucoup de zele contre le Nestorianisme, peu de lumieres, de l'austérité dans les mœurs, de l'opiniatreté dans le caractere, & quelque célébrité.

Cet homme fut Eutyches, il avoit, comme tous les Moines, pris parti contre Nestorius, comme il étoit en grande réputation de sainteté, & qu'il avoit beaucoup de crédit à la Cour, Saint Cyrille l'avoit flatté & l'avoit engagé à servir la vérité de tout son crédit auprès de l'Impératrice (1).

Eutyches, par cela même, avoit conçu beaucoup de haine contre les Nestoriens, il paroit même qu'il fut le premier auteur des rigueurs qu'on exerça contre eux en Orient (2).

L'âge n'avoit point modéré son zele ; & cet Abbé, tout cassé de vieillesse, voyoit par-tout le Nestorianisme, regardoit comme ennemis de la vérité tous ceux qui conservoient pour les Nestoriens quelque ménagement ou quelque indulgence, & tâchoit d'inspirer à toutes les personnes puissantes le zele qui l'animoit (3).

Il employoit pour combatre le Nestorianisme, les expressions les plus fortes, & pour ne pas tomber dans le Nestorianisme qui suppose deux personnes dans Jesus-Christ, parcequ'il y a deux natures, il supposa que les deux natures étoient tellement unies, qu'elles n'en faisoit qu'une, & confondit les deux

(1) Synod. Can. cap. 203. (2) Tillem. t. 15, p. 482. Baluse, nova Collect. Conc. p. 909. (3) Leo, Ep. 19. Theodor. Ep. 82, p. 955.

natures en une seule, afin d'être plus sûr de ne pas admettre en Jesus-Christ deux personnes, comme Nestorius. La passion jointe à l'ignorance, ne voit que les extrêmes : les milieux qui les séparent, & où réside la vérité, ne sont apperçus que par les esprits éclairés, attentifs & modérés.

Eutyches enseignoit donc à ses Moines, qu'il n'y avoit qu'une seule nature en J. C., il ne vouloit pas que l'on dît que J. C. étoit consubstantiel à son Pere, selon la nature divine, & à nous selon la nature humaine ; il croyoit que la nature humaine avoit été absorbée par la nature divine, comme une goute d'eau par la mer, ou comme la matiere combustible jettée dans une fournaise est absorbée par le feu ; ensorte qu'il n'y avoit plus en J. C. rien d'humain, & que la nature humaine s'étoit en quelque sorte convertie en nature divine (1).

L'erreur d'Eutyches n'étoit donc pas, comme le prétend M. de la Croze, une question de nom [2].

Car Eutyches, en supposant que la nature humaine avoit été absorbée par la nature divine, & confondue avec elle de maniere qu'elle ne faisoit avec elle qu'une seule nature, dépouilloit J. C. de la qualité de Médiateur, & détruisoit la vérité des souffrances, de la mort & de la résurrection de J. C., puisque toutes ces choses appartiennent à la nature humaine & à la réalité d'une ame humaine & d'un corps humain, unis à la personne du Verbe, & n'appartiennent pas au Verbe.

Si le Verbe n'a pas pris notre nature, toutes les victoires qu'il a pû remporter sur la mort & sur l'enfer, ne sont point une expiation pour nous (3).

En un mot, si la nature humaine est tellement absorbée par la nature divine, qu'il n'y ait en J. C. que la nature divine, Eutyches retombe dans l'erreur de Cerinthe, de Basilide, de Saturnin, & des Gnostiques,

(1) Apud Theodor. Dial. pie, l. 1, p. 26, in confusus, Conc. Const. act. 3.

(2) Hist. du Christ. d'Ethiopie, Theod. p. 247.

(3) Leo, Ep. 25, c. 1, 2.

qui prétendoient que J. C. ne s'étoit point incarné, & qu'il n'avoit revêtu que les apparences de l'humanité : voilà ce qu'il eſt étonnant que M. de la Croze n'ait pas vu dans l'Eutychianiſme.

Eutyches répandit ſon erreur, premierement dans les eſprits de ce grand nombre de Moines qu'il gouvernoit, & enſuite parmi ceux de dehors qui le venoient viſiter : il engagea dans ſon erreur beaucoup de perſonnes ſimples & peu inſtruites : elle ſe répandit dans l'Egypte, & paſſa juſqu'en Orient, où les Neſtoriens avoient conſervé des protecteurs, & où le zele d'Eutyches lui avoit fait des ennemis, même parmi les perſonnes attachées au Concile d'Epheſe. Les Evêques d'Orient attaquerent les premiers l'erreur d'Eutyches, & écrivirent à l'Empereur ſur cette nouvelle héréſie (1).

Euſebe de Dorylée, qui avoit été un des premiers à s'élever contre Neſtorius, & qui s'étoit alors lié avec Eutyches, tâcha de l'éclairer, mais inutilement. Cet Evêque, pour arrêter le progrès de l'erreur, préſenta contre Eutyches une Requête aux Evêques qui s'étoient aſſemblés à Conſtantinople, pour juger un différend qui s'étoit élevé entre Florent, Métropolitain de Lydie, & deux de ſes ſuffragans.

Par cette Requête, il accuſoit Eutyches d'héréſie, ſans ſpécifier en quoi, s'engageant à ſoutenir ſon accuſation, & demandoit à Flavien & au Concile, par les conjurations les plus preſſantes, qu'on ne négligeât point cette affaire, & que l'on fît venir Eutyches.

Eutyches refuſa de comparoître, ſous prétexte qu'il avoit fait vœu de ne point ſortir de ſon Monaſtere : il envoya enſuite deux de ſes Moines dans les différens Monaſteres, pour les ſoulever contre Flavien. Ces envoyés diſoient aux Moines qu'ils viſitoient, qu'ils ſeroient bientôt opprimés par ce Patriarche, s'ils ne s'uniſſoient à Eutyches contre lui : ils propoſoient d'ailleurs de ſigner un écrit, dont on n'a pas ſçu l'objet.

---

(1) Iſid. Teluſ. l. 1. Ep. 419, t. 4. Conc. p. 14, 17, 157. Facund. l. 8, c. 5.

Le Concile, après avoir encore envoyé sommer Eutyches de comparoître, le menaça de le déposer : alors Eutyches fit dire au Concile qu'il étoit malade, & qu'il ne pouvoit sortir. Enfin après mille mensonges, Eutyches comparut, & fut convaincu d'enseigner que dans Jesus-Christ la nature divine & la nature humaine étoient confondues. Le Concile ne pouvant détromper Eutyches, ni vaincre son obstination, le priva de la dignité Ecclésiastique, de la Communion de l'Eglise, & de la conduite de son Monastere.

La condamnation d'Eutyches fut signée par vingt-neuf Evêques. Il est clair par la conduite d'Eutyches & par ses réponses dans le Concile de Constantinople, qu'il soutenoit en effet la confusion des deux natures en J. C., & qu'il ne fut point condamné pour une logomachie, ou pour un mal entendu (1).

Eutyches avoit beaucoup de crédit à la Cour, il présenta à l'Empereur une Requête pleine de calomnies contre le Concile qui l'avoit condamné, & demanda à être jugé par un autre Concile. L'Empereur en convoqua un à Ephese, dont il rendit maître absolu Dioscore, Patriarche d'Alexandrie.

Les Evêques se rendirent à Ephese : S. Léon y envoya ses Légats ; mais, lorsque le Concile fut assemblé, on les récusa, sous prétexte qu'en arrivant, ils étoient allés chez Flavien qui étoit la partie d'Eutyches ; on éluda les lettres de ce Pape, on refusa d'entendre Eusebe de Dorylée, & l'on ouvrit le Concile par la lecture des actes du Concile de Constantinople.

Lorsqu'on entendit la lecture des actes de la séance dans laquelle Eusebe de Dorylée pressoit Eutyches de reconnoître deux natures en J. C., même après l'incarnation, le Concile s'écria qu'il falloit brûler Eusebe tout vif, & le mettre en pieces, puisqu'il déchiroit J. C.

Dioscore, Président du Concile, ne se contenta pas de ces clameurs, il demanda que ceux qui ne pou-

(1) Conc. t. 4. Conc. Const.

voient pas faire entendre leurs voix, levaſſent leurs mains, pour faire voir qu'ils conſentoient à l'anathême des deux natures : & auſſi-tôt chacun levant les mains s'écria, quiconque met deux natures en J. C., qu'il ſoit anathême, qu'on chaſſe, qu'on déchire, qu'on maſſacre ceux qui veulent deux natures (1).

Après cela, Eutyches fut déclaré orthodoxe & rétabli ou confirmé dans le Sacerdoce, & dans le gouvernement de ſon Monaſtere.

Dioſcore lut enſuite la défenſe que le Concile d'Epheſe faiſoit de ſe ſervir d'aucune profeſſion de foi, autre que celle du Concile de Nicée, & pria les Evêques de dire, ſi celui qui avoit recherché quelque choſe au-delà, n'étoit pas ſujet à la punition ordonnée par le Concile : perſonne ne contredit Dioſcore, il profita de cet inſtant de ſilence, & fit lire une Sentence de dépoſition contre Flavien, & contre Euſebe de Dorylée [2].

Les Légats de S. Léon s'oppoſerent à ce ſentiment, pluſieurs Evêques ſe jetterent aux pieds de Dioſcore, pour l'engager à ſupprimer cette Sentence : il leur répondit que quand on devroit lui couper la langue, il ne diroit pas autre choſe, que ce qu'il avoit dit ; & comme il vit que ces Evêques demeuroient toujours à genoux, il fit entrer dans l'Egliſe le Proconſul avec des chaînes & un grand nombre de ſoldats & de gens armés. Tout étoit plein de tumulte, on ne parloit que de dépoſer & d'exiler tout ce qui n'obéiroit pas à Dioſcore : on ferma les portes de l'Egliſe, on maltraita, on battit, on menaça de dépoſer ceux qui refuſeroient de ſigner la condamnation de Flavien, ou qui propoſoient de le traiter avec douceur ; enfin un Evêque déclara que Flavien & Euſebe devoient, non-ſeulement, être dépoſés, mais il les condamna formellement à perdre la tête (3).

Flavien fut auſſi-tôt foulé aux pieds, & reçut tant de coups, qu'il mourut peu de tems après (4).

---

(1) Conc. t. 4. Conc. Conſt.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
[4] Zonar. Niceph. Leo, Ep. 93, l. 2, c. 2.

Dioſcore dépoſa enſuite les Evêques les plus reſpectables & les plus éclairés, & rétablit tous les méchans qui avoient été dépoſés. Théodoret fut condamné comme un Hérétique : on défendit de lui donner, ni vivres, ni retraite : c'eſt ainſi que ſe termina le ſecond Concile d'Epheſe.

Théodoſe ſeduit par Chryſaphe, ſon premier Miniſtre, loua & confirma par une loi le Brigandage d'Epheſe.

S. Léon employa inutilement ſon crédit & ſes talens, pour obtenir de Théodoſe qu'il aſſemblât un autre Concile en Occident, pour y examiner l'affaire de Flavien & d'Eutyches : Théodoſe répondit qu'il avoit fait aſſembler un Concile à Epheſe, que la choſe y avoit été examinée, qu'il étoit inutile ou même impoſſible de rien faire davantage ſur cet objet.

Marcien, qui ſuccéda à Théodoſe, l'an 450, entra dans d'autres ſentimens, parceque Pulchérie, qui, en l'épouſant, l'avoit mis ſur le thrône, avoit beaucoup de conſidération pour l'Evêque de Rome. Cet Empereur aſſembla à Chalcédoine un Concile, qui ſe tint dans la grande Egliſe de Sainte Euphémie, en préſence des Commiſſaires, des Officiers de l'Empereur, & des Conſeillers d'Etat, qui ne purent cependant empêcher qu'il ne s'excitât beaucoup de tumulte. Tout ce qui avoit été fait à Epheſe, fut anéanti à Chalcédoine : tous les Evêques dépoſés furent rétablis, & enfin le Concile fit une formule de foi.

Elle contenoit l'approbation des ſymbolés de Nicée & de Conſtantinople, des lettres ſynodiques de Saint Cyrille à Neſtorius & aux Orientaux, & la lettre de S. Léon.

Le Concile déclare, que ſuivant les écrits des Saints Peres, il fait profeſſion de croire un ſeul & unique Jeſus-Chriſt, Notre Seigneur, Fils de Dieu, parfait en ſa divinité, & parfait en ſon humanité ; conſubſtantiel à Dieu, ſelon la divinité, & à nous ſelon l'humanité : qu'il y avoit en lui deux natures unies ſans changement, ſans diviſion, ſans ſéparation ; enſorte que les propriétés des deux natures ſubſiſtent & conviennent à une même perſonne, qui n'eſt point diviſée

en deux, mais qui eſt un ſeul Jeſus-Chriſt, Fils de Dieu, comme il eſt dit dans le ſymbole de Nicée.

Cette formule fut approuvée unanimement (1).

Ainſi, l'Egliſe enſeignoit contre Neſtorius, qu'il n'y avoit qu'une perſonne en J. C., & contre Eutyches, qu'il y avoit deux natures.

Si le S. Eſprit n'a pas préſidé aux déciſions du Concile d'Epheſe, ſi ce Concile n'étoit compoſé que d'hommes factieux & paſſionnés; qu'on nous diſe, comment des hommes livrés à des paſſions violentes, & diviſés en factions, qui veulent toutes faire prévaloir leur doctrine & lancer l'anathême ſur leurs adverſaires, ont pu ſe réunir pour former un jugement qui condamne tous les partis, & qui n'eſt pas moins contraire au Neſtorianiſme, qu'à l'Eutychianiſme: nous ne ferons pas d'autre réponſe aux déclamations de Baſnage, & des autres ennemis du Concile de Chalcédoine (2).

Le Concile de Chalcédoine étant fini au commencement de Novembre 451, Marcien fit une loi par laquelle il ordonna que tout le monde obſerveroit les décrets du Concile: il renouvella & confirma cet Edit par un ſecond, & fit une loi très-ſevere contre les Sectateurs d'Eutyches, & contre les Moines qui avoient cauſé preſque tout le déſordre.

Le Concile de Chalcédoine confirma tout ce que le Concile de Conſtantinople avoit fait contre Eutyches, & cet Héréſiarque dépoſé, chaſſé de ſon Monaſtere, & exilé, défendit encore quelque tems ſon erreur; mais enfin il rentra dans l'oubli & dans l'obſcurité, dont il ne ſeroit jamais ſorti, ſans ſon fanatiſme.

L'hiſtoire ne parle plus de lui depuis 454. Ce Chef de parti, mort ou ignoré, eut cependant encore des partiſans qui exciterent de nouveaux troubles: nous en allons parler ſous le nom d'Eutychiens (3).

EUTYCHIANISME, erreur d'Eutyches, qui enſeignoit qu'il n'y avoit point deux natures en J. C., &

---

(1) Leo, Ep. 29, t. 4. Conc. fiaſ. l. 10, c. 5, p. 515.
(2) Baſnage, Hiſt. Eccleſ. (3) Tillem. t. 15, p. 722.

que la nature humaine avoit été abſorbée par la nature divine. Voyez EUTYCHES.

EUTYCHIENS, Sectateurs de l'erreur d'Eutyches. Nous avons vu ce qu'ils firent juſqu'à la mort d'Eutyches : nous allons examiner ce qu'ils firent depuis le Concile de Chalcédoine.

Le Concile de Chalcédoine ne donna pas tellement la paix à l'Egliſe, qu'il ne reſtât encore des Eutychiens qui exciterent des troubles & du déſordre dans la Paleſtine.

Un Moine, nommé Théodoſe, qui avoit aſſiſté au Concile de Chalcédoine, ne voulut point ſe ſoumettre à ſon jugement, & engagea dans ſa révolte quelques autres Moines, avec leſquels il ſouleva la Paleſtine contre le Concile de Chalcédoine.

Théodoſe & ſes adhérans publierent que le Concile avoit trahi la vérité, qu'il autoriſoit & faiſoit rentrer dans l'Egliſe le dogme impie de Neſtorius, & qu'il violoit la foi de Nicée ; qu'il obligeoit à adorer deux Fils, deux Chriſts, & deux perſonnes, en établiſſant la croyance de deux natures en Jeſus-Chriſt ; & pour appuyer ces calomnies, Théodoſe fabriqua de faux actes du Concile, dans leſquels on liſoit ce qu'il avançoit contre le Concile de Chalcédoine.

L'Impératrice Eudoxie, veuve de l'Empereur Théodoſe II, demeuroit dans la Paleſtine : elle s'intereſſoit vivement pour Dioſcore, que le Concile avoit dépoſé, & conſervoit toujours de l'inclination pour le parti d'Eutyches, pour lequel l'Empereur Théodoſe avoit tenu juſqu'à la mort.

Elle reçut chez elle le Moine Théodoſe, & le favoriſa dans le deſſein qu'il avoit de s'oppoſer au Concile de Chalcédoine ; une foule de Moines qui vivoient des libéralités de l'Impératrice, s'unit à Théodoſe ; les ſimples & les perſonnes peu inſtruites crurent les calomnies de Théodoſe, & toute la Paleſtine fut bientôt ſoulevée contre le Concile de Chalcédoine, & armée pour défendre ce Moine ſéditieux, qui sût profiter de la chaleur du peuple, & ſe fit déclarer Evêque de Jéruſalem, d'où il chaſſa Juvenal le légitime Evêque.

La nouvelle dignité de Théodoſe raſſembla autour de lui tous les brigands de la Paleſtine ; & ce nouvel Apôtre, ſecondé de cette milice, perſécuta, dépoſa, chaſſa tous les Evêques qui n'approuverent pas ſes excès.

Une foule de Moines répandus dans toutes les maiſons, publioit que l'Empereur vouloit rétablir le Neſtorianiſme : par cet artifice, ils ſéduiſoient le peuple, rendoient l'Empereur odieux, & excitoient des ſéditions dans toute la Paleſtine : on pilloit, on brûloit les maiſons de ceux qui défendoient la foi du Concile de Chalcédoine, & qui refuſoient de communiquer avec Théodoſe : il ſembloit qu'une armée de barbares avoit fait une irruption dans cette Province.

Malgré les déſordres dont le Moine Théodoſe rempliſſoit la Paleſtine, les peuples étoient ſi étrangement abuſés par le faux zele de ce Moine impoſteur, que beaucoup de Villes venoient d'elles-mêmes lui demander des Evêques.

Dorothée, Gouverneur de la Paleſtine, informé de ces déſordres, accourut de l'Arabie où il faiſoit la guerre : mais il trouva les portes de Jéruſalem fermées par les ordres d'Eudoxie : il ne put y entrer qu'après avoir promis de ſuivre le parti que tous les Moines & le peuple de la Ville avoient embraſſé.

Martien y envoya une forte garniſon, chaſſa le Moine Théodoſe, & rétablit la paix ; les ſoldats furent logés chez les Moines & les inſultoient. Les Moines s'en plaignirent dans une Requête adreſſée à Pulcherie, à laquelle ils parloient moins en ſuppliants, qu'en ſéditieux, & en ennemis des loix de l'Etat & de Dieu : car au lieu de vivre dans le repos de leur profeſſion, & de ſe rendre les diſciples des Prélats, ils s'érigeoient en Docteurs & en Maîtres ſouverains de la doctrine & de l'Égliſe ; ils oſerent même ſoutenir qu'ils n'étoient point coupables de tous les déſordres qui s'étoient commis.

L'Empereur uſa d'indulgence envers ces méchans Moines, détrompa les peuples auxquels ils en avoient impoſé ſur ſa foi, & la paix fut rétablie (1).

(1) Conc. t. 4. Leo, Ep. 87. Cotelier. Monum. Eccl. Græc.

Le trouble ne fut pas moins grand en Egypte : Dioſcore avoit été dépoſé par le Concile de Chalcédoine, & S. Protere avoit été mis à ſa place. Quoique ſon élection fût tout-à-fait conforme aux regles, elle fut ſuivie d'un grand trouble : le peuple ſe ſouleva contre les Magiſtrats, les ſoldats voulurent arrêter la ſédition, le peuple devint furieux, attaqua les ſoldats, les mit en fuite, les pourſuivit juſques dans l'Egliſe de Saint Jean-Baptiſte, les y aſſiégea, les força, & enfin les y brûla vifs [1].

Marcien punit ſéverement le peuple d'Alexandrie, & les ſéditieux furent bientôt réduits : mais les habitans d'Alexandrie reſterent tellement infectés des erreurs d'Eutyches, que Marcien renouvella, le premier Août 455, toutes les rigueurs qu'il avoit ordonnées trois ans avant contre cette Secte.

Ces loix ne changerent point le parti de Dioſcore ; cet Evêque chargé de tous les crimes, étoit adoré par ſon parti pendant ſa vie, & après ſa mort fut honoré comme un grand Saint [2].

Cependant l'Empereur faiſoit recevoir le Concile de Chalcédoine, & tout y paroiſſoit ſoumis.

Timothée & Elure perſiſtoient cependant toujours dans le parti de Dioſcore, avec quatre ou cinq Evêques, & un petit nombre d'Apollinariſtes & d'Eutychiens. Ces Schiſmatiques avoient été condamnés par l'Egliſe, & bannis par Marcien : mais à la mort de cet Empereur, ils ſouleverent le peuple d'Alexandrie. Elure fit maſſacrer Protere, ſe fit déclarer Evêque, ordonna des Prêtres, remplit l'Egypte de violences, gagna le Patrice Aſpar, & ſe ſoutint quelque tems [3].

Mais enfin, Saint Gennade fit connoître la vérité à l'Empereur Léon qui avoit ſuccédé à Marcien, & obtint un Edit contre Elure qui fut chaſſé d'Alexandrie, relégué à Gangres, puis envoyé dans la Cherſoneſe, parcequ'il tenoit des aſſemblées ſchiſmatiques à Gangres.

---

[1] Evagr. l. 2, c. 5, l. 3, c. 31. Leo, Ep. 93.

[2] Evagr. ibid.

(3) Cotelier, Monum. Eccleſ. Græc. t. 3. Baluſ. Append. Conc. t. 4, p. 894.

Après

Après la mort de l'Empereur Léon, Elure sortit de son exil, & tâcha, mais en vain, d'obtenir de Zenon, que l'on assemblât un Concile pour juger le Concile de Chalcédoine.

Basilisque, qui s'empara de l'Empire & détrôna Zenon, fut plus favorable à Elure : il cassa par un Edit tout ce qui s'étoit fait dans le Concile de Chalcédoine, & ordonna qu'on prononceroit anathême contre la Lettre de S. Léon : il bannit, fit déposer, persécuta tous ceux qui refuserent d'obéir ; plus de cinq cens personnes souscrivirent à la condamnation du Concile de Chalcédoine (1).

Acace, Patriarche de Constantinople, s'opposa à la persécution ; le Peuple s'émut, & menaça de brûler Constantinople, si l'on faisoit violence à Acace. Basilisque effrayé révoqua son Edit, en donna un pour rétablir les Evêques chassé ou exilés, & condamna Nestorius & Eutychés.

Basilisque ne jouit pas long-tems de l'Empire : Zenon l'ayant recouvré, cassa tout ce que Basilisque avoit fait, & les troubles recommencerent : chaque Parti déposoit des Evêques, en établissoit de nouveaux, & les Siéges les plus considérables étoient la proie de l'audace, ou le fruit de l'intrigue, de la bassesse & du parjure (2).

Zenon, occupé à éteindre les factions politiques, & à résister aux ennemis de l'Empire, n'osoit prendre un parti sur les divisions des Catholiques & des Eutychiens, il auroit beaucoup mieux aimé les réconcilier : il l'entreprit.

Les Catholiques & les Eutychiens étoient divisés, sur-tout par rapport au Concile de Chalcédoine : les Eutychiens le rejettoient comme irrégulier, comme renouvellant la doctrine de Nestorius.

Les Catholiques au contraire vouloient absolument que tout le monde souscrivît le Concile de Chalcédoine, & qu'on le conservât, comme nécessaire contre l'Eutychianisme.

---

(1) Lab. Conc. t. 4, p. 1081. (2) Evagr. l. 3. c. 8.

Les deux Partis paroiſſoient donc ſouhaiter qu'on enſeignât l'union des deux natures, & que l'on reconnût qu'elles n'étoient point confondues : les Catholiques vouloient qu'on conſervât le Concile de Chalcédoine, comme néceſſaire pour arrêter l Eutychianiſme, & les Eutychiens vouloient qu'on le condamnât pour arrêter le Neſtorianiſme.

Zenon crut qu'en anathématiſant Neſtorius & Eutychés, on rempliroit les prétentions de chaque Parti, & que dès-lors le Concile de Chalcédoine ne ſeroit plus néceſſaire aux Catholiques, que par conſéquent il pourroit leur en faire approuver la ſuppreſſion, & réunir par ce moyen les deux Partis ; c'eſt ce qu'il eſſaya dans ſon *Henotique*, c'eſt-à-dire *Edit d'union*, Edit qui ne contenoient aucune héréſie, qui confirmoit la foi du Concile de Chalcédoine, & condamnoit en effet le Neſtorianiſme & l'Eutychianiſme (1).

l'Edit de Zenon ne rétablit point la paix ; il fut ſouſcrit par quelques-uns, & rejetté communement par les Eutychiens & par les Catholiques, comme n'arrêtant point le progrès de l'erreur. Les Catholiques ne vouloient point ſe départir de la néceſſité de ſigner le Concile de Chalcédoine, & les Eutychiens ne vouloient point ſe relâcher ſur la condamnation de ce Concile & la demandoient à l'Emperent (2).

Zenon cependant vouloit faire recevoir ſon Edit d'union, & dépoſa beaucoup de Métropolitains & d'Evêques qui réfuſerent d'y ſouſcrire (3).

Il ſe forma donc trois Partis, & ces trois Partis étoient fort animés lorſqu'Anaſtaſe ſuccéda à Zenon : pour les calmer, il puniſſoit également ceux qui vouloient faire recevoir le Concile de Chalcédoine où il n'étoit pas reçu, & ceux qui le condamnoient & publioient qu'il ne falloit pas le recevoir (4).

C'eſt pour cela qu'Anaſtaſe fut mis dans le troiſieme Parti, qu'on nommoit le Parti des Incertains ou des Héſitans.

---

(1) Evagr. l. 2, c. 10. Leo Eyſant. act. 4, 6.

(2) Conc. t. 4.

(3) Ibid.

[4] Evagr. l. 3, c. 30.

Il y avoit dans l'Empire trois Partis puissans, dont chacun vouloit anéantir les deux autres. Anastase, environné d'ennemis puissans, ménageoit ces trois Partis, & sur-tout les Catholiques, dont il redoutoit plus le zele. De l'inquiétude, il passa à la haine, & ne se vit pas plutôt délivré de la guerre de Perse, qu'il se déclara plus ouvertement en faveur des Eutychiens; il obligea ceux qu'il croyoit attachés au Concile de Chalcédoine, & tous ses Gardes, à recevoir l'Edit de réunion de l'Empereur Zenon, & choisit tous ses Officiers parmi les Eutychiens.

Macédonius, Patriarche de Constantinople, s'opposa de toutes ses forces aux desseins de l'Empereur. Le Peuple adoroit son Evêque; l'Empereur ne se croyoit point en sûreté dans Constantinople; il fit enlever Macédonius, & mit à sa place un nommé Thimothée, exila les Partisans les plus zélés de Macédonius, & fit brûler les Actes du Concile de Chalcédoine.

Lorsque le Prêtre arrivoit à l'Autel, c'étoit un usage dans l'Eglise d'Orient, que le Peuple chantât : *Dieu Saint, Dieu Fort; Dieu Immortel*, & c'est ce qu'on nommoit le *Trisagion* (1).

Pierre le Foulon avoit ajouté au Trisagion ces mots, *qui avez été crucifié pour nous, ayez pitié de nous.*

Cette addition, qui pouvoit avoir un bon sens, étoit employé par les Eutychiens, & devint suspecte aux Catholiques; ils jugerent qu'elle contenoit la Doctrine des Eutychiens Théopaschites, qui prétendoient que la Divinité avoit souffert.

Timothée ne fut pas plûtôt sur le Siége de Constantinople, qu'il ordonna qu'on chanteroit le Trisagion, avec l'addition faite par Pierre le Foulon : cette innovation déplut aux Fidéles de Constantinople, cependant ils chantoient le Trisagion, avec l'addition, parcequ'ils craignoient d'irriter l'Empereur.

Mais un jour des Moines entrerent dans l'Eglise, & au lieu de cette addition chanterent un verset de Pseaume; le Peuple s'écria aussi-tôt, les Orthodoxes

---

[1] Photius, Bibl. Cod. 222.

ſont venus bien à propos ; tous les Partiſans du Concile de Chalcédoine chanterent avec les Moines le verſet du Pſeaume ; les Eutychiens le trouverent mauvais : on interrompt l'Office, on ſe bat dans l'Egliſe, le Peuple ſort, s'arme, porte par la Ville le carnage & le feu, & ne s'appaiſe qu'après avoir fait périr plus de dix mille hommes (1).

Anaſtaſe, après la ſédition, ſongea plus ſérieuſement que jamais à éteindre un Parti ſi redoutable, & réſolut de faire condamner le Concile de Chalcédoine : il mit tout en uſage pour y réuſſir ; il flatta, menaça, perſécuta, & fit recevoir la condamnation du Concile par beaucoup d'Evêques.

Après s'être aſſuré par ce moyen de leur conſentement, il fit aſſembler à Sidon un Concile, compoſé de quatre-vingts Evêques, qui condamnerent le Concile de Chalcédoine, excepté Flavien d'Antioche & un autre, qui s'oppoſerent à ce Décret, & furent dépoſés.

Flavien ne quitta cependant pas Antioche : on lui envoya des Moines pour le contraindre à ſouſcrire au Concile de Sidon : ils voulurent uſer de violence ; des Moines Orthodoxes accoururent au ſecours de Flavien, le Peuple ſe mit de la partie, défendit ſon Evêque, fit main baſſe ſur les moines Eutychiens, & il y eut un horrible carnage (2).

L'Empereur étoit environné d'Eutychiens ; il chaſſa Flavien, & mit ſur le Siége d'Antioche Severe, Eutychien ardent & célebre : ſous cet uſurpateur les Catholiques furent perſécutés dans tout le Patriarchat d'Antioche.

Tandis qu'Anaſtaſe employoit toute ſon autorité pour forcer les Catholiques à condamner le Concile de Chalcédoine, un de ſes Généraux, nommé Vitalien, ſe déclara le protecteur des Catholiques, leva, dans l'eſpace de trois jours, une armée formidable, &, ſur le refus que l'Empereur fit de rétablir dans leurs Siéges les Evêques Catholiques qu'il avoit chaſſés, s'em-

(2) Evagr. l. 3, c. 33, 44. Vita Theodoſ.
(2) Ibid. c. 32.

para de la Mœſie, de la Thrace, défit les troupes de l'Empereur, & s'avança devant Conſtantinople avec ſon armée victorieuſe (1).

Anaſtaſe envoya une grande ſomme d'argent à Vitalien, promit de rappeller les Evêques exilés, aſſura qu'il convoqueroit un Concile pour terminer les différends de Religion, & Vitalien s'éloigna de Conſtantinople, & congédia ſon armée.

L'Empereur donna pendant quelque tems l'eſpérance qu'il exécuteroit ces promeſſes, s'appliqua à ſe concilier le cœur du Peuple, donna des charges à Vitalien, & lorſqu'il crut n'avoir plus rien à craindre de Vitalien, fit de nouveaux efforts pour anéantir l'autorité du Concile de Chalcédoine, & mourut ſans avoir pû réuſſir [2].

Juſtin, Préfet du Prétoire, fut élu par les Soldats, & ſuccéda à Anaſtaſe : le nouvel Empereur chaſſa les Eutychiens des Siéges qu'ils avoient uſurpés, rétablit les Orthodoxes, & ordonna que le Concile de Chalcédoine ſeroit reçu dans tout l'Empire. Les Evêques Catholiques s'occuperent à réparer les malheurs de l'Egliſe ; on aſſembla des Conciles, on dépoſa les Eutychiens, ils furent bannis, exilés, punis, comme les Catholiques l'avoient été ſous Anaſtaſe.

Juſtinien, qui ſuccéda à Juſtin ſon oncle, ſe déclara pour les Orthodoxes : l'Impératrice au contraire favoriſoit les Eutychiens ; elle obtint de l'Empereur que l'on tînt des Conférences, pour réunir, s'il étoit poſſible, les Catholiques & les Eutychiens : la Conference n'opéra point la réunion, & elle fut ſuivie d'une nouvelle Loi des plus ſévéres contre les Eutychiens, qui ne furent plus alors que tolérés.

Ils étoient cependant encore en grand nombre. Severe, qui ſous Anaſtaſe avoit été Patriarche d'Antioche, y avoit multiplié les Eutychiens ou Achephales, qui rejettoient le Concile de Chalcédoine : il avoit établi ſur le Siége d'Edeſſe Jacques Baradée ou Zanzale, qui en fut chaſſé par les Empereurs Romains,

(1) Evagr. l. 3, c. 32. (2) Ibid.

se retira sur les Terres des Perses, parcourut tout l'Orient, ordonna des Prêtres, institua des Evêques, & forma la Secte des Jacobites.

Severe, chassé d'Antioche, & obligé de se cacher, ordonna dans sa retraite Sergius pour lui succéder, & les Eutychiens eurent toujours un Patriarche d'Antioche caché.

Enfin, après la mort de Théodose, Patriarche d'Alexandrie, que l'Empereur avoit exilé, trois Evêques Eutychiens, cachés dans les Déserts de l'Egypte, ordonnerent à sa place Pierre Zejage, & perpetuerent ainsi, presque sécrettement, leurs Patriarches jusqu'au commencement du septiéme siecle.

De nouvelles querelles théologiques s'éleverent entre les Moines d'Egypte, sur la Doctrine d'Origene. Justinien, par habitude ou par goût, s'en mêla, & donna un Edit contre la Doctrine d'Origene : les Patrisans d'Origene, qui d'ailleurs étoient opposés au Concile de Chalcédoine, que les ennemis d'Origene défendoient, persuaderent à l'Empereur que s'il condamnoit Théodore de Mopsueste, Théoderet & Ibas, comme il avoit condamné Origene, il rendroit à l'Eglise tous les Eutychiens, qui ne rejettoient le Concile de Chalcédoine, que parcequ'il avoit approuvé les Ecrits de ces trois Evêques.

Justinien ne demanda pas mieux que de condamner, & donna un Edit contre ces trois Evêques, quoique morts.

L'Edit de l'Empereur produisit une longue contestation ; ont crut qu'il portoit atteinte à l'autorité du Concile de Chalcédoine, il fallut un nouveau Concile pour terminer cette affaire, & ce Concile est le cinquieme Concile général de l'Eglise, & le second Concile général tenu à Constantinople.

Justinien, qui avoit fait condamner les trois Chapîtres, à la sollicitation d'Eusebe de Césarée, qui étoit Eutychien dans le cœur, tomba enfin lui-même dans Eutychianisme des Incorruptibles (1).

---

(1) Il y avoit des Eutychiens ; il y en avoit qui soutenoient

Il employa pour faire recevoir cette erreur, tous les moyens qu'il avoit employés pour faire recevoir le Concile de Chalcédoine ; mais la mort arrêta ſes deſſeins (1).

Les Eutychiens reprirent donc un peu faveur ſur la fin de Juſtinien & ſous ſes ſucceſſeurs, qui s'occuperent à les réconcilier avec les Catholiques, & les efforts que l'on fit pour cette réunion, produiſirent une nouvelle Héréſie, qui étoit comme une branche de l'Eutychianiſme, & qui occupa tous les eſprits ; c'eſt le Monothéliſme.

L'Eutychianiſme paroiſſoit donc abſolument éteint dans toutes les Provinces de l'Empire Romain.

Les conquêtes des Sarraſins le firent reparoître avec éclat dans l'Orient & dans l'Egypte, d'où il paſſa dans l'Arménie & dans l'Abyſſinie. Voyez les art. Cophtes, Jacobites, Ardéniens, Abyssins.

Les Eutychiens, au milieu des troubles dont ils avoient rempli l'Empire, agitoient mille queſtions frivoles, ſe diviſoient ſur ces queſtions, & ſe perſécutoient cruellement : telle fut la queſtion qui s'éleva ſur l'incorruptibilité de la chair de J. C. avant ſa Réſurrection. Le Peuple d'Aléxandrie ſe ſouleva contre ſon Evêque, qui avoit pris le parti de l'affirmative ; les Acephales, qui reconnoiſſoient deux natures en Jeſus-Chriſt, mais qui ne vouloient pas ſouſcrire au Concile de Chalcédoine, les Théopaſchites, qui croyoient que la Divinité avoit été crucifiée, & qui avoient pour Chef Pierre le Foulon. Voyez *Nicephore*, *Hiſt. Eccleſ. l.* 18, *c.* 53. *Leont. de Sectis Eutych.*

L'Eutychianiſme a été combattu par Théodoret, Evêque de Cyr, dans vingt-ſept livres, dont on trouve l'extrait dans la Bibliothéque de Photius, (Cod. 46.) & dans trois Dialogues intitulés l'*Immuable*,

---

que J. C. avoit pris un Corps incorruptible, & qui n'étoit point ſujet aux infirmités naturelles.

[1] Fvar. l. 4, c. 39. 40, 41. Baron, ad an. 363. Pagi, ad an. 565.

l'*Inconfus*, l'*Impaſſible* ; par Gelaſe, dans un livre intitulé *des deux Natures* ; par Vigile, qui écrivit cinq livres contre Neſtorius & contre Eutychés ; par Maxence & par Ferrand, & par beaucoup d'autres, que Léonce indique dans ſon Ouvrage contre les Eutychiens & les Neſtoriens. Voyez *la Collection de Caniſius, edit. de Baſnage, & la Bibliot. de Photius, Cod.* 29. 30.

F

FAMILLE, ou MAISON D'AMOUR, c'eſt le nom que prit une Secte, qui faiſoit conſiſter la perfection & la Religion dans la Charité, & qui excluoit l'Eſpérance & la Foi comme des imperfections. Les aſſociés de la Famille d'Amour faiſoient donc profeſſion de ne faire que des actes de charité, & de s'aimer ; c'eſt pour cela qu'ils prétendoient ne compoſer qu'une Famille, dont tous les membres étoient unis par la charité.

Ils aimoient tous les hommes, & croyoient qu'on ne devoit jamais ni ſe quereller, ni ſe haïr parcequ'on avoit ſur la Religion des opinions différentes.

La charité mettoit, ſelon ces Sectaires, l'homme au-deſſus des Loix, & le rendoient impeccable.

Cette Secte avoit pour Auteur un certain Henri Nicolas de Munſter, qui ſe prétendit d'abord inſpiré, & qui ſe donna bien-tôt pour un homme déifié. Il ſe vantoit d'être plus grand que J. C. qui, diſoit-il, n'avoit été que ſon type, ou ſon image.

Vers l'an 1540, il tâcha de pervertir Théodore Volkarts Kornheert : leurs diſputes furent auſſi fréquentes qu'inutiles ; car, quand Nicolas ne ſavoit plus que répondre à Théodore, il avoit recours à l'eſprit, qui lui ordonnoit, diſoit-il, de ſe taire. Cet Enthouſiaſte ne laiſſa pas de ſe faire bien des Diſciples, qui, comme lui ſe croyoient des hommes déifiés.

Henri Nicolas fit quelques Livres ; tels furent l'Evangile du Royaume, la Terre de Paix, &c.

La Secte de la Famille d'Amour reparut en Angleterre au commencement du dix-septieme siecle (1604), & présenta au Roi Jacques une Confession de Foi, dans laquelle elle déclare qu'ils sont séparés des Brouniſtes. Cette Secte fait profession d'obéir aux Magistrats, de quelque Religion qu'ils soient; c'est un point fondamentale chez eux [1].

FANATIQUE; ce mot, selon quelques uns, vient d'un mot grec, qui signifie lumiere, d'où l'on a fait *Fanatique*, pour signifier un homme illuminé, inspiré.

D'autres prétendent qu'il vient du mot *Fanum*, qui signifie Temple, d'où l'on a fait *Fanatique*, pour désigner un homme qui fait des extravagances autour des Temples, & qui prophétise en insensé [2].

Quoi qu'il en soit de ces étymologies, le mot Fanatique signifie aujourd'hui un homme, qui, prenant les effets d'une imagination déréglée pour les inspirations du S. Esprit, se croit instruit des vérités de la Foi par une illumination extraordinaire, & fait des actions déraisonnables & extravagantes de dévotion & de piété.

Les Fanatiques ne forment donc point une Secte particuliere, & il s'en trouve dans toutes les Sectes, comme il y en a dans toutes les Religions.

Du mot Fanatique on a fait Fanatisme, c'est-à-dire une disposition d'esprit qui fait prendre pour une inspiration divine les phantômes d'une imagination déréglée. On voit, par cette définition, que l'Histoire du Fanatisme n'est pas une des portions les moins intéressantes de l'Histoire de l'Esprit Humain; mais cet objet n'appartient pas à notre Ouvrage, nous avons seulement voulu expliquer ici le mot *Fanatique*, parceque nous nous en servons souvent.

FELIX, Evêque d'Urgel, en Catalogne, enseigna

---

(1) Stockman Lexicon, voce Familiſtæ, Hiſt. de la Réf. des Pays-Bas, par Brandt, t. 1, p. 84.

(2) Voyez Hofman Lexic. Godefroy, ſur le Digeſt. l. 21. tit. de Edil. edict. Leg. 1, §. 9, 10. Voſſius Etymol. Du Cange, Gloſſ.

que J. C. ſelon l'humanité, n'étoit que fils adoptif de Dieu, comme les hommes ſont appellés dans l'Ecriture *Enfans de Dieu*. Le nom de Fils de Dieu, n'étoit, ſelon Felix d'Urgel, qu'une maniere d'exprimer plus particulierement le choix que Dieu avoit fait de l'humanité de J. C.

Les Sarraſins, ou les Arabes, après avoir battu pluſieurs fois les troupes d'Héraclius, ſe rendirent maîtres de la Syrie & de l'Egypte : ils ſe répandirent enſuite en Afrique, prirent Carthage, ſe mirent en poſſeſſion de la Numidie & de la Mauritanie, & par le moyen du Comte Julien, s'emparerent de l'Eſpagne.

Les Sarraſins, Maîtres de l'Eſpagne, donnerent aux Chrétiens des Juges de leur Religion, comme l'avoient pratiqué en Aſie les Caliphes, qui avoient même admis des Evêques dans leurs Conſeils. Les Chrétiens furent encore mieux traités ſous Abdalazil, ſon fils & ſon ſucceſſeur.

L'Eſpagne fut par ce moyen remplie de Chrétiens, de Juifs & de Mahométans, qui cherchoient tous à ſe convertir, & qui ſe propoſoient des difficultés.

Le principal article de la croyance des Mahométans eſt l'Unité de Dieu ; ils traitent d'idolâtres tous ceux qui reconnoiſſent quelque nombre dans la Divinité : ils reconnoiſſent bien J. C. comme un grand Prophete, qui avoit l'eſprit de Dieu ; mais ils ne peuvent ſouffrir qu'on diſe que J. C. eſt Dieu, & Fils de Dieu par ſa nature.

Les Juifs étoient alors, & ſont encore aujourd'hui, dans les mêmes principes, quoique le Meſſie ſoit annoncé par les Prophetes, comme le Fils naturel de Dieu.

Les Juifs & les Mahométans attaquoient donc les Chrétiens ſur la Divinité de Jeſus-Chriſt, & prétendoient qu'on ne devoit pas lui donner le titre de Fils de Dieu.

Pour répondre à ces difficultés, ſans altérer le Dogme de l'Unité de Dieu, les Chrétiens d'Eſpagne diſoient que J. C. n'étoit point Fils de Dieu par ſa nature, mais par adoption : il paroît que cette réponſe

avoit été adoptée par des Prêtres de Cordoue, & qu'elle étoit assez communément reçue en Espagne (1).

Elipand, qui avoit été disciple de Felix d'Urgel, le consulta pour savoir ce qu'il pensoit de J. C., & s'il le croyoit fils naturel, ou fils adoptif.

Felix répondit que J. C., selon la nature humaine, n'étoit que le fils adoptif ou *nuncupatif*, c'est-à-dire, de nom seulement, & il soutint son sentiment dans des écrits.

J. C. étant, selon Felix d'Urgel, un nouvel homme, devoit aussi avoir un nouveau nom. Comme dans la premiere génération, par laquelle nous naissons selon la chair, nous ne pouvons tirer notre origine que d'Adam; ainsi dans la seconde génération, qui est spirituelle, nous ne recevons la grace de l'adoption, que par J. C. qui a reçu l'une & l'autre; la premiere de la Vierge sa mere, la seconde, en son Baptême.

J. C. en son humanité est fils de David, fils de Dieu: or il est impossible qu'un homme ait deux peres, selon la nature; l'un est donc naturel, & l'autre adoptif.

L'adoption n'est autre chose, que l'élection, la grace, l'application par choix & par volonté, & l'Ecriture attribue tous ces caracteres à J. C. (2).

Dieu nuncupatif, c'est-à-dire, de nom, il raisonnoit ainsi, suivant le témoignage de J. C. même; l'Ecriture nomme Dieu ceux à qui la parole de Dieu est adressée, à cause de la grace qu'ils ont reçue; donc, comme J. C. participe à la nature humaine, il participe aussi à cette dénomination de la divinité, quoique d'une maniere plus excellente, comme à toutes les autres graces.

Saint Pierre dit que J. C. faisoit des miracles, parceque Dieu étoit avec lui [3].

Saint Paul dit que Dieu étoit en J. C. se réconciliant le monde (4).

Ils ne disent pas que J. C. étoit Dieu (5)

---

(1) Alcuin, Ep. 15.
(2) Alcuin, l. 1, 2, 3, cont. Felicem.
(3) Act. 10, v. 38.
(4) Cor. 2, c. 4, v. 19.
(5) Alcuin, ibid.

Comme Dieu, J. C. eſt eſſentiellement bon ; mais comme homme, quoiqu'il ſoit bon, il ne l'eſt pas eſſentiellement, & par lui-même : s'il a été vrai Dieu dès qu'il a été conçu dans le ſein de la Vierge, comment dit-il dans Iſaïe, que Dieu l'a formé ſon ſerviteur dans le ſein de ſa mere [1].

Se peut-il faire que celui qui eſt vrai Dieu, ſoit ſerviteur par ſa conduite, comme J. C. dans la forme d'eſclave ? Car on prouve qu'il eſt fils de Dieu & de ſa ſervante, non-ſeulement par obéiſſance, comme la plupart le veulent, mais par ſa nature ; en quelle forme ſera-t-il éternellement ſoumis au pere, s'il n'y a aucune différence entre ſa divinité & ſon humanité ? [2].

J. C. eſt un Médiateur, un Avocat auprès du Pere pour les pécheurs ; ce qu'on ne doit pas entendre du vrai Dieu, mais de l'homme qu'il a pris.

Pour prouver toutes ces propoſitions, Felix d'Urgel citoit pluſieurs paſſages de l'Ecriture & des Peres, détournés de leur vrai ſens & tronqués : il ſe fondoit principalement ſur la liturgie d'Eſpagne, dans laquelle il étoit dit ſouvent que le Fils de Dieu a adopté la nature humaine.

On répondoit à Felix d'Urgel que l'Egliſe étoit en paix, lorſque ſon ſentiment avoit commencé à ſe répandre, & que ce ſentiment l'avoit troublée : on lui fit voir que ſon ſentiment n'étoit au fond, quoi qu'il pût dire, que le Neſtorianiſme, puiſque ſi l'on diſtingue en J. C. deux fils, l'un naturel, & l'autre adoptif, il falloit néceſſairement que la nature humaine & la nature divine fuſſent deux perſonnes en J. C. : car dès le premier inſtant que J. C. s'eſt incarné, le Verbe & la nature humaine ſont unis d'une union hypoſtatique, il n'y a dans le Verbe qu'une perſonne, & l'homme a tous les titres de la divinité ; d'où il ſuit qu'il faut dire que le Fils de Marie eſt Dieu par ſa nature, ce qui ne veut rien dire autre choſe, ſi ce n'eſt, que la même perſonne, qui eſt Fils de Marie, eſt Fils de Dieu par

(1) Iſaïæ 49, v. 5. (2) Alcuin, l. 5.

la génération éternelle. C'eſt ainſi que dans l'ordre naturel, quoique l'ame du Fils ne ſoit pas ſorti du Pere, comme ſon corps, il ne laiſſe pas d'être tout entier le propre Fils de celui qui a produit ſon corps.

Si le Fils de la Vierge n'eſt que le Fils adoptif de Dieu, de quelle perſonne de la Trinité eſt-il fils ? Sans doute de la perſonne du Fils qui a pris la nature humaine, il ne ſera donc que le Fils adoptif du Pere éternel.

On ſe trompe, lorſqu'on prétend prouver que J. C. n'eſt pas proprement Dieu, parcequ'il eſt dit que Dieu étoit en lui : car il faudroit dire auſſi que le Verbe n'eſt point Dieu, ni le Pere même, puiſque Jeſus-Chriſt dit, mon Pere eſt en moi, & je ſuis dans mon Pere. On fit voir que Felix d'Urgel appliquoit mal les paſſages des Peres, ou qu'il les avoit tronqués, & l'on prouva que tous étoient contraires à ſon ſentiment (1).

La principale difficulté de Felix d'Urgel conſiſtoit, en ce que l'homme n'étant point eſſentiellement, & par ſa nature, uni à la Divinité, l'homme n'étoit en J. C. Fils de Dieu, que par élection & par choix.

Cette difficulté n'étoit qu'un ſophiſme : ſi l'on n'a égard qu'à l'élévation de la nature humaine à l'union hypoſtatique du Verbe, on peut fort bien dire, que le Fils de Marie eſt Fils de Dieu par grace ; car c'eſt de la pure grace du Verbe éternel, qu'il a voulu prendre à lui la nature humaine, & ſans grace, jamais cette propoſition n'eût eu lieu ; *l'homme eſt Dieu*, *le Fils de Marie eſt Fils de Dieu* : ainſi ſi l'on regarde le principe par lequel l'incarnation s'eſt faite à cet égard, le Fils de Marie eſt Fils de Dieu par grace.

Mais, ſi l'on conſidere la nature humaine unie hypoſtatiquement au Verbe, ou pour me ſervir des termes de l'Ecole, ſi l'on conſidere l'union hypoſtatique,

---

[1] Alcuin, loc. cit Paulin France du P. Sirmond, t. 2. d'Aquilée, Benoit d'Aniane, Dans la Bibliotheque des Pe- les lettres du Pape Adrien dans res t. 4, part. 2. Dans les Con- le Concile de Francfort, qui ſe ciles du P. Labe, t. 7. p. 1014. trouvent dans les Conciles de

in facto esse, il est clair que le Fils de Marie est Fils de Dieu par nature : car après l'incarnation, la nature divine & la nature humaine ne faisant qu'une personne, il est clair que la même personne, qui est Fils de Marie, est Fils de Dieu par la génération éternelle (1). Felix d'Urgel fut condamné dans le Concile de Ratisbonne, & abjura son erreur, qu'il reprit après qu'il fut retourné dans son Diocèse. On le cita au Concile de Francfort, dans lequel il fut dépose de l'Episcopat à cause de ses fréquentes rechutes, & relégué à Lyon pour le reste de sa vie, qu'il finit sans être détrompé. Voyez le P. Cointe an. 799. n. 1617.

FLAGELLANS, Pénitens fanatiques & atrabilaires, qui se fouettoient impitoyablement, & qui attribuoient à la flagellation plus de vertu qu'aux Sacremens, pour effacer les péchés.

Rien n'est plus conforme à l'esprit du Christianisme, que la mortification des sens & de la chair : Saint Paul châtioit son corps, & le réduisoit en servitude. Cet esprit de mortification conduisit dans les déserts les Pénitens de l'Orient, où ils pratiquoient des austérités incroyables ; il ne paroît pas que les flagellations volontaires aient fait partie des austérités que pratiquoient les premiers pénitens ; mais il est certain que les flagellations étoient employées par les Tribunaux civils pour châtier les coupables (2).

On regarda donc les flagellations comme des expiations : la flagellation de J. C. & l'exemple des Apôtres & des Martyrs firent regarder les flagellations volontaires, non-seulement comme des œuvres satisfactoires, mais encore comme des œuvres méritoires, qui pouvoient obtenir le pardon des péchés de ceux qui exerçoient sur eux cette mortification, & de ceux pour lesquels ils les offroient à Dieu : on cita des exemples de damnés rachetés par ces flagellations ; la superstition & l'ignorance reçurent avidement ces impostures, & les flagellations devinrent fort fré-

(1) Voyez la Réfut. de Nestorius à son article.
(2) Boileau, Hist. des Flagellans, c. 9.

quentes dans l'onzieme & le douzieme ſiecle ; enfin ces idées produiſirent ſur la fin du treizieme ſiecle [1260] la Secte des Flagellans, dont un Moine de Sainte Juſtine de Padoue rapporte ainſi la naiſſance.

Lorſque toute l'Italie, dit-il, étoit plongée dans toutes ſortes de crimes & de vices, tout d'un coup une ſuperſtition inouie ſe gliſſe d'abord chez les Péruſiens, enſuite chez les Romains, & de là ſe répandit preſque par tous les peuples d'Italie.

La crainte du dernier jugement les avoit tellement ſaiſis, que Nobles, Roturiers de tout état, ſe mettent tous nuds, & marchent par les rues en proceſſion, chacun avoit ſon fouet à la main & ſe fuſtigeoit les épaules, juſqu'à ce que le ſang en ſortît : ils pouſſoient des plaintes & des ſoupirs, & verſoient des torrens de larmes : ces exemples de pénitence eurent d'abord d'heureuſes ſuites, on vit beaucoup de réconciliations, de reſtitutions, &c.

Ces Pénitens ſe répandirent bientôt dans toute l'Italie ; mais le Pape ne voulut point les approuver, & les Princes ne leur permirent point de former des établiſſemens dans leurs Etats [1].

Près d'un ſiecle après que cette Secte eut paru pour la premiere fois, la peſte qui ſe fit ſentir en Allemagne (au milieu du quatorzieme ſiecle), reſſuſcita tout-à-coup la Secte des Flagellans ; les hommes attroupés couroient le pays, ils avoient un Chef principal & deux autres Supérieurs auxquels ils obéiſſoient aveuglément, ils avoient des étendars de ſoie cramoiſy & peints, ils les portoient à leurs proceſſions, & traverſoient de cette maniere les Villes & les Bourgs.

Le peuple s'attroupoit pour jouir de ce ſpectacle, & lorſqu'il étoit aſſemblé, ils ſe fouettoient & liſoient une lettre qu'ils diſoient être en ſubſtance la même choſe qu'une Ange avoit apportée de l'Egliſe de Saint Pierre à Jéruſalem, par laquelle l'Ange déclaroit que J. C. étoit irrité contre les dépravations du ſiecle, & que Jeſus-Chriſt prié par la bienheureuſe Vierge & par

(1) Boileau, ibid.

l'Ange, de faire grace à ſon peuple, avoit répondu, que ſi les pécheurs vouloient obtenir miſéricorde, il falloit que chacun ſortît de ſa patrie, & qu'il ſe flagellât durant trente-quatre jours en mémoire du tems que J. C. avoir paſſé ſur la terre, ils firent une grande quantité de Proſélytes.

Clément VI condamna cette Secte, les Evêques d'Allemagne, conformément à ſon Bref, défendirent les aſſociations des Flagellans, & cette Secte ſe diſſippa (1).

Elle reparut dans la Miſnie, vers le commencement du quinzieme ſiecle, 1414.

Un nommé Conrard renouvella la fable de la lettre apportée par les Anges ſur l'Autel de Saint Pierre de Rome, pour l'inſtitution de la flagellation : il prétendit que c'étoit l'époque de la fin de l'autorité du Pape, & de celle des Evêques, qui avoient perdu toute juriſdiction dans l'Egliſe, depuis l'établiſſement de la ſociété des Flagellans; que les Sacremens étoient ſans vertu, que la vraie Religion n'étoit que chez les Flagellans, & qu'on ne pouvoit être ſauvé, qu'en ſe faiſant baptiſer de leur ſang. L'Inquiſiteur fit arrêter ces nouveaux Flagellans, & l'on en brûla plus de quatre-vingt-onze (2).

Si les Flagellans étoient devenus plus forts que l'Inquiſiteur, ils auroient fait brûler l'Inquiſiteur, & tous ceux qui n'auroient pas voulu ſe flageller.

Il y a encore aujourd'hui des Confrairies de Flagellans, qu'il faut bien diſtinguer des Sectaires dont nous venons de parler, il ſe trouve de ces Confrairies en Italie, en Eſpagne, & en Allemagne. Le P. Mabillon vit à Turin le Vendredi Saint une proceſſion de Flagellans à gage : » ils commencerent, dit-il, à ſe fouet-» ter dans l'Egliſe Cathédrale en attendant Son Al-» teſſe Royale, ils ſe fouettoient aſſez lentement, ce » qui ne dura pas une demie heure ; mais d'abord

(1) D'Argentré, Collect. Jud. (2) Contin. de Fleury, t. t. 1, p. 361. Natal. Alex. in 21, p. 206. ſæc. 13 & 14. Boileau, loc. cit.

» que

» que ce Prince parut, ils firent tomber une grêle de » coups sur leurs épaules déja déchirées, & alors la » procession sortit de l'Eglise. Ce seroit une institution » pieuse, si ces gens se fustigeoient ainsi par une dou- » leur sincere de leurs péchés, & dans l'intention d'en » faire une pénitence publique, & non pour donner » au monde une espece de spectacle « (1).

Gerson écrivit contre les Flagellans, & crut qu'il falloit que les Prélats, les Pasteurs, & les Docteurs réprimassent cette Secte par leurs exhortations, & les Princes par leur autorité [2].

L'Abbé Boileau a attaqué les flagellations volontaires [3].

Le P. Gretzer en a pris la défense, M. Thiers a écrit contre l'histoire des Flagellans : cette réfutation est longue ; foible & ennuyeuse (4).

FRATRICELLES ou FREROTS. Le desir de se distinguer par une sainteté extraordinaire n'étoit pas moins vif en Italie qu'en Allemagne, où il avoit produit les Beguards vers le quatorzieme siecle. Quelques Freres Mineurs obtinrent de Celestin V, la permission de vivre en Hermites, & de pratiquer à la lettre la Regle de S. François.

Beaucoup de Religieux, sous prétexte de mener une vie plus retirée & plus parfaite, sortirent de leur Couvent ; beaucoup de Laïcs les imiterent, & tous ces aspirans à une sainteté extraordinaire se réunirent ; s'appellerent Freres, & formerent une Secte ; les Franciscains s'appelloient Freres, & les Séculiers Frerots ou Fratricelles, ou Bisoches.

Ces troupes de Moines, échappés de leurs Couvents, vivoient sans regle, sans Supérieur, & faisoient consister toute la perfection Chrétienne dans un renoncement absolu à toute propriété, parceque la pauvreté

(1) Musæum Italicum, p. 80.
(2) Gerson, t. 2, p. 660.
(3) Hist. Flagellantium
(4) De Spontanea Disciplinarum se i Flagellorum Cruce, Coloniæ 1660. in-12. Critique de l'Hist. des Flagellans, par J. B. Thiers.

faiſoit le caractere principal de la Regle de S. François, à laquelle étoient ſingulierement attachés les Freres Macerota & un autre Franciſcain qui avoient donné naiſſance à cette Secte.

Les Fraticelli ſe promenoient ou chantoient, & pour obſerver plus ſcrupuleuſement le vœu de pauvreté, ne travailloient jamais, de peur d'avoir en travaillant droit à quelque choſe : comme les Maſſiliens, ils diſoient qu'il falloit prier ſans ceſſe, de peur d'entrer en tentation ; & ſi on leur reprochoit leur oiſiveté, ils diſoient que leur conſcience ne leur permettoit pas de travailler pour une nourriture qui périt, ils ne vouloient travailler que pour une nourriture céleſte, & ce travail ſpirituel conſiſtoit à méditer, à chanter, à prier [1].

Malgré ce renoncement à tout, les Fratricelles ne manquoient de rien : une multitude d'Artiſans, de Charbonniers, de Bergers, de Charpentiers, abandonnerent leurs travaux, leurs maiſons, leurs troupeaux, & prirent l'habit des Fraticelli. Tous les Religieux mécontens de leur état, & ſur-tout des Franciſcains, ſous prétexte d'obſerver plus exactement la Regle de Saint François, quitterent leurs Couvens & groſſirent la Secte des Fraticelli, qui ſe répandit en Toſcane, en Calabre, &c.

Jean XXII vit les abus de ces aſſociations, il les défendit & excommunia les Frerots & leurs fauteurs (2).

Les Fraticelli attaquerent l'autorité qui les foudroyoit, & ſe fonderent ſur le ſpécieux prétexte de la pauvreté Evangélique, qui faiſoit la premiere obligation de l'Ordre de S. François & du Chriſtianiſme.

Ils ne nioient point l'autorité du Pape, ils prétendoient ſeulement la reſtraindre, & croyoient que ſon excommunication ne pouvoit nuire aux Frerots : 1°. parcequ'ils avoient été approuvés par Céleſtin V, & qu'un Pape ne pouvoit détruire ce que ſon prédéceſſeur avoit

(1) An. 1294. D'Argentré, 1317, n. 56. Collect. Jud. Raynald, ad an. [2] Ibid.

établi : 2°. parceque leur société étoit autorisée dans l'Evangile, & que le Pape ne pouvoit rien contre ce qui est dans l'Evangile ; 3°. enfin pour trancher la question sans retour, ils distinguerent deux Eglises, une étoit toute extérieure, riche, possedoit des domaines, & des dignités ; le Pape & les Evêques dominoient dans cette Eglise, & pouvoient en exclure ceux qu'ils excommunioient : mais il y avoit une autre Eglise toute spirituelle, qui n'avoit pour appui que sa pauvreté, pour richesses que ses vertus ; Jesus-Christ étoit le Chef de cette Eglise, & les Frerots en étoient les membres : le Pape n'avoit sur cette Eglise aucun empire, aucune autorité, & ses excommunications ne pouvoient exclure personne de cette Eglise.

De ce principe, les Frerots conclurent que hors de leur Eglise, il n'y avoit point de Sacremens, que les Ministres pécheurs ne pouvoient les conférer : en développant ce principe fondamental de leur Schisme, ils renouvellerent différentes erreurs des Donatistes, des Albigeois & des Vaudois (1).

Il se disperserent dans toute l'Italie pour prêcher ces erreurs, & souleverent les Fideles contre le Pape.

Jean XXII écrivit à tous les Princes contre les Frerots, & chargea tous les Inquisiteurs de les juger rigoureusement (2).

Pour se concilier les Princes, que Jean XXII excitoit contre les Frerots, ces Sectaires mêlerent à leurs erreurs des propositions contraires aux prétentions des Papes ; ils soutenoient que le Pape n'étoit pas plus le successeur de S. Pierre, que les autres Evêques ; que le Pape n'avoit aucun pouvoir dans les Etats des Princes Chrétiens, & qu'il n'avoit nulle part aucune puissance coactive.

Le concours de tous ces artifices soutint quelque tems les Frerots contre l'autorité du Pape : cependant on en brûla beaucoup, mais ils réparoient leurs pertes par de nouveaux prosélytes ; & enfin n'ayant plus, ni

(1) Raynald, ad an. 1318, n. 469.
[2] Ibid.

Egliſes, ni Miniſtres, ils prétendirent que les Frerots avoient tout le pouvoir d'abſoudre & de conſacrer, & qu'il étoit inutile de prier dans les Egliſes conſacrées.

Les Franciſcains unirent leur efforts aux ordres des Papes, pour l'extinction des Frerots; & la Secte des Frerots après avoir réſiſté long-tems aux attaques des Papes, ſe diſſipa, les reſtes paſſerent en Allemagne, & y ſubſiſterent ſous la protection de Louis de Baviere, qui haïſſoit Jean XXII, & elle ſe confondit avec les Beguards.

Le nom de Frerots fut donné indiſtinctement à cette multitude de Sectes qui inonderent l'Europe dans le treizieme ſiecle, & au commencement du quatorzieme. Ces Sectes tomberent dans les déſordres les plus horribles, elles renouvellerent toutes les infamies des Gnoſtiques & des Adamites; elles prétendoient que, ni Jeſus-Chriſt, ni les Apôtres, n'avoient obſervé la continence, & qu'ils avoient eu leurs propres femmes, ou celles des autres. Parmi ces Sectaires, il y en avoit qui ſoutenoient que l'adultere & l'inceſte n'étoient point des crimes, lorſqu'on les commettoit dans leur ſecte (1).

Tel eſt à peu près le tableau que nous offre un ſiecle ignorant, précédé par des ſiecles plus ignorans encore, & pendant leſquels on n'avoit épargné, ni le ſang, ni le fer; l'Europe Chrétienne étoit remplie d'armées de Croiſés, de buchers, & d'Inquiſiteurs: on avoit détruit les Hérétiques, & l'on s'étoit appliqué à corriger les déſordres qu'ils reprochoient aux Catholiques; on avoit entrepris de réformer les mœurs, mais on n'avoit point éclairé les eſprits; & la réformation dans les mœurs, laquelle avoit été regardée comme un préſervatif contre la ſéduction des Albigeois & des Vaudois, avoit conduit à toutes les erreurs, & produit les Frerots, les Beguards, la Secte de Segarel, &c. parceque cette réformation n'avoit pour principes qu'une piété ſans lumiere.

(1) D'Argentré, loc. cit.

FRERES DE LA PAUVRE VIE : c'eſt le nom que prenoient les diſciples de Dulcin, ils s'appelloient ainſi eux-mêmes, ſous prétexte qu'ils avoient renoncé à tout, pour ne vivre que de la vie Apoſtolique.

FREROTS. Voyez FRATICELLES.

FRERES POLONOIS : c'eſt un nom que les Sociniens prirent pour montrer que la charité regnoit entre eux, & que leur confraternité étoit inviolable.

G

GENTILIS VALENTIN. Voyez SOCINIENS.

GILBERT DE LA PORRÉE, naquit à Poitiers dans l'onzieme ſiecle.

Les Ecoles de Philoſophie & de Théologie s'étoient alors multipliées dans l'Occident : on avoit apporté en France les livres d'Ariſtote, les Commentaires d'Averroës ſur ce Philoſophe, les interprétations de Porphyre, & des cathégories attribuées à Saint Auguſtin [1].

La Logique, à laquelle on réduiſoit preſque toute la Philoſophie, n'étoit que l'art de ranger les objets dans de certaines claſſes, de leur donner différens noms, d'analyſer, pour ainſi dire, ces noms, de diſtinguer les différentes qualité des objets, de marquer leurs différences & leurs rapports.

Toute la Philoſophie conſiſtoit à traiter de la ſubſtance, de la qualité, des attributs, & de ſemblables abſtractions [2].

Cette méthode paſſa dans les Ecoles de la Théologie, & l'on traita les différens objets de la Théologie, ſelon les regles de la dialectique.

Les Théologiens des ſiecles précédens n'écrivoient ſur les vérités théologiques, que lorſque le beſoin de

---

(1) Ducheſne, t. 4, p. 259. ce. t. 9, p. 45, 180. Mabillon. Annal. Bened. l. 71, p. 88. Hiſt. Littéraire de Fran-

(2) Hiſt. Litt. t. 7, p. 130.

défendre la vérité les obligeoit à écrire : mais, lorſque la dialectique ſe fut introduite dans les Ecoles de Théologie, on traita les différens objets de la Théologie, par goût, pour ſon plaiſir, & l'on vit paroître une foule de Traités de Théologie.

Gilbert de la Porrée ſuivit le goût de ſon ſiecle : il s'étoit beaucoup appliqué à l'étude de la Philoſophie, il avoit enſuite étudié la Théologie, il avoit même compoſé pluſieurs ouvrages théologiques, & il avoit traité les dogmes de la Religion, ſelon la méthode des Logiciens.

Ainſi, par exemple, en parlant de la Trinité, il avoit examiné la nature des perſonnes divines, leurs attributs, leurs propriétés, il avoit examiné quelle différence il y avoit entre l'eſſence des perſonnes & leurs propriétés, entre la nature divine & Dieu, entre la nature divine & les attributs de Dieu.

Comme tous ces objets avoient des définitions différentes, Gilbert de la Porrée jugea que tous ces objets étoient différens, que l'eſſence, ou la nature de Dieu, ſa divinité, ſa ſageſſe, ſa bonté, ſa grandeur n'eſt pas Dieu, mais la forme par laquelle il eſt Dieu.

Voilà, ce me ſemble, le vrai ſentiment de Gilbert de la Porrée ; ainſi il regardoit les attributs de Dieu, & la Divinité, comme des formes différentes, & Dieu, ou l'Etre ſouverainement parfait, comme la collection de ces formes : voilà l'erreur fondamentale de Gilbert de la Porrée ; d'où il avoit conclu que les propriétés des perſonnes divines n'étoient pas ces perſonnes, que la nature divine ne s'étoit pas incarnée.

Gilbert de la Porrée conſerva tous ces principes, lorſqu'il fut élû Evêque de Poitiers, & les expliqua dans un diſcours qu'il fit à ſon Clergé.

Arnaud & Calon ſes deux Archidiacres le déférerent au Pape Eugene III, qui étoit alors à Sienne ſur le point de paſſer en France : lorſqu'il y fut arrivé, il fit examiner l'accuſation qu'on avoit portée contre l'Evêque de Poitiers. Ce Prélat fut appellé à une aſſemblée qui ſe tint à Paris en 1147, & enſuite au Concile de Rheims, qui ſe tint l'année ſuivante, & dans lequel on condamna les ſentimens de Gilbert de la Porrée,

qui rétracta ſes erreurs, & ſe réconcilia ſincerement avec ſes Archidiacres. Quelques-uns de ſes diſciples perſévererent dans leurs ſentimens, mais ils ne formerent point un parti. Ainſi voilà un Philoſophe qui reconnoit ſincerement qu'il s'eſt trompé, & les Philoſophes ſes diſciples ne ſont point une Secte rébelle & factieuſe : il en fut ainſi d'Abaelard dans le même ſiecle (1).

L'erreur de Gilbert de la Porrée détruiſoit, comme on le voit, la ſimplicité de Dieu, & c'eſt par cette conſéquence que Saint Bernard combattit ſes principes.

Il paroit que cet Evêque ſuppoſoit que la ſubſtance de Dieu n'avoit point par elle-même les attributs ou les propriétés qui ſont la divinité, mais que la collection de ces attributs, qui faiſoient la divinité, étoit une eſpece de forme qui s'uniſſoit à la ſubſtance divine, ou même qui ne lui étoit point eſſentielle.

Ainſi, l'Etre ſuprême, ou l'Etre par ſoi-même, ſelon Gilbert de la Porrée, n'étoit pas eſſentiellement ſage, éternel, bon, &c. parcequ'il ne renfermoit point dans ſon idée la collection des attributs qui faiſoient la Divinité.

La ſubſtance de l'Etre néceſſaire, n'étoit Dieu, que parceque la collection de ces attributs étoit unie à ſa ſubſtance.

Nous croyons donc qu'on ne doit pas confondre l'opinion des Scotiſtes avec l'erreur de Gilbert de la Porrée : car les Scotiſtes croient bien que les attributs de Dieu ſont diſtingués de ſon eſſence, mais ils croient pourtant qu'ils naiſſent néceſſairement de cette eſſence, comme de leur ſource ou de leur principe ; & que l'exiſtence par ſoi-même, renferme néceſſairement l'infinité, l'intelligence, la bonté, & toutes les perfections.

GNOSIMAQUE, ce mot eſt compoſé de deux mots

(1) Voyez ſur Gilbert de la Collect. Jud. Dup. 12e ſiecle, Porrée. Petau, Dogm. Theol. c. 8. Natal. Alex. Hiſt. Eccleſ. t. 1, l. 2, c. 8. D'Argentré, ſæc. 12, art. 9.

grecs, *Gnosis*, qui signifie *science*, & *Mahe*, qui signifie *destruction*. On appella de ce nom certains Hérétiques du septieme siecle, qui condamnoient les sciences & toutes les connoissances, même celles qu'on acqueroit par la lecture de l'Ecriture Sainte; parceque pour être sauvé, il falloit bien vivre, & non pas être savant (1).

GNOSTIQUES, ce mot signifie homme savant & célébre.

Les premiers Hérétiques prirent ce nom, parcequ'ils se vantoient d'avoir des connoissances & des lumieres extraordinaires.

C'est une question parmi les savans, de savoir si les Gnostiques étoient une Secte particuliere, ou si l'on ne donnoit pas ce nom à toutes les Sectes qui se piquoient d'enseigner une doctrine élevée & difficile.

Il est certain que les Peres & les Auteurs Ecclésiastiques ont donné ce nom aux disciples de Simon, aux Basilidiens, &c.

Cependant Saint Epiphane, Saint Augustin, &c. nous parlent des Gnostiques, comme d'une Secte particuliere, qui avoit pris le nom de Gnostique, parcequ'elle croyoit entendre mieux les choses divines, que les autres Sectes. Saint Epiphane sur-tout parle des Gnostiques, comme d'une Secte qu'il connoit, & qui avoit une doctrine particuliere, qu'il avoit connue par la lecture des livres que les Gnostiques avoient composés, ce qui ne seroit point contraire à l'usage dans lequel on étoit de donner le nom Gnostiques à ceux qui avoient adopté quelques uns des principes des Gnostiques: d'ailleurs on n'oppose au sentiment de S. Epiphane aucune difficulté réelle.

Quoiqu'il en soit de cette question, nous allons tâcher de démêler quels étoient les principes généraux des Gnostiques, & comment ces principes adoptés successivement par différens Hérétiques, ont pris différentes formes, & produit des Sectes différentes (2).

---

[1] Damascen. de Hær. 88. re Episcopatus, applique aux
[2] Prima ad Tim. 6, v. Gnostiques un très-grand nom-
20. Hamond, Dissertat. de Ju- bre de Passages de S. Paul.

S. Paul avertit Timothée d'éviter les nouveautés profanes, & tout ce qu'oppose une science faussement appellée *Gnose*, dont quelques-uns faisant profession, se sont égarés dans la foi : de ne point s'amuser à des fables & à des généalogies sans fin, qui servent plutôt à exciter des disputes, qu'à établir par la foi le véritable édifice de Dieu.

Il paroît par ce passage de S. Paul, & par S. Epiphane, que le caractere principal de la *Gnose*, étoit d'imaginer une foule de générations d'Eons ou de Génies, auxquels ils attribuoient la production du monde & tous les événemens : voici vraisemblablement l'origine de leur sentiment.

Les Gnostiques reconnoissoient un Etre suprême qui existoit par lui-même, & qui donnoit l'existence à tous les Etres ; mais ils crurent trouver dans le monde des irrégularités, des désordres, des contradictions, & ils en conclurent que le monde n'étoit pas sorti immédiatement des mains de l'Etre Suprême, souverainement sage, & infiniment parfait. Il falloit, selon eux, qu'il eût une cause moins parfaite, & ils supposerent que l'Etre suprême avoit produit un Etre moins parfait que lui.

Cette premiere production ne suffisoit pas pour créer le monde, car on y voyoit des mouvemens contraires, & une grande variété de phénomenes contraires, & qu'on ne pouvoit attribuer à une seule & même cause : on imagina donc que cette premiere production avoit donné l'existence à d'autres êtres.

Ce premier pas fait, on imagina différentes puissances dans le monde, à mesure que l'on crut en avoir besoin pour expliquer les phénomenes qu'on observoit, & l'on se forma de ces puissances des idées analogues aux effets qu'on leur attribuoit : de-là vinrent toutes les générations d'Eons, de Génies, ou d'Anges tels que le *Nous*, ou l'Intelligence, le *Logos* ou le Verbe, la *Phronese* ou la Prudence, *Sophia* & *Dynamis*, ou la Sagesse & la Puissance, &c.

C'est-à-peu-près ainsi qu'Hésiode expliquoit le débrouillement du cahos & la formation du monde par l'amour, &c. & c'est-à-peu-près ainsi que les Péripatéti-

ciens imaginoient des vertus ou qualités occultes pour tous les phénomenes.

L'objet principal des Gnoſtiques n'étoit pas d'expliquer les phénomenes de la nature, mais de rendre raiſon de ce que l'hiſtoire nous apprenoit ſur le peuple Juif, & ce que les Chrétiens racontoient de J. C.

Ils ſuppoſerent donc pluſieurs mondes produits par les Anges, ils ſuppoſerent qu'un de ces Anges gouvernoit le monde, & ils imaginerent tantôt plus, tantôt moins de mondes & d'Anges, & leur attribuerent des qualités différentes, ſelon qu'ils imaginoient les choſes.

Ainſi, beaucoup reconnoiſſoient deux principes, l'un bon & l'autre mauvais.

D'autres diſoient qu'il y avoit dix cieux qu'ils nommoient à leur fantaiſie, le Prince du ſeptieme en remontant, étoit *Sabahot*, ſelon quelques-uns d'eux; c'eſt lui, diſoient-ils, qui a fait le ciel & la terre; les ſix cieux qui ſont au-deſſus de lui, & pluſieurs Anges lui appartiennent: ils le faiſoient auteur de la loi des Juifs: ils diſoient qu'il avoit la forme d'un âne ou d'un cochon, ce qui a vraiſemblablement ſervi de fondement au reproche que les Payens faiſoient aux premiers Chrétiens, d'adorer un âne: on ne ſait pourquoi ils avoient fait du Prince du ſeptieme ciel, un âne ou un cochon, ce n'étoit, vraiſemblablement, qu'un emblême.

Ils mettoient dans le huitieme ciel leur *Barbélo*, qu'ils nommoient tantôt le Pere, tantôt la Mere de l'Univers. On aſſure que ceux qui prirent le nom de Gnoſtiques diſtinguoient le Créateur de l'Univers, du Dieu qui s'eſt fait connoître aux hommes par ſon Fils, qu'ils reconnoiſſent pour le Chriſt (1).

S. Irenée aſſure que, quoiqu'ils euſſent des ſentimens fort différens ſur Jeſus-Chriſt, ils s'accordoient néanmoins à nier ce que dit Saint Jean, que le Verbe s'eſt

(1) Aug. Hær. c. 6. Ep. 26., c. 10., n. 91. Epiph. Hær. 26. Tert. Apol. c. 16. Iræn.

fait chair, voulant tous que le Verbe de Dieu & le Christ qu'ils mettoient entre les premieres productions de la divinité, eut paru sur la terre sans s'incarner, sans naître, ni de la Vierge, ni de quelqu'autre maniere que ce fût.

Comme Jesus-Christ n'étoit venu que pour le salut des hommes, c'est-à-dire, selon les Gnostiques pour les éclairer, les instruire; ils ne lui faisoient faire que ce qui étoit nécessaire pour cet objet, & les apparences de l'humanité suffisoient, selon les Gnostiques, pour remplir cet objet.

Pour sauver les hommes, il ne falloit, selon les Gnostiques, que les éclairer : leur corruption & leur attachement à la terre étoient l'effet de leur ignorance sur la grandeur, sur la dignité de l'homme, & sur sa destination originelle.

Depuis que les ames humaines étoient enchaînées dans des organes corporels, c'étoit par l'entremise des sens qu'on éclairoit l'esprit, & Jesus-Christ avoit eu besoin de prendre les apparences d'un corps, pour pouvoir converser avec eux & pour les instruire; mais il ne s'étoit point uni à ce corps phantastique, comme notre ame est unie au corps humain : cette union eut dégradé le Sauveur, & elle n'étoit pas nécessaire pour instruire les hommes; ainsi l'ouvrage de la rédemption n'étoit de la part de Jesus-Christ qu'un ministere d'instruction.

La doctrine de Jesus-Christ pouvoit être enseignée à tous les hommes, parceque tous avoient les organes propres à écouter & à entendre un homme qui parle, mais tous n'étoient pas susceptibles de l'instruction que J. C. avoit apportée sur la terre.

D'après les principes des Pythagoriciens & des Platoniciens, les Gnostiques distinguoient dans la nature trois parties, la nature matérielle ou *Hylique*, la nature *Psychique* ou animale, & la nature *Pneumatique* ou spirituelle.

Ils admettoient entre les hommes à peu-près les mêmes différences, & distinguoient toute la masse de l'humanité, en homme matériels ou *Hyliques*, en hommes animaux ou *Psychiques*, & en homme spirituels ou *Pneumatiques*.

Les premiers étoient des automates qui n'obéiſſoient qu'aux mouvemens de la matiere, qui étoient incapables de recevoir aucune idée, de ſuivre un raiſonnement, & de s'inſtruire : tout en eux dépendoit de la matiere, ils ſubiſſoient toutes les Viciſſitudes qu'elle éprouvoit, & n'avoient point d'autre ſort qu'elle.

Les hommes animaux ou Pſychiques n'étoient pas intraitables, comme les hommes matériels, ils n'étoient pas incapables de raiſonner, mais ils ne pouvoient s'élever au-deſſus des choſes ſenſibles, & juſqu'aux objets purement intellectuels ; ils ne pouvoient donc ſe ſauver que par leurs actions : c'eſt-à-dire, apparemment qu'ils pouvoient ſe perdre ou ſe ſauver, ſelon que par leurs actions, ils acquéroient des habitudes qui les détacheroient de la terre, ou qui les y attacheroient.

Les ſpirituels, au contraire, s'élevoient au deſſus des ſens & à la contemplation des objets purement ſpirituels, ils ne perdoient jamais de vue leur origine & leur deſtination, rien n'étoit capable de les attacher à la terre, & ils triomphoient de toutes les paſſions qui tyrannyſent les autres hommes.

Les Gnoſtiques prétendoient donc s'occuper à rechercher dans l'Ecriture des ſens cachés, des vérités ſublimes, & par le moyen de ces vérités ſe rendre inacceſſibles aux paſſions.

L'eſprit humain peut bien s'élever juſqu'à ces ſpéculations, peut-être n'eſt-il pas impoſſible qu'il s'y ſoutienne un inſtant ; mais cette ſublimité ne peut être ſon état ſur la terre. Chaque homme réunit les trois eſpeces d'hommes, dans leſquels les Gnoſtiques diviſoient le genre humain : & le Gnoſtiques le mieux convaincu de ſa perfection, étoit en effet matériel, animal & ſpirituel ; le poids de ſon corps le faiſoit bientôt retomber ſur la terre, la ſenſibilité animale rentroit dans ſes droits, les paſſions renaiſſoient & s'enflammoient.

Tous les Gnoſtiques livroient donc la guerre aux paſſions, & chacun d'eux pour les vaincre, employoit des armes différentes ; les uns, pour triompher des paſſions, ſe ſéparerent des objets qui les faiſoient naître,

& s'interdirent tout ce qui les fortifioit ; les autres les desarmerent, pour ainsi dire, en épuisant leurs ressources ; ceux-ci pour les combattre avec plus d'avantage, vouloient les connoître, & pour les bien connoître, se livroient à tous leurs mouvemens & s'observoient : ceux-là les regardoient comme des distractions importunes, qui troubloient l'homme dans la contemplation des choses célestes, & dont-il falloit se débarrasser en satisfaisant, ou même en prévenant tous les désirs : le crime & l'avilissement de l'homme ne consistoient point, selon ces Gnostiques ; à satisfaire les passions, mais à les regarder comme la source du bonheur des hommes, & comme sa fin.

On conçoit aisément que de pareils principes conduisoient à tous les désordres possibles, & comment les Gnostiques, en partant du projet de la plus sublime perfection, tomberent dans la plus honteuse débauche.

Les Gnostiques prétendoient allier les vérités & la morale du Christianisme avec ces principes, ou plutôt ils regardoient ces principes comme la perfection de Jesus-Christ. Voici comment un Evêque Gnostique justifioit sa Secte. » J'imite, disoit-il, ces transfuges » qui passent dans le camp ennemi, sous prétexte de » leur rendre service, mais en effet pour les perdre. » Un Gnostique, un Savant doit connoître tout : car » quel mérite y a-t-il à s'abstenir d'une chose que l'on » ne connoît pas ? Le mérite ne consiste pas à s'abstenir » des plaisirs, mais à en user en maître, à tenir la vo- » lupté sous son empire, lorsqu'elle nous tient entre » ses bras ; pour moi, c'est ainsi que j'en use, & je ne » l'embrasse que pour l'étouffer » (1).

Enfin, il y eut des Gnostiques, qui en cherchant à connoître le jeu & l'empire des passions pour en triompher, & pour vivre en purs esprits, tomberent insensiblement dans une opinion contraire, & crurent que les hommes n'étoient en effet que des animaux ; que cette spiritualité dont ils s'étoient enorgueillis, étoit une chimere, & qu'ils ne différoient des quadru-

(1) Clem. Alex, Strom. l. 2, p. 411.

pedes, de reptils, ou des volatiles, que par la configuration de leurs organes : tels furent cette branche de Gnoſtiques que l'on nomma *Borborites*.

Les Gnoſtiques, comme on vient de le voir, ſe diviſerent en différentes branches, qui prirent différens noms, tirés tantôt du caractere diſtinctif de leur ſentiment, tantôt du Chef de la Secte, tels furent les *Barbelonites*, les *Floriens*, les *Phibeonites*, les *Zachéens*, les *Borborites*, les *Coddiens*, les *Levites*, les *Eutuchites*, les *Stratiorites*, les *Ophrites*, les *Séchiens*.

Quelques-uns des Gnoſtiques recevoient l'Ancien & le Nouveau Teſtament, ils attribuoient à l'eſprit de vérité ce qui ſembloit les favoriſer, & ce qui les combattoit, ils l'attribuoient à l'eſprit de menſonge : car ils vouloient que les prophéties vinſſent de différens Dieu.

Ils avoient un livre qu'ils diſoient avoir été compoſé par Noria, femme de Noé ; un poème intitulé *l'Evangile de la perfection*, *l'Evangile d'Eve*, les *Livres de Seth*, les *Révélations d'Adam*, les *Queſtions de Marie & ſon accouchement*, la *Prophétie de Bahuba*, *l'Evangile de Philippe* (1).

Le ſyſtême moral des Gnoſtiques avoit pour baſe fondamentale le ſyſtême métaphyſique des émanations, c'eſt-à-dire, ce ſyſtême qui ſuppoſoit qu'il y avoit un Etre ſouverainement parfait, dont tous les Etres particuliers ſortoient, comme la lumiere ſort du ſoleil : on peut voir l'expoſition de ce ſyſtême aux articles CABBALE, BASILIDE, VALENTIN, MARC.

Les Gnoſtiques ſe ſont perpétués juſqu'au quatrieme ſiecle, comme on peut le voir dans Saint Epiphane, héréſie vingt-ſixieme.

GOMAR [François], Théologien Proteſtant, & Profeſſeur de Leyde, connu par ſa diſpute avec Arminius.

Calvin avoit enſeigné que Dieu prédeſtinoit également les élûs à la gloire, & les réprouvés à la damna-

(1) Epiph. Hær. 26. Aug. Iræn. loc. cit.

tion éternelle ; qu'il produiſoit dans l'homme le crime & la vertu, parceque l'homme étoit ſans liberté, & déterminé néceſſairement dans toutes ſes actions.

Cette doctrine enſeignée par Luther avoit été attaquée par ſes propres diſciples ; & parmi les Proteſtans, il s'étoit toujours élevé quelque Théologien qui l'avoit combattue, elle le fut par Arminius, Théologien de Leyde & Collegue de Gomar. Gomar prit la défenſe de Calvin, & ſoutint que le ſentiment d'Arminius tendoit à rendre les hommes orgueilleux & arrogans, & qu'elle ôtoit à Dieu la gloire d'être l'auteur des bonnes diſpoſitions de l'eſprit & du cœur de l'homme.

Avec ces déclamations, Gomar mit dans ſes intérêts les Miniſtres, les Prédicateurs, & le peuple : nous avons expoſé à l'article *Hollande*, comment le Prince Maurice prit parti pour les Gomariſtes, & profita de cette querelle pour faire périr Barnevelt.

Les Gomariſtes obtinrent qu'on aſſemblât un Synode, où l'on diſcuta les ſentimens d'Arminius & la doctrine de Calvin : les actes de ce Synode ſont bien rédigés ; mais la doctrine de Calvin y eſt extrêmement changée : on y abandonne le Décret abſolu par lequel ce Réformateur prétend que Dieu a deſtiné de toute éternité la plus grande partie des hommes aux flammes éternelles, & qu'en conſéquence il les a mis dans un enchaînement de cauſes qui les conduit au crime & à l'impénitence finale.

On ſuppoſe dans ce Synode que le Décret de damner, a eu pour motif la chute de l'homme & le péché originel ; ce Synode ſuppoſe que tous les hommes étant coupables du péché originel, & naiſſant enfans de colere, ils naiſſent tous dignes de l'enfer ; que Dieu par ſa miſéricorde a réſolu d'en tirer quelques-uns de la maſſe de perdition, & de les faire mourir dans la juſtice, tandis qu'il y laiſſe les autres.

A l'égard de la liberté, le Synode ne la nie pas ouvertement, comme Luther & Calvin : on reconnoit dans l'homme des forces naturelles pour connoître & pratiquer le bien ; mais on ſoutient que ſes Actions ſont toujours vicieuſes, parcequ'elles partent toujours d'un cœur corrompu : on reconnoit que la grace n'agit pas

dans l'homme comme dans un tronc, ou comme dans un automate, qu'elle conserve à la volonté ses propriétés, & qu'elle ne la force point malgré elle, c'est-à-dire, qu'elle ne la fait point vouloir sans vouloir (1).

Quelle étrange Théologie, dit M. Bossuet! n'est-ce pas vouloir tout embrouiller, que s'expliquer si foiblement sur le libre arbitre (2).

On ne reprochera pas de semblables variations à l'Eglise Catholique; elle a toujours condamné également les Pélagiens, qui nioient la nécessité de la grace, les Semi-Pélagiens qui nioient sa gratuité & la prédestination; les Prédestinatiens qui nioient la liberté, & qui prétendoient que Dieu avoit crée un certain nombre d'hommes pour les damner, que les Réprouvés n'avoient point de graces pour se sauver, & que Dieu n'en accordoit qu'aux Elûs.

Voilà la doctrine de l'Eglise Catholique, doctrine sur laquelle elle n'a jamais varié, quelque liberté qu'elle ait accordée aux Théologiens pour expliquer ces dogmes; elle n'a jamais permis de proposer ou de défendre ces explications, qu'autant que les Théologiens reconnoissoient & soutenoient qu'elles ne combattoient point la doctrine de l'Eglise contre les Pélagiens, contre les Sémi-Pélagiens, & contre les Prédestinatiens. Que l'on juge après cela, si c'est avec quelque fondement, que Basnage & Jurieu prétendent que l'Eglise Catholique a varié sur la prédestination & sur la grace.

GONSALVE (Martin), natif de Cuenca en Espagne, prétendit qu'il étoit l'Ange Saint Michel à qui Dieu avoit réservé la place de Lucifer, & qui devoit combattre un jour contre l'Antechrist: l'Inquisiteur pour réfuter la vision de Martin Gonsalve, fit périr ce malheureux dans les flammes.

Il eut un disciple nommé Nicolas le Cabrois, qui le voulut faire passer après sa mort pour le Fils de

---

(1) Corpus & Syntagma, Bas, par Brandt, t. 2. Confessionum Fidei, in-4. (2) Bossuet, Hist. des Variat. Hist. de la Réforme des Pays- l. 14.

Dieu;

Dieu ; il prêcha que le S. Esprit devoit un jour s'incarner, & que Gonsalve délivreroit au jour du jugement tous les damnés par ses prieres.

Nicolas le Calabrois prêcha ces erreurs à Barcelone, il fut condamné par l'Inquisiteur, & mourut au milieu des flammes.

Gonsalve parut dans le quatorzieme siecle (1).

GORTHÉE, disciple de Simon le Magicien : il ne fit dans la doctrine de son maître, que de legers changemens, selon quelques auteurs.

Gorthée est mis par d'autres au nombre des sept premiers Hérétiques, qui, après l'Ascension de Jesus-Christ, corrompirent la doctrine de l'Eglise naissante, & dont on connoît plutôt les noms que les dogmes : nous savons seulement qu'ils combattoient le culte que les Apôtres & les Chrétiens rendoient à Jesus-Christ, & qu'ils nioient la résurrection des morts (2).

COTESCALQUE ou GODESCALQUE, voyez l'art. PRÉDESTINATIENS.

GRECS, Schisme des Grecs c'est la séparation de l'Eglise de Constantinople, d'avec l'Eglise Romaine.

Pour être en état de mieux juger du poids des plaintes des Grecs contre l'Eglise Romaine, nous avons cru qu'il étoit à propos de rappeller en peu de mots l'origine de la grandeur du Patriarche de Constantinople.

Avant la translation du Siége de l'Empire Romain à Constantinople, il y avoit dans l'Eglise trois Patriarches : le Patriarche de Rome, le Patriarche d'Antioche, & le Patriarche d'Alexandrie. Outre ces trois Patriarches, il y avoit trois Diocèses qui étoient soumis chacun à un Primat, & qui ne relevoient d'aucun Patriarche : ces trois Diocèses étoient, le Diocèse d'Asie qui étoit soumis au Primat d'Ephese, le Diocèse de Thrace, qui étoit soumis au Primat d'Héraclée, & le Diocèse

(1) Dup. 14e siecle. Natal. l. 1, c. 1. Constit. Apost. l. 6, c. 6. Nicephore, Hist. Eccles. 14 siec. D'Argentré, Collect. Jud. t. 1, p. 376, an. 1356. clef. l. 4, c. 7. Irrigius, de Her. sect. 1, c. 3, § 5.

(2) Theodor. Hæret. Fab.

de Pont, qui étoit soumis au Primat de Césarée (1).

L'Eglise de Constantinople n'avoit point encore d'Evêque, ou cet Evêque n'étoit pas considérable, & il étoit soumis au Métropolitain d'Héraclée (2).

Depuis la translation du Siége de l'Empire Romain à Constantinople, les Evêques de cette Ville devinrent considérables, & obtinrent enfin le rang & la juridiction sur la Thrace, sur l'Asie, & sur le Pont (3).

Insensiblement, ils s'éleverent au dessus des Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, & prirent enfin le titre de Patriarche Œcuménique ou Universel.

Les Papes s'étoient opposés constamment aux entreprises des Patriarches de Constantinople, & avoient conservé tous leurs droits, & un grand crédit dans tout l'Orient.

Photius, qui voyoit que les Papes seroient un obstacle invincible aux prétentions des Patriarches de Constantinople, entreprit de se séparer de l'Eglise latine, prétendant qu'elle étoit engagée dans des erreurs pernicieuses [4].

Le projet de Photius n'eut pas le succès qu'il en esperoit, il fut chassé de son Siége; & après un schisme assez court, l'Eglise Romaine & l'Eglise Grecque se réunirent.

Il restoit cependant des causes secretes de rupture entre les deux Eglises; les Patriarches ne se relâchoient point sur leurs prétentions au titre de Patriarche universel, & les Papes s'y opposoient constamment.

Ainsi les causes de division que Photius avoit imaginées ne pouvoient manquer de faire renaître le Schisme, pour peu qu'il se trouvât sur le Siége de Constantinople un Patriarche ambitieux, aimé du peuple, & puissant auprès de l'Empereur.

Ce Patriarche fut Michel Cerularius : il vit que l'Eglise Romaine seroit un obstacle insurmontable aux

---

(1) Pagi, ad an. 37. Oriens ma Græcorum. Christ. t. 1. Patriarch. Const. c. 1.

(2) Panoplia adversus Schis- Baron. Dup. Oriens Christ.

(3) Ibid.

(4) Voyez l'art. Photius.

desseins ambitieux des Patriarches, & que pour regner absolument sur l'Orient, il falloit séparer l'Eglise Grecque de l'Eglise Latine : Photius avoit tracé cette route à l'ambition des Patriarches.

Michel Cerularius mit dans ses intérêts l'Evêque d'Acride, Métropolitain de Bulgarie, & ils écrivirent tous deux une lettre à Jean, Evêque de Trani dans la Pouille, afin qu'il la communiquât au Pape & à l'Eglise d'Occident. Cette lettre contient quatre griefs contre l'Eglise Latine ; 1°. qu'elle se sert de pain azyme dans la célébration des Saints Mysteres ; 2°. que les Latins mangent du fromage, des animaux & des viandes étouffées ; 3°. qu'on jeûne les Samedis dans l'Eglise Latine ; 4°. que les Latins ne chantent point *Alleluya* dans le Carême (1).

Sur d'aussi frivoles prétextes, Michel Cerularius fit fermer les Eglises de Constantinople, & ôta à tous les Abbés & à tous les Religieux qui ne voulurent pas renoncer aux cérémonies de l'Eglise Romaine, les Monasteres qu'ils avoient à Constantinople.

Léon IX répondit à cette lettre, éleva beaucoup la dignité de l'Eglise Romaine, reprocha au Patriarche son ingratitude envers les Papes, & justifia l'Eglise Latine sur les pratiques que Michel lui reprochoit.

Soit que Cerularius desirât effectivement la paix, soit que Constantin, qui avoit besoin du Pape & de l'Empereur d'Occident contre les Normands qui étoient sur le point de s'emparer de tout ce qui lui restoit en Italie, obligeât ce Patriarche à dissimuler pour quelque tems, il écrivit au Pape pour le supplier de donner la paix à l'Eglise ; l'Empereur lui écrivit aussi pour lui témoigner qu'il vouloit procurer la réunion des deux Eglises.

Le Pape envoya des Légats à Constantinople ; l'Empereur les reçut très favorablement ; le Patriarche refusa de conférer avec eux & même de les voir.

Les Légats, ne pouvant vaincre l'obstination de Michel Cerularius, l'excommunierent publiquement &

(1) Ibid.

en préſence de l'Empereur & des Grands.

Le Patriarche, irrité de cette excommunication & de l'eſpece d'approbation que l'Empereur y avoit donnée; excita une ſédition, & l'Empereur n'oſa plus s'oppoſer à l'acte de Schiſme que Cerularius méditoit : ce Patriarche excommunia les Légats, mit tout en uſage pour rendre le Pape odieux, & pour étendre le Schiſme : il chercha de nouveaux ſujets de rupture entre l'Egliſe de Conſtantinople & l'Egliſe Romaine, & les plus legeres différences dans la liturgie ou dans la diſcipline, devinrent des crimes énormes.

Après la mort de Conſtantin, l'Empire paſſa à Théodore, & enſuite à Michel, le Schiſme continuoit, mais l'Empereur ne le favoriſoit point. Michel VI, pour ſe rendre agréable au Sénat & au peuple, choiſit parmi eux les Gouverneurs & les autres principaux Officiers de l'Empire : les Officiers de l'armée irrités de cette préférence élurent pour Empereur Iſaac Comnene.

Le Patriarche, qui ne diſpoſoit pas à ſon gré de Michel, voulut auſſi avoir un Empereur qui dépendît de lui; fit ſoulever le peuple, feignit de le calmer, & paroiſſant céder à la force & au deſir de préſerver l'Empire d'une ruine entiere, fit ouvrir les portes de Conſtantinople à Iſaac Comnene; en même tems, il envoya quatre Métropolitains à Michel VI, ſurnommé *Stratioticus*, qui lui déclarerent qu'il falloit néceſſairement pour le bien de l'Empire, qu'il y renonçât.

Mais, dit Michel aux Métropolitains, que me promet donc le Patriarche au lieu de l'Empire ? Le Royaume céleſte, lui répondirent les Métropolitains : ſur cela Michel quitta la pourpre, & ſe retira dans ſa maiſon ou dans un Monaſtere.

Iſaac, plein de reconnoiſſance, donna un grand crédit au Patriarche [1].

Cerularius en abuſa bientôt : il voulut prendre une autorité ſouveraine; & menaça l'Empereur, s'il ne ſuivoit ſes conſeils, de lui faire perdre la Couronne qu'il lui avoit miſe ſur la tête. L'Empereur, qui redoutoit le

---

[1] Zonar. l. 18. Cedren, p. 801. Ducange, Gloſſar.

pouvoit de Cerularius sur l'esprit du peuple, le fit arrêter secretement, l'envoya en exil où il mourut, & plaça sur le Siége de Constantinople, Constantin Lichnude, & le Schisme continua; mais les Papes entretenoient cependant des liaisons avec les Empereurs (1).

De puissants motifs attachoient les Empereurs de Constantinople aux Papes: on étoit dans la fureur des Croisades, dont le Pape dirigeoit la marche, & qu'il pouvoit faire agir en faveur de l'Empire d'Orient: d'ailleurs les démêles des Empereurs d'Occident & des Papes, firent renaître dans l'esprit des Empereurs d'Orient, l'espérance de recouvrer un jour l'Italie.

Les Papes profiterent de ces dispositions pour entretenir avec les Grecs des liaisons, & pour faire tomber la haine & les préjugés qui éloignoient les Grecs de l'Eglise Romaine.

Cette intelligence des Empereurs & des Papes fut interrompue par le massacre des Latins qui étoient à Constantinople sous l'Empire d'Andronic, & par la prise de Constantinople par les armées des Latins.

L'Empire se trouvoit alors divisé entre les Latins, Théodore Lascaris qui s'étoit retiré à Nicée, & les petits-fils d'Andronic qui avoient établi l'Empire de Trébisonde.

Les Latins avoient un Patriarche à Constantinople, & Germain, Patriarche Grec, s'étoit retiré à Nicée.

Cinq Freres Mineurs qui étoient Missionnaires en Orient, proposerent à ce Patriarche de travailler à la réunion de l'Eglise Grecque & de l'Eglise Latine: le Patriarche Germain en rendit compte à l'Empereur Jean Vatace, qui approuva le projet, & Germain écrivit au Pape & aux Cardinaux.

Dans cette lettre, le Patriarche de Constantinople qui aspiroit à un Empire absolu sur toute l'Eglise, le successeur de Cerularius qui prétendoit élever les Empereurs sur le thrône, & les en faire descendre, ce Patriarche, dis-je, dans sa lettre reproche au Pape son

---

[1] Curopalat, Pfellus, Zonar.

empire tyrannique, ſes exécutions violentes, & les redevances qu'il exigeoit de ceux qui lui étoient ſoumis : de ſon côté le Pape reprochoit au Patriarche l'injuſtice de ſes prétentions, l'ingratitude des Patriarches envers l'Egliſe Romaine : il comparoit le Schiſme des Grecs au Schiſme de Samarie, & déclaroit que les deux glaives lui appartenoient.

Ces deux lettres ſont voir qu'il y avoit peu de diſpoſitions ſinceres à la paix entre le Pape & le Patriarche ; cependant le Pape envoya des Religieux, qui eurent avec les Grecs des conférences, où l'on s'échauffa beaucoup de part & d'autre, & enfin dans leſquelles on réduiſit tous les ſujets de controverſes à deux points, la proceſſion du S. Eſprit, & l'uſage du pain azyme : on diſputa beaucoup ſur ces deux points, & l'on ſe ſépara ſans s'être accordé ſur quoi que ce ſoit.

Théodore Laſcaris, qui ſuccéda à Vatace, ne marqua pas beaucoup de deſir pour la réunion des Grecs & des Latins ; mais Michel Paléologue qui s'empara de l'Empire après Théodore Laſcaris, ayant repris Conſtantinople ſur les Latins, prévit que le Pape ne manqueroit pas d'armer contre lui les Princes d'Occident, & réſolut de réunir l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine, pour ſe délivrer de ces terribles Croiſades qui faiſoient trembler les Empereurs dans Conſtantinople, les Sultans dans Babylone & dans le Caire, & les Tartares même dans la Perſe.

Michel Paléologue envoya donc des Ambaſſadeurs au Pape, lui donna les titres les plus flatteurs, & lui témoigna un grand deſir de voir les deux Egliſes réunies.

Urbain V, qui occupoit le Siége de Saint Pierre, témoigna une grande joie des diſpoſitions de Michel Paléologue, & du deſir qu'il avoit de conclure l'union des deux Egliſes : » en ce cas, dit-il, à l'Empereur, nous » vous ferons voir combien la puiſſance du Saint Siége » eſt utile aux Princes qui ſont dans ſa Communion, » s'il leur arrive quelque guerre ou quelque diviſion ; » l'Egliſe Romaine, comme bonne mere, leur ôte » les armes des mains, & par ſon autorité les oblige à » faire la paix : ſi vous rentrez dans ſon ſein, conti-

» nue-t-il, elle vous appuiera, non-seulement du » secours des Génois & des autres Latins, mais s'il » est besoin, des forces des Rois & des Princes Catho- » liques du monde entier : mais tant que vous serez » séparé de l'obéissance du Saint Siége, nous ne pou- » vons souffrir en conscience que les Génois, ni quel- » qu'autres Latins que ce soit, vous donnent du se- » cours « (1).

La réunion de l'Eglise Grecque & de l'Eglise Latine, devint donc un objet de politique, & l'Empereur mit tout en usage pour la procurer. Après des difficultés sans nombre, l'Empereur envoya au Concile de Lyon des Ambassadeurs, qui présenterent une profession de Foi, telle que le Pape l'avoit exigée, & une lettre de vingt-six Métropolitains d'Asie, qui déclaroient qu'ils recevoient les articles, qui jusqu'alors avoient divisé les deux Eglises (2).

L'Empereur croyoit la réunion des deux Eglises nécessaire au bien de l'Empire, mais le Clergé & le Peuple regardoient cette réunion comme le renversement de la Religion, & comptoient pour rien la conservation d'un Empire, où le peuple depuis si long-tems n'éprouvoit que des malheurs, que la Religion seule avoit rendus supportables, par l'espérance du bonheur qu'elle promet aux Fideles.

Tout le monde se souleva contre le projet de la réunion, & le trouble augmenta par les actes d'autorité que l'Empereur employa pour amener le Clergé, les Evêques & les Moines à son sentiment.

Le Despote d'Epire, & le Duc de Patras, déclarérent qu'ils regardoient comme hérétiques, le Pape, l'Empereur, & tous ceux qui étoient soumis au Pape.

L'Empereur assembla cont'eux des armées, mais il ne put trouver de Généraux qui voulussent combattre les Schismatiques, & le Duc de Patras assembla environ cent Moines, plusieurs Abbés, huit Evêques qui tinrent un Concile dans lequel le Pape, l'Empereur,

---

[1] Fleury, l. 85, n. 18.
[2] Reginald, ad an. 1274, n. 60.

& tous ceux qui vouloient l'union furent anathématisés.

Michel n'abandonnoit point le projet de la réunion, & séviſſoit contre tous ceux qui s'y oppoſoient; mais la sévérité ne faiſoit qu'allumer le fanatiſme. Conſtantinople étoit remplie de libelles contre l'Empereur : il fit publier une loi qui portoit peine de mort contre ceux, qui ayant trouvé un libelle diffamatoire, au lieu de le brûler, le liroient, ou le laiſſeroient lire.

Cette loi n'arrêta, ni la licence, ni la curioſité : elle porta dans tous les cœurs une haine implacable contre l'Empereur, & fit naître dans tous les eſprits un grand mépris pour la Majeſté Impériale.

Ce fut dans ce tems de trouble, qu'arriverent les Nonces que le Pape avoit envoyés en Orient après le Concile de Lyon, pour y conſommer la réunion, & pour demander que les Grecs réformaſſent leur Symbole, & y ajoutaſſent les mots *Filioque*.

L'Empereur fut d'autant plus étonné de cette nouvelle demande, que, lorſqu'il s'étoit agi de la réunion des deux Egliſes ſous l'Empire de Vatace, le Pape Innocent IV avoit conſenti que les Grecs continuaſſent de chanter leur Symbole ſuivant l'ancien uſage : il comprit que s'il vouloit ſatisfaire le Pape, il couroit riſque d'une révolte générale; il refuſa de faire dans le Symbole le changement que les Nonces exigeoient : ils ſe retirerent, & le Pape excommunia l'Empereur (1).

L'excommunication étoit conçue en ces termes : » Nous dénonçons excommunié Michel Paléologue, » que l'on nomme Empereur des Grecs, comme fau- » teur de l'ancien Schiſme & de leur héréſie; & nous » défendons à tous Rois, Princes, Seigneurs & au- » tres, de quelque condition qu'ils ſoient, & à toutes » les Villes & Communautés, de faire avec lui, tant » qu'il demeura excommunié, aucune ſociété ou » confédération, ou de lui donner aide ou conſeil

(1) L'an 1281.

» dans les affaires pour lesquelles il est excommu-» nié «.

Martin IV renouvella cette excommunication trois fois, & elle subsistoit encore l'an 1282, lorsque Michel mourut accablé de chagrin & d'ennui.

Andronic, son fils, annula tout ce qui avoit été fait pour l'union : il fit assembler un Concile à Constantinople, dans lequel on condamna le projet de la réunion : ce Concile fut signé par quarante-deux Evêques.

Clément V. excommunia Andronic, & le Schisme continua.

Michel ayant perdu son fils, fit déclarer Empereur Andronic le jeune, son petit-fils, qui se révolta & l'obligea de quitter l'Empire, l'an 1328, quatre ans avant sa mort.

Andronic le jeune laissa deux fils, Jean & Manuel dont l'aîné fut déclaré Empereur à la mort de son Pere; mais comme il n'avoit alors que neuf ans, Jean Cantacuzene fut nommé son tuteur, & protecteur de l'Empire pendant sa minorité.

Cantacuzene remplit toutes les obligations de tuteur du Prince, & de protecteur de l'Empire; mais le Patriarche Joseph, qui prétendoit que la Charge de tuteur du Prince lui appartenoit, rendit Cantacuzene suspect à l'Impératrice : elle fit arrêter les parens du protecteur, & lui envoya ordre d'abdiquer sa Charge.

Cantacuzene étoit à la tête d'une armée qu'il conduisoit contre les Serviens : il refusa d'obéir, les Officiers l'engagerent à prendre la pourpre; il fut proclamé Empereur, & obligea Jean Paléologue à partager l'Empire avec lui.

Les deux Empereurs ne purent regner en paix, la guerre s'alluma entr'eux, ils appellerent à leurs secours les Serviens, les Bulgares, les Turcs, &c.

Durant ces troubles, les Turcs passerent l'Hellespont, & s'établirent en Europe vers le milieu du quatorzieme siecle : Amurat prit ensuite plusieurs Places fortes dans la Thrace, & s'empara d'Andrinople, dont il fit le Siége de son Empire.

Les Empereurs Grecs sentirent alors combien ils

avoient besoin du secours des Latins, & ils ne cesserent de négocier pour procurer la réunion de l'Eglise Grecque & de l'Eglise Latine : mais ils trouvoient dans leurs Sujets une opiniatreté invincible.

Jean Paléologue, pressé par les Turcs, se soumit à tout ce qu'Urbain V exigea de lui, mais il n'obtint que de foibles secours ; son fils Manuel vint en Occident pour demander du secours contre Bajazet, qui avoit mis le siege devant Constantinople ; mais il parcourut inutilement l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Angleterre : il n'obtint que du Roi de France très peu de secours : de sorte qu'il devint ennemi des Latins, & écrivit contre'eux sur la procession du S. Esprit (1)

Cependant l'Empire Grec touchoit à sa ruine, Jean Paléologue fut obligé de recommencer à négocier avec les Latins : il envoya des Ambassadeurs à l'Empereur Sigismond & au Pape, il se rendit même au Concile qui devoit se tenir à Ferrare, & qui fut transferé à Florence : il étoit accompagné du Patriarche Joseph, d'un grand nombre de Prélats & de personnes considérables. Après plusieurs conférences & beaucoup de difficultés, l'union fut enfin conclue.

En conséquence de cette union, le Pape avoit promis à l'Empereur : 1°. d'entretenir tous les ans trois cens soldats & deux galeres, pour la garde de la Ville de Constantinople : 2°. que les galeres qui porteroient les Pelerins jusqu'à Jérusalem, iroient à Constantinople : 3°. que quand l'Empereur auroit besoin de vingt galeres pour six mois, ou de dix pour un an, le Pape les lui fourniroit : 4°. que s'il avoit besoin de troupes de terre, le Pape solliciteroit fortement les Princes Chrétiens d'Occident de lui en fournir.

Le Decret d'union ne contenoit aucune erreur, il ne changeoit rien dans la discipline des Grecs, il n'altéroit en rien la morale ; on y reconnoissoit la primauté du Pape, qu'aucune Eglise n'avoit jamais contestée : l'union procuroit d'ailleurs un secours de la plus grande importance pour l'Empire de Constantinople ; cepen-

(1) Dup. 14e. siecle, p. 322.

dant le Clergé ne voulut, ni acceder au Decret, ni admettre aux fonctions Ecclésiastiques ceux qui l'avoient signé.

Bientôt on vit contre les partisans de l'union une conspiration générale du Clergé, du Peuple, & surtout des Moines qui gouvernoient presque seuls les consciences, & qui souleverent tous les Citoyens, & jusqu'à la plus vile populace : ce soulevement général engagea la plupart de ceux qui avoient été à Florence, à se retracter : on attaqua le Concile de Florence, & tout l'Orient condamna l'union qui s'y étoit faite.

L'Empereur voulut soutenir son ouvrage ; on le menaça de l'excommunier, s'il continuoit de protéger l'union & de communiquer avec les Latins : tel étoit l'état d'un successeur de Constantin le Grand.

Tandis que les Grecs se déchiroient ainsi, Amurat & Mahomet II s'emparoient des Places de l'Empire, & préparoient la conquête de Constantinople ; mais le Schisme & le Fanatisme comptent pour rien la destruction des Empires, & les Grecs regardoient comme le comble de l'impiété d'hésiter entre la perte de l'Empire & le Schisme.

L'indifférence des Latins pour l'état de l'Empire Grec n'est pas moins inconcevable, que le Fanatisme des Grecs. Mahomet II en sut profiter, il assiégea Constantinople, & s'en rendit maître (1).

De l'état de l'Eglise Grecque depuis la prise de Constantinople.

Après la prise de Constantinople par Mahomet, le Patriarche George se réfugia en Italie, & les Chrétiens qui resterent à Constantinople interrompirent l'exercice public de la Religion. Mahomet en fut informé, & leur ordonna de se choisir un Patriarche : on élut Gennade. Le Sultan le fit venir au Palais, lui donna une crosse & un cheval blanc, sur lequel Gennade se rendit à l'Eglise des Apôtres, conduit par les Evêques & par les premiers Officiers du Sultan.

---

[1] Ducas, c. 37.

Lorſque Gennade fut arrivé, le Patriarche d'Héraclée l'inſtalla dans la Chaire Patriarchale, lui mit la main ſur la tête & la croſſe en main [1].

Le Patriarche de Conſtantinople s'élit encore aujourd'hui de la même maniere : mais l'élection n'a aucune force ſans l'agrement du Grand Seigneur, à qui le Patriarche va demander ſa confirmation.

Les brigues des Eccleſiaſtiques Grecs, & les diſputes qui arrivent très-ſouvent entr'eux pour le Patriarchat, ont cauſé de grands déſordres dans leur Egliſe : car pour obtenir cette dignité éminente, il ne faut que de l'argent : les Miniſtres de la Porte dépoſent & chaſſent les Patriarches, pour peu qu'on leur offre de l'argent pour en placer un autre.

Les Patriarches ne ſe maintiennent donc ſur leur Siége, qu'au moyen des ſommes immenſes qu'ils donnent aux Viſirs, qui ont ſoin de ſuſciter de tems en tems quelque compétiteur, afin d'avoir un prétexte pour demander de l'argent au Patriarche.

Le Patriarche, pour payer ces contributions, leve de groſſes taxes ſur les Evêques qui les levent eux-mêmes ſur les Fideles, & dont ils retiennent une partie ; enſorte que les Evêques eux-mêmes ſeroient très-fâchés que le Patriarche de Conſtantinople poſſedât paiſiblement ſon Egliſe (2).

Les Patriarches d'Antioche & de Jéruſalem ſont ſi pauvres, qu'à peine peuvent-ils s'entretenir, & ils ont peu de conſidération.

L'Egliſe Grecque n'eſt pas renfermée dans ces trois Patriarchats ; les Grecs ont un Patriarche à Alexandrie, & les Moſcovites ſont encore aujourd'hui attachés aux erreurs & au Schiſme des Grecs : voyez l'article MOSCOVITES.

Les Evêques, auſſi-bien que les Patriarches, ne peuvent entrer en fonction, ſans une commiſſion, ou *Baratz* du Grand Seigneur : c'eſt en vertu de cette Com-

---

(1) Oriens Chriſt. t. 1, p. 312.

(2) Hiſt. de l'état préſent de l'Egliſe Grecque, par Ricaut, c. 3, p. 91. Oriens Chriſtian. loc. cit.

miſſion que les Couvents ſont protégés, qu'ils ſubſiſtent : voici comment ces Commiſſaires ou *Baratz* ſont conçues.

» L'Ordonnance, le Décret de la Noble & Royale » ſignature du grand Etat & du Siége ſublime du beau » Seing Impérial qui force tout l'univers, qui par » l'aſſiſtance de Dieu, & par la protection du ſouverain » bienfaiteur, eſt reçu de tous côtés, & auquel tout » obéit, comme il s'enſuit.

» Le Prêtre nommé André Saſſiano, qui a entre ſes » mains ce bienheureux commandement de l'Empe- » reur, eſt, par la vertu de ces Patentes du grand Etat, » créé Evêque de ceux de l'Iſle de Schio, qui ſont pro- » feſſion de ſuivre le Rit Latin.

» Le Prêtre ayant apporté ſon ancien *Baratz* pour le » faire renouveller, & ayant payé à notre Tréſor » Royal le droit ordinaire de ſix cens apres, je lui » accorde le préſent *Baratz*, comme une perfection » de félicité.

» C'eſt pourquoi je lui commande d'aller être Evê- » que dans l'Iſle de Schio, ſelon leur ancienne cou- » tume & leurs vaines & inutiles cérémonies, voulant » & ordonnant que tous les Chrétiens de cette Iſle, » tant grands que petits, Prêtres, Religieux & autres » faiſant profeſſion du Rit Latin, reconnoiſſent ledit » André Saſſiano pour leur Evêque ; que dans toutes » les affaires qui releveront de lui, & appartiendront » à ſa Charge, on s'adreſſe à lui, ſans ſe détourner des » Sentences légitimes qu'il aura rendues ; que de mê- » me perſonne ne trouve à redire que ſelon ſes vaines » & inutiles cérémonies, il établiſſe, ou dépoſe des » Prêtres ou des perſonnes Religieuſes, comme il ju- » gera qu'ils l'auront mérité ; qu'aucun Prêtre, aucun » Moine ne préſume de marier qui que ce ſoit, ſans » la permiſſion de cette Evêque ; & tout teſtament qui » ſera fait en faveur des pauvres Egliſes, par quelque » Prêtre mourant, ſera bon & valide : que s'il arrive » que quelque femme Chrétienne de la juriſdiction de » cet Evêque, quitte ſon mari, ou qu'un mari quitte » ſa femme, perſonne que lui ne pourra, ni accorder » le divorce, ni ſe mêler de cette affaire ; enfin il

» poſſedera les vignes, jardins, prairies, &c. « [1].

Les Prêtres ſéculiers tirent leur principale ſubſiſtance de la charité du peuple ; mais, comme cette vertu eſt extrêmement réfroidie, le Clergé, pour ſubſiſter, eſt preſque contraint de vendre les myſteres divins, dont il eſt le dépoſitaire : ainſi on ne peut, ni recevoir une abſolution, ni être admis à la confeſſion, ni faire baptiſer ſes enfans, ni entrer dans l'état de mariage, ni ſe ſéparer de ſa femme, ni obtenir l'excommunication contre un autre, où la communion pour les malades, que l'on ne ſoit convenu du prix, & les Prêtres font leur marché le meilleur qu'ils peuvent (2).

Des Jeûnes des Grecs.

Les Grecs ont quatre grands jeûnes ou Carêmes, le premier commence le 15 Novembre, ou quarante jours avant Noel ; le ſecond eſt notre Carême ; le troiſieme, eſt le jeûne qu'ils appellent le jeûne des Saints Apôtres, & qu'ils obſervent dans la penſée que les Apôtres ſe préparerent par la priere & par le jeûne à annoncer l'Evangile, il commence dans la ſemaine après la Pentecôte, & dure juſqu'à la Saint Pierre ; le quatrieme commence le premier Août, & dure 15 jours.

Il y a, outre ces Carêmes, d'autres jeûnes, & ils obſervent tous ces jeûnes avec beaucoup d'exactitude : ils eſtiment que ceux qui violent ſans néceſſité les loix de l'abſtinence, ſe rendent auſſi criminels que ceux qui commettent un vol ou un adultere ; l'éducation & l'habitude leur donnent une ſi haute idée de ces jeûnes, qu'ils ne croient pas que le Chriſtianiſme puiſſe ſubſiſter ſans leur obſervation. Ils croient qu'il vaut mieux laiſſer mourir un homme, que de lui donner un bouillon de viande. Après que le Carême eſt paſſé, ils s'abandonnent entierement à la joie & au divertiſſement.

(1) Ricaut, ibid. (2) Ibid.

De la Doctrine de l'Eglise Grecque.

L'Eglise Grecque professe tous les dogmes que l'Eglise Latine professe, on en trouvera des preuves convainquantes dans différens auteurs (1).

MM. Ricaut & Smith reconnoissent cette conformité de croyance des Grecs avec celle des Latins : le dernier reconnoit qu'ils ont comme les Latins sept Sacremens, mais il prétend que les Grecs se sont écartés de la doctrine de l'ancienne Eglise Grecque, & qu'ils ont pris les idées des Latins sur ces objets.

M. Smith avance ces choses sans aucune preuve, & contre la vérité : 1°. parceque les Liturgies grecques suppose nt que les sept Sacremens conferent la grace ; 2°. parceque les Peres Grecs qui ont précédé le Schisme, parlent des Sept Sacremens, comme l'Eglise Latine ; 3°. parceque Photius & Cerularius n'ont jamais reproché aux Latins de différence avec l'Eglise Grecque sur les Sacremens, ce qu'ils n'auroient pas manqué de faire s'il y en avoit eu quelqu'une : penser a-t-on que des gens qui se séparoient de l'Eglise Latine, parcequ'elle jeûnoit les Samedis, & parcequ'elle ne chantoit pas *Alleluia* pendant le Carême ; penser a-t-on, dis-je, que ces Schismatiques eussent manqué de reprocher à l'Eglise Romaine sa doctrine sur les Sacremens, si l'Eglise Grecque n'avoit pas eu sur cet objet la même doctrine ? N'auroit-on vu aucune dispute entre les Grecs & les Latins sur cet objet ? 4°. Enfin les Grecs modernes qui admettent sept Sacremens comme les Latins, sont pourtant demeurés dans le Schisme, ils y perseverent : ce n'est donc point par complaisance pour les Latins que les Grecs admettent sept Sacremens, comme M. Smith l'a prétendu.

---

(1) Petri Arcudii, Concordia Ecclesiæ Orientalis & Occidentalis. Allatius, de Ecclesiæ Occidentalis & Orientalis perpetua consensione. Smith, de Statu hodierno Ecclesiæ Orientalis, de præcipuis nostri sæculi Hæreticorum Dogmatibus. Perpet. de la Foi. t. 3, l. 8 Ricaut, loc. cit. Censura Ecclesiæ Græcæ.

Le point de conformité entre l'Egliſe Grecque & l'Egliſe Romaine qui a fait le plus de difficulté, c'eſt la croyance de la préſence réelle & de la tranſſubſtantiation.

L'auteur de la Perpétuité de la Foi avoit avancé qu'au tems de Berenger & depuis, toutes les Egliſes Chrétiennes étoient unies dans la croyance de la préſence réelle; M. Claude nia ce fait, & ſoutint que la tranſſubſtantiation étoit inconnue à toute la terre, à la réſerve de l'Egliſe Romaine, & que, ni les Grecs, ni les Arméniens, ni les Jacobites, ni les Ethiopiens, ni en général aucuns Chrétiens, hormis ceux qui ſe ſoumettoient au Pape, ne croyoient, ni la préſence réelle, ni la tranſſubſtantiation (1).

L'Auteur de la Perpétuité de la Foi répondit à M. Claude, qui défendit les preuves qu'il avoit données ſur la croyance des Grecs, & l'Auteur de la Perpétuité de la Foi réfuta la réponſe de M. Claude [2].

Enfin les ſavans Auteurs de la Perpétuité de la Foi porterent juſqu'à la démonſtration la conformité de la croyance de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Latine ſur la préſence réelle, en produiſant une foule d'atteſtations des Archevêques, des Evêques, des Abbés & des Moines Grecs, ſoit en particulier, ſoit dans des Synodes tenus par le Patriarche. Le Pere Paris, Chanoine Régulier de Sainte Genevieve, prouva très-bien la même choſe, ainſi que M. Simon.

M. Claude ne fut point convaincu par ces atteſtations, & il écrivit au Chapelain de l'Ambaſſadeur d'Angleterre pour s'aſſurer de la vérité de ces atteſtations. M. Conel, Chapelain de l'Ambaſſadeur, lui répondit que les Grecs croyoient la préſence réelle; mais il ſe conſola de cet aveu forcé, en reprochant aux Grecs beaucoup d'ignorance (3).

[1] Réfutation de la Réponſe d'un Miniſtre, à la ſuite de ce qu'on appelle communément la perite Perpétuité de la Foi, p. 464. Claude, Rép. à la Perpet. 3 part. c. 8. Rép. à M. Claude, l. 1, c. 6, &c.

(2) Perpet. de la Foi, t. 1 l. 2, 3, 4. La créance de l'Egliſe Grecque défendue par le P. de Paris, 2 vol. in-12. Hiſt. Crit. de la créance des Nations du Levant.

(3) Mémoires Littéraires de M.

M. Smith, Chapelain du Chevalier Harvey à Constantinople en 1668, reconnoit la même chose, & prétend que cette conformité de la croyance actuelle des Grecs n'est pas un triomphe pour les Catholiques, puisque la croyance de la présence réelle est un dogme que les Grecs ont pris dans les Ecoles des Latins (1).

Mais, comment M. Smith nous persuadera-t-il que la croyance de la présence réelle est chez les Grecs l'effet de la séduction des Latins, lui qui nous apprend dans le même endroit que les Grecs sont si attachés à la doctrine & aux coutumes de leurs ancêtres, qu'ils regardent comme un crime le plus leger changement dans ce qui regarde l'Eucharistie, & qui en conséquence de cet attachement, ont conservé l'usage du pain fermenté, dans l'Eucharistie.

Croira-t-on que les Latins aient pû faire passer les Grecs de la croyance de l'absence réelle à la croyance de la présence réelle, sans que ce changement ait causé aucune contestation chez les Grecs, qui n'avoient point eu commerce avec les Latins ? Pourquoi, lorsque le Patriarche Cyrille, séduit & gagné par les Protestans, proposa aux Grecs la croyance de Calvin, pourquoi, dis-je, tous les Grecs se souleverent-ils contre lui ?

Mais, dit M. Smith, cette croyance est si moderne chez les Grecs, que le mot *Metousiosis*, qui signifie *Transsubstantiation*, est un mot qu'on ne trouve que chez les Grecs modernes, & inconnu même au tems de Gennade, qui fut Patriarche après la prise de Constantinople.

On convient que le mot *Metousiosis* ne se trouve ni dans les Peres, ni dans les Liturgies, ni dans les Symboles ; mais la chose qu'il signifie s'y trouve : il en est de ce mot comme du mot *Omousion*, que l'Eglise a employé pour signifier plus clairement la divinité du Verbe, & pour exprimer mieux qu'il existoit dans la même substance dans laquelle le Pere existoit.

---

la Grande-Bretagne, t. 9, p. Orient. par Simon.
531. Créance de l'Eglise (1) Smith, loc. cit. p. 102.

A l'égard de Gennade, il s'eſt ſervi du mot *Metouſioſis*, & cependant ce Gennade étoit un des plus grands ennemis des Latins. Ce deux points ont été prouvés par Simon & par M. l'Abbé Renaudot qui ont très-bien rélevé les mépriſes de M. Smith, ſur-tout à l'égard de Cyrille Lucar, dont les Calviniſtes ont tant vanté la Confeſſion ou Profeſſion de Foi (1).

Cyrille Lucar étoit natif de Candie, il avoit eu des relations aſſez étroites avec les Calviniſtes, il avoit adopté leurs ſentimens à force d'intrigues, (pour ne rien dire de plus). Cyrille ſe fit nommer Patriarche de Conſtantinople : alors il fit une Confeſſion de Foi toute Calviniſte (2).

Hottinger fit imprimer cette Profeſſion de Foi, & triompha ; mais les Luthériens, & parmi les Calviniſtes, Grotius & Aubertin ne la regarderent point comme la Confeſſion de Foi de l'Egliſe Grecque, mais comme la Confeſſion de Foi de Cyrille ſeul ; & il eſt certain que ce Patriarche ne la communiqua point à ſon Clergé, & qu'elle fut réfutée par les Grecs, & rejettée comme contenant une doctrine contraire à la croyance de l'Egliſe Grecque.

Cyrille lui-même l'avoit ſi peu donné comme la Confeſſion de l'Egliſe Orientale, qu'en l'envoyant, il déclare qu'il déteſte les erreurs des Latins, & les ſuperſtitions des Grecs, & prie M. Leger d'atteſter qu'il meurt dans la Foi de Calvin (1).

Eſt-ce ainſi que parleroit un Patriarche de Conſtantinople, qui auroit propoſé à ſon Egliſe la Confeſſion de Foi qu'il envoyoit ? Déclareroit-il qu'il déteſte les erreurs des Grecs, s'il étoit vrai que cette Profeſſion eût été approuvée par l'Egliſe Grecque. Les Calviniſtes peuvent-ils tirer de cette Confeſſion aucun avantage, ſinon de prouver que Cyrille étoit Calviniſte, & avoit une doctrine oppoſée à celle de ſon Egliſe ?

Cyrille de Berée qui ſuccéda à Cyrille Lucar, pour

---

(1) Perpétuité de la Foi, t. 4, l. 5, c. 1, p. 345. Simon, 1, l. 4, c. 6, p. 299. Créance de l'Egliſe Orient. (2) Perpétuité de la Foi, t. 4, l. 5, c. 1, p. 345. (3) Hotting. Analect. p. 303.

réparer l'honneur de l'Eglise Grecque, flétrie en quelque sorte par l'apostasie de son prédécesseur, & par la Profession de Foi qu'il avoit faussement publiée sous le nom de l'Eglise Grecque, assembla un Concile, où se trouverent les Patriarches de Jérusalem & d'Alexandrie, avec vingt-trois des plus célébres Evêques de l'Orient, & tous les Officiers de l'Eglise de Constantinople. On examina dans ce Synode, la Confession de Foi de Cyrille Lucar, & on prononça anathême à sa personne, & à presque tous les points de sa Confession, & sur-tout sur ce qu'il avoit enseigné que le pain & le vin ne sont point changés au corps & au sang de Jesus-Christ, par la bénédiction du Prêtre & l'avenement du S. Esprit (1).

Cyrille de Berée fut chassé quelque tems après par Parthenius, qui se fit reconnoître Patriarche de Constantinople : jamais homme n'eut moins d'intérêt de maintenir les décrets de Cyrille de Berée, que Parthénius : il avoit au contraire un grand intérêt à le faire passer pour un hérétique, afin de justifier l'expulsion de ce Patriarche : cependant, aussi-tôt que Parthénius fut établi sur le Siége Patriarchal, il assembla un Concile de vingt-cinq Evêques entre lesquels étoit le Métropolitain de Moscovie ; & là, après qu'on eut examiné de nouveau les articles de Cyrille Lucar, ils furent condamnés par le jugement de tous les Evêques, comme ils l'avoient été dans le Concile assemblé par Cyrille de Berée.

Que l'on juge après cela, si Cyrille Lucar est regardé par les Grecs comme un Martyr ; ainsi que le soutiennent MM. Claude, Smith, Aymon, &c. (2).

Enfin Dosithée, Patriarche de Jérusalem, & plusieurs Métropolitains, Evêques & autres Ecclesiastiques de la Communion Grecque, étoient assemblés à Bethléem à l'occasion de la dédicace d'une nouvelle Eglise ; M. de Nointel, Ambassadeur de France à Constantinople, fit proposer à cette assemblée d'examiner la ve-

(1) Perpétuité de la Foi, t. 1, l. 4, c. 7.

(2) Voyez la Perpet. de la Foi, t. 1, l. 1. t. 4, l 9.

rité des preuves que MM. de Port Royal avoient données dans la Perpétuité de la Foi, sur la conformité de la croyance des Grecs & des Latins, par rapport à la Transsubstantiation. Le Patriarche de Jérusalem & les autres Prélats reconnurent que la Confession de Foi de Cyrille Lucar ne contenoit point la doctrine de l'Eglise d'Orient, & condamnerent la doctrine des Calvinistes (1).

Les plus habiles Protestans, tels que Smith, Allix, reconnoissent l'autenticité de ce Synode, que l'on ne peut regarder comme une assemblée de Grecs latinisés, puisque Dosithée étoit un des plus grands ennemis des Latins (2).

L'examen du Concile de Jérusalem fait une grande partie du gros in-4°. qu'Aymon a fait, sous le titre imposant de *Monumens authentiques de la Religion des Grecs.*

Cet ouvrage n'est que la répétition de ce que MM. Claude, Smith, &c. ont dit, & que MM. Simon, Renaudot, le P. de Paris Génovéfain avoient déja réfuté (4).

Quelque peu dangereux que soit l'ouvrage du sieur Aymon, il a été réfuté dans un ouvrage fait exprès par M. l'Abbé Renaudot, que nous avons indiqué.

De l'autorité du Clergé sur le Peuple.

Les Grecs ont un respect extraordinaire pour le Clergé : ils se soumettent à leurs Ecclésiastiques, soit dans les choses spirituelles, soit même dans les temporelles : le Métropolitain décide sur toutes leurs contestations, conformément à ce que dit Saint Paul : » quand

---

(1) On trouve les extraits de l'original fut envoyé au Roi Louis XIV, & déposé dans la Bibliothéque du Roi, où il fut volé par le Sr. Aymon V.

la Foi, contre les calomnies de ce Concile, Perpétuité de la Foi, t. 3, l. 8, c. 16. L'Ouvrage est de l'Abbé Renaudot.

[2] Smith, Miscellanea. Allix, notes sur Nectaire.

(3) Nous avons déja indiqué ces Ouvrages.

la Défense de la perpétuité de

» quelqu'un de nous a un différend avec un autre, » oſe-t-il bien aller en jugement devant les iniques, » & non point devant les Saints » ?

La crainte de l'excommunication eſt le plus puiſſant motif pour les faire obéir ; elle fait une ſi forte impreſſion ſur leur eſprit, que les pécheurs obſtinés & endurcis, treſſaillent lorſqu'ils entendent une Sentence qui les ſépare de l'unité de l'Egliſe, qui rend leur converſion ſcandaleuſe, & oblige les Fideles à leur refuſer même ces ſecours de charité que le Chriſtianiſme & l'humanité commandent de donner généralement à tous les hommes.

Ils croient entr'autres choſes, que le corps d'un excommunié ne peut jamais retourner dans ſes premiers principes, que la Sentence d'excommunication n'ait été levée : ils croient qu'un démon entre dans le corps des perſonnes qui ſont mortes dans l'excommunication, & qu'ils le préſervent de la corruption, en l'animant & en le faiſant agir à-peu-près comme l'ame anime & fait agir le corps. Ils penſent que ces morts excommuniés mangent pendant la nuit, ſe promenent, digerent & ſe nourriſſent : ils ont ſur cela toutes les hiſtoires qu'on raconte des Vampires.

Les Grecs mettent ſi ſouvent l'excommunication en uſage, qu'il ſemble qu'elle devroit avoir perdu ſa force, & devenir mépriſable ; cependant la crainte de l'excommunication ne s'eſt point affoiblie, & la vénération des Grecs pour les Arrêts de leur Egliſe n'a jamais été plus grande : ils ſont entretenus dans cette ſoumiſſion par la terreur qu'inſpirent les termes de la Sentence d'excommunication, par la nature des effets qu'ils ſont perſuadés qu'elle produit ; effets dont les Prêtres Grecs les entretiennent ſans ceſſe, & dont perſonne ne doute (1).

C'eſt par cette terreur que le Clergé retient irrévocablement le peuple dans le Schiſme, & qu'il leve ſur lui les contributions qu'il eſt obligé de payer aux Viſirs : ce Clergé Schiſmatique a donc un grand interêt à entre-

1) Ricaut, Etat préſent de l'Egliſe Grecque.

tenir le peuple dans une ignorance profonde & dans la terreur des démons : voilà les fondemens de leur excessive autorité.

De quelques opinions & superstitions des Grecs.

Lorsque les Grecs posent les fondemens d'un édifice, le Prêtre bénit l'ouvrage & les ouvriers : après qu'il est parti, ils tuent un coq ou un mouton, & enterrent le sang sous la premiere pierre, ils croient que cela attire du bonheur sur la maison.

Quand ils veulent du mal à quelqu'un, ils prennent la mesure de la longueur & de la largeur de son corps avec du fil, ou avec un bâton, & la portent à un Maçon, ou à un Menuisier, qui va poser les fondemens d'une maison, ils lui donnent de l'argent pour enfermer cette mesure dans la muraille, ou dans la menuiserie, & ne doutent pas que leur ennemi ne meure, lorsque le fil ou le bâton seront pourris.

Ils croient fortement que le 15 Août, jour de l'Assomption, toutes les rivieres du monde se rendent en Egypte ; la raison de cette opinion est, qu'ils remarquent que vers ce tems toutes les rivieres sont basses, à la réserve du Nil qui inonde alors l'Egypte : ils croient que les débordemens du Nil sont une continuelle bénédiction du Ciel sur l'Egypte, en récompense de la protection dont le Sauveur du monde & sa mere y jouirent contre la persécution d'Hérode.

Les Grecs, aussi-bien que tous les peuples du Levant, croient encore aux Talismans. Les Sauterelles font de grands ravages à Alep, on y voit des Oiseaux que les Arabes nomment *Smirmor*, qui mangent & détruisent beaucoup de ces Sauterelles ; les Grecs ont, pour attirer ces Oiseaux, une espece de Talisman ; ils envoient chercher de l'eau d'un lac de Samarcande, & ils croient que cette eau a la vertu d'attirer le *Smirmor* : voici comment Ricaut raconte cette cérémonie.

La Procession commence à la porte de Damas, qui est au midi : chaque Religion & chaque Secte y assiste avec les marques d'une dévotion extraordinaire, suivant ses propres usages, & faisant porter à sa tête

l'enſeigne de ſa Communion ; ainſi l'on voit ſucceſſivement paroître, la Loi, l'Evangile & l'Alcoran : chacun chante des Hymnes à ſa façon ; les Mahométans y ſont avec plus d'éclat que les autres : ils ont environ cent belles bannieres de leur Prophete, portées par des *Schaighs*, qui, à force d'hurler, jettent l'écume par la bouche, & deviennent furieux.

Dans une de ces Proceſſions il y eut une diſpute, entre les Chrétiens & les Juifs, pour la preſſéance ; les Juifs la prétendoient par droit d'ancienneté : mais les Mahométans jugerent en faveur des Chrétiens, parce-qu'ils étoient plus gens de bien que les Juifs, & qu'ils payoient plus qu'eux pour l'exercice de leur Religion.

L'eau ne peut paſſer ſous aucune arcade ; ainſi, lorſqu'on eſt arrivé à Alep, on tire cette eau par-deſſus les murailles du château, & de-là on la poſe dévotement dans la Moſquée (1).

Des Points de Doctrine ou de Diſcipline qui ſervent de de prétexte au Schiſmes des Grecs.

Trois points principaux ſéparent aujourd'hui les Grecs des Latins. 1°. Ils condamnent l'addition que l'Egliſe Latine a faite au Symbole de Conſtantinople, pour exprimer que le S. Eſprit procéde du Pere. 2°. Ils ne veulent pas reconnoître la primauté du Pape. 3°. Ils prétendent qu'on ne peut conſacrer avec du pain azyme. Nous avons réfuté le premier chef à l'article MACÉDONIUS ; nous allons faire quelques réflexions ſur les deux autres.

De la Primauté du Pape.

L'Egliſe eſt une Société ; elle a des Loix, un Culte, une Diſcipline, des Miniſtres pour les enſeigner, un Miniſtere pour les faire obſerver, un tribunal pour juger les Controverſes qui s'élevent ſur la Foi, ſur la Morale & ſur ſa Diſcipline : telle eſt l'Egliſe que Jeſus-Chriſt a inſtituée.

[1] Ricaut, ibid.

Il faut dans une Société, telle que l'Eglise, un Chef; & J. C. en fondant son Eglise, lui donna pour Chef S. Pierre & ses successeurs.

Les Peres & les Conciles ont dans tous les tems reconnu cette vérité, & l'on en trouve la preuve dans tous les Théologiens.

Il n'est pas moins certain que l'Evêque de Rome est le successeur de S. Pierre, & que c'est à ce successeur qu'il a transmis la primauté de l'Eglise. Tous les Peres le reconnoissent, & dans tous les tems on s'est adressé à l'Evêque de Rome comme au Chef de l'Eglise : il en a exercé les fonctions par lui-même ou par ses Légats dans tous les siecles ; on en trouve la preuve dans les Conciles Généraux & dans la condamnation de toutes les Hérésies.

Les Grecs eux-mêmes n'ont jamais contesté cette primauté avant le Schisme : l'Histoire Ecclésiastique fournit mille exemples de l'exercice de la primauté du Pape sur le Siége de Constantinople. S. Grégoire dit expressément ; » qui doute que l'Eglise de Constanti-» nople ne soit soumise au Siége Apostolique, l'Em-» pereur & l'Evêque de cette Ville l'annoncent sans » cesse. (1) «.

Les Papes ont même exercé cette primauté sur Photius, comme on peut s'en assurer dans son article.

La primauté du Pape étoit également reconnue dans le Patriarchat d'Antioche, d'Alexandrie & de Jérusalem. Timothée, Archevêque d'Alexandrie, fut répris par le Pape Simplicius, de ce qu'il avoit récité le Nom de Dioscore dans les Dyptiques, & Timothée en demanda pardon au Pape (2).

Lorsque Cérularius se sépara de l'Eglise d'Occident, il fit tous ses efforts pour engager Pierre d'Antioche dans son Schisme ; mais Pierre soutint la primauté du Pape contre Cérularius (3).

Toute l'Eglise d'Afrique reconnoissoit aussi la primauté du Pape : on le voit par l'Histoire des Donatis-

(1) Greg. Ep. p. 941.
(2) Conc. t. 4, p. 1031.
(3) Bencry Pandect. t. 1, p. 154.

tes & par celle des Pélagiens : S. Grégoire fournit mille exemples d'actes de primauté exercés sur l'Afrique (1).

Les premiers réformateurs, dans le commencement de leurs contestations, reconnoissoient la primauté du Pape. Jean Hus, condamné par l'Archevêque de Prague, en appella au Siége Apostolique ; Jérôme de Prague approuva le jugement du Concile de Constance, sur les articles de Wiclef & de Jean Hus (3).

Luther, au commencement de son Schisme, traitoit de calomniateurs ceux qui l'avoient voulu décrier auprès de Léon X ; je me jette à vos pieds, dit-il, dans la disposition d'écouter J. C. qui parle par vous [3].

Il le prie de l'écouter comme une brebis commise à ses soins ; il proteste qu'il reconnoît le suprême pouvoir de l'Eglise Romaine, & il avoue que de tous les tems les Papes ont eu le premier rang dans l'Eglise (4).

Zuingle avoue qu'il étoit nécessaire qu'il y eût un Chef dans l'Eglise (5).

Mélancton consentit qu'on laissât au Pape son autorité, & il reconnoissoit qu'elle pouvoit être utile (6).

Henri VIII, Roi d'Angleterre, défendit d'abord contre Luther la primauté du Pape & de l'Eglise Romaine. Léon X lui avoit donné le titre de Défenseur de la Foi [7].

Grotius prétend que l'Evêque de Rome doit présider sur toute l'Eglise ; l'expérience a, selon lui, confirmé qu'un Chef étoit nécessaire dans l'Eglise pour y conserver l'unité : il assure que Melancton & Jacques premier, Roi de la Grande Bretagne, ont reconnu cette vérité.

Grotius se fait une difficulté, & dit : mais le Pape ne peut-il pas abuser de son pouvoir ?

Il ne faut pas lui obéir, répond Grotius, lorsque ses

---

(1) Ibid. t. 2, p. 561, 611, 691, 916, 976. t. 4, p. 142, 1136, 1198. Traité de l'autorité des Papes, t. 1, l. 1, c. 3, 4.

(2) Conc. t. 12, p. 164.

(3) Luth. Op. t. 1, p. 101. n. 74.

(4) Ibid. p. 285, t. 2, p. 1. 27.

(5) Zuingle, Op. t. 1, p.

(6) Ibid. t. 4, p. 825.

(7) Reinald, ad an. 1521,

commandemens ſont contre les Canons ; mais ils ne faut pas pour cela nier ſon autorité, ni refuſer de lui obéir, lorſque ſes commandemens ſont juſtes : ſi on avoit fait attention à ce que nous venons de dire, continue-t-il, nous aurions une Egliſe réformée & unie (1).

Le Clergé de France, & toutes les Univerſités du Royaume, reconnoiſſent la même vérité, ſans cependant croire que le Pape ſoit infaillible, ou qu'il ait aucun pouvoir ſur le temporel des Rois.

La primauté du Pape dans l'Egliſe eſt une primauté d'honneur & de Juriſdiction ; c'eſt à lui de faire obſerver les Canons de l'Egliſe par tout le monde, de convoquer des Conciles, & d'excommunier ceux qui refuſent d'y comparoître.

Quoique les déciſions du Pape ne ſoient pas infaillibles, elles doivent cependant être d'un grand poïds, & elles méritent beaucoup de reſpect. Le Pape peut faire de nouvelles Loix générales, & les propoſer à l'Egliſe ; mais elles n'ont force de Loi que par l'acceptation : le Clergé de France reconnoît que ces droits ſont l'apanage de la primauté, & que le Pape a cette primauté de droit divin : je ne ſais comment on a pu reconnoître la primauté, & conteſter ce dernier point (2).

Le Clergé de France reconnoît encore que le Pape eſt Métropolitain & Patriarche dans ſon Dioceſe, qu'il a des prérogatives particulieres & une puiſſance temporelle ſur ce qu'on nomme l'Etat Eccléſiaſtique ; mais on reconnoît qu'il a acquis ces choſes, & qu'il ne les a pas de droit divin ; qu'il eſt inférieur au Concile Œcuménique, qui peut le dépoſer ; qu'il ne peut dépoſer les Evêques, ni abſoudre les ſujets du ſerment de fidélité envers le Roi (3).

Les Théologiens Ultramontains ont bien d'autres idées de la primauté du Pape ; on a recueilli tous les Ouvrages faits pour défendre les prétentions de la Cour

---

(1) Grot. t. 5, p. 617, 641, 648.

(2) Voyez Bellarm. de Summo Pontif. Melchior Canus, de loc. theol. l. 6. Dupin, Diff. de antiqua Eccleſ. Diſciplina: Defenſio Cleri Gallicani.

(3) Defenſ. Cleri Gallicani.

de Rome, & cette collection compose vingt & un volumes *in-folio* (1).

Ces prétentions ont été fortement combattues par les Théologiens François : il suffit de lire la Défense du Clergé de France.

De l'usage du Pain Azyme dans l'Eucharistie.

Les Peres ont tous reconnu que J. C. se servit du pain azyme dans la derniere Cene, en instituant l'Eucharistie : nous n'examinons point ici si J. C. fit en effet la derniere Cene avec les Juifs, ou s'il prévint le tems des azymes, nous concluons seulement, du témoignage unanime des Peres, qu'ils ont crû qu'on pouvoit consacrer l'Eucharistie avec du pain azyme.

Cependant l'exemple de J. C. n'a pas été une Loi qui ait obligé nécessairement l'Eglise à se servir de pain azyme dans la consécration de l'Eucharistie, J. C. ne s'en étant servi que par occasion, à cause qu'il n'étoit pas permis aux Juifs d'user d'autre pain pendant la Pâque, & il y a beaucoup d'apparence que les Apôtres se sont servis indifféremment de pain levé & de pain azyme.

Il paroît que les Saints Peres, qui ont établi les premiers la discipline dans l'Eglise, étant persuadés que Notre-Seigneur s'étoit servi de pain azyme dans l'institution de l'Eucharistie, ont ordonné qu'on s'en serviroit à la Messe pour garder l'uniformité, & que les Grecs, au contraire, croyant n'être point obligés de s'arrêter à une chose qui ne venoit que d'une pratique de la Loi Judaïque, avoient mieux aimé se servir du pain levé.

Il n'est pas bien aisé de décider si chaque Eglise a toujours été dans l'usage où elle est encore aujourd'hui ; mais il est certain que l'usage du pain azyme est très-ancien dans l'Eglise Latine, qu'il y étoit généralement établi avant le Schisme de Photius, & qu'on n'avoit jamais blâmé l'Eglise Latine (2).

---

(1) Biblior. Pontificia.

(2) Mabillon, loc. citat. Ciampini, conjectura de perpetuo azymorum usu. Rom. in-4.

On ne trouve rien dans l'Ecriture ni dans la Tradition, ni dans les Peres, ni dans les Liturgies, qui condamne l'uſage du pain azyme. Il eſt certain, d'ailleurs, que le pain azyme peut être la matiere de l'Euchariſtie auſſi-bien que le pain levé : enfin l'Egliſe Latine, en conſervant le pain azyme, ne condamne point les Grecs qui ſe ſervent de pain levé : ainſi l'uſage de l'Egliſe Latine, par rapport au pain azyme, ne pouvoit être une cauſe légitime pour ſe ſéparer de ſa Communion (1).

Les Grecs modernes ont écrit pour juſtifier leur Schiſme. Scyropule, Porte-Croix de l'Egliſe de Conſtantinople, a fait une Hiſtoire du Concile de Florence, dans laquelle il ſe déchaîne contre l'Egliſe Romaine. M. Creygthon, Chapelain du Roi d'Angleterre, l'a traduite en latin, avec des notes, & y a mis une longue Préface : le Traducteur ſurpaſſe ſon Auteur en invectives contre l'Egliſe Romaine ; il a été réfuté par M. Alaſſi, Garde de la Bibliothéque Vaticane.

M. Allix a auſſi traduit du grec la réfutation que Nectaire a faite de l'autorité du Pape, ſous ce titre : *Beatiſſimi & Sapientiſſimi magnæ & Sanctæ urbis Jeruſalem Patriarchæ Domini Nectarii, Refutatio Theſium de Papæ imperio, quas ad ipſum attulerunt Fratres qui Hyeroſolymæ agunt*, *in*-8. 1702.

Le P. le Quien, ſous le nom de Stephanus de Altimura, a réfuté Nectaire dans le Livre intitulé *Panoplia adverſus Schiſma Græcorum*, Paris, *in*-4.

---

(1) Allatius in Robert. Creyg- dict. Lupus, t. 3. Schol. in thonis apparatum. Sirmond. Decr. Conc. de Actis Leonis Diſquiſit. de Azymo. Bona, l. Papæ, 9, c. 7. Natal. Alex. 1, c. 23. Liturgiarum. Mabill., in ſæc. 11 & 12. Præf. in ſæc. 3, Ordinis Bene-

H

HELVIDIUS étoit un Arien, qui avoit à peine la premiere teinture des Lettres ; il fit un Livre contre la virginité de la Sainte Vierge, il prétendoit prouver par l'Ecriture que J. C. avoit eu des freres : les Sectateurs de cette erreur furent appellés Antidicomarianites (1).

HÉMATITES : S. Clément nomme ces Hérétiques, sans expliquer quelle étoit leur héréſie (2).

Spencer a cru que ces Hérétiques étoient ainſi appellés, parcequ'ils mangeoient des viandes ſuffoquées, ou conſacrées aux Démons ; d'autres penſent qu'ils ont eû ce nom, parcequ'ils offroient du ſang humain dans la célébration des Myſteres (3).

HENRI DE BRUYS étoit un Hermite, qui adopta au commencement de l'onzieme ſiecle les erreurs de Pierre de Bruys. Voyez cet article.

Il nioit que le Baptême fût utile aux enfans ; il condamnoit l'uſage des Egliſes & des Temples, rejettoit le culte de la Croix, défendoit de célébrer la Meſſe, & enſeignoit qu'il ne falloit point prier pour les morts.

Il avoit reçu cette doctrine de Pierre de Bruys, qui l'avoit prêchée en Provence, & qui en avoit été chaſſé à cauſe de ſes déréglemens. La violence que Pierre de Bruys avoit employée pour établir ſa doctrine ne lui avoit pas réuſſi ; il avoit été brûlé à S. Gilles.

Henri, pour ſe faire des Partiſans, prit la route de l'inſinuation & de la ſingularité : il étoit encore jeune, il avoit les cheveux courts, & la barbe raſe ; il étoit grand & mal habillé, il marchoit fort vîte & pieds nuds, même dans la plus grande rigueur de l'hiver ; ſon viſage & ſes yeux étoient agités comme une mer orageuſe, il avoit l'air ouvert, la voix forte & capa-

(1) Hyeron. cont. Helvid. (3) Spencer, Differt. ad Act. Aug. Hær. 84. Epiph. Hær. 78. cap. 15, v. 20.
(2) Clem. Alex. l. 7. Strom.

ble d'épouvanter ; il vivoit d'une maniere fort différente des autres ; il se retiroit ordinairement dans les cabanes des payſans, demeuroit le jour ſous des portiques, couchoit & mangeoit dans des lieux élevés & à découvert : il acquit bientôt la réputation d'un grand Saint ; les Dames publioient ſes vertus, & diſoient qu'il avoit l'eſprit de prophétie, pour connoître l'intérieur des conſciences & les péchés les plus ſecrets.

La réputation de Henri ſe répandit dans le Dioceſe du Mans ; on le ſupplia d'y aller, & il y envoya deux de ſes diſciples, qui furent reçus du peuple comme deux Anges. Henri s'y rendit enſuite, fut reçu avec les plus grands honneurs, & obtint de l'Evêque la permiſſion de prêcher & d'enſeigner.

On courut en foule à ſes Prédications, & le Clergé exhortoit le peuple à y aller.

Henri avoit une éloquence naturelle & une voix de tonnerre ; il eut bientôt perſuadé qu'il étoit un homme Apoſtolique, & lorſqu'il fut sûr de la confiance du peuple, il enſeigna ſes erreurs.

Ses Sermons produiſirent un effet que l'on n'attendoit pas : le peuple entra en fureur contre le Clergé, & traita les Prêtres, les Chanoines & les Clercs, comme des excommuniés : on refuſoit de rien vendre à leurs domeſtiques ; on vouloit abbattre leurs maiſons, piller leurs biens, & les lapider ou les pendre. Quelques-uns furent traînés dans la boue, & battus cruellement.

Le Chapitre du Mans défendit à Henri, ſous peine d'excommunication, de prêcher ; mais ceux qui lui notifierent cette Sentence furent maltraités, & il continua ſes Prédications juſqu'au retour de l'Evêque Hildebert, qui étoit allé à Rome.

Ce ne fut point en réfutant les erreurs de Henri, que Hildebert arrêta le déſordre ; il conduiſit ce Prédicant devant le peuple, & lui demanda de quelle Profeſſion il étoit : Henri, qui n'entendoit pas ce mot, ne répondit point : Hildebert lui demanda alors quelle charge il avoit dans l'Egliſe, Henri répondit qu'il étoit Diacre.

Hildebert lui demanda s'il avoit assisté à l'Office, Henri répondit que non ; eh bien, dit l'Evêque, récitons les Hymnes qu'on chante à Dieu ce matin ; Henri répondit qu'il ne savoit point l'Office qu'on disoit chaque matin : alors l'Evêque commença à chanter les Hymnes à la Sainte Vierge. Henri ne les savoit pas, il devint interdit & confus : il confessa qu'il ne savoit rien, mais qu'il s'étoit étudié à faire des Discours au peuple. Hildebert lui défendit de prêcher, & lui ordonna de sortir de son Diocèse. Henri quitta le Mans & passa dans le Périgord, parcourut le Languedoc & la Provence, où il se fit quelques disciples.

Le Pape Eugene troisieme envoya dans ces Provinces un Légat, & S. Bernard s'y rendit, pour garantir les peuples des erreurs & du fanatisme qui désoloient ces Provinces. Henri prit la fuite ; mais il fut arrêté & mis dans les prisons de l'Archevêché de Toulouse, où il mourut (1).

Voilà encore un des Patriarches des Réformateurs, & c'est par Henri de Bruys que M. Basnage prouve la perpétuité de la Doctrine des Protestans, sur la nécessité de ne prendre que l'Ecriture pour regle de la Foi, indépendamment de la tradition (2).

HENRICIENS, disciples de Henri de Bruys : ils se répandirent dans les Provinces méridionales, se confondirent avec les Albigeois, & finirent avec eux : voyez l'article ALBIGEOIS, dans lequel on a traité des causes du progrès que firent les Prédicants qui s'éleverent dans l'onzieme siecle.

HERACLEON, adopta le système de Valentin, il y fit quelques changemens ; il se donna beaucoup de peine pour ajuster à ce système la Doctrine de l'Evangile, & fit pour cela des Commentaires très-étendus sur l'Evangile de S. Jean & de S. Luc.

Plusieurs Auteurs Ecclésiastiques avoient déja entrepris d'expliquer l'Ecriture-Sainte ; tout y paroissoit

---

(1) Goffridus, l. 3. De Vita S. Bernard. c. 5. D'Argentré, t. 1, p. 15.

(2) Basnage, Hist. des Eglises Ref. t. 1, Period. 4, c. 6. p. 145.

précieux, & l'on croyoit que tous les mots contenoient des vérités importantes & utiles ; on avoit cherché des ſens cachés dans les choſes les plus ſimples en apparence, & l'on avoit employé cette méthode pour expliquer les endroits difficiles à entendre dans leur ſens naturel & littéral.

Avec cette méthode, Heracleon crut pouvoir concilier le ſyſtême Valentinien avec l'Evangile, & ſe donna une peine infinie pour tirer de l'Evangile des ſens allégoriques qui continſſent le ſyſtême des Eons.

Heracleon étoit un Valentinien entêté de ſon ſyſtême, & il ſe donna une peine infinie pour le trouver dans l'Ecriture ; il adopte les allégories les plus forcées ; il a recours à des explications, qui ne ſont fondées ni ſur la tradition, ni ſur la raiſon : il falloit donc qu'Heracleon ne pût nier l'autorité de l'Ecriture, & qu'il fût bien convaincu qu'un ſyſtême qui n'étoit pas conforme à l'Evangile, ne pouvoit être vrai : Heracleon eſt donc une preuve que les perſonnes qui avoient le plus d'intérêt à nier la divinité de l'Ecriture Sainte n'oſoient l'entreprendre, & nous avons dans Heracleon un témoin qui avoit examiné & diſcuté les preuves de la divinité de l'Ecriture.

Heracleon, à la faveur de ces explications, fit recevoir par beaucoup de Chrétiens le ſyſtême de Valentin, & forma la Secte des Héracléonites.

Origene a réfuté les Commentaires d'Heracleon, & c'eſt d'Origene que Grabbe a extrait les fragmens que nous avons des Commentaires d'Heracleon [1].

Ces Commentaires, comme on l'a déja remarqué, ne ſont que des explications allégoriques, deſtituées de vraiſemblance, toujours arbitraires, & ſouvent ridicules.

HERMIAS étoit de Galatie ; il adopta l'erreur d'Hermogène ſur l'éternité du monde, & crut que Dieu lui-même étoit matériel, mais qu'il étoit une

[1] Philoſtorg. de Hæreſ. c. Epiph. Hær. 36. Grabbe, Spi-41. Autor Append. apud Tert. cileg. ſecundi ſæculi, p. 80. c. 49. Aug. de Hær. c. 16.

matiere

matiere animée plus déliée que les élémens des corps.

Le ſentiment d'Hermias n'étoit que le ſyſtême métaphyſique des Stoïciens, avec lequel il tâcha d'allier les Dogmes du Chriſtianiſme.

Il faiſoit ſortir l'ame de la terre & croyoit que le mal venoit tantôt de Dieu & tantôt de la terre : il penſoit que le Corps de J. C. n'étoit pas dans le Ciel, & qu'après la Réſurrection il avoit mis dans le Soleil le Corps dont il avoit été revêtu ſur la terre ; ce qui tient au mépris que les Stoïciens avoient pour le Corps.

Hermias avoit donc des principes philoſophiques qui le portoient à regarder la Reſurrection comme un fait contraire à l'idée de la grandeur & de la perfection du Fils de Dieu ; cependant Hermias ne nie point la Réſurrection, il ſuppoſe ſeulement que J. C. a dépoſé ſon Corps dans le Soleil.

Hermias ne pouvoit donc alors révoquer en doute la Réſurrection de J. C. ; & certainement Hermias n'étoit pas homme à ſe rendre à de mauvaiſes preuves : comment donc oſe-t-on aujourd'hui regarder la Réſurrection de J. C. comme un fait cru légerement, adopté ſans examen, & ſeulement par les premiers Chrétiens.

Hermias croyoit, comme les Stoïciens, que les ames humaines étoient compoſées de feu & d'eſprit ; il rejettoit le baptême de l'Egliſe, fondé ſur ce que S. Jean dit que J. C. baptiſa dans le feu & par l'eſprit.

Le monde étoit, ſelon Hermias, l'enfer ; & la naiſſance continuelle des enfans étoit la réſurrection : c'eſt ainſi qu'ils prétendoient concilier les Dogmes de la Religion avec les principes du Stoïciſme.

Hermias eut des diſciples, qui prirent le nom d'Hermiatites : ils étoient retirés dans la Galatie, où ils avoient l'adreſſe de faire des proſélytes (1).

HERMOGENE, après avoir étudié la Philoſophie Stoïcienne, embraſſa la Religion Chrétienne, & réunit les principes de la Philoſophie des Stoïciens avec les Dogmes du Chriſtianiſme : ſon héréſie conſiſtoit à ſuppoſer l'exiſtence d'une matiere increée, ſans mouve-

(1) Philaſtr. de Hær. c. 55, 56.

ment, ſans principe, coéternelle à Dieu, & dont il avoit formé le monde.

Il y a, pour tout homme qui étudie un ſyſtême, une difficulté principale, à laquelle il rapporte toutes les autres, ou qui l'empêche de les ſentir dans toute leur force : ſi vous préſentez à ſon eſprit une idée qui réſolve cette difficulté, il l'admet ſans réſerve & ſans reſtriction, & toutes les difficultés diſparoiſſent à cet inſtant.

Mais lorſque cette premiere impreſſion, qui tient un peu de l'enthouſiaſme, eſt affoiblie, les difficultés renaiſſent, on ſent qu'on avoit donné trop de généralité à ſes principes, & qu'ils ont beſoin de modifications : alors il ſe fait naturellement un retour de l'eſprit vers ſes premiers ſentimens, qu'on allie le mieux qu'on peut avec les principes qu'on vient d'acquérir ; c'eſt ainſi qu'Hermogène allia lés principes du Chriſtianiſme avec ceux des Stoïciens.

Les Stoïciens reconnoiſſoient dans le monde un Etre ſuprême & infiniment parfait ; mais cet Etre, ſelon eux, étoit une ame immenſe mêlée & confondue avec la matiere, empriſonnée dans une infinité de corps différens, & ſoumiſe à l'aveugle impétuoſité des élémens. Hermogene avoit été frappé de cette difficulté, comme on le voit par le livre que Tertullien à écrit contre lui.

Les Chrétiens, au contraire, enſeignoient qu'un eſprit éternel, exiſtant par lui-même, ſouverainement parfait, & diſtingué du monde, avoit par ſa ſeule volonté produit tout : c'étoit par la parole toute puiſſante de cet eſprit, que le cahos & toutes les créatures étoient ſorties du néant, il avoit commandé que tout ce qui eſt fût, & tout avoit été.

Hermogene fut épris de la beauté de cette idée, il n'héſita pas entre le dogme de l'ame univerſelle, & la Religion Chrétienne qu'il adopta ſans reſtriction.

Mais en réfléchiſſant, il crut voir que la Religion Chrétienne n'expliquoit pas comment cet Etre étant ſouverainement bon, & le maître abſolu de la nature, il y avoit du mal dans le monde : il conclut que les Chrétiens donnoit trop d'étendue à la puiſſance de

cet Etre suprême ; tous les idées de Stoïciens sur l'éternité de la matiere & sur l'explication des désordres qu'on voit dans le monde se réveillerent, il crut qu'il falloit chercher la cause de l'origine du mal dans la matiere, qui, étant éternelle & incréée, résistoit a la bonté de l'Etre suprême.

C'étoit, selon Hermogene, dans cette matiere qu'on trouvoit la cause de tous les maux : toutes les sensations qui nous affligent, les passions qui nous tyrannisent, ont leur source dans la matiere ; tous les monstres sont des effets de l'indocilité de la matiere & de sa résistance inflexible aux loix que l'Etre suprême a établies pour la génération des corps.

Si la matiere n'est pas éternelle & incréée, disoit Hermogene, il faut que Dieu ait, ou tiré le monde de sa propre substance, ce qui est absurde, puisqu'alors Dieu seroit divisible, ou qu'il l'ait tiré du néant, ou qu'il l'ait formé d'une matiere coéternelle à lui.

On ne peut dire que Dieu ait tiré le monde du néant : car Dieu étant essentiellement bon, il n'eut point tiré du néant un monde plein de malheurs & de désordres : il eut pû les empêcher s'il l'avoit tiré du néant, & sa bonté ne les eut pas soufferts dans le monde.

Il faut donc que Dieu ait formé le monde avec une matiere coéternelle à lui, & qu'il ne l'ait formé qu'en travaillant sur un fond indépendant de lui.

L'Ecriture, selon Hermogene, ne disoit nulle part que Dieu eût la matiere de rien : au contraire, disoit-il, elle nous représente Dieu formant le monde & tous les corps d'une matiere préexistente, informe, invisible ; elle dit, Dieu fit le ciel & la terre dans leur principe, ou dans un principe : *in principio*.

Ce principe dans lequel Dieu forma le ciel & la terre, n'étoit que la matiere préexistente & eternelle comme Dieu : l'idée de la création de la matiere n'est exprimée nulle part dans l'Ecriture.

Cette matiere informe étoit agitée par un mouvement vague, sans dessein, & sans objet ; Dieu nous est représenté dans l'Ecriture, comme dirigeant ce mouvement, & le modifiant de la maniere nécessaire pour produire les corps, les plantes, les animaux.

La matiere étant éternelle & incréée, & ſon mouvement étant une force aveugle, elle ne ſuit pas ſcrupuleuſement les loix que Dieu lui preſcrit, & ſa réſiſtance produit des deſordres dans le monde.

L'imagination d'Hermogene fut ſatisfaite de cette hypothèſe, & il crut que pour expliquer l'origine du mal, il falloit réunir les principes des Stoïciens ſur la nature de la matiere, & ceux des Chrétiens ſur la puiſſance productrice du monde.

Réfutation du Sentiment d'Hermogene.

Tertullien prouve contre Hermogene : 1°. qu'on ne pouvoit faire de la matiere un Etre éternel & incréé, ſans l'égaler à Dieu, puiſqu'ayant l'exiſtence par elle-même, elle auroit auſſi toutes les perfections, ce qu'Hermogene lui-même n'oſoit avouer.

2°. Tertuillien fait voir qu'Hermogene ne donne aucune idée diſtincte de cette matiere coéternelle à Dieu ; qu'il la dit tantôt corporelle, & tantôt incorporelle ; qu'il regarde le mouvement, tantôt comme un Etre différent de la matiere, tantôt comme la matiere même, quoique le mouvement ne ſoit qu'un accident de la matiere.

3°. Tertullien fait voir qu'Hermogene ne peut, par ſon hypothèſe, rendre raiſon de l'origine du mal dans le monde : cette matiere ſur laquelle vous prétendez que Dieu a travaillé, dit-il, a un mouvement vague & indifférent à toutes ſortes de déterminations.

Si la détermination du mouvement de la matiere eſt éternelle & néceſſaire comme elle, Dieu n'a pu, ni le modifier, ni le changer ; & ſi le mouvement de la matiere n'eſt qu'un déplacement vague & indifférent à toutes ſortes de déterminations, elle n'avoit par ſa nature aucune détermination au mal, aucune oppoſition au bien, & tout le mal vient de l'intelligence qui l'a miſe en œuvre : par conſéquent Hermogene n'explique point l'origine du mal.

4°. Tertullien fait voir qu'Hermogene a mal expliqué le récit de Moyſe, & qu'il abuſe de l'équivoque du mot principe, *in principio*, dont la Geneſe ſe ſert.

Le mot principe, dit Tertullien, peut désigner, ou l'ordre de l'existence des choses, ou la puissance qui les fait exister, ou le sujet duquel on les tire. Le mot *principium* dans Moyse ne sert qu'à exprimer le commencement de l'existence : *in principio Deus fecit cœlum & terram*, signifie, *au commencement Dieu fit le ciel & la terre*, & non pas comme le traduisoit Hermogene, *Dieu fit le ciel & la terre dans un principe qui étoit la matiere* : car lorsque le mot *principium* est employé pour exprimer le sujet ou la matiere avec laquelle on forme une chose, on ne dit pas que la chose est formée dans ce principe, mais qu'elle est faite de ce principe : on ne dit pas qu'on a fait une médaille dans l'argent, mais avec de l'argent.

Moyse dans la Genese se propose de donner l'histoire de l'origine du monde : pour remplir cet objet, il falloit nécessairement que Moyse nous fit l'énumération des principes qui ont, pour ainsi dire, concouru à cette production ; il falloit que dans son récit Moyse nous parlât de Dieu, qui est le principe actif ou la cause productrice du monde qui est l'effet de son action, & de la matiere qui a été le sujet duquel il a tiré le monde. Si Moyse eut pensé que Dieu avoit tiré le monde d'une matiere qui lui étoit coéternelle, il nous auroit parlé de cette matiere ; cependant il n'en parle point, elle n'existoit donc pas avant la création du monde, & elle a été tirée du néant, selon le récit de Moyse.

Mais, répliquoit Hermogene, Moyse dit qu'avant que Dieu eût formé le ciel & la terre, elle étoit informe, invisible, ce qui suppose sa préexistence, & qu'elle est éternelle & incréée.

Vous n'opposez ici qu'une chicane, dit Tertullien, vous prétendez prouver la préexistence & l'éternité de la matiere, parceque Moyse dit que la terre étoit ; mais ne peut-on pas dire d'une chose qu'elle est, aussitôt qu'elle a reçu l'existence ?

Ces mots, la matiere étoit, ne supposent que l'existence de la matiere, & non pas la raison pour laquelle elle existe ; ainsi rien dans le récit de Moyse n'autorise le sentiment d'Hermogene sur l'éternité de la matiere.

Mais enfin, disoit Hermogene, l'Ecriture ne dit nulle part que la matiere à été tirée du néant.

L'Ecriture nous dit qu'elle a eu un commencement, répond Tertullien, & par conséquent qu'elle a été tirée du néant; si le monde avoit été tiré d'une matiere préexistente, l'Ecriture nous l'auroit dit, comme elle nous le dit de toutes les autres productions : lorsque Moyse nous raconte la production des plantes, il les tire de la terre : lorsqu'il raconte celle des poissons, il les tire de l'eau, &c.

L'endroit même de Moyse qu'Hermogene cite en sa faveur, anéantit tous ses principes : car Moyse dans ce passage dit que la terre étoit informe, imparfaite; ce qui ne peut convenir qu'à un Etre produit, & tiré du néant.

A l'égard de la difficulté d'Hermogene sur la permission du mal, en supposant que le monde a été créé par un Etre tout-puissant Tertullien répondoit que le mal qui est dans le monde, n'est contraire, ni à la bonté, ni à la toute-puissance de Dieu, puisqu'il y aura un tems où tout sera dans l'ordre (1).

Cette réponse est victorieuse, sur-tout contre Hermogene qui reconnoissoit l'autorité de l'Ecriture & de la révélation.

Ceux, qui attaquent la bonté de Dieu sans savoir quel est le plan que l'Etre suprême s'est proposé dans la création du monde, ne peuvent opposer que des sophismes.

M. Le Clerc n'a pas rendu justice à Tertullien, sur la maniere dont il réfute Hermogene; il paroît même que M. le Clerc n'a pas assez bien pris le sens des difficultés d'Hermogene, qui n'attaquoient pas directement la possibilité de la création, mais qui portent absolument sur l'impossibilité de concilier la permission du mal avec la création (2).

Tertullien s'est sagement renfermé dans ces bornes, & n'a pas établi la nécessité de la création, dont on ne

(1) Tert cont. Hermogen.
(2) Le Clerc, Hist. Eccles. an. 158.

doutoit pas, puiſque Tertullien traite d'opinion nouvelle le ſentiment qui ſuppoſe la matiere éternelle : ce qui, pour le dire en paſſant, fait voir ce qu'on doit penſer de la vérité ou de l'érudition de ceux qui aſſurent avec tant de confiance que la création étoit inconnue aux premiers ſiecles.

On prétend qu'Hermogene croyoit que le corps de Jeſus-Chriſt étoit dans le ſoleil, & que les démons ſe diſſoudroient un jour & rentreroient dans le ſein de la matiere premiere.

HERMOGENIENS, diſciples d'Hermogene, il en eut pluſieurs, deux des plus célebres furent Hermias & Seleucus, qui firent des Sectes particulieres. Voyez leurs articles.

HESICASTES, Moines Grecs qui enſeignerent le Quiétiſme vers le milieu de l'onzieme ſiecle.

Simeon le jeune, Abbé de Xerocerce, avoit porté fort loin les exercices de la vie contemplative, il avoit donné des maximes pour s'y perfectionner, & ſes Moines prioient & méditoient ſans ceſſe.

Comme la gloire céleſte étoit l'objet de tous leurs vœux, elle étoit le ſujet de toutes leurs méditations ; ils s'agitoient, tournoient la tête, rouloient les yeux, & faiſoient des efforts incroyables pour s'élever au deſſus des impreſſions des ſens, & pour ſe détacher de tous les objets qui les environnoient, & qui leur ſembloient attacher l'ame à la terre : tous les objets ſe confondoient alors dans leur imagination ; ils ne voyoient rien diſtinctement, tous les corps diſparoiſſoient, & les fibres du cerveau n'étoient plus agités que par ces eſpeces de vibrations qui produiſent ces couleurs vives qui naiſſent comme des éclairs, lorſque le cerveau eſt comprimé par le gonflement des vaiſſeaux ſanguins.

Les diſciples de Simeon, dans la ferveur de leurs méditations, prirent ces lueurs pour une lumiere céleſte, & les regarderent comme un rayon de la gloire des Bienheureux ; ils croyoient que c'étoit en regardant le nombril, que cette lumiere s'offroit à eux.

On blâma ces viſionnaires. Siméon, Abbé de Saint Mammas, prit leur défenſe, & traita comme des hom-

mes charnels & terreſtres les ennemis des Héſicaſtes, qui jouirent de la liberté de ſe procurer par leurs méditations, les viſions qui les rendoient heureux.

Au commencement du quatorzieme ſiecle, Gregoire Palamas, Moine du Mont Athos, qui avoit quitté la fortune & les honneurs pour la vie monaſtique, adopta les regles que Simeon le jeune avoit preſcrites, & les accrédita.

Il écrivit ſur la nature de cette lumiere que les contemplatifs appercevoient à leur nombril : il prétendit qu'elle n'étoit point différente de la lumiere qui avoit paru ſur le Thabor ; que cette lumiere étoit incréée & incorruptible, quoiqu'elle ne fût pas l'eſſence de Dieu ; c'étoit une opération de la Divinité, ſa grace, ſa gloire, ſa ſplendeur, qui ſortoient de ſon eſſence.

Un Moine, nommé Barlaam, attaqua le ſentiment des Héſicaſtes ſur la nature de la lumiere qui avoit paru ſur le Thabor, & prétendit que cette lumiere n'étoit point incréée, que le ſentiment de Palamas ſembloit admettre pluſieurs Divinités ſubordonnées, & émanées de la Divinité ſubſtantielle.

On aſſembla un Concile pour décider cette queſtion qui commençoit à faire du bruit, & l'on condamna Barlaam.

Acyndinus, autre Moine, entreprit la défenſe de Barlaam : on aſſembla un Concile pour juger Acyndinus, il y fut convaincu d'être du ſentiment de Barlaam, & de croire la lumiere du Thabor, une lumiere créée : on condamna Acyndinus & Barlaam, on impoſa ſilence ſur ces conteſtations, & l'on défendit ſous peine d'excommunication, d'accuſer les Moines d'héréſie.

Les Héſicaſtes ou Palamites ne crurent pas devoir ſe borner à cette victoire : ils remplirent Conſtantinople de leurs écrits contre Barlaam, répandirent leur doctrine, perſuaderent ; & Conſtantinople fut remplie de Quiétiſtes qui prioient ſans ceſſe, & qui les yeux baiſſés ſur le nombril, attendoient toute la journée la lumiere du Thabor. Les maris quitterent leurs femmes pour ſe livrer ſans diſtraction à ce ſublime exercice, & les Héſicaſtes leur donnoient la tonſure monachale : les femmes ſe plaignirent, & les Quié-

tiſtes remplirent Conſtantinople de trouble & de diſcorde.

Le Patriarche ordonna aux Héſicaſtes de ſe contenir, ils ne déférent, ni à ſes avis, ni à ſes ordres ; il les chaſſa de la Ville, aſſembla un Concile compoſé du Patriarche d'Antioche, & de pluſieurs Evêques : ce Concile condamna Grégoire Palamas, ſes opinions, & ſes Sectateurs.

Ceci ſe paſſa ſous l'Impératrice Anne pendant l'exil de Cantacuzene, mais lorſque Cantacuzene ſe fut rendu maître de Conſtantinople, l'Impératrice Anne & Jean Paléologue voulant ſe ſervir de Palamas pour faire leur paix, le firent abſoudre dans un Synode qui condamna le Patriarche Jean ; ce Patriarche étant mort, Cantacuzene fit élire à ſa place Iſidore, Sectateur zelé des opinions des Héſicaſtes.

Les Barlaamites ſe ſéparerent de la Communion d'Iſidore ; pour rétablir la paix entre ces deux partis, les deux Empereurs ; Cantacuzene & Jean Paléologue, firent aſſembler un Concile compoſé de vingt-cinq Métropolitains, de quelques Evêques, de pluſieurs Prêtres & Moines : on cita à ce Concile les ennemis de Palamas : on examina leurs accuſations & les réponſes de Palamas : on traita enſuite de la lumiere du Thabor. Quelques jours après on ſe raſſembla pour traiter à fond quelques queſtions qui regardoient l'eſſence & l'opération divine. L'Empereur propoſa lui-même toutes ces queſtions : on rapporta tous les paſſages des Peres, pour les expliquer : on examina avec le même ſoin la doctrine de Barlaam : on reçut la profeſſion de Foi des Moines du Mont Athos, & l'on condamna Barlaam, Acyndinus, & tous ceux qui croyoient que la lumiere du Thabor étoit créée : ce Concile fut tenu vers l'an 1345. (1).

Le nombre des ouvrages compoſés pour & contre les Héſicaſtes, eſt très-conſidérable : ils ſont encore

---

(1) Dupin 14e ſiecle, p. 322. rum. Centuria 13, c. 3, p. Natal. Alex. in ſæc. 14. Pano- 381. Fabricius. Bibl. Græc. plia adverſus Schiſma Græco- t. 10, p. 454 Allatius, &c.

pour la plupart manuscrits, il y en avoit beaucoup dans la Bibliotheque de Coiffin (1)

HOLLANDE, nous nous proposons de donner dans cet article l'histoire de l'origine & de l'établissement du Calvinisme dans les Provinces-Unies.

De la Réformation dans le Pays-Bas, depuis Luther jusqu'à la formation de la Ligue, connue sous le nom de Compromis.

La doctrine de Luther se répandit dans les Pays-Bas vers l'an 1521. Charles Quint fit publier un placard, & nomma deux Inquisiteurs qui firent arrêter tous ceux qu'ils crurent engagés dans les opinions de Luther : plusieurs Augustins d'Anvers furent enprisonnés, & deux furent brûlés : leur supplice donna de la célébrité aux erreurs pour lesquelles ils étoient morts ; & Charles Quint ajouta à ce premier placard plusieurs Edits, par lesquels tous les Hérétiques étoient condamnés à perdre la tête, les relaps à être brûlés, & les femmes à être enterrées vives : on accordoit la vie à ceux qui se convertissoient, pourvu qu'ils ne fussent pas relaps ou empriſonnés (2).

Ce même Edit défendoit, sous peine de mort & de confiscation de biens, de recevoir chez soi aucun Hérétique : toutes les personnes soupçonnées d'héréſie, étoient exclues des emplois honorables ; & pour mieux découvrir les Hérétiques, on promettoit la moitié de leur biens aux accusateurs, pourvû qu'il n'excédât pas la somme de cent livres de Flandre. (3).

Les Anabatistes qui desoloient l'Allemagne, pénétrerent alors dans les Pays-Bas, & l'on punit les Anabaptistes avec encore plus de rigueur que les Luthériens.

Le Fanatisme s'alluma bientôt, & l'on vit les Anabaptistes & les Luthériens courir au supplice avec joie,

(1) Voyez le Catalogue de Pays-Bas, par Brandt, t. 1, la Bibliotheque de Coiffin. l. 2.

(2) Hist. de la Réforme des

(3) Ibid. p. 35.

& se disputer la gloire d'aller au bucher ou sur l'échaffaud avec moins de regret & plus de constance : on vit des Réformés arracher aux Prêtres l'Hostie pendant l'élévation, la briser, & la fouler aux pieds pour la gloire de Dieu, & pour faire voir qu'elle ne contenoit pas J. C. Les auteurs de ces attentats ne fuyoient point après les avoir commis ; ils attendoient froidement qu'on les arrêtât, & suffroient sans murmurer une mort terrible.

Voilà quel étoit l'état des Pays-Bas, lorsque Charles Quint résigna l'Espagne à Philippe son fils.

Philippe confirma tous les Edits de son pere contre les Hérétiques, & fit punir avec la même rigueur les Luthériens & les Anabatistes.

Les exécutions multiplierent les Hérétiques, & l'on vit en plusieurs lieux des Communautés entieres de Protestans, qui entreprirent d'enlever ceux que l'on conduisoit au supplice (1).

Philippe, pour arrêter plus surement le progrès de l'héresie, voulut établir l'Inquisition dans les Pays-Bas, comme elle l'étoit en Espagne.

Un de ses Ministres lui représenta que sa sévérité pourroit lui faire perdre les Pays-Bas, ou du moins quelques-unes des Provinces ; & Philippe répondit, qu'il aimoit mieux être dépouillé de tous ses Etats, que de les posséder imbus d'héresies.

Ce fut dans ce même tems que parut la Bulle de Paul IV, pour l'érection de trois nouveaux Evêchés dans les Pays-Bas : la Bulle marquoit expressément que les nouveaux Evêques assistés de leurs Chapitres feroient la fonction d'Inquisiteurs dans leurs Diocèses.

La fondation des nouveaux Evêchés n'avoit pu se faire qu'en leur assignant des terres & des revenus ; on les prit sur des Abbayes & sur d'autres Communautés Religieuses. Les Abbés & les Communautés en murmurerent, se plaignirent, & firent si bien valoir leurs droits, qu'on fut enfin obligé de composer avec eux, & de leur laisser une bonne partie de ce qu'ils possédoient.

---

(1) *Ibid.* t. 1, l. 4, p. 96, an. 1515.

Les Magiſtrats d'Anvers, de Louvain, de Ruremonde, de Deventer, de Groningue, de Levvarde, ſentant bien que leur autorité ſeroit affoiblie par celle des Evêques, s'oppoſerent auſſi avec vigueur à la Bulle, & trouverent le moyen d'empêcher les Evêques d'entrer dans leurs Villes, ou les en firent chaſſer.

Cette oppoſition des Catholiques aux deſſeins de la Cour de Rome, augmenta le courage des nouveaux Sectaires : ils parlerent avec plus de liberté contre Rome ; beaucoup de perſonnes crurent ne voir en eux que des citoyens zelés & des ennemis de l'oppreſſion : leur nombre s'accrut conſidérablement, & enfin en 1559, ils firent paroître une profeſſion de foi en trente-ſept articles, qui étoient preſque tous oppoſés à la doctrine de l'Egliſe Romaine, & conformes à celle de Geneve : c'eſt pourquoi les Sociétés qui la reçurent, prirent le titre d'Egliſes Réformées (1).

Du Calviniſme en Hollande, depuis la Ligue juſqu'à la Priſe d'Armes par le Prince d'Orange.

La crainte de l'Inquiſition avoit tellement allarmé les eſprits, que la Nobleſſe fit ſécrettement une ligue pour en empêcher l'établiſſement, & que les plus zelés Catholiques entrerent dans ce projet, comme les autres : cette ligue fut connue ſous le nom de Compromis.

La Nobleſſe confédérée ne put agir avec tant de ſecret, que le bruit confus de leurs deſſeins ne vint aux oreilles de la Gouvernante : Philippe pour calmer les eſprits, envoya de Madrid un Arrêt qui condamnoit aux galeres les Prédicants, les Ecrivains Proteſtans, & tous ceux qui les recevoient dans leurs maiſons, ou qui permettoient qu'ils y fiſſent leurs aſſemblées.

Les Miniſtres s'aſſemblerent dans les bois, ou dans la campagne, ils prêchoient, & après les prédications, on chantoit quelques Pſeaumes : ces aſſemblées étoient

(1) Ibid. t. 1, l. 5. p. 106.

quelquefois compoſées de ſept à huit mille perſonnes (1).

Le bruit de ces aſſemblées ſi publiques & ſi nombreuſes, fit comprendre à la Princeſſe Marguerite, Gouvernante des Pays-Bas, que les Proteſtans & les mécontens étoient beaucoup plus nombreux qu'elle ne l'avoit cru : elle manda aux Magiſtrats d'Anvers de chaſſer tous les François, & d'empêcher abſolument les aſſemblées (2).

Les Magiſtrats publierent un placard qui défendoit les aſſemblées publiques, & ils reçurent une Requête qui leur repréſentoit que le nombre des Réformés s'étoit tellement augmenté, qu'il ne leur étoit plus poſſible de s'aſſembler en ſecret ; que les Magiſtrats étoient donc ſuppliés de permettre ces aſſemblées, en aſſignant des lieux qui leur fuſſent propres ; que cette liberté attireroit dans les Pays-Bas un nombre infini de François & d'Allemands.

La Gouvernante fit publier un placard qui commanda de nouveau à tous les Officiers de diſſiper les aſſemblées, & de faire pendre ſans miſéricorde tous les Prédicateurs Réformés.

C'étoit manquer de parole à la Nobleſſe conſédérée, à laquelle on avoit promis d'attendre la réponſe de Philippe, & qui s'étoit flattée qu'on n'entreprendroit rien, que l'on n'eût aſſemblé les Etats Généraux : ce placard fit donc un très-mauvais effet, on murmura on ſe plaignit ouvertement ; pluſieurs Villes, même celle d'Anvers, refuſerent de le publier dans les formes ; les prédications publiques devinrent plus fréquentes, non ſans cauſer du déſordre, ſur-tout à Anvers, où la ſédition fut ſur le point éclater, & où l'on ne put empêcher les Proteſtans de s'aſſembler : leur exemple donna du courage aux Réformés : on vit preſqu'auſſi-tôt établir des Egliſes Prétendues Réformées, à Lille, à Tournai, à Valenciennes, dans les Provinces d'Utrech & de Hollande.

Le Fanatiſme des Proteſtans, augmenté par ces ſuc-

(1) Ibid. t. 1, l. 6, p. 130. (2) Ibid. p. 131.

cès, produisit de nouveaux désordres : ils s'attroupperent dans le district de Saint Omer, pillerent le Couvent des Religieuses de Woleverghem, y briserent les Images, & tout ce qui étoit destiné au service divin ; l'esprit iconoclaste se répandit subitement dans la plupart des Provinces, & l'on pilla plus de quatre cens Eglises en trois jours. On voyoit tant de voleurs & de femmes débauchées qui se mêloient dans la foule, & tout le reste étoit si peu de chose, qu'on étoit également irrité de la fausse dévotion des uns, & de l'insolence des autres.

Voilà les premiers fondateurs de la Réforme en Hollande, une populace qui, sous prétexte d'un zele ardent pour la Religion, s'abandonnoit aux plus grands excès, & fouloit aux pieds les loix divines & humaines.

Le parti des Réformés grossissoit par ces émeutes, il osa faire ses exercices publiquement dans quelques-unes des plus grandes Villes, il s'empara même de plusieurs Eglises (1).

Des progrès aussi rapides étonnerent la Duchesse de Parme, elle promit que l'Inquisition seroit abolie, qu'on regleroit les affaires de la Religion, & que l'on demanderoit au Roi la tenue des Etats.

Le Roi d'Espagne avoit des desseins bien contraires, il comptoit se servir de ces circonstances pour établir dans les Pays-Bas une autorité despotique ; & pour y réussir, il se proposoit de perdre le Prince d'Orange, & les Comtes d'Egmont & d'Horn.

Une Lettre qui contenoit ce projet tomba entre les mains du Prince d'Orange, qui la communiqua à ses principaux amis, qui se réunirent, & firent au Roi des représentations sur la nécessité de tolérer les Sectaires en les réprimant : ils punirent donc les nouveaux Iconoclastes, & se rendirent odieux aux Réformés, sans se réconcilier avec les Catholiques, que l'impiété des Prétendus Réformés avoit extrêmement irrités (2).

---

(1) Ibid. t. 1, l. 7, p. 139. [2] Ibid.

Il y avoit donc trois partis en Hollande, les Catholiques, ennemis de l'Inquisition, & défenseurs des Priviléges de la Nation ; les Catholiques dévoués à la Cour d'Espagne, & qui vouloient tout sacrifier pour la ruine des Réformés ; & enfin des Protestans fanatiques qui vouloient se maintenir, & étendre leur Prétendue Réforme.

Les Eglises Réformées demanderent du secours aux Princes Protestans d'Allemagne ; mais ceux-ci exigerent que les Réformés des Pays-Bas signassent la Confession d'Ausbourg, ce que les Réformés refuserent absolument. Les Luthériens & les Calvinistes des Pays-Bas firent donc deux Sectes séparées, elles s'excommunierent, & les Luthériens se réunirent avec les Catholiques contre les Réformés d'Anvers, qui avoient pris les armes pour soutenir leur cause. Les Catholiques profiterent de ces divisions, & l'on ôta aux Religionnaires leurs Prêches, & les lieux qu'ils avoient usurpés sur les Catholiques.

La Cour d'Espagne crut alors la Ligue hors d'état d'agir, elle exigea des Seigneurs, des Nobles & des Magistrats, de jurer qu'ils soutiendroient la Religion Catholique & Romaine, de punir les sacriléges, & d'extirper les héréfies ; enfin en voulant s'assurer des peuples, & l'on contraignit tout le monde, de quelque qualité qu'il fût, à prendre les même engagemens.

Les Réformés, pour résister à la tempête qui s'élevoit contr'eux, s'imposerent volontairement des taxes, établirent un caissier Général, leverent des troupes, s'emparerent de Bois-le-Duc, & s'y fortifierent. Ils furent moins heureux à Utrecht & à Flessingue : le parti qui avoit tenté cette derniere expédition, fut défait par les Catholiques d'Anvers & les Réformés de cette Ville, sur la nouvelle de la défaite de leurs freres, coururent aux armes : la Ville fut remplie de meurtres & de désordres, que le Prince d'Orange n'arêta, qu'en armant, contre les Calvinistes, les Catholiques & les Luthériens.

Le Roi d'Espagne se rendit ensuite maître absolu dans Valenciennes, dans Cambrai, dans Maestricht,

Haſſelt, Bois-le-Duc, &c. & traita les Réformés avec la derniere rigueur : les Miniſtres furent pendus, & l'on trancha la tête à beaucoup de Réformés (1).

Le Prince d'Orange, qui voyoit que l'orage qui déſoloit les Proteſtans fondroit ſur lui, ſongea à les réunir avec les Luthériens, mais inutilement : il ſe retira en Allemagne, & l'on continua à ſévir contre les Proteſtans. Un nombre prodigieux de familles abandonna les Pays-Bas, les gibets furent remplis de corps morts, & l'Allemagne de réfugiés.

Ce fut dans ce tems que le Roi d'Eſpagne envoya le Duc d'Albe dans les Pays-Bas à la tête de douze cens hommes de Cavalerie, & de huit mille hommes d'Infanterie. 1567, 1568.

Ce Duc entra dans Bruxelles, & après avoir diſtribué ſes troupes dans les Villes voiſines, il fit arrêter les Comtes d'Horn & d'Egmont, & pluſieurs perſonnes conſidérables. La nouvelle de cet empriſonnement jetta la terreur dans tous les eſprits ; plus de vingt-mille habitans abandonnerent précipitamment leur patrie. En vain la Ducheſſe de Parme voulut prévenir la déſertion par des Edits qu'elle fit publier : on ne l'écouta pas ; & de ſon côté le Duc d'Albe ne relâcha rien de ſa ſévérité, il établit même une nouvelle Cour de Juſtice, ſous le nom de Conſeil des tumultes.

Ce Conſeil poſa pour maxime fondamentale, » que » c'étoit un crime de Leze-Majeſté de faire des re» montrances contre les nouveaux Evêchés, contre » l'Inquiſition, & contre les loix pénales, ou de con» ſentir à l'exercice d'une nouvelle Religion, ou de » croire que le S. Office ſoit obligé d'avoir égard aux » priviléges & aux chartes, ou de dire que le Roi » eſt lié à ſes peuples par des promeſſes & par des ſer» mens ».

Le Conſeil étoit compoſé d'Eſpagnols qui avoient pour Chef, Jean de Vargas, qui s'annonça dans le public par ce raiſonnement : » tous les habitans de ces » Provinces méritent d'être pendus, les Hérétiques

(1) Ibid l. 8.

» pour

» pour avoir pillé les Eglises, & les Catholiques pour » ne les avoir pas défendues (1).

La Gouvernante se retira : & laissa toute l'administration au Duc, qui fit mourir beaucoup de monde : dix-huit cens personnes périrent en peu de tems par les mains du Bourreau, & l'on ordonna de punir comme Hérétiques, & dans toute la rigueur tous les habitans des Pays-bas, excepté les personnes dont le Conseil des tumultes avoit fait un rapport favorable.

Du Calvinisme dans les Pays-Bas, depuis la Prise d'Armes du Prince d'Orange, jusqu'à la Pacification de Gand.

Les peuples soupiroient après un libérateur, & n'en voyoient point d'autre que le Prince d'Orange : ce fut donc à lui que l'on s'adressa de tous côtés, & on le détermina à secourir sa patrie.

Les Princes Protestans d'Allemagne lui permirent de lever des troupes, tous les Protestans lui fournirent de l'argent, les Eglises de Londres, de Cleves, &c. lui envoyerent des sommes considérables, il leva une armée, & déclara les raisons qui le déterminoient à prendre les armes : » en conservant le respect dû au Souverain » des Pays-Bas, on vouloit maintenir les anciens privi- » léges, abolir les loix pénales, rétablir la paix de l'E- » tat ; & délivrer les Provinces du joug Espagnol. «

Le commandement général de l'armée fut donné au Comte Louis, qui marcha dans la Gueldre, prit Werde & Dam, & gagna une Bataille.

La honte & la douleur que le Duc d'Albe ressentit de cette défaite, irriterent sa férocité naturelle ; il bannit le Prince d'Orange, son frere Louis, & confisqua leurs biens. Les Comtes d'Egmont & de Horn périrent sur un échaffaud, avec plus de vingt Gentilshommes ou Barons.

Précédé de ces flots de sang, le Duc se mit en campagne, & livra bataille au Comte Louis, qui fut dé-

(1) Ibid, t. 1, l. 8, p. 164.

fait. Les Réformés & les Anabaptiſtes furent traités avec la derniere rigueur ; cinquante perſonnes furent décapités dans la ſeule ville de Valenciennes, pendant l'eſpace de trois jours ; dans moins d'une année le Duc d'Albe rendit déſertes plus de cent mille maiſons, & peupla tous les Etats voiſins des ſujets de ſon Maître (1).

Le Gouvernement n'ignoroit point les ſuites de ſa rigueur, mais il en étoit peu touché ; il fit publier un placard pour extirper l'Héréſie. Pour mieux découvrir les Hérétiques, le Duc d'Albe envoyoit des eſpions dans toutes les rues, afin qu'ils obſervaſſent l'air & la contenance du peuple, & l'on continua à punir avec la derniere rigueur les Réformés & les Anabaptiſtes.

Ainſi les Réformés, les Anabaptiſtes, & les Catholiques, gémiſſoient ſous le joug Eſpagnol, & ſouhaitoient une révolution. Tous les partis ſe réunirent enfin contre le Duc d'Albe, & le Prince d'Orange ſe rendit maître de beaucoup de Villes, où la nouvelle Religion fut permiſe & exercée ; mais en beaucoup d'endroits on fit des capitulations expreſſes en faveur de l'ancienne Religion, & par-tout les ordres du Prince défendoient de faire violence à qui que ce fût pour les affaires de la conſcience, & de moleſter les Catholiques en aucune façon.

Le Duc d'Albe fut rappellé en Eſpagne, où il ſe vanta d'avoir livré au bourreau plus de dix-huit mille Hérétiques ou Rebelles, ſans compter ceux qui avoient péri dans la guerre. Vargas, qui l'avoit accompagné, ajoutoit que l'on perdoit les Pays-Bas par un excès d'indulgence : la miſéricorde, diſoit-il, eſt dans le ciel, la juſtice eſt ſur la terre (2).

Dom Louis de Requeſens lui ſuccéda, & ſe propoſa de réparer par ſa douceur les maux qu'avoit produits la barbare ſévérité du Duc d'Albe. Mais les choſes étoient dans un état où les eſprits ne pouvoient être ni intimidés par la ſévérité, ni gagnés par la douceur : les Etats de Hollande s'occuperent à donner quelque forme au projet de la liberté.

(1) Ibid. t. 1, l. 9. Hiſt. d'Enghiens, par Colins, p. 506.
(2) Ibid. t. 1, l. 10, p. 220.

Ils commencerent par un acte qui sembloit y être contraire ; car étant assemblés à Leyde, ils défendirent l'exercice public de la Religion Catholique Romaine ; c'étoit donner atteinte aux fréquentes promesses du Prince d'Orange, à la capitulation de plusieurs Villes, aux résolutions de la Haie, & à la confiance qu'il falloit établir entre les différens partis qui étoient engagés dans la même querelle : ces considérations, quelque fortes qu'elles fussent, céderent à la nécessité où l'on se trouva de mettre un mur de séparation entre les Espagnols & les Provinces : on ôta peu après les Eglises aux Catholiques, on les exclut des Charges & de la Magistrature ; on leur laissa néanmoins la liberté des assemblées particulieres, & la Religion qu'on professoit à Geneve & dans le Palatinat devint la Religion dominante de ces Provinces. Les Luthériens & les Anabaptistes jouirent de la même tolérance que les Catholiques (1).

Du Calvinisme dans les Pays-Bas, depuis la Pacification de Gand jusqu'à la formation de la République de Hollande.

Dom Louis de Requesens mourut peu de tems après que le Duc d'Albe lui eut remis le Gouvernement. Après sa mort, l'armée Espagnole se débanda par pelotons, & se mit à piller de tous côtés : les Soldats, abandonnés à leur propre fureur, firent tant de ravages, & commirent tant de désordres dans le Brabant & dans la Flandre, que le Conseil d'Etat les proclama traîtres & rebelles au Roi.

La déclaration du Conseil n'arrêta pas les désordres ; & il se fit un traité d'alliance entre les Etats de Brabant, de Flandres, d'Artois, de Hainaut, & leurs associés d'une part, & les Etats de Hollande, de Zélande, & leurs confédérés d'autre part.

Selon cet accord, on se pardonnoit réciproquement toutes les injures passées ; on s'unissoit pour chasser les

[1] Ibid. t. 1, l. 10.

Eſpagnols & les Etrangers, après quoi l'on ſe propoſoit d'obtenir la convocation des Etats-Généraux, à la déciſion deſquels les uns & les autres promettoient de ſe ſoumettre : en attendant, les Hollandois & les Zélandois s'engageoient à n'entreprendre rien contre la Religion Catholique hors leur Juriſdiction, les loix pénales étant néanmoins ſuſpendues dans toutes les Provinces de la confédération.

Le Prince d'Orange, confirmé dans les emplois d'Amiral & de Gouverneur de Hollande, de Zélande & de Bommel, devoit commander en chef les forces alliées juſqu'à l'entiere expulſion des Eſpagnols.

Tel eſt le traité que l'on nomma la Pacification de Gand ; Traité que les Etats firent approuver par les Théologiens & par les Univerſités Catholiques, par les Juriſconſultes, par les Curés, par les Evêques, par les Abbés.

Dom Juan d'Autriche arriva alors pour prendre le Gouvernement des Pays-Bas ; il entreprit, mais inutilement, de rompre la Pacification de Gand ; il l'enfreignit, & fut déclaré ennemi du Pays.

La Province d'Utrecht ſe joignit aux autres Provinces, à condition que la Religion Catholique ſeroit maintenue, à l'excluſion de toute autre (1).

L'année ſuivante, une grande partie des Seigneurs des Pays-Bas redouterent la puiſſance du Prince d'Orange, & ils offrirent le Gouvernement à l'Archiduc Matthias, qui vint en prendre poſſeſſion en 1578.

Ce nouveau Gouverneur établit le Prince d'Orange ſon Stathouder général, & ils promirent tous deux, par ſerment, de maintenir la Pacification de Gand, d'entretenir la tranquillité publique, & ſur-tout de ne permettre pas que l'on entreprît rien au préjudice de la Religion Catholique.

Les Réformés, enflés du tour que les choſes prenoient, donnerent un exemple remarquable de l'inſolence de l'orgueil humain dans la proſpérité : ceux d'Amſterdam firent ſoulever la populace, s'empare-

(1) An. 1577. Ibid. l. 11.

rent de l'Hôtel de Ville, chasserent les Moines & les Prêtres, briserent les Images, s'emparerent des Eglises, & réduisirent les Catholiques à n'avoir des assemblées que dans leurs maisons particulieres, encore cette indulgence déplaisoit-elle à quelques Réformés.

Ils commirent des désordres à-peu près semblables à Harlem.

Les Réformés de Flandre & de Brabant n'étoient pas assez forts pour y faire des exploits de cette nature, mais ils se donnerent de grandes libertés : ils prêcherent, & administrerent la Communion publiquement, en plusieurs endroits, sans aucun égard à la défense qu'on en avoit faite peu avant. Enfin, ils demanderent l'exercice public de leur Religion, & cette démarche fut approuvée par le Synode National assemblé à Dordrecht, qui adressa une Requête à l'Archiduc pour obtenir le libre exercice de la Religion Protestante.

L'Archiduc & le Conseil d'Etat, en réponse à cette Requête, formerent un projet de *Paix religieuse*, qu'ils communiquerent aux Provinces, en leur laissant une entiere liberté de l'adopter ou de le rejetter.

Ce projet de Paix religieuse laissoit à tout le monde une parfaite liberté de conscience, rétablissoit la Religion Catholique dans tous les lieux où elle avoit été abolie, si dans ces Villes il y avoit cent personnes qui la demandassent : il portoit que dans les autres lieux, on suivroit la pluralité des voix, & que ce seroit la même chose pour la Religion Réformée, dans les lieux où elle n'avoit point encore été établie ; que personne n'entreroit dans les Eglises d'une Communion différente pour y donner du scandale, & que l'élection des Magistrats & des Officiers se feroit par la différence du mérite, & non par celle de la Religion.

Ce projet ne fit qu'irriter les Protestans & les Catholiques ; ceux-ci ne voulurent rien accorder aux Protestans, & ceux-là, non contens d'une simple tolérance, entreprirent d'obtenir par la force ce qu'ils ne pouvoient prétendre par justice : ils s'abandonnerent à leur Fanatisme par-tout où ils se trouverent les plus forts, de sorte que les mêmes personnes, qui auparavant agissoient de concert contre les Espagnols, leurs

ennemis communs, tournerent leurs armes les uns contre les autres avec un acharnement incroyable, & ce projet de paix alluma dans toutes les Provinces une guerre inteſtine, auſſi cruelle que celle qu'elles avoient ſoutenue contre l'Eſpagne (1).

Les peuples d'Artois, du Hainaut, & les habitans de Douai, s'aſſocierent pour maintenir la Religion Romaine, l'autorité du Roi & la Pacification de Gand, & pour s'oppoſer à la Paix religieuſe.

Le Prince d'Orange crut qu'il étoit néceſſaire d'oppoſer une ligue à celle des Catholiques; il unit les pays de Gueldre, de Zuphten, de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, & des Ommelandes de Friſe, qui ſont entre l'Ems & le Lawers.

L'union ſe fit à Utrecht, le 10 Janvier 1579, en déclarant au préalable qu'on ne vouloit point enfreindre la Pacification de Gand.

Cette Confédération, que l'on appella l'Union d'Utrecht, & qui a produit la République des Provinces-Unies, fut bientôt après fortifiée par la jonction de la Friſe, du Brabant, & d'une partie de la Flandre.

L'Acte de Confédération portoit : » que les Confé-
» dérés s'uniſſoient à perpétuité, pour ne faire qu'un
» ſeul & même Etat; que chaque Province ſeroit
» néanmoins indépendante des autres, & ſouveraine
» chez ſoi quant à ſon gouvernement particulier, &
» que par conſéquent chacune établiroit chez elle tel
» gouvernement Eccléſiaſtique, & maintiendroit telle
» Religion qu'il lui plairoit : on témoignoit même
» qu'on étoit diſpoſé à recevoir dans la Confédération
» les Provinces qui ne voudroient tolérer que la Reli-
» gion Romaine, pourvu qu'elles ſe ſoumiſſent aux
» autres articles. «

La Pacification de Gand, la Paix religieuſe & l'Union d'Utrecht, ne calmerent point les eſprits : les tumultes recommencerent à Anvers, à Gand, &c. où les Eccléſiaſtiques furent maltraités. A Utrecht, à Bruges, à Bois-le-Duc, & en pluſieurs autres endroits,

(1) Ibid. l. 11, 12.

les Réformés ne furent ni plus soumis, ni plus sages, & enfin ce que l'on craignoit arriva ; l'Artois, le Hainaut, & les autres peuples Wallons, firent leur paix avec Philippe second, & se remirent sous son autorité. Cette désunion fut l'effet des infractions que les Réformés faisoient presque par-tout au Traité de Gand, & de leurs fréquentes perfidies envers les Catholiques Romains : ils insultoient les Prêtres, les Curés, pilloient les Eglises, brisoient les Images, chassoient les Catholiques de leurs Eglises.

Quoique la République fut opprimée par les Espagnols, affoiblie par la séparation des Wallons, & déchirée par les Catholiques, par les Luthériens, & par une infinité de Sectes d'Anabaptistes, quelques Ministres Réformés suscitèrent encore des disputes fâcheuses au sujet de la police Ecclésiastique ; les uns vouloient que le Magistrat eût la principale part dans le choix des Ministres, d'autres vouloient que ce choix dépendit du Consistoire.

Au milieu de ces tumultes & de ces querelles, les Ministres s'assemblerent, & donnerent à l'Eglise Réformée de Hollande la discipline que Calvin avoit établie à Geneve.

Malgré cette discipline, les Eglises Réformées de Hollande furent agitées par mille divisions intestines, & sur-tout par les efforts qu'elles firent pour se soumettre les Magistrats, & pour empêcher qu'on n'accordât aux autres Religions la tolérance qu'elles avoient d'abord demandée pour elles-mêmes aux Catholiques comme une justice (1).

Enfin, les disputes du Clergé & des Magistrats s'appaiserent ; les Magistrats eurent égalité de voix avec les Ministres dans les élections, & l'élection n'avoit lieu qu'après l'approbation du Bourguemestre.

Tandis que la République étoit agitée par ces divisions intérieures, elle étoit attaquée au-dehors par des Puissances étrangeres, & le Prince d'Orange défendoit sa liberté avec toutes les ressources que fournit le cou-

(1) Ibid. l. 13, 14.

rage & le génie : la Hollande étoit sur le point de le déclarer Comte de cette Province, lorsqu'il fut tué d'un coup de pistolet par un Bourguignon, à Delft, le 10 Juillet 1584.

La mort du Prince d'Orange jetta la République dans la consternation ; les Provinces Unies s'offrirent à Henri III, Roi de France, qui n'étoit en état ni de recevoir ce peuple, ni de les secourir, à cause des affaires que la Ligue lui suscitoit dans son propre Royaume : ils s'adressèrent ensuite à Elisabeth, Reine d'Angleterre, qui refusa la Souveraineté, mais qui accorda des secours aux Provinces Unies, à condition qu'elle placeroit des garnisons Angloises dans les Villes qui sont les clés de la Hollande & de la Zélande.

Le Comte de Leycestre commandoit les Anglois, & à l'aide des Ministres, il augmenta le trouble & la confusion : on eut recours au Prince Maurice, fils du Prince d'Orange tué à Delft, qui soutint par son courage & par son bonheur l'état chancelant des Provinces-Unies ; on le fit Stathouder d'Utrecht, de Gueldre, de Zuphten, de Hollande & de Zélande : il remporta de si grands avantages sur les Espagnols, qu'il donna aux Confédérés le tems de respirer.

Henri III avoit été assassiné, & Henri IV conquéroit sur la Ligue le Royaume de France : Philippe, aveuglé par la haine qu'il portoit à ce Prince, s'unit aux Ligueurs, & envoya le Duc de Parme en France. Les Hollandois devinrent plus hardis, leur puissance égala bientôt leur courage : après s'être tenus long-tems sur la défensive, trop heureux d'abord de pouvoir résister à leurs ennemis, ils commencerent à les attaquer, & leur enleverent enfin les Provinces voisines : la victoire les suivit presque toujours sur mer & sur terre, dans les siéges comme dans les batailles [1] : ils firent de nouvelles loix, réglerent l'administration de leurs finances, soutinrent la guerre pendant quatorze ans contre l'Espagne, se liguerent contr'elle avec l'An-

---

[1] En 1648. Voyez de Thou, l. 10. Traité de Munster. Hist. du Traité de Westphalie.

gleterre & avec la France, & parvinrent enfin à un dégré de puiſſance qui les mit en état de ſe faire reconnoître par toute l'Europe pour une Nation libre, ſur laquelle l'Eſpagne n'avoit rien à prétendre.

Des Sectes qui ſe formerent en Hollande, depuis que le Calviniſme y fut la Religion Nationale.

Les Provinces-Unies & ſoulevées contre l'Eſpagne & contre l'Inquiſition, devinrent l'aſile de toutes les Sectes Chrétiennes condamnées par les loix de l'Eſpagne & de l'Inquiſition : les Etats de Hollande leur accorderent leur protection, & les Anabaptiſtes furent traités avec beaucoup d'humanité. Les Théologiens Proteſtans attaquerent dans leurs Sermons & dans leurs Ecrits l'indulgence des Magiſtrats ; ils ſoutinrent que les Magiſtrats ne pouvoient accorder la liberté de conſcience, & qu'ils étoient obligés de punir les Hérétiques : voilà quelles étoient les prétentions du Clergé Proteſtant contre les Sociniens, contre les Anabaptiſtes, &c. au milieu des malheurs de la guerre, & malgré les allarmes que cauſoient aux Provinces-Unies les efforts de l'Eſpagne ; efforts qui pouvoient faire rentrer les Proteſtans ſous une domination dont ils n'étoient ſortis que parcequ'elle ne toléroit pas les Hérétiques.

Dans le tems que les Théologiens Proteſtans s'efforçoient d'armer le Peuple & les Magiſtrats contre les Sociniens, les Anabaptiſtes, les Luthériens, &c. ils ſe diviſoient entr'eux ſur la Grace, ſur la Prédeſtination, ſur le mérite des œuvres ; & leurs diſputes produiſirent des diviſions, des factions, & une guerre de Religion.

Calvin avoit nié la liberté de l'homme, & ſoutenu que Dieu ne prédeſtinoit pas moins les hommes au péché & à la damnation, qu'à la vertu & au ſalut. Cette doctrine, que beaucoup de Proteſtans avoient condamnée dans Luther, avoit été attaquée dans Calvin lors même qu'il régnoit à Geneve ; elle trouva des adverſaires plus redoutables dans les Pays-Bas & parmi les Réformés, qui prétendirent que la doctrine de Cal-

vin ſur la Prédeſtination, n'étoit pas un point fondamental de la Réforme.

Arminius, Miniſtre d'Amſterdam, & Profeſſeur à Leyde, ſe déclara contre la doctrine de Calvin : ce Miniſtre croyoit que Dieu » étant un juſte Juge & un » Pere miſéricordieux, il avoit fait de toute éternité » cette diſtinction entre les hommes, que ceux qui » renonceroient à leurs péchés, & qui mettroient leur » confiance en J. C. ſeroient abſous de leurs péchés, » & qu'ils jouiroient d'une vie éternelle ; mais que les » pécheurs endurcis & impénitens ſeroient punis : qu'il » étoit agréable à Dieu que tous les hommes renonçaſſent à leurs péchés, & qu'après être parvenus à la » connoiſſance de la vérité, ils y perſévéraſſent conſtamment, mais qu'il ne forçoit perſonne (1) «.

» Gomar prit la défenſe de Calvin, & ſoutint que » Dieu, par un Décret éternel, avoit ordonné que parmis les hommes, les uns ſeroient ſauvé & les autres » damnés : d'où il s'enſuivoit que les uns étoient attirés à la juſtice, & qu'ainſi étant attirés, ils ne pouvoient pas tomber ; mais que Dieu permettoit que » tous les autres reſtaſſent dans la corruption de la nature humaine, & dans leurs iniquités «.

Gomar ne ſe contenta pas de défendre ſon ſentiment, il publia qu'Arminius ébranloit les fondemens de la Réforme, qu'il introduiſoit le Papiſme & le Jéſuitiſme.

La plupart des Miniſtres & des Prédicateurs combattirent Arminius, qui trouva cependant des défenſeurs : les Ecoles s'intéreſſerent dans cette conteſtation ; des Ecoles, elle paſſa dans les Chaires, & tout le peuple en fut inſtruit : quelques Prédicateurs ſe plaignirent avec emportement de ce qu'on révoquoit en doute la vérité de la Confeſſion de Foi, qui avoit été ſcellée du ſang d'un ſi grand nombre de Martyrs (2).

Les Etats de Hollande prirent connoiſſance de ces diſputes, & s'efforcerent de les appaiſer, mais inutile-

(1) Hiſt. de la Réforme des Pays-Bas, t. 1, p. 364.
(2) Ibid. p. 365, 369.

ment ; les deux partis s'échauffèrent, intriguèrent, cabalèrent, & les deux Sectes devinrent deux factions : mais celle de Gomar prit bientôt le dessus, & les Arminiens présentèrent une remontrance aux Etats de Hollande, dans laquelle ils se justifioient des imputations des Gomaristes, qui publioient qu'ils vouloient faire des changemens dans la Religion. Ils prétendoient qu'il falloit examiner la Confession de Foi & le Catéchisme : après quoi ils rendirent compte de la doctrine de leurs adversaires & de la leur. Cette remontrance présentée par les Arminiens, les fit nommer Remontrants.

Les Gomaristes présenterent une remontrance opposée, & furent appellés contre-Remontrants (1).

Les Etats imposerent silence sur les matieres controversées entre les Arminiens & les Gomaristes, & les exhorterent à vivre en paix ; mais ce parti ne fut pas approuvé par toutes les Villes, & les Ministres continuerent à déclamer contre les Arminiens & à les rendre odieux.

Dès le commencement de la Réformation, plusieurs bourgeois d'Amsterdam, & même quelques Magistrats de cette Ville, avoient rejetté la doctrine de Calvin touchant la prédestination, & quelques autres dogmes de ce Théologien ; leurs descendans se déclarerent pour les opinions des Remontrants ; quelques membres de l'Eglise Wallone se joignirent à eux, & s'assemblerent en particulier. Les Remontrants excités par leur exemple, & las des invectives des Ministres Gomaristes, formerent aussi des assemblées dans la Province de Hollande. La populace les attaqua, brisa la chaire du Prédicateur, & eût démoli la maison, si l'on ne l'eût dispersée. Le Dimanche suivant, on pilla la maison d'un riche Bourgeois Remontrant dans la même Ville : les Remontrans de Hollande & d'Utrecht, prévoyant la tempete, formerent entr'eux une union plus étroite par un acte particulier.

---

(1) Nous avons exposé les principes théologiques de ces deux Sectes aux articles ARMINIUS & GOMAR.

Le Magiſtrat fut donc alors forcé de prendre part dans cette querelle théologique, & les Prédicateurs ne ſe bornant pas à inſtruire, mais ſoufflant le feu de la ſédition, les Magiſtrats rendirent un Edit qui ordonnoit aux deux partis de ſe tolérer.

Cet Edit ſouleva tous les Gomariſtes, & l'on craignit de voir renouveller les ſéditions : le grand Penſionnaire Barnevelt propoſa aux Etats de donner aux Magiſtrats de la Province le pouvoir de lever des troupes pour réprimer les ſéditieux, & pour la ſureté de leur Ville.

Dordrecht, Amſterdam, trois autres Villes favorables aux Gomariſtes, proteſterent contre cet avis ; néanmoins la propoſition de Barnevelt paſſa, & les Etats donnerent un Décret en conformité, le 4 Août 1617.

Le Prince Maurice de Naſſau haïſſoit depuis longtems Barnevelt, il crut à la faveur des querelles de Religion, anéantir ſon autorité ; il prétendit que la réſolution des Etats pour la levée des troupes, ayant été priſe ſans ſon conſentement, dégradoit ſa dignité de Gouverneur & de Capitaine Général. De pareilles prétentions avoient beſoin d'être ſoutenues du ſuffrage du peuple ; le prince Maurice ſe déclara pour les Gomariſtes qui avoient mis le peuple dans leur parti, & qui étoient ennemis jurés de Barnevelt.

Le Prince Maurice défendit aux ſoldats d'obéir aux Magiſtrats, & il engagea les Etats Généraux à écrire aux Magiſtrats des Villes pour leur enjoindre de congédier les troupes levées pour la ſureté publique ; mais les Etats particuliers qui ſe regardoient comme Souverains, & les Villes, qui à cet égard ne croyoient devoir recevoir des ordres, que des Etats de leurs Provinces, n'eurent aucun égard aux lettres des Etats Généraux.

Le Prince traita cette conduite de rébellion, & convint avec les Etats Généraux, qu'il marcheroit lui-même avec les troupes qui étoient à ſes ordres, pour obtenir la caſſation de ces ſoldats levés irrégulierement qu'il dépoſeroit les Magiſtrats Arminiens, & qu'il chaſſeroit les Miniſtres attachés à ce parti.

Le Prince d'Orange exécuta le décret des Etats Généraux avec toute la rigeur poſſible : il dépoſa les Magiſtrats, chaſſa les Arminiens, fit empriſonner tout ce qui ne ploya pas ſous ſon autorité tyrannique, & ſous ſa juſtice militaire; il fit arrêter Barnevelt, un des plus illuſtres défenſeurs de la liberté des Provinces Unies, & lui fit trancher la tête.

Barnevelt avoit auſſi-bien ſervi les Provinces Unies dans ſon cabinet, que les Princes d'Orange à la tête des armées: la liberté publique n'avoit rien à craindre de Barnevelt ; cependant il fut immolé à la vengeance du Prince d'Orange, qui pouvoit anéantir la liberté des Provinces, & qui peut-être avoit formé le projet d'une Dictature, qui auroit trouvé dans Barnevelt un obſtacle invincible (1).

Les Gomariſtes, appuyés du crédit & de la puiſſance du Prince d'Orange, firent convoquer un ſynode à Dordrecht, où les Arminiens furent comdamnés, & où l'on confirma la doctrine de Calvin ſur la prédeſtination & ſur la grace (2).

Appuyés de l'autorité du Synode, & de la puiſſance du Prince d'Orange, les Gomariſtes firent bannir, chaſſer, empriſonner les Arminiens : après la mort du Prince Maurice, ils furent traités avec moins de rigueur, & ils obtinrent enfin la tolérance en 1630.

Ainſi, le Calviniſme eſt la Religion dominante en Hollande, & celle dont on fait profeſſion publique dans tout les Villes & Bourgs des ſept Provinces Unies ; mais ceux de la Confeſſion d'Ausbourg & les Remontrans ou Arminiens ont pluſieurs Temples : les Anabaptiſtes dont le nombre eſt fort augmenté depuis l'expulſion de ceux qui étoient établis dans le Comté de Berne, ont auſſi leurs aſſemblées ; les Sociniens ſont auſſi tolérés en Hollande, & ſe ſont joints pour la plupart aux Anabaptiſtes ou aux Arminiens.

Les Puritains & les Kouakres ont auſſi leurs aſſemblées en Hollande.

---

(1) Voyez du Maurier, le Vaſſor, le Clerc.
(2) Voyez les articles GOMAR, ARMINIUS.

Les Catholiques Romains ſont tolérés en Hollande, ils ont leurs Chapelles particulieres, ils ſont beaucoup plus répandus dans les campagnes & dans les Villages, que dans les Villes.

Enfin les Juifs ont en Hollande pluſieurs Synagogues, deux à Amſterdam, une à Rotterdam, &c.

On a beaucoup blâmé la tolérance des Provinces Unies : M. Baſnage a prétendu la juſtifier (1).

HUS (Jean de) on JEAN DE HUSSINETS, communément JEAN HUS, fut ainſi nommé ſelon la coutume de ce tems-là, du nom d'une Ville ou d'un Village de Boheme, dont il étoit originaire : il fit ſes études dans l'Univerſité de Prague, y prit le dégré de Maître ès Arts, devint Doyen de la Faculté de Théologie, & fut fait Recteur de l'Univerſité au commencement du quinzieme ſiecle (2).

Le quatorzieme ſiecle avoit produit une foule de Sectes qui s'étoient déchaînées contre la Cour de Rome & contre le Clergé, elles s'étoient élevées contre l'autorité des Papes, elles avoient attaqué celle de l'Egliſe.

Les ennemis du Clergé de Rome & de l'Egliſe, n'étoient pas ſeulement de Fanatiques & des Enthouſiaſtes ; c'étoient des Religieux, des Théologiens, des hommes ſavans, tels que Jean d'Oliva, Marcile de Padoue, Wiclef, & tous ces Franciſcains qui écrivirent pour prouver que les Franciſcains ne pouvoient poſſéder rien en propre, qu'ils n'avoient pas même la propriété de leur ſoupe, & qui attaquerent l'autorité du Pape qui les avoit condamnés.

Leurs ouvrages s'étoient répandus par tout, & ceux de Wiclef ſur-tout, avoient été portés en Bohême.

L'état dans lequel le Clergé étoit preſque par-tout, donnoit du poids à ces écrits ſéditieux ; on voyoit le Clergé comblé de richeſſes, & plongé dans l'ignorance, n'oppoſer à ces ennemis que le poids de ſon autorité, & ſon crédit auprès des Princes : on voyoit des

(1) Stoup, Relig. des Holl. par Baſnage, t. 1, p. 135. Hiſtoire des Provinces-Unies, (2) En 1409.

Anti-Papes se disputer le Siége de S. Pierre, s'excommunier réciproquement, & faire prêcher des Croisades contre les Princes soumis à leurs concurrens.

Ce spectacle, & la lecture des livres des ennemis de l'Eglise firent naître dans beaucoup d'esprits le desir d'une Réformation dans la discipline & dans le Clergé. Jean Hus la regarda comme le seul remede aux maux de l'Eglise : il osa même la prêcher & s'élever contre l'ignorance, contre les mœurs & contre les richesses du Clergé, qu'il regardoit comme la cause primitive de tous les vices qu'on lui reprochoit.

Il recommandoit la lecture des livres des Sectaires, qu'il croyoit très propres à faire sentir la nécessité de cette Réforme par la hardiesse avec laquelle ils peignoient les désordres du Clergé ; il falloit, selon Jean Hus, permettre la lecture des livres des Hérétiques, parcequ'il y avoit des vérités qu'on trouvoit mieux développées, ou plus fortement exprimées chez eux ; cette permission n'étoit pas dangereuse, pourvu qu'on réfutât solidement les erreurs contenues dans ces livres.

Jean Hus n'avoit encore adopté aucune des erreurs de Wiclef ; sa hardiesse, le succès de ses prédications, la lecture des livres de Wiclef, indisposerent une infinité de monde contre le Clergé ; on fut allarmé du progrès de sa doctrine. On le cita à Rome, & on le chassa de Prague : on condamna ensuite les livres de Wiclef : on punit séverement tous ceux qui les gardoient, & l'on en brûla plus de deux cens volumes (1).

Jean Hus prit la défense de Wiclef ; il ne justifioit pas ses erreurs, il les condamnoit ; mais il prétendoit prouver par l'autorité des Peres, par celle des Papes, par les Canons, & par la raison, qu'il ne falloit point brûler les livres des Hérétiques, & en particulier ceux de Wiclef, à la vertu & au mérite duquel l'Université d'Oxford avoit rendu des témoignages authentiques.

---

(1) Lenfant, Hist. du Conc. de Pise. Æneas Sylvius. Les Hist. de Boheme.

» L'eſſence de l'héréſie, diſoit-il, conſiſte dans l'o-
» piniâtreté de la réſiſtance à la vérité ; qui ſait ſi
» Wiclef ne s'eſt pas repenti ? Je ne prétends pas
» qu'il n'a pas été Hérétique, mais je ne me crois pas
» en droit d'aſſurer qu'il l'a été «.

C'étoit, ſelon lui, penſer trop avantageuſement des ſophiſmes des Hérétiques, & en donner une trop haute idée aux Fideles, que de les défendre comme des ouvrages qui ſéduiſent infailliblement ceux qui oſent les lire. Inſtruiſez le peuple, diſoit-il, mettez le en état de voir le faux des principes des Hérétiques ; qu'il ſoit aſſez inſtruit pour comparer leur doctrine avec l'Ecriture ; par ce moyen il diſtinguera facilement dans les livres des Hérétiques, ce qui eſt conforme à l'Ecriture de ce qui lui eſt contraire : c'eſt le moyen le plus sûr d'arrêter l'erreur.

Jean Hus commençoit donc à établir l'Ecriture comme la ſeule regle de la foi, & les ſimples Fideles comme Juges compétens des controverſes de la foi : car il n'adoptoit point les erreurs de Wiclef ſur la tranſſubſtantiation, ſur l'autorité de l'Egliſe, ſur le Pape, &c. Il prétendoit ſeulement avec lui que les Rois avoient le pouvoir d'ôter à l'Egliſe ſes poſſeſſions temporelles, & que les peuples pouvoient refuſer de payer la dîme (1).

Après la mort de l'Archevêque Sbinko, Jean Hus revint à Prague, & ce fut alors que Jean XXIII donna ſa Bulle pour prêcher une Croiſade contre Ladiſlas, Roi de Naples.

Dans cette Bulle, » le Pape prioit, par l'aſperſion du
» ſang de Jeſus-Chriſt, tous les Empereurs & Princes
» de la Chrétienté, tous les Prélats des Egliſes, &
» tous les Monaſteres, toutes les Univerſités, & tous
» les particuliers de l'un & de l'autre ſexe, Eccléſiaſti-
» ques & Séculiers, de quelque condition, grade, di-
» gnité qu'ils ſoient, de ſe tenir prêts à pourſuivre &
» à exterminer Ladiſlas & ſes complices, pour la dé-
» fenſe de l'Etat & de l'honneur de l'Egliſe, & pour
» la ſienne propre «.

(1) Voyez Joanni Hus, Hiſt. & Monum.

Le

Le Pape accordoit, à ceux qui se croiseroient, la même indulgence, qu'à ceux qui s'étoient croisés pour la Terre Sainte : il promettoit les mêmes graces à ceux qui ne combattant pas en personne, enverroient à leurs dépens, selon leurs facultés & leur condition, des personnes propres à combattre : il mettoit les uns & les autres avec leurs familles & leurs biens sous sa protection, & sous celle de Saint Pierre ; commandant aux Diocésains de procéder par censures Ecclésiastiques, même jusqu'à employer le bras séculier contre ceux qui voudroient molester les Croisés dans leurs biens & dans leurs familles, sans se mettre en peine d'aucun appel.

La Bulle promet pleine rémission des péchés aux Prédicateurs & aux Quêteurs des Croisades, elle suspend ou annule toutes les autres indulgences accordées jusqu'alors par le Saint Siége, & traite Gregoire XII, concurrent de Jean XXIII, d'Hérétique de Schismatique, & de fils de malédiction (1).

Jean Hus attaqua cette Bulle & les indulgences qu'elle promettoit ; il protesta qu'il étoit prêt à se rétracter, si on lui faisoit voir qu'il se trompoit ; qu'il ne prétendoit, ni défendre Ladislas, ni soutenir Gregoire XII, ni attaquer l'autorité que Dieu avoit donnée au Pape, mais s'opposer à l'abus de cette autorité.

Après ces protestations, Jean Hus soutint que la Croisade ordonnée par Jean XXIII, est contraire à la charité Evangelique, parceque la guerre entraine une infinité de désordres & de malheurs ; parcequ'elle est ordonnée à des Chrétiens contre des Chrétiens ; parceque, ni les Ecclésiastiques, ni les Evêques, ni les Papes, ne peuvent faire la guerre, sur-tout pour des interêts temporels ; parceque le Royaume de Naples étant un Royaume Chrétien, & faisant partie de l'Eglise, la Bulle qui met ce Royaume en interdit ; & qui ordonne de le ravager, ne protege une partie de l'Eglise, qu'en détruisant l'autre ; que si le Pape avoit

(1) Ces Bulles sont dans la Collection des Ouvrages de Jean Hus, t. 1, p. 171, édition de Nuremberg.

le pouvoir d'ordonner la guerre, il falloit que le Pape fût plus éclairé que J. C., ou que la vie de J. C. fût moins précieuse que la dignité & les prérogatives du Pape, puisque J. C. n'avoit pas permis à S. Pierre de s'armer pour lui sauver la vie.

Jean Hus n'attaqua, ni le pouvoir que les Prêtres ont d'absoudre, ni la nécessité du Sacrement de Pénitence, ni même le dogme des indulgences, pris en lui-même, mais il en condamna l'abus; il disoit qu'il croyoit qu'on l'expliquoit mal aux Fideles, & qu'ils comptoient trop sur ces indulgences; il croyoit, par exemple, qu'on ne pouvoit accorder des indulgences pour une contribution aux Croisades.

Il prétend qu'on n'abuse pas moins du pouvoir de punir, que du pouvoir de pardonner, & que le Pape excommunioit pour des causes trop legeres, pour ses intérêts personnels. Par exemple, Jean Hus prétend qu'une pareille excommunication ne sépare point les Fideles du corps de l'Eglise; & que puisque le Pape peut abuser de son pouvoir, lorsqu'il inflige des peines, c'est aux Fideles à voir & à juger si l'excommunication est juste ou injuste, & que s'ils voient clairement qu'elle est injuste, ils ne doivent point la craindre (1).

Ce principe portoit un coup mortel à l'autorité des Papes & à celle du Clergé; autorité que Jean Hus regardoit comme un obstacle invincible à la Réforme qu'il souhaitoit qu'on établît.

Il porta tous ses efforts vers cet objet; & pour affermir les consciences contre la crainte de l'excommunication, il entreprit de faire voir que l'excommunication injuste ne séparoit en effet personne de l'Eglise: c'est ce qu'il se propose d'établir dans son traité de l'Eglise.

La base de ce traité, c'est que l'Eglise est un corps mystique, dont Jesus-Christ est le Chef, & dont les justes & les prédestinés sont les membres: comme aucun des prédestinés ne peut périr, aucun des mem-

(1) Disput. Joannis Hus, adversus indulgentias Papales loc. cit. p. 175.

bres de l'Egliſe n'en put être ſéparé par aucune puiſſance ; ainſi l'excommunication ne peut exclure du ſalut éternel.

Les réprouvés n'appartiennent point à cette Egliſe, ils n'en ſont point de vrais membres : ils ſont dans le corps de l'Egliſe, parcequ'ils participent à ſon culte & à ſes Sacremens ; mais ils ne ſont pas pour cela du corps de l'Egliſe, comme les humeurs vicieuſes ſont dans le corps humain, & ne ſont point des parties du corps humain.

Le Pape & les Cardinaux compoſent donc le corps de l'Egliſe, & le Pape n'en eſt point le Chef.

Cependant le Pape & les Evêques, qui ſont les ſucceſſeurs des Apôtres dans le miniſtere, ont le pouvoir de lier & de délier ; mais ce pouvoir n'eſt, ſelon Jean Hus, qu'un pouvoir miniſteriel, qui ne lie point par lui-même : car le pouvoir de lier n'a point plus d'étendue que le pouvoir de délier, & il eſt certain que le pouvoir de délier n'eſt dans les Evêques & dans les Prêtres, qu'un pouvoir miniſteriel, & que c'eſt J. C. qui délie en effet ; puiſque pour juſtifier un pécheur, il faut une puiſſance infinie qui n'appartient qu'à Dieu : de-là Jean Hus conclud que la contrition ſuffit pour la rémiſſion des péchés, & que l'abſolution ne remet pas nos péchés, mais les déclare rémis.

Le Pape & les Evêques abuſent, ſelon Jean Hus, de ce pouvoir purement miniſteriel ; & l'Egliſe ne ſubſiſteroit pas moins quand il n'y auroit, ni Pape, ni Cardinaux.

Les Chrétiens ont dans l'Ecriture un guide sûr pour ſe conduire : il ne faut pourtant pas croire que les Evêques n'aient aucun droit à l'obéiſſance des Fideles ; ſans doute, les Fideles doivent leur obéir ; mais cette obéiſſance ne doit pas s'étendre juſqu'aux ordres manifeſtement injuſtes, & contraires à l'Ecriture : car l'obéiſſance que les Fideles doivent eſt une obéiſſance raiſonnable.

Tous ces ſujets ſont traités avec aſſez d'ordre & de méthode par Jean Hus : on y trouve des invectives groſſieres ; c'étoit le ton du ſiecle, & les livres de Jean Hus ont ſervi de répertoire aux Réformateurs qui l'ont ſuivi.

Tels ſont les principes théologiques ſur leſquels Jean Hus fondoit la réſiſtance qu'il faiſoit aux ordres des Papes, & le plan de Réforme qu'il vouloit établir dans l'Egliſe, en reſſerrant ſa puiſſance, & donnant aux ſimples Fideles une liberté qui anéantiſſoit en effet l'autorité de l'Egliſe (1).

Ces principes étoient ſoutenus par des déclamations violentes & pathétiques contre les richeſſes, contre les mœurs, contre l'ignorance du Clergé, & ſur-tout contre l'autorité qu'il exerçoit ſur les Fideles, par des peintures vives des malheurs du Chriſtianiſme, par la régularité de la vie de Jean Hus. Ce Théologien devint l'oracle d'une partie du peuple : ſes diſciples attaquerent les indulgences, & ſe déchainerent contre le Clergé ; tandis que les prédicateurs des indulgences s'efforçoient de décrier Jean Hus & ſes Sectateurs, qui inſulterent les Prédicateurs des indulgences, & publierent que le Pape étoit l'Antechriſt.

Le Magiſtrat en fit arrêter quelques-uns, & leur fit trancher la tête : cet acte de rigueur ne cauſa point de révolte ; mais les diſciples de Jean Hus enleverent les corps, & honorerent ces Morts comme des Martyrs.

Cependant les diſciples de Jean Hus ſe multiplioient, & le Roi de Boheme donna un Edit, par lequel il retranchoit aux Eccléſiaſtiques de mauvaiſes mœurs, leurs dîmes & leurs revenus. Autoriſés par cet Edit, les Huſſites en déféroient tous les jours quelqu'un de ce caractere, & le Clergé devint l'objet d'une eſpece d'inquiſition.

Pluſieurs Eccléſiaſtiques, pour n'être pas dépouillés de leurs bénéfices, ſe rangerent du parti des Huſſites : & le zele des Catholiques contre les Huſſites commençoit à s'affoiblir (2).

Conrard, Archevêque de Prague, pour ranimer le zele, jetta un interdit ſur la Ville de Prague & ſur tous les lieux où Jean Hus ſéjourneroit, il défendit d'y

(1) Joan. Hus, de Eccléſia militante.
(2) Cochl, Hiſt. Huſſit. l. 1, p. 62.

prêcher & d'y faire l'Office Divin pendant tout le tems de son séjour, & même quelques jours après (1)

Jean Hus sortit de Prague, mais on continua d'y lire ses ouvrages, & il composa des écrits violens & injurieux contre l'Eglise de Rome : tels son son Anatomie des membres de l'Antechrist, son Abomination des Prêtres & des Moines charnels, de l'Abolition des Sectes ou Sociétés Religieuses, & des Conditions humaines.

Ces Ecrits, de l'aveu de M. Lenfant, sont aussi opposés au goût de notre siecle, qu'au caractere Evangélique (2).

Tous ces Ouvrages de Jean Hus étoient reçus avidement par le Peuple ; il se forma une Secte redoutable, qui partageoit la Boheme, & qui résistoit au Magistrat & au Clergé.

Lorsque le Concile de Constance fut assemblé, un Professeur en Théologie & un Curé de Prague y dénoncerent Jean Hus.

Le Roi de Boheme voulut que Jean Hus y allât, & l'on demanda un sauf-conduit à l'Empereur Sigismond.

Lorsque Jean Hus fut arrivé, il eut des Conférences avec quelques Cardinaux ; il protesta qu'il ne croyoit enseigner ni hérésie, ni erreur, & que si on le convainquoit d'en enseigner, il les rétracteroit : cependant il continuoit à enseigner ses sentimens avec beaucoup d'obstination & d'ardeur.

Ainsi Jean Hus ne promettoit point d'obéir au Concile, ni d'acquiescer à son jugement ; il ne promettoit de lui obéir, qu'autant qu'on le convaincroit : il le dit lui-même dans une lettre, dans laquelle il assure qu'il n'a jamais promis que conditionellement de se soumettre au Concile, & qu'il a protesté en plusieurs audiences particulieres, comme en public, qu'il vouloit se soumettre au Concile quand on lui feroit voir qu'il a écrit, enseigné & répondu quelque chose contraire à la vérité (3).

---

(1) Voyez Lenfant, Conc. de Pise, t. 2, p. 237.

(2) Dans la Collection des Ouvrages de Jean Hus.

(3) Jean Hus, Lettre 15. Lenfant, Hist. du Conc. de Const. l. 1, p. 307.

Il y avoit beaucoup d'apparence que Jean Hus, qui étoit fort opiniâtre dans ſes ſentimens, & qui étoit flatté de ſe voir à la tête d'un parti auquel il avoit inſinué qu'il étoit inſpiré ; il y avoit, dis-je, bien de l'apparence que Jean Hus n'obéiroit pas au Concile, & que malgré ſon jugement, il continueroit à répandre une doctrine contraire à l'Egliſe & à la ſociété civile : on crut donc devoir s'aſſurer de ſa perſonne.

Le Conſul de Prague, qui avoit accompagné Jean Hus, réclama auſſi-tôt le ſauf-conduit accordé par Sigiſmond; mais en arrêtant Jean Hus, on ne crut pas violer le ſauf-conduit, & en effet on ne le violoit pas (1).

(1) Voici le ſauf-conduit, tel que le rapporte M. Lenfant.

» Sigiſmond, par la grace de » Dieu, &c. A tous ; SALUT, » &c. Nous recommandons, » d'une pleine affection, ho- » norable Homme Maître » Jean Hus, Bachelier en » Théologie, & Maître ès » Arts, porteur des Préſentes, » allant de Bohême au Concile » de Conſtance, lequel nous » avons pris ſous notre pro- » tection & ſauve-garde, & » ſous celle de l'Empire, dé- » ſirans que lorſqu'il arrivera » chez vous, vous le receviez » bien, & le traitiez favora- » blement, lui fourniſſant » tout ce qui lui ſera néceſſai- » re pour hâter & pour aſſu- » rer ſon voyage, tant par eau » que par terre, ſans rien » prendre ni de lui, ni des » ſiens, aux entrées & aux » ſorties, pour quelques droits » que ce ſoit, & de laiſſer li- » brement & sûrement paſſer, » demeurer, s'arrêter & re- » tourner, en le pourvoyant » même de bons paſſeports » pour l'honneur & le reſpect » de la Majeſté Impériale. » Donné à Spire, le 18 Octo- » bre 1414.

Voilà le fondement ſur lequel on prétend que le Concile de Conſtance a manqué de foi à Jean Hus : je ferai ſur cette accuſation quelques réflexions.

1°. Jean Hus n'étoit point en droit de ſe diſpenſer d'obéir à la citation du Concile de Conſtance, puiſque le Roi de Boheme & l'Empereur le lui ordonnoient d'accord avec le Concile. M. Lenfant en convient, *Hiſt. du Conc. de Conſt.* t. 1, p. 37.

Si Jean Hus étoit obligé d'obéir à la citation, il étoit donc ſoumis au jugement du Concile : or il eſt abſurde de citer un homme à un Tribunal auquel il eſt naturellement ſoumis, & de lui promettre qu'il ne ſera point obligé d'obéir au jugement de ce Tribunal : il n'y a donc point d'apparence que l'intention de Sigiſmond ait été de prendre Jean Hus ſous ſa protection en cas qu'il fût condamné par le Concile.

2°. Le ſauf-conduit ne dit point que l'on ne pourra arrêter Jean Hus, quelque jugement que le Concile porte ſur

On donna des Commissaires à Jean Hus, & l'on produisit au Concile trente articles, tirés des Livres mêmes de Jean Hus, qui contiennent toute sa doctrine telle qu'on l'a exposée.

Après avoir vérifié les Propositions extraites des Livres mêmes de Jean Hus, le Concile déclara que beaucoup de ces Propositions étoient erronées, d'autres scandaleuses, d'autres offensan les oreilles pieuses, un grand nombre téméraires & séditieuses, quelques-unes notoirement hérétiques & condamnées par les Peres & par les Conciles.

Après la dégradation de Jean Hus, l'Empereur s'en

---

sa doctrine & sur sa personne; il n'est donné que pour la route, depuis Prague jusqu'à Constance, dans laquelle il étoit difficile de voyager, surtout pour Jean Hus, qui avoit un grand nombre d'ennemi en Allemagne, depuis qu'il avoit fait ôter aux Allemands les Priviléges dont ils jouissoient dans l'Université de Prague, de laquelle tous les Allemands s'étoient retirés.

5°. Jean Hus lui-même ne croyoit point que le sauf-conduit qu'il avoit demandé & obtenu, lui assurât l'impunité de sa résistance au Concile, quel que fût le jugement du Concile; on le voit par les Lettres qu'il écrivit avant que de partir pour Prague: il dit dans ces Lettres, qu'il s'attend à trouver dans le Concile plus d'ennemis que J. C. n'en trouva dans Jérusalem. Dans cette même Lettre, Jean Hus demanda à ses amis le secours de leurs prieres, afin que s'il est condamné, il glorifie Dieu par une fin chrétienne: il y parle de son retour comme d'une chose fort incertaine.

Est-ce-là le langage d'un homme qui croit avoir un sauf-conduit qui le met à l'abri des suites du jugement du Concile. Voy. Lenfant, *H. du Conc. de Const.* t. 1, p. 39, 40.

4°. M. Lenfant prétend que Jean Hus n'a demandé le sauf-conduit que pour Constance, & non pas pour le voyage de Prague à Constance.

Mais je demande pourquoi le sauf-conduit ne parle point du sejour de Jean Hus à Constance; si c'étoit pour son sejour dans cette Ville qu'il l'avoit demandé?

M. Lenfant reconnoit lui-même que Jean Hus avoit sur sa route une infinité d'ennemis: pourquoi Jean Hus n'auroit-il pas craint d'être insulté par ces ennemis lorsqu'il alloit à Constance?

Jean Hus, pour se dispenser d'obéir à la citation de Jean XXIII, avant le Concile de Constance, ne s'étoit fondé que sur la difficulté du voyage & sur le peu de sûreté des chemins: pourquoi cette même difficulté n'eut-elle pas encore été le motif pour lequel il demanda un sauf-conduit?

saisit, comme Avocat & comme défenseur de l'Eglise, & le remit au Magistrat de Constance : on n'oublia rien pour l'engager à reconnoître ses erreurs ; mais il fut inflexible, & alla au feu sans remords & sans frayeur (1).

Le supplice de Jean Hus souleva tous ses disciples ; ils prirent les armes, & désolerent la Boheme. Voyez les suites du supplice de Jean Hus, à l'article HUSSITES.

HUSSITES, Sectateurs de Jean Hus : il s'en étoit fait un grand nombre en Boheme & dans la Poméranie avant le Concile de Constance, qui les excommunia tous.

En un mot, si Jean Hus n'a demandé son sauf-conduit que pour son retour de Constance à Prague, ou pour son séjour à Constance : pourquoi n'en est-il fait aucune mention dans le sauf-conduit? pourquoi ce sauf-conduit ne parle-t-il que du voyage de Prague à Constance?

Ainsi, rien ne prouve que le sauf-conduit accordé à Jean Hus fût une assurance ou une promesse qu'on ne l'arrêteroit pas à Constance, supposé que sa doctrine fût condamnée par le Concile, & qu'on ne le jugeroit pas selon les loix s'il refusoit d'obéir au Concile.

5°. Les Bohémiens dans leurs Lettres au Concile, après la détention de Jean Hus, ne se plaignent pas de ce qu'on l'a arrêté, mais de ce qu'on l'a arrêté sans l'entendre, ce qui est contraire au sauf-conduit, attendu, disent ces Lettres, que le Roi de Boheme avoit demandé un sauf-conduit, en conséquence duquel Jean Hus devoit être entendu publiquement, & n'étoit soumis au Concile qu'après avoir été convaincu d'enseigner une doctrine contraire à l'Ecriture, car les Bohémiens reconnoissent que dans ce cas le Roi avoit soumis Jean Hus au jugement & à la décision du Concile. Voyez Raynald, ad an. 1415.

6°. Jean Hus avoit obtenu un sauf-conduit, pour venir rendre au Concile raison de sa doctrine; les Lettres des Bohémiens le disent expressément : cependant Jean Hus, au lieu de se renfermer dans ces bornes, continuoit à dogmatiser & à répandre ses erreurs; le sauf-conduit n'autorisoit certainement pas cette licence; ainsi le Concile en le faisant arrêter, même avant de l'avoir convaincu d'erreur, ne violoit point la foi du sauf-conduit.

7°. Jean Hus avoit voulu fuir de Constance ; or le sauf-conduit ne lui accordoit pas la liberté de fuir, & Wenceslas ne l'avoit pas demandée. Voyez Raynald, ad an. 1415, n. 31.

(1) L'enfant, loc. cit. Natal. Alex. in sæc. 15. Dupin, in sæc. 15. Raynald, ad an. 1415 & suiv.

Pendant que Jean Hus étoit à Constance, un Docteur Saxon alla trouver un Curé de Prague, nommé Jacobel, & lui dit qu'il étoit surpris qu'un homme aussi savant que lui, & aussi saint, ne se fût pas apperçu d'une grande erreur qui s'étoit glissée dans l'Eglise depuis long-tems; savoir, le retranchement de la coupe dans l'administration de l'Eucharistie, retranchement qui étoit contraire au Commandement de J. C. qui dit, » si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & » si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie » en vous (1) «.

Jacobel, ébloui par ce sophisme, prêcha la Communion sous les deux especes, afficha des Theses contre la Communion sous une seule espece.

On étoit alors dans le fort des querelles de Jean Hus; le Peuple & l'Eglise de Prague étoient dans une agitation violente & dans une espece d'anarchie qui rend les esprits avides de nouveautés. Jacobel fut secondé par un de ses confreres; le sophisme qui les avoit séduits, séduisit le Peuple, & ces deux Curés donnerent la Communion sous les deux especes.

Le Clergé s'opposa à cette innovation; on chassa Jacobel de sa Cure, & l'Archevêque l'excommunia; mais l'excommunication n'étoit plus un frein. Jacobel, persuadé par Jean Hus qu'une excommunication injuste ne doit point empêcher de faire son devoir, ne prêcha qu'avec plus de zele, & le Clergé de Prague déféra la doctrine de Jacobel au Concile de Constance.

Jean Hus étoit à Constance; ses disciples le consulterent, & non-seulement il approuva la doctrine de Jacobel, mais encore il écrivit en faveur de la Communion sous les deux especes (2).

Les Hussites adopterent donc le sentiment de Jacobel; & la nécessité de communier sous les deux especes s'incorpora pour ainsi dire avec le Hussitisme.

Les Théologiens Catholiques combattirent l'innovation de Jacobel, & le Concile de Constance la condamna.

---

(1) Joan. 6.
(2) Lenfant, Hist. du Conc. de Const. t. 1, p. 171.

Jacobel & les Huſſites ne déférerent point au jugement du Concile ; & la Communion ſous les deux eſpeces fit de grands progrès en Boheme & en Moravie, favoriſée en quelques endroits par les Seigneurs & par le Peuple, traverſée ailleurs par les uns & par les autres.

Elle trouva de redoutables adverſaires dans le territoire de Bechin : les Curés & leurs Vicaires chaſſoient à main armée les Prêtres qui donnoient la Communion ſous les deux eſpeces, comme autant d'excommuniés. Quelques-uns de ces Prêtres ſe retirerent ſur une montagne voiſine du Château de Bechin : là ils dreſſerent une tente, en forme de Chapelle, y firent le ſervice divin, & communierent le Peuple ſous les deux eſpeces : ils appellerent cette montagne *Thabor*, peut-être à cauſe de la tente qu'ils y avoient dreſſée pour y faire le ſervice ; car le mot *Thabor*, en Bohémien, ſignifie Tente ou Camp (1).

On vit bientôt ſur cette montagne un concours prodigieux de Peuple qui communioit ſous les deux eſpeces, & les partiſans de cette pratique ſe nommerent Thaborites.

Le ſupplice de Jean Hus, l'excommunication lancée contre ſes diſciples, le retranchement de la coupe, avoient ſoulevé beaucoup de monde ; les Huſſites, ardens & paſſionnés, ſe ſervirent de ces mêmes motifs pour animer le Peuple contre le Clergé.

Ils appuyoient la néceſſité de la Communion ſous les deux eſpeces, ſur un paſſage de l'Ecriture, ſur la parole même de J. C. qui diſoit qu'on n'auroit point la vie ſi l'on ne buvoit ſon ſang : le ſophiſme que les Huſſites fondoient ſur ce paſſage ſéduiſit un Evêque de Nicopolis, qui conféra les Ordres & le Sacerdoce à pluſieurs Huſſites, & le Peuple regarda le retranchement de la coupe comme une pratique qui damnoit les Chrétiens, & la Communion ſous les deux eſpeces comme néceſſaire au ſalut. Le Clergé qui refuſoit la Communion ſous les deux eſpeces devint odieux, &

(1) Supplément à la guerre des Huſſites.

les Huſſites qui la donnoient, furent révérés comme des Apôtres qui vouloient le ſalut du Peuple, & qui étoient perſécutés pour lui : tout étoit donc diſpoſé pour un Schiſme en Boheme.

Le Concile de Conſtance n'ignoroit point l'état de la Boheme, & Martin V vouloit ordonner une croiſade contre ce Royaume ; mais Sigiſmond le diſſuada, & le Pape prit le parti d'écrire aux Bohémiens, & de leur envoyer un Légat.

Les choſes étoient dans un état où les Ecrits, les Lettres & les Légats ne faiſoient qu'allumer le feu. Jean Dominique, Cardinal de S. Sixte, écrivit au Pape que la langue & la plume étoient déſormais inutiles contre les Huſſites, & qu'il ne falloit plus balancer à prendre les armes contre des Hérétiques opiniâtres.

Le Cardinal de S. Sixte n'avoit pas peu contribué à mettre les choſes dans cet état, par la rigueur qu'il employa contre les Huſſites : un Prêtre & un Séculier, qu'il fit brûler, furent comme le ſignal de la ſédition ; les Catholiques & les Huſſites prirent les armes.

Ziſca, Chambellan de Wenceſlas, & Sectateur paſſionné de la doctrine des Huſſites, courut la campagne, pilla les Monaſteres, chaſſa les Moines, s'empara des richeſſes des Egliſes, & forma le projet de bâtir une Ville ſur la montagne de Thabor, & d'en faire une place forte, qui fut comme le chef-lieu des Huſſites.

Les Huſſites devinrent donc une Secte guerriere, ignorante & fanatique, dans laquelle ſe jetterent toutes les Sectes révoltées contre l'Egliſe de Rome.

Ces Sectaires inſinuerent leurs erreurs, & les introduiſirent chez les Huſſites retirés à Thabor ; mais à Prague, & dans différens autres lieux de la Boheme, les Huſſites, excepté la Communion ſous les deux eſpeces & les erreurs de Jean Hus, ne s'étoient point écartés de la croyance de l'Egliſe Romaine ; ainſi les Huſſites ſe trouverent diviſés en deux Sectes principales preſque dès leur origine.

Les Huſſites du Thabor, qui étoient des eſpeces de bandits, & des ſoldats, adopterent les erreurs de quelques Vaudois, ou de quelques Sacramentaires réfugiés

chez eux, qui condamnoient les cérémonies de l'Eglise & formerent la Secte des Thaborites : au contraire, tous ceux qui resterent attachés aux cérémonies de l'Eglise Romaine, se nommerent Calixtins, parcequ'ils donnoient le Calice au Peuple (1).

Ces deux Sectes eurent des démêlés fort vifs, & ne purent se réunir sur les articles de leur Confession de Foi ; mais ils se réuniffoient lorsqu'il étoit question d'attaquer l'Eglise Romaine, & ce fut par cette union qu'ils firent de grands progrès.

Du Progrès des Huſſites.

Avant que les divisions des Huſſites eussent éclaté, Sigismond avoit fait assembler les garnisons qu'il avoit en Boheme pour s'opposer aux assemblées des Huſſites : les Huſſites s'attrouperent en force ; il y eut plusieurs combats assez sanglans, entre les troupes de Sigismond & les Huſſites.

Zisca écrivit à tous les Huſſites, pour les exhorter à prendre les armes, & fit de Thabor une ville & une place forte : il dressa peu à peu ses Huſſites à la discipline militaire, entra dans Prague, où les Huſſites, animés par la présence de ce Chef, pillerent & ruinerent plusieurs Monasteres, & massacrerent beaucoup de Moines & de Catholiques ; Zisca lui-même tua un Prêtre, après l'avoir dépouillé de ses habits Sacerdotaux ; de-là il conduisit les Huſſites à la Maison de Ville ; où il savoit que les Sénateurs étoient assemblés pour prendre des mesures contre les Huſſites.

Onze des Sénateurs s'échapperent, les autres furent pris ou jettés par les fenêtres, avec le Juge & quelques Citoyens ; la populace en fureur reçut leurs corps sur des lances, sur des broches, & sur des fourches, tandis que Jean de Prémontré animoit le Peuple, en lui montrant un tableau où le Calice étoit peint.

Le lendemain les Huſſites mirent tout à feu & à sang dans les Monasteres. Les Magistrats n'avoient pas

(1) Lenfant, Conc. de Basle, t. 2, p. 132, 142.

prévu ces malheurs, lorsque quelque-tems avant ils avoient fait couper la tête à plusieurs Hussites dans la Cour de l'Hôtel de Ville.

La nouvelle de ces désordres consterna Wenceslas ; il fut frappé d'apoplexie, & mourut.

La Reine Sophie fit quelques tentatives inutiles contre Zisca ; & Sigismond, occupé en Hongrie contre les Turcs, ne put rétablir l'ordre en Boheme. Zisca continua ses ravages, & fortifia Thabor.

La ville d'Ausk étoit au pié de cette montagne. Zisca craignant que le Seigneur de cette ville, qui etoit Catholique zélé, & fort animé contre les Hussites, n'inquiétât les Thaborites, surprit la ville d'Ausk dans une nuit de carnaval, pendant l'absence du Gouverneur, & tandis que tout y étoit enseveli dans le sommeil, ou livré à la débauche. La Ville fut prise avant qu'on sût qu'elle étoit attaquée : les habitans furent tous passés au fil de l'épée, & la Ville fut reduite en cendres : de-là Zisca vola à Sedlitz, qu'il surprit, & qu'il traita comme il avoit traité la ville d'Ausk. Ulric : Seigneur de ces deux Villes, fut tué dans la derniere.

Il y avoit à Prague une grande quantité de Hussites, mais ils n'avoient pas conservé l'exercice libre de la Communion sous les deux especes : les Thaborites leur proposerent de s'unir à eux pour se rendre maitres de Prague, détruire le Gouvernement Monarchique, & & faire de la Boheme une République : on accepta ces offres, les Calixtins & les Thaborites réunis assiégérent Wisrade, & la prirent d'assaut [1].

Zisca se seroit rendu maître de la Ville, si les Ambassadeurs de l'Empereur n'eussent engagé les Hussites à accepter une trêve de quatre mois, à condition qu'il y auroit pour tout le monde liberté de communier sous une ou sous deux especes, & qu'on ne troubleroit personne ni dans l'un ni dans l'autre usage ; que les Hussites ne chasseroient point les Religieux & les Religieuses, & qu'ils rendroient Wisrade.

---

[1] Wisrade, Forteresse séparée de la Ville de Prague par la Moldave.

Sigiſmond après cette trêve, tint une Diette à *Brauw* ou *Brina* : de-là il écrivit à la Nobleſſe & aux Magiſtrats de Prague de s'y rendre ; ils s'y rendirent, & demanderent la liberté de conſcience.

Ces conditions ne furent pas du goût de l'Empereur ; il déclara qu'il vouloit gouverner comme Charles IV avoit gouverné.

Charles IV avoit publié des Edits ſéveres contre les Hérétiques ; les Catholiques triompherent, & les Huſſites conſternés allerent les uns à Thabor auprès de Ziſca, les autres à Sadomits auprès de Huſſinets, Seigneur puiſſant, & Huſſite zélé.

L'Empereur ne crut pas devoir entrer dans Prague ; il alla à Breſlau, en Siléſie, & y ſignala ſon ſéjour par des exécutions ſanglantes : il fit écarteler un Thaborite de Prague, qui prêchoit la Communion ſous les deux eſpeces. Dans le même tems, le Nonce du Pape fit publier & afficher à Breſlau la Croiſade de Martin V, contre les Huſſites.

Lorſque les Bohémiens apprirent cette nouvelle, ils firent tous ſerment de ne recevoir jamais Sigiſmond pour Roi, & de défendre la Communion ſous les deux eſpeces juſqu'à la derniere goûte de leur ſang : les hoſtilités recommencerent à la ville & à la campagne ; ils écrivirent des lettres circulaires à toutes les villes du Royaume, pour les exhorter à n'y pas laiſſer entrer Sigiſmond, & l'on vit une guerre ouverte entre l'Empereur & les Huſſites.

L'Empereur mit ſur pié une armée de plus de cent mille hommes, qui fut battue par-tout où elle voulut pénétrer en Boheme ; elle fit le ſiége de Prague, & le leva après y avoir perdu beaucoup de monde : le Duc de Baviere, qui étoit dans cette armée, en parle en ces termes (1) à ſon Chancelier. » Nous avons attaqué » les Bohémiens cinq fois, & tout autant de fois nous » avons été défaits avec perte de nos troupes, de nos » armées, de nos machines & inſtrumens de guerre, » de nos proviſions & de nos valets d'armée ; la plus

(1) Lenfant, Guerre des Huſſites.

» grande partie de nos gens a péri par le fer, & l'au-
» tre dans la fuite : enfin, par je ne fais qu'elle fatali-
» té, nous avons toujours tourné le dos avant d'avoir
» vu l'ennemi «.

Sigiſmond, après avoir déſolé la Boheme, & perdu la plus grande partie de ſon armée, licentia ce qui lui reſtoit de troupes.

Ziſca fut donc maître de la Boheme ; il y mit tout à feu & à ſang, & ruina tous les Monaſteres : ſon armée groſiſſoit tous les jours ; & pour éprouver la valeur de ſes troupes, il les mena à la petite ville de Rziezan, qui avoit une Forteresſe ; il emporta l'une & l'autre, & brûla ſept Prêtres ; de là il ſe rendit à Prachaticz, la ſomma de ſe rendre, & de chaſſer tous les Catholiques. Les habitans rejetterent ces conditions avec mépris ; Ziſca fit donner l'aſſaut, prit la ville, & la réduiſit en cendres.

Les Thaborites de Prague & des Villes qui s'étoient liguées avec les Huſſites, avoient à leur tête des Généraux d'une valeur & d'une habileté reconnue, qui ravageoient les Terres des Seigneurs Catholiques ; & Sigiſmond, pour ne point céder à Ziſca & aux Huſſites en barbarie, infeſtoit tous les environs de Cuttemberg de ſes Huſſards, & mettoit tout à feu & à ſang autour de Breſlau.

Il reçut une armée de Moravie, & voulut rentrer dans Prague ; mais ſon armée fut détruite, & il fut lui-même obligé de prendre la fuite.

Les Huſſites & les Catholiques formerent donc alors comme deux Nations étrangeres qui ravageoient la Boheme, & qui exerçoient l'une ſur l'autre des cruautés inouies & inconnues aux Nations barbares.

Sigiſmond ſe forma encore une nouvelle armée, & fut encore défait par Ziſca, & obligé de ſe retirer en Hongrie.

Il y avoit pluſieurs années que Ziſca étoit aveugle, & malgré ſa cécité, les forces de l'Empire n'étoient pas capables de l'arrêter. Sigiſmond voulut traiter avec lui ; il lui envoya des Ambaſſadeurs, lui offrit le Gouvernement de la Boheme, avec les conditions les plus honorables & les plus lucratives, s'il vouloit ramener les rebelles à l'obéiſſance.

La peſte fit échouer ces négociations ; Ziſca en fut attaqué, & mourut (1).

Après la mort de Ziſca ſon armée ſe partagea en trois corps ; les uns prirent pour Chef Procope Raze, ſurnommé le Grand ; l'autre partie ne voulut point de Chef, & ces Huſſites ſe nommerent Orphelins ; & un troiſieme corps de cette armée prit le nom d'Orebites, & ſe nomma des Chefs.

Cette diviſion des Huſſites n'empêcha pas qu'ils ne s'uniſſent étroitement lorſqu'il s'agiſſoit de la cauſe commune : ils appelloient la Boheme la Terre de Promiſſion, & les Allemands qui étoient limitrophes, ils les appelloient les uns, les Iduméens, les autres les Moabites ; ceux-ci les Amalécites, ceux-là les Philiſtins.

---

(1) Son corps fut transféré à Czaſlau, ville conſidérable de Boheme, & enterré dans la Cathédrale de cette Ville : c'eſt une fable que l'ordre qu'on raconte qu'il donna en mourant de faire un tambour de ſa peau ; Théobalde témoigne qu'on lifoit encore de ſon tems cette Epitaphe : „ Cy giſt Jean Ziſca, „ qui ne le céda à aucun Général dans l'Art militaire : rigoureux vengeur de l'orgueil „ & de l'avarice des Eccléſiaſtiques, ardent défenſeur de la „ Patrie. Ce que fit en faveur „ de la République Romaine „ Appius Claudius l'Aveugle „ par ſes conſeils, & Marcus „ Furius Camillus par ſa valeur, je l'ai fait en faveur de „ ma Patrie : je n'ai jamais „ manqué à la fortune, & elle „ ne m'a jamais manqué : tout „ aveugle que j'étois, j'ai toujours bien vu les occaſions „ d'agir ; j'ai vaincu onze fois „ en bataille rangée ; j'ai pris en main la cauſe des malheureux & celle des indigens, „ contre des Prêtres ſenſuels & „ chargés de graiſſe, & j'ai „ éprouvé le ſecours de Dieu „ dans cette entrepriſe. Si leur „ haine & leur envie n'en avoit „ empêché, j'aurois été mis au „ rang des plus illuſtres perſonnages ; cependant, malgré le Pape, mes os repoſent „ dans ce lieu ſacré ".

La maſſue de Ziſca étoit attachée à l'Epitaphe. Balbin raconte que Ferdinand premier demanda un jour à qui appartenoit cette maſſue, & qu'aucun des Courtiſans n'oſant le lui dire, un plus hardi répondit que c'étoit la maſſue de Ziſca : l'Empereur ſortit ſur le champ de l'Egliſe & de la Ville, & s'en alla à une lieue de là, quoiqu'il eût réſolu de paſſer la journée à Czaſlaw ; il fuyoit en diſant, cette mauvaiſe bête, toute morte qu'elle eſt depuis cent ans, fait encore peur aux vivans. (Voyez la Guerre des Huſſites, t. 1, p. 207.)

Ces

Ces trois corps des Huſſites traiterent en effet toutes les Provinces voiſines de la Boheme, comme les Iſraélites avoient traité les Peuples de la Paleſtine.

Le Pape renouvella ſes exhortations & ſes inſtances pour une Croiſade contre les Huſſites, & l'Allemagne mit ſur pié une armée de cent mille hommes. Les Impériaux, malgré la ſupériorité de leur nombre, furent défaits, & les Huſſites continuerent leurs ravages.

On prêcha contre les Huſſites une troiſieme Croiſade, & les armées des Croiſés furent encore taillées en pieces.

Le Pape & l'Empereur, voyant qu'il étoit impoſſible de réduire les Bohémiens par la force, propoſerent des Conférences & des moyens d'accommodement : on les invita au Concile de Baſle, on leur donna un ſauf-conduit tel qu'ils le ſouhaiterent, & les Députés des Huſſites ſe rendirent à Baſle au nombre de trois cens, à la tête deſquels étoit le fameux Procope, éleve de Ziſca, Jean de Rokiſane, Prêtre, diſciple de Jacobel, & quelques Huſſites de conſidération.

Les Huſſites réduiſirent leurs prétentions à quatre chefs. 1°. Que l'Euchariſtie fut adminiſtrée aux Laïques ſous les deux eſpeces. 2°. Que la parole de Dieu pût être prêchée librement par ceux à qui il appartient, c'eſt-à-dire par tous les Prêtres. 3°. Que les Eccléſiaſtiques n'euſſent plus de biens ni de domaines temporels. 4°. Que les crimes publics fuſſent punis par les Magiſtrats.

On raiſonna beaucoup ſur ces articles ; mais les diſputes publiques & les conférences particulieres furent inutiles : les Huſſites ne ſe départirent point des quatre articles, & le Concile ne voulut point les accorder. Les Députés des Huſſites retournerent donc en Boheme, & les hoſtilités continuerent ; mais les Thaborites éprouverent des revers, les deux Procopes furent défaits & tués. Les Thaborites, affoiblis par la perte de ces deux Généraux, & par pluſieurs défaites, eurent moins d'éloignement pour la paix ; le Concile envoya des Députés, qui firent avec les Bohémiens un traité, par lequel on convint que les Bohémiens & les Moraves ſe réuniroient à l'Egliſe, & ſe conformeroient en

tout à ſes rits à l'exception de la Communion ſous les deux eſpeces, que l'on permettoit à ceux chez qui elle étoit en uſage ; que le Concile décideroit ſi cela ſe devoit pratiquer ſuivant le précepté divin, & qu'il régleroit par une Loi générale, ce qu'il jugeroit à propos pour l'utilité & pour le ſalut des Fidéles : que ſi les Bohémiens perſiſtoit enſuite à vouloir communier ſous les deux eſpeces, ils enverroient une Ambaſſade au Concile, qui laiſſeroit aux Prêtres de Boheme & de Moravie la liberté de communier ſous les deux eſpeces les perſonnes parvenues à l'âge de diſcrétion, qui le ſouhaiteroient, à condition qu'ils avertiroient publiquement le Peuple, que la Chair de J. C. n'eſt pas ſeule ſous l'eſpece du pain, ni le Sang ſeul ſous l'eſpece du vin ; mais que J. C eſt tout entier ſous chaque eſpece.

L'Empereur convint auſſi de laiſſer par forme de gages, les biens des Egliſes à ceux qui en étoient en poſſeſſion, juſqu'à ce qu'ils fuſſent retirés pour un certain prix.

Les Bohémiens de leur côté accordoient le retour des Religieux & des Catholiques, à condition néanmoins que les Monaſteres qui avoient été démolis, ne ſeroient point rétablis. On laiſſa la diſpoſition des Egliſes de Boheme au Pape, & on donna ſix ans aux Orphelins & aux Thaborites pour ſe réſoudre à accéder au Traité.

L'Empereur Sigiſmond fit enſuite ſon entrée à Prague, où il mourut l'année ſuivante 1437, & Albert d'Autriche qui avoit épouſé ſa fille, fut élu Roi de Boheme, mais il ne ſurvêcut que deux ans à ſon élection.

Après la mort d'Albert d'Autriche, les Bohémiens ſe choiſirent deux Gouverneurs en attendant la majorité de Ladiſlas, fils d'Albert, à qui Pogebrac ſuccéda.

Pogebrac acheva de détruire le parti des Thaborites, mais il maintint l'uſage de la Communion ſous les deux eſpeces, qui devint ordinaire dans la plupart des Egliſes de Boheme ; ſans qu'on prît la précaution d'avertir le peuple qu'il n'y avoit point de néceſſité de l'obſerver.

Quoique Pogebrac eût ruiné le parti des Thaborites, il resta néanmoins plusieurs personnes imbues de leurs opinions ; ces Bohémiens se separerent des Calixtins, & formerent une nouvelle Secte connue sous le nom de Freres de Boheme, voyez cet article (1).

Tels furent les effets & la fin de la guerre des Hussites : elle fut allumée par le bucher qui consuma Jean Hus, par les rigueurs des Légats, par les armées que Sigismond envoya contre les Hussites, par le sang qu'il répandit. Elle attira sur la Boheme tous les fléaux de la colere de Dieu ; elle fit de ce Royaume & d'une partie de l'Allemagne, un desert inondé de sang humain, & couvert de cendres & de débris ; elle finit sans corriger les abus contre lesquels on avoit pris les armes & prêché les Croisades.

Auroit-on causé plus de maux à la Boheme & à l'Eglise, si, après la condamnation de Jean Hus & de sa doctrine, l'Empereur au lieu d'envoyer ses troupes contre les Hussites qui s'assembloient pour communier sous les deux especes ; si, dis-je, cet Empereur eut fait passer en Boheme des Théologiens habiles & modérés, qui eussent instruit les peuples & combattu avec les armes de la Religion, de la charité & de la raison, les erreurs de Hussites ?

Des Erreurs de Jean Hus & des Hussites.

Les erreurs principales de Jean Hus & des Hussites, regardent le Pape, dont ils attaquent la primauté ; l'Eglise qu'ils composent des seuls élûs ou prédestinés ; la Communion sous les deux especes, qu'ils regardent comme nécessaire au salut.

Nous avons réfuté dans l'article GRECS, l'erreur de Jean Hus sur la primauté du Pape.

Son erreur sur la nature de l'Eglise avoit été avancée par les Donatistes, par les Albigeois, par les Vaudois, par Wiclef ; elle fut après lui adoptée par les Protes-

(1) Sur l'Histoire des Hussites, voyez les Auteurs cités, Fleuri, Dupin, &c.

tans ; c'eſt l'aſile de toutes les ſociétés ſéparées pe l'Egliſe Romaine : on a réfuté cette erreur à l'article Donatiſtes.

Il nous reſte à parler de la Communion ſous les deux eſpeces.

Les Catholiques reconnoiſſent que durant plus de mille ans, l'Egliſe d'Occident, auſſi-bien que celle d'Orient, adminiſtroit même aux laïcs la Communion ſous les deux eſpeces (1).

Cette pratique n'étoit cependant pas ſi générale, qu'en pluſieurs occaſions on ne donnât la Communion ſous une ſeule eſpece ; la Communion du vieillard Serapion, & celle des malades, les Communions domeſtiques, la Meſſe du Vendredi Saint, ſont une preuve inconteſtable de cette vérité : on ne réſervoit alors, comme on ne réſerve encore aujourd'hui, que le Corps ſacré de Jeſus-Chriſt ; cependant, il eſt certain par tous les auteurs, que le Célébrant, tout le Clergé & le Peuple communioient dans ces ſaints jours, qu'ils ne communioient, par conſéquent, que ſous une eſpece : on ne voit point l'origine de cette pratique, qui étoit générale au huitieme ſiecle.

Il eſt même certain, que dans l'Office ordinaire de l'Egliſe, les Fideles avoient la liberté de communier ſous une ou ſous deux eſpeces : le Décret du Pape Gelaſe pour la Communion ſous les deux eſpeces, en eſt une preuve : » Nous avons découvert que quelques-» uns prenant ſeulement le Corps ſacré, s'abſtien-» nent du ſacré Calice, leſquels certes, puiſqu'on les » voit attaché à je ne ſais quelle ſuperſtition, il faut, » ou qu'ils prennent les deux parties de ce Sacre-» ment, ou qu'ils ſoient privés de l'un & de l'au-» tre « (2).

Ainſi, le Pape Gelaſe n'ordonne de prendre la Communion ſous les deux eſpeces, que pour s'oppoſer au

---

(1) Mabillon, Præf. in 3 Hiſt. de la Communion. Traiſæc. Benedict. Obſerv. 10, p. té de l'Euchariſtie, à la fin. 138. Boſſuet, de la Commun. (2) Decret. Grat. de Conſous les deux eſpeces. Perpet. ſecr. diſt. 2, Ep. ad Major & de la Foi, t. 5, l. 2, Boileau, Joan.

progrès de je ne sais quelle superstition : ce qui suppose évidemment la liberté de communier sous une seule espece, avant la naissance de cette supreſtition, & lorsqu'elle sera éteinte. Voilà une conséquence que toutes les subtilités de MM. de la Roque & du Bourdieu ne peuvent éluder (1).

La pratique de donner la Communion sous une seule espece s'établit & devint générale dans l'Occident, sans qu'il y ait eu sur cela aucune contestation, aucune opposition : on ne croyoit donc en aucune Eglise d'Occident, qu'il fût nécessaire de communier sous les deux especes, lorsque Jacobel entreprit de rendre le Calice aux simples Fideles.

Etoit-il permis à un simple Curé de changer une discipline établie généralement ? le pouvoit-il faire contre la défense du Concile de Constance ? Il n'auroit été autorisé à ce changement, qu'autant qu'il seroit évident que la Communion sous les deux especes est nécessaire au salut, ou il faut anéantir tout principe de subordination dans l'Eglise.

Mais, peut-on dire qu'il est évident que la Communion sous les deux especes, est nécessaire au salut, & qu'on ne reçoit pas le Sacrement de l'Eucharistie, lorsqu'on communie sous une seule espece.

Dans l'administration des Sacremens, on est obligé de faire, non tout ce que Jesus-Christ a fait (autrement il faudroit donner l'Eucharistie après souper) ; mais seulement ce qui appartient à la substance du Sacrement : or, on ne sauroit trouver dans l'Eucharistie aucun effet essentiel du corps distingué du sang ; ainsi la grace de l'un & de l'autre, au fond, & dans la substance, ne sauroit être que la même.

En effet, J. C. en instituant le Sacrement de l'Eucharistie, dit à ses Apôtres : *prenez & mangez, ceci est mon Corps ;* or le corps, le sang, l'ame, la divinité de Jesus-Christ sont inséparables : car J. C. lui-même dit en S. Jean, qu'il a donné son corps vivant dans

(1) La Roque, Hist. de l'Euch. 1 part. c. 12, p. 244. Du Bourdieu, Rep. c. 13.

l'Euchariſtie : or il ne peut être vivant, qu'il ne ſoit uni avec le ſang, l'ame, la divinité, ſous chaque eſpece ; les Catholiques en donnant la Communion ſous une ſeule eſpece, ne changent donc point la ſubſtance du Sacrement.

Ce changement dans l'adminiſtration de l'Euchariſtie, ne touche pas plus la ſubſtance du Sacrement, que le changement qui s'eſt fait dans l'adminiſtration du Baptême, touche la ſubſtance du Baptême ; changement que les Proteſtans ont pourtant adopté. Tout ce qu'ils diront pour juſtifier le changement dans l'adminiſtration du Baptême, les Catholiques le diront en faveur du retranchement de la coupe.

Enfin, le retranchement de la coupe, touche ſi peu la ſubſtance du Sacrement, que les proteſtans eux-mêmes ont fait un Décret pour adminiſtrer l'Euchariſtie ſous la ſeule eſpece du pain, à ceux qui ont une averſion inſurmontable pour le vin (1).

Envain prétendroit-on que l'Euchariſtie étant deſtinée à nous rappeller la mémoire de la mort & de la paſſion de Jeſus-Chriſt, on ne reçoit qu'imparfaitement ce Sacrement, lorqu'on ne réçoit que le pain : car le pain Euchariſtique nous rapelle la mort de J. C. comme la Communion ſous les deux eſpeces, & s'il faut conſerver l'uſage du calice, parcequ'il nous rappelle mieux la paſſion de J. C., il faudroit auſſi donner la Communion après ſouper, parceque cette circonſtance nous rappelleroit encore mieux la mort de Jeſus-Chriſt.

Les Luthériens ont renouvellé la Communion ſous les deux eſpeces, & le Concile de Trente a condamné cette innovation : c'eſt un des obſtacles les plus conſidérables à la réunion des Egliſes Luthériennes, & il y avoit ſur cela une eſpece de négociation entre M. Boſſuet & M. Leibnits, dont on trouve le détail dans les œuvres poſthumes de M. Boſſuet (2).

Il eſt certain que la Communion ſous les deux eſ-

(1) Boſſuet, Traité de la Communion ſous les deux eſpeces, Bellarm. Natal. Alex. ont traité à fond cette queſtion, & tous les Théologiens après eux.

(2) T. 1, p. 204.

peces ayant été en usage, & n'étant contraire, ni à la nature du Sacrement, ni à l'institution de Jesus-Christ; l'Eglise peut rendre le calice aux simples Fideles : mais comme le retranchement du calice a pris naissance dans les inconvéniens qui résultoient de la Communion sous les deux especes, il n'appartient qu'à l'Eglise de rétablir la Communion sous les deux especes ; elle seule a droit de juger, si les inconvéniens qui naissent du retranchement du calice sont plus grands que ceux qui naissent de la discipline actuelle, & si elle doit se relâcher sur cet article.

HYDROPARASTES, nom donné aux Encratites qui n'offroient que de l'eau dans l'Eucharistie.

J

JACOBEL. Voyez HUSSITES.

JACOBITES, Eutychiens ou Monophisites de Syrie, ainsi appellés du nom d'un fameux Eutychien, nommé Jacques Baradée ou Zanzale, qui ressuscita, pour ainsi dire, l'Eutychianisme presqu'éteint par le Concile de Chalcédoine, par les loix des Empereurs, & par les divisions des Eutychiens.

L'élection des Evêques, & leurs disputes sur la Religion, avoient partagé les Eutychiens en une infinité de petites Sectes qui se déchiroient ; ils étoient d'ailleurs sans pasteurs, sans Evêques : & les Chefs de ce parti, renfermés dans des prisons, prévoyoient que c'étoit fait de l'Eutychianisme, s'ils n'ordonnoient un Patriarche qui réunît les Eutychiens, & soutint leur courage au milieu des malheurs dont ils étoient accablés.

Severe, Patriarche d'Antioche, & les Evêques opposés comme lui au Concile de Chalcédoine, choisirent pour cela Jacques Baradée ou Zanzale, l'ordonnerent Evêque d'Edesse, & lui conférerent la dignité de Métropolitain Œcuménique.

Jacques, étoit un Moine simple & ignorant, mais brûlant de zele, & qui crut pouvoir compenser par son

activité & par l'auſtérité de ſes mœurs, tout ce qui lui manquoit du côté des talens. Il étoit couvert de haillons; & ſous cet extérieur humilié, il parcourut impunément tout l'Orient, réunit toutes les Sectes des Eutychiens, & ralluma le Fanatiſme dans tous les eſprits: il ordonna des Prêtres, des Evêques, & fut le reſtaurateur de l'Eutychianiſme dans tout l'Orient: c'eſt pour cela qu'on a donné le nom de Jacobites à tous les Eutychiens ou Monophyſites d'Orient (1).

Après la mort de Severe, Jacques Zanzale ordonna Paul Evêque d'Antioche, à qui d'autres ont ſuccedé juſqu'à notre ſiecle.

Les Evêques ordonnés par Jacques ne réſiderent point dans cette Ville, mais dans Amida, tant que les Empereurs Romains furent les maîtres de la Syrie: cependant le nombre des Eutychiens dans le Patriarchat d'Antioche, étoit de beaucoup ſupérieur à celui des Catholiques, & le Patriarchat d'Antioche renfermoit les deux Syries, les deux Cilicies, les deux Phénicies, la Méſopotamie, l'Iſaurie, l'Euphratiſſienne, l'Oſroene: toutes ces dépendances ſont marquées dans l'excellente carte du Patriarchat d'Antioche de M. Danville, *tom. 2. de l'Oriens Chriſtianus, p. 670.*

La foi du Concile de Chalcédoine ne ſe ſoutenoit dans toutes ces Provinces, que par l'autorité des Empereurs, & par la ſévérité des loix qu'ils avoient portées contre tous ceux qui s'oppoſoient au Concile de Chalcédoine.

Pour ſe ſouſtraire à la ſévérité de ces loix, un grand nombre d'Eutychiens paſſerent dans la Perſe & dans l'Arabie, où toutes les Sectes proſcrites par les Empereurs Romains étoient tolérées, & vivoient en paix entr'elles, mais toutes ennemies de la puiſſance qui les avoit proſcrites (2).

Parmi les perſonnes qui avoient reçu le Concile de Chalcédoine, beaucoup perſéveroient dans leur ſenti-

---

(1) Aſſeman. Bibliot Orient. t. 4, l. 1, c. 8. t. 2. Differt. de Monophyſ. p. 326. Renaudot, Hiſt. Patriarc. Alex. Perpet. de la Foi

(2) Aſſeman. ibid. t. 2, t. 3, part. 2. De Syrii Neſtoriaris, c. 4, 5.

ment, ne se réunissoient qu'extérieurement à l'Eglise, & formoient dans le sein même de l'Empire une multitude d'ennemis cachés, qui pour se venger de l'oppression qu'ils souffroient, n'attendoient qu'une occasion favorable.

Les Perses surent mettre à profit ces dispositions, ils firent la guerre aux Empereurs Romains, ravagerent l'Empire, & s'emparerent de plusieurs Provinces.

Les Jacobites rentrerent alors dans toutes leurs Eglises, parceque les Perses favorisoient toujours les Sectes proscrites par les Empereurs Romains : les Sarrasins en userent de même envers les Jacobites, lorsqu'ils eurent conquis l'Empire des Perses. Ainsi les Catholiques furent opprimés sous ces nouveaux maitres, & les Jacobites furent le parti triomphant. Le Patriarche d'Antioche rentra dans tous ses droits, crén une espece de Coadjuteur pour envoyer des Missions dans l'Orient, & y établir le Monophysisme.

Le Monophysisme se répandit en effet dans l'Orient ; dans le même tems, & par les mêmes causes, il se répandit dans l'Egypte & passa dans l'Abyssinie, comme on peut le voir aux mots COPHTES & ABYSSINS.

Les Jacobites ne jouirent cependant pas d'une faveur constante sous les Perses & sous les Sarrasins : ils furent persécutés comme tous les Chrétiens par les Rois de Perses & par les Caliphes avares ou fanatiques ; & beaucoup de Jacobites & de Catholiques répandus dans ces Provinces, renoncerent à la Religion Chrétienne, & embrasserent le Mahométisme : toutes les Familles Chrétiennes qui étoient en Nubie, suivent aujourd'hui la Religion de Mahomet (1).

Telles furent les suites des rigueurs des Empereurs Romains contre les Hérétiques, pour la Religion, pour l'Etat, & pour le salut des ames.

Pendant les conquêtes des Princes d'Occident dans la Syrie & dans l'Orient ; les Jacobites parurent vouloir se réunir à l'Eglise Romaine, mais ils ne se réunirent point.

---

(1) Assemani, loc. cit.

Lorſque les Princes d'Occident ſe furent rendus maîtres de la Syrie, le Pape nomma un Patriarche à Antioche, qui y fit ſa réſidence juſqu'à l'an 1267, où les Muſulmans la reprirent.

Par ce moyen, il y a deux Patriarches d'Antioche, un Romain, & l'autre Monophyſite : chacun de ces Patriarches a ſous lui des Evêques de ſa Communion.

Les Jacobites ont auſſi des Egliſes dans tous les lieux où les Neſtoriens ſe ſont établis ; & ces deux Sectes qui, pendant une ſi longue ſuite d'années, ont rempli l'Empire de troubles & de ſéditions, vivent en paix & communiquent enſemble. Lorſqu'Abulpharage, Patriarche des Jacobites mourut, le Patriarche Neſtorien qui demeuroit dans la même Ville ; ordonna à tous les Chrétiens de ne point travailler, & de s'aſſembler dans l'Egliſe. Tous les Jacobites, les Grecs & les Arméniens ſe réunirent pour faire l'Office, & pour célébrer les obſeques de cet illuſtre Jacobite (1).

Les Jacobites ne reconnoiſſent qu'une nature en J. C. rejettent le Concile de Chalcédoine, condamnent la lettre de S. Léon, & regardent comme des défenſeurs de la foi ; Dioſcore, Barſumas, & les Eutychiens condamnés par le Concile de Chalcédoine.

Tous les ennemis de l'Eutychianiſme, ſont au contraire à leurs yeux autant d'Hérétiques : ils ne reconnoiſſent qu'une nature & une perſonne en Jeſus-Chriſt ; mais ils ne croient pas pour cela que la nature humaine & la nature divine ſoient confondues ; ainſi ils ne ſont point, à proprement parler, engagés dans l'erreur d'Eutyches, mais dans celle des Acéphales qui rejettoient le Concile de Chalcédoine.

Ils ont tous les Sacremens de l'Egliſe Romaine, & n'en different que ſur quelques pratiques dans l'adminiſtration des Sacremens ; ils ont, par exemple, conſervé la Circonciſion, & marquent d'un fer rouge l'enfant après qu'il eſt baptiſé, ils ont conſervé la prierre pour les morts.

On leur a fauſſement imputé quelques erreurs ſur

(1) Aſſeman, loc. cit. t. 2, p. 266. il réfute par-là ce que Mahométan, dit qu'Abulpharage avoit embraſſé la Religion Poloque, d'après un Auteur Mahométane.

la Trinité, sur l'origine des ames, & sur les Sacremens (1).

M. de la Croze les accuse de croire l'impanation, & M. Assemani ne paroit pas fort éloigné de ce sentiment. M. de la Croze va plus loin, & prétend que le dogme de la transsubstantiation est né en Egypte, & que c'est une conséquence qu'on a tirée de l'opinion des Monophysites; » elle parut d'abord, dit-il, comme une » assomption du pain & du vin en union hypostatique avec le corps & le sang de Notre Seigneur, & » par cette union, ne faisant plus qu'une nature avec » lui «. M. de la Croze prouve ce qu'il avance par une Homélie dans laquelle il est dit que J. C. s'unit personnellement au pain & au vin (2).

Il me semble qu'on impute trop facilement l'impanation aux Jacobites: les premiers Monophysites, qui croyoient que la nature divine s'étoit unie personnellement à la nature humaine, parcequ'elle l'avoit absorbée, & qu'elles s'étoient confondues en une seule substance, devoient naturellement supposer que ce même principe d'union avoit lieu par rapport au pain & au vin dans l'Eucharistie; ils devoient expliquer ces paroles de la consécration: *ceci est mon corps*, comme ils expliquoient celles de Saint Jean; *le Verbe a été fait chair*, *le Verbe a été fait homme*: or ce sens est bien différent de l'impanation: puisque dans l'impanation on suppose que le pain reste après la consécration, tel qu'il étoit auparavant.

Lorsque les Monophysites ou Jacobites ont reconnu qu'en effet la nature divine & la nature humaine n'étoient point confondues, mais qu'elles étoient distinctes, quoiqu'unies, ils n'ont point pensé que le pain fût confondu avec la personne de Jesus-Christ, ils ont pensé qu'il lui étoit uni personnellement; mais en devenant le Corps de J. C. dans le sens dans lequel J. C. l'avoit dit, & que les paroles de la consécration offrent, ce qui n'est pas contraire au dogme de la transsubstantiation: rien n'obligeoit les Jacobites de s'écarter du sens des Catholiques, & de recourir au dogme de l'impanation.

(1) Ibid. thiopie, p. 365. Europe Savante, Août 1717.
(2) La Croze, Christ. d'E-

Je dis de plus, que quand les Jacobites seroient dans les principes de l'impanation, on ne pourroit dire que les Jacobites soient les premiers auteurs du dogme de la transsubstantiation, & qu'on soit passé de la croyance de l'impanation à la croyance de la transsubstantiation.

L'impanation conduisoit plus naturellement au sens figuré de Calvin, & à nier la présence réelle, qu'à reconnoître la transsubstantiation, qui est une suite de la présence réelle. Ce n'est donc point dans la croyance des Monophysites, que le dogme de la transsubstantiation a pris naissance, comme le prétend M. de la Croze.

Les Jacobites élisent leur Patriarche, qui, après son élection, obtient des Princes, dans l'Empire desquels il se trouve, un diplome qui le confirme dans l'exercice de sa dignité, & qui oblige tous les Jacobites à lui obéir (1).

Il s'est élevé de tems en tems des Schismes parmi les Jacobites, souvent sur l'élection des Patriarches, quelquefois sur la liturgie; le plus considérable est celui qui a divisé le Patriarche d'Alexandrie de celui d'Antioche. La cause de ce Schisme fut que dans l'Eglise d'Antioche, on mêloit de l'huile & du sel dans le pain de l'Eucharistie: on trouve dans les liturgies orientales de M. Renaudot & dans M. Assemani les rits des Jacobites.

Il y a parmi les Jacobites beaucoup de Moines; les uns sont réunis, les autres vivent séparés dans des cellules & dans des déserts, ou plantés sur des colomnes, d'où ils sont appellés stylites; les Supérieurs de tous ces Monasteres sont soumis aux Evêques.

Les Gouverneurs des Provinces ne donnent pas gratuitement le diplome des Patriarches, & leur avarice rend les dispositions des Patriarches très-fréquentes (2).

Les Jacobites ont beaucoup de jeûnes, & les jeûnes

(1) Assemani, Bibl. Or. t. 2. Dissert. de Monophysit. art. 8.
(2) Assemani, ibid.

chez eux sont très-rigoureux : ils ont le Carême, le jeûne de la Vierge, le jeûne des Apôtres, le jeûne de Noël, le jeûne des Ninivites ; & ces jeûnes durent chacun plusieurs semaines, de plus ils jeûnent toute l'année le Mercredi & le Vendredi.

Pendant tout le Carême, aucun Jacobite ne peut, ni boire de vin, ni manger de poisson, ni se servir d'huile. L'infraction de ces loix est punie de l'excommunication : il n'est permis de manger ni lait, ni œufs les Vendredis & les Mercredis.

Ils font consister presque toute la perfection de l'Evangile dans l'austérité de ces jeûnes, qu'ils poussent à des excès incroyables : on en a vu qui, pendant beaucoup d'années, ne vivoient durant tout le Carême que de feuilles d'Olivier [1].

Les hommes qui se dévouent à ces austérités, & qui ont des mœurs si pures, mourroient plutôt que de recevoir le Concile de Chalcédoine, & n'ont cependant point une foi différente de celle que ce Concile propose.

Les Jacobites ont donné de grands hommes, des Historiens, des Philosophes, des Théologiens. Les plus éclairés ont été les plus disposés à la réunion avec l'Eglise Romaine : communément il se sont beaucoup moins occupés à s'éclairer qu'à inventer des pratiques de dévotion, & à trouver dans ces pratiques des allusions pieuses, ou des sens cachés, comme on le voit par ce que M. Asseman nous a donné de leurs ouvrages (2).

La Secte des Jacobites n'a point été aussi florissante & aussi étendue que celle des Nestoriens ; il y a eu des Rois Nestoriens, & il n'y a point eu de Rois Jacobites : on croit que cette Secte ne compte pas aujourd'hui plus de cinquante familles (3).

Quelques auteurs, tels que Jacques de Vitri & Willebrand, appellent Jacobins les personnes de la Secte que nous venons de décrire (4).

---

(1) La Croze, Christ. d'Ethiopie.

(2) Asseman, Bibl. Orient. t. 2.

(3) Ibid.

(4) Jacques de Vitry, Hist. de Jerusalem. Villebrand, Itinéraire de la Terre-Sainte.

Outre les auteurs que nous avons cités sur les Jacobites, on peut consulter M. Simon & les auteurs que nous avons cités à l'article COPHTES (1).

ICONOCLASTES, c'est-à-dire, briseurs d'images. Leon Isaurien fut le Chef de cette Secte, dont nous allons exposer l'origine & le progrès, & que nous réfuterons ensuite.

De l'Origine des Iconoclastes.

Depuis Constantin le Grand, presque tous les Empereurs avoient pris part aux querelles qui s'étoient élevées parmi les Chrétiens; les uns par politique, les autres gagnés par leurs Officiers, & par leurs Eunuques: on les avoit presque toujours vûs, décidés par leurs Ministres ou par leurs Favoris, soutenir la vérité, ou proteger l'erreur.

La part qu'ils avoient prise aux disputes de Religion, les éloges qu'ils recevoient du parti qu'ils favorisoient, leur avoient inspiré du goût pour ces sortes d'occupations. Les Courtisans qui vouloient les déterminer en faveur d'un parti, leur représentoient qu'il étoit beau d'interposer leur autorité dans les querelles de Religion, & traitoient les querelles des Théologiens comme des affaires de la plus grande importance, & propres à éterniser la gloire des Empereurs; ensorte qu'il étoit heureux pour un Empereur d'avoir pendant son regne quelque hérésie, ou quelque dispute théologique qui fit du bruit.

Ainsi après la condamnation d'Eutyches, & lorsque tout commençoit à être tranquille, Justinien ayant vu à Constantinople des Moines revenus de Jérusalem, qui avoient extrait quelques propositions des ouvrages d'Origene, & qui les vouloient faire condamner; l'Empereur saisit cette occasion pour juger des matieres Ecclésiastiques, donna un Edit qui condamnoit Origene, Théodoret & Ibas, & fit assembler un Concile pour approuver son Edit (2).

(1) La Croyance & les Mœurs des Nations du Levant, par Moni.

(2) C'est la dispute connue sous le nom de la dispute des trois Chapitres, qui fut terminée par le cinquieme Concile général.

Philippicus ne fut pas plutôt parvenu à l'Empire, qu'il prit le parti des Monothelites, laissa ravager les terres de l'Empire par les Bulgares, & fut déposé.

Anastase qui étoit très-savant, & que le peuple mit à la place de Philippicus, ne prit pas moins de part aux affaires Ecclésiastiques, & fut chassé par Théodose.

Léon Isaurien qu'Anastase avoit fait Général des troupes de l'Empire, refusa de reconnoître Théodose, se fit proclamer Empereur, & fit mourir Théodose.

Léon étoit natif d'Isaurie, d'une famille obscure, & avoit servi simple soldat; il fut couronné le 2 de Mars 716, & jura entre les mains du Patriarche Germain de maintenir & de protéger la Religion Catholique.

Par son éducation, Léon étoit incapable de prendre part aux questions théologiques, & vouloit cependant, comme ses prédécesseurs, qu'on dit qu'il avoit protégé l'Eglise, fait des reglemens sur la Religion, & conservé la Foi.

Il avoit eu de grandes liaisons avec les Juifs & avec les Sarrasins: ces deux Sectes étoient ennemies des Images, & Léon leur avoit entendu parler de l'usage des Images, comme d'une idolâtrie: il avoit pu lui-même prendre une partie de leurs idées, plus faciles à saisir pour un soldat, que les subtilités théologiques. Il crut se signaler en abolissant les Images; & la dixieme année de son regne, il publia un Edit, par lequel il ordonnoit d'abbattre les images [1].

A la publication de l'Edit, le peuple de Constantinople se révolta, & le Patriarche s'opposa à son execution; mais Léon fit charger le peuple, les Images furent détruites, & le Patriarche Germain fut déposé.

Léon envoya son Edit à Rome pour le faire exécuter: Gregoire II lui écrivit avec beaucoup de fermeté, & lui assura que les peuples ne rendoient point aux Images un culte idolâtre: il l'avertit que c'étoit aux Evêques, & non aux Empereurs à juger des dogmes Ecclésiastiques; que comme les Evêques ne se mêlent

(1) Cedrenus, Zonare, Constantin Manasses.

point des affaires séculieres, il faut aussi que les Empereurs s'abstiennent des affaires Ecclésiastiques (1).

Léon, irrité de la résistance de Gregoire, envoya des assassins à Rome pour le tuer, mais le peuple découvrit les assassins & les fit mourir; toute l'Italie se souleva alors contre Léon, dont le gouvernement dur & tyrannique, avoit disposé les esprits à la révolte.

Ces troubles pour une pratique qu'il n'appartenoit point à Léon de condamner, quand elle auroit été répréhensible, ne détournerent point cet Empereur du projet d'abolir les Images : il fut occupé le reste de sa vie à faire exécuter son Edit, & ne put réussir en Italie.

Constantin Copronyme, fils de Léon, suivit le projet de son pere, &, pour mieux établir la discipline qu'il vouloit introduire, fit assembler un Concile à Constantinople : plus de trois cens Evêques y assisterent (1).

Les Evêques de ce Concile reconnoissent les six premiers Conciles, & prétendent que ceux qui autorisent le culte des Images sappent l'autorité de ces Conciles : ils prétendent que les Images ne sont point de tradition venue de J. C., des Apôtres, ou des Grecs : qu'on n'a point de priere dans l'Eglise pour sanctifier les Images, & que ceux qui les honorent, retombent dans le Paganisme.

Des raisons, ils passent aux autorités, & alléguent les passages de l'Ecriture, dans lesquels il est dit, que Dieu est un esprit, & que ceux qui l'adorent, doivent l'adorer en esprit & en vérité; que Dieu n'a jamais été vû de personne, & qu'il a défendu à son peuple de faire des Idoles taillés.

Enfin, on s'appuie dans ce Concile sur le suffrage des Peres; mais les passages que l'on cite, ne concluent rien contre l'usage des Images, tel que les Catholiques l'admettent, ou sont falsifiés & tronqués.

Après ces raisons & ces autorités, le Concile de Constantinople défend à tout le monde d'adorer & de

(1) Greg. 2. Ep. 1. Conc. t. 7. Baron, ad an. 726, n. 28.
(2) Conc. t. 7. Conc. Const. 2, act. 6.

mettre

mettre dans les Egliſes ou dans les maiſons particulieres aucune Image, à peine de dépoſition, ſi c'eſt un Prêtre ou un Diacre, & d'excommunication, ſi c'eſt un Moine ou un Laïc. Le Concile veut qu'ils ſoient traités ſelon la rigueur des Loix Impériales, comme des adverſaires des Loix de Dieu, & des ennemis des dogmes de leurs ancêtres.

Le Concile de Conſtantinople fut rejetté par les Romains; mais l'autorité de l'Empereur le fit recevoir & exécuter dans une grande partie des Egliſes d'Orient: on bannit, on exila, on condamna à mort ceux qui s'oppoſerent au Concile & à l'Edit de l'Empereur contre les Images.

Comme les Moines étoient les plus ardens défenſeurs des Images, il fit un Edit portant défenſe à qui que ce fût d'embraſſer la vie Monaſtique; la plupart des Maiſons Religieuſes furent confiſquées dans la Capitale, & les Moines furent obligés de ſe marier, même de mener publiquement leurs Fiancées par les rues (1).

Conſtantin mourut en 775, & Léon IV ſon fils lui ſuccéda. Le nouvel Empereur fut d'abord occupé par les guerres des Sarraſins, & par des conſpirations; mais lorſqu'il fut paiſible, il renouvella tous les Edits de ſon pere & de ſon grand pere contre les Images, & fit punir avec la derniere ſévérité ceux qui contrevenoient à ces Edits. C'étoit une fureur que la haine de cet Empereur contre ceux qui honoroient les Images: il ne voulut plus avoir de commerce avec l'Impératrice, parcequ'il avoit trouvé des Images dans ſon cabinet: il voulut ſavoir ceux de qui elles les avoit reçues, & les fit périr dans les tourmens (2).

Léon mourut peu de tems après, & Conſtantin Porphyrogenete lui ſuccéda; mais comme il n'étoit âgé que de dix ans, ſa mere Irene prit en main les rênes de l'Empire. Irene, qui avoit conſervé de la dévotion pour les Images, voulut rétablir leur culte; elle

(1) Théophane, Cedren. ad an. Conſt. 19, 23.
(2) Théophane, ad an. 4. Leonis, Cedren.

écrivit au Pape Adrien pour assembler un Concile à Nicée : le Concile s'ouvrit l'an 787, il étoit composé de plus de deux cens cinquante Evêques ou Archevêques.

On y lut d'abord les lettres de l'Empereur & de l'Impératrice, qui déclarent qu'ils ont assemblé ce Concile du consentement des Patriarches ; qu'ils laissent une entière liberté aux Evêques de dire leur sentiment.

Plusieurs des Evêques qui avoient condamné le culte des Images reconnurent leur faute, & furent admis au Concile. On fit voir dans ce Concile que l'usage des Images n'est point contraire à la Religion, comme le Concile de Constantinople l'avoit prétendu, & qu'il pouvoit être utile ; on le prouva par l'exemple des Chérubins de l'Arche, par des passages de S. Grégoire, de S. Basile, & de S. Cyrille, qui supposent que les Images étoient en usage dans l'Eglise, du tems de ces Peres ; que par conséquent les Peres du Concile de Constantinople avoient mal raisonné sur les passages de l'Ecriture qui défendent de faire des idoles, lorsqu'ils en avoient conclu que c'étoit un crime de faire des Images.

Le Concile n'avoit pas besoin de prouver autre chose, & les remarques de Messieurs Dupin & Basnage, sur l'insuffisance des argumens des Peres du Concile, ne sont pas justes (1).

Le Concile, après avoir prouvé que l'usage des Images n'est point criminel, prouve que la tradition les autorise de tems immémorial, & que les Chrétiens n'adoroient point les Images comme ils adorent Dieu ; mais qu'ils les embrassent, les saluent, & leur rendent un culte pour témoigner la vénération qu'ils ont pour les Saints qu'elles représentent.

Les Peres du Concile font voir ensuite que les passages dont le Concile de Constantinople s'autorise, n'attaquent que le culte idolâtre, & non pas le culte

(1) Dupin, Controverses du huitieme siecle. Basnage, Hist. Eccles.

que l'Eglise Chrétienne rend aux images : ils font encore voir que les Evêques du Concile de Constantinople ont souvent falsifié les passages des Peres qu'ils citent.

Le Concile déclara donc qu'on pouvoit placer des Croix & des Images dans l'Eglise & dans les maisons, même dans les chemins ; savoir, les Images de J. C. & de la Vierge, celle des Anges & des Saints ; qu'elles servent à renouveller leur mémoire & à faire naître le desir de les imiter ; qu'on peut les baiser & les respecter, mais non pas les adorer de l'adoration véritable, qui n'est dûe qu'à Dieu seul ; qu'on peut les embellir, parceque l'honneur qu'on leur rend passe à l'objet, & que ceux qui les respectent, respectent ce qu'elles représentent (1).

Le Concile de Nicée ne fut pas également bien reçu par-tout : nous examinerons séparément comment il fut reçu en Occident.

Constantin, qui ne pardonnoit pas à sa mere le mariage qu'elle lui avoit fait faire avec une fille sans naissance, la dépouilla de toute l'autorité, & défendit d'obéir au Concile de Nicée.

Nicéphore, qui succéda à Constantin & à Irené, étoit engagé dans les erreurs du Manichéisme ; il étoit d'ailleurs occupé à se défendre contre les ennemis qui attaquoient l'Empire, il négligea la dispute des Images.

L'Empereur Léon cinquieme, qui monta sur le thrône après Nicéphore & après Michel, n'eut pas plutôt fini la guerre avec les Bulgares & avec les Sarrasins, qu'il s'appliqua à abolir les Images, & publia un Edit pour les faire ôter des Eglises & pour défendre de leur rendre un culte.

Michel le Begue qui le détrôna, étoit natif d'Armorium, ville de Phrygie, habitée principalement par des Juifs & par des Chrétiens chassés de leur pays pour cause d'hérésie : il avoit pris beaucoup de leurs opinions, il observoit le Sabbat des Juifs, il nioit la résurrection

(1) Conc. t. 7.

des Morts, & admettoit plusieurs autres erreurs condamnées par l'Eglise : il voulut faire examiner de nouveau la question des Images, mais les troubles qui s'éleverent dans l'Empire l'empêcherent d'exécuter son dessein (1).

Théophile, son fils, persécuta les défenseurs du culte des Images ; mais l'Impératrice Théodora, qui gouverna l'Empire après la mort de cet Empereur, rappella tous les défenseurs du culte des Images, & bannit les Iconoclastes : elle chassa de son siége Jean, Patriarche de Constantinople, & mit à sa place Méthodius, Moine très-zélé pour le culte des Images : le second Concile de Nicée, qui avoit approuvé le culte des Images, eut force de Loi dans toute l'étendue de l'Empire. Le parti des Iconoclastes fut entierement détruit sous l'Impératrice Théodora, après avoir subsisté 120 ans (2).

L'Impératrice, après avoir anéanti ce parti, attaqua les Manichéens, qui s'étoient extrêmement multipliés. On trouvera à l'article MANICHÉENS quels moyens Théodora employa contre les Manichéens, & quels effets ces moyens produisirent.

De ce que l'on pensoit dans l'Occident sur le culte des Images pendant les troubles de l'Orient.

L'usage des Images s'étoit établi en Occident aussi-bien qu'en Orient, mais on ne leur rendoit point de culte.

Le P. Mabillon conjecture que la différence des Orientaux & des François à cet égard, venoit de la différente maniere dont on honoroit les Empereurs & les Souverains en Orient & en Occident (3).

En Orient, & communément dans l'Empire Romain ; on célébroit des Fêtes en l'honneur des Empereurs qui avoient bien mérité du peuple : le souvenir des vertus & des bienfaits des Empereurs animerent les

(1) Cedren, in Michael.
(2) Cedren, Zonar, Glycas. sæc. Bened.
(3) Mabillon, Præf. in-4.

peuples ; la reconnoiſſance orna les Statues, leur adreſſa des remercimens & des éloges, les entoura d'illuminations : tels étoient les honneurs que l'on rendoit tous les ans à la Statue de Conſtantin le Grand, & que Julien reprochoit aux Chrétiens comme des Actes d'idolâtrie (1).

Lors donc que l'uſage des Images fut établi dans l'Egliſe d'Orient, il étoit naturel que les Fideles paſſaſſent de la contemplation des Images à des ſentimens de reſpect pour les objets qu'elles repréſentoient, & à des démonſtrations extérieures de ces ſentimens.

Dans l'Occident, où les Arts étoient encore dans l'enfance, où les Princes étoient des Conquérans barbares & preſqu'égaux à leurs Soldats, on ne rendoit point les mêmes honneurs aux Chefs : ils n'avoient point de Statues de leurs Princes ou Commandans ; on ne leur rendoit point les mêmes honneurs qu'en Orient, ces hommages étoient abſolument inconnus dans les Gaules, & les Images n'y étoient deſtinées qu'à apprendre au peuple les points les plus importans de la Religion ; on n'y rendoit de culte qu'à la Croix (2).

Les Evêques des Gaules trouverent fort mauvais que les Peres du Concile de Nicée autoriſaſſent un ſemblable culte pour les Images.

Ils étoient ſur-tout offenſés du mot d'*Adoration*, que les Peres du Concile de Nicée avoient employé pour déſigner le culte qu'on rendoit aux Images : ce mot, employé dans l'Orient pour ſignifier un témoignage de ſoumiſſion & de reſpect, n'étoit en uſage

---

(1) Théodoret, Hiſt. l. 2, c. 34. Philoſtorg. l. 2, c. 18.

(2) Ainſi, lorſque le Pape Adrien envoya les Décrets du ſecond Concile de Nicée en France, les Evêques furent choqués des honneurs qu'on rendoit en Orient aux Statues des Empereurs; ils trouvoient mauvais que Conſtantin & Irene, dans leur Lettre pour la convocation du Concile de Nicée, euſſent pris des titres auſſi faſtueux que ceux qu'ils ſe donnoient ; ils reprirent cette expreſſion de la Lettre de Conſtantin & d'Irene *par celui qui regne avec nous* ; ils trouverent que c'étoit une témérité inſupportable à des Princes, que de comparer leur regne à celui de Dieu. Lib. Carolini, Préface. Dupin, Biblioth. t. 7. p. 472.

dans les Gaules que pour exprimer l'hommage rendu à l'Etre Suprême.

On ne crut donc pas que le mot *Adoration* fût susceptible d'un bon sens lorsqu'il s'agissoit des Images, & le Concile de Francfort ne condamna le Concile de Nicée, que parcequ'on croyoit en Occident que les Peres du Concile de Nicée entendoient par *adorer les Images* leur rendre un culte tel qu'on le rend à Dieu, comme on le voit par le second Canon de ce Concile, conçu en ces termes : » on a proposé la question du » nouveau Concile des Grecs, tenu à Constantinople, » pour l'adoration des Images, dans lequel il étoit » écrit, que quiconque ne voudroit pas rendre aux » Images des Saints le service ou l'adoration *comme à* » *la Divine Trinité*, seroit jugé anathême. Nos très- » Saints Peres du Concile, ne voulant en aucune ma- » niere de l'adoration ou servitude, ont condamné ce » Concile d'un commun consentement (1).

On ne trouve point dans les Actes du Concile de Nicée qu'il ait ordonné d'adorer les Images des Saints *comme la Trinité* : ces paroles paroissent donc avoir été ajoutées, en forme d'explication, par le Concile Francfort, pour faire voir qu'il ne condamnoit le culte des Images, approuvé par le Concile de Nicée, qu'autant que les Peres de ce Concile entendoient par le mot *Adoration* un culte de latrie, tel qu'on le rend à Dieu.

Le Concile de Francfort ne regardoit donc pas comme une idolâtrie, de rendre aux Images un culte différent du culte de latrie : on ne voit point que les Evêques de Gaules aient regardé comme des idolâtres les Evêques d'Italie & d'Orient qui honoroient les Images.

En effet, lorsque la question des Images fut apportée dans les Gaules, on se divisa ; les uns prétendirent qu'il ne falloit leur rendre aucune espece de culte, & les autres étoient d'avis qu'on leur en rendît un (2).

---

(1) Sirmond, Concil. Galliæ, t. 2.
(2) Mabillon, Præf. in 4. sæc. Benedict.

Les Peres du Concile de Francfort avoient d'ailleurs des raisons particulieres de s'opposer au culte des Images, qui leur paroissoit nouveau : les Allemands, dont les Evêques assisterent en grand nombre à ce Concile, étoient nouvellement convertis à la Foi par le ministere de S. Boniface, Archevêque de Mayence, sous Pepin, pere de Charlemagne. Les Evêques Allemands craignoient que ces Néophytes ne retombassent dans l'idolâtrie, à la vue des Images auxquelles on rendroit un culte ; c'est pour cela qu'ils se contenterent de les exhorter à ne point profaner les Images, sans beaucoup les exhorter à les honorer.

Il est donc certain que la conduite des Peres du Concile de Francfort, n'a rien de contraire à l'esprit du Concile de Nicée, & qu'ils ne condamnoient point comme un acte d'idolâtrie le culte que l'Eglise rend aux Images.

Le Concile de Francfort fut tenu l'an 794.

Dans le commencement du neuvieme siecle, en 824, on tint en France, à Paris, une assemblée d'Evêques, les plus habiles du Royaume, qui décideront qu'il ne falloit pas défendre l'usage des Images, mais qu'il ne falloit pas les honorer.

Cette décision du Concile de Paris n'est pas une condamnation absolue du culte des Images, comme il est aisé de le voir par les Actes du Concile : les Peres combattent le jugement du Concile de Nicée, qui ordonne le culte des Images, & ne prononce nulle part que ce culte soit une idolâtrie, comme on le voit par les Lettres dont les Députés furent chargés pour le Pape.

Le Concile de Paris n'étoit donc point favorable aux Iconoclastes ; il les condamna même, & ne refusa d'admettre le culte des Images, que comme on rejette un point de discipline, puisqu'ils ne se séparerent point de la Communion des Eglises qui rendoient un culte aux Images.

Les Evêques de France & d'Allemagne resterent encore quelque tems dans cet usage ; mais enfin, le culte des Images étant bien entendu par-tout, & l'idolâtrie n'étant plus à craindre, il s'établit généralement, &

dans assez peu de tems : car nous voyons, au commencement du neuvieme siecle, Claude, Evêque de Turin, condamné par les Evêques pour avoir brisé les Images, & écrit contre leur culte, qui s'établit généralement dans les Gaules avant le dixieme siecle. Voyez l'article CLAUDE DE TURIN.

Les Vaudois, qui voulurent réformer l'Eglise au commencement du douzieme siecle, les Albigeois, & cette foule de Fanatiques qui inondérent la France, renouvellerent les erreurs des Iconoclastes ; & après eux, Wiclef, Calvin, & les autres Réformés, ont attaqué le culte des Images, & accusé l'Eglise Romaine d'idolâtrie ; tous leurs écrits polémiques sont pleins de ce reproche, & les hommes les plus distingués de la Communion Prétendue Réformée se sont efforcés de le prouver (1).

Pour mettre le Lecteur en état de juger si cette accusation est fondée, il ne faut que comparer ce que nous avons dit de l'origine & de la nature de l'idolâtrie, avec la nature & l'origine du culte que l'Eglise Romaine rend aux Images.

Par ce que nous avons dit sur l'origine de l'Idolâtrie dans le premier Tome, tout étoit sur la terre l'objet de l'adoration, excepté le vrai Dieu. Les hommes, prosternés aux piés des idôles, n'attendoient leur bonheur que des puissances chimériques qu'ils y croyoient attachées, & qu'ils regardoient comme les vraies cau-

(1) Dallæus, l. 4. De Imaginibus. Spanheim, Exercitationes Historicæ, de origine & progressu Controv. Ichonomachiæ sæculo 8°. opposita Maimburgio & Natal. Alexandro, 1685, in-4. Forbesius, Instit. t. 2, l. 7. Basn., Hist. Eccles. t. 2. l. 22, 23. Préservatif contre la réunion avec l'Eglise Romaine, par Lenfant, t. 1, p. 3, lettre 1. De l'Idolâtrie de l'Eglise Romaine, in-12. Rival, Differt. Historiques, Differt. 4.

Ce sujet qui a fait pour les Protestans un motif de Schisme, M. de Beausobre prétendoit qu'il falloit le traiter en badinant, le ridicule étant, selon lui, plus propre à décider cette question que le sérieux. C'est de ce principe qu'il est parti pour nous donner ces longues & ennuyeuses plaisanteries sur les fausses Images de J. C. & sur la Vierge, Reine de Pologne : l'ennui qu'elles causeront à quiconque entreprendra de les lire, dispense d'y répondre. Voy. la Bibliothéque Germanique, t. 18.

ſes du bien & du mal : l'Etre Suprême, la ſource de tous les biens, ne s'offroit pas à leur eſprit.

Voilà le crime de l'Idolâtrie, elle anéantiſſoit la Providence, elle empêchoit l'homme de s'élever à Dieu : les hommes, infectés de l'idolâtrie, ne rapportoient pas à Dieu, comme à leur vraie cauſe, les biens dont il les combloit ; & les malheurs deſtinés à rappeller l'homme à Dieu, le conduiſoient aux pieds des Idôles ; ils ne regardoient pas Dieu comme leur derniere fin, ils la mettoient dans les plaiſirs des ſens.

L'Idolâtrie empêchoit donc l'homme de rendre à Dieu le culte qu'il lui doit, & qu'il exige : elle corrompoit d'ailleurs la morale, parcequ'elle attribuoit tous les vices & tous les crimes à ces êtres ſurnaturels qu'elle propoſoit à l'hommage & au reſpect des hommes. Voyons l'origine & la nature du culte des Images dans l'Egliſe Catholique.

De l'origine & de la nature du culte que l'Egliſe Romaine rend aux Images.

Au milieu de la corruption qui régnoit ſur la terre, Dieu ſe choiſit un peuple qui lui rendit un culte légitime. Tandis que les Nations étoient enſevelies dans les ténébres de l'idolâtrie, les Juifs connoiſſoient que l'Univers avoit pour cauſe une Intelligence toute puiſſante & ſouverainement ſage : ils n'adoroient que cette Intelligence, & le culte des Idôles étoit chez eux le plus grand des crimes.

La Religion Chrétienne éleva davantage l'eſprit humain, elle enſeigna une morale ſublime, elle changea toutes les idées & toutes les vues des hommes, elle leur apprit avec infiniment plus de clarté & d'étendue qu'une Intelligence infiniment ſage & toute puiſſante avoit créé le monde, & qu'elle deſtinoit l'homme à un bonheur éternel ; elle apprit que tout arrivoit par la volonté de cette Intelligence, qu'un cheveu ne tomboit pas de la tête ſans ſon ordre, & qu'elle avoit dirigé à une fin tous les évenemens ; elle démontra l'inutilité, l'extravagance & l'impiété de l'Idolâtrie ; elle apprit à toute la terre qu'il falloit adorer

Dieu en esprit & en vérité, c'est pourquoi les Payens traitoient les premiers Chrétiens comme des hommes sans Religion & comme des Athées.

Cependant il est certain que dès le tems des Apôtres les Chrétiens avoient un culte visible, & des lieux où ils s'assembloient pour prier & pour offrir l'Eucharistie (1).

Les Peres des trois premiers siecles nous parlent des lieux où les Chrétiens s'assembloient, de leurs Evêques, de leurs Diacres, de leurs Eglises (2).

Ainsi lorsqu'Origene, Lactance, Minutius Felix, Arnobe, ont dit que les Chrétiens n'avoient point d'Autels, ils ont voulu dire qu'ils n'avoient point d'Autels ornés d'Idôles comme ceux des Payens, ni d'Autels sur lesquels ils offrissent des Sacrifices sanglans comme les Gentils, & à la maniere des Juifs.

L'ancienne Eglise n'avoit ni Images, ni Reliques sur les Autels dans l'institution du Christianisme, au moins nous n'en avons point de preuves authentiques, & le silence des Payens & des Juifs, lorsque les Chrétiens leur reprochent l'absurdiré des Idôles, autorise à croire qu'en effet les premiers Chrétiens n'avoient point d'Images.

Elles ne sont point en effet essentielles à la Religion, & dans un tems où tout étoit encore plein d'Idôles, les premiers Pasteurs ne vouloient pas exposer la Foi des nouveaux convertis, en leur mettant sous les yeux des Images, & en leur rendant un culte ; peut-être craignoient-ils que les défenseurs du Paganisme ne publiassent que le Christianisme n'étoit qu'une idolâtrie différente, & qu'ils ne le persuadassent au Peuple ignorant, & qu'il étoit aisé de tromper dans un tems où la Religion Chrétienne n'étoit pas encore assez

---

(1) Act. c. 2, v. 42, 46, c. 20, v. 7.

(2) Ignat. Ep. ad Magnes. ad Philadelph. Clem. Alex. Tert. de Idol. c. 7. Adversus Valent. c. 2. De Coron. Milit. c. 3. Cypr. de Oper. & Elecmosyn. p. 203. Ep. 54. Ad Cornel. Arnob. l. 4, p. 152. Voyez les preuves de tout ceci plus détaillées dans Bingham, Antiquitates Ecclesiasticæ, l. 8. Dans Tillemont, Hist. des Empereurs, t. 3, art. 6.

connue pour que les calomnies des Payens à cet égard ne fussent pas reçues favorablement, si les Chrétiens avoient eu des Images dans les lieux où ils s'assembloient pour prier & pour offrir l'Eucharistie.

C'étoit donc une conduite pleine de sagesse que de ne pas admettre les Images dans les Temples des Chrétiens pendant les premiers siecles.

La Religion Chrétienne fit de grands progrès, ses Dogmes furent annoncés & connus; les Peres & les Pasteurs apprirent aux Chrétiens & à toute la terre que tout étoit soumis aux Décrets de l'Etre Suprême, que les hommes ne sont rien par eux-mêmes, qu'ils n'ont rien qu'ils n'aient reçu, & dont ils puissent se glorifier.

On ne craignit plus alors que les Chrétiens tombassent dans l'idolâtrie, qu'ils pussent croire que les génies gouvernoient le monde, & qu'on pût penser que ces génies étoient attachés à la toile sur laquelle on avoit tracé des figures.

Alors on admit dans les Eglises des Images destinées à représenter les combats des Martyrs & les Histoires sacrées, pour instruire les simples; ces Images étoient comme les livres, où tous les Chrétiens pouvoient lire l'Histoire du Christianisme; & les Images n'eurent point d'abord d'autre usage dans les Eglises.

Les Fideles, touchés des objets que les Images représentoient, témoignerent, par des signes extérieurs, l'estime qu'ils avoient pour ceux qui étoient représentés dans les Images.

Ces marques de respect ne furent pas généralement approuvées; il y eut des Evêques qui regarderent alors les Images comme des germes de superstition; d'autres les estimerent utiles pour l'instruction des Fideles, & il y en avoit qui regardoient les hommages rendus aux Images, comme des effets d'une piété louable, pourvu qu'ils se rapportassent aux Originaux & aux Saints.

L'usage des Images ne fut donc pas établi d'abord dans toutes les Eglises; il fut permis ou défendu, selon que les Evêques, pour des raisons particulieres, le crurent utile ou dangereux, par rapport aux dispositions de ceux qui honoroient les Images.

On voit par le neuvieme Hymne de Prudence, & par les Sermons de S. Gregoire de Nyſſe, par S. Baſile, & par tous les Peres cités dans le ſecond Concile de Nicée, que les Images étoient en uſage dans l'Orient dès le quatrieme ſiecle (1).

Il eſt donc certain que l'uſage des Images & leur culte étoit aſſez général dans l'Egliſe au quatrieme ſiecle, & qu'il n'étoit point regardé comme une idolâtrie; que ceux qui le défendoient, ne condamnoient point ceux qui l'autoriſoient.

Ce culte d'ailleurs n'étoit point contraire à la Loi qui défend d'adorer autre choſe que Dieu; car il n'eſt pas contraire à la raiſon ou à la piété d'honorer la repréſentation d'un homme vertueux & reſpectable, & l'on ne craignoit pas que les Chrétiens, auxquels on permettoit d'honorer les Images, leur rendiſſent un culte idolâtre; on leur apprenoit que ces Saints n'étoient rien par eux-mêmes, qu'ils n'avoient été vertueux que par la grace de Dieu, que c'étoit à Dieu que ſe terminoit l'honneur qu'on leur rendoit.

L'Egliſe n'enſeignoit pas que les eſprits bienheureux fuſſent attachés aux Images, comme les Payens le croyoient des génies: elle apprenoit que les Saints, repréſentés dans les Images, devoient à Dieu leurs vertus & leurs mérites; que Dieu étoit la cauſe & le principe des vertus que nous honorions dans les Saints.

Le culte que les Fideles inſtruits rendoient aux Images, n'étoit donc point un culte idolâtre, & les Egliſes qui défendoient le culte des Images, n'ont point reproché à celles qui les honoroient d'être tombées dans l'idolâtrie.

La permiſſion du culte des Images dépendoit du dégré de lumiere que les Paſteurs voyoient dans les Fideles, & de la connoiſſance que ces Paſteurs avoient de leurs diſpoſitions particulieres.

Ainſi Serenus, Evêque de Marſeille, briſa les Images de ſon Egliſe, parcequ'il avoit remarqué que le Peuple les adoroit: & le Pape S. Grégoire loue ſon

(1) Bingham, Antiquit. Eccleſ. l. 8, c. 8.

zele, mais il blâme son action, parcequ'elle avoit scandalisé le Peuple, & qu'elle ôtoit aux simples un moyen d'instruction très utile & très-ancien: c'étoit ainsi que parloit S. Grégoire à la fin du sixieme siecle.

Lors donc que les Peuples furent bien instruits sur la nature du culte que l'Eglise autorisoit par rapport aux Images, ce culte se répandit & s'établit dans presque toute l'Eglise depuis le second Concile de Nicée.

Le culte que l'Eglise Catholique rend aux Images, n'est donc pas un culte idolâtre. La décision du Concile de Trente, & le soin qu'il prit pour corriger les abus qui auroient pû se glisser dans ce culte, le prouvent évidemment: pour s'en convaincre, il suffit de jetter les yeux sur l'Histoire même du Concile de Trente, par Frapaolo, & sur les notes du P. le Courayer (1).

Ce culte une fois établi, c'est une grande témérité à un particulier, ou même à quelques Eglises particulieres, de ne vouloir pas suivre cet usage, & de condamner ceux qui honorent les Images. Les Prétendus Réformés n'étoient donc point autorisés à se séparer de l'Eglise Romaine, parcequ'elle approuvoit le culte des Images, puisqu'elle n'approuvoit point un culte idolâtre: c'est pour cela que les Théologiens de Saumur ne rejettent le culte des Images admis par les Catholiques, que parceque Dieu défend de faire aucune Image taillée, & qu'ils prétendent que ce précepte a lieu pour les Chrétiens comme pour les Juifs.

Mais il est clair que ces Théologiens donnent trop d'étendue à la défense que Dieu fit aux Juifs: il est clair que la défense faite aux Juifs, ne défend que le culte idolâtre, & non point absolument le culte des images; les Cherubins placés sur l'Arche, le Serpent d'airain, prouvent que tout usage des Images n'est pas interdit par cette loi. Pour faire à l'Eglise Catholique un crime du culte qu'elle rend aux Images, il faut faire voir qu'il est contraire à la Religion, à la piété, ou à la foi; & c'est ce qu'on ne peut prouver: c'est pour cela

(1) Edition de Londres, t. 2, p. 633, 646, 647, not. 2.

que l'Eglise Anglicane, les Luthériens & des Calvinistes célébres, ne condamnent l'usage des Images, que comme dangereux pour les simples (1).

Mais, dit M. Rival, lorsqu'une chose n'est pas nécessaire, ni de nécessité de précepte divin, ni de nécessité de nature, & qu'elle est d'ailleurs sujette à des abus dangereux, comme l'usage & le culte des Images, le bon sens ne veut-il pas qu'on le supprime (2)?

Je réponds : 1°. que ce n'est point à un particulier à entreprendre de faire cette suppression, quand elle seroit raisonnable ; que c'est à l'Eglise : ou qu'il faut abolir dans l'Eglise, toute notion d'hierarchie & de subordination ; que par conséquent les Vaudois & les Calvinistes sont inexcusables de s'être séparés de l'Eglise à cause du culte des Images.

Je réponds : 2°. que l'abus du culte des Images est facile à prévenir, & qu'il n'est pas difficile de faire connoître aux simples Fideles, quelle est la nature du culte que l'Eglise autorise par rapport aux Images.

Je réponds : 3°. que la suppression du culte des Images ne rameneroit pas les Protestans à l'Eglise, comme M Rival l'insinue : les Ministres savent bien que les abus dans lesquels on tombe, par rapport aux Images, sont faciles à prévenir, & ce n'est pas ce qui empêche la réunion.

En effet, les Protestans sont si bien instruits sur les abus du culte des Images, qu'il n'y a point à craindre que jamais ils y tombent, & d'ailleurs l'Eglise condamne aussi bien qu'eux ces abus : le culte des Images ne doit donc pas faire un obstacle à leur réunion à l'Eglise Romaine.

On peut voir sur le culte des Images, *Peresius de traditionibus*, *part.* 3. *Lindanus Panopl. l.* 3. *c.* 23. *Alanus Copus contra Magdeburgenses*, *dial.* 4. *&* 5. *Bellarm. Natal. Alex. in fac.* 8, *dissert.* 6. *hist. des Conc. Généraux.*

---

(1) Histoire du Vieux & du Nouveau-Testament, par M. Pierre Rival, Dissert. 4, p. 277. Basnage, Amsterdam, in-fol. (2) Rival, ibid. p. 237.

Dissertations Historiques, par

JEROME DE PRAGUE, disciple de Jean Hus.

IMPECCABLES, branche d'Anaptistes, voyez à l'art. ANABAPTISTES leurs différentes Sectes.

INDIFFERENTS, branche d'Anabaptistes, voyez leur article.

JOACHIM, Abbé de Flore en Calabre, avoit acquis une grande célébrité sur la fin du douzieme siecle, sous Urbain III, & sous ses successeurs.

Les livres des Sentences de Pierre Lombard avoient une grande réputation; mais quoiqu'il ait servi de modele à tous les Théologiens qui l'ont suivi, il n'étoit cependant pas approuvé généralement: l'Abbé Joachim écrivit contre le livre des Sentences, il attaqua entre autres la proposition dans laquelle Pierre Lombard dit, qu'il y a *une chose immense, infinie, souverainement parfaite, qui est le Pere, le Fils & le S. Esprit.*

L'Abbé Joachim prétendoit que cette chose souveraine, dans laquelle Pierre Lombard réunissoit les trois personnes de la Trinité, étoit un Etre souverain & distingué de trois personnes, selon Pierre Lombard; & qu'ainsi il faudroit, selon les principes de ce Théologien, admettre quatre Dieux.

Pour éviter cette erreur, l'Abbé Joachim reconnoissoit que le Pere, le Fils & le S. Esprit, faisoient un seul Etre, non parcequ'ils existoient dans une substance commune, mais parcequ'ils étoient tellement unis de consentement & de volonté, qu'ils l'étoient aussi étroitement que s'ils n'eussent été qu'un seul Etre: c'est ainsi qu'on dit que plusieurs hommes sont un seul peuple.

L'Abbé Joachim prouvoit son sentiment par les passages, dans lesquels Jesus-Christ, dit qu'il veut que ses Disciples ne fassent qu'un, comme son Pere & lui ne sont qu'un; par le passage de S. Jean, qui réduit l'unité de personnes à l'unité de témoignage.

L'Abbé Joachim étoit donc Trithéiste, & ne reconnoissoit que de bouche, que le Pere, le Fils & le Saint-Esprit ne faisoient qu'une essence & une substance.

L'erreur de l'Abbé Joachim fut condamnée dans le Concile de Latran, mais on n'y fit pas mention

de sa personne, parcequ'il avoit soumis ses ouvrages au S. Siége (1).

L'erreur de l'Abbé Joachim n'eut point de défenseurs; mais elle a été renouvellée par le Docteur Sherlok.

Il s'étoit élevé depuis quelque tems des disputes en Angleterre, sur la Trinité; & le Socinianisme y avoit fait du progrès. M. Sherlok prit la défense de la foi contre les Sociniens, & tâcha de faire voir qu'il n'y a point de contradiction dans le mystere de la Trinité: & comme toutes les difficultés des Sociniens sont appuyées, sur ce que ce mystere suppose que plusieurs personnes subsistent dans une essence numériquement une; M. Sherlok recherche ce qui fait l'essence & l'unité numérique de la substance. Comme il distingue deux sortes de substance, il reconnoit deux sortes d'unités.

La substance matérielle est une, par l'union ou par la juste position de ses parties; mais la substance spirituelle n'ayant point de parties, elle a un autre principe d'unité.

L'unité dans les esprits créés, c'est-à-dire, l'unité numérique, qui fait qu'un esprit est distingué de tous les autres esprits; n'est, selon lui, que la perception, la connoissance que chaque esprit a de lui-même, de ses pensées, de ses raisonnemens & de ses affections, (ou la conscience).

Un esprit qui a seul connoissance de tout ce qui se passe en lui-même, & dès lors distingué de tous les autres esprits; & les autres esprits, qui semblablement connoissent seuls leurs pensées, sont distingués de ce premier esprit.

Supposons maintenant, dit M. Sherlok, que trois esprits créés soient tellement unis, que chacun des trois esprits, connoisse aussi clairement les affections

---

(1) S. Th. Opuscul. 24. Mathieu Paris, ad an. 1179. Natal. Alex. in sæc. 13. D'Argentré, Collect. Jud. t. 1, p. 119. Il est hors de toute vtaisemblance de prétendre avec l'Apologiste de l'Abbé Joachim, que cette Doctrine lui a été faussement imputée: l'Apologiste n'en donne aucune preuve.

des

des deux autres, que les siennes propres ; il est sûr dit M. Sherlok, que ces trois personnes seront une chose numériquement une, parcequ'elles ont entr'elles le même principe d'unité, qui se trouve dans chacune, prise séparément, & avant l'union.

C'est ainsi, selon ce Théologien, qu'on doit expliquer la Trinité : car Dieu, (ou l'Esprit infini, & non pas un corps infiniment étendu), n'a pas une unité de parties, parcequ'il est sans parties.

Ainsi, les trois personnes de la Trinité se connoissent réciproquement toutes trois autant que chacune se connoit, les trois personnes ne sont qu'une seule chose numériquement, ou plutôt l'unité numérique ; c'est ainsi que les facultés de notre ame forment une substance numériquement une.

C'est par ce moyen que l'unité, qui dans les esprits créés, n'est que morale, devint essentielle dans les trois personnes qui sont aussi étroitement unies entre elles, que l'homme est uni à lui-même ; & non pas comme un homme est uni à un autre homme.

M. Sherlok confirme sa conjecture par les paroles de Jesus-Christ dans S. Jean : *je suis dans mon Pere, & mon Pere est en moi* : car, dit-il, il faut prendre les paroles de Jesus-Christ dans leurs sens propre & naturel, ou dans un sens métaphorique : or on ne peut les prendre dans un sens métaphorique : car la métaphore suppose essentiellement la similitude qui se trouve entre des choses naturelles réellement existantes, ou possibles, & l'on ne peut dire qu'une expression est une métaphore, s'il n'y a, ni ne peut avoir dans la nature rien de semblable à ce dont l'expression donne l'idée.

Or, il n'y a rien dans la nature qui soit dans un autre, de maniere que cet autre là soit en lui : car si un Etre étoit dans un autre, il seroit contenu par cet autre, & par conséquent seroit plus petit, & seroit plus grand, s'il contenoit l'autre, ce qui est contradictoire.

Il faut donc prendre les paroles de Jesus-Christ dans un sens propre : or il n'y a qu'une seule espece d'union mutuellement compréhensive, savoir la connoissance

que chaque Etre a de l'autre ; ſi le Fils, dit M. Sherlok, a conſcience de tout ce qui eſt dans le Pere, de ſa volonté, de ſon amour, &c. comme il l'a de ſa propre volonté, de ſon amour, alors il contient le Pere, le Pere eſt tout entier en lui, parcequ'il connoit qu'il a ce qui eſt dans le Pere. Il en faut dire autant de chaque perſonne de la Trinité à l'égard des autres (1).

On regarda cette hypothèſe, comme un vrai trithéiſme, & elle fut attaquée par les Théologiens Anglois.

Il eſt aiſé de voir, 1°. que cette hypothéſe eſt un vrai trithéiſme, & qu'elle ſuppoſe en effet trois ſubſtances néceſſaires, éternelles, incréées : ce qui eſt abſurde.

2°. Il eſt faux que la connoiſſance parfaite qu'une ſubſtance ſpirituelle a d'une autre, ne faſſe de ces deux ſubſtances qu'une ſeule ſubſtance numérique : car alors Dieu ne ſeroit point en effet diſtingué des ames humaines, ce qui eſt abſurde.

3°. M. Sherlok ſuppoſe que deux ſubſtances ſpirituelles peuvent avoir la même conſcience ; mais c'eſt une contradiction formelle que de ſuppoſer la même conſcience numérique dans pluſieurs ſubſtances, & ſi le Pere, le Fils, & le S. Eſprit, n'ont qu'une conſcience numérique, ce ſont trois perſonnes dans une ſeule & même ſubſtance.

4°. L'unité de ſubſtance eſt telle dans la Divinité, qu'elle s'allie cependant avec la diſtinction des perſonnes : or, dans l'hypothèſe de M. Sherlok, il n'y auroit en effet aucune diſtinction entre les perſonnes divines, il retombe dans le Sabellianiſme, & n'admet qu'une diſtinction de nom, toute autre diſtinction détruiroit cette unité numérique qui eſt ſon objet.

JOACHIMITES, c'eſt le nom que l'on donna à ceux qui ſuivirent la doctrine de l'Abbé Joachim, non ſur la Trinité, mais ſur la Morale.

L'Abbé Joachim viſoit à une perfection extraordinaire, il s'étoit déchaîné contre la corruption du ſiecle,

(1) Juſtification de la Doctrine de la Trinité.

il étoit excessivement prévenu pour la vie érémitique, & pour ce qu'on appelle la vie intérieure & retirée ; il ne vouloit pas que l'on bornât à la pratique des préceptes de l'Evangile.

Quelques personnes prirent de là occasion de dire que la loi de l'Evangile étoit imparfaite, & qu'elle devoit être suivie par une loi plus parfaite ; que cette loi étoit la loi de l'esprit, qui devoit être éternelle.

Cette loi de l'esprit n'étoit que la collection des maximes de cette fausse spiritualité, dont les Joachimites faisoient profession, & qu'ils renfermoient dans un livre auquel ils donnerent le nom d'Evangile éternel.

Les Joachimites supposoient dans la Religion trois époques ; la premiere commençoit au tems de l'Ancien Testament, la seconde au Nouveau Testament, mais le Nouveau Testament n'étoit pas une loi parfaite, il devoit finir, & faire place à une loi plus parfaite, qui sera éternelle ; cette loi est la morale de l'Abbé Joachim, que l'on donne dans l'Evangile éternel : or, on y enseigne que pour prêcher l'Evangile éternel, il faut être déchaussé ; que, ni Jesus-Christ, ni les Apôtres, n'ont atteint la perfection de la vie contemplative ; que depuis Jesus-Christ, jusqu'à l'Abbé Joachim, la vie active avoit été utile ; mais que depuis que cet Abbé avoit paru sur la terre, la vie active étoit devenue inutile, & que la vie contemplative, dont cet Abbé avoit donné l'exemple, seroit bien plus utile.

Tels sont les principes de l'Evangile éternel : il étoit rempli d'extravagances fondées ordinairement sur quelque interprétation mystique de quelque passage de l'Ecriture Sainte (1).

L'Evangile éternel a été attribué à Jean de Rome, septieme Général des Freres Mineurs ; d'autres l'attribuent à Amauri ou à quelqu'un de ses disciples ; quoi qu'il en soit, il est certain que plusieurs Religieux approuverent cet ouvrage, & quelques-uns d'entre eux

(1) Natal. Alex. in sæc. 13, c. 3, art. 4. D'Argentré, Collect. Jud. t. 1, p. 162.

voulurent enseigner cette doctrine dans l'Univetsité de Paris, l'an 1254. (1).

L'Evangile éternel a été condamné par Alexandre IV, & par le Concile d'Arles en 1260. (2).

JOVINIEN avoit passé ses premieres années dans les austérités de la vie Monastique, vivant de pain & d'eau, marchant nuds pieds, portant un habit noir, & travaillant de ses mains pour vivre.

Il sortit de son Monastere qui étoit à Milan, & se rendit à Rome : fatigué des Combats qu'il avoit livrés à ses passions, ou séduit par les délices de Rome, il ne tarda pas à se livrer aux plaisirs.

Pour justifier aux yeux du public, & peut-être à ses propres yeux, son changement, Jovinien soutenoit que la bonne chere & l'abstinence n'étoient en elles-mêmes, ni bonnes, ni mauvaises, & qu'on pouvoit user indifféremment de toutes les viandes, pourvu qu'on en usât avec action de graces.

Comme Jovinien ne se bornoit point au plaisir de la bonne chere, il prétendit que la Virginité n'étoit pas un état plus parfait que le Mariage ; qu'il étoit faux que la Mere de Notre Seigneur fût demeurée Vierge après l'enfantement, ou qu'il falloit, comme les Manichéens, donner à Jesus-Christ un corps phantastique : qu'au reste, ceux qui avoient été régénerés par le Baptême, ne pouvoient plus être vaincus par le Démon ; que la grace du Baptême égaloit tous les hommes, & que comme ils ne méritoient que par elle, ceux qui la conservoient, jouiroient dans le Ciel d'une récompense égale. Saint Augustin dit que Jovinien ajouta à toutes ces erreurs le sentiment des Stoïciens sur l'égalité des péchés (3).

Jovinien eut beaucoup de Sectateurs à Rome : on vit une multitude des personnes qui avoient vêcu dans la continence & dans la mortification, renoncer à une austérité qu'ils ne croyoient bonne à rien, se marier, mener une vie molle & voluptueuse, qui ne faisoit

---

(1) Ibid.
(2) Ibid. & Hist. Univers. Sab. c. 2. De Hæres. c. 82. Paris. t. 3, p. 302.
[3] Ambr. Ep. 41. Aug. in Hyeron. contr. Jovin.

perdre, selon eux, aucun des avantages que la Religion nous promet.

Jovinien fut condamné par le Pape Syrice, & par une assemblée d'Evêques à Milan (1).

S. Jerome a écrit contre Jovinien, & soutenu les droits de la Virginité, de maniere à faire croire qu'il condamnoit le mariage : on s'en plaignit, & il fit voir qu'on l'interpretoit mal : c'est donc injustement que M. Barbeyrac lui reproche de s'être contredit.

K

KABALE, voyez CABBALE.

KOUAKRES, voyez QUAQUERS.

L

LARMOYANS, Secte d'Anabaptistes, voyez cet article.

LEON ISAURIEN, voyez ICONOCLASTES.

LIBERTINS, branche d'Anabaptistes.

LOLLARDS, branche de Frerots ou de Beguards, qui eut pour Chef Gaultier Lollard.

Malgré les Croisades qui avoient exterminé tant d'Hérétiques, malgré les Inquisiteurs qui en avoient fait brûler une infinité, malgré les buchers allumés dans toute l'Europe contre les Sectaires, on voyoit à chaque instant naître de nouvelles Sectes, qui bientôt se divisoient en plusieurs autres, qui renouvelloient toutes les erreurs des Manichéens, des Cathares, des Albigeois, &c.

Ce fut ainsi que Gaultier Lollard forma sa Secte. Il enseigna que Lucifer & les Démons avoient été chassés du Ciel injustement, & qu'ils y seroient rétablis un

[1] Ep. Siric. t. 2. Conc. p. 1025. Ambr. Ep. 42.

jour ; que S. Michel & les autres Anges coupables de cette injuſtice, ſeroient damnés éternellement avec tous les hommes qui n'étoient pas dans ſes ſentimens : il mépriſoit les cérémonies de l'Egliſe, ne reconnoiſſoit point l'interceſſion des Saints & croyoit que les Sacremens étoient inutiles. Si le Baptême eſt un Sacrement, dit Lollard, tout bain en eſt auſſi un, & tout Baigneur eſt Dieu : il prétendoit que l'hoſtie conſacrée étoit un Dieu imaginaire : il ſe moquoit de la Meſſe, des Prêtres & des Evêques, dont il prétendoit que les Ordinations étoient nulles : le Mariage, ſelon lui, n'étoit qu'une proſtitution jurée.

Gaultier Lollard ſe fit un grand nombre de Diſciples en Autriche, en Boheme, &c.

Il établit douze hommes choiſis entre ſes diſciples, qu'il nommoit ſes Apôtres, & qui parcouroient tous les ans l'Allemagne pour affermir ceux qui avoient adopté ſes ſentimens : entre ces douze diſciples, il y avoit deux vieillards qu'on nommoit les Miniſtres de la Secte ; ces deux Miniſtres feignoient qu'ils entroient tous les ans dans le Paradis, où ils recevoient d'Enoch & d'Elie, le pouvoir de remettre tous les péchés à ceux de leur Secte, & ils communiquoient ce pouvoir à pluſieurs autres dans chaque Ville ou Bourgade.

Les Inquiſiteurs firent arrêter Lollard, & ne pouvant vaincre ſon opiniâtreté, le condamnerent : il alla au feu ſans frayeur & ſans repentir : on découvrit un grand nombre de ſes diſciples, dont on fit, ſelon Tritheme, un grand incendie.

Le feu qui réduiſit Lollard en cendres, ne détruiſit pas ſa Secte ; les Lollards ſe perpétuerent en Allemagne, paſſerent en Flandres & en Angleterre.

Les démêlés de ce Royaume avec la Cour de Rome, concilierent aux Lollards l'affection de beaucoup d'Anglois, & leur Secte y fit du progrès ; mais le Clergé fit porter contre eux les loix les plus ſeveres, & le crédit des Communes ne put empêcher qu'on ne brulât les Lollards : cependant on ne les détruiſit point, ils ſe réunirent aux Wiclefites, & préparerent la ruine du Clergé d'Angleterre & le Schiſme de Henri VIII, tandis que d'autres Lollards préparoient en Boheme les

esprits pour les erreurs de Jean Hus, & pour la guerre des Hussites (1).

LUCIFERIENS, Schismatiques qui se séparerent de l'Eglise Catholique, parceque le Concile d'Alexandrie avoit reçu à la pénitence les Evêques du Concile de Rimini : voici l'occasion de ce Schisme.

Après la mort de Constance, Julien rendit à tous les exilés la liberté ; & les Evêques Catholiques travaillerent au rétablissement de la paix dans l'Eglise. S. Athanase & S. Eusebe de Verceil assemblerent un Concile à Alexandrie l'an 362, dans lequel on fit un Decret général pour recevoir à la Communion de l'Eglise tous les Evêques qui avoient été engagés dans l'Arianisme : comme l'Eglise d'Antioche été divisée, on y envoya Eusebe avec des instructions pour pacifier cette Eglise.

Lucifer, au lieu de se rendre à Alexandrie avec Eusebe, étoit allé directement à Antioche, & y avoit ordonné Evêque, Paulin : ce choix ne fit qu'augmenter le trouble, & il étoit plus grand que jamais, lorsqu'Eusebe arriva ; il fut pénétré de douleur de voir que Lucifer par sa précipitation, eut rendu le mal presqu'incurable ; néanmoins il ne blâma pas Lucifer ouvertement.

Lucifer fut offensé de ce qu'Eusebe n'approuvoit pas ce qu'il avoit fait, il se sépara de sa Communion & de celle de tous les Evêques, qui avoient reçu à la pénitence les Evêques tombés dans l'Arianisme.

Lucifer s'étoit rendu illustre dans l'Eglise par son mépris pour le monde, par son amour pour les Lettres Saintes, par la pureté de sa vie, par la constance de sa foi : il fait une imprudence, on ne l'applaudit pas, il hait tout le monde ; il cherche un prétexte pour se séparer de tous les Evêques (2), & croit trouver une juste raison de s'en séparer dans la loi qu'ils avoient

(1) Dupin, quatorzieme Siecle, p. 436. D'Argentré, Collect. Judiciar. t. 1.

(2) Sulpic. Sever. l. 2. Amb. in Orat. de obitu Satyri. Aug. Ep. 50. Hyeron. in Dial. adversus Lucifer.

faite pour recevoir à la pénitence ceux qui ſont tombés dans l'Arianiſme.

Voilà comment le caractere décide ſouvent un homme pour le ſchiſme & pour l'héréſie.

Lucifer eut des Sectateurs, mais en petit nombre, ils étoient répandus dans la Sardaigne & en Eſpagne : ces Sectateurs préſenterent une Requête aux Empereurs Théodoſe, Valentinien, & Arcade, dans laquelle ils font profeſſion de ne point communiquer, non-ſeulement avec ceux qui avoient conſenti à l'héréſie, mais encore avec ceux même qui communiquoient avec les perſonnes qui étoient tombées dans l'héréſie : c'eſt pour cela qu'ils ſont en petit nombre, diſent-ils, & qu'ils évitent preſque tout le monde ; ils aſſurent que le Pape Damaſe, S. Hilaire, S. Athanaſe & les autres Confeſſeurs, en recevant les Ariens à la pénitence, avoient trahi la vérité.

Lucifer mourut dans ſon ſchiſme.

LUTHER, auteur de la Réforme connue ſous le nom de Religion Luthérienne. Nous allons examiner l'origine & le progrès de cette Réforme; nous expoſerons enſuite le ſyſtême théologique de Luther, & nous le refuterons.

De l'Origine du Luthéraniſme.

Luther naquit à Iſleb, Ville de Saxe ſur la fin du quinzieme ſiecle (1483).

Après avoir achevé ſes études de Grammaire à Magdebourg & à Eiſenac, il fit ſon cours de Philoſophie à Erford, & fut reçu Maître ès Arts dans l'Univerſité de cette Ville : il ſe livra enſuite à l'étude du Droit, & ſe deſtinoit au Barreau. Un coup de tonnerre qui tua à ſes côtés un de ſes amis, changea ſa deſtination, & le détermina à entrer dans l'Ordre des Religieux Auguſtins.

Il étudia en Théologie à Wirtemberg, y acquit le dégré de Docteur, fut fait Profeſſeur & devint célebre au commencement du ſeizieme ſiecle.

L'Europe étoit tranquille, & tous les Chrétiens y vivoient dans la Communion & ſous l'obéiſſance de

l'Eglise de Rome. Léon X occupoit le Siége de Saint Pierre : ce Pape avoit apporté au Pontificat de grandes qualités, il connoissoit les Belles-Lettres, il aimoit & favorisoit le mérite ; il avoit de l'humanité, de la bonté, une extrême libéralité, & une si grande affabilité, qu'on trouvoit quelque chose de plus qu'humain dans toutes ses manieres : mais sa libéralité & sa facilité à donner, épuiserent bien-tôt les trésors de Jules II auquel il succédoit, & absorberent ses revenus (1).

Cependant Léon X forma le projet d'achever la magnifique Eglise de S. Pierre, & accorda des Indulgences à ceux qui contribueroient aux frais de cet édifice ; la Bulle des Indulgences fut expédiée, & Léon X donna une partie des revenus de cette Indulgence à différentes personnes ; leur assignant le revenu de quelque Province.

Dans ce partage, il fit don de tout ce qui devoit revenir de la Saxe & d'une partie de l'Allemagne à sa sœur, qui chargea Archambaud de cette levée de deniers. Archambaud en fit une Ferme, & le Collecteurs ou Fermiers confierent la prédication des Indulgences aux Dominicains.

Les Collecteurs & les Prédicateurs des Indulgences leur attribuerent une efficacité extraordinaire, & en prêchant l'Indulgence, menoient une vie scandaleuse : plusieurs de ces Négocians spirituels, dit Guichardin, en vinrent jusqu'à donner à vil prix, & à jouer dans les Cabarets le pouvoir de délivrer les ames du purgatoire (2).

Luther s'éleva contre les excès des Collecteurs & des Prédicateurs des Indulgences, & contre les désordres de ceux qui les prêchoient : c'est l'objet d'une de ses lettres à l'Archevêque de Mayence : il étudia la matiere des Indulgences & publia des theses, dans lesquelles il censuroit amérement les abus des Indulgences, & réduisoit leur effet presqu'à rien.

---

(1) Guichardin, l. 11, 14. 59. Maimbourg, Hist. du Luth. l. 1, Sect. 6. Seckendorf, sur Maimb. 14. Rainald, ad an. 1518, n.

(2) Guichardin, l. 18, n.

Tetzel, Dominicain, qui étoit à la tête des Prédicateurs des Indulgences, fit publier & soutenir des theses contraires dans la Ville de Francfort en Brandebourg.

Ces theses furent comme la déclaration de guerre : plusieurs Théologiens se joignirent à Tetzel, & prirent la plume pour la défense des Indulgences ; la dispute s'échauffa. Luther, qui étoit d'un caractere violent, s'emporta & passa les bornes de la modération, de la charité & de la subordination ; il fut cité à Rome, & Léon X donna une Bulle dans laquelle il déclaroit la validité des Indulgences, prononçoit qu'en qualité de successeur de S. Pierre & de Vicaire de J. C., il avoit droit d'en accorder ; que c'étoit la doctrine de l'Eglise Romaine, Maîtresse de toutes les Eglises, & qu'il falloit recevoir cette doctrine pour vivre dans sa Communion : il donna ensuite une Bulle dans laquelle il condamnoit la doctrine de Luther, ordonnoit de brûler ses livres, & le déclaroit lui-même Hérétique, s'il ne se rétractoit pas dans un tems qu'il marquoit.

Luther appella de cette Bulle au Concile, & comme l'Electeur de Saxe avoit goûté les sentimens de Luther, ce Docteur eut assez de crédit pour faire brûler à Wirtemberg la Bulle de Léon X.

Cette audace, qui dans Luther étoit un effet de son caractere, se trouva par l'événement un coup de politique. Le peuple qui vit brûler par Luther la Bulle d'un Pape, perdit machinalement cette frayeur religieuse que lui inspiroient les Décrets du Souverain Pontife, & la confiance qu'il avoit aux Indulgences : bientôt Luther attaqua dans ses prédications les abus des Indulgences, l'autorité du Pape, & les excès des Prédicateurs des Indulgences ; il les rendit odieux, & se fit un grand nombre de partisans.

Les prédications de Luther commençoient à faire beaucoup de bruit ; lorsqu'on tint une diette à Wormes (en 1521). Luther y fut cité, & l'on fit un Decret contre lui : dans ce Décret, Charles Quint après avoir raconté comment Luther tâchoit de répandre ses erreurs en Allemagne, déclare que voulant suivre les traces des Empereurs Romains, ses prédécesseurs ; pour

satisfaire à ce qu'il doit à l'honneur de Dieu, au respect qu'il porte au Pape, & au regard qui est dû à la Dignité Impériale, dont il est revêtu ; du conseil & du consentement des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, & en exécution de la Sentence du Pape, il déclare qu'il tient Martin Luther pour notoirement Hérétique, & ordonne qu'il soit tenu pour tel de tout le monde, défendant à tous de le recevoir ou de le protéger, de quelque maniere que ce soit ; commandant à tous les Princes & Etats de l'Empire, sous les peines portées, de le prendre & empriſonner après le terme de 21 jours expirés, & de poursuivre ses complices, adhérans & fauteurs, de les dépouiller de leurs biens, meubles & immeubles, &c.

Lorsque cet Edit eut passé, Frederic de Saxe fit partir secretement Luther, & le fit conduire en lieu sûr ; mais on n'exécuta point le Decret de la Diette contre les partisans de Luther.

Ainsi, l'Eglise de Rome, à laquelle tout étoit soumis, qui avoit armé l'Europe entiere, fait trembler les Soudans, dépose les Rois, donné des Royaumes ; Rome à qui tout obéissoit, vit sa puissance & celle de l'Empire échouer contre Luther & contre ses disciples.

Cette espece de phénomene étoit préparé depuis long-tems ; les guerres qui avoient éteint les Arts & les Sciences dans l'Occident, avoient produits de grands abus dans le Clergé : il s'étoit élevé dans ces siecles barbares des Sectaires qui avoient attaqué ces abus, & le prétexte de les réformer avoit concilié des Sectateurs aux Henriciens, aux Petrobrusiens, aux Albigeois, aux Vaudois, &c.

Les foudres de l'Eglise, les armées des Croisés, les buchers de l'Inquisition avoient détruit toutes ces Sectes, & dans l'Occident tout étoit soumis au Pape, & uni à l'Eglise Romaine.

Les Papes & le Clergé, accoutumés depuis le onzieme siecle à tout subjuger avec l'anathême & les Indulgences, ne connoissoient presque point d'autre moyen que la force pour combattre l'hérésie ; ils employoient les foudres de l'Eglise contre tout ce qui s'opposoit à

leurs deſſeins ou à leurs intérêts, qu'ils confondoient ſouvent avec ceux de l'Egliſe & de la Religion : ainſi, depuis les guerres des Croiſés, on avoit vu les Papes dépoſer les Souverains qui ne leur obéiſſoient pas ; des Antipapes excommunier les Rois qui reconnoiſſoient leurs concurrens dans le ſouverain Pontificat ; délier du ſerment de fidélité les ſujets de ces Souverains, accorder des Indulgences à ceux qui les combattroient, donner leur Royaume à ceux qui les conquerroient ; on avoit vu les Peuples abandonner leurs Souverains, ſacrifier leur fortune, pour obéir aux Decrets des Papes, & pour gagner des Indulgences.

La profonde ignorance peut donner une longue durée à une pareille puiſſance ; elle pourroit même être immuable parmi des peuples qui ne raiſonneroient point ; mais il s'en falloit beaucoup que l'eſprit des peuples d'Allemagne fût dans cet état d'immobilité & de quiétude : toutes les Sectes réformatrices qui s'étoient élevées depuis les Henriciens, les Albigeois & les Vaudois, s'étoient réfugiées en Allemagne ; elles y avoient des partiſans cachés qui tâchoient de faire des proſélytes, & qui répandoient des principes contraires à la Foi & à l'autorité de l'Egliſe : les Livres de Wiclef, de Jean Hus, s'y étoient multipliés, & on les liſoit.

Les Sectaires cachés, & une partie des Ouvrages de VViclef & de Jean Hus, attaquoient des excès manifeſtes, & une autorité dont l'abus incommodoit preſque tout le monde : ainſi l'Egliſe de Rome & le Clergé avoient beaucoup d'ennemis ſecrets.

Ces ennemis n'étoient point des Fanatiques ignorans, ridicules ou débauchés ; c'étoient des hommes qui raiſonnoient, qui prétendoient ne point attaquer l'Egliſe, mais les abus dont les Fidéles étoient ſcandaliſés, & qui détruiſoient la diſcipline. On avoit vu dans les Conciles de Conſtance & de Baſle des hommes célébres par leurs lumieres & par leur vertu, demander, mais inutilement, la réforme des abus ; on voyoit qu'on ne pouvoit l'eſpérer & l'obtenir, qu'en réformant les abus malgré le Clergé & la Cour de Rome ; mais ſon autorité toujours redoutable, contenoit tout le monde, & il y avoit dans une infinité d'eſprits une

espece d'équilibre entre le desir de la réforme & la crainte de l'autorité du Clergé (1).

Luther en attaquant l'autorité du Pape, les Indulgences, & le Clergé, rompit cet équilibre qui produisoit ce calme dangereux que l'on prend pour de la tranquillité ; il communiqua à une infinité de personnes l'esprit de révolte contre l'Eglise, & se trouva tout-à-coup à la tête d'un parti si considérable, que les Princes d'Allemagne crurent ne pouvoir exécuter le Decret de la Diete contre Luther, sans exciter une sédition.

D'ailleurs, plusieurs de ces Princes n'avoient accédé à ce Decret qu'avec répugnance : ils ne voyoient qu'avec beaucoup de peine sortir de leurs Etats les sommes immenses que les Directeurs des Indulgences enlevoient ; ils n'étoient pas fâchés qu'on attaquât & qu'on resserrât la puissance du Clergé qu'ils redoutoient, & dont ils souhaitoient l'abaissement : enfin les armes du Turc, qui menaçoient l'Empire, firent craindre qu'il ne fût dangereux d'allumer en Allemagne une guerre de Religion, semblable à celle qui avoit désolé la Boheme un siecle avant.

Ainsi le tems, ce novateur si redoutable, avoit insensiblement tout préparé pour faire échouer contre un Religieux Augustin l'autorité de l'Eglise & la puissance de Charles-Quint & d'une grande partie des Princes d'Allemagne.

Du Progrès de Luther, depuis son retour à VVirtemberg jusqu'à la Diete de Nuremberg.

Luther revint à VVirtemberg ; l'Université adopta ses sentimens, on y abolit la Messe, on attaqua l'autorité des Evêques, & l'ordre même de l'Episcopat : Luther prit le titre d'Ecclésiaste ou de Prédicateur de VVirtemberg, afin, dit-il, en écrivant aux Evêques, » qu'ils » ne prétendent cause d'ignorance, que c'est la nou- » velle qualité qu'il se donne à lui-même, avec un

(1) Voyez sur tous ces faits Const. le Cont. de Fleury. Bossles Hist. & les Aut. Eccles. de suer, Hist. de Fr. & des Var. ces différens tems, le Cont. de Guich. Hist. de l'Egl. Gall.

» magnifique mépris d'eux & de Satan ; qu'il pour-
» roit à auſſi bon titre s'appeller Evangéliſte, par la
» grace de Dieu, & que très-certainement J. C. le
» nommoit ainſi, & le tenoit pour Eccléſiaſte (1) ».

En vertu de cette céleſte Miſſion, Luther faiſoit tout dans l'Egliſe ; il prêchoit, il viſitoit, il corrigeoit, il retranchoit des cérémonies, il en établiſſoit d'autres, il inſtituoit & deſtituoit ; il établit même un Evêque à Nuremberg : ſon imagination véhémente échauffa les eſprits, il communiqua ſon enthouſiaſme, il devint l'Apôtre & l'Oracle de la Saxe & d'une grande partie de l'Allemagne : étonné de la rapidité de ſes progrès, il ſe crut en effet un homme extraordinaire : » Je n'ai
» pas encore mis la main à la moindre pierre pour la
» renverſer, diſoit-il ; je n'ai fait mettre le feu à au-
» cun Monaſtere, mais preſque tous les Monaſteres
» ſont ravagés par ma plume & par ma bouche, &
» on publie que ſans violence j'ai moi ſeul fait plus de
» mal au Pape, que n'auroit pû faire aucun Roi avec
» toutes les forces de ſon Royaume (2) ».

Luther prétendit que ces ſuccés étoient l'effet d'une force ſurnaturelle que Dieu donnoit à ſes écrits & à ſes prédications : il le publioit, & le peuple le croyoit : attentif au progrès de ſon empire ſur les eſprits, il prit le ton des Prophetes contre ceux qui s'oppoſoient à ſa doctrine. Après les avoir exhortés à l'embraſſer, il les menaçoient de crier contr'eux s'ils refuſoient de s'y ſoumettre : » mes prieres, dit-il à un Prince de la Maiſon
» de Saxe, ne ſeront pas un foudre de Salmonée, ni
» un vain murmure dans l'air, on n'arrête pas ainſi la
» voix de Luther, & je ſouhaite que Votre Alteſſe ne
» l'éprouve pas à ſon dam : ma priere eſt un rempart
» invincible, plus puiſſant que le Diable même ; ſans
» elle y a long-tems qu'on ne parleroit plus de Luther,
» & on ne s'étonnera pas d'un ſi grand miracle (3) ! »

Lorſqu'il menaçoit quelqu'un des jugemens de Dieu,

(1) Ep. ad falſo nominat. Ordin. Epiſcoporum, Operum Lutheri, t. 2, fol. 305. (2) T. 7, fol. 507, 509. Hiſt. des Variat. t. 1, p. 30. (3) Ep. ad Georg. Dux. Hiſt. des Variat. t. 1, p. 30. Sax. t. 2, fol. 491.

vous eussiez dit qu'il lisoit dans les decrets éternels ; sur sa parole, on tenoit pour assuré dans son parti qu'il y avoit deux Antechrists clairement marqués dans l'Ecriture, le Pape & le Turc, dont Luther annonçoit la ruine prochaine : ce n'étoit pas seulement le peuple qui croyoit que Luther étoit un Prophete, les Savans, les Théologiens, les Hommes de Lettres de son parti, le regardoient & le donnoient pour tel, tant l'empire de l'imagination & de l'enthousiasme est étendu (1).

L'Ecclésiaste de Wirtemberg ne jouissoit cependant pas tranquillement de son triomphe ; sa révolte contre l'Eglise occasionna une foule de Sectes fanatiques & séditieuses, qui ravagerent une partie de l'Allemagne. Carlostad voulut élever dans Wirtemberg une Secte nouvelle : Luther lui-même fut attaqué dans une infinité d'écrits ; il répondit à tout, attaqua le Clergé, prêcha contre la corruption des mœurs, & traduisit la Bible en Langue vulgaire ; tout le monde lut sa version, & tout ce qui pouvoit lire prit part aux disputes de Religion.

L'Ecriture seule étoit, selon Luther, la regle de la Foi, & chacun étoit en droit de l'interpréter ; ce principe séduisit un nombre infini de personnes en Allemagne, en Boheme, & en Hongrie ; mais c'étoit sur-tout dans la Saxe & dans la basse Allemagne, que les Sectateurs de Luther s'étoient multipliés, & qu'ils étoient animés d'un zele ardent & capable de tout entreprendre.

Du Luthérianisme, depuis la Diete de Nuremberg jusqu'à la Diete d'Augsbourg.

Telle étoit l'étendue du Luthérianisme, lorsque les Etats d'Allemagne s'assemblerent à Nuremberg. Léon X étoit mort, & Adrien VI lui avoit succédé : ce nouveau Pontife envoya à la Diete un Nonce, pour se plaindre de la liberté qu'on accordoit à Luther ; & de ce qu'on ne tenoit point la main à l'exécution de l'Edit de Worms.

Les Etats répondirent que les Partisans de Luther

(1) Sleidan, l. 3. Melanct. l. 3. Ep. 65.

étoient si nombreux, que l'exécution de l'Edit de VVorms allumeroit une guerre civile. Les Princes Laïques dressèrent ensuite un long Mémoire de leurs sujets de plainte & de leurs prétentions contre la Cour de Rome & contre les Ecclésiastiques ; ils réduisirent ce Mémoire à cent chefs, auxquels ils donnerent pour cela le titre de *Centum Gravamina* : ils envoyerent ce Mémoire au Pape, avec protestation qu'ils ne vouloient ni ne pouvoient plus tolérer ces griefs, & qu'ils étoient résolus d'employer les moyens les plus propres à les réprimer.

Les Princes se plaignoient des taxes qui se payoient pour les dispenses & pour les absolutions ; de l'argent qui se tiroit des Indulgences, de l'évocation des Procès à Rome, de l'exemption des Ecclésiastiques dans les causes criminelles, &c.

Tous ces griefs se réduisoient à trois principaux ; savoir, que les Ecclésiastiques réduisoient les Peuples en servitude, qu'ils les dépouilloient de leurs biens, & qu'ils s'approprioient la Juridiction des Magistrats Laïques (1).

La Diete fit aussi un réglement pour calmer les esprits, & pour défendre d'imprimer ou d'enseigner aucune doctrine nouvelle.

Les Luthériens & les Catholiques interprétèrent ce Décret chacun à leur avantage, & prétendirent n'enseigner que la doctrine des Peres & de l'Eglise : ainsi ce Décret ne fit qu'allumer le feu de la discorde (2).

Adrien VI reconnoissoit la nécessité de réformer beaucoup d'abus, & paroissoit déterminé à travailler à cette réforme ; mais il mourut avant que d'avoir pû l'exécuter.

Jules de Médicis lui succéda, sous le nom de Clément VII : ce Pape envoya à la Diete de Nuremberg un Nonce qui dressa une sorte de réformation pour l'Allemagne ; mais on trouva qu'elle laissoit subsister les abus les plus dangereux, & qu'elle ne rempliſſoit

(1) Fasciculus rerum expetendarum, t. 1, p. 352.
(2) Ibid Sleidan. l. 1, p. 50.

point

voint les vœux de la Diete précédente (1).

Cependant le Légat engagea Ferdinand, frere de l'Empereur, & plusieurs autres Princes, à approuver son Decret de réforme. La publication de ce Réglement offensa tous les Princes & tous les Evêques qui n'y avoient pas voulu consentir dans la Diete : le mécontentement augmenta par les lettres impérieuses que Charles-Quint écrivit à la Diete ; & les Etats de l'Empire s'étant assemblés à Spire, sur la fin du mois de Juin 1525, on délibéra, par ordre de l'Empereur, sur des lettres de ce Prince, par lesquelles il leur déclaroit qu'il alloit passer en Italie pour s'y faire couronner, & pour prendre avec le Pape des mesures pour la convocation d'un Concile : en attendant, il vouloit qu'on observât l'Edit de Worms, & défendoit de traiter davantage des matieres de Religion dans la Diete.

La plûpart des Villes répondirent, que si par le passé on n'avoit pû observer le Décret de Worms, il étoit encore plus dangereux de le tenter alors puisque les Controverses étoient plus animées que jamais : on fit donc un Decret, qui portoit en substance, que comme il étoit nécessaire, pour remettre l'ordre dans les affaires de la Religion, & pour maintenir la liberté, de tenir un Concile légitime en Allemagne, ou d'en procurer un qui fût universel, & de l'assembler avant le terme d'une année, on enverroit des Ambassadeurs à l'Empereur, pour le prier de regarder avec compassion l'état tumultueux & misérable de l'Empire, & de retourner au plutôt en Allemagne, pour faire assembler le Concile : qu'en attendant l'un ou l'autre des Conciles, les Princes & les Etats de leurs Provinces eussent à se conduire dans leurs Gouvernemens, sur le fait de la Religion, de maniere qu'ils pussent en rendre bon compte à Dieu & à l'Empereur.

L'Empereur & le Pape, après s'être brouillés & raccommodés plusieurs fois, rétablirent enfin la paix, que des intérêts temporels avoient troublée.

Un des articles du Traité, fait entre l'Empereur &

(1) An. 1524.

le Pape, fut que si les Luthériens persistoient dans leur révolte, le Pape emploieroit pour les réduire les armes spirituelles, & Charles-Quint, avec Ferdinand, les armes temporelles; que de plus, le Pape engageroit les Princes Chrétiens à se joindre à l'Empereur.

Charles-Quint convoqua les Etats d'Allemagne à Spire, l'an 1529. Après bien des contestations, on fit un Decret, qui portoit que ceux qui avoient observé l'Edit de Worms eussent à continuer à le faire, & eussent le pouvoir d'y contraindre leurs Peuples, jusqu'à la tenue d'un Concile; qu'à l'égard de ceux qui avoient changé de Doctrine, & qui ne pouvoient l'abandonner sans crainte de quelque sédition, ils s'en tiendroient à ce qui étoit fait, sans rien innover davantage, jusqu'au même tems; que la Messe ne seroit point abolie, & que dans les lieux même où la nouvelle Réforme avoit été établie, on n'empêcheroit point de la célébrer; que les Prédicateurs s'abstiendroient de proposer de nouveaux Dogmes, ou des Dogmes qui fussent peu fondés sur l'Ecriture; mais qu'ils prêcheroient l'Evangile selon l'interprétation approuvée par l'Eglise, sans toucher aux choses qui étoient en dispute, jusqu'à la détermination du Concile.

L'Election de Saxe, celui de Brandebourg, les Ducs de Lunebourg, le Landgrave de Hesse, & le Prince d'Anhalt, avec quatorze des principales Villes d'Allemagne, déclarerent qu'on ne pouvoit déroger au Decret de la Diete précédente, qui avoit accordé à chacun la liberté de Religion jusqu'à la tenue d'un Concile, & prétendirent que ce Decret ayant été fait du consentement de tous, il ne pouvoit aussi être changé que d'un consentement général; qu'ainsi ils protestoient contre le Decret de cette Diete: ils rendirent publique leur protestation, & l'appel qu'ils firent de ce Decret à l'Empereur & au Concile général futur, ou à un Concile National; & c'est de-là que le nom de *Protestant* fut donné à tous ceux qui faisoient profession de la Religion Luthérienne.

Au milieu de ces succès, Luther n'étoit pas sans chagrin. Carlostad, chassé d'Allemagne par Luther, s'étoit retiré en Suisse, où Zuingle & Œcolampade avoient

pris sa défense : leur Doctrine s'étoit établie en Suisse, & elle avoit passé en Allemagne, où elle faisoit des progrès assez rapides. Cette Doctrine étoit absolument contraire aux Dogmes de Luther ; il la combattit avec emportement, & vit les Partisans de la Réforme se partager entre lui & les Sacramentaires. On tâcha, mais inutilement, de réconcilier ces Réformateurs, il n'y eut jamais entr'eux qu'une union politique : les Sacramentaires & les Luthériens se déchiroient ; & ces Réformateurs, qui se prétendoient les Juges absolus des Controverses, trouvoient dans l'Ecriture Sainte des Dogmes diamétralement opposés : voilà ce que M. Basnage appelle un ouvrage de lumiere.

Du Luthéranisme, depuis la Diete d'Ausbourg jusqu'à la mort de Luther.

L'Empereur, après s'être fait couronner à Boulogne, (en 1530), passa en Allemagne, & intima une Diete à Ausbourg.

L'Electeur de Saxe présenta à la Diete la Profession de Foi des Protestans : elle consistoit en deux parties ; l'une contenoit le Dogme, & elle étoit en grande partie conforme à la Foi Catholique, mais elle nioit la nécessité de la Confession, établissoit que l'Eglise n'étoit composée que d'Elus, attribuoit aux seules dispositions des Fidéles les effets des Sacremens, & nioit la nécessité de bonnes œuvres pour le salut.

La seconde partie étoit beaucoup plus contraire à la Doctrine de l'Eglise ; on y exigeoit l'abolition des Messes basses & des Vœux Monastiques, le rétablissement de la Communion sous les deux especes ; elle déclaroit que la tradition n'étoit point une regle de Foi, & que toute la puissance Ecclésiastique ne consistoit qu'à prêcher & à administrer les Sacremens.

Les Théologiens Catholiques, & les Théologiens Protestans, ne purent convenir sur ces articles, & la Diete se sépara.

Après le départ des Protestans, l'Empereur fit un Edit, par lequel il défendoit de changer aucune chose dans la Messe & dans l'administration des Sacremens, & de détruire les Images.

Les Proteſtans s'apperçurent que l'Empereur avoit réſolu de les ſoumettre par la force des armes, ils prirent leurs meſures pour lui réſiſter ; le Landgrave de Heſſe convoqua les Princes Proteſtans à Smalcade, où ils firent une ligue contre l'Empereur : ils écrivirent enſuite à tous les Princes Chrétiens, pour leur faire connoître les motifs qui les avoient déterminés à embraſſer la Réforme, en attendant qu'un Concile prononçât ſur les matieres de Religion qui troubloient l'Allemagne.

Luther, qui juſqu'alors avoit cru que la Réforme ne devoit s'établir que par la perſuaſion, & qu'elle ne devoit ſe défendre que par la patience, autoriſa la Ligue de Smalcade (1).

» Il comparoit le Pape à un loup enragé, contre » lequel tout le monde s'arme au premier ſignal, ſans » attendre l'ordre du Magiſtrat : que ſi renfermé dans » une enceinte le Magiſtrat le délivre, on peut con- » tinuer à pourſuivre cette bête féroce, & attaquer » impunément ceux qui auront empêché qu'on ne s'en » défît : ſi on eſt tué dans cette attaque, avant que » d'avoir donné à la bête le coup mortel, il n'y a » qu'un ſeul ſujet de ſe repentir, c'eſt de ne lui avoir » pas enfoncé le couteau dans le ſein. Voilà comme » il faut traiter le Pape : tous ceux qui le défendent, » doivent auſſi être traités comme les Soldats d'un » Chef de Brigands, fuſſent-ils des Rois & des Cé- » ſars (2).

Les Proteſtans traiterent donc le Décret de l'Empereur avec mépris, & l'on ſe vit à la veille d'une guerre également dangereuſe aux deux Partis & funeſte à l'Allemagne.

L'Empereur, menacé d'une guerre prochaine avec les Turcs, fit avec les Princes Proteſtans un Traité : ce Traité portoit qu'il y auroit une paix générale entre l'Empereur & tous les Etats de l'Empire, tant Eccléſiaſ-

(1) Maimb. l. 3. Seckendorf, l. 3, ſect. 2, §. 3. Hiſt. des Variat. l. 4.

(2) Luther, t. 1. Sleidan, l. 16. Hiſt. des Variat. l. 8.

riques que Laïques, jusqu'à la convocation d'un Concile général libre & chrétien ; que personne pour cause de Religion ne pourroit faire la guerre à un autre ; qu'il y auroit entre tous une amitié sincere & une concorde chrétienne : que si dans un an le Concile ne s'assembloit pas, les Etats d'Allemagne s'assembleroient pour régler les affaires de la Religion, & que l'Empereur suspendroit tous les Procès intentés pour cause de Religion, par son Fiscal, ou par d'autres, contre l'Electeur de Saxe & contre ses Alliés, jusqu'à la tenue d'un Concile, ou à l'Assemblée des Etats.

Lorsque Charles-Quint eut chassé les Turcs de l'Autriche, il passa en Italie, pour demander au Pape la tenue d'un Concile, qui pût remédier aux maux de l'Allemagne. Le Pape consentit à indiquer un Concile ; mais il vouloit que les Protestans promissent de s'y soumettre, & que les Princes Catholiques s'engageassent à prendre la défense de l'Eglise contre ceux qui refuseroient de s'y soumettre.

Les Princes Protestans refuserent ces conditions. Clement VII mourut, & Paul III, qui lui succéda, résolut d'assembler un Concile à Mantoue, mais les Protestans déclarerent qu'ils ne se soumettroient point à un Concile tenu en Italie ; ils vouloient d'ailleurs, que leurs Docteurs eussent voix délibérative dans le Concile.

Le Concile, qui avoit été regardé comme le seul moyen de réunir les Protestans à l'Eglise, devenoit donc impraticable.

Le Landgrave de Hesse n'oublia rien pour réconcilier les Luthériens avec les Zuingliens, qui, malgré le besoin de s'unir pour se soutenir contre les armes des Princes Catholiques, ne cessoient de s'attaquer.

Ce fut dans ce tems que le Landgrave, profitant de son crédit dans le parti Protestant, obtint la permission d'avoir à la fois deux femmes : cet acte de condescendance de la part des Théologiens Protestans, l'attacha irrévocablement à leurs intérêts, & le rendit ennemi irréconciliable de l'Eglise Catholique, qui n'auroit jamais toléré sa polygamie.

Quelqu'importantes qui fussent les affaires de la

Religion, elles n'occupoient pas seules le Pape & les Princes Catholiques.

L'Empereur & le Roi de France avoient des desseins sur l'Italie, & le Pape, ou les Protestans n'étoient pas inutiles pour ces projets. François Premier envoya des Ambassadeurs à l'Assemblée de Smalcade, pour engager les Protestans à agir de concert avec lui, rélativement au lieu où le Concile devoit s'assembler.

D'ailleurs, Charles-Quint qui voyoit que le Pape ne vouloit l'engager dans la guerre contre les Protestans, que pour l'empêcher de s'emparer de Milan, disoit que pour justifier cette guerre il falloit convoquer un Concile, afin de faire voir qu'il n'avoit pris les armes qu'après avoir tenté tous les autres moyens.

Le Pape convoqua donc le Concile à Mantoue, mais le Duc de Mantoue refusa sa Ville, & le Concile fut enfin indiqué à Trente, de l'aveu de Charles-Quint & de François Premier.

L'Empire étoit menacé d'une guerre prochaine de la part des Turcs, & l'Empereur demandoit du secours aux Princes Protestans, qui refusoient constamment d'en donner, à moins qu'on ne leur donnât des assurances d'entretenir la paix de Religion, & qu'ils ne seroient point obligés d'obéir au Concile de Trente : rien ne fut capable de les faire changer de résolution, & l'Empereur renouvella tous les Traités faits avec les Protestans jusqu'à la Diete prochaine, qu'il indiqua pour le mois de Janvier suivant, à Ratisbonne, en 1546.

Pendant que le Concile s'assembloit, l'Electeur Palatin introduisit chez lui la Communion du Calice, les Prieres publiques en langue vulgaire, le mariage des Prêtres, & les autres points de la Réforme.

Ce fut cette même année que Luther mourut, à Isleb, où il étoit allé pour terminer les différends qui s'étoient élevés entre les Comtes de Mansfeld.

Du Luthéranisme, depuis la mort de Luther jusqu'à la Paix Religieuse.

L'Empereur avoit convoqué un Colloque à Ratis-

bone, pour essayer de terminer, par la voie des Conférences, les disputes de Religion qui troubloient l'Allemagne. Lorsqu'il arriva à Ratisbone, le Colloque étoit déja rompu : il s'en plaignit amerement, & voulut que chacun proposât ce qu'il savoit de plus propre à pacifier l'Allemagne : les Protestans demanderent un Concile National, mais les Ambassadeurs de Mayence & de Trêves approuverent le Concile de Trente, & prierent l'Empereur de le protéger.

L'Empereur profita de cette disposition, & se prépara à faire la guerre aux Protestans : il se ligua avec le Pape, qui lui fournit de l'argent, & lui permit de lever la moitié des revenus de l'Eglise d'Espagne. Charles-Quint faisoit pourtant publier qu'il ne faisoit point la guerre pour cause de Religion : mais l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse publierent un manifeste, pour faire voir que cette guerre étoit une guerre de Religion, & que l'Empereur n'avoit ni à se plaindre d'eux, ni aucune juste prétention contr'eux.

Les Protestans se préparerent promptement à la guerre, & mirent sur pié une armée, qui ne put empêcher Charles-Quint de soumettre la haute Allemagne : l'année suivante les Protestans furent défaits, & l'Electeur de Saxe fut fait prisonnier. Le Landgrave de Hesse pensa alors à faire la paix : il vint trouver l'Empereur, & fut arrêté contre la parole expresse que l'Empereur lui avoit donnée.

L'Empereur leva alors de grosses sommes sur toute l'Allemagne, pour le dédommager, disoit-il, des frais de la guerre, qu'il n'avoit entreprise que pour le bien de l'Allemagne.

Le parti Protestant paroissoit abattu ; il y avoit cependant encore des Villes qui résistoient à l'Empereur, & les Peuples conservoient tout leur attachement à la Réforme : Charles-Quint lui-même avoit accordé à quelques Villes la liberté de conserver la Réligion Luthérienne ; & Maurice, Duc de Saxe, avoit traité avec bonté Mélancton & les Théologiens de Wirtemberg ; il les avoit même exhortés à continuer leurs travaux.

L'Empereur marquoit un grand desir de terminer les

différends de Religion qui troubloient l'Allemagne ; il tint une Diete en 1547, dans laquelle il exigea qu'on se soumît au Concile de Trente ; mais le Pape avoit transféré le Concile à Boulogne, & cette translation, qui n'avoit point été approuvée par les Peres, avoit arrêté toutes les opérations du Concile. L'Empereur demanda donc que le Pape fît continuer le Concile à Trente, & voyant qu'il seroit difficile de l'obtenir, il chercha d'autres moyens de pacifier l'Allemagne.

On remit à l'Empereur le soin de choisir les personnes les plus propres à composer un Formulaire qui pût convenir à tous les Partis : ces Théologiens composerent un Formulaire de Religion, qui fut ensuite examiné ; & corrigé successivement, par les Protestans & par les Catholiques, auxquels Ferdinand le communiquoit pour avoir leur approbation.

Ce Formulaire contenoit les objets que l'on devoit croire, en attendant que le Concile général eût tout-à-fait décidé : ce Formulaire fut appellé l'*Interim*.

L'*Interim* de Charles-Quint déplut aux Protestans & aux Catholiques : les Etats Protestans refuserent, pour la plûpart, de le recevoir, ou le reçurent avec tant de restrictions qu'ils l'anéantissoient.

L'Empereur trouva bien plus de difficulté dans la basse Allemagne ; la plupart des Villes de Saxe refuserent de le recevoir, & la ville de Magdebourg le rejetta d'une maniere si mépriſante, qu'elle fut mise au ban de l'Empire, & soutint une longue guerre, qui entretint dans la basse Allemagne un feu, qui, trois ans après, consuma les trophées de Charles-Quint.

Malgré le danger qu'on couroit en écrivant contre l'*Interim*, on vit paroître une foule d'Ouvrages contre ce Formulaire, de la part des Catholiques & de la part des Protestans.

Cependant Charles-Quint n'abandonnoit pas le projet de faire recevoir l'*Interim* : pour y réussir, il employa les menaces, les careſſes ; il força beaucoup de Villes & d'Etats à le recevoir, mais il révolta tous les esprits.

Le Concile étoit rétabli à Trente, Charles-Quint crut qu'il pourroit rétablir le calme ; il employa tout

pour obtenir que les Protestans pussent être écoutés dans le Concile, mais les Protestans & les Evêques Catholiques ne purent jamais convenir sur la maniere dont les Protestans seroit admis dans l'Assemblée, & sur le caractere qu'ils y prendroient.

Tandis que la politique de Charles-Quint croyoit faire servir alternativement le Pape & les Protestans à ses vues & à ses intérets, tous les esprits se soulevérent contre lui. Henri II profita de ces dispositions, & fit un Traité avec Maurice de Saxe & avec les Protestans; il entra en Lorraine, prit Toul, Metz & Verdun, tandis que Maurice de Saxe, à la tête des Protestans, rendoit la liberté à l'Allemagne.

Charles-Quint sentit qu'il ne pouvoit résister à tous ces ennemis; il fit la Paix avec les Protestans; il remit en liberté le Duc de Saxe & le Landgrave de Hesse. Par ce Traité de Paix, conclu à Passaw, on convint que l'Empereur, ni aucun autre Prince, ne pourroit forcer la conscience ni la volonté de personne sur la Religion, de quelque maniere que ce fût. Alors on vit toutes les Villes Protestantes rappeller les Docteurs de la Confession d'Ausbourg; on leur rendit leurs Eglises, leurs Ecoles, & l'exercice libre de leur Religion, jusqu'à ce que dans la Diete prochaine, on trouvât un moyen d'éteindre pour jamais la source de ces divisions.

Enfin, trois ans après on fit à Ausbourg la Paix, que l'on appella la Paix Religieuse, & l'on en mit les articles entre les Loix perpétuelles de l'Empire.

Les principaux articles sont, que les Protestans jouiront de la liberté de conscience, & que ni l'un ni l'autre Parti ne pourra user d'aucune violence, sous prétexte de Religion. Que les biens Ecclesiastiques, dont les Protestans s'étoit saisis, leur demeureroient, sans qu'on pût les tirer en procès pour cela devant la Chambre de Spire: que les Evêques n'auroient aucune Jurisdiction sur ceux de la Religion Protestante, mais qu'ils se gouverneroient eux mêmes comme ils le trouveroient à propos: qu'aucun Prince ne pourroit attirer à sa Religion les Sujets d'un autre, mais qu'il seroit permis aux Sujets d'un Prince qui ne seroit pas de la

même Religion qu'eux, de vendre leur bien, & de sortir des terres de sa domination : que ces article subsisteroient, jusqu'à ce qu'on se fût accordé sur la Religion par des moyens légitimes.

Du Luthéranisme, depuis la Paix Religieuse jusqu'à la Paix de Vestphalie.

La derniere ligue des Protestans avoit été l'écueil de la puissance de Charles-Quint : le Roi de France, qui s'étoit joint aux Protestans, avoit pris les trois Evêchés. L'Empereur, après avoir fait sa paix avec les Protestans, mit sur pié une nombreuse armée, & assiégea Metz : cette entreprise fut le terme de ses prospérités ; il fut obligé de lever le siége, & résolut de finir ses jours dans la retraite. Il résigna l'Empire à Ferdinand, son frere, & mit Philippe, son fils, sur le trône d'Espagne.

Le gouvernement dur de ce Prince, la dureté & l'imprudence de ses Ministres, les progrès cachés de la Religion Protestante, & l'établissement de l'Inquisition, souleverent les Pays-Bas contre Philippe, & firent de ces contrées le théatre d'une guerre longue & cruelle ; qui détacha pour toujours la Hollande de la Monarchie Espagnole, & y établi le Calvinisme.

La Paix Religieuse n'étouffa point les dissensions de l'Allemagne : cette Paix ne fut pas plutôt conclue, qu'on se plaignit de part & d'autre des diverses infractions, qu'on accusoit le parti contraire d'avoir faites, & il n'y avoit point de Juge qui pût prononcer sur ces infractions, les deux partis se recusoient réciproquement.

Les Protestans n'étoient pas plus unis entr'eux, ils s'étoient partagés entre Zuingle & Luther ; la principale différence qui les divisa d'abord, regardoit la Présence réelle, que Luther reconnoissoit, & que Zuingle nioit : le Landgrave de Hesse avoit fait inutilement tout ce qu'il avoit pû pour accorder ces différends ; plusieurs d'entre les Luthériens ajouterent à la Confession d'Ausbourg un Ecrit, appellé *Formulaire de Concorde*, par lequel ils condamnoient la doctri-

des Zuingliens ; ils soutinrent même que ces derniers n'avoient aucun droit à la liberté de conscience accordée à ceux de la Confession d'Ausbourg, parcequ'ils avoient abandonné cette Confession.

Les Princes Luthériens agissoient à la vérité avec plus de modération, mais ils ne recevoient les Princes Zuingliens dans leurs assemblées que comme par grace, voulant bien qu'ils jouissent des priviléges, qui, à proprement parler, ne leur appartenoient point : on en vint enfin jusqu'à chasser, de part & d'autre, les Théologiens qui n'étoient pas du sentiment des Princes.

Malgré ces divisions, la Religion Protestante faisoit du progrès en Allemagne : les Evêques d'Alberstad & de Magdebourg l'ayant embrassée, avoient conservé leurs Evêchés, au lieu que l'Electeur de Cologne, qui avoit voulu faire la même chose, avoit perdu le sien & la dignité d'Electeur que l'Empereur lui avoit ôtée de sa seule autorité, sans consulter les autres Electeurs : il se fit alors une union entre les Princes Calvinistes & quelques-uns des Luthériens, pour s'opposer aux Catholiques qui vouloient les accabler ; mais cette union ne produisit aucun effet, parceque l'Electeur de Saxe, mécontent de leur conduite, & irrité par ses Théologiens aussi-bien que par les Catholiques, se persuada que les Calvinistes ne cherchoient qu'à opprimer également les Luthériens & les Catholiques.

Les Catholiques de leur côté firent une Ligue à Wirtzbourg, qu'ils appellerent *la Ligue Catholique*, pour l'opposer à celle des Protestans, que l'on appelloit *l'Union Evangélique*. Maximilien de Baviere, ancien ennemi de l'Electeur Palatin, en fut le Chef.

Les Empereurs Ferdinand Premier, Maximilien Second, & Rodolphe Second, avoient toléré les Protestans, pour de grandes sommes qu'ils en avoient tirées ; ils leur avoient accordé des priviléges, que Mathias voulut en vain leur ôter : après les avoir obligés de se révolter, & après avoir été vaincu, il avoit été contraint de confirmer de nouveau les priviléges que Rodolphe second avoit accordés aux Bohémiens, & de leur laisser l'Académie de Prague, un Tribunal de Ju-

dicature en cette Ville, & la liberté de bâtir de Temples, avec des Juges délégués pour la conservation de leurs priviléges.

Le nombre des Proteſtans augmentoit tous les jours : la Maiſon d'Autriche & ſes Alliés réſolurent de s'oppoſer à leur accroiſſement, & pour y réuſſir, firent élire Roi de Boheme Ferdinand Second. Ce Prince avoit beaucoup de zele pour la Religion Catholique ; cependant il promit ſolemnellement qu'il ne toucheroit point aux priviléges accordés par ſes prédéceſſeurs aux Bohémiens, & qu'il ne ſe mêleroit point de l'adminiſtration du Royaume pendant la vie de Mathias.

Peu de tems après, les Proteſtans voulurent bâtir des Temples ſur les terres des Catholiques ; ceux-ci s'y oppoſerent. Les Proteſtans prirent les armes, exciterent une ſédition, jetterent par les fenêtres trois Magiſtrats de Prague : ſur le-champ, toute la Boheme fut en armes, & les Proteſtans demanderent du ſecours à leurs freres.

Mathias étant mort, Ferdinand voulut inutilement prendre l'adminiſtration de la Boheme ; les Bohémiens refuſerent de le reconnoître pour leur Roi : ils le déclarerent déchu de tous les droits qu'il pourroit avoir ſur la Boheme, puiſqu'il y avoit envoyé des troupes du vivant de Mathias. On élut en ſa place l'Electeur Palatin, qui accepta la couronne, mais qui l'abandonna bientôt, & qui ne put même conſerver ſes anciens Etats. Les troupes de Ferdinand ne furent pas moins heureuſes contre le Duc de Brunſwick, Chef du même Parti.

Tout plia donc ſous l'autorité Impériale, & l'Empereur donna un Edit en 1629, qui portoit que tous les biens Eccléſiaſtiques dont les Proteſtans s'étoient emparés depuis le Traité de Paſſaw, ſeroient reſtitués aux Catholiques.

A la faveur de ces ſuccès, l'Empereur crut pouvoir s'emparer de la mer Baltique ; Walſtein entra en Poméranie, déclara la guerre au Duc, ſous prétexte qu'il avoit bû à la ſanté de l'Empereur avec la bierre.

Guſtave Adolphe, Roi de Suede, vit combien il étoit néceſſaire de s'oppoſer au projet de l'Empe-

& après quelques négociations tentées inutilement & rejettées par l'Empereur avec mépris, ce Prince déclara la guerre à l'Empereur, & entra en Poméranie.

La France, les Provinces Unies, l'Angleterre, l'Espagne, en un mot toute l'Europe prit part à cette guerre qui dura trente ans, & qui finit par une paix générale, dans laquelle les Princes & les Etats, tant Luthériens que Zingliens ou Calviniſtes, obtinrent la libre exercice de leur Religion du conſentement unanime de l'Empereur, des Electeurs, Princes & Etats des deux Religions; il fut de plus reglé, que dans les aſſemblées ordinaires & dans la Chambre Impériale, le nombre des Chefs de l'une & de l'autre Religion ſeroit égal.

Toute l'Europe garantit l'exécution de ce Traité entre les Princes Proſtans & les Princes Catholiques d'Allemagne.

Le Nonce Fabiano Chigi s'y oppoſa de tout ſon pouvoir, & le Pape Innocent X par une Bulle, déclara ces Traités nuls, vains, réprouvés, frivoles, invalides, iniques, injuſtes, condamnés, ſans force, & que perſonne n'étoit tenu de les obſerver, encore qu'ils fuſſent fortifiés par un ſerment.

On n'eut pas plus d'égard à la Bulle d'Innocent, qu'à la proteſtation de ſon Nonce, voyez l'hiſtoire de Suede par Puffendorf, l'hiſtoire du Traité de Weſtphalie par le P. Bougeant.

Du Luthéraniſme en Suede.

La Suede étoit Catholique lorſque Luther parut: deux Suedois qui avoient étudié ſous lui à Wirtemberg, porterent ſa doctrine en Suede; on étoit alors au fort de la révolution, qui enleva la Suede au Roi de Dannemarc, & qui plaça ſur le trône Guſtave Vaſa: on ne s'apperçut pas du progrès du Luthéraniſme.

Guſtave placé ſur le trône de Suede, dont il venoit de chaſſer le beau-frere de l'Empereur, avoit à craindre l'autorité du Pape dévoué à Charles Quint, & le crédit du Clergé, toujours favorable à Chriſtierne, malgré ſa tyrannie: d'ailleurs Guſtave vouloit chan-

ger le gouvernement de la Suede, & regner en Monarque absolu dans un pays où le Clergé s'étoit maintenu dans ses droits, au milieu du despotisme & de la tyrannie de Christierne, & qui formoit, pour ainsi dire, un monument toujours subsistant de la liberté des peuples & des bornes imposées à l'autorité Royale. Gustave résolut donc d'anéantir en Suede la puissance du Pape & l'autorité du Clergé. Luther avoit produit ce double effet dans une partie de l'Allemagne par ses déclamations contre le Clergé ; Gustave favorisa le Luthéranisme, & donna secretement ordre au Chevalier Anderson de protéger Petri & les autres Luthériens, & d'en attirer des Universités d'Allemagne. Voilà la vraie cause du changement de la Religion en Suede : c'est manquer d'équité ou de discernement, que de l'attribuer aux Indulgences publiées en Suede par les Officiers de Léon X, comme le dit l'auteur d'un abregé de l'Histoire Ecclésiastique (1).

Olaus & les autres Luthériens, assurés de la protection du Chancelier, travaillerent ardemment à l'établissement du Luthéranisme : ils l'exposoient tous les jours avec le zele & l'emportement propre à soulever les peuples contre l'Eglise.

La plupart de ces nouveaux Docteurs avoient l'avantage de la science & de l'éloquence sur le Clergé, & même certain air de régularité, que donnent les premieres ferveurs d'une nouvelle Religion : ils étoient écoutés avec plaisir par le peuple toujours avide de nouveautés, & qui les adopte sans examen, lorsqu'elles ne demandent point de sacrifice, & qu'elles ne tendent qu'à abbaisser ses supérieurs. Une apparence de faveur qui se répandoient imperceptiblement sur les Prédicateurs Luthériens, leur attiroit l'attention de la Cour & de la premiere Noblesse, qui ne voyoit encore que des Prélats attaqués.

Pendant que ces Docteurs prêchoient publiquement le Luthéranisme, Gustave de son côté cherchoit avec

(1) Abrégé de l'Histoire Ecclésiastique, avec des réfléxions, &c. en treize volumes, t. 9, p. 133, 134.

affectation différens prétextes pour ruiner la puiſſance temporelle des Evêques & du Clergé ; il attaqua d'abord les Eccléſiaſtiques du ſecond Ordre, & après eux les Evêques. Il rendit ſucceſſivement pluſieurs déclarations contre les Curés & contre les Evêques, en faveur du peuple, & ſur des objets purement temporels, tels que la Déclaration qui défend aux Evêques de s'approprier les biens & la ſucceſſion des Eccléſiaſtiques de leurs Diocèſes : ce Prince faiſoit ſucceder adroitement ces Déclarations l'une à l'autre, & elles ne paroiſſoient qu'à proportion du progrès que faiſoit le Luthéraniſme.

Le Clergé prévit les projets de Guſtave ſans pouvoir les arrêter ; l'habileté de ce Prince prévenoit toutes leurs démarches & rendoit tous leurs efforts inutiles. Il dépouilla ſucceſſivement les Evêques de leur pouvoir & de leurs biens ; il proteſtoit cependant qu'il étoit très attaché à la Religion Catholique : mais lorſqu'il vit que la plus grande partie des Suedois avoient changé de Religion, il ſe déclara enfin lui-même Luthérien, & nomma à l'Archevêché d'Upſal, Laurent Petri, auquel il fit épouſer une Demoiſelle de ſes parentes. Le Roi ſe fit enſuite couronner par ce Prélat, & bientôt la Suede devint preſque toute Luthérienne : le Roi, les Sénateurs, les Evêques & toute la Nobleſſe firent profeſſion publique de cette doctrine. Mais comme la plupart des Eccléſiaſtiques du ſecond Ordre & les Curés de la campagne, n'avoient pris ce parti, que par contrainte ou par foibleſſe ; on voyoit dans pluſieurs Egliſes du Royaume un mêlange bizarre de cérémonies Catholiques & de prieres Luthériennes ; des Prêtres & des Curés mariés diſoient encore la Meſſe en pluſieurs endroits, ſuivant le Rituel & la Liturgie Romaine : on adminiſtroit le Sacrement du Baptême avec les prieres & les exorciſmes comme dans l'Egliſe Catholique ; on enterroit les morts avec les mêmes prieres qu'on emploie pour demander à Dieu le ſoulagement des ames des Fideles, quoique la doctrine du Purgatoire fût condamnée par les Luthériens.

Le Roi voulut établir un culte uniforme dans ſon Royaume ; il convoqua une aſſemblée générale de tous

le Clergé de Suede, en forme de Concile. Le Chancelier préſida à l'aſſemblée au nom du Roi; les Evêques, les Docteurs & les Paſteurs des principales Egliſes, compoſerent ce Concile Luthérien. Ils prirent la Confeſſion d'Ausbourg pour regle de Foi : ils renoncerent ſolemnellement à l'obéiſſance qu'ils devoient au Chef de l'Egliſe ; ils ordonnerent qu'on aboliroit entierement le culte de l'Egliſe Romaine : ils défendirent la priere pour les morts : ils emprunterent des Egliſes Luthériennes d'Allemagne la maniere d'adminiſtrer le Baptême & la Cene : ils déclarerent le mariage des Prêtres légitime : ils proſcrivirent le célibat & les vœux : ils approuverent de nouveau l'Ordonnance qui les avoit dépouillés de leurs privileges & de la plus grande partie de leurs biens ; & les Eccléſiaſtiques qui firent ces reglemens ; étoient preſque les mêmes, qui un an auparavant, avoient fait paroître tant de zele pour la défenſe de la Religion.

Ils eurent cependant beaucoup de peine à abolir la pratique & la diſcipline de l'Egliſe Romaine dans l'adminiſtration des Sacremens ; on entendoit ſur cela des plaintes dans tout le Royaume ; enſorte que Guſtave craignit les effets du mécontentement des peuples, & ordonna aux Paſteurs & aux Miniſtres Luthériens d'uſer de condeſcendance pour ceux qui demandoient avec opiniâtreté les anciennes cérémonies, & de n'établir les nouvelles, qu'autant qu'ils trouveroient des diſpoſitions favorables dans les peuples (1).

Du Luthéraniſme en Danemarck.

Les Danois, après avoir chaſſé Chriſtierne II, élurent pour Roi Frideric, Duc de Holſtein. Chriſtierne revint en Dannemarc, où il fut fait priſonnier par Frideric, & renfermé à Callenbourg.

Frideric eut pour ſucceſſeur ſon fils Chriſtierne III, qui trouva de grandes oppoſitions au commencement

(1) Puffendorf. Hiſt. Succ. Bazius, Hiſt. Eccleſ. Succ. Révolutions de Suede, de Vertot, t. 1.

de

de son regne, à cause que Christolphe, Comte d'Oldenbourg, & la Ville de Lubek, vouloient rétablir Christiern II dans son Royaume : mais quoique plusieurs Provinces se fussent déja rendues, il surmonta tous ces obstacles par le secours de Gustave, Roi de Suede, & se rendit maître de Copenhague en 1536 ; & parceque les Evêques lui avoient été fort contraires, ils furent exclus de l'accommodement général, & dépossés de leurs Charges. Le Roi se fit couronner par un Ministre Protestant que Luther lui avoit envoyé. Ce nouvel Apôtre voulut faire le Pape en Dannemarc : au lieu de sept Evêques qui étoient dans le Royaume, il ordonna sept Intendans pour remplir à l'avenir la fonction des Evêques, & pour faire exécuter les reglemens qui concernoient l'ordre Ecclésiastique : on fit la même chose dans le Royaume de Norvege. Tel fut l'établissement du Luthéranisme en Dannemarc (1).

Du Luthéranisme en Pologne, en Hongrie, & en Transylvanie.

Dès l'an 1520, un Luthérien avoit passé à Dantzik pour y établir le Luthéranisme : il n'exerça d'abord son apostolat qu'avec précaution, & n'enseignoit que dans les maisons particulieres. L'année suivante un Religieux de l'Ordre de S. François prêcha beaucoup plus ouvertement contre l'Eglise Romaine, & persuada beaucoup de monde. Ces nouveaux prosélytes chasserent les Catholiques des Charges & des places qu'ils occupoient, & remplirent la Ville de troubles. Les Catholiques, dépouillés de leurs emplois, porterent leurs plaintes à Sigismond I, qui vint à Dantzik, chassa les Magistrats intrus, punit séverement les séditieux, & ôta aux Evangéliques, ou Luthériens, la liberté de s'assembler.

Cependant les Luthériens répandoient secretement leur doctrine dans la Pologne ; ils y faisoient des prosélytes, & ils n'attendoient qu'un tems favorable pour éclater.

---

(1) Puffendorf. Introd. à l'Hist. Universelle, l. 3, c. 2.

Ce tems arriva sous Sigismond Auguste, fils de Sigismond I: ce Prince, avec des qualités brillantes, étoit foible, voluptueux, sans caractere, & devint follement épris de Radzevil: il voulut l'épouser & la déclarer Reine; il eut besoin du consentement des Palatins, & de celui du Sénat, il eut des égards & des condescendences pour la Noblesse.

Parmi les Seigneurs & les Palatins, plusieurs avoient adopté les opinions de Luther, ils firent profession publique de la Réforme, elle s'établit à Dantzik, dans la Livonie, & dans les domaines de plusieurs Palatins.

Bientôt la Pologne devint un asile pour tous ceux qui professoient les sentimens des Prétendus Réformateurs; Blandrat, Lelie Socin, Okin, Gentilis, & beaucoup d'autres qui avoient renouvellé l'Arianisme, se réfugierent en Pologne. Ces nouveaux venus attirerent bientôt l'attention & formerent un parti, qui allarma également les Catholiques & les Protestans.

La Pologne étoit remplie de toutes les Sectes qui déchiroient le Christianisme, qui se faisoient toutes une guerre cruelle, mais qui se réunissoient contre les Catholiques, & qui formoient un parti assez puissant pour forcer les Catholiques à leur accorder à tous la liberté de conscience; & sous plusieurs Rois, en vertu des *Pacta conventa*, il étoit permis aux Polonois d'être Hussites, Luthériens, Sacramentaires, Calvinistes, Anabaptistes, Ariens, Pinczoniens, Unitaires, Antitrinitaires, Trithéites, & Sociniens: tel fut l'effet que la Réforme produisit en Pologne.

Les Sociniens ont été bannis, les autres Sectaires jouissent de la tolérance (1).

Le Luthéranisme s'introduisit aussi en Hongrie à l'occasion des guerres de Ferdinand & de Jean de Sepus, qui se disputoient ce Royaume, il s'y établit principalement, lorsque Lazare Simenda y étant venu avec ses troupes, prit plusieurs Villes dans lesquelles il mit des Ministres Luthériens, & dont il chassa les Catholiques; ils s'unirent quelquefois aux Turcs, qui les soutinrent

(1) Hist. du Sociniasme, premiere Partie.

contre les Empereurs, & ils y ont obtenu le libre exercice de la Confeſſion d'Ausbourg.

Dans la Tranſylvanie, le Luthéraniſme & la Religion Catholique furent alternativement la Religion dominante : celle-ci y fut preſqu'abolie ſous Gabriel Battori, & elle n'a commencé à s'y établir que depuis que l'Empereur Léopold s'en eſt rendu le maître.

Le Luthéraniſme s'établit auſſi en Courlande, où il s'eſt maintenu, & fait la Religion Nationnale.

Du Luthéraniſme en France, & dans les autres Etats de l'Europe.

La Faculté de Théologie condamna les erreurs de Luther, preſqu'à leur naiſſance. Cette cenſure ſolide, équitable & ſavante, n'arrêta pas la curioſité : on voulut connoître les ſentimens d'un homme qui avoit partagé l'Allemagne en deux factions, & qui luttoit contre les Papes & contre la puiſſance Impériale. On lut ſes ouvrages, & il eut des approbateurs ; car il eſt impoſſible qu'un homme qui attaque des abus, ne trouve pas des approbateurs.

Quelques Eccléſiaſtiques attachés à l'Evêque de Meaux, avoient adopté quelques-unes des opinions de Luther ; ils en firent part à quelques perſonnes ſimples & ignorantes, mais capables de s'échauffer & de communiquer leur enthouſiaſme : tel fut Jean le Clerc, Cardeur de laine à Meaux, qui fut établi Miniſtre du petit Conventicule qui avoit adopté les opinions Luthériennes. Cet homme, d'un caractere violent, prêcha bientôt publiquement, & publia que le Pape étoit l'Antechriſt : on arrêta Jean le Clerc, il fut marqué & banni du Royaume : il ſe retira à Metz, où devenu furieux, il entra dans les Egliſes, & briſa les images : on lui fit ſon procès, & il fut brûlé comme un ſacrilege.

Les Théologiens qui avoient inſtruit le Clerc, ſortirent de Meaux, & quelques-uns devinrent Miniſtres chez les Réformés.

Un Gentilhomme d'Artois prit une voie plus sûre pour répandre les erreurs de Luther ; il traduiſit ſes ou-

vrages. Les erreurs Luthériennes se répandoient donc principalement parmi les personnes qui lisoient, & les Luthériens furent d'abord traités avec beaucoup de ménagement sous François I. Ce Prince, ami des Lettres, & protecteur des gens de Lettres, usa d'abord de beaucoup d'indulgence envers ceux qui suivoient les opinions de Luther; mais enfin le Clergé, effrayé du progrès de ces opinions en France, obtint du Roi des Edits très-severes contre ceux qui seroient convaincus de Luthéranisme; & tandis que François I défendoit les Protestans d'Allemagne contre Charles-Quint, il faisoit brûler en France les Sectateurs de Luther.

La rigueur des châtimens n'arrêta pas le progrès de l'erreur, les disciples de Luther & de Zuingle se répandirent en France : Calvin adopta leurs principes & forma une Secte nouvelle qui étouffa le Luthéranisme en France : voyez l'art. CALVINISME.

Le Luthéranisme fit des progrès bien plus rapides & bien plus étendus dans les Pays-Bas, où il y avoit une Inquisition, plus d'abus, & beaucoup moins de lumieres qu'en France : on y fit mourir un grand nombre de Luthériens : ces rigueurs & l'Inquisition causerent la révolution qui enleva les Provinces Unies à l'Espagne. Les Sectateurs de Zuingle & de Calvin pénétrerent dans les Pays-Bas, comme les Luthériens, & y devinrent la Secte dominante. Voyez l'art. HOLLANDE.

En Angleterre, Henri VIII écrivit contre Luther, & traita rigoureusement ceux qui adoptoient les erreurs de ce Réformateur & celles des Sacramentaires: il disputoit contre eux, & les faisoit brûler, lorsqu'il ne les convertissoit pas.

Edouard VI les toléra, & même les favorisa : la Reine Marie qui succéda à Edouard, les fit brûler : Elizabeth qui succéda à Marie persécuta les Catholiques, & établit dans son Royaume la Religion Protestante, qui avoit déja gagné toute l'Ecosse. Voyez l'art. ANGLICANS.

L'Italie, l'Espagne & le Portugal, ne furent point à l'abri des erreurs de Luther, mais les Luthériens n'y firent jamais un parti considérable.

Du Syſtême Théologique de Luther.

C'eſt le nom que je donne à la collection des erreurs de Luther.

Ce Théologien attaqua d'abord l'abus des Indulgences, & enſuite les Indulgences mêmes. Pour les combattre, il examina la nature & l'étendue du pouvoir que l'Egliſe a, par rapport à la rémiſſion des péchés; il prétendit que le pouvoir de délier, n'étoit point différent de celui de lier, fondé ſur les paroles mêmes de Jeſus-Chriſt, *ce que vous délierez ſera délié.* Pouvoir qui ne pouvoit, ſelon Luther, s'étendre qu'à impoſer aux Fideles des liens par les Canons, à les abſoudre des peines qu'ils ont encourues en les violant, ou à les en diſpenſer, & non pas à les abſoudre de tous les péchés qu'ils ont commis: car lorſqu'un homme peche, ce n'eſt point l'Egliſe qui le lie, ou qui le rend coupable, c'eſt la Juſtice Divine.

De-là, Luther conclud que Dieu ſeul remet les péchés, & que les Miniſtres des Sacremens ne faiſoient que déclarer qu'ils étoient remis.

Luther ne conclud pas de-là que l'Abſolution & la Confeſſion fuſſent inutiles; il vouloit conſerver la Confeſſion, comme un moyen propre à exciter en nous les diſpoſitions auxquelles la rémiſſion des péchés eſt attachée (1).

Si l'Abſolution Sacramentelle ne juſtifie pas, quel eſt donc le principe de notre juſtification?

Il trouve dans l'Ecriture, que c'étoit par J. C. que tous les hommes avoient été rachetés, & de plus que c'étoit par la foi en J. C. que nous étions ſauvés; il conclud de là que c'étoit par la foi, que les mérites de J. C. nous étoient appliqués.

Mais, quelle eſt cette foi par laquelle les mérites de J. C. nous ſont appliqués? Ce n'eſt pas ſeulement la perſuaſion ou la croyance des mérites de la Religion, ou comme il le dit lui-même, la foi infuſe,

(1) Op. Luth. t. 1. Concl. de Indulgentiis, fol. 31.

parcequ'elle peut subsister avec le péché mortel.

La foi qui nous justifie, est un acte par lequel nous croyons que J. C. est mort pour nous.

Luther conçoit donc la satisfaction & les mérites de la mort de J. C. comme un trésor immense de grace & de justice, préparé pour tous les hommes en général, & dont les Fideles déterminent l'application en formant un acte de Foi, par lequel chaque Fidele dit, je crois que J. C. est mort pour moi.

Voilà le principe fondamental, ou plutôt toute la doctrine de Luther sur la Justification.

Comme la satisfaction seule de J. C. est le principe justifiant, & qu'il nous est appliqué par l'acte de foi, par lequel le Fidele dit, je crois que J. C. est mort pour moi; il est clair que les actions ou les œuvres de charité, de pénitence, &c. sont inutiles pour la justification des Chrétiens. Luther croit pourtant, que lorsque par cet acte de Foi, le Fidele s'est appliqué réellement les mérites de J. C., il fait de bonnes œuvres; mais il n'est pas moins évident, que dans son système, ces bonnes œuvres sont absolument inutiles pour nous rendre agréables à Dieu, & pour mériter à ses yeux, quoiqu'elles soient faites avec la grace.

Je dis que voilà le vrai système de Luther, tel qu'il l'enseigne expressément (1).

De-là, Luther concluoit que chaque Fidele devoit croire fermement qu'il étoit sauvé, & que l'homme ne pouvoit faire de mauvaises actions, lorsqu'il avoit été justifié par la Foi. Ces conséquences entraînerent Luther dans mille absurdités, & dans mille contradictions que M. Bossuet a relevées admirablement (2).

Voilà le vrai système, la vraie doctrine de Luther; dans ses disputes ou dans ses commentaires, il a adouci ses principes sur l'inutilité des bonnes œuvres : c'est une contradiction ; & tout ce que M. Basnage a dit à ce sujet ne prouve rien de plus (3).

---

(1) Luth. Op. t. 1. Disput. de Fide, de Justific. de Operibus.

(2) Hist. des Variat. l. 1.

(3) Hist. des Eglises Réformées.

De ces principes, Luther conclud que les Sacremens ne produiſoient, ni la grace, ni la juſtification; & qu'ils n'étoient que des ſignes deſtinés à exciter notre foi, & à nous faire produire cet acte par lequel le Fidele dit, *je crois que Jeſus-Chriſt eſt mort pour moi.*

Ce fut encore par une ſuite de ces principes, que Luther retrancha du nombre des Sacremens, tous ceux qu'il ne jugea pas propres à exciter la foi; il ne conſerva que le Baptême & l'Euchariſtie.

Ces principes de Luther ſur la juſtification, n'étoient point contraires au ſentiment de Luther ſur les forces morales de l'homme, qu'il croyoit néceſſité dans toutes ſes actions. Luther fondoit cette impuiſſance de l'homme ſur la corruption de ſa nature, & ſur la certitude de la préſcience divine qui ſeroit anéantie, ſi l'homme étoit libre.

De cette impuiſſance de l'homme, Luther conclud que Dieu faiſoit tout dans l'homme, que le péché étoit ſon ouvrage, auſſi-bien que la vertu; que les préceptes de Dieu étoient impoſſibles aux juſtes, lorſqu'ils ne les accompliſſoient pas, & que les ſeuls prédeſtinés avoient la grace.

Luther attaqua de plus tout ce qu'il put attaquer dans les dogmes & dans la diſcipline de l'Egliſe Catholique; il combattoit le dogme de la tranſſubſtantiation, l'infaillibilité de l'Egliſe, l'autorité du Pape, renouvella les erreurs de Wiclef & de Jean Hus ſur la nature de l'Egliſe, ſur les vœux, ſur la priere pour les morts.

Toutes ces erreurs ſont expoſées dans la Bulle de Léon X, & dans les articles condamnés par la Sorbonne.

Nous avons réfuté les erreurs de Luther ſur la Hierarchie dans l'article d'Aerius; ſur les vœux & ſur le célibat, dans l'article Vigilance; ſes erreurs ſur l'Egliſe dans l'article Donatiſtes; ſes erreurs ſur la tranſſubſtantiation dans l'article Berenger, l'uſage de la Communion ſous les deux eſpeces dans l'article Huſſites, ſon erreur ſur le Pape à l'article Grecs. Il nous reſte à parler de ſon ſentiment ſur la Juſtification, ſur les Indulgences, ſur les Sacremens.

De la Juſtification.

Il n'y a peut-être point de matiere ſur laquelle on ait plus écrit depuis Luther : nous avons expoſé comment Luther fut conduit à ſon ſentiment ſur la Juſtification ; nous nous contenterons de rapporter ici ce que M. Boſſuet en dit dans ſon expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Catholique.

» Nous croyons premierement, que nos péchés nous » ſont remis gratuitement par la miſéricorde divine, » ce ſont les propres termes du Concile de Trente, » qui ajoute que nous ſommes dits juſtifiés gratuite- » ment, parcequ'aucune de ces choſes qui précédent » la Juſtification, ſoit la foi, ſoit les œuvres, ne peu- » vent mériter cette grace. [*Conc. Trid. Seſſ.* 6. *c.* » 9. *c.* 2.]

» Comme l'Ecriture nous explique la rémiſſion des » péchés, tantôt en diſant que Dieu les couvre, & » tantôt en diſant qu'il les ôte & qu'il les efface par la » grace du S. Eſprit, qui nous fait nouvelles créatu- » res ; nous croyons qu'il faut joindre enſemble ces » expreſſions, pour former l'idée parfaite de la juſti- » fication du pécheur ; c'eſt pourquoi nous croyons » que nos péchés, non-ſeulement ſont couverts, mais » qu'ils ſont entierement effacés par le ſang de J. C., » & par la grace qui nous régenere : ce qui, loin d'obſ- » curcir ou de diminuer l'idée qu'on doit avoir du » mérite de ce ſang, l'augmente au contraire, & la » releve.

» Ainſi la juſtice de J. C. eſt, non-ſeulement impu- » tée, mais actuellement communiquée à ſes Fideles, » par l'opération du S. Eſprit ; enſorte que, non-ſeu- » lement ils ſont réputés, mais faits, juſtes par ſa » grace.

» Si la juſtice qui eſt en nous, n'étoit juſtice qu'aux » yeux des hommes, ce ne ſeroit pas l'ouvrage du S. » Eſprit : elle eſt donc juſtice même devant Dieu, » puiſque c'eſt Dieu qui la fait en nous, en répandant » la charité dans nos cœurs.

» Toutesfois, il n'eſt que trop certain ; que la chair

» convoite contre l'esprit, & l'esprit contre la chair,
» & que nous manquons tous en beaucoup de choses;
» ainsi, quoique notre justice soit véritable par l'in-
» fusion de la charité, elle n'est point justice parfaite
» à cause du combat de la convoitise : si bien que le
» gémissement continuel d'une ame repentante de ses
» fautes, fait le devoir le plus nécessaire de la justice
» chrétienne, ce qui nous oblige de confesier hum-
» blement avec S. Augustin, que notre justice en cette
» vie consiste plutôt dans la rémission des pechés, que
» dans la perfection des vertus.

» Sur le mérite des œuvres, l'Eglise Catholique en-
» seigne, que la vie éternelle doit être proposée aux
» enfans de Dieu, & comme une grace qui leur est
» miséricordieusement promise par le moyen de Notre
» Seigneur J. C., & comme une récompense qui est
» fidellement rendue à leurs bonnes œuvres & à leurs
» mérites, en vertu de cette promesse : ce sont les
» propres termes du Concile de Trente. (Sess. 6. c. 6.)

» Mais, de peur que l'orgueil humain ne soit flatté
» par l'opinion du mérite présomptueux, ce même
» Concile enseigne que tout le prix & la valeur des
» œuvres chrétiennes, provient de la grace sancti-
» fiante qui nous est donnée gratuitement au nom de
» Jesus-Christ, & que c'est un effet de l'influence con-
» tinuelle de ce divin Chef sur ses membres.

» Véritablement les préceptes, les promesses, les
» menaces, & les reproches de l'Evangile, sont assez
» voir qu'il faut que nous opérions notre salut par le
» mouvement de nos volontés avec la grace de Dieu
» qui nous aide; mais c'est un premier principe, que
» le libre arbitre ne peut rien faire qui conduise à la
» félicité éternelle, qu'autant qu'il est mu & élevé
» par le S. Esprit.

» Ainsi l'Eglise sachant que c'est ce divin Esprit qui
» fait en nous, par sa grace, tout ce que nous faisons
» de bien; elle doit croire que les bonnes œuvres des
» Fideles sont très agréables à Dieu, & de grande
» considération devant lui, & c'est justement qu'elle
» se sert du mot de mérite, avec toute l'antiquité
» chrétienne, principalement pour signifier la valeur,

» le prix & la dignité de ces œuvres que nous faisons » par la grace. Mais comme toute leur sainteté vient » de Dieu qui les fait en nous ; la même Eglise a reçu » dans le Concile de Trente, comme doctrine de Foi » Catholique, cette parole de S. Augustin, que Dieu » couronne ses dons en couronnant le mérite de ses » serviteurs.

» Nous prions ceux qui aiment la vérité, de vou- » loir bien lire un peu au long les paroles de ce Con- » cile, afin qu'ils se désabusent une fois des mauvaises » impressions qu'on leur donne de notre doctrine «. *Encore que nous voyons*, disent les Peres de ce Concile, *que les saintes Ecritures estiment tant les bonnes œuvres, que J. C. nous promet lui-même qu'un verre d'eau donné à un pauvre, ne sera pas privé de sa récompense, & que l'Apôtre temoigne qu'un moment de peine legere soufferte en ce monde, produira un poids éternel de gloire : toutesfois à Dieu ne plaise que le Chrétien se fie & se glorifie en lui-même, & non en Notre Seigneur, dont la bonté est si grande envers tous les hommes, qu'il veut que les dons qu'il leur fait, soient leurs mérites.* (Sess. 6. c. 16. Sess. 14. c. 8.)

Des Indulgences.

Il est certain : 1°. qu'il y a des peines que les justes expient après cette vie.

2°. Que les Fideles prient pour que ces peines soient remises, & que Dieu écoute leurs prieres ; que les aumônes, les mortifications des vivans sont utiles au soulagement des ames qui sont dans le Purgatoire.

3°. Ils est certain que les justes de tous les siecles sont, avec l'Eglise visible, une société unie par les liens d'une charité parfaite, & dont J. C. est le Chef : qu'il y a dans cette société un tréfor infini de mérites capables de satisfaire la justice divine.

4°. Ces mérites peuvent obtenir pour ceux auxquels ils sont appliqués, le relâchement des peines qu'ils sont obligés de payer dans l'autre vie. C'est un point qu'il n'est pas possible de contester : on en trouve la preuve dans la peine que Saint Paul remit à l'

ceſtueux de Corinthe ; dans l'uſage de l'ancienne Egliſe, dans laquelle on prioit les Fideles d'accorder aux Chrétiens des Indulgences qui pûſſent les aider auprès de Dieu.

5°. Toute la queſtion des Indulgences ſe réduit donc à ſavoir ſi l'Egliſe a le pouvoir d'appliquer ces mérites pour exempter les Fideles des peines qu'ils ont encourues, & qu'ils ſeroient obligés de ſubir dans le Purgatoire:

6°. L'Egliſe a le pouvoir d'abſoudre des péchés ; tout ce qu'elle délie ſur la terre, eſt délié dans le ciel : elle a donc le pouvoir d'employer tout ce qui peut délier des peines de l'autre vie ; & comme l'application des mérites de J. C. & des juſtes, eſt un moyen de remettre les peines du Purgatoire, il eſt clair que l'Egliſe a le pouvoire d'accorder des Indulgences.

On peut voir, dans tous les auteurs qui ont traité des Indulgences, que l'Egliſe a dans tous les tems accordé des Indulgences. Le Concile de Trente ne propoſe autre choſe à croire ſur les Indulgences, ſinon que la puiſſance de les accorder a été donnée à l'Egliſe par J. C., & que l'uſage en eſt ſalutaire ; à quoi ce Concile ajoute qu'il doit être retenu avec modération toutesfois, de peur que la diſcipline Eccléſiaſtique ne ſoit enervée par une exceſſive facilité. (Conc. Trid. contin. Seſſ. 25. de Indulg.).

Des Sacremens.

Les erreurs de Luther ſur les Sacremens ont en général trois objets, la nature des Sacremens, leur nombre, & leurs Miniſtres.

De la nature des Sacremens.

Sur la nature des Sacremens, Luther & tous ceux qui ſuivent la Confeſſion d'Ausbourg, prétendent que l'efficacité des Sacremens depend de la foi de celui qui les reçoit ; qu'ils n'ont été inſtitués que pour nourrir la foi, & qu'ils ne donnent point la grace à ceux qui n'y mettent point d'obſtacle.

Cette erreur de Luther eſt une ſuite de ſes principes ſur la juſtification : car ſi l'homme n'eſt juſtifié, que parcequ'il croit que les mérites de J. C. lui ſont appliqués, les Sacremens ne ſont que des ſignes deſtinés à exciter notre foi, & ne produiſent par eux-mêmes, ni la grace, ni la juſtification.

Ce qui ſanctifie l'homme, étant un don du S. Eſprit ; n'eſt-il pas poſſible que Dieu ait fait une loi de n'accorder cette grace, ce don du S. Eſprit, qu'à ceux ſur leſquels on opéreroit les ſignes que l'on appelle Sacremens, pourvu que ceux auxquels on appliqueroit ces ſignes, ne fuſſent pas dans certaines diſpoſitions contraires au don du S. Eſprit : cette ſuppoſition n'a rien qui déroge à la puiſſance ou à la ſageſſe de Dieu.

Dans cette ſuppoſition, il eſt certain que ce ſeroit à l'application du ſigne, que la grace ſanctifiante ſeroit attachée, & que par conſéquent, ce ſigne produiroit par lui-même la grace ſanctifiante. Laiſſons aux Ecoles à examiner s'ils la produiſent phyſiquement ou moralement ; il eſt certain que dans la ſuppoſition que nous avons fait, la grace ſeroit donnée toutes les fois que le ſigne ſeroit appliqué, que par conſéquent la grace ſanctifiante ſeroit attachée à ce ſigne, comme l'effet à ſa cauſe, au moins occaſionnelle.

Il ne faut pas croire que l'Egliſe enſeigne pour cela que les diſpoſitions ſont inutiles dans la réception des Sacremens : elle prétend ſeulement que les diſpoſitions ſont des conditions néceſſaires pour recevoir la grace, & qu'elle n'eſt pas attachée à ces conditions : c'eſt ainſi que pour voir, c'eſt une condition néceſſaire d'avoir des yeux ; mais quoiqu'on ait des yeux, on ne voit point dans les tenebres, il faut de la lumiere qui eſt la vraie cauſe qui nous fait voir.

On n'entend rien autre choſe, lorſqu'on dit que les Sacremens produiſent la grace, *ex opere operato*, & non pas *ex opere operantis*.

Cette doctrine eſt la doctrine de l'antiquité Chrétienne, qui a toujours attribué aux Sacremens une vraie efficace, une vertu productrice de la ſanctification : il faudroit n'avoir jamais lû les Peres pour le conteſter.

Les Catholiques croient que deux des Sacremens produisent dans l'ame une marque inéfaçable, qu'on nomme caractere : est-il impossible que Dieu ait établi une loi, par laquelle un Sacrement étant conféré à un homme, il produit dans l'ame de cet homme une certaine disposition fixe & permanente? c'est ce que toute l'antiquité suppose que le Bâptême, la Confirmation, & l'Ordre produisent.

Les disputes des Théologiens sur la nature de ce caractere, n'en rend pas l'existence douteuse, comme Frapolo tâche de l'insinuer : j'aimerois autant qu'on mît en doute l'existence d'un phénomene reconnu par tout le monde, parceque les Physiciens ne s'accordent pas sur la maniere de l'expliquer. Cette méthode, pour le dire en passant, est presque toujours employée par Frapolo, non qu'il n'en sentît la foiblesse & l'injustice, mais il savoit qu'elle plairoit à tous les lecteurs superficiels.

Du nombre des Sacremens.

La Confession d'Ausbourg ne reconnoit que trois Sacremens : le Baptême, la Cene, & la Pénitene.

L'Eglise Catholique reconnoissoit sept Sacremens, lorsque Luther parut ; toutes les Eglises Schismatiques séparées de l'Eglise Romaine depuis les Ariens jusqu'à nos jours, ont conservé le même nombre de Sacremens ; nous l'avons fait voir dans l'article Eutychiens, Nestoriens, Grecs, Arméniens, Jacobites, Cophtes, Abyssins. La doctrine de l'Eglise Catholique sur les Sacremens, n'a donc pas été introduite par les Papes, comme les ennemis de l'Eglise le prétendent.

Du Ministre des Sacremens.

Luther & tous les Réformés ont prétendu que tous les Fideles étoient Ministres des Sacremens. Nous n'entrerons point dans l'examen de tous les Sophismes qu'ils font pour établir ce sentiment : nous demanderons seulement, s'il est impossible que Dieu n'ait attaché la grace aux signes qui font la partie visible du Sacrement, qu'autant que ces signes seront appliqués par un cer-

tain ordre d'hommes, & dans certaines circonſtances ; ſi cela n'eſt pas impoſſible, ce n'eſt pas une abſurdité dans la doctrine de l'Egliſe Catholique, que tous les Fideles ne ſoient pas les Miniſtres des Sacremens : l'Egliſe Catholique appuie ſon ſentiment, par rapport aux Miniſtres des Sacremens, ſur toute l'antiquité Eccléſiaſtique.

Luther a prétendu, non-ſeulement que tout Fidele étoit Miniſtre légitime de tous les Sacremens, mais encore que les Sacremens adminiſtrés en boufonnant, & par dériſion, n'étoient pas moins de vrais Sacremens, que ceux qui s'adminiſtrent ſérieuſement dans les Temples : c'eſt encore une conſéquence qui ſuit du principe de Luther ſur la Juſtification, & qui eſt une abſurdité.

Le ſigne, ou la partie ſenſible du Sacrement, ne produit la grace, que parceque Dieu a fait une loi de l'attacher à ce ſigne inſtitué par Jeſus-Chriſt ; ce ſigne ne produit donc la grace, qu'autant qu'il eſt le ſigne inſtitué par J. C., pour produire la grace dans l'Egliſe Chrétienne : il faut donc que ce Sacrement ſoit en effet adminiſtré dans des circonſtances où il ſoit cenſé un Rit ou un ſacrement de l'Egliſe Chrétienne.

Du Sacrifice de la Meſſe.

L'abolition de la Meſſe fut un des premiers objets de Luther : nous ne parlerons point ici des changemens qu'il fit dans la Meſſe ; nous ne parlerons que de l'abolition des Meſſes privées qu'il condamna, en ſuppoſant que les Catholiques leur attribuoient la vertu de remettre les péchés, ſans qu'il fut néceſſaire d'y apporter, ni la foi, ni aucun bon mouvement. Nous ne croyons pas pouvoir mieux réfuter cette erreur, qu'en expoſant la foi de l'Egliſe Catholique ſur ce ſujet ; nous tirerons cette expoſition de M. Boſſuet.

» Etant convaincus que les paroles toutes puiſſantes du Fils de Dieu operent tout ce qu'elles énoncent, nous croyons avec raiſon qu'elles eurent leur effet dans la Cene, auſſi-tôt qu'elles furent prononcées ; & par une ſuite néceſſaire, nous reconnoiſ-

» ſons la préſence réelle du corps avant la manducation.

» Ces choſes étant ſuppoſés, le ſacrifice que nous » reconnoiſſons dans l'Euchariſtie, n'a plus aucune » difficulté particuliere.

» Nous avons remarqué deux actions dans ce Myſtere, qui ne laiſſent pas d'être diſtinctes, quoique » l'une ſe rapporte à l'autre : la premiere, eſt la conſécration, par laquelle le pain & le vin ſont changés au Corps & au Sang ; & la ſeconde, eſt la manducation, par laquelle on y participe.

» Dans la conſécration, le Corps & le Sang ſont » myſtiquement ſéparés, parceque J C. a dit ſéparément, *ceci eſt mon Corps*, *ceci eſt mon Sang* ; ce » qui enferme une vive & efficace repréſentation de la » mort violente qu'il a ſouffert.

» Ainſi le Fils de Dieu eſt mis ſur la ſainte Table, » en vertu de ces paroles, revêtu de ſignes qui repréſentent ſa mort ; c'eſt ce qu'opere la conſécration, » & cette action religieuſe porte avec ſoi la reconnoiſſance de la ſouveraineté de Dieu en tant que J. C. » préſent, y renouvelle & perpétue en quelque ſorte » la mémoire de ſon obéiſſance juſqu'à la mort de la » Croix ; ſi bien que rien ne lui manque pour être un » véritable ſacrifice.

» On ne peut douter que cette action, comme diſtincte de la manducation, ne ſoit d'elle-même agréable à Dieu, & ne l'oblige à nous regarder d'un œil » plus propice, parcequ'elle lui remet devant les yeux » ſon Fils même ſous les ſignes de cette mort par » laquelle il a été appaiſé.

» Tous les Chrétiens confeſſeront que la ſeule préſence de J. C. eſt une maniere d'intéreſſer très puiſſante devant Dieu, pour tout le genre humain, ſelon ce que l'Apôtre dit, que J. C. ſe préſente & paroit pour nous devant la face de Dieu : ainſi nous » croyons que J. C. préſent ſur la ſainte Table en » cette figure de mort, intercede pour nous, & repréſente continuellement à ſon Pere la mort qu'il a » ſouffert pour pour ſon Egliſe.

» C'eſt en ce ſens que nous diſons que J. C. s'offre à

» Dieu pour nous dans l'Euchariſtie : c'eſt en cette » maniere que nous penſons que cette oblation fait » que Dieu nous devient plus propice, & c'eſt pour- » quoi nous l'appellons propitiatoire.

» Lorſque nous conſidérons ce qu'opere J. C. dans » ce Myſtere, & que nous le voyons, par la Foi, pré- » ſent actuellement ſur la ſainte Table, avec ces ſi- » gnes de mort, nous nous uniſſons à lui en cet état ; » nous le préſentons à Dieu, comme notre unique » victime, & notre unique propitiateur par ſon Sang, » proteſtons que nous n'avons rien à offrir à Dieu que » J. C. & le mérite infini de ſa mort. Nous conſacrons » toutes nos prieres par cette divine offrande ; en pré- » ſentant J. C. à Dieu, nous apprenons en même- » tems à nous offrir à la Majeſté Divine, en lui & par » lui, comme des Hoſties vivantes.

» Tel eſt le ſacrifice des Chrétiens, infiniment dif- » férent de celui qui ſe pratiquoit dans la Loi : ſa- » crifice ſpirituel, & digne de la nouvelle alliance, » où la Victime préſente n'eſt apperçue que par la » Foi, où le glaive eſt la parole qui ſépare myſtique- » ment le Corps & le Sang, où ce Sang, par conſé- » quent, n'eſt répandu qu'en Myſtere, & où la mort » n'intervient que par repréſentation : ſacrifice néant- » moins très véritable, en ce que J. C. y eſt vérita- » blement contenu & préſenté à Dieu ſous cette figure » de mort ; mais ſacrifice de commémoration, qui, » bien loin de nous détacher, comme on nous l'ob- » jecte, du ſacrifice de la Croix, nous y attache par » toutes ſes circonſtances, puiſque non-ſeulement il » s'y rapporte tout entier, mais qu'en effet, il n'eſt & » ne ſubſiſte que par ce rapport, & qu'il en tire ſa » vertu.

» C'eſt la Doctrine expreſſe de l'Egliſe Catholique » dans le Concile de Trente, qui enſeigne que ce ſa- » crifice n'eſt inſtitué qu'afin de repréſenter celui qui » *a été une fois accompli en la Croix ; d'en faire du-* » *rer la mémoire juſqu'à la fin des ſiecles, & de nous* » *en appliquer la vertu ſalutaire pour la rémiſſion des* » *péchés que nous commettons tous les jours.* Ainſi, » loin de croire qu'il manque quelque choſe au ſacri-

» fice

» fice de la Croix, l'Eglise au contraire le croit si par-
» faitement & si plainement suffisant, que tout ce qui
» se fait ensuite n'est plus établi que pour en célebrer
» la mémoire, & pour en appliquer la vertu.

» Par-là cette même Eglise reconnoit que tout le
» mérite de la rédemption du genre humain est atta-
» ché à la mort du Fils de Dieu; & on doit avoir
» compris, par toutes les choses qui ont été exposées,
» que lorsque nous disons à Dieu dans la célébration
» des Divins Mysteres, *nous vous présentons cette*
» *Hostie Sainte*, nous ne prétendons point par cette
» oblation faire ou présenter à Dieu un nouveau paie-
» ment du prix de notre salut, mais employer auprès
» de lui les mérites de J. C. présent, & le prix infini
» qu'il a payé une fois pour nous en la Croix.

» Messieurs de la Réligion Prétendue Réformée ne
» croient point offenser J. C. en l'offrant à Dieu com-
» me présent à leur Foi; & s'ils croyoient qu'il fût
» présent en effet, quelle répugnance auroient-ils à
» l'offrir comme étant effectivement présent : ainsi
» toute la dispute devroit de bonne foi être réduite à
» la seule présence. » *Bossuet*, *Exposition de la Doc-*
trine Catholique, *art.* 14.

Cette présence réelle est reconnue par les Luthériens, & nous l'avons prouvée contre les Sacramentaires, à l'art. BERENGER.

Luther en abolissant les Messes Privées, conserva la Messe, & n'y fit que peu de changement : l'abolition de la Messe fut le fruit d'une conférence de Luther avec le Diable, qui le convainquit de la nécessité de l'abolir : cette conférence se trouve dans l'Ouvrage de Luther, sur la Messe Privée.

Réflexions générales, sur la Réforme établie par Luther.

Lorsque Luther attaqua les Indulgences, il s'étoit introduit de grands abus dans l'Eglise, il étoit nécessaire de les réformer; c'est une vérité reconnue par les Catholiques les plus zélés. Mais l'Eglise Catholique n'enseignoit point d'erreurs, & sa morale étoit pure :

on a défié cent fois les Proteſtans de citer un Dogme ou un point de diſcipline contraire aux vérités enſeignées dans les premiers ſiecles, ou oppoſé à la pureté de la morale Evangélique.

On pouvoit donc ſe garantir des abus & diſtinguer la morale de l'Evangile, de la corruption du ſiecle, laquelle, il faut l'avouer, avoit étrangement infecté tous les Ordres de l'Egliſe, qui cependant ne fut jamais deſtituée d'exemples éclatans de vertus & de ſainteté.

Une infinité de perſonnes, plus ſavantes que Luther, & d'une piété éminente, ſouhaitoient la réforme des abus, & la demandoient; mais elles croyoient que c'étoit à l'Egliſe même à procurer cette réforme, & que la corruption même du plus grand nombre des membres de l'Egliſe n'autoriſoit aucun particulier à faire cette réforme.

Il n'y avoit donc aucune raiſon de ſe ſéparer de l'Egliſe, lorſque Luther s'en ſépara. La réforme que Luther établit, conſiſtoit à détruire toute la Hiérarchie Eccléſiaſtique, à ouvrir les Cloîtres, & à licencier les Moines; il enſeigna des Dogmes, qui, de l'aveu de ſes Sectateurs mêmes, détruiſoient les principes de la morale, & ſapoient tous les fondemens de la Religion naturelle & révélée: tels ſont ſes ſentimens ſur la liberté de l'Homme, & ſur la Prédeſtination.

Le droit qu'il donnoit à chaque Chrétien d'interpréter l'Ecriture, & de juger l'Egliſe, furent, ſinon la cauſe, au moins l'occaſion de cette foule de Sectes fanatiques & inſenſées qui déſolerent l'Allemagne, & qui renouvellerent les principes de Wiclef, ſi contraires à la Religion & à la tranquillité des Etats. Voyez l'article ANABAPTISTES.

Luther entreprit cette reforme ſans autorité, ſans Miſſion, ſoit ordinaire, ſoit extraordinaire; il n'avoit pas plus de droit que les Anabaptiſtes qu'il réfutoit, en leur demandant d'où ils avoient reçu leur Miſſion; il n'avoit mis dans ſa réforme, ni la charité, ni la douceur, ni même la fermeté qui caractériſent un homme envoyé de Dieu pour réformer l'Egliſe: ſon emportement, ſa dureté, ſa préſomption, révoltoient tous ſes

Disciples ; il avoit violé ses vœux, & il s'étoit marié scandaleusement ; il avoit autorisé la polygamie dans le Landgrave de Hesse : ses Ecrits n'ont ni dignité, ni décence, ils ne respirent ni la charité, ni l'amour de la vertu ; il s'abandonne avec complaisance aux plus indécentes railleries.

Ce ne sont point ici des déclamations, ceux qui ont lû les Ouvrages de Luther & l'Histoire de sa Réforme, même dans les Protestans, ne m'en dédiront pas ; & j'en atteste les Protestans modérés, les Lettres de Luther, ses Sermons, ses Ouvrages, Mélancton & Erasme.

Il s'est élevé parmi les Luthériens beaucoup de disputes du tems de Luther ; & après sa mort, les Théologiens Luthériens dresserent plusieurs Formules pour tâcher de se réunir, mais inutilement. Indépendamment de ces divisions, il s'éleva des Chefs de Sectes, qui ajouterent ou retrancherent aux principes de Luther, ou qui les modifierent ; tels furent les Crypto-Calvinistes, les Synergistes, les Flavianistes, les Osiandristes, les indifférens, les Stancaristes, les Majoristes, les Antinomiens, les Syncretistes, les Millénaires, les Origénistes, des Fanatiques & des Piétistes : nous allons en donner une notion.

Des Sectes qui se sont élevées parmi les Luthériens.

1°. Le Cryptocalvinisme ou Calvinisme caché : Mélancton en fut la premiere source, changeant, timide, trop Philosophe d'ailleurs, dit un Auteur Luthérien, & faisant trop de cas des sciences humaines ; la correspondance qu'il entretient avec Bucer & Bullinger, le disposa trop avantageusement en leur faveur : ses Disciples, dont il eut un très-grand nombre, adopterent ses sentimens, & la ville de Wirtemberg fut remplie de gens, qui, sans vouloir prendre le nom de Disciples de Calvin, professoient & enseignoient ouvertement sa Doctrine.

La même chose eut lieu à Leipsick & dans tout l'Electorat de Saxe, pendant que les Etats de la branche Ernestine ou ainée conserverent la Doctrine de Luther.

Enfin Auguſte, Electeur de Saxe, perſuadé par pluſieurs Diſciples de Mélancton qui trouvoient que leurs compagnons alloient trop loin, mit en œuvre des moyens très-efficaces pour détruire le Calviniſme ; ces moyens furent d'empriſonner & de dépoſer ceux qui l'enſeignoient & qui le favoriſoient : quelques-uns furent fort long-tems en priſon, d'autres y moururent ; mais le plus grand nombre ſortit, & de priſon, & du pays.

C'eſt M. VValch, Docteur Luthérien, qui nous apprend comment les premiers Réformateurs traitoient ceux qui ne penſoient pas comme eux (1).

On n'en uſa pas autrement d'abord en France envers les premiers Luthériens, quoiqu'ils attaquaſſent la Religion Catholique avec fureur.

2°. Les Synergiſtes diſoient que l'homme pouvoit contribuer en quelque choſe à ſa converſion : Mélancton peut encore paſſer pour l'auteur de cette Doctrine contraire aux principes de Luther (2).

3°. Le Flavianiſme ; erreur dans laquelle Mathias Flavius, ſurnommé Illyricus, tomba d'abord par précipitation & ſans mauvaiſe intention, & dans laquelle il perſévéra par entêtement : il diſoit que le péché originel étoit la ſubſtance même de l'homme. Cette Doctrine, toute inſoutenable qu'elle eſt, trouva des Sectateurs ; elle fut ſoutenue par les Comtes de Manſfeld (3).

4°. Les Oſiandriſtes, Diſciples d'André Oſiander ; il ſe ſignala parmi les Luthériens par une opinion nouvelle ſur la Juſtification : il ne vouloit pas, comme les autres Proteſtans, qu'elle ſe fit par l'imputation de la juſtice de J. C. mais par l'intime union de la juſtice ſubſtantielle de Dieu avec nos ames ; il ſe fondoit ſur ces paroles ſouvent répétées en Iſaïe & en Jérémie : *le Seigneur eſt votre juſtice.*

Selon Oſiander, de même que nous vivons par la vie ſubſtantielle de Dieu, & que nous aimons par

---

(1) Bibl. Germ. t. 26, art. 6. Hæreſum.
(2) Ibid. Hofman, Lexicon. (3) Ibid.

l'amour essentiel qu'il a pour lui-même, aussi nous sommes justes par la justice essentielle qui nous est communiquée, à quoi il falloit ajouter la substance du Verbe incarné, qui étoit en nous par la Foi, par la parole & par les Sacremens.

Dès le tems qu'on dressa la Confession d'Ausbourg, il avoit fait les derniers efforts pour faire embrasser cette Doctrine par tout le Parti, & il la soutint avec une audace extrême à la face de Luther.

Dans l'Assemblée de Smalcade on fut étonné de sa témérité; mais comme on craignoit de faire éclater de nouvelles divisions dans le Parti, où il tenoit un rang considérable par son savoir, on le toléra.

Il avoit un talent tout particulier pour divertir Luther; il faisoit le plaisant à table, & y disoit de bons mots, souvent très-profanes. Calvin dit que toutes les fois qu'il trouvoit le vin bon, il faisoit l'éloge du vin, en lui appliquant cette parole que Dieu disoit de lui-même : *je suis celui qui suis*, *ego sum qui sum*, ou ces autres mots : *voici le Fils du Dieu vivant.*

Il ne fut pas plutôt en Prusse, qu'il mit en feu l'Université de Konisberg, par sa nouvelle doctrine sur la Justification; il partagea bien-tôt toute la Province (1).

5°. Les Indifférens; c'est-à-dire les Luthériens qui vouloient qu'on conservât les pratiques de l'Eglise Romaine.

La dispute sur ces pratiques fut poussée avec beaucoup d'aigreur; Mélancton soutenu des Académies de Leipsick & de Wirtemberg, où il étoit tout-puissant, ne vouloit pas qu'on retranchât les cérémonies de l'Eglise Romaine; il ne croyoit pas que pour un surplis, que pour quelques fêtes, ou pour l'ordre des leçons, il fallût se séparer de Communion.

On lui fit un crime de cette disposition à la paix, & on décida dans le parti Luthérien, que les choses absolument indifférentes seroient absolument retranchées, parceque l'usage qu'on en faisoit étoit contraire à la

(1). Hist. des Variat. l. 8, art. 14. Seckendorf, Hist. du Luth. Stockman, Bibl. Germ. loc. cit.

liberté de l'Eglise, & renfermoit, disoit-on, une espece de profession de Papisme (1).

6°. Les Stancaristes, Disciples de François Stancar, né à Mantoue, & Professeur Luthérien dans l'Académie de Royamort, en Prusse, l'an 1551.

Osiander avoit soutenu que l'homme étoit justifié par la justice essentielle de Dieu : Stancar, en combattant Osiander, soutint au contraire que J. C. n'étoit notre médiateur qu'en tant qu'homme (2).

7°. Les Majoristes, Disciples de George Major, Professeur dans l'Académie de VVirtemberg en 1556.

Mélancton avoit abandonné les principes de Luther sur le Libre Arbitre ; il avoit accordé quelque force à la nature humaine, & avoit enseigné qu'elle concouroit dans l'ouvrage de la conversion, même dans un Infidéle.

Major avoit poussé ce principe plus loin que Mélancton, & avoit expliqué comment l'homme infidéle concouroit à l'ouvrage de sa conversion. Il faut pour qu'un infidéle se convertisse, qu'il prête l'oreille à la parole de Dieu ; il faut qu'il la comprenne & qu'il la reçoive, jusques-là tout est l'ouvrage de la volonté ; mais lorsque l'homme a reconnu la vérité de la Religion, il demande les lumieres du S. Esprit, & il les obtient. Major renouvelloit en partie les erreurs des Sémi-Pélagiens, & prétendoit que les œuvres étoient nécessaires pour être sauvé, ce qui est contraire à la doctrine de Luther, qui convient bien que les bonnes œuvres sont nécessaires comme preuves, ou plutôt comme effets de la conversion, mais non pas comme moyens (3).

8°. Les Antinomiens, c'est-à-dire opposés à la Loi. Voyez l'article AGRICOLA.

9°. Les Syncretistes, c'est-à-dire Pacificateurs, dont voici l'origine.

Il s'étoit élevé une foule de Sectes parmi les nouveaux Réformateurs : pour des hommes qui préten-

---

(1) Histoire des Variations, ibid.

(2) Ibid.

(3) Stockman, Lexic.

doient être dirigés par des lumieres extraordinaires, cette division étoit le plus grand des embarras, & une difficulté accablante que les Catholiques leur oppesoient. On chercha donc à réunir toutes ces branches de la Réforme, mais inutilement; chaque Secte regarda les Pacificateurs comme des hommes qui trahissoient la vérité, & qui la sacrifioient lâchement à l'amour de la tranquillité. Toutes les Sectes Réformées se haïssoient, & se damnoient les unes les autres, comme elles haïssoient & damnoient les Catholiques.

George Calixte fut un des plus zélés Promoteurs du Syncretisme, & il fut attaqué par ses ennemis avec un emportement extrême (1).

10°. Le Hubérianisme, ou la Doctrine de Huber.

Huber étoit originaire de Berne, & Professeur en Théologie à VVirtemberg, vers l'an 1592.

Luther avoit enseigné que Dieu déterminoit les hommes au mal comme au bien; ainsi Dieu seul prédestinoit l'homme au salut ou à la damnation, & tandis qu'il produisoit la justice dans un petit nombre de Fidéles, il déterminoit les autres au crime & à l'impénitence.

Huber ne put s'accommoder de ces principes, il les trouva contraires à l'idée de la justice, de la bonté & de la miséricorde Divine. Il trouvoit dans l'Ecriture que Dieu veut le salut de tous les hommes; que comme tous les hommes sont morts en Adam, tous ont été vivifiés en J. C. Huber prit ces passages dans la plus grande étendue qu'on pouvoit leur donner, & enseigna non-seulement que Dieu vouloit le salut de tous les hommes, mais encore que J. C. les avoit en effet tous rachetés, & qu'il n'y en avoit point pour lequel J. C. n'eût satisfait réellement & de fait; ensorte que les hommes n'étoient damnés, que parcequ'ils tomboient de cet état de justice dans le péché par leur propre volonté, & en abusant de leur liberté.

Huber fut chassé de l'Université pour avoir enseigné cette Doctrine (2).

---

(1) Bibl. Germ. Stockman, loc. cit.
(2) Ibid.

11°. Les Origénistes, qui parurent sur la fin du dernier siecle. M. Petersen & sa femme publierent que Dieu leur avoit révélé que les damnés & les démons mêmes seront un jour amenés, par la grandeur & la longue durée de leurs peines, à rentrer dans le devoir, & à se répentir sincérement, à demander & à recevoir grace de Dieu, tout cela en vertu de la mort & satisfaction de J. C. : ce qui distingue le sentiment des Origénistes Luthériens de celui des Sociniens sur cet objet (1).

12°. Les Millenaires, qui renouvellerent l'erreur des anciens Millenaires. Voyez cet article.

13°. Les Piétistes, Secte de dévots Luthériens, qui prétendoient que le Luthéranisme a besoin d'une nouvelle réforme : ils se croyoient illuminés ; ils ont renouvellé les erreurs des Millénaires, & plusieurs autres.

M. Spener, Pasteur à Francfort, est l'auteur de cette Secte. Dans le tems qu'il demeuroit à Francfort sur le Mein, en 1670, il y établit un Collége de piété dans sa maison, d'où il le transporta dans une Eglise.

Toutes sortes de gens, hommes, femmes, étoient admis à cette assemblée : M. Spener faisoit un Discours édifiant, sur quelque passage de l'Ecriture, après quoi il permettoit aux hommes qui étoient présens, de dire leur sentiment sur le sujet qu'il avoit traité.

Quelques années après (1675) M. Spener fit imprimer une Préface à la tête du recueil des Sermons de Jean Arnold : dans cette Préface il parla fortement de la décadence de la piété dans l'Eglise Luthérienne ; il prétendit même qu'on ne pouvoit être bon Théologien, si l'on n'étoit exempt de péché.

M. Spener passa en 1686 à Leipsick, & alors se forma le Collége des amateurs de la Bible, qui établirent des assemblées particulieres, destinées à expliquer certains Livres de l'Ecriture Sainte, de la maniere la plus propre à inspirer la piété à leurs auditeurs. La Faculté de Théologie approuva d'abord ces assemblées, mais bien-tôt le bruit se répandit que ceux qui parloient dans

(1) Bibl. Germ. t. 35, art. 1.

ces assemblées se servoient d'expressions suspectes, & on les désigna, aussi-bien que leurs partisans, par le nom de *Piétistes ;* on en parla dans les Chaires, la Faculté de Théologie désapprouva ces assemblées, & elles cesserent.

M. Chajus, Professeur en Théologie à Giessen, forma des assemblées, à l'imitation de M. Spener.

En 1690 M. Mayer, homme vif & plein de zele, proposa un Formulaire d'union contre les Antiscripturaires, les faux Philosophes, les Théologiens relâchés, &c.

M. Horbius & plusieurs autres refuserent de souscrire ce Formulaire, sur-tout, parcequ'on le proposoit à l'insu du Magistrat : sur ces entrefaites, il recommanda le Livre de M. Poiret, sur l'éducation des enfans, intitulé *la Prudence des Justes*, Livre dans lequel on prétendoit qu'il y avoit des principes fort dangereux : on souleva le peuple conte Horbius & contre les Piétistes, & Horbius fut obligé de sortir de Hambourg.

Cependant le Piétisme se répandoit en Allemagne : & à mesure qu'il s'étendoit, les points de contestation se multiplioient ; mais il paroit qu'il y avoit du mal-entendu dans toutes ces controverses.

Il paroît certain que le Fanatisme s'introduisit dans les assemblées des Piétistes, qui furent composées d'hommes, de femmes, de tous états, de tout âge, parmi lesquels il y avoit des tempéramens bilieux, mélancoliques, qui produisirent des Fanatiques & des Visionaires.

Les Piétistes en général toléroient dans leurs assemblées tous les différens Partis, pourvu qu'on eût de la charité, & que l'on fût bienfaisant : ils estimoient beaucoup plus les fruits de la foi, (selon la doctrine de Luther) tels que la justice, la tempérance, la bienfaisance, que la foi même.

Les points fondamentaux du Piétisme étoient ; 1°. que la parole de Dieu ne sauroit être bien entendue sans l'illumination du S. Esprit, & que le S. Esprit n'habitant pas dans l'ame d'un méchant homme, il s'ensuit qu'aucun méchant ou impie n'est capable d'appercevoir la lumiere divine, quand même il posséderoit toutes les langues & toutes les sciences.

2°. Qu'on ne sauroit regarder comme indifférentes, certaines choses que le monde regarde sur ce pié ; telles sont la danse, les jeux des cartes, les conversations badines, &c.

On a beaucoup écrit en Allemagne pour & contre cette Secte. Voyez *la Bibliothéque Germanique*, *t.* 26, *art.* 6, *& Stockman Lexicon Hæresium*, au mot *Pietistæ*.

14°. Les Ubiquites, ou Ubiquitaires, Luthériens qui croient qu'en conséquence de l'union hypostatique de l'Humanité avec la Divinité, le Corps de J. C. se trouve pourtant où la Divinité se trouve.

Les Sacramentaires & les Luthériens ne pouvoient s'accorder sur la présence de J. C. dans l'Eucharistie : les Sacramentaires nioient la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie, parcequ'il étoit impossible qu'un même corps fût dans plusieurs lieux à la fois.

Chytré & quelques autres Luthériens répondirent que l'Humanité de J. C. étant unie au Verbe, son Corps étoit par-tout avec la Divinité.

Mélancton opposoit aux Ubiquites deux difficultés insolubles ; l'une, que cette Doctrine confondoit les deux natures de J. C. le faisant immense, non-seulement selon la Divinité, mais encore selon son Humanité, & même selon son Corps ; l'autre, qu'elle détruisoit le Mistere de l'Eucharistie, à qui on ôtoit ce qu'il avoit de particulier, si J. C. comme Homme n'y étoit présent que de la même maniere dont il l'est dans le bois ou dans les pierres.

Nous passons sous silence d'autres Sectes obscures : on peut voir dans un Ouvrage de M. VValch l'Histoire plus étendue de ces différentes Sectes formées dans le sein du Luthéranisme, & toutes produites par quelqu'un des principes de ce Réformateur. Il ne faut pas oublier, qu'indépendamment de ces petites Sectes, la Réforme de Luther produisit l'Arianisme & l'Anabaptisme, comme on peut le voir dans ces articles.

M

MACÉDONIUS, Evêque de Conſtantinople, qui nia la Divinité du S. Eſprit.

Après la mort d'Alexandre, Evêque de Conſtantinople, les défenſeurs de la Conſubſtantialité du Verbe élurent pour ſucceſſeur Paul, & les Ariens élurent Macédonius.

Conſtance chaſſa ces deux Concurrens, & plaça Euſebe de Nicomédie ſur le Siége de Conſtantinople.

Euſebe étant mort, Paul & Macédonius furent rappellés, chacun par leurs partiſans, & bien-tot on vit dans Conſtantinople des intrigues, du trouble & des ſéditions.

Conſtance envoya Hermogene à Conſtantinople, pour chaſſer Paul; le Peuple s'y oppoſa, prit les armes, mit le feu au Palais, traîna Hermogene dans les rues, & l'aſſomma. L'Empereur ſe rendit à Conſtantinople, chaſſa Paul, & priva la Ville de la moitié du blé que l'on diſtribuoit aux Habitans; il ne fit mourir perſonne, parceque le Peuple alla au-devant de lui pleurant & demandant pardon.

L'Empereur, qui attribuoit une partie du déſordre à Macédonius, ne voulut point confirmer ſon élection, & lui permit ſeulement de tenir ſes aſſemblées dans ſon Egliſe propre. Les autres Egliſes demeurerent apparamment ſous la conduite des Prêtres du parti de Paul, qui revint à Conſtantinople peu de tems après le départ de Conſtance, qui envoya ordre au Préfet du Prétoire de le chaſſer, & de mettre Macédonius à ſa place.

Philippe, Préfet du Prétoire, fit enlever Paul, & parut dans ſon Char, ayant à côté de lui Macédonius, qu'il conduiſoit à ſon Egliſe.

Ce même Peuple, qui avoit demandé pardon à Conſtance, courut à l'Egliſe pour s'en emparer de force: les Ariens & les Catholiques vouloient s'en chaſſer réciproquement; le trouble & la confuſion devinrent extrêmes, les Soldats crurent que le Peuple ſe foule-

voit, ils chargerent le Peuple, on se battit, & plus de trois mille personnes furent tuées à coups d'épée, ou étouffées (1).

Après cet horrible carnage Macédonius monta sur le trône Episcopal, s'empara bien-tôt de toutes les Eglises, & persécuta cruellement les Novatiens & les Catholiques.

La persécution unit tellement les Catholiques & les Novatiens, qu'ils étoient disposés à mourir les uns pour les autres : la persécution n'a gueres manqué à réunir les partis les plus ennemis contre le parti persécuteur.

Les Novatiens furent principalement l'objet du zele de Macédonius : il apprit qu'ils étoient en grand nombre dans la Paphlagonie ; il obtint de l'Empereur quatre Régimens qu'il y envoya pour les obliger à embrasser l'Arianisme. Les Novatiens, informés du projet de Macédonius, prirent les armes, vinrent au-devant des quatre Régimens, se battirent avec fureur, défirent les quatre Régimens, & tuerent presque tous les Soldats.

Quelque tems après le malheur arrivé dans la Paphlagonie, Macédonius voulut transporter le corps de Constantin hors de l'Eglise des Apôtres, parcequ'elle tomboit en ruine : une partie du Peuple consentoit à cette translation, l'autre soutenoit que c'étoit une impiété, & regardoit cette translation comme un outrage fait à Constantin. Les Catholiques se joignirent à ce parti, & il devint considérable.

Macédonius n'ignoroit pas ces oppositions, mais il ne croyoit pas qu'un Evêque dût y avoir égard, & il fit transporter le corps de Constantin dans l'Eglise de S. Acace : tout le Peuple accourut aussi-tôt ; le concours des deux partis produisit entre les esprits une espece de choc, ils s'échaufférent, on en vint aux mains, & sur-le-champ la nef de l'Eglise & la galerie furent remplies de sang & de carnage.

---

(1) Sozom. l. 4, c. 21. Socrat. l. 2, c. 38. Socrate dit avoir appris ce fait d'un Payſan qui s'étoit trouvé à cette affaire.

Constance, qui étoit alors en Occident, sentit combien un homme du caractere de Macédonius étoit dangereux sur le Siége de Constantinople ; il le fit déposer, quoique Macédonius persécutât les Catholiques, que Constance vouloit détruire.

Macédonius, déposé par Constance, conçut une haine violente contre les Ariens, que Constance protégeoit, & contre les Catholiques qui avoient pris parti contre lui : pour se venger, il reconnut la Divinité du Verbe que les Ariens nioient, & nia la Divinité du S. Esprit que les Catholiques reconnoissoient, aussi-bien que la Divinité du Verbe.

Ainsi, avec des mœurs irréprochables, Macédonius étoit un ambitieux, un tyran, qui vouloit tout subjuguer ; un orgueilleux, qui, pour soutenir une premiere démarche dans les plus petites choses, auroit sacrifié l'Empire ; un barbare, qui persécutoit de sang froid tout ce qui ne pensoit pas comme lui, ou qui osoit lui résister ; enfin, un présomptueux, qui, pour satisfaire sa vengeance & sa passion pour la célebrité, fit une hérésie, & nia la Divinité du S. Esprit.

Voici les fondemens de son opinion.

Les principes des Ariens combattent également la Divinité du Verbe, & la Divinité du S. Esprit ; mais on ne voit pas qu'ils aient combattu formellement la Divinité du S. Esprit.

Macédonius, au contraire, trouva les principes des Ariens sans force contre la Divinité de J. C. & s'en servit pour prouver que le S. Esprit n'étoit qu'une créature.

L'Eglise avoit condamné formellement les Hérétiques qui avoient attaqué la Divinité de J. C. l'Ecriture lui donne si clairement les titres & les attributs du vrai Dieu, que les difficultés, que les Ariens entassoient pour prouver que J. C. étoit une créature, avoient paru sans force à Macédonius ; il rejetta le terme de *Consubstantiel*, mais il reconnut toujours la Divinité de Jesus-Christ.

Il ne crut pas voir la Divinité du S. Esprit exprimée aussi clairement dans l'Ecriture ; il crut qu'elle lui donnoit les caracteres qui constituent la créature.

Le S. Eſprit, diſoit Macédonius, n'eſt nulle part appellé Dieu ; l'Ecriture n'oblige ni de croire en lui, ni de le prier ; le Pere & le Fils ſont ſeuls l'objet de notre culte & de notre eſpérance ; quand J. C. enſeigne aux hommes en quoi conſiſte la vie éternelle, & quels ſont les moyens d'y arriver, il dit ſeulement que c'eſt de connoître ſon Pere, & J. C. ſon Fils.

Lorſque l'Ecriture parle du S. Eſprit, elle nous le repréſente comme ſubordonné au Pere & au Fils ; c'eſt par eux qu'il exiſte, c'eſt par eux qu'il eſt inſtruit, c'eſt par leur autorité & par leur inſpiration qu'il parle (1).

Il eſt le conſolateur des Chrétiens, il prie pour eux (2) : ces fonctions peuvent-elles convenir à la Divinité ?

Enfin, on ne conçoit pas ce que ce ſeroit que cette troiſieme perſonne dans la ſubſtance Divine ; car, où le S. Eſprit ſeroit engendré, ou il ne le ſeroit pas ; s'il n'eſt pas engendré, en quoi differe-t-il du Pere ? & s'il eſt engendré, en quoi differe-t-il du Fils ? dira-t-on qu'il eſt engendré ſeulement par le Fils ? alors on admet un Dieu Grand-Pere, & un Dieu petit Fils.

Telle eſt la Doctrine de Macédonius ſur le S. Eſprit : il ne la publia que lorſqu'il fut dépoſé, & peu de tems avant que de mourir.

Il eut des Sectateurs, qu'on nomma Macédoniens ou Pneumatomaques, c'eſt-à-dire ennemis du S. Eſprit ; on les appelloit quelquefois Marathoniens, à cauſe de Marathone, Evêque de Nicomédie, ſans lequel on prétend que cette Secte auroit été bien-tôt éteinte à Conſtantinople. Marathone la ſoutenoit par ſes ſoins, par ſon argent, par ſes diſcours pathétiques & aſſez polis, & par un extérieur compoſé, propre à s'attirer l'eſtime du Peuple (3).

Ces deux dernieres qualités ſe trouvoient auſſi dans pluſieurs des principaux de cette Secte, tels qu'Eluſe, Euſtathe, &c. Leurs mœurs étoient réglées, leur abord grave, leur vie auſtere, leurs exercices aſſez ſembla-

(1) Jean. 16. Paul. ad Cor. 1, c. 2.
(2) Ad Rom. 8.
(3) Sozom. l. 4, c. 27.

bles à ceux des Moines, & l'on remarque que le parti des Macédoniens étoit suivi par une partie considérable du Peuple de Constantinople & des environs, par divers Monasteres, & par les personnes les plus irréprochables dans les mœurs : ils avoient des partisans dans plusieurs Villes ; ils formerent plusieurs Monasteres, remplis d'un grand nombre d'hommes & de filles (1).

Les Macédoniens étoient principalement repandus dans la Thrace, dans l'Hellespont, & dans la Bythinie (2).

Après la mort de Julien, Jovien qui lui succéda, & qui étoit dans la Foi de Nicée, voulut la rétablir : il rappella les Exilés ; cependant, comme il aimoit mieux agir par douceur que par autorité, il laissoit une grande liberté à tout le monde pour la Religion : tous les Chefs de Secte s'imaginerent pouvoir l'engager dans leur parti.

Les Macédoniens formerent les premiers ce projet, & présenterent une Requête, pour obtenir que toutes les Eglises leur fussent données ; mais Jovien rejetta leur Requête.

Dans la suite les Macédoniens se réunirent aux Catholiques, parcequ'ils étoient persécutés par les Ariens ; ils signerent le Symbole de Nicée, se séparerent ensuite, & furent condamnés par le Concile de Constantinople.

Théodose avoit appellé à ce Concile les Evêques Macédoniens, dans l'espérance de les réunir à l'Eglise ; mais ils persévérerent dans leur erreur, quoi que l'on pût faire pour les détromper. L'Empereur employa, mais inutilement, tous les moyens propres à les engager à se réunir avec les Catholiques, & les chassa de Constantinople ; il leur défendit de s'assembler, & confisqua à l'épargne les maisons où il s'assembloient.

Les erreurs des Macédoniens sur le S. Esprit ont été renouvellées par les Sociniens, & adoptées par Clarke,

---

(1) Greg. Naz. Orat. 44. Zozom. l. 4. Ruffn, l. 1, c. 25.
(2) Socrat. l. 2, c. 45, l. 5, c. 8.

Whiſthon, &c. Nous allons prouver contr'eux la Divinité du S. Eſprit.

De la Divinité du S. Eſprit, contre les Macédoniens, les Sociniens, Clarke, VVhiſthon, & les Antitrinitaires.

Nous ſuppoſons ici ce qui eſt reconnu par les Macédoniens, les Sociniens, Clarke, Whiſthon, & les Antitrinitaires, c'eſt que l'Ecriture Sainte nous dit qu'il y a un Pere, un Fils, & un S. Eſprit : nous allons prouver que le S. Eſprit eſt une perſonne Divine.

S. Paul dit que le S. Eſprit lui a communiqué la connoiſſance des Myſteres, & il ajoute que cet Eſprit les connoit, parcequ'il ſonde toutes choſes, même les profondeurs de Dieu, c'eſt-à-dire qu'il connoit les choſes les plus cachées qui ſont en Dieu.

Pour prouver que le S. Eſprit a ces connoiſſances, S. Paul emploie ce raiſonnement : *car, qui eſt-ce des hommes qui ſache les choſes de l'homme, ſinon l'eſprit de l'homme qui eſt en lui ? de même nul ne connoit les choſes de Dieu, ſinon l'eſprit de Dieu* (1).

C'eſt-à-dire, comme il n'y a que l'eſprit de l'homqui puiſſe connoître ſes penſées, de même il n'y a que l'eſprit de Dieu, ou Dieu même, qui puiſſe connoître les ſecrets de Dieu.

Ce raiſonnement de S. Paul, prouve que l'eſprit de Dieu eſt Dieu lui-même, comme l'eſprit d'un homme eſt cet homme même ; par conſéquent, puiſque le mot Dieu ſignifie ici l'Etre Suprême, l'eſprit de Dieu eſt auſſi l'Etre Suprême.

On objecte que S. Paul dit que l'eſprit ſonde, qu'il cherche les choſes profondes de Dieu ; & que cette maniere de connoître ne peut convenir qu'à un être qui connoit les ſecrets de Dieu, parcequ'ils lui ſont communiqués, ce qui ne peut convenir qu'à une créature.

Pour répondre à cette difficulté, il ſuffit de remarquer : 1°. que le même Apôtre s'eſt ſervi du même

(1) Primæ Cor. c. 2, v. 10, 11.

mot

mot pour désigner la connoissance immédiate que Dieu a des pensées des hommes, & que S. Paul désigne pourtant la une connoissance parfaite (1).

2°. S. Paul prouve que le S. Esprit sonde les choses profondes de Dieu, parcequ'il les connoit comme un homme connoit ses propres pensées, c'est-à-dire, immédiatement & par lui-même : de sorte que si l'on peut dire que l'esprit de Dieu est un être distinct de Dieu, parcequ'il sonde les choses profondes de Dieu : on pourroit aussi dire que l'esprit de l'homme est distinct de cet homme, parcequ'il connoit ses propres pensées.

Enfin, la conception du Sauveur dans le sein de la Sainte Vierge, est une preuve incontestable de la divinité du S. Esprit.

L'Ange dit à la Sainte Vierge, que son Fils seroit appellé le Fils du Très-Haut, & le Fils de Dieu, c'est-à-dire, le Fils de l'Etre qui existe par lui-même, & l'Ange en donne cette raison : » le S. Esprit, dit-il, » surviendra en vous, & la puissance du Très-Haut » vous couvrira de son ombre : c'est pourquoi le Saint » enfant qui naîtra de vous, sera appellé le Fils de » Dieu « (2).

Il paroit par ces paroles, que Jesus est le Fils de Dieu, parcequ'il a été engendré par l'opération du S. Esprit.

Mais, si le S. Esprit n'est pas le Dieu suprême, s'il est un Etre distingué de l'Etre suprême, il s'ensuivra que J. C. n'est le Fils de Dieu, que comme les autres hommes, puisque Dieu lui-même ne l'a pas engendré immédiatement ; & le Fils d'un Ange du premier ordre, s'il y en avoit un, ne seroit pas plus le Fils de Dieu, que le fils d'un Artisan, ou d'un homme stupide.

Dieu est le Pere de J. C. d'une maniere toute particuliere : c'est pourquoi J. C. est appellé le Fils unique de Dieu.

Dieu est son Pere, parcequ'il l'a engendré immédiatement, par lui-même, sans l'entremise d'aucun

(1) Ad Rom. 8, v. 25. (2) Luc. 1, v. 35.

Etre distinct de lui ; mais J. C. est le Fils de Dieu, parcequ'il est engendré par le S. Esprit ; d'où il suit que le S. Esprit n'est pas un Etre distinct de Dieu, mais qu'il est Dieu lui-même, ou l'Etre qui existe par lui-même.

L'Ecriture, dans cent autres endroits, nous parle du S. Esprit comme du vrai Dieu ; nous trouvons dans Isaïe, que c'est Dieu qui inspire, les Prophetes, & S. Paul nous dit, que c'est le S. Esprit qui a inspiré les Prophetes (1).

Lorsqu'Ananie trompe les Apôtres, S. Pierre lui reproche qu'il ment au S. Esprit ; & pour lui faire sentir la grandeur de son péché, il lui dit qu'il n'a pas menti aux hommes, mais à Dieu (2).

Si S. Paul parle des dons du S. Esprit, il dit qu'il y a différentes graces du S. Esprit, mais que c'est le même Dieu qui opere en tous, & qui les distribue (3).

C'est donc à tort que M. Clarke assure que l'Ecriture ne donne pas le nom de Dieu au S. Esprit.

Mais quand il seroit vrai que l'Ecriture ne donne pas au S. Esprit le nom de Dieu : un Théologien tel que M. Clarke, pourroit-il faire de cette omission, un motif pour douter de la divinité du S. Esprit, tandis qu'il est évident, & qu'il reconnoit lui-même que l'Ecriture attribue au S. Esprit des opérations qui n'appartiennent qu'à Dieu.

Mais, dit M. Clarke, le S. Esprit est représenté dans l'Ecriture, comme subordonné au Pere & au Fils, comme leur envoyé.

Je réponds que les passages dans lesquels le S. Esprit est représenté comme envoyé du Pere & du Fils, ne prouvent point qu'il soit inférieur au Pere & au Fils : ce sont des passages destinés à nous faire connoître les opérations du S. Esprit.

Ainsi, par exemple, Dieu voulant éclairer les Apôtres, en répandant sur eux, le jour de la Pentecôte, les dons du S. Esprit, l'Ecriture représente cet esprit

---

(1) Isaïæ 6^9, Act. ultim. v. 25.

(2) Act. 5, v. 3.

(3) Primæ Cor. 12, v. 4.

d'un maniere allégorique ſous l'idée d'un Meſſager que Dieu envoie pour l'inſtruction des hommes; & comme l'effuſion des dons du S. Eſprit ne devoit ſe faire qu'après l'Aſcenſion de J. C., l'Ecriture nous dit que J. C. devoit monter au Ciel pour envoyer ce Meſſager.

Tout cela n'eſt qu'une ſimple métaphore familiere aux Orientaux, pour dire que Dieu répandoit actuellement ſur les hommes, les dons & les graces qui procédent du S. Eſprit, ou qu'il communique par ſon S. Eſprit.

On trouve dans l'Ecriture quantité de figures qui ne ſont pas moins hardies que celle-là; elle dit que l'Etre ſuprême deſcendit pour voir ce qui étoit arrivé; qu'il deſcendit ſur le Mont Sinaï, qu'il deſcendit pour délivrer ſon peuple (1).

On voit par là, que quand le S. Eſprit eſt comparé à un Meſſager que Dieu ou J. C. envoie, cela veut dire ſimplement que Dieu ou J. C. répand les dons du S. Eſprit.

Lorſque l'Ecrirure parle de la deſcente du S. Eſprit ſur la perſonne de J. C. ſous une forme corporelle, cela veut dire, que quand on vit cette apparition, les dons & les graces du S. Eſprit furent actuellement communiquées à J. C.

Lorſque le S. Eſprit deſcendit ſur les Apôtres ſous la figure de langues de feu, cela veut dire qu'ils reçurent les dons du S. Eſprit à meſure que ces langues ſe poſerent ſur leurs têtes: c'eſt ainſi que ces métaphores deviennent aiſées; & il n'en eſt aucune qui prouve que le S. Eſprit eſt inférieur à Dieu.

Quand il ſeroit vrai qu'il y en auroit de difficiles à expliquer, quelques paſſages obſcurs pourroient-ils former, dans un eſprit raiſonnable, une difficulté contre les paſſages de l'Ecriture, qui donnent au S. Eſprit le nom & les attributs du vrai Dieu.

Comment ſe peut-il que des hommes qui ſe piquent de n'obéir qu'à la raiſon, ſe déterminent toujours en faveur des difficultés qui naiſſent de notre ignorance

(1) Geneſ. 18, v. 21. Exod. 18, 19, &c.

ſur la maniere dont une choſe eſt, contre une preuve évidente qui l'établit ?

Qu'on ne nous reproche pas de donner un ſens arbitraire aux paſſages de l'Ecriture que nous avons cités ; M. Clarke n'a pû combattre ce ſens, & les Peres avant ou après Macédonius, leur ont donné le ſens que nous leur donnons.

L'Ecriture n'explique point la maniere dont le S. Eſprit procéde du Pere & du Fils ; mais nous ſavons qu'il ne procéde pas du Pere de la même maniere dont le Fils eſt engendré par le Pere.

Perſonne n'eſt autoriſé à dire que la génération du Fils ſoit la ſeule maniere, dont le Pere & le Fils puiſſent produire ; & par conſéquent l'ignorance dans laquelle nous ſommes ſur la différence qu'il y a entre la génération du Fils & la proceſſion du S. Eſprit, n'eſt pas une difficulté qu'on puiſſe nous oppoſer.

Il n'eſt pas poſſible de deſcendre dans toutes les chicanes que les Sociniens ont formées ſur les paſſages que nous avons cités, & les raiſonnemens que nous avons joints ſuffiſent pour les réfuter. Ceux qui ſouhaiteront d'entrer dans ces détails, les trouveront dans les Théologiens Catholiques & Proteſtans.

Nous dirons ſeulement que M. le Clerc reconnoit que ces paſſages ne ſe peuvent expliquer que très-difficilement, ſelon l'hypothèſe Socinienne, & qu'il n'y connoiſſoit point de réponſe : car il n'en oppoſe aucune aux conſéquences que les Catholiques en tirent, & c'eſt ce qu'il ne manque jamais de faire, lorſqu'il s'agit de défendre les Sociniens.

Je ne prétends pas par cette remarque rendre M. le Clerc odieux ; je voudrois ſeulement inſpirer, à ceux qui attaquent les myſteres ; un peu plus de modeſtie & de réſerve, en leur mettant ſous les yeux un le Clerc embarraſſé & ſans réplique, ſur des matieres où ils tranchent en maîtres.

Nous n'examinerons point ici les difficultés par leſquelles on prétend prouver qu'il répugne qu'il y ait en Dieu une perſonne divine diſtinguée du Pere : nous les avons examinées à l'article ANTITRINITAIRES.

MANES, s'appelloit originairement Cubricus, il

naquit en Perſe en 240 : une femme de Cteſiphonte fort riche, l'acheta lorſqu'il n'étoit encore âgé que de ſept ans : elle le fit inſtruire avec beaucoup de ſoin, & lui laiſſa tous ſes biens en mourant.

Cubricus, poſſeſſeur d'une grande fortune, alla loger proche le Palais, & prit le nom de Manès.

Manès trouva dans les effets de ſa bienfaitrice les livres d'un nommé Scythien : il les lut, & vit que le ſpectacle des biens & des maux, dont la terre eſt le théâtre, avoit porté Scythien à ſuppoſer que le monde eſt l'ouvrage de deux principes oppoſés, dont l'un eſt eſſentiellement bon, & l'autre eſſentiellement mauvais ; mais qui ſont tous deux éternels & indépendans. Manès adopta les principes de Scythien, traduiſit ſes livres, y fit quelques changemens, & donna le ſyſtême de Scythien comme ſon ouvrage. Nous n'expoſerons point ici ce ſyſtême, parceque nous l'expoſons à l'art. MANICHÉISME : nous dirons ſeulement, que le bon & le mauvais principe, ſont la lumiere & les ténébres. Manès eut d'abord peu de diſciples.

Trois de ſes diſciples, nommés *Thomas*, *Buddas*, & *Hermas*, allerent prêcher ſa doctrine dans les Villes & dans les Bourgs de la Province dans laquelle Manès s'étoit retiré, après avoir quitté la capitale : bientôt formant de plus grands deſſeins : il envoya Thomas & Buddas en Egypte & dans l'Inde, & retint auprès de lui Hermas.

Pendant la Miſſion de Thomas & de Buddas, le fils de Sapor, Roi de Perſe, tomba dangereuſement malade.

Manès, qui étoit ſavant dans la Médecine, fut appellé, ou alla lui-même ſe propoſer pour traiter ce Prince : on le lui confia.

Les remedes & les ſoins de Manès furent inutiles, le fils du Roi mourut, & l'on fit arrêter Manès (1).

Il étoit encore en priſon, lorſque ſes deux diſciples Thomas & Buddas vinrent lui rendre compte de leur Miſſion. Effrayés de l'état où ils trouverent leur maître, ils le conjurerent de penſer au péril où il étoit. Manès les écouta ſans agitation, calma leurs inquiétudes,

(1) Nous tenons originairement l'Hiſtoire de Manichée ou de

leur fit enviſager leur crainte comme une foibleſſe, ranima leur courage, échauffa leur imagination, ſe leva, ſe mit en priere, & leur inſpira une ſoumiſſion aveugle à ſes ordres, & un courage à l'éprouve des périls.

Thomas & Buddas; en rendant compte de leur Miſſion à Manès, lui apprirent qu'ils n'avoient point rencontré de plus redoutables ennemis que les Chrétiens. Manès ſentit la néceſſité de ſe les concilier, & forma le projet d'allier ſes principes avec le Chriſtianiſme: il envoya ſes diſciples acheter les livres des Chrétiens, & pendant ſa priſon, il ajouta aux livres ſacrés, ou en retrancha tout ce qui étoit favorable ou contraire à ſes principes (1).

Manès d'une Piéce ancienne, qui a pour titre : *Acta Diſputationis Archelai, Epiſcopi Meſopotamiæ, & Manetis Hæreſiarchæ.*

C'eſt ſous ce titre que cette Piéce a été publiée par M. Zacagni, Bibliothécaire du Vatican. Voyez *Monumenta Eccleſiæ Græcæ & Latinæ. Romæ* 1698.

M. de Valois a inféré preſque toute cette diſpute dans ſes notes ſur Socrate : elle ſe trouve dans le troiſieme tome de Dom Cellier, ſur les Auteurs Eccléſiaſtiques, dans Fabricius, t. 2.

C'eſt ſur cette Conférence d'Archelaus que S. Epiphane a travaillé en 371, Socrate en 430, Héraclien ſur la fin du ſixieme ſiecle: elle eſt citée dans une ancienne chaîne grecque, ſur S. Jean. (Voyez Zacagni, Præf. p. 11.) Fabr. ibid.

M. Beauſobre reconnoît que ces Actes ſont anciens; mais il croit que cette ancienneté ne prouve pas leur authenticité, & ne leve pas les difficultés qu'il fait contre cette Piéce.

Après avoir lu fort attentivement les raiſons de M. de Beauſobre, je n'ai pas été de ſon avis, & j'ai ſuivi les actes de la diſpute de Caſcar: je donnerai dans une note quelques preuves de l'inſuffiſance des raiſons ſur leſquelles M. de Beauſobre rejette comme ſuppoſée l'hiſtoire de la diſpute de Caſcar.

(1) Cet article eſt un des grands moyens de M. de Beauſobre pour prouver la fauſſeté des actes de la diſpute de Caſcar : nous allons examiner ſes raiſons.

1°. M. de Beauſobre dit que S. Epiphane aſſure que Manès avoit eu les livres des Chrétiens avant d'être mis en priſon, ce qui prouve la fauſſeté de l'hiſtoire de la conférence de Caſcar.

M. de Beauſobre ſe trompe: S. Epiphane n'eſt point contraire aux actes de la diſpute de Caſcar; ce Pere aſſure poſitivement que les Diſciples de Manès allerent acheter les livres des Chrétiens, & qu'ils revin-

Manès lut dans les livres sacrés, qu'un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, ni un mauvais arbre de bon fruits, & il crut pouvoir sur ce passage

---

rent vers leur Maître, qu'ils trouverent en prison ; qu'ils lui remirent les livres des Chrétiens, & que ce fut dans sa prison que cet Hérésiarque ajusta les livres des Chrétiens avec son système.

M. de Beausobre cite donc S. Epiphane au moins peu exactement, puisqu'il lui fait dire expressément, mot pour mot, le contraire de ce qu'il dit. Voyez la page 622, n. 5 de S. Epiphane, de l'édition du P. Petau.

2°. M. de Beausobre attaque l'authenticité des actes de la dispute de Cascar, par le témoignage de S. Epiphane.

M. de Beausobre avoit-il donc oublié qu'il regardoit S. Epiphane comme un Auteur crédule, sans critique, & sans discernement : est-ce avec de pareilles autorités qu'on attaque l'authenticité d'un Ecrit ? ou le même homme est-il un Auteur grave, ou un témoin sans autorité, selon qu'il est favorable ou contraire aux opinions de M. de Beausobre ?

3°. M. de Beausobre prouve qu'en effet Manès avoit lu les livres des Chrétiens avant sa prison, parce que la prison de Manès fut trop courte pour qu'il pût s'instruire dans les livres des Chrétiens assez pour écrire les lettres qu'il a écrites, & pour se défendre aussi savamment qu'il le fait, même dans la dispute de Cascar.

Mais, 1°. M. de Beausobre ne peut déterminer précisément la durée de la prison de Manès ; secondement, le progrès que Manès fit dans la science des livres saints, dépendoit du dégre de pénétration & de sagacité d'esprit de Manès, & de son ardeur pour s'instruire : or, M. de Beausobre soutient que Manès avoit beaucoup de connoissances acquises, beaucoup d'esprit naturel, une grande habitude de raisonner, beaucoup de génie, & une prodigieuse ardeur pour la célébrité : avec ces dispositions, est il impossible que Manès ait acquis les connoissances qu'il avoit à Cascar, & qu'il les ait acquises pendant six mois au moins que sa prison dura, selon M. de Beausobre.

En fin, si dans la dispute de Cascar, Manès paroit trop instruit pour n'avoir étudié que six mois les livres des Chrétiens, comment M. de Beausobre prétend-t-il dans un autre endroit, que les actes de la conférence de Cascar sont faux, parce que Manès y est représenté comme accablé par les raisons d'Archelaus, sans y faire aucune réponse, quoiqu'il y en eût de bonnes à faire, & que selon M. de Beausobre, il soit impossible qu'un homme comme Manès soit resté court dans toute cette dispute, comme le portent les actes de la conférence de Cascar.

établir la néceſſité de reconnoître dans le monde un bon & un mauvais principe, pour produire les biens & les maux (1).

Il trouva dans l'Ecriture que Satan étoit le Prince des ténébres & l'ennemi de Dieu, il crut pouvoir faire de Satan ſon principe malfaiſant.

Ceux qui voudront s'aſſurer par eux-mêmes de la vérité de ce que j'avance, n'ont qu'à comparer le chapitre 7 du premier livre, page 76, avec le chapitre 9 du même livre, page 103, t. 1, de l'Hiſtoire de Manichée, où ces contradictions ſe trouvent mot pour mot.

4°. M. de Beauſobre, pour prouver que Manès connoiſſoit les livres des Chrétiens avant ſa priſon, cite d'Herbelot, qui dit que Manès étoit Prêtre parmi les Chrétiens de la Province d'Ahuaz.

La critique de M. de Beauſobre me paroît encore un défaut à cet égard; car peut-on préférer les Auteurs Orientaux, ſur l'autorité deſquels d'Herbelot rapporte ce fait, à un monument auſſi ancien que les actes de la diſpute de Caſcar.

D'Herbelot, une page avant qu'il diſe que Manès étoit Prêtre parmi les Chrétiens de la Province d'Ahuaz, dit que cet impoſteur ayant entendu dire aux Chrétiens que J. C. avoit promis d'envoyer après lui ſon paracler, voulut perſuader au peuple ignorant de la Perſe qu'il étoit ce Paraclet: ce qui aſſurément ne ſe pourroit dire de Manès ſi cet Héréſiarque avoit été Prêtre parmi les Chrétiens avant de publier ſon Héréſie.

Il eſt donc clair que d'Herbelot, dans cet article, n'a fait que ramaſſer ce que différens Auteurs Orientaux avoient dit de Manès, & que d'Herbelot lui-même, dans l'article MANES, ſuppoſe qu'il n'étoit point Prêtre avant de publier ſon Héréſie.

Nous ne pouſſons pas plus loin nos remarques ſur cet objet; mais nous croyons devoir avertir que l'Hiſtoire de Manichée, par M. Beauſobre, laquelle ne peut être l'ouvrage que d'un homme de beaucoup d'eſprit & de ſavoir, & qui peut être utile à beaucoup d'égards, contient cependant des inéxactitudes pour les citations, pour la critique & pour la logique: que les Peres y ſont cenſurés ſouvent avec hauteur, & preſque toujours injuſtement. Il faut que M. de Beauſobre n'ait pas ſenti ce que tout lecteur équitable doit, ſelon moi, ſentir en liſant ſon livre; c'eſt que l'Auteur étoit entraîné par l'amour du paradoxe & par le deſir de la célébrité, deux ennemis irréprochables de l'équité & de la logique.

(1) Matth. 7, v. 18. Epiſt. Manet. ad Marcell.

Enfin, Manès vit dans l'Evangile que J. C. promettoit à ses apôtres de leur envoyer *le Paraclet*, qu'il leur apprendroit toutes les vérités : il voyoit que ce Paraclet n'étoit point encore arrivé du tems de Saint Paul, puisque cet apôtre dit lui-même : nous ne connoissons qu'imparfaitement ; mais quand la perfection sera venue ; tout ce qui est imparfait sera aboli.

Manès crut que les Chrétiens attendoient encore le Paraclet, il ne douta pas qu'en prenant cette qualité, il ne leur fit recevoir sa doctrine.

Tel fut en gros le projet que Manès forma pour l'établissement de sa Secte (1).

Pendant que Manès arrangeoit ainsi son projet, il apprit que Sapor avoit résolu de le faire mourir ; il gagna ses gardes, s'echappa, & passa sur les terres de l'Empire Romain.

Manès s'annonça comme un nouvel Apôtre envoyé pour réformer la Religion, & pour purger la terre de ses erreurs.

Il écrivit en cette qualité à Marcel, homme distingué par sa piété, & considérable par son crédit & par sa fortune.

Marcel communiqua la lettre de Manès à Archelaus, Evêque de Cascar, & de concert avec l'Evêque, il pria Manès de se rendre à Cascar pour y expliquer ses sentimens : Manès arriva à Cascar chez Marcel, qui lui proposa une conférence avec Archélaus. On prit pour juges de la dispute les hommes les plus éclairés, & les moins susceptibles de partialité dans leur jugement :

---

(1) M. de Beausobre a prétendu prouver la fausseté des Actes de Cascar, parce qu'il est impossible que Manès ait pris le titre de Paraclet, & il prouve cette impossibilité, parce que Manès n'a pu se dire en même-tems Paraclet & Apôtre. (*Hist. de Manich. l.* 1, c. 9, *p.* 103.) Mais 1°. il est certain que les Manichéens croyoient que Manès étoit le Paraclet, & M. Basnage se sert de ce fait pour prouver contre M. de Meaux que les Manichéens sont différens des Albigeois. (*Basnage, Hist. des Eglises Réformées.*) 2°. Comme J. C. devoit envoyer le Paraclet, on ne voit pas que le titre d'Apôtre soit incompatible avec celui de Paraclet, car Manès ne se considéroit ici que par rapport à la Mission.

ces Juges furent Manipe, savant Grammairien & habile Orateur, Egialée très habile Médecin, Claude & Cléobule, freres, & tous deux Rhéteurs habiles.

La maison de Marcel fut ouverte à toute le monde, & Manichée commença la dispute.

Je suis, dit-il, Disciple de Chrîst, Apôtre de Jesus, le Paraclet promis par lui, les Apôtres n'ont connu qu'imparfaitement la vérité, & S. Paul assure que quand la perfection sera venue, tout ce qui est imparfait sera aboli : de là Manès concluoit que les Chrétiens attendoient encore un Prophete pour perfectionner leur Religion, & il pretendoit être ce Prophete.

Les Juifs, continuoit-il, enseignent que le bien & le mal viennent de la même cause, ils n'admettent qu'un seul principe de toutes choses, il ne mettent aucune différence entre la lumiere & les ténebres, ils confondent le Dieu souverainement bon avec le principe du mal ; nulle erreur n'est, ni plus déraisonnable, ni plus injurieuse à Dieu.

J. C. a fait connoître aux hommes, que le Dieu suprême & bienfaisant, ne regnoit pas seul dans le monde, que le Prince des ténebres exerçoit sur les hommes une empire tyrannique, qu'il les portoit sans cesse vers le mal, qu'il allumoit en eux mille passions dangereuses, leur suggéroit tous les crimes. J. C. a révélé aux hommes les récompenses destinées à ceux qui vivent sous l'empire du Dieu suprême & bienfaisant, & les supplices réservés aux méchans qui vivent sous l'empire du démon ; enfi il leur a fait connoître toute l'étendue de la bonté de l'Etre suprême.

Cependant les Chrétiens sont encore dans des erreurs dangereuses sur la bonté de l'Etre suprême, ils croient qu'il est le principe de tout, qu'il avoit créé Satan, & qu'il peut faire du mal aux hommes : ces fausses idées sur la bonté de l'Etre suprême l'offensent, pervertissent la morale, & empêchent les hommes de suivre les préceptes & les conseils de l'Evangile.

Pour dissiper ces erreurs, il faut éclairer les hommes sur l'origine du monde, & sur la nature des deux principes qui ont concouru dans sa production : il faut

leur apprendre que le bien & le mal ne pouvant avoir une cauſe commune, il faut néceſſairement ſuppoſer dans le monde, un bon & un mauvais principe.

Ce n'étoit pas ſeulement ſur la raiſon, que Manès appuyoit ſon ſentiment ſur le bon & ſur le mauvais principe; il prétendoit en trouver la preuve dans l'Ecriture même, il trouvoit ſon ſentiment dans ce que S. Jean dit en parlant du Diable, que *comme la vérité n'eſt point en lui, toutes les fois qu'il ment, il parle de ſon propre fond, parcequ'il eſt menteur auſſi-bien que ſon Pere* (1).

Quel eſt le pere du Diable, diſoit Manès, ce n'eſt pas Dieu : car il n'eſt pas menteur; qui eſt-ce donc ?

Il n'y a que deux moyens d'être pere de quelqu'un, la voie de la génération, ou la création.

Si Dieu eſt le pere du Diable par la voie de la génération, le Diable ſera conſubſtantiel à Dieu : cette conſéquence eſt impie.

Si Dieu eſt le Pere du Diable par la voie de la création, Dieu eſt un menteur, ce qui eſt un autre blaſphême.

Il faut donc que le Diable ſoit fils ou créature de quelque Etre méchant, qui n'eſt point Dieu : il y a donc un autre principe créateur, que Dieu.

Archélaus attaqua la qualité d'Apôtre de J. C. que prenoit Manès : il demanda ſur quelles preuves il fondoit ſa Miſſion; quels miracles ou quels prodiges il avoit faits, & Manès n'en pouvoit citer aucun.

Par ce moyen, Archélaus dépouilloit Manès de ſon autorité, & réduiſoit ſa doctrine à un ſyſtême ordinaire, dont il ſappoit les fondemens : il prouva contre Manès qu'il étoit impoſſible de ſuppoſer deux Etres éternels & néceſſaires, dont l'un eſt bon & l'autre mauvais, puiſque deux Etres qui exiſtent par la néceſſité de leur nature, ne peuvent avoir des attributs différens, ni faire deux Etres différens : ou ſi ce ſont deux Etres différens, ils ſont bornés & n'exiſtent plus par leur nature, ils ne ſont plus éternels & indépendans.

---

(1) Joan. 8, v. 44.

Si les objets que l'on regarde comme mauvais, ſont l'ouvrage d'un principe eſſentiellement malfaiſant : pourquoi ne trouve-t-on point dans la nature de mal pur, & ſans mêlange de bien ? Choiſiſſez dans les objets qui nous ont fait imaginer un principe malfaiſant & coéternel au Dieu ſuprême, vous n'en trouverez aucun qui n'ait quelque qualité bienfaiſante, quelque propriété utile.

Le Démon, que l'on voudroit faire regarder comme un principe coéternel à l'Etre ſuprême, eſt dans ſon origine une créature innocente qui s'eſt dépravée par l'abus qu'elle a fait de ſa liberté.

Tels ſont en général les principes qu'Archélaus oppoſe à Manès. Tout le monde ſentit la force de ces raiſons, & perſonne ne fut, ni ébranlé, ni ébloui par les ſophiſmes de ſon adverſaire.

Archélaus garanti le peuple de la ſéduction en l'éclairant. Quels ravages un homme tel que Manès, n'eût-il pas faits dans le Diocèſe de Caſcar, ſi Archélaus n'eut été qu'un honnête homme ſans talent, ou un grand Seigneur ſans lumiere ?

Manès, déſeſperant de faire des proſélytes dans la Province de Caſcar, repaſſa en Perſe, où des ſoldats de Sapor l'arrêterent & le firent mourir vers la fin du troiſieme ſiecle.

Telle fut la fin de Manès, où trois ſiecles après, Mahomet, fanatique ignorant, ſans lumiere & ſans vue, ſe fit reſpecter comme un Prophete, & fit recevoir à la moitié de l'Aſie, comme une doctrine inſpirée, un mêlange abſurde de Judaïſme & de Chriſtianiſme.

Manès en alliant la doctrine des Mages avec le Chriſtianiſme, déplaiſoit également aux Perſans, aux Chrétiens & aux Romains : toutes les Sociétés Religieuſes dont il étoit environné ſe ſouleverent contre lui, & il fut opprimé.

Mais, lorſque Mahomet allia le Chriſtianiſme & le Judaïſme, l'Arabie & les Provinces de l'Orient étoient remplies de Juifs, de Neſtoriens & d'Eutychiens, de Monothélites, & d'autres Hérétiques exilés ou bannis, qui vivoient paiſiblement ſous la protection des

Arabes, mais qui conservoient contre les Empereurs Romains, & contre les Catholiques, une haine implacable, & qui pour se venger, favorisèrent le fanatisme de Mahomet, secondèrent ses efforts, & lui suggérèrent peut-être le projet d'être Prophète & Conquérant : tout Empire leur paroissoit préférable à celui des Catholiques.

D'ailleurs, Manès étoit un Philosophe qui vouloit établir ses dogmes par la voie du raisonnement & de la persuasion : Mahomet au contraire, étoit un fanatique ignorant, & le fanatique sans lumieres court au supplice ou aux armes.

Les disciples de Manès firent pourtant quelques Prosélytes, on les rechercha, & ils furent traités avec beaucoup de rigueur : ils se multiplierent cependant ; & six siecles après Manès, dans des tems de ténébres & d'ignorance, nous voyons les Manichéens se multiplier prodigieusement, & fonder un Etat qui fit trembler l'Empire de Constantinople. Il est intéressant de connoître les différentes formes que prit cette Secte, ses progrès, & ses effets dans l'Orient & dans l'Occident.

MANICHÉENS, Disciples de Manès, ou Sectateurs de sa doctrine : les principaux disciples de Manès, furent Hermas, Buddas & Thomas, qui allerent en Egypte, en Syrie, dans l'Orient & dans l'Inde porter la doctrine de leur maître ; il essuyerent d'abord bien des disgraces, & firent peu de Prosélytes. Nous allons d'abord exposer leurs principes & leur commencement, nous exposerons ensuite leur progrès.

§. I.

Des commencemens des Manichéens, de leurs principes & de leur morale.

Les premiers Sectateurs de Manès composerent divers ouvrages pour défendre leurs sentimens, & comme Manès avoit pris la qualité d'Apôtre de J. C., on rapprocha autant qu'on le pût les principes philosophiques de Manès, des dogmes du Christianisme : on adoucit donc beaucoup le système de Manès, & l'on

fit à beaucoup d'égards, disparoître au moins en apparence, l'opposition du Manichéisme & du Christianisme.

D'autres disciples de Manès, tels qu'Aristocrite, prétendoient, qu'au fond toutes les Religions, Payenne, Judaïque, Chrétienne, &c. convenoient dans le principe & dans les dogmes, & qu'elles ne différoient que dans quelques cérémonies : par-tout, disoit-il, un Dieu suprême, & des Dieux subalternes; ici sous le nom de Dieux, là, sous le nom d'Anges; par-tout des Temples, des sacrifices, des prieres, des offrandes, des récompenses & des peines dans l'autre vie; par-tout des Démons & un Chef des Démons, principal auteur des crimes, & chargé de les punir (1).

Le système philosophique de Manès & son sentiment sur l'origine de l'ame, avoit d'ailleurs beaucoup de rapport avec la Philosophie de Pythagore & de Platon, & même avec les principes des Stoïciens : il croyoit que le bon principe n'étoit que la lumiere, & le mauvais principe les ténebres, & cette lumiere répandue dans la matiere ténébreuse animoit tout ce qui vivoit.

On voit aisément que les principes du Manichéisme sur la nature & sur l'origine de l'ame, pouvoient conduire à des maximes austeres, & à une pureté de mœurs que l'on pouvoit regarder comme la perfection de la morale Chrétienne, ou mener à un quiétisme qui laissoit agir toutes les passions en liberté.

Ainsi, les esprits simples ou superficiels, qui ne s'attachent qu'aux mots, & qui ne jugent que sur les premieres apparences; les Chrétiens entêtés de la Philosophie Pythagoricienne, Platonicienne & Stoïcienne; les hommes d'un caractere dur, austere, rigide, & chagrin, ou d'un tempéramment voluptueux, trouvoient dans le Manichéisme des principes satisfaisans.

Les premiers disciples de Manès ne tarderent donc

(1) Formula Receptionis Manichæorum, apud Cottelerium in Patribus Apostolicis.

pas à faire des Proſélytes, & ils étoient aſſez nombreux en Afrique ſur la fin du troiſieme ſiecle.

Comme les Empereurs Romains haïſſoient beaucoup les Perſes, & qu'ils regardoient le Manichéiſme comme une Religion venue de Perſe, ils perſécuterent par haine nationnale les Manichéens, avant que le Chriſtianiſme fût la Religion des Empereurs, & par zele pour la Religion; ainſi les Manichéens furent perſécutés preſque ſans relâche: ils ne pouvoient donc former dans tous ces tems qu'une Secte, en quelque ſorte ſecrette, qui dût tomber dans le fanatiſme, & des principes généraux du Manichéïſme tirer mille dogmes particuliers, abſurdes & une foule de pratiques & de fables inſenſées.

De ce que les Manichéens étoient une Secte perſécutée, ils prenoient beaucoup de précautions pour n'admettre parmi eux que des hommes sûr: ainſi ils avoient un tems d'épreuves, & il y avoit chez eux des Cathécumenes, des Auditeurs & des Elus.

Les Auditeurs vivoient à peu-près comme les autres hommes; pour les Elus, ils avoient un genre de vie tout différent, & une morale très ſinguliere formée ſur les principes fondamentaux du Manichéiſme.

Ainſi, comme dans ce ſyſtême le monde étoit l'effet de l'irruption que le mauvais principe avoit faite dans l'Empire de la lumiere, & qu'ils croyoient que le principe bienfaiſant n'étoit que la lumiere céleſte, ils diſoient que la partie de Dieu abandonnée aux ténebres, étoit répandue dans tous les corps du ciel & de la terre, & qu'elle y étoit eſclave & ſouillée: que quelques unes de ces parcelles de lumieres ne ſeroient jamais délivrées de cet eſclavage, & demeureroient attachées pour l'éternité à un globe de ténebres, & ſeroient éternellement avec les eſprits ténébreux.

Ces portions de lumiere céleſte, ou du bon principe, répandues dans toute la nature, & renfermées dans divers organes, formoient les animaux, les plantes, les arbres, & généralement tout ce qui avoit vie.

Lorſqu'une des portions de la lumiere céleſte, & qui étoit une portion de la dinivité: lors, dis-je, que cette portion de lumiere étoit unie à un corps par la

voie de la génération, elle étoit liée à la matiere beaucoup plus étroitement qu'auparavant; ainsi le mariage ne faisoit que perpétuer la captivité des ames, & ils concluoient que le mariage étoit un état imparfait & criminel.

Il y avoit des Manichéens qui croyoient que les arbres & les plantes avoient, aussi bien que les animaux, des perceptions; qu'ils voyoient, qu'ils entendoient, & qu'ils étoient capables de plaisir & de douleur: de sorte qu'on ne pouvoit cueillir un fruit, couper un légume, tailler un arbre, sans que l'arbre ou la plante ressentît de la douleur; & ils prétendoient que le lait qui sort comme une larme de la figue que l'on arrache, en étoit une preuve sensible: c'est pourquoi ils ne vouloient pas qu'on arrachât la moindre herbe, pas même les épines, & quoique l'agriculture soit l'art le plus innocent, ils le condamnoient néanmoins parcequ'on ne pouvoit l'exercer sans commettre une infinité de meurtres.

Il semble qu'avec de pareils principes les Manichéens devoient mourir de faim: ils trouverent le moyen d'éluder cette conséquence. Ils se persuaderent que des hommes aussi saints qu'eux devoient avoir le privilége de vivre du crime des autres, en protestant cependant de leur innocence: ainsi lorsqu'on apportoit du pain à un Manichéen élu, il se retiroit un peu à l'écart, faisoit les plus terribles imprécations contre ceux qui lui apportoient du pain, puis s'adressant au pain, il disoit en soupirant, » ce n'est pas moi qui vous ai moissonné, » qui vous ai moulu; je ne vous ai point pêtri, je ne » vous ai point mis dans le four; ainsi je suis innocent » de tous les maux que vous avez soufferts: je souhaite » ardemment que ceux qui vous les ont faits, les éprou» vent eux-mêmes «.

Après cette pieuse préparation, l'Elu mangeoit avec plaisir, digéroit sans scrupule; & se consoloit, par l'espérance qu'il avoit que ceux qui lui procureroient à manger en seroit puni rigoureusement.

Un mêlange bizarre de sensualité, de superstition & de dureté, conduisit les Elus des Manichéens à ces conséquences qui paroîtront extravagantes, ou même impossibles

impossibles à tel homme qui en a peut-être plus d'une de cette espece à se reprocher.

Parmi les Chefs des Manichéens, il y en avoit qui regardoient la nécessité de se nourrir sous un aspect plus consolant ; ils croyoient qu'un Elu en mangeant délivroit les plus petites parties de la Divinité attachées à la matiere qu'il mangeoit, & que de son stomac elles s'envoloient dans le ciel, & se réunissoient à leur source : ainsi c'étoit un acte de Religion, & une œuvre de piété sublime, lorsqu'un Elu mangeoit avec excès ; il se regardoit, non comme le Sauveur d'un homme, mais de Dieu (1).

Il est aisé de voir que les principes fondamentaux conduisoient à des conséquences absolument différentes, & même opposées, selon les caracteres & les circonstances : il y a de l'apparence que l'on imputa aux Manichéens beaucoup de ces conséquences qu'ils n'avoient point tirées eux-mêmes ; on leur imputa aussi de commettre des horreurs & des infâmies dans leurs assemblées secrettes.

§. II.

Du Progrès & de l'Extinction des Manichéens.

Depuis Dioclétien jusqu'à Anastase, les Empereurs Romains firent tous leurs efforts pour détruire les Manichéens : ils furent bannis, exilés, dépouillés de leurs biens, condamnés à périr par différens supplices : on renouvella souvent ces loix, & on les exécuta rigoureusement pendant près de deux siecles, (depuis 285 jusqu'en 491).

On eut plus d'indulgence pour eux sous Anastase, dont la mere étoit Manichéene, & ils enseignerent leur doctrine avec plus de liberté ; ils en furent privés sous Justin & sous ses successeurs.

Sous le regne de Constant, petit-fils d'Héraclius, une femme nommée Callinice & Manichéene zelée, avoit deux enfans qu'elle éleva dans ses sentimens : ces

(1) Disput. Archelai. Epiph. Hæres. 6. Aug. de Moribus Manichæorum, de Hæres. op. imperfect. l. 6, c. 6.

enfans ſe nommoient Paul & Jean : auſſi-tôt qu'ils furent en état de prêcher le Manichéiſme, elle les envoya en Arménie où ils firent des diſciples, qui regarderent Paul comme l'Apôtre qui leur avoit fait connoître la vérité : ils prirent le nom de cet Apôtre, & s'appellerent Pauliciens, (vers le milieu du 7e ſiecle.)

Paul eut pour ſucceſſeur Conſtantin qui ſe nommoit Sylvain.

Ce Sylvain entreprit de réformer le Manichéiſme, & d'ajuſter le ſyſtême des deux principes à l'Ecriture Sainte ; enſorte que la doctrine de Sylvain paroiſſoit toute puiſée dans l'Ecriture, telle que les Catholiques la reçoivent, & il ne vouloit point reconnoître d'autre regle de foi. Il affectoit de ſe ſervir des termes de l'Ecriture, il parloit comme les Orthodoxes, lorſqu'il parloit du Corps & du Sang de J. C., de ſa mort, de ſon baptême, de ſa ſépulture, de la réſurrection des morts : ils ſuppoſoient comme les Orthodoxes, un Dieu Suprême, mais ils diſoient qu'il n'avoit en ce monde aucun empire, puiſque tout y alloit mal : ils en attribuoient le gouvernement à un autre principe, dont l'empire ne s'étendoit point au-delà de ce monde, & finiroit avec le monde.

Ils avoient une averſion particuliere pour les Images, & pour la Croix : c'étoit une ſuite de leur erreur ſur l'incarnation, ſur la mort & ſur la réſurrection de J. C., qu'ils ne croyoient point réelles. Ils reprochoient aux Catholiques de donner dans les erreurs du Paganiſme, & d'honorer les Saints comme des Divinités, ce qui étoit contraire à l'Ecriture. Ils prétendoient que c'étoit pour cacher aux Laïcs cette contradiction entre le culte de l'Egliſe Catholique & l'Ecriture, que les Prêtres défendoient la lecture de l'Ecriture Sainte.

Par ces calomnies, les Manichéens ſéduiſoient beaucoup de monde, & leur Secte ne s'offroit aux eſprits ſimples, que comme une Société de Chrétiens qui faiſoient profeſſion d'une perfection extraordinaire.

Sylvain enſeigna ſa doctrine pendant près de vingt-ſept ans, & ſe fit beaucoup de Sectateurs. L'Empereur Conſtantin, ſucceſſeur de Conſtans, informé des progrès de Sylvain, chargea un Officier, nommé Simon, d'aller ſaiſir Sylvain, & de le faire mourir.

Trois ans après la mort de Sylvain, Simon qui l'avoit fait lapider, quitta secretement Constantinople, alla trouver les disciples de Sylvain, les assembla & devint leur Chef; il prit le nom de Tite, & pervertit beaucoup de monde, vers la fin du septieme siecle.

Simon & un nommé Justus eurent une contestation sur le sens d'un passage de l'Ecriture : Justus consulta l'Evêque de Cologne; Justinien II, successeur de Constantin, informé par l'Evêque de Cologne qu'il y avoit des Manichéens, envoya des ordres pour faire mourir tous ceux qui ne voudroit pas se convertir.

Un Arménien, nommé Paul s'échappa, & emmena avec lui deux fils, les instruisit, en mit un à la tête des Manichéens, & lui donna le nom de Timothée : après la mort de Timothée, Zacharie & Joseph se disputerent la qualité de Chefs des Manichéens, & formerent deux partis : on se battit; & les Sarrasins ayant fait une irruption dans ces contrées, massacrerent presque tout le parti de Zacharie. Joseph plus adroit, trouva le moyen de plaire aux Sarrasins, & de se retirer à Episparis, où son arrivée causa une grande joie.

Un Magistrat zélé pour la Religion, força Joseph de sortir d'Episparis, il se retira à Antioche, où il fit une grande quantité de Prosélytes.

Après la mort de Joseph, les Pauliciens se diviserent encore en deux partis : l'un avoit pour Chef Sergius, homme adroit, & né avec tous les talens propres à séduire.

L'autre parti étoit attaché à Baanes : après beaucoup de contestations, les deux partis en vinrent aux mains, & se seroient détruits, si Théodore ne les eût réconciliés, en leur rappellant qu'ils étoient freres; & en leur faisant sentir que leurs divisions les perdoient.

L'Impératrice Théodora ayant pris les rênes du gouvernement pendant la minorité de Michel, en 841, rétablit le culte des Images, & crut devoir employer toute son autorité pour détruire les Manichéens : elle envoya dans tout l'Empire, ordre de découvrir les Manichéens, & de faire mourir tous ceux qui ne se convertiroient pas : plus de cent mille hommes périrent par différentes especes de supplices.

Un nommé Cerbas attaché à cette Secte, ayant appris que son pere avoit été crucifié, pour n'avoir point voulu renoncer à ses sentimens, se sauva avec quatre mille hommes chez les Sarrasins, s'unit à eux, & ravagea les terres de l'Empire.

Les Pauliciens se bâtirent ensuite plusieurs Places fortes, où tous les Manichéens, que la crainte des supplices avoient tenus cachés, se réfugierent & formerent une puissance formidable par leur nombre & par leur haine implacable contre les Empereurs & contre les Catholiques : on les vit plusieurs fois, unis aux Sarrasins, ou seuls, ravager les terres de l'Empire, tailler en piéces les armées Romaines. Une bataille malheureuse, dans laquelle Chrisochir leur Chef fut tué, anéantit cette nouvelle puissance, que les supplices avoient créée, & qui avoit fait trembler l'Empire de Constantinople (1).

Qu'il me soit permis de fixer un moment l'attention de mon lecteur, sur les événemens que je viens de mettre sous ses yeux.

Manès enseigne librement sa doctrine à Cascar & à Diodoride ; Archélaus le combat avec les armes de la raison & de la Religion : il dissippe ses sophismes, il fait voir la vérité du Christianisme dans son jour, & Manès est regardé par toute la Province comme un imposteur : personne n'est, ni ébranlé par ses raisons, ni échauffé par son fanatisme.

Manès désespéré passe en Perse, Sapor le fait mourir, & les disciples de Manès sont des Prosélytes.

Dioclétien est informé qu'il y a dans l'Empire Romain des disciples de Manès, il condamna au feu les Chefs de cette Secte, & les Manichéens se multiplient.

Pendant plus de six cens ans, les exils, les banniſſemens, les supplices sont employés inutilement contre cette Secte ; sous la minorité de Michel, les Manichéens sont répandus dans tout l'Empire : la piété de

(1) Photius, de Manichæis repullulantibus, Bibliot. Croisiriana, p. 349. Petrus Siculus de Manichæis. Cedrenus.

Théodora veut détruire cette Secte ; elle la frappe, son zele immole plus de cent mille Manichéens obstinés, & du sang de ces malheureux, elle voit sortir une puissance ennemie de la Religion & de l'Empire, qui fut long-tems funeste à l'un & à l'autre, & qui hâta les conquêtes des Sarrasins, l'agrandissement du Mahométisme, & la ruine de l'Empire.

Si Marcel, dans la maison duquel se tint la conférence entre Manès & Archélaus, eut dit à Dioclétien, opposez aux Manichéens des hommes tels qu'Archélaus, ils arrêteront le progrès du Manichéisme, comme cet Evêque a étouffé dans sa Province cette Secte naissante : le feu de la persécution que vous allumez contre eux, fera sortir des cendres de ces Sectaires, une puissance formidable à vos successeurs. Dioclétien eut regardé Marcel comme un insensé, & ses Courtisans auroient soutenu qu'il vouloit avilir l'autorité souveraine.

Si lorsque Théodora donnoit ses ordres pour faire mourir tous les Manichéens, un Sage, perçant dans l'avenir, eût dit à l'Impératrice : Princesse, le principe du zele qui vous anime est louable, mais les moyens que vous employez seront funestes à l'Eglise & à l'Empire ; ce Sage eût été regardé comme un mauvais sujet, & comme un ennemi de la Religion : après la révolte de Cabreas, il n'est pas sûr qu'on ne la lui eût pas imputée, & qu'il n'eût pas été condamné comme un Manichéen, & puni comme l'auteur des maux qui affligerent l'Empire.

Après la défaite de l'armée de Crisochir, les débris de la Secte des Manichéens se disperserent du côté de l'Orient, se firent quelques établissemens dans la Bulgarie, & vers le dixieme siecle se répandirent dans l'Italie : ils eurent des établissemens considérables dans la Lombardie, d'où ils envoyerent des Prédicateurs qui pervertirent beaucoup de monde.

Les Nouveaux Manichéens avoient fait des changemens dans leur doctrine, le système des deux principes n'y étoit pas toujours bien développé, mais ils en avoient conservé toutes les conséquences sur l'Incarnation, sur l'Eucharistie, sur la Ste. Vierge, & sur les Sacremens.

Beaucoup de ceux qui embraſſerent ces erreurs étoient des Enthouſiaſtes, que la prétendue ſublimité de la morale Manichéenne avoit ſéduits; tels furent quelques Chanoines d'Orléans, qui étoient en grande réputation de piété.

Le Roi Robert en étant informé fit aſſembler un Concile; on examina les erreurs des nouveaux Manichéens, les Evêques firent d'inutiles efforts pour les détromper: » Prêchez, répondirent-ils aux Evêques, » prêchez votre doctrine aux hommes groſſiers & charnels; pour nous, nous n'abandonnerons point les » ſentimens que l'Eſprit ſaint a gravés lui-même dans » nos cœurs; il nous tarde que vous nous envoyez au » ſupplice, nous voyons dans les Cieux J. C. qui nous » tend les bras, pour nous conduire en triomphe dans » la Cour céleſte. »

Le Roi Robert les condamna au feu, & ils ſe précipiterent dans les flammes avec de grands tranſports de joie, an. 1022.

Les Manichéens firent beaucoup plus de progrès dans le Languedoc & dans la Provence; on aſſembla pluſieurs Conciles contre les Manichéens, & on brûla beaucoup de ces Sectaires, mais ſans éteindre la Secte: ils pénétrerent même en Allemagne, & paſſerent en Angleterre; par-tout ils firent de proſélytes, mais par-tout on les combattit, & on les réfuta.

Le Manichéiſme perpétué à travers tous ces obſtacles dégénéra inſenſiblement, & produiſit dans le douzieme ſiecle & dans le treizieme cette multitude de Sectes qui faiſoient profeſſion de réformer la Religion & l'Egliſe; tels furent les Albigeois, les Pétrobruſiens, les Henriciens, les Diſciples de Tanchelin, les Popelicains, les Cathares (1).

MANICHÉISME, ſyſtême de Manès, qui conſiſ-

(1) Voyez ſur les Manichéens d'Italie & des Gaules, Valdenſes, c. 6, t. 4. Bibliot. PP. part. 2, p. 759. Conc. Acta Concil. Aurelianenſis, Turon. 3, c. 3. Conc. Toloſ. Spicileg. t. 2. Labe, Conc. t. an. 1119. Can. 3. Boſſuet, 9. Vignier, Bibliot. Hiſt. 2. Hiſtoire des Variations, l. 11. part. an. 1022, p. 672. Renier, contr.

toit à concilier, avec les Dogmes du Chriſtianiſme, le ſentiment qui ſuppoſe que le monde & les phénomenes de la nature ont pour cauſes deux principes éternels & néceſſaires, dont l'un eſt eſſentiellement bon, & l'autre eſſentiellement mauvais.

Nous allons développer les principes de ce ſyſtême, & en faire voir l'abſurdité; & comme M. Bayle, à l'occaſion du ſyſtême de Manès, a fait une foule de difficultés contre la Providence & contre la bonté de Dieu, nous expoſerons les difficultés de M. Bayle en faveur du Manichéiſme, & nous ferons voir que ces difficulté, que l'on repete avec tant de confiance, ſont des ſophiſmes

§. I.

Des Principes du Manichéiſme avant Manès.

Pour découvrir les premiers pas de l'eſprit humain vers le Manichéiſme, il faut nous placer dans ces ſiecles barbares, où les guerres, les paſſions, & l'ignorance, avoient défiguré l'idée de l'Etre Suprême, répandu d'épaiſſes ténebres ſur le Dogme de la Providence, & fait d'une partie du genre humain des Nations ſauvages.

Plongé dans l'oubli de leur origine & de leur deſtinations, les hommes ne ſe virent plus que comme des êtres ſenſibles qui éprouvoient ſucceſſivement différens beſoins, tels que la faim, la ſoif, &c. & qui étoient affectés de ſenſations agréables ou douloureuſes, tels que le froid, le chaud, &c.

Guidés par l'inſtinct ſeul, ils chercherent les fruits ou les légumes propres à les nourrir, ils apprirent à les cultiver, ils éleverent des troupeaux, ſe couvrirent de leurs peaux, & formerent des peuples paſteurs & cultivateurs.

La fertilité de la terre n'eſt pas conſtante: les orages, la rigueur des ſaiſons, les intempéries de l'air, firent périr les fruits, les légumes & les moiſſons; des nourritures mal-ſaines, des vents dangereux, firent mourir les troupeaux; les maladies déſolerent les familles réunies.

Les hommes ſe virent alors environnés de biens & de maux : les hommes qui éprouvoient ſucceſſivement ces biens & ces maux, avoient eux-mêmes fait du bien & du mal ; quelquefois ils partageoient leurs fruits, leurs troupeaux, avec leurs alliés ; d'autres fois ils ravageoient les moiſſons de leurs ennemis, ils enlevoient leurs troupeaux, ils tuoient des animaux pour s'en nourrir ; ils crurent que des êtres inviſibles & ſemblables aux hommes rendoient leurs champs ſtériles, ravageoient leurs moiſſons, & faiſoient périr leurs troupeaux.

Comme les hommes n'enlevoient les fruits & les moiſſons des autres, ou ne tuoient des animaux que pour ſe nourrir, on crut que les êtres inviſibles ou les eſprits, ne nuiſoient aux moiſſons, on ne faiſoient mourir les animaux que pour ſe nourrir ; on crut les empêcher de nuire aux troupeaux & aux moiſſons, ou même aux hommes, en leur donnant à manger, & en leur offrant une partie des légumes & de la chair des animaux qu'on tuoit.

Ce partage que les hommes faiſoient de leur nourriture avec les êtres inviſibles, auxquels ils attribuoient la ſtérilité de leurs champs : ou la mort de leurs troupeaux, fut chez ces Nations barbares le premier ſacrifice.

On attribua ſucceſſivement à ces eſprits tous les goûts, toutes les paſſions humaines ; on leur rendit toutes les eſpeces de culte qui pouvoient flatter ces paſſions ou ces goûts : telle eſt l'origine de ces cultes religieux ſi inſenſés, ſi biſarres & ſi obſcenes, dont l'Hiſtoire nous a conſervé des traits, & que l'on retrouve tous aujourd'hui chez les peuples du nouveau monde, à proportion du dégré de lumiere auquel chaque Nation s'eſt élevée.

Ces reſſources épuiſées inutilement pour arrêter le cours des maux, on jugea qu'il y avoit des génies inſenſibles aux hommages des hommes, des génies qui avoient pour le mal une détermination inflexible, & qui ne cherchoient dans le malheur des hommes qu'un ſpectacle.

L'empire de la nature fut donc partagé entre deux

eſpeces de puiſſances contraires, entre des génies bons & mal-faiſans : de-là vint cette religion barbare, qui, pour ſe rendre propices les génies mal-faiſans, offroit des victimes humaines, & dévouoit à la mort les peuples vaincus.

En réfléchiſſant ſur ces génies, que l'on regardoit comme les maîtres de la nature, on apperçut dans les effets qu'on leur attribuoit de grandes différences, & l'on ſuppoſa de l'inégalité dans les forces & dans le pouvoir de ces génies : on établit donc une eſpece de gradation ou d'hierarchie dans les puiſſances qui gouvernoient la nature ; & comme l'imagination ne peut ſoutenir le progrès à l'infini, on s'arrêta enfin à deux génies plus puiſſans que tous les autres, qui partageoient l'empire du monde, & qui diſtribuoient les biens & les maux, par le moyen d'une multitude innombrable de génies ſubalternes.

L'eſprit humain, élevé à l'idée de deux génies maîtres abſolus de la nature, fixa toute ſa curioſité ſur ces deux principes, & ſur la recherche des moyens propres à les intéreſſer.

Le bon & le mauvais principes étant déterminés par leur nature à produire, l'un tout le bien, l'autre tout le mal poſſible, il eſt certain qu'il n'y auroit que du bien ou du mal dans le monde, ſi ces deux principes n'étoient indépendans l'un de l'autre ; & comme ces deux principes étoient les deux cauſes primitives & eſſentielles de tout ce qu'on voyoit dans le monde, on les crut éternels, néceſſaires & infinis.

L'eſpece d'échafaudage, par lequel l'eſprit humain s'étoit élevé juſqu'à deux principes généraux de tout, diſparut alors, & l'hypotheſe des deux principes commença à ſe généraliſer & à ſe préſenter à l'eſprit ſous une forme ſyſtématique.

Il y a du bien & du mal dans le monde ; ces deux effets ſuppoſent néceſſairement deux cauſes, l'une bonne & l'autre mauvaiſe : ces deux cauſes ou principes éternels, néceſſaires & infinis, produiſent tout le bien & tout le mal qu'elles peuvent produire.

Comme ceux qui avoient imaginé ces deux principes n'avoient enviſagé dans la nature que les phénome-

nes qui avoient du rapport avec le bonheur des hommes, ils trouverent dans l'hypotheſe des deux principes un ſyſtême complet de la nature : l'imagination ſe repréſenta ces deux principes comme deux Monarques qui ſe diſputoient l'empire de la nature pour y faire régner le bonheur & les plaiſirs, ou pour en faire un ſéjour de trouble & d'horreur : on imagina des armées de génies ſans ceſſe en guerre, & l'on crut avoir trouvé la cauſe de tous les phénomenes : telle étoit la philoſophie d'une partie de l'Orient & de la Perſe, d'où elle ſe répandit enſuite chez différens peuples, où elle prit mille formes différentes (1).

Dans beaucoup de Nations, l'eſprit n'alla pas plus loin : la curioſité, plus active chez d'autres hommes, chercha à ſe former une idée plus diſtincte, & une notion plus préciſe de ces deux principes, d'où n'aiſſoient primitivement tous les biens & tous les maux.

La lumiere eſt le premier des biens, elle embellit la nature, elle fait croître les moiſſons, elle mûrit les fruits; ſans elle, l'homme ne pourroit ni diſtinguer les fruits qui le nourriſſent, ni éviter les précipices dont la terre eſt ſemée.

On ne ſavoit point alors que le rayon de lumiere qui féconde les campagnes, élevoit dans l'athmoſphere des ſels & des ſouffres, & produiſoit les vents qui forment les orages & les tempêtes; on jugea que la lumiere étoit un principe bienfaiſant, & la ſource de tous les biens.

C'étoient au contraire les ténébres qui apportoient les tempêtes, les orages & la déſolation : c'étoient des abîmes profonds & obſcurs de la terre que ſortoient les vapeurs mortelles, les torrens de ſouffre & de feu qui ravageoient les campagnes; c'étoit dans le centre de la terre que réſidoient ces puiſſances redoutables, qui en ébranloient les fondemens : on ne douta pas que les ténébres, ou la matiere ténébreuſe & obſcure, ne fuſſent le principe mal-faiſant & la ſource de tous les maux.

---

(1) Wolf. Manicheiſm. ante Manich. Aſſeman, Bibl. Orient. t. 1, p. 112.

On ne concevoit alors l'ame que comme le principe du mouvement du corps humain, & l'esprit comme une force motrice : comme la lumiere étoit essentiellement active, on regarda la lumiere comme un esprit ; & comme la matiere ténébreuse étoit aussi en mouvement, on supposa qu'elle étoit sensible & intelligente, & que les Demons ténébreux étoient des esprits matériels.

Comme le Ciel est la source de la lumiere, on conçut le principe bienfaisant comme une lumiere éternelle, pure, spirituelle & heureuse, qui, pour communiquer son bonheur, avoit produit d'autres intelligences, & s'étoit formé dans les Cieux une cour d'être heureux & bienfaisans comme lui.

Pour le principe malfaisant, il habitoit au centre de la nuit, & n'étoit qu'un esprit ténébreux & matériel. Agité sans cesse & sans regle, il avoit produit des esprits ténébreux comme lui, inquiets, turbulens, sur lesquels ils régnoit.

Mais pourquoi ces esprits étoient-ils en guerre ? pourquoi s'étoient-ils mêlés ensemble ? leur nature étant essentiellement différente, ne devoient-ils pas rester éternellement separés ?

C'est une question que la curiosité humaine ne pouvoit manquer de faire ; & voici comment on la résolut.

Le bon & le mauvais principes étant indépendans l'un de l'autre, occupoient l'immensité de l'espace sans se connoître, & par conséquent sans faire d'efforts l'un vers l'autre : chacun étoit dans l'espace qu'il occupoit comme s'il eût existé seul dans la nature, faisant ce que son essence le déterminoit à faire, & ne desirant rien de plus.

Le séjour du principe ténébreux étoit rempli d'esprits qui se mouvoient essentiellement, parcequ'il n'y a que le bonheur qui soit tranquille ; & les mouvemens des esprits ténébreux, semblables à l'agitation des hommes malheureux, n'avoient ni dessein, ni regle : la confusion, le trouble, le désordre & la discorde, régnoient donc dans son empire ; les esprits ténébreux furent en guerre, se livrerent des batailles ;

les vaincus fuyoient les vainqueurs, & comme l'empire de la lumiere & des ténébres ſe touchoient, les vaincus, en fuyant les vainqueurs, franchirent les limites de l'empire des ténébres, & paſſerent dans l'eſpace lumineux où régnoit le bon principe (1).

La production du monde étoit l'effet de cette irruption du principe ténébreux dans le ſéjour de la lumiere : & pour expliquer comment cette irruption avoit produit les différens êtres que le monde renferme, l'imagination forgea des hypotheſes, des ſyſtêmes. On a compté plus de ſoixante & dix Sectes de Manichéens, qui, réunis dans la croyance de deux principes, l'un bon & l'autre mauvais, ſe diviſoient & ſe contrediſoient ſur la nature de ces êtres, & ſur la maniere dont le monde étoit ſorti du conflict de ces deux principes (2).

Les uns prétendoient que le bon principe n'ayant ni foudres pour arrêter le mauvais principe, ni eux pour l'inonder, ni fer pour forger des armes, avoit jetté quelques rayons de lumiere aux génies ténébreux qui s'étoient occupés à les ſaiſir, à les fixer, & qui par ce moyen n'avoient pas pénétré plus avant dans ſon empire (3).

D'autres penſoient que le principe bienfaiſant, après l'irruption du principe matériel, jugea qu'il pouvoit mettre de l'ordre dans la matiere, & qu'il avoit tiré tous les corps organiſés de ce principe matériel : c'étoit le ſyſtême de Pythagore, qui l'avoit trouvé dans l'Orient, où Manès le prit auſſi.

§. II.

De l'union que Manès fit du ſyſtême des deux principes avec le Chriſtianiſme.

Manès avoit pris dans les écrits de Scythien le ſyſtê-

---

(1) Theodoret, Hæret. Fab. 2, p. 39. l. 1, c. 26. Fragment. Baſilid. apud Grabbe, Spicileg. PP. ſæc.

(2) Theodoret, ibid.

(3) Ibid.

me des deux principes ; il l'avoit enſeigné, & s'étoit fait des diſciples. Les diſciples qu'il envoya pour répandre ſa doctrine, lui rapporterent qu'ils avoient trouvé dans les Chrétiens des ennemis redoutables ; Manès crut qu'il falloit les gagner, & concilier le Chriſtianiſme avec le ſyſtême des deux principes : il prétendit trouver dans l'Ecriture même les deux principes auxquels, ſelon lui, la raiſon avoit conduit les Philoſophes.

L'Ecriture, diſoit-il, nous parle de la création de l'Homme, & jamais de celle des Démons.

Auſſitôt que l'Homme eſt placé dans le Paradis, Satan paroît ſur la ſcene, vient tenter l'Homme, & le ſéduit.

Cet eſprit mal-faiſant fait ſans ceſſe la guerre au Dieu Suprême, & l'Ecriture donne aux Démons le titre de Puiſſances, de Principautés, d'Empereurs du monde ; ainſi l'Ecriture ſuppoſe un principe mal-faiſant, oppoſé ſans ceſſe au principe bienfaiſant ; il eſt, dans le mal, ce que Dieu eſt dans le bien.

Le Diable étant méchant de ſa nature, il n'eſt pas poſſible, diſoit Manès, que Dieu l'ait créé.

En vain répondoit-on que le Démon avoit été créé innocent, juſte & bon, & qu'il étoit devenu méchant en abuſant de ſa liberté.

Manès répliquoit que le Démon étoit repréſenté dans l'Ecriture comme un méchant, incorrigible, & eſſentiellement mal-faiſant : il prétendoit que ſi Dieu avoit créé le Démon bon & libre, il n'auroit point perdu ſa liberté par ſon péché, & que ſon inclination naturelle l'auroit ramené au bien, s'il avoit été bon dans ſon origine : il prétendoit qu'il répugnoit à la perfection de Dieu de créer un eſprit qui devoit être la cauſe de tous les maux de l'Univers, perdre le genre humain, & s'emparer de l'empire du monde.

Manès ne ſuppoſoit pas que le mauvais principe ou le Démon fût égal au Dieu bienfaiſant : il ſuppoſoit, au contraire, que Dieu ayant apperçu l'irruption du mauvais principe dans ſon empire, avoit envoyé l'eſprit vivant, qui avoit dompté les Démons & les avoit enchaînés dans les airs, ou relégués dans la terre, où

il ne leur laiſſoit de puiſſance & de liberté qu'autant qu'il le jugeoit à propos pour ſes deſſeins.

Ce fut en uſant de cette puiſſance que les Démons formerent l'homme & la Femme. Nous n'entrerons pas dans le détail des explications que les Manichéens donnent des Phénomenes & de l'Hiſtoire des Juifs, & de celle des Chrétiens; ces explications ſont abſolument arbitraires, & preſque toujours abſurdes & ridicules.

Tous convenoient que l'ame d'Adam & celles de tous les Hommes étoient des portions de la lumiere céleſte, qui, en s'uniſſant aux corps, oublioient leur origine, & qui erroient de corps en corps.

Pour les délivrer; la Divine Providence ſe ſervit d'abord du miniſtere des bons Anges, qui enſeignerent aux Patriarches les vérités ſalutaires: ceux-ci les enſeignerent à leurs deſcendans; & pour empêcher que cette lumiere ne s'éteignit entierement, Dieu ne ceſſa point de ſuſciter dans tous les tems, & parmi toutes les Nations, des Sages & des Prophetes, juſqu'à ce qu'il ait envoyé ſon Fils.

Jeſus-Chriſt a fait connoître aux hommes leur véritable origine, les cauſes de la captivité de l'ame, & les moyens de lui rendre ſa premiere dignité.

Après avoir opéré une infinité de miracles pour confirmer ſa Doctrine, il leur montra dans ſa Crucifixion myſtique, comment ils doivent mortifier ſans ceſſe leur chair & leurs paſſions: il leur a fait voir encore par ſa Réſurrection myſtique, & par ſon Aſcenſion, que la mort ne détruit point l'homme, qu'elle ne détruit que ſa priſon, & qu'elle rend aux ames purifiées la liberté de retourner dans leur Patrie céleſte. Voilà le fondement de toutes les auſtérités, & de la morale des Manichéens.

Comme il n'eſt pas poſſible que toutes les ames acquerent une parfaite pureté dans le cours d'une vie mortelle, les Manichéens admettoient la tranſmigration des ames; mais ils diſoient que celles qui ne ſont pas purifiées par un certain nombre de révolutions, ſont livrées aux démons de l'air pour en être tourmentées & pour être domptées; qu'après cette rude pé-

nitence, elles ſont renvoyées dans d'autres corps, comme dans une nouvelle école, juſqu'à ce qu'ayant acquis le dégré de purification ſuffiſante, elles traverſent la région de la matiere, & paſſent dans la Lune: lorſqu'elle en eſt remplie, ce qui arrive quand toute ſa ſurface eſt illuminée, elle les décharge entre les bras du Soleil, qui les remet à ſon tour dans le lieu que les Manichéens appellent la Colonne de Gloire.

Le S. Eſprit, qui eſt dans l'air, aſſiſte continuellement les ames, & répand ſur elles ſes précieuſes influences: le Soleil, qui eſt compoſé d'un feu pur & purifiant, facilite leur aſcenſion au Ciel, & en détache les parties matérielles qui les appeſantiſſent.

Lorſque toutes les ames & toutes les parties de la ſubſtance céleſte auront été ſéparées de la matiere, alors arrivera la conſommation du ſiecle, le feu malfaiſant ſortira des cavernes où le Créateur l'a renfermé; l'Ange qui ſoutient la terre dans ſa ſituation & dans ſon équilibre, la laiſſera tomber dans les flâmes, & jettera enſuite cette maſſe inutile hors de l'enceinte du monde, dans ce lieu que l'Ecriture appelle les ténébres extérieures: c'eſt-là que les Démons ſeront relégués pour jamais.

Les ames les plus pareſſeuſes, c'eſt-à-dire, celles qui n'auront pas achevé leur purification, lorſque cette cataſtrophe arrivera, auront pour peine de leur négligence, la charge de tenir les démons reſſerrés dans leurs priſons, afin d'empêcher qu'ils n'attentent plus rien contre le Royaume de Dieu.

Les Manichéens rejettoient l'ancien Teſtament, parcequ'il ſuppoſe que le Dieu Suprême produit les biens & les maux qu'on voit dans le monde (1).

§. III.

Les Principes du Manichéiſme ſont abſurdes.

Les Manichéens, & après eux M. Bayle, prétendent

(1) Aug. cont. Manich. Theodoret, Hæret. Fab. l. 1. Conférence d'Archélaus.

qu'en partant des phénomenes que nous offre la nature, la raiſon arrive à deux principes éternels & néceſſaires, dont l'un eſt eſſentiellement bon, & l'autre eſſentiellement mauvais.

Pour juger ſi leur ſentiment eſt une hypotheſe philoſophique, ſuppoſons pour un moment que nous ignorons notre origine & celle du monde, & n'admettons de certain que notre exiſtence : appuyés ſur ce phénomene, le plus inconteſtable pour nous, tâchons de nous élever juſqu'à la cauſe primitive qui nous a donné l'être.

Pour peu que je réfléchiſſe ſur moi, je m'apperçois que je ne me ſuis point donné l'exiſtence, & que je l'ai reçue.

Mais quelle eſt la cauſe à laquelle je dois l'exiſtence ? l'a-t-elle reçue elle-même, enſorte qu'il n'y ait dans la nature qu'une longue chaîne de cauſes & d'effets, enſorte qu'il n'y ait rien qui n'ait été produit ?

Cette ſuppoſition eſt impoſſible ; car alors il faudroit reconnoître que la collection des cauſes eſt ſortie du néant ſans aucune raiſon, ce qui eſt abſurde. Mon exiſtence & celle de tous les êtres que je vois, ſuppoſent donc néceſſairement un être éternel, incréé, qui exiſte néceſſairement, & par lui-même.

Je réfléchis ſur cet Etre, la ſource de l'exiſtence de tous les êtres, & je trouve qu'il eſt éternel, infiniment intelligent, tout-puiſſant ; en un mot, qu'il a par ſa nature toutes les perfections.

Puiſque cet Etre, en vertu de la néceſſité de ſon exiſtence, a toutes les perfections, je conclus qu'un être néceſſaire & eſſentiellement mauvais eſt une abſurdité, parcequ'il eſt impoſſible que deux êtres, qui ont la même raiſon d'exiſter, ſoient cependant d'une nature différente, puiſque cette différence n'auroit point de raiſon ſuffiſante : il n'y a donc qu'un Etre éternel, néceſſaire, indépendant, qui eſt la cauſe primitive de tous les êtres diſtingués de lui.

Je parcours les Cieux, & je trouve qu'ils ont été formés avec intelligence & avec deſſein, par la même puiſſance qui les fait exiſter : je trouve que la puiſſance infinie qui leur a donné l'exiſtence, a pû ſeule les former

former, en régler les mouvemens, & y faire régner cet équilibre, sans lequel la nature entiere ne seroit qu'un cahos affreux : je conclus encore que le monde est l'ouvrage de l'intelligence créatrice ; & que c'est le comble de l'absurdité, de supposer qu'il est l'effet du conflict de deux principes ennemis qui ont une puissance égale, & dont l'un veut l'ordre, & l'autre le désordre.

Si je descends sur la terre, je trouve que depuis l'insecte jusqu'à l'homme tout y a été formé avec dessein ; par la puissance créatrice, que tous les phénomenes y sont liés : je ne peux donc m'empêcher de regarder la terre comme l'ouvrage du Créateur de l'Univers, & le Manichéisme, qui en attribue la production à deux principes ennemis, comme une absurdité.

Sur cette terre, où je trouve si évidemment le dessein & la main de l'Intelligence créatrice, je vois des êtres sensibles ; ils tendent tout vers le bonheur, & la nature a placé ces créatures au milieu de tout ce qui est nécessaire pour les rendre heureuses : ces créatures sensibles sont donc, aussi-bien que la terre, l'ouvrage d'un Etre bienfaisant, & non pas de deux principes opposés, dont l'un est bon & l'autre mauvais.

Les animaux, que la nature semble destiner au bonheur, éprouvent cependant du mal : j'en recherche l'origine, & je trouve que les maux sont des suites ou des effets des loix établies dans la nature pour le bien général ; c'est ainsi que la foudre, qui tue un animal, est l'effet du vent qui accumule les soufres répandus dans l'athmosphere, & sans lequel l'air seroit meurtrier pour tout ce qui respire : n'est-il pas évident qu'un être mal-faisant n'auroit point établi dans la nature des loix, qui, tendant au bien général, entraînent de petits inconvéniens [1].

Parmi les êtres qui habitent la terre, l'homme semble être l'objet particulier des complaisances de l'Au-

(1) Voyez Derham, Théologie Physique. Nieuwentit, Démonstration de Dieu par les merveilles de la nature. Examen du Fatalisme, t. 3, art. 3, où ces difficultés sont traitées dans un grand détail.

teur de la nature : aucune créature ſur la terre n'a plus de reſſources que lui pour le bonheur ; il éprouve cependant des malheurs, mais ils viennent preſque tous de l'abus qu'il fait des facultés qu'il a reçues de la nature, & qui étoient deſtinées à le rendre heureux. Une diſpoſition naturelle porte tous les hommes à s'aimer, à ſe ſecourir, & ce n'eſt qu'en étouffant ce germe de bienveillance, qu'un homme fait le malheur d'un autre homme. L'homme n'eſt donc pas l'ouvrage de deux principes oppoſés, & l'Intelligence qui l'a créé eſt une Intelligence bienfaiſante.

Ainſi M. Bayle n'a fait qu'un ſophiſme pitoyable, lorſqu'il a prétendu que le Manichéiſme expliquoit plus heureuſement les phénomenes de la nature que le Théiſme, puiſque ces phénomenes ſont démontrés impoſſibles dans la ſuppoſition des deux principes des Manichéens.

Le Manichéiſme ne peut donc être regardé comme une hypotheſe, & les maux que l'on voit dans le monde ne peuvent juſtifier cette erreur.

Les difficultés de Manès contre l'ancien Teſtament, avoient été propoſées par Cerdon, par Marcion, par Saturnin ; nous y avons répondu dans ces articles. Le ſilence de l'Ecriture ſur la création du Démon, ne peut autoriſer à le regarder comme incréé ; il n'étoit pas néceſſaire que l'Ecriture nous dît qu'un eſprit impuiſſant & méchant, que Dieu a relégué dans les enfers, eſt une créature. Le reſte de la doctrine de Manès a été réfuté par les principes qu'on a établis dans l'article MATÉRIALISTES, où l'on prouve la ſpiritualité de l'ame : voyez ſur cela l'*Examen du Fataliſme*, *t.* 2, où l'on prouve que l'ame eſt immatérielle, qu'elle eſt une ſubſtance, & non pas une portion de l'ame univerſelle.

§. IV.

Des difficultés de M. Bayle en faveur du Manichéiſme, & contre la Bonté de Dieu.

Rien ne ſeroit auſſi faſtidieux & plus inutile, que

de copier ici ces difficultés, qui se réduisent à des principes simples, & presque tous renfermés dans la note D de l'article MANICHÉENS.

Difficultés de M. Bayle, tirées de la Permission du mal.

Les idées les plus sûres & les plus claires de l'ordre, nous apprennent qu'un être qui existe par lui-même, qui est nécessaire & éternel, doit être unique, infini, tout-puissant, & doué de toutes sortes de perfections; ainsi, en consultant ces idées, on ne trouve rien de plus absurde que l'hypothese des deux principes éternels, nécessaires & indépendans l'un de l'autre: voilà ce qu'on appelle des raisons *à priori*, elles nous conduisent nécessairement à rejetter cette hypothese, & à n'admettre qu'un principe unique de toutes choses.

S'il ne falloit que cela pour la bonté d'un système, le procès seroit vuidé à la confusion de Zoroastre & de tous ses Sectateurs. Mais il n'y a point de système, qui, pour être bon, n'ait besoin de ces deux choses; l'une, que les idées en soient distinctes; l'autre, qu'il puisse donner raison des expériences: il faut donc voir si les phénomenes de la nature se peuvent expliquer par l'hypothese d'un seul principe.

Si nous jettons les yeux sur la terre, nous trouvons qu'elle ne peut sortir des mains d'un être bon & intelligent, les montagnes & les rochers la défigurent, la mer & les lacs en couvrent la plus grande partie, elle est inhabitable dans la Zone torride & dans les Zones glaciales, les tonnerres, les tempêtes, les volcans la ravagent souvent.

Les animaux sont sans cesse en guerre, & se détruisent; leur vie n'est qu'une longue chaîne de maux & de douleurs, qui ne se terminent que par la mort.

L'homme est méchant & malheureux, chacun le connoit par ce qui se passe au-dedans de lui, & par le commerce qu'il est obligé d'avoir avec son prochain: il suffit de vivre cinq ou six ans pour être convaincu de ces deux articles; ceux qui vivent beaucoup, connoissent cela encore plus clairement; les voyages sont des

leçons perpétuelles là-dessus : ils font voir par-tout les monumens du malheur & de la méchanceté de l'homme, par-tout des prisons & des Hôpitaux, par-tout des Gibets & des Mendians ; vous voyez ici les débris d'une Ville florissante, ailleurs vous n'en pouvez pas même trouver les ruines : l'Histoire n'est, à proprement parler, que le recueil des ruines & des infortunes du genre humain.

Mais remarquons que ces deux maux : l'un moral, l'autre physique, n'occupent pas toute l'histoire ni toute l'expérience des particuliers ; on trouve par-tout & du bien moral & du bien physique, quelques exemples de vertus, quelques exemples de bonheur, & c'est ce qui fait la difficulté en faveur des Manichéens, qui seuls rendent raisons des biens & des maux.

Si l'homme est l'ouvrage d'un seul principe souverainement bon, souverainement puissant, peut-il être exposé aux maladies, au froid, au chaud, à la faim, à la soif, à la douleur, au chagrin ? peut-il avoir tant de mauvaises inclinations ? peut-il commettre tant de crimes ; la souveraine Sainteté peut-elle produire une créature criminelle ? la souveraine Bonté peut-elle produire une créature malheureuse ? la souveraine Bonté, jointe à une puissance infinie, ne comble-t-elle pas de bien son ouvrage : & n'éloignera-t-elle pas tout ce qui pourroit l'offenser ou le chagriner ?

Envain répondroit-on que les malheurs de l'homme sont des suites de l'abus qu'il fait de sa liberté, la toute science de Dieu a dû prévoir cet abus, & sa bonté devoit l'empêcher ; & quand Dieu n'auroit pas prévu cet abus que l'homme fait de sa liberté, il a dû juger que du moins il étoit possible : puis donc qu'au cas qu'il arrivât, il se croyoit obligé de renoncer à sa bonté paternelle pour rendre tous ses enfans très-misérables, il auroit déterminé l'homme au bien moral, comme il l'a déterminé au bien physique, il n'auroit laissé dans l'ame de l'homme aucune force pour s'écarter des loix auxquelles le bonheur est attaché.

Si une bonté aussi bornée que celle des Peres, exige nécessairement qu'ils préviennent, autant qu'il leur est possible, le mauvais usage que leurs enfans pourroient

faire des biens qu'ils leur donnent, à plus forte raiſon une bonté infinie & toute-puiſſante préviendra-t-elle les mauvais effets de ſes préſens ; au lieu de donner le franc arbitre, elle veillera toujours efficacement pour empêcher qu'elles n'en abuſent.

Les Difficultés de M. Bayle ſont des Sophiſmes.

Les difficultés de M. Bayle, contre la bonté de Dieu, renferment quatre eſpeces des maux incompatibles, ſelon ce critique, avec la bonté, la ſageſſe, la ſainteté, la puiſſance infinie de Dieu : ces maux ſont les prétendus déſordres que l'on voit dans les phénoménes de la nature, l'état des animaux, les maux phyſiques auxquels l'homme eſt ſujet, tels que la faim, la ſoif, & enfin les crimes des hommes.

M. Bayle prétend, que puiſqu'il ſe trouve ſur la terre des lacs, des montagnes, puiſqu'il ſe forme dans l'atmoſphere des orages, il faut que le monde ne ſoit pas l'ouvrage d'un principe bienfaiſant.

Je ne vois dans cette difficulté qu'un ſophiſme, indigne du plus mince Philoſophe.

1°. Le mouvement & l'arrangement de la matiere, n'eſt en ſoi ni bon ni mauvais : il n'y auroit de déſordre dans la production des montagnes, des orages, des tempêtes, &c. qu'autant que ces phénomenes ſeroient contraires au but que Dieu s'eſt propoſé dans la création du monde phyſique.

M. Bayle connoit-il ce but, a-t-il parcouru l'immenſité de la nature, détaillé toutes ſes parties, apperçu leur liaiſon, leurs rapports, démêlé le réſultat des loix qui entrainent avec elles ces déſordres, que l'on regarde comme contraires à la bonté de Dieu.

En ne conſidérant le monde que du côté du phyſique, puiſque tout eſt lié dans le phyſique, il faut le conſidérer comme une machine : or la perfection d'une machine, conſiſte en ce qu'on peut dériver d'une raiſon générale, ſavoir de la vue pour laquelle elle a été faite, les raiſons qui marquent pourquoi chacune de ſes parties eſt préciſément telle qu'elle eſt & non pas autrement, & pourquoi ces parties ont été arran-

gées & liées préciſément de cette façon, & non pas autrement.

Il eſt certain que la machine ſera parfaite, ſi toutes ſes parties ſans exception, & leur ordre, ou leur arrangement, ſont préciſément tels qu'ils doivent être, pour que la machine ſoit parfaitement & exactement propre à la vue qu'on ſe propoſe en la fabriquant.

M. Bayle ne connoiſſant pas la fin que Dieu s'eſt propoſée dans la création du monde, ignorant la deſtination de cette grande machine, y trouvant des loix générales qui tendent au bien & à l'ordre, & qui le produiſent, a-t-il pu combattre la bonté & la ſageſſe de Dieu, par quelques déſordres particuliers qui ſont ordre dans le tout, & qui ne choquent que parcequ'on ne voit pas toute la nature.

M. Leibnits appliquoit au ſujet dont il s'agit, l'axiome de Droit, *incivile eſt niſi tota lege inſpecta judicare :* il diſoit que nous devions juger des ouvrages de Dieu, auſſi ſagement que Socrate jugeoit de ceux d'Héraclite, en diſant ; *ce que j'en ai entendu me plaît, je crois que le reſte ne me plairoit pas moins, ſi je l'entendois.*

2°. Il faut n'avoir jamais porté ſur la nature un œil philoſophique, pour regarder les lacs, les volcans, &c. comme des déſordres contraires à la bonté de Dieu : car il eſt bien prouvé pour tout Phyſicien, que ces prétendus déſordres produiſent de grands avantages aux animaux qui habitent la terre, & qu'ils n'entrainent que peu de maux. L'orage & le tonnerre, par exemple, rendent l'air ſalutaire à tout ce qui reſpire, ſans le mouvement que ces orages produiſent dans l'athmoſphere, l'air que les animaux reſpirent ſeroit mortel pour des régions entieres, & l'orage ne fait périr qu'infiniment peu d'animaux (1).

La difficulté que M. Bayle tire de l'état des animaux, eſt plus ſpécieuſe, & n'eſt pas plus ſolide : l'état des

(1) Nous ne pouvons entrer dans tous les détails qui établiſſent cette vérité ; on peut voir ſur cela Nieuwentit, Derham, l'Examen du Fataliſme, t. 3, & beaucoup d'autres Ouvrages.

animaux nous eſt trop inconnu pour en faire un principe contre une vérité démontrée, telle que l'unité & la bonté de Dieu. D'ailleurs, on exagere leurs maux, & lorſqu'on examine leur condition, on trouve qu'ils ont plus de biens que de maux. Chez eux le bonheur dépend uniquement des ſentimens qu'ils éprouvent, & ils ſont heureux s'ils ont plus de ſenſations agréables, que de ſenſations douloureuſes ; & il paroît que telle eſt leur condition, comme on le voit dans tous les auteurs qui ont écrit ſur l'hiſtoire des animaux.

Le mal phyſique que l'homme éprouve, échauffe bien autrement M. Bayle : ſi l'homme, dit-il, eſt l'ouvrage d'un principe ſouverainement bon & tout-puiſſant, peut-il être expoſé aux maladies, à la douleur, au froid, au chaud, à la faim, à la ſoif, au chagrin.

Quoi donc, parceque l'homme a froid, parcequ'il a trop chaud, parcequ'il a ſoif, on ſe croira autoriſé à nier la bonté de l'Etre ſuprême : on méconnoîtra ſa ſageſſe, on attaquera ſon exiſtence, que l'on reconnoît cependant comme une vérité fondée ſur les principes les plus clairs & les plus inconteſtables de la raiſon.

Eſt-il vrai, d'ailleurs, que le ſort de l'homme ſoit auſſi affligeant qu'on le prétend ?

Le beſoin de manger eſt le plus preſſant des beſoins de l'homme, mais il eſt aiſé de le ſatisfaire. Tout ce qui peut ſe digérer nourrit l'homme ; & le beſoin qui aſſaiſonne le repas le plus frugal, le rend auſſi délicieux que les mets les plus recherchés.

L'homme peut facilement ſe garantir de la rigueur des ſaiſons.

Lorſqu'il eſt ſans douleur, il a beſoin pour être heureux, de varier ſes perceptions, & le ſpectacle de la nature offre à ſa curioſité un fond inépuiſable d'amuſements & de plaiſirs. Il y a donc dans la nature un fond de bonheur ſuffiſant pour tous les hommes, ouvert à tous, facile à tous, lorſqu'on ſe renferme dans les bornes de la nature.

Il eſt vrai que malgré ces précautions les hommes ſeront ſujets à des maladies & aux accidens de la vieil-

leſſe ; mais ces infirmités ne ſont pas inſupportables, & n'empêchent pas que la vie ne ſoit un état heureux, même pour le vieillard infirme, puiſqu'il ne la quitte qu'à regret.

Dans ce que nous venons de dire pour juſtifier la bonté de Dieu, n'ous n'avons conſidéré l'homme que comme un Etre capable de ſenſations agréables ou douloureuſes, & attendant ſon bonheur ou ſon malheur des objets qui agiſſent ſur ces organes ; mais il a pour être heureux bien d'autres reſſources.

La nature ne fait point croître les hommes ſur la terre, comme les champignons ou comme les arbres, elle unit les peres & les enfans par les liens d'une tendreſſe mutuelle ; les ſoins que le pere donne à l'éducation de ſon fils, procurent des plaiſirs infiniment plus ſatisfaiſans que les ſenſations. La tendreſſe & la reconnoiſſance rendent les peres chers à leurs enfans, ils ſont dociles à leur volonté, ils ſoulagent leurs maux, ils ſoutiennent leur vieilleſſe, ils offrent aux peres un ſpectacle ſatisfaiſant, ils les conſolent des malheurs de la vieilleſſe.

Une inclination naturelle porte tous les hommes à s'aimer, à ſe ſecourir ; un malheureux qu'on ſoulage, procure un plaiſir délicieux, & les ſoins qu'on donne au ſoulagement d'un malheureux lui font éprouver un ſentiment de reconnoiſſance, & un retour vers ſon bienfaiteur, qui répand dans ſon ame un plaiſir qui adoucit ſes maux.

Enfin, l'homme s'aime, & l'amour qu'il a pour lui-même ne ſe borne pas à ſe procurer des ſenſations vives & agréables, il faut que l'homme ſoit content de lui-même ; pour être heureux, il faut qu'il puiſſe s'approuver, & jamais l'homme ne ſent plus vivement le plaiſir que procure l'approbation de ſoi-même, que lorſqu'il mérite l'approbation des autres hommes, lorſqu'il à procuré le bonheur des autres, lorſqu'il a rempli ſes devoirs, lorſqu'il n'a rendu perſonne malheureux. Voilà autant de reſſources que la nature a miſes dans l'homme contre les malheurs attachés à ſa condition, elles ſont dans le cœur de tous les hommes, & ne ſont ignorées que des Barbares qui ont étouffé la voix de la nature.

Qu'on juge préſentement ſi l'homme eſt l'ouvrage d'un Etre malfaiſant, & ſi ce n'eſt pas avec raiſon qu'un ancien a dit que c'eſt à tort que l'homme ſe plaint de ſon ſort.

Paſſons au mal moral qui fait la grande difficulté de M. Bayle, je veux dire les vices & les crimes des hommes.

Sans doute, les hommes ſont méchans, & l'on ne peut peindre avec des couleurs trop fortes leurs péchés & leurs déſordres, parceque le mal n'eſt jamais ou preſque jamais néceſſaire à leur bonheur; mais gardons-nous d'imputer ces déſordres à l'Etre ſuprême, ou de penſer qu'ils doivent rendre ſa bonté douteuſe.

Ces déſordres, ces crimes, ſont l'effet de l'abus que l'homme fait de ſa liberté; & il n'eſt point contraire à la bonté de l'Etre ſuprême de créer un homme libre, qui puiſſe ſe porter au bien par choix, & qui ait pourtant le pouvoir de ſe porter au mal. Le ſentiment de notre liberté, qui ne peut exiſter que dans les Etres-libres, ce ſentiment, dis-je, nous fait trouver un grand plaiſir dans la pratique de la vertu, & produit les remors qui nous rappellent à notre devoir: la liberté n'eſt donc pas un préſent fait à l'homme par un Etre malfaiſant, puiſqu'elle tend à nous rendre meilleurs & plus heureux.

Il ne faut pas, au reſte, regarder la terre comme un ſéjour de crime & ſans vertu: nous ferons voir plus bas combien M. Bayle eſt outré à cet égard; & pluſieurs Auteurs ont prouvé que le bien, tant naturel, que moral, l'emporte dans le monde ſur le mal: le lecteur peut conſulter ſur cela Sherlok, Traité de la Providence, ch. 7. Leibnits, Eſſais de Théodicée, &c.

Nous venons d'expoſer la nature & l'origine des maux que nous offre le ſpectacle de la nature; nous avons vû qu'aucune des cauſes qui produiſent ces maux, n'eſt l'ouvrage d'un principe éternel & malfaiſant: que dans l'inſtitution primitive & dans l'intention de l'auteur de la nature, tout tend au bien, que par conſéquent le ſyſtême des deux principes n'explique point les phénomenes de la nature, & que tout ce que M.

Bayle dit sur les maux qui nous affligent, sont plus les déclamations d'un Sophiste, que les doutes d'un Philosophe.

Examen d'une instance de M. Bayle.

M. Bayle prétend que la souveraine puissance jointe à une bonté infinie, doit combler des biens son ouvrage, & éloigner de lui tout ce qui pourroit l'offenser ou le chagriner; que la souveraine bonté devoit ôter à l'homme le pouvoir d'abuser de ses facultés, & que Dieu, en laissant à l'homme ce pouvoir, n'aime pas plus ses créatures, qu'un pere qui laisseroit entre les mains de son fils, une épée dont il sauroit qu'il se percera. L'état des Saints, qui sont irrévocablement attachés à la vertu, n'est-il pas un état digne de la sagesse & de la sainteté de Dieu?

D'ailleurs, il est certain que Dieu pouvoit, sans blesser la liberté de l'homme, le faire persévérer infailliblement dans l'innocence & dans la vertu; rien n'empêchoit donc que Dieu ne prévînt l'abus que l'homme fait de ses facultés, & qu'il ne fît regner dans toute la nature l'ordre & le bonheur; cependant il y a des désordres, des maux, des mechans, des pécheurs: il faut donc qu'une cause différente de l'Etre suprême, ait eu part à la production du monde, & que cette cause soit malfaisante.

Toutes les difficultés que M. Bayle a répétées en mille manieres dans son Dictionnaire, & dans ses réponses aux questions d'un Provincial, se réduisent à ces principes que nous allons examiner.

Il est clair que toute la force de cette instance porte sur ce qu'il est impossible qu'un Etre souverainement bon, souverainement saint, & souverainement puissant, permette qu'il y ait du mal dans le monde, parcequ'il est de l'essence de la souveraine bonté d'empêcher toute espece de mal.

Pour sentir le faux de ce raisonnement, tâchons de nous former une idée juste de la souveraine bonté.

La bonté de l'Etre suprême dont nous parlons ici, c'est sa bienveillance.

La bienveillance d'un Etre eſt d'autant plus grande, qu'il a moins beſoin de faire le bien qu'il fait; ainſi, comme l'Etre ſuprême ſe ſuffit pleinement à lui-même, il eſt, ſi je peux m'exprimer ainſi, infiniment éloigné d'avoir beſoin pour ſon bonheur de créer d'autres Etres, & de leur faire du bien; ſa bienveillance à l'égard des créatures eſt donc infinie, quel que ſoit le bien qu'il leur fait; voilà en quel ſens la bonté de Dieu eſt infinie, & non pas en ce ſens qu'elle doit faire à cette créature tout le bien poſſible: car la bonté infinie en ce ſens eſt impoſſible, puiſqu'alors il faudroit que l'Etre ſuprême donnât à toutes ſes créatures tous les dégrés de perfection poſſibles, ce qui eſt abſurde: car il n'y a point de dernier dégré de perfection dans la créature.

L'idée de la ſouveraine bonté n'exige donc pas que Dieu faſſe à ſes créatures tout le bien poſſible. Pour qu'il conſerve pleinement la qualité d'Etre ſouverainement bienfaiſant, il ſuffit qu'il mette ſes créatures dans un état où elles préferent l'exiſtence au néant, & dans lequel il ſoit mellleur d'être, que de n'être point du tout; il n'eſt pas néceſſaire que cet état ſoit l'état le plus heureux poſſible.

Créer l'homme avec le deſir du bonheur, le mettre au milieu de toutes les reſſources propres à procurer le bonheur, lui donner toutes les facultés néceſſaires pour faire un bon uſage de ces reſſources: c'eſt certainement faire à l'homme un grand bien.

Faire dépendre le bonheur de certaines loix que l'homme peut obſerver, mais dont il peut s'écarter, & hors deſquelles il rencontre le déplaiſir & la douleur, n'empêche pas que l'exiſtence ne ſoit encore un grand bienfait, digne de la ſouveraine bonté, & de la reconnoiſſance de l'homme.

La qualité d'être ſouverainement bon n'exigeoit donc pas que Dieu prévînt l'abus que l'homme pouvoit faire de ſes facultés: la ſouveraine bonté rend Dieu impuiſſant pour faire le mal, & le laiſſe abſolument libre ſur l'exiſtence de ſes créatures, & ſur les dégrés de perfection & de bonheur qu'il leur accorde.

L'idée de la ſouveraine bonté n'exige donc point

que Dieu prévienne tous les maux qui ſont des ſuites de l'imperfection de la créature, ou de l'abus qu'elle fait de ſes facultés : car alors Dieu auroit été obligé de lui donner un certain dégré de perfection plutôt qu'un autre, ce qui n'eſt cependant point renfermé dans l'idée de la ſouveraine bonté.

Si Dieu ne s'étoit propoſé dans la création du monde, que de rendre les hommes heureux à quelque prix & de quelque maniere que ce ſoit, il auroit ſans doute écarté de lui tous les malheurs, & il l'auroit dépouillé du pouvoir d'abuſer de ſes facultés.

Mais, eſt-il contraire à la bonté de Dieu de vouloir que l'homme fût heureux, mais qu'il ne le fût qu'à certaines conditions, & en ſuivant certaines loix, qu'il étoit en ſon pouvoir d'obſerver ou de violer ?

Dieu voyoit dans ſa toute-puiſſance une infinité de mondes poſſibles ; parmi ces mondes, ne pouvoit-il pas y en avoir un où le bonheur des créatures ne fût point la fin principale, & dans lequel il n'entrât que ſecondairement ? N'eſt-il pas poſſible qu'une des loix de ce monde ait été, que Dieu n'accorderoit le bonheur qu'au bon uſage que l'homme feroit de ſes facultés, & que Dieu ne prévînt point l'abus que les créatures pourroient faire de leurs facultés : Dieu ne pouvoit-il pas ſans violer les loix de ſa bonté, choiſir ce monde, & la créature ſeroit-elle en droit de ſe plaindre ?

En accordant à M. Bayle ce qu'il a ſi ſouvent répété, & qu'il n'a jamais prouvé, en lui accordant, dis-je, que Dieu n'a pu ſe déterminer à créer le monde, que pour faire des créatures heureuſes : eſt-il bien sûr que ſa ſageſſe & ſa ſainteté ne lui preſcriviſſent point des loix dans la diſtribution du bonheur ? La bonté de Dieu n'eſt-elle qu'une eſpece d'inſtinct qui le porte à faire du bien ſans regle & aveuglement ?

La conduite de Dieu, ſi je peux m'exprimer ainſi, ne doit-elle pas porter le caractere des attributs de l'Etre ſuprême ? le caractere de ſa ſageſſe & de ſon intelligence ? Or, un monde dans lequel Dieu n'eût rendu heureux que des automates, ou dans lequel il auroit obéi à tous les caprices & à toutes les bizarre-

ries de la créature, eût-il été bien conforme à l'idée de la sageſſe & de la grandeur de l'Etre ſuprême? La bonté de Dieu ne doit-elle pas agir conformément aux loix de ſa ſageſſe, & rendre chaque Etre heureux, ſelon qu'il eſt plus ou moins parfait? ne falloit-il pas pour cela que la créature fût libre? Ce plan du monde eſt-il contraire à l'idée de la ſouveraine bonté?

Enfin, je demande à M. Bayle s'il connoit aſſez la nature de l'homme pour prouver que Dieu ne l'a pas créé dans l'état le plus propre à le rendre heureux? Je lui demande s'il connoit aſſez les deſſeins de Dieu pour prononcer que le monde n'a pas une fin, & n'aura pas un dénouement qui nous fera voir la bonté de Dieu, dans les maux même qui occaſionnent nos murmures? La permiſſion du mal eſt alors un myſtere, & non pas une contradiction avec la bonté ſouveraine de Dieu; & l'on ne peut dire qu'en vertu de ſa ſouveraine bonté, Dieu devoit prévenir tous les maux, & établir un ordre de choſes dans lequel l'homme n'eût pu devenir malheureux.

La ſainteté eſt, auſſi bien que la bonté, une ſource de difficultés en faveur du Manichéiſme.

Dieu n'eſt-il pas infiniment ſaint, dit-on? Sa ſainteté ne lui donne-t-elle pas une ſouveraine averſion pour le mal? Ne faut-il pas qu'il ait manqué de puiſſance pour l'empêcher, ou de ſageſſe pour choiſir les moyens propres à le prévenir?

Pour répondre à cette difficulté, il ne faut que ſe former des idées juſtes de la ſainteté de Dieu, de ſa ſageſſe & de ſa puiſſance.

La ſainteté de Dieu n'eſt qu'une volonté conſtante de ne rien faire qui ſoit indigne de lui: or il n'eſt point indigne de Dieu de créer des hommes qui peuvent abuſer de leur liberté: car ce pouvoir eſt dans l'eſſence de la créature même, & il n'eſt point indigne de Dieu de créer l'homme avec ſon eſſence, ou il faut dire qu'il eſt indigne de Dieu de créer des Etres bornés.

Envain prétendroit-on avec M. Bayle, que la ſainteté de Dieu devoit au moins prévenir l'abus que l'homme fait de ſa liberté: car la ſainteté n'étant en Dieu que la volonté conſtante de ne rien faire qui ſoit in-

digne de lui : il faudroit qu'il fût indigne de Dieu de ne pas prévenir la chute de l'homme, & c'eſt ce qu'on ne peut dire : il n'eſt point indigne de Dieu, de demeurer immobile lorſque la créature peche ; il exprime par ſon immobilité qu'il n'a pas beſoin des hommages de l'homme : il exprime par ce moyen le jugement qu'il porte de lui-même, c'eſt qu'il eſt indépendant de ſa créature.

La permiſſion du mal n'eſt donc pas contraire à la ſainteté de Dieu, & toutes les comparaiſons de M. Bayle, telles que celles d'une mere qui mene ſa fille au bal, & la laiſſe ſéduire, pouvant la garantir de la ſéduction, ſont des ſophiſmes qui tirent toute leur force d'un faux état de queſtion que M. Bayle offre ſans ceſſe à ſon lecteur ſur l'origine du mal. La mere n'a aucune raiſon pour ne pas empêcher la ſéduction de ſa fille ; il n'en eſt pas ainſi de Dieu, par rapport au péché de l'homme.

L'idée de la bonté humaine n'eſt pas l'idée d'une bonté pure, elle eſt toujours jointe à l'idée de la juſtice : le devoir entre toujours un peu dans ſa compoſition, ſi je peux m'exprimer ainſi ; c'eſt une eſpece de commerce, & une obſervation de cette loi générale, qui veut que nous faſſions pour les autres ce que nous voudrions qu'ils fiſſent pour nous, ſi nous étions dans les circonſtances où ils ſont. Le bonheur de la ſociété dépend de l'obſervation de cette loi : la ſociété eſt plus ou moins heureuſe, ſelon que cette loi eſt plus négligée, ou mieux obſervée ; chaque membre de la ſociété eſt donc tenu, par juſtice, de ne point faire aux autres ce qu'il ne voudroit pas qu'on lui fît, s'il étoit placé dans les mêmes circonſtances.

Cette idée de la bonté humaine n'eſt pas applicable à la bonté de Dieu, qui pour être heureux n'a beſoin, ni de l'exiſtence, ni de l'hommage de ſa créature.

Ces principes font voir, que par les loix de ſa bonté, Dieu n'étoit point tenu de créer l'homme dans l'état des bienheureux, ou de donner aux hommes des graces efficaces pour les faire perſévérer infailliblement dans la vertu. On voit même par ces principes, que Dieu

peut, sans violer les loix de sa bonté, punir l'homme qui viole les loix que Dieu a établies, & lui accorder un tems d'épreuve, pendant lequel il pardonne au pécheur pénitent, & après lequel l'homme devint incorrigible, & Dieu un juge severe & inflexible.

Des différens Auteurs qui ont répondu aux difficultés de M. Bayle.

M. Bayle s'étoit proposé d'établir un Pyrrhonisme universel; il prétendit que les sentimens les plus absurdes étoient appuyés sur des principes capables d'en imposer à la raison la plus éclairée, & que les dogmes les plus certains étoient exposés à des difficultés insurmontables, & conduisoient à des conséquences absurdes : conséquemment à ce projet, il prétendit qu'une Secte aussi ridicule que celle des Manichéens, pourroient faire des difficultés qu'aucun Philosophe ou Théologien, de quelque Secte qu'il fût, ne pourroit résoudre.

Le Dictionnaire de M. Bayle eut tant de vogue, ses difficultés contre la bonté de Dieu firent tant de bruit, que les hommes célebres ou zélés pour la vérité s'empresserent de répondre : il n'est peut-être pas inutile de faire connoître les principes qu'ils opposerent à M. Bayle.

§. I.

Principes de M. le Clerc, contre les difficultés de M. Bayle.

Comme M. Bayle, dans ses difficultés contre la bonté de Dieu, insistoit beaucoup sur la longue durée du mal moral & physique dans cette vie, & sur leur éternité dans l'autre; M. le Clerc, déguisé sous le nom de Théodore Parrhase, fit paroître sur la scene un Origéniste, qui prétendit que les biens & les maux de cette vie n'étoient que des moyens destinés à élever l'homme à la perfection & à un bonheur éternel (1).

(1) Parrhasiana, t. 1, p. 109.

M. Bayle reconnut que l'Origéniſte en faiſant ſuccéder une éternelle béatitude aux tourmens que ſouffriront les damnés, avoit levé la plus accablante des difficultés du Manichéiſme ; mais qu'il n'avoit cependant pas réfuté les Manichéens, qui répliquoient qu'il étoit contraire à ſa bonté de conduire ſes créatures au bonheur par les ſouffrances & par les peines. Voilà à quoi ſe réduiſit la diſpute de M. Bayle & de M. le Clerc pour l'eſſentiel, qui ſe trouva noyé dans une foule d'incidens, & même de perſonnalités qui firent abſolument diſparoître l'état de la queſtion (1).

§. II.

Réponſe de Dom Gaudin, Chartreux, aux difficultés de M. Bayle.

En 1704, un Chartreux de Paris, nommé Dom Alexandre Gaudin, donna un ouvrage intitulé, *la Diſtinction & la Nature du bien & du mal, où l'on combat l'erreur des Manichéens, les ſentimens de Montagne & de Charron, & ceux de M. Bayle.*

M. Bayle prétendit que cet auteur avoit très bien prouvé que le ſyſtême des deux principes eſt faux & abſurde en lui-même, & ſur-tout dans les détails où les Manichéens deſcendoient ; mais que ce n'étoit pas là le réfuter lui, M. Bayle, puiſqu'il reconnoiſſoit ces vérités, & prétendoit ſeulement que l'hypothèſe Manichéens, quelqu'abſurde qu'elle ſoit, attaquoit le dogme de l'unité de Dieu, par des objections que la raiſon ne pouvoit réſoudre : il ne fit point d'autre réponſe à l'ouvrage du Chartreux, & la diſpute n'alla pas plus loin (2).

---

(1) Bayle, art. Origene. Rep. t. 6, &c. aux Queſt. d'un Provincial, t. 3, c. 172. Le Clerc, Bibl. Ch. Savans, Août 1705, art. 7. (2) Hiſt. des Ouvrages des

§. III.

§. III.

Principes de M. King, sur l'origine du mal.

M. King prétendit que Dieu n'avoit point créé le monde pour sa gloire, mais pour exercer sa puissance, & pour communiquer sa bonté : qu'étant souverainement bon, rien n'avoit pû être pour lui un motif de créer le monde ; qu'aucun objet extérieur n'étant bon par rapport à lui, c'étoit son choix qui l'avoit rendu bon : il rejette l'opinion de ceux qui prétendent que Dieu a choisi certaines choses, parcequ'elles sont bonnes ; & soutient que la bonté des choses dépend au contraire uniquement du choix que Dieu en fait : il croit que si Dieu avoit été déterminé à agir par la bonté des choses mêmes, Dieu seroit un agent entierement nécessité dans ses actions.

Dieu n'étoit donc assujetti par aucune raison à choisir un monde, plutôt qu'un autre ; & celui qu'il a choisi est bon, parcequ'il a été choisi.

Cette indifférence de Dieu, par rapport aux objets distingués de lui, n'a lieu que dans ses premieres élections : car posé une fois que Dieu veuille quelque chose, il ne peut ne point vouloir la même chose.

De plus, comme Dieu est bon, en voulant l'existence du monde, il a aussi voulu par-là même l'avantage de chaque particulier ; mais autant qu'il s'est pu accorder avec le dessein & les moyens que Dieu avoit choisis pour exercer sa puissance.

Il n'étoit donc pas contraire à la bonté de Dieu, de créer un monde où il y a du mal, si ce mal étoit essentiellement lié avec le moyen qu'il a choisi pour exercer sa puissance : or M. King prétend que tous les maux physiques sont attachés aux loix que Dieu a établies pour exercer sa puissance ; & la créature n'a point à se plaindre, car Dieu n'étoit point obligé de créer un monde sans malheurs, puisque ce monde n'étoit pas meilleur par rapport à Dieu, qu'un monde tel que le nôtre.

Le mal moral est une suite de la liberté de l'hom-

me, mal que Dieu n'étoit point obligé de prévénir; puiſque, par rapport à Dieu, il n'eſt pas meilleur de prévénir cet abus, que de le permettre.

D'ailleurs, Dieu n'auroit pû prévénir cet abus qu'en dépouillant l'homme de ſa liberté, ce qui auroit fait du monde entier une pure machine; & M. King prétend qu'un monde où tout eût été néceſſaire & machinal, n'eût pas été auſſi propre à exercer la puiſſance & les attributs de Dieu, qu'un monde où l'homme eſt libre.

Enfin, Dieu ayant choiſi pour exercer ſa puiſſance un monde où il y avoit de créature libres, il n'a pas dû changer ſon plan parcequ'ils devoient abuſer de leur liberté, comme il n'a pas dû changer les loix qu'il a établies pour le phyſique, parcequ'elles entraînoient après elles des déſordres.

Dieu pouvoit, il eſt vrai, prévénir l'abus que l'homme fait de ſa liberté; mais il ne l'auroit prévénu qu'en faiſant intervenir ſa toute-puiſſance, pour déterminer infailliblement l'homme au bien; mais alors il ſe ſeroit écarté du plan qu'il s'étoit formé, de ne conduire à la vertu les créatures libres, que par la voie des peines & des récompenſes.

M. King reconnoit que l'abus conſtant & opiniâtre que l'homme aura fait de ſa liberté, conduira les pécheurs incorrigibles à des peines éternelles, & pour les concilier avec la bonté de Dieu, il les diminue autant qu'il eſt poſſible, & les met ſur le compte de la créature: il croit qu'elles ſeront de ſuites naturelles de l'obſtination des pécheurs; il croit que les damnés ſeront autant de fols qui ſentiront vivement leur miſere, mais qui s'applaudiront pourtant de leur conduite, & qui aimeront mieux être ce qu'ils ſeront, que de ne point être du tout: ils aimeront leur état tout malheureux qu'il ſera, comme les gens en colere, les amoureux; les ambitieux, les curieux, ſe plaiſent dans les choſes mêmes qui ne font qu'accroître leur miſere.

Cet état ſera une ſuite naturelle de la perverſité des pécheurs; les impies auront tellement accoutumé leur eſprit à de faux jugemens, qu'ils n'en ſeront plus déſormais d'autres, paſſant perpétuellement d'une erreur

à une autre ; ils ne pourront s'empêcher de desirer perpétuellement des choses dont ils ne pourront jouir, & dont la privation les jettera dans des désespoirs inconcevables, sans que l'expérience les rende jamais plus sages pour l'avenir, parceque par leur propre faute ils auront entierement corrompu leur entendement & l'auront rendu incapable de juger sainement (1).

M. Bayle, pour réfuter M. King, emploie ses propres principes : il reconnoit avec lui que Dieu trouvant au-dedans de lui-même une gloire & une félicité infinies, n'a pû créer le monde pour sa gloire : de-là M. Bayle conclud que Dieu étant bon, il auroit dû dans la création du monde donner tout à la bonté, & empêcher, à quelque prix que ce fût, toute espece de mal de s'introduire dans le monde.

Tout étant également bon par rapport à Dieu, il n'a point été porté par l'amour de lui-même ou de sa gloire, à choisir un monde plutôt qu'un autre, à choisir pour gouverner ce monde plutôt qu'un autre, une loi plutôt qu'une autre ; toutes étant également bonnes par rapport à lui, il devoit choisir celles qui étoient les plus propres à procurer le bien des créatures, & changer même toutes ces loix à mesure que le bien de la créature le demanderoit ; car il n'étoit pas meilleur, par rapport à Dieu, de suivre le plan qu'il avoit choisi qu'un autre (2).

M. Bayle est toujours ici dans le même sophisme, il prétend que le monde n'étant point nécessaire à la gloire de Dieu, il n'a dû consulter que sa bonté : mais Dieu n'a-t-il donc d'attributs que la bonté ? n'est-il pas sage & immuable, & ces attributs seront-ils sans influence dans les decrets & dans la conduite de Dieu, tandis que sa bonté seule agira ? la bonté de Dieu est elle une bienfaisance distincte, aveugle, sans lumiere, sans sagesse, qui tende au bien de la créature, sans aucun égard aux autres attributs de l'Etre Suprême ? voilà ce

(1) De Origine Mali, Auctore Guillelmo King, Lond. 1702, in-8. cap. 1, sect. 3. (2) Réponses aux Questions d'un Provincial, t. 2, c. 74. Append. de Leg. Divin.

que M. Bayle ſuppoſe dans ſa réponſe à M. King.

Je ne parle point des queſtions qui entrerent incidemment dans cette conteſtation, qui ſont toutes intéreſſantes, & que l'on trouvera dans l'Ouvrage de M. King, dans la réponſe aux queſtions d'un Provincial, & dans les remarques que M. Bernard a faites ſur la réponſe de M. Bayle (1).

Parmi ces queſtions incidentes, il y en a une qui a pour objet le mal moral. M. King prétend qu'il y a plus de bien moral dans le monde que de mal, & même ſur la terre : il n'a jamais pu croire la doctrine de Hobbes, que tous les hommes ſont des ours, des loups & des tigres, les uns pour les autres ; qu'ils ſont nés ennemis des autres, & que les autres ſont nés leurs ennemis ; qu'ils ſont naturellement faux & perfides, & que tout le bien qu'ils font n'eſt que par crainte, & non par vertu. Celui qui fait un ſemblable portrait des hommes, continue M. King, fournit un aſſez juſte ſujet de ſoupçonner qu'il eſt lui-même tel qu'il dépeint les autres ; mais ſi l'on examinoit les hommes un à un, peut-être n'en trouveroit-on pas un ſeul dans cent mille, qui pût ſe reconnoître à ce portrait.

Ceux-là même qui avancent cette calomnie, ſi on en venoit à toucher à leur caractere, ſe donneroient bien de la peine pour éloigner de deſſus eux les ſoupçons, & diroient qu'ils parlent du peuple & du gros du genre humain, mais non pas d'eux-mêmes ; & il eſt certain qu'ils ne ſe conduiſent pas ſur ce pié-là envers leurs parens, & envers ceux avec qu'ils ſont en relation ; s'ils le faiſoient, peu de gens voudroient les avouer. Obſervez quelques-uns de ceux qui déclament ſi fort contre les trahiſons, les injuſtices, les fourberies, & la cruauté des hommes ; & vous les verrez cultiver ſoigneuſement des amitiés, & s'acquitter des différens devoirs auxquels ils ſont obligés envers leurs amis, leurs familles & leur pays, travailler, ſouffrir, haſarder même leur vie pour y être fideles, lorſqu'il n'y a aucun motif de crainte qui les y porte, & qu'ils

(1) Républ. des Lettres 1706, Janvier p. 57.

pourroient négliger ces devoirs ſans danger ni inconvénient pour eux mêmes.

Cela vient, direz-vous, de la coutume & de l'éducation : ſuppoſons que çela ſoit, il faut donc que le genre humain n'ait pas tellement dégénéré & renoncé au bien, que la plus grande partie des hommes n'exerce encore la bienfaiſance ; & la vertu n'eſt pas tellement bannie, qu'elle ne ſoit appuyée & ſoutenue, louée & pratiquée par un conſentement général & par les ſuffrages du public, & le vice eſt encore honteux.

Effectivement, à peine trouve-t-on un ſeul homme, à moins qu'il ne ſoit preſſé par la néceſſité, ou provoqué par des injures, qui ſoit aſſez barbare, & qui ait le cœur aſſez dur, pour être inacceſſible à la pitié, & qui ne goûte du plaiſir à faire du bien aux autres ; qui ne ſoit diſpoſé à témoigner de la bienvaillance & de l'affection à ſes amis, à ſes voiſins, à ſes parens, & qui ne ſoit diligent à s'acquitter des devoirs civils envers tous ; qui ne faſſe profeſſion de reſpecter la vertu, & qui ne regarde comme un affront qu'on le taxe d'être vicieux. Si l'on veut ſe donner la peine d'examiner pendant un jour ſes actions, & celles de quelqu'autres, peut-être en trouvera-t-il une ou deux de blâmables, tandis que toutes les autres ſont innocentes & bonnes.

Il faut remarquer en ſecond lieu qu'on parle d'un ſeul grand crime, comme un meurtre, un vol, &c. qu'on le publie bien d'avantage, & que l'on en conſerve bien plus long-tems la mémoire, que de mille bonnes & généreuſes actions qui ne font point de bruit dans le monde, & ne viennent point à la connoiſſance du public, mais qui demeurent enſevelies dans le ſilence & dans l'oubli, & cela même prouve que les premiers ſont beaucoup plus rares que les dernieres, qui ſans elles n'exciteroient pas tant de ſurpriſe, d'horreur & d'étonnement.

Il faut obſerver en troiſieme lieu, que bien des choſes qui ſont innocentes paroiſſent criminelles à ceux qui ignorent les vues de celui qui agit, & les circonſtances où il ſe trouve : il eſt certain que nous ne pouvons juger de ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans

une action sur de simples apparences, mais par les intentions de l'ame, & par le point de vue sous lequel celui qui agit envisage les choses.

En quatrieme lieu, bien des actions se font par ignorance, & ceux qui les commettent ne savent pas qu'elles sont vicieuses ; souvent même elles passent pour des vertus, c'est ainsi que S. Paul persécuta l'Eglise, & lui-même avoue qu'il l'avoit fait par ignorance, & que c'étoit pour cela qu'il avoit obtenu miséricorde : combien de choses de cette nature ne se font-elles pas tous les jours par ceux qui professent des Religions différentes ; ce sont, je l'avoue, des péchés, mais des péchés d'ignorance, qui doivent à peine être comptés parmi les maux moraux, parcequ'ils ne procedent pas d'une mauvaise disposition & d'une volonté corrompue.

Tout homme qui use de violence contre un autre, par amour pour la vertu, par haine contre le vice, ou par zele pour la gloire de Dieu, fait mal sans contredit ; mais l'ignorance & un cœur honnête & bon l'excusent beaucoup. Cette considération seule suffit pour diminuer le nombre des méchans, & cette excuse ne se borne pas à ce qui regarde la Religion ; les préjugés de parti doivent être pesés, ces préjugés qui engagent souvent les hommes à employer le fer & le feu contre ceux qu'ils regardent comme des ennemis publics, & comme des traîtres à la Patrie ; il n'y a pas d'erreur plus fatale au genre humain, & qui ait enfanté plus, & de plus grands crimes, & cependant elle vient d'une ame remplie de droiture. La mépriſe consiste en ce qu'ils oublient qu'on doit défendre l'Etat par des voies justes & légitimes, & non aux dépens de l'humanité.

En cinquieme lieu, les préjugés & les soupçons font regarder comme méchans bien des gens qui ne le sont réellement point. Le commerce le plus innocent, entre un homme & une femme fournit au malin un sujet de les soupçonner & de les calomnier : sur une seule circonstance, qui accompagne ordinairement une action criminelle, on déclare coupable du fait même la personne soupçonnée : une seule mauvaise occasion suffit pour déshonorer toute la vie un homme, & pour

comprendre toutes ses actions dans une même sentence. Si un seul membre d'une Société tombe dans quelque faute, on présume d'abord que les autres ne valent pas mieux. Il est presqu'incroyable combien il y a de gens qui passent sur de pareils titres pour très-méchans, qui sont très-différens de ce qu'on les croit. Les Confesseurs & les Juges, lorsqu'il s'agit de cas criminels, savent parfaitement combien peu de vérité il y a dans les bruits ordinaires, & combien peu de fond il y a à y faire.

Sixiemement, nous devons distinguer, & la Loi même le fait, entre les actions qui viennent d'une malice préméditée, & celles auxquelles quelque violente passion, ou quelque désordre dans l'esprit, portent.

Lorsque l'offenseur est provoqué, & qu'un transport subit de la passion le met comme hors de lui, il est certain que cela diminue bien la faute. Ce sont-là des choses qui sont trés-parfaitement connues de notre-très équitable Juge, qui nous jugera miséricordieusement, & non à la rigueur, & c'est sans doute pour ces raisons qu'il nous a défendu de juger avant le tems : nous ne voyons que l'écorce des choses, & il est très-possible que ce que nous regardons comme le plus grand crime, nous paroîtroit devoir être mis au nombre des moindres, si nous étions instruits de tout ce qui y a du rapport, & si nous avions égard à tout.

Bien de vertus & bien de vices résident dans l'ame ; & sont invisibles aux yeux des hommes ; ainsi c'est parler à l'avanture que de prononcer sur le nombre des unes & des autres, & prétendre inférer de-là la nécessité d'un mauvais principe ; c'est mériter d'être regardé comme un Juge téméraire, & coupable de précipitation ; c'est usurper les droits du Juge suprême.

Enfin, la conservation & l'accroissement du genre humain est une preuve bien sûre qu'il y a du bien & du mal dans le monde, car une ou deux actions peuvent avoir une influence funeste sur plusieurs personnes : il y a plus, toutes les actions vicieuses tendent à la destruction du genre humain, du moins à son désavantage & à sa diminution ; au lieu qu'il faut nécessairement le concours d'un grand nombre, & mê-

me d'un nombre infini de bonnes actions, pour la conservation de chaque individu : si donc le nombre des mauvaises actions surpassoit celui des bonnes, le genre humain devroit finir. C'est ce dont on voit une preuve bien sensible dans les pays où les vices se multiplient ; le nombre des hommes y diminue tous les jours, & ils se dépeuplent peu-à-peu ; si la vertu s'y rétablit, les habitans y reviennent à sa suite : c'est-là une marque que le genre humain ne pourroit subsister si jamais le vice étoit dominant, puisqu'il faut le concours de plusieurs bonnes actions pour réparer les dommages causés par une seule mauvaise action. Il ne faut qu'un crime pour ôter la vie à un homme ou à plusieurs ; mais combien d'actes de bonté & d'humanité doivent concourir pour élever & conserver chaque particulier ?

De tout ce qu'on vient de dire, je me flatte, dit M. King, qu'il paroît qu'il y a plus de bien que de mal parmi les hommes, & que le monde peut être l'ouvrage d'un Dieu bon, malgré l'argument qu'on fonde sur la supposition que le mal l'emporte sur le bien ; & tout cela cependant n'est pas nécessaire, puisqu'il peut y avoir dix mille fois plus de bien que de mal dans tout l'univers, quand même il n'y auroit absolument aucun bien sur cette terre que nous habitons. Elle est trop peu de chose pour avoir quelque proportion avec le système entier, & nous ne pouvons que porter un jugement imparfait de tout sur cette partie. Elle peut être l'hôpital ou la prison de l'univers, & peut-on juger de la bonté & de la pureté de l'air d'un climat sur la vue d'un hôpital, où il n'y a que des malades ? ou de la sagesse d'un Gouvernement sur la vue d'une maison destinée pour des personnes aliénées, & où il n'y a que des fols ? ou de la vertu d'une nation sur la vue d'une prison où il n'y a que des malfaiteurs ? non que je croie que la terre soit effectivement telle ; mais je dis qu'on peut le supposer ; & toute supposition qui montre comment la chose peut être, renverse l'argument du Manichéen, fondé sur l'impossibilité qu'il y a d'en rendre raison.

En attendant, je regarde la terre comme un séjour rempli de douceurs, où l'on peut vivre avec plaisir &

joie, & être heureux. J'avoue, avec la plus vive reconnoissance pour Dieu, que j'ai passé ma vie de cette maniere, & je suis persuadé que mes parens, mes amis, & mes domestiques en ont fait autant; & je ne crois pas qu'il y ait de mal dans la vie qui ne soit très-supportable, sur-tout pour ceux qui ont des espérances d'un bonheur à venir (1).

§. IV.

Dispute de M. Jaquelot & de M. Bayle, sur l'origine du mal.

M. Jaquelot, pour répondre aux difficultés de M. Bayle, pose pour principe fondamental, que Dieu a eu dessein de former une créature intelligente & libre, pour en être connu & adoré: si elle n'étoit pas libre & intelligente, ce ne seroit qu'une machine qui agiroit par ressorts, & qui par conséquent ne pourroit contribuer à la gloire de Dieu.

On doit concevoir, dit-il, que Dieu ayant voulu se faire connoître par ses ouvrages, est demeuré comme caché derriere ses ouvrages, à peu-près comme ce Peintre qui se tenoit caché derriere ses tableaux pour entendre le jugement qu'on en feroit; ainsi les hommes ont été créés libres dans cette vue, afin de juger de la grandeur de Dieu par la magnificence de ses œuvres.

On ne peut pas accuser Dieu d'être l'auteur du mal pour avoir créé un être libre qui a abusé du bienfait de Dieu, & qui s'est porté au mal par l'effet de sa liberté: cette liberté de l'homme rend le monde digne de Dieu, & il manqueroit quelque chose à la perfection de l'Univers, si Dieu n'en avoit point créée de tel: voilà, selon M. Jaquelot, l'arme dont on doit se servir pour repousser toutes les attaques des ennemis de la Providence.

---

(1) Ce morceau de M. King peu long, j'ai cru qu'il étoit à est tiré des notes de M. Law, propos de n'en rien retran- sur M. King, dans la traduction cher. Voyez le Continuateur Angloise de l'ouvrage de cet de Bayle, art. King. Archevêque: quoiqu'il soit un

Un être intelligent & libre eſt le plus excellent & le plus parfait des êtres que la puiſſance de Dieu, toute infinie qu'elle eſt, pouvoit former.

La liberté de l'homme une fois établie, la permiſſion du mal n'a plus rien de contraire à la bonté de Dieu, les inconvéniens qui naiſſent de cette liberté ne peuvent contrebalancer les raiſons tirées de la ſageſſe, de la puiſſance & de la gloire de Dieu.

L'exemple des Bienheureux n'eſt pas une difficulté, comme M. Bayle le penſe : les Bienheureux ſont dans un état de récompenſe, & les hommes ſur la terre ſont dans un état d'épreuve (1).

M. Bayle répondit à M. Jaquelot que l'état des Bienheureux étant un état de récompenſe, il étoit plus parfait, & par conſéquent plus digne de la ſageſſe de Dieu, que l'état d'épreuve dans lequel il avoit créé l'homme.

Enfin M. Bayle lui oppoſa ſon grand argument, c'eſt que Dieu pouvoit conſerver infailliblement & librement l'homme dans le bien (2).

M. Jaquelot répliqua, M. Bayle dupliqua ; mais tous deux s'attacherent à une foule de petits incidens qui obſcurcirent le premier état de la queſtion, & ſe jetterent dans des reproches perſonnels qui n'intéreſſerent perſonne (3).

La mort de M. Bayle termina la querelle ; mais on ne le crut pas vaincu.

§. V.

Réponſe de M. de la Placette aux difficultés de M. Bayle.

M. Bayle, dans toute cette diſpute, s'étoit appuyé ſur ce principe, c'eſt que Dieu n'a pû créer le monde pour ſa gloire, & qu'il n'a été déterminé à créer que par ſa bonté. Dieu, animé par ce motif ſeul, devoit,

---

(1) Conformité de la foi & de la raiſon.

(2) Rép. aux Queſt. d'un Provincial, t. 3.

(3) Examen de la Théologie de M. Bayle : Entretiens d'Ariſte & de Themiſte.

selon M. Bayle, rapporter tout au bonheur des créatures, & par conséquent ne produire que du bien dans le monde ; rien ne devoit le détourner de cet objet. M. Bayle enfermé dans cet état de question, comme dans un Fort impénétrable, bravoit tous ses ennemis, & faisoit retomber sur eux tous les traits qu'on lui lançoit.

M. de la Placette s'apperçut du sophisme de M. Bayle ; il abandonna tous les incidens dont on avoit embarrassé la question ; il attaqua le principe de M. Bayle, il fit voir que ce critique n'avoit point prouvé, & ne pouvoit prouver, que Dieu n'avoit pû créer le monde que pour rendre ses créatures heureuses.

S'il y a, dit-il, quelque chose d'impénétrable, ce sont les desseins de Dieu ; la raison en est, que ces desseins dépendent principalement de sa libre & absolue volonté : il fait ce qu'il veut, & par conséquent il prend telle résolution qu'il lui plaît, & dans telle vue qu'il lui plaît ; comment donc le pourrions-nous deviner ? qui auroit pû, par exemple, soupçonner celui de l'Incarnation, s'il ne s'en étoit jamais expliqué ?

Si Dieu a pû ne pas se proposer uniquement pour fin, de rendre ses créatures heureuses, toutes les difficultés de M. Bayle s'évanouissent, il n'est contraire ni à la sagesse, ni à la bonté, d'avoir permis le mal. M. de la Placette n'alla pas plus loin, & n'imita pas ceux qui avoient entrepris de déterminer la fin que Dieu s'étoit proposée dans la création du monde. Tous les adversaires de M Bayle, en osant le faire, s'étoient jettés dans des abîmes, où ce Critique les avoit combattus avec de grands avantages (1).

M. Bayle mourut dans le tems que M. de la Placette commençoit à faire imprimer son Ouvrage.

M. de la Placette s'étoit contenté de ruiner le fondement des objections de M. Bayle, & de faire voir que les conséquences qu'il tiroit de la permission du mal, contre la bonté de Dieu, étoient appuyées sur des prin-

(1) Réponse à deux Objections de M. Bayle, par de la Placette, in-12, 1707.

cipes qui n'étoient point prouvés : il n'en falloit pas davantage pour remplir l'objet qu'il s'étoit proposé ; savoir, de faire voir que M. Bayle n'opposoit point à la Religion des difficultés insolubles.

§. VI.

Hypothèse de M. Leibnits, pour expliquer l'origine du Mal.

M Leibnits crut que pour dissiper toutes les inquiétudes de l'esprit humain, sur les difficultés de M Bayle, il falloit concilier plus positivement la permission du mal avec la bonté de Dieu.

Toutes les méthodes qu'on avoit suivies pour remplir cet objet, lui parurent insuffisantes, & conduire à des conséquences fâcheuses : il prit une autre voie pour justifier la Providence.

Il crut que tout ce qui arrive dans le monde étant une suite du choix que Dieu a fait du monde actuel, il falloit s'élever à ce premier instant ou Dieu forma le décret de produire le monde.

Une infinité de mondes possibles étoient présens à l'Intelligence Divine, & sa Puissance pouvoit également les produire tous ; puis donc qu'il a créé le monde actuel, il faut qu'il ait choisi.

Dieu n'a donc pû créer le monde présent sans le préférer à tous les autres : or il est contradictoire que Dieu ayant donné l'être à un de ces mondes, n'ait pas préféré le plus conforme à ses attributs, le plus digne de lui, le meilleur ; un monde, dont la création ait le but le plus grand & le plus excellent que cet Etre tout parfait ait pû se proposer.

Nous ne pouvons décider absolument quel a été ce but du Créateur, car nous sommes trop bornés pour connoître toute sa nature ; cependant comme nous savons que sa bonté l'a porté à donner l'existence aux créatures, & que l'objet de sa bonté ne peut être que les créatures intelligentes, nous pouvons dire, en raisonnant sur les lumieres qu'il nous a données pour le connoître, qu'il s'est proposé de créer le plus grand

nombre de créatures intelligentes, & de leur donner le plus de connoiſſances, le plus de honheur, le plus de beauté que l'univers en pouvoit admettre en les conduiſant à cet heureux état de la maniere la plus convenable à leur nature, & la plus conforme à l'ordre.

Car la bonté de Dieu ne peut jamais aller contre les loix de l'ordre, qui ſont les regles invariables de ſa conduite : & la bonté ſe trouve réunie en ceci avec la ſageſſe ; c'eſt que le plus grand bonheur des créatures intelligentes conſiſtant dans la connoiſſance & dans l'amour de Dieu, cet Etre Suprême pour s'en faire mieux connoître, & pour les porter à l'adorer, s'eſt propoſé de leur manifeſter ſes divins attributs, & par conſéquent de choiſir un monde où il y eût le plus de caracteres d'une ſouveraine ſageſſe, & d'une puiſſance infinie dans toute ſon adminiſtration, & en particulier dans les choſes matérielles, le plus de variété avec le plus grand ordre, le terrain, le tems, le lieu, les mieux ménagés, le plus d'effets produits par les loix les plus ſimples.

Le monde actuel, pour être le meilleur des mondes poſſibles, doit être celui qui répond le plus exactement à ce but magnifique du Créateur ; enſorte que toutes ſes parties, ſans exception, avec tous leurs changemens & leur arrangemens, conſpirent avec la plus grande exactitude à la vue générale.

Puiſque ce monde eſt un tout, les parties en ſont tellement liées, qu'aucune partie n'en ſauroit être retranchée ſans que tout le reſte ſoit changé auſſi.

Le meilleur monde renfermoit donc les loix actuelles du mouvement, les loix de l'union de l'ame & du corps établies par l'Auteur de la nature, l'imperfection des créatures actuelles, & les loix ſelon leſquelles Dieu leur répartit les graces qu'il leur accorde : le mal métaphyſique, le mal moral, & le mal phyſique, entroient donc dans le plan du meilleur monde.

Cependant on ne ſauroit dire que Dieu ait voulu le péché, mais bien qu'il a voulu le monde où le péché trouve lieu.

Ainſi Dieu a ſeulement permis le péché, ſa volonté à cet égard n'eſt que permiſſive, pour ainſi dire ; car

une permiſſion n'eſt autre choſe qu'une ſuſpenſion ou une négation d'une puiſſance qui, miſe en œuvre, empêcheroit l'action dont il s'agit ; & permettre, c'eſt admettre une choſe qui eſt liée à d'autres, ſans ſe la propoſer directement, & quoiqu'il ſoit en notre pouvoir de l'empêcher.

Il ne faut pas conclure de-là que le péché eſt ce qui rend ce monde-ci plus parfait que tous les autres mondes : car ce ne ſont point les péchés, mais toutes les perfections innombrables de ce monde auxquelles le péché ſe trouve joint, & qui ſans le péché n'auroient pas ce haut dégré de perfection ; ce ſont ces perfections qui élevent ce monde-ci au deſſus de tous les mondes poſſibles : ce monde n'eſt donc pas le plus parfait, parce que le péché y trouve lieu ; mais le monde le plus parfait, eſt celui ou le péché a lieu ; par conſéquent Dieu n'a point voulu le mal en lui-même, il n'a prédeſtiné perſonne au péché & au malheur. Il a voulu un monde où le péché ſe trouvoit. Tels ſont les principes que M. Leibnits établit dans ſa Théodicée.

L'ordre, l'harmonie, les vertus, naiſſent des déſordres dont on ſe ſert pour obſcurcir le Dogme de la Providence. Laurent Valla a fait un Dialogue, dans lequel il feint que Sextus, fils de Tarquin le Superbe, va conſulter Apollon à Delphe ſur ſa deſtinée. Apollon lui prédit qu'il violera Lucrece : Sextus ſe plaint de la prédiction, Apollon répond que ce n'eſt pas ſa faute, qu'il n'eſt que Devin, que Jupiter a tout réglé, & que c'eſt à lui qu'il faut ſe plaindre.

Là finit le Dialogue, où l'on voit que Valla ſauve la préſcience de Dieu aux dépens de ſa bonté : mais ce n'eſt pas-là comme M. Leibnits l'entend, il a continué ſelon ſon ſyſtême la fiction de Valla.

Sextus va à Dodone ſe plaindre à Jupiter du crime auquel il eſt deſtiné, Jupiter lui répond qu'il n'a qu'à ne point aller à Rome ; mais Sextus déclare nettement qu'il ne peut renoncer à l'eſpérance d'être Roi, & s'en va.

Après ſon départ, le grand Prêtre Théodore demande à Jupiter pourquoi il n'a pas donné une autre volonté à Sextus. Jupiter envoie Théodore à Athenes conſulter

Minerve ; elle lui montre le Palais des Deſtinées, où ſont les tableaux de tous les Univers poſſibles, depuis le *pire* juſqu'au meilleur. Théodore voit dans le meilleur le crime de Sextus, d'où naît la liberté de Rome, un Gouvernement fécond en vertus, un Empire utile à une grande partie du genre humain.

Ces avantages qui naiſſent du crime de Sextus, librement vicieux, ne ſont rien en comparaiſon du total de ce monde, ſi nous pouvions le connoître dans toute ſon étendue (1).

§. VII.

Réponſe du P. Mallebranche aux difficultés de M. Bayle.

Le P. Bouhours, dans ſa Vie de S. François Xavier, raconte qu'un Bonze fit au Saint des difficultés ſur l'origine du mal. Le P. Bouhours expoſe ces difficultés, & dit que le Saint réduiſit le Bonze au ſilence par d'excellentes raiſons, dont il ne rapporte aucune.

Un des amis du P. Mallebranche, embarraſſé par l'objection du Bonze, à laquelle il ne voyoit point de réponſe, pria le P. Mallebranche de le tirer d'embarras, & le P. Mallebranche donna l'objection & la réponſe dans ſes Converſations Chrétiennes [2].

Comme le P. Mallebranche remarqua que ces difficultés avoient fait une impreſſion aſſez forte ſur pluſieurs eſprits, il entreprit de juſtifier la Providence, & de faire voir que Dieu eſt infiniment ſage, infiniment juſte, infiniment bon, & qu'il fait aux hommes tout le bien qu'il peut leur faire (3).

Lorſque le Dictionnaire de M. Bayle parut, les difficultés contre la bonté de Dieu firent beaucoup de

---

(1) Eſſais de Théodicée, part. 3, n. 405 & ſuiv. on trouve ces mêmes principes dans un Phyſique, p. 225. petit écrit, qui eſt à la fin des Eſſais de Théodicée, ſous ce titre : *Cauſa Dei aſſerta per Juſtitiam.*

(2) Réflexion ſur la premot.

(3) Traité de la Nature & de la Grace.

bruit, & le P. Mallebranche ne fit qu'appliquer à ces difficultés les principes qu'il avoit établis dans ſes Converſations Chrétiennes, & dans ſon Traité de la Nature & de la Grace.

Dieu étant un Etre ſouverainement parfait, il aime l'ordre, il aime les choſes à proportion qu'elles ſont aimables : il s'aime par conſéquent lui-même, & s'aime d'un amour infini.

Dieu n'a donc pû dans la création du monde ſe propoſer pour fin principale que ſa gloire.

Le monde & toutes les créatures étant finis, il n'y auroit entre toutes les créatures poſſibles & la gloire de Dieu aucun rapport ; il ne ſe feroit donc jamais déterminé à créer le monde, s'il n'y avoit eû un moyen de donner en quelque ſorte à ce monde un mérite infini, & ce moyen eſt l'Incarnation du Verbe, qui donne aux hommages de la créature un prix infini.

L'Incarnation eſt donc l'objet que Dieu s'eſt propoſé dans la création du monde.

Le péché de l'homme n'étant point contraire à l'Incarnation, la ſageſſe de Dieu n'exigeoit point qu'il fît une loi particuliere pour prévenir le péché de l'homme ; & tout ce qu'on peut conclure, mais auſſi ce qu'on doit néceſſairement conclure, de la permiſſion du péché d'Adam, c'eſt que le premier & le principal deſſein de Dieu n'étoit pas ſon ouvrage tel qu'il étoit dans ſa premiere inſtitution ; mais que Dieu en avoit en vue un autre plus parfait, & digne de ſa ſageſſe & de ſes attributs.

Ainſi la foi dénoue la difficulté, & l'objection ſe tourne en preuve de la vérité de la Religion ; car la Religion Chrétienne ſuppoſe l'Incarnation du Verbe, elle nous apprend que J. C. & ſon Egliſe eſt le premier & le principal deſſein de Dieu.

Comme Dieu eſt infiniment ſage, & comme la ſageſſe veut que chaque être agiſſe conformément à ſa nature, Dieu doit exprimer dans ſa conduite le jugement qu'il porte de lui-même ; il ne doit donc pas agir par des volontés particulieres, mais par des volontés générales, parceque Dieu agiſſant par des volontés particulieres, agiroit comme s'il n'avoit pas prévu les

ſuites

ſuites de ſon action, & comme ſi ſon bonheur & ſa gloire dépendoient d'un petit événement particulier.

La bonté de Dieu n'exigeoit donc pas qu'il prévînt tous les malheurs des créatures, puiſque ces malheurs ſont des ſuites des loix générales que ſa ſageſſe a établies, & que la bonté de Dieu n'exigeoit rien qui fût contraire à ſa ſageſſe.

Dieu n'a pas ſeulement établi des loix générales pour la diſtribution des mouvemens, il a dû ſuivre des loix générales dans la diſtribution des graces & des ſecoûrs qu'il deſtinoit aux hommes. La ſageſſe & la bonté de Dieu n'exigeoient donc point qu'il prévînt tous les déſordres de l'homme, & toutes les ſuites de ſon péché, ſoit dans cette vie, ſoit dans l'autre.

Pour rendre tous les hommes innocens & vertûeux, il auroit fallu que Dieu dans la diſtribution des graces interrompît les loix générales, & ſuivît des loix particulieres; il falloit qu'il agît d'une maniere indigne de lui, & contraire à ſes attributs.

De ces principes, le P. Mallebranche conclut que Dieu fait à ſes créatures tout le bien qu'il peut leur faire, non abſolument, mais agiſſant ſelon ce qu'il eſt, ſelon la vraie & invariable juſtice; qu'il veut ſincerement le ſalut de tous les hommes, & de l'enfant même qui eſt dans le ſein de ſa mere (1).

Les principes du P. Mallebranche, ſur les loix générales de la Nature & de la Grace, ont été attaqués par M. Arnauld & par l'Auteur de la Prémotion Phyſique (2).

---

(1) Converſat. Chrétiennes. Traité de la Nature & de la Grace. Réfléxions ſur la Prémotion Phiſique. Abrégé du Traité de la Nature & de la Grace, t. 4 des Réponſes à M. Arnauld.

(2) Réflex. Philoſ. & Théol. ſur le Traité de la Nature & de la Grace, 3 vol. in-12. De l'action de Dieu ſur les créatures, &c. in 4, ou ſix vol. in-12. La Queſtion de l'origine du mal a été traitée dans une infinité d'Ouvrages, dans leſquels on ne fait qu'appliquer les différens principes que nous avons expoſés. Voyez le Recueil des Semons pour la fondation de M. Boyle. Coſmologia Sacra, par M. Grevv, l. 6. Ce ſixieme livre contient d'excellentes choſes ſur les fins de la Providence, ſur la loi naturelle, &c. mais il ſe roit trop long d'expoſer ſes

MARC, étoit disciple de Valentin : il fit dans le système de son maître quelques changemens peu considérables & peu importans.

Ce que S. Irenée nous dit de ces changemens, ne s'accorde pas avec ce que Philastrius & Théodoret nous en ont laissé : peut-être Philastrius & Théodoret nous ont-ils donné le sentiment de quelque disciple de Marc, pour le sentiment de Marc même ?

Le sentiment que S. Irenée attribue à Marc, paroit fondé sur les principes de la Cabbale, qui suppose des vertus atachées aux mots, & selon Philastrius & Théodoret, la doctrine de Marc paroissoit fondée sur cette espece de Théologie arithmétique, dont on étoit fort entêté dans le second & dans le troisieme siecle : il est du moins certains qu'il y avoit des Valentiniens, qui, d'après les principes de la Cabbale, supposoient trente Eons, & d'autres qui n'en supposoient que vingt-quatre, & qui fondoient leur sentiment sur ce qu'il y avoit dans les nombres une vertu particuliere qui dirigeoit la fécondité des Eons.

L'exposition des principes de ces deux sortes de Valentiniens, peut servir à l'Histoire des Egaremens de l'esprit humain.

Valentinien supposoit dans le monde un esprit éternel & infini qui avoit produit la pensée, celle-ci avoit produit un esprit : alors l'esprit & la pensée avoient produit d'autres Etres ; ensorte que pour la production de ses Eons, Valentin faisoit toujours concourir plusieurs Eons, & ce concours étoit ce qu'on appelloit le mariage des Eons.

Marc considérant que le premier principe n'étoit, ni mâle, ni femelle, & qu'il étoit seul avant la production des Eons, jugea qu'il étoit capable de produire par lui-même tous les Etres, & abandonna cette longue suite de mariages des Eons que Valentin avoit imaginés. Il jugea que l'Etre suprême étant seul, n'avoit

---

principes dans un Ouvrage où sulter : on doit mettre dans je me propose principalement cette classe l'Ouvrage de M. de faire connoître les bons le Vicomte d'Alais, sur l'O- Ouvrages que l'on doit con- rigine du Mal.

produit d'autres Etres, que par l'expreſſion de ſa volonté : c'eſt ainſi que la Geneſe nous repréſente Dieu créant le monde, il dit que la lumiere ſe faſſe, & la lumiere ſe fait. C'étoit donc par ſa parole, & en prononçant, pour ainſi dire, certains mots, que l'Etre ſuprême avoit produit des Etres diſtingués de lui.

Ces mots n'étoient point des ſons vagues, & dont la ſignification fût arbitraire : car alors il n'auroit pas produit un Etre plutôt qu'un autre : les mots que l'Etre ſuprême prononça pour créer des Etres hors de lui, exprimoient donc ces Etres, & la prononciation de ces mots avoit la force de les produire.

Ainſi, l'Etre ſuprême ayant voulu produire un Etre ſemblable à lui, avoit prononcé le mot qui exprime l'eſſence de cet Etre, & ce mot eſt *Arché*, c'eſt-à-dire, principe.

Comme les mots avoient une force productrice, & que les mots étoient compoſés de lettres, les lettres de l'alphabet renfermoient auſſi une force productrice & eſſentiellement productrice ; enfin comme tous les mots n'étoient formés que par les combinaiſons des lettres de l'Alphabet, Marc concluoit que les vingt-quatre lettres de l'Alphabet renfermoient toutes les forces, toutes les qualités & toutes les vertus poſſibles, & c'étoit pour cela que Jeſus-Chriſt avoit dit qu'il étoit l'*Apha* & l'*Omega*.

Puiſque les lettres avoient chacune une force productrice, l'Etre ſuprême avoit produit immédiatement autant d'Etres qu'il avoit prononcé de lettres. Marc prétendoit que ſelon la Geneſe, Dieu avoit prononcé quatre mots, qui renfermoient trente lettres, après quoi il étoit, pour ainſi dire, rentré dans le repos dont il n'étoit ſorti, que pour produire des Etres diſtingués de lui. De là, Marc concluoit qu'il y avoit trente Eons produits immédiatement par l'Etre ſuprême, & auxquels cet Etre avoit abandonné le ſoin du monde.

Voilà, ſelon S. Irenée, quel étoit le ſentiment du Valentinien Marc.

Selon Philaſtrius & Théodoret, Marc faiſoit auſſi naître tous les Eons immédiatement de l'Etre ſuprême,

mais il supposoit que l'Être suprême n'en avoit produit que vingt quatre, parceque ses nombre étoit le plus parfait : voici, ce me semble, comment Marc, ou quelqu'un de ses disciples fut conduit à ce sentiment.

Valentin avoit imaginé les Eons pour expliquer les phénomenes il les avoit multipliés selon que les phénomenes l'exigeoient, ses disciples avoient usé de la même liberté ; les uns admettoient trente Eons, les autres huit, & d'autres un nombre indéfini.

Mais enfin, comme le nombre des phénomenes étoit en effet fini, il falloit s'arrêter à un certain nombre d'Eons, & l'on ne voyoit pas pourquoi la puissance des Eons n'étant point épuisée par la production des phénomenes, leur fécondité s'étoit arrêtée tout-à-coup, & s'étoit renfermée, pour ainsi dire, dans les limites du monde.

Marc jugea que ce nombre plaisoit aux Eons, ou qu'il étoit plus propre à produire dans la nature l'ordre & l'harmonie, ou enfin, que les Eons étoient déterminés par leur nature à ce nombre de productions ; & il crut qu'il y avoit dans les nombres une perfection qui déterminoit & regloit la fécondité des Eons, ou qui limitoit leur puissance.

D'après ces idées, on jugea qu'il falloit déterminer le nombre des Eons, non par le besoin qu'on en avoit pour expliquer les phénomenes ; mais par cette idée de vertu ou de perfection qu'on avoit imaginée attachée aux nombres ; & l'on avoit imaginé plus ou moins d'Eons, selon qu'on avoit cru qu'un nombre étoit plus ou moins parfait qu'un autre.

On voit par les fragmens d'Héracléon, que M. Grabe a extraits d'Origene, que cette espece de Théologie arithmétique avoit été adoptée par les Valentiniens ; & ce fut d'après ces principes, que Marc borna le nombre des Eons à vingt-quatre. Voici comment il fut déterminé à n'en admettre que ce nombre.

Chez les Grecs, c'étoient les lettres de l'alphabet qui exprimoient les nombres ; ainsi l'expression de tous les nombres possibles, étoit renfermée dans les lettres de l'alphabet grec ; Marc en conclud que ce nombre étoit

le plus parfait des nombres, & que c'étoit pour cela que Jesus-Christ avoit dit qu'il étoit *Alpha* & *Omega*; ce qui supposoit que ce nombre renfermoit toutes les perfections & toutes les vertus possibles. Marc ne douta donc plus qu'il n'eut démontré que le nombre des Eons qui produisoient tout dans le monde, étoit de vingt-quatre (1).

Marc n'avoit pas seulement cru découvrir qu'il y avoit vingt-quatre Eons qui gouvernoient le monde; il avoit encore cru découvrir dans les nombres une force capable de déterminer la puissance des Eons, & d'opérer par leurs moyens tous les prodiges possibles; il ne falloit pour cela que découvrir les nombres à la vertu desquels les Eons ne pouvoient résister. Il porta tous les efforts de son esprit vers cet objet, & n'ayant pû trouver dans les nombres les vertus qu'il y avoit supposées, il eut l'art d'opérer quelques phénomenes singulier qu'il fit passer pour des miracles.

Il trouva, par exemple, le secret de changer aux yeux des spectateurs, le vin qui sert au sacrifice de la Messe, en sang; il avoit deux vases, un plus grand, & un plus petit; il mettoit le vin destiné à la célébration du sacrifice, dans le petit vase, & faisoit une priere: un instant après la liqueur bouillonnoit dans le grand vase, & l'on y voyoit du sang au lieu de vin.

Ce vase n'étoit apparemment que ce que l'on appelle communément la fontaine des nôces de Cana; c'est un vase dans lequel on verse de l'eau, l'eau versée fait monter du vin que l'on a mis auparavant dans ce vase, & dont il se remplit.

Comme Marc ne faisoit pas connoître le méchanisme de son grand vase, on croyoit qu'en effet l'eau s'y changeoit en sang, & l'on regarda ce changement comme un miracle.

Marc, ayant trouvé le secret de persuader qu'il changeoit le vin en sang, prétendoit qu'il avoit la pléni-

(1) Philastr. de Hær. c. 42. Theodoret, Hæret. Fab. l. 1, c. 9.

tude du Sacerdoce, & qu'il en poſſédoit ſeul le caractere.

Les femmes les plus illuſtres, les plus riches & les plus belles, admiroient la puiſſance de Marc : il leur dit qu'il avoit le pouvoir de leur communiquer le don des miracles ; elles voulurent eſſayer, Marc leur fit verſer du vin du petit vaſe dans le grand, & prononçoit pendant cette transfuſion la priere ſuivante : *que la grace de Dieu qui eſt avant toutes choſes, & qu'on ne peut, ni concevoir, ni expliquer, perfectione en nous l'homme intérieur, qu'elle augmente ſa connoiſſance en jettant le grain de ſemence ſur la bonne terre.*

A peine Marc avoit prononcé ces paroles que la liqueur qui étoit dans le calice bouillonnoit, & le ſang couloit & rempliſſoit le vaſe. La Proſélyte étonnée croyoit avoir fait un miracle, elle étoit tranſportée de joie, elle s'agitoit, ſe troubloit, s'échauffoit juſqu'à la fureur, croyoit être remplie du S. Eſprit, & Prophétiſoit.

Marc profitant de ces dernieres impreſſions, diſoit à ſa Proſélyte que la ſource de la grace étoit en lui, & qu'il la communiquoit dans toute ſa plénitude à celles à qui il vouloit la communiquer : on ne doutoit pas du pouvoir de Marc, & il avoit la liberté de choiſir les moyens qu'il croyoit propres à la communiquer (1).

Toutes les femmes riches, belles & illuſtres, s'attacherent à Marc, & ſa Secte fit des progrès étonnans dans l'Aſie & le long du Rhône, où elle étoit encore fort conſidérable du tems de S. Irenée & de S. Epiphane ; c'eſt apparemment pour cela que S. Irenée a traité l'héréſie des Valentiniens avec tant d'étendue (2).

Pour préparer les femmes à la réception du S. Eſprit, Marc leur faiſoit prendre des potions propres à inſpirer aux femmes des diſpoſitions favorables à ſes paſſions (3).

Les diſciples de Marc perpétuerent ſa doctrine, par le moyen des preſtiges, & par la licence de leur mo-

---

(1) Epiph. Hær. 39.
(2) Epiph. ibid. Iræn. ibid.
(3) Iræn. ibid.

rale & de leurs mœurs : ils enſeignoient que tout étoit permis aux diſciples de Marc, & perſuaderent qu'avec certaines invocations ils pouvoient ſe rendre inviſibles & impalpables. Ce dernier preſtige paroit avoir été enſeigné pour calmer les craintes de quelques femmes, qu'un reſte de pudeur empêchoit de ſe livrer ſans diſcrétion aux Marcoſiens. S. Irenée nous a conſervé une priere qu'ils faiſoient au ſilence, avant que de s'abandonner à la débauche, & ils étoient perſuadés qu'après cette priere, le ſilence & la ſageſſe étendoient ſur eux un voile impénétrable (1).

Marc n'étoit point Prêtre, & voulant s'ingérer dans les fonctions du Sacerdoce, il inventa le moyen de faire croire qu'il changeoit le vin en ſang. Le dogme de la tranſſubſtantiation étoit donc établi alors dans toute l'Egliſe, & faiſoit partie de ſa doctrine & de ſon culte : car ſi l'on n'avoit pas cru que par les paroles de la conſécration, le vin devenoit le ſang de Jeſus-Chriſt ; le Valentinien Marc, pour prouver qu'il avoit l'excellence du Sacerdoce, n'auroit pas cherché le moyen de changer le vin en ſang.

Si l'on avoit cru que l'Euchariſtie n'étoit qu'un ſymbole, Marc n'auroit point cherché à faire croire qu'il étoit Prêtre, parcequ'il changeoit ces ſymboles en d'autres corps ; il ſe ſeroit ſervi de ce ſecret, pour prouver qu'il avoit le don des miracles, & non pas pour prouver qu'il avoit l'excellence du Sacerdoce.

Marc le Valentinien eſt différent du Marc, donc les erreurs occaſionnerent en Eſpagne la Secte des Priſcilianiſtes : S. Jérôme les a confondus (2).

Voyez ſur le ſyſtême que Marc imagina, les articles CABBALE, BASILIDE, PERÉENS.

MARCOSIENS, diſciples de Marc.

MARCION, fut d'abord un Chrétien zelé : une foibleſſe dans laquelle il tomba, le fit excommunier. Marcion chaſſé de l'Egliſe, s'attacha à Cerdon, apprit de lui le ſyſtême des deux principes, qu'il allia avec

(1) Iræn. ibid.
(2) Comment. ad Iſaïam, 44. Pagi, ad an. 381.

quelques dogmes du Chriſtianiſme, & avec les idées de la Philoſophie Pythagoricienne, Platonicienne & Stoïcienne (1).

Pythagore, Platon & les Stoïciens avoient reconnu dans l'homme un mêlange de force & de foibleſſe, de grandeur & de baſſeſſe, de miſere & de bonheur, qui les avoit déterminés à ſuppoſer que l'ame humaine tiroit ſon origine d'une intelligence ſage & bienfaiſante; mais que cette ame dégradée de ſa dignité naturelle, ou entraînée par la loi du deſtin, s'uniſſoit à la matiere, & reſtoit enchaînée dans des organes groſſiers & terreſtres.

On avoit de la peine à concevoir comment ces ames avoient pû ſe dégrader, ou ce que ce pouvoit être que ce deſtin qui les uniſſoit à la matiere: on n'imaginoit pas aiſément comment une ſimple force motrice avoit pû produire des organes qui enveloppoient les ames, comme les Stoïciens l'enſeignoient; ni comment on pouvoit ſuppoſer que l'Intelligence ſuprême, connoiſſant la dignité de l'ame, avoit pû former les organes dans leſquels elle étoit enveloppée.

Les Chrétiens qui ſuppoſoient que l'Intelligence ſuprême avoit créé l'homme heureux & innocent, & que l'homme étoit devenu coupable, & s'étoit avili par ſa propre faute, ne ſatisfaiſoient par la raiſon ſur ces difficultés: car, 1°. On ne voyoit pas comment l'Intelligence ſuprême avoit pû unir une ſubſtance ſpirituelle à un corps terreſtre.

2°. Il paroiſſoit abſurde de dire que cette Intelligence étant infiniment ſage & toute-puiſſante, n'eût pas prévû & empêché la chûte de l'homme, & ne l'eût pas conſervé dans l'état d'innocence dans lequel il l'avoit créé, & dans lequel elle vouloit qu'il perſévérât.

Marcion crut que Cerdon fourniſſoit des réponſes beaucoup plus ſatisfaiſantes à ces grandes difficultés.

Cerdon ſuppoſoit que l'Intelligence ſuprême, à laquelle l'ame devoit ſon exiſtence, étoit différente du

(1) Tert. contr. Marcion. Iræn. l. 1, c. 27. Maſſuet, Diſſert. Præv. ad Iræn.

Dieu créateur qui avoit formé le monde & le corps de l'homme : il crut pouvoir concilier avec ce ſyſtême les principes de Pythagore & les dogmes fondamentaux du Chriſtianiſme.

Il ſuppoſa que l'homme étoit l'ouvrage de deux principes oppoſés, que ſon ame étoit une émanation de l'Etre bienfaiſant, & ſon corps l'ouvrage d'un principe malfaiſant : voici comment d'après ces idées, il forma ſon ſyſtême.

Il y a deux principes éternels & néceſſaires : un eſſentiellement bon, & l'autre eſſentiellement mauvais : le principe eſſentiellement bon, pour communiquer ſon bonheur, a fait ſortir de ſon ſein une multitude d'Eſprits ou d'Intelligences éclairées & heureuſes ; le mauvais principe pour troubler leur bonheur, a créé la matiere, produit les élémens, & façonné des organes dans leſquels il a enchaîné les ames qui ſortoient du ſein de l'Intelligence bienfaiſante : il les a, par ce moyen aſſujettis à mille maux : mais comme il n'a pû détruire l'activité que les ames ont reçue de l'Intelligence bienfaiſante, ni leur former des Organes & des corps inaltérables, il a tâché de les fixer ſous ſon empire, en leur donnant des loix : il leur a propoſé des récompenſes, il les a menacées des plus grands maux, afin de les tenir attachées à la terre, & de les empêcher de ſe réunir à l'Intelligence bienfaiſante (1).

L'hiſtoire même de Moyſe ne permet pas d'en douter ; toutes les loix des Juifs, les châtimens qu'ils craignent, les récompenſes qu'ils eſperent, tendent à les attacher à la terre, & à faire oublier aux hommes leur origine & leur deſtination.

Pour diſſiper l'illuſion dans laquelle le principe créateur du monde tenoit les hommes, l'Intelligence bienfaiſante avoit revêtu J. C. des apparences de l'humanité, & l'avoit envoyé ſur la terre pour apprendre aux hommes que leur ame vient du Ciel, & qu'elle ne peut être heureuſe qu'en ſe réuniſſant à ſon principe.

---

(1) Iræn. ibid. Maſſuet, ibid. Tert. contr. Marcion. Origenian. l. 2, p. 92.

Comme l'Etre créatur n'avoit pû dépouiller l'ame de l'activité qu'elle avoit reçue de l'Intelligence bienfaisante, les hommes devoient & pouvoient s'occuper à combattre tous les penchans qui les attachent à la terre. Marcion condamna donc tous les plaisirs qui n'étoient pas purement spirituels : il fit de la continence un devoir essentiel & indispensable : le Mariage étoit un crime, & il donnoit le Baptême plusieurs fois (1).

Marcion prétendoit prouver la vérité de son système par les principes même du Christianisme, & faire voir que le Créateur avoit tous les caracteres du mauvais principe.

Il prétendoit faire voir une opposition essentielle entre l'Ancien & le Nouveau Testament, & prouver que ces différences supposoient qu'en effet l'Ancien & le Nouveau Testament avoient deux principes différens, dont l'un étoit essentiellement bon, & l'autre essentiellement mauvais (2).

Cette doctrine étoit la seule vraie, selon Marcion ; & il ajouta, retrancha, changea dans le Nouveau Testament tout ce qui paroissoit combattre son hypothèse des deux principes (3).

Marcion enseignoit sa doctrine avec beaucoup de chaleur & de véhémence ; il se fit beaucoup de disciples : cette opposition que Marcion prétendoit trouver entre le Dieu de l'Ancien Testament, & celui du Nouveau, séduisit beaucoup de monde. Il jouissoit d'une grande considération, ses disciples croyoient que lui seul connoissoit la vérité, & n'avoient que du mépris pour tous ceux qui n'admiroient pas Marcion, & qui ne pensoient pas comme lui : il semble qu'il ait porté & établi sa doctrine dans la Perse (4).

Les disciples de Marcion avoient un grand mépris pour la vie, & une grande aversion pour le Dieu Créateur. Théodoret a connu un Marcionite âgé de quatre-

---

(1) Tert. adversus Marc. dans un Livre intitulé *les Contradictions*. c. 29. Ep. Hær. 42. Vossius, Diss. de Baptismo, Thesi 18.

(2) Les raisons de Marcion étoient déduites fort au long ibid. Aurelius, not. in Tert.

(3) Tert. Iræn. Epiph.

(4) Justin. Apol. Epiph. ib.

vingt-dix ans, qui étoit pénétré de la plus vive douleur, toutes les fois que le besoin de se nourrir l'obligeoit à user des productions du Dieu Créateur : la nécessité de manger des fruits que ce Créateur faisoit naître, étoit une humiliation à laquelle le Marcionite nonagénaire n'avoit pu s'accoutumer.

Les Marcionites étoient tellement pénétrés de la dignité de leur ame, qu'ils couroient au martyre & recherchoient la mort, comme la fin de leur avilissement, & le commencement de leur gloire & de leur liberté (1).

Les Catholiques qui attaquoient les Marcionites dans leurs principes mêmes, & qui, comme on le voit dans Tertullien leur prouvoient que dans leur propre système, le mal & le bien étoient impossibles ; les Catholiques, dis-je, en combattant les Marcionites, les obligerent de varier & d'admettre tantôt un, tantôt deux, tantôt trois principes. Appelle n'en admettoit qu'un seul, Potitus & Basiliscus en admettoient trois, le bon, le juste ; & le méchant.

Marcion avoit concilié son système avec les principes des Valentiniens sur la production des Esprits ou des Eons, & il avoit adopté quelques principes de la Magie, du moins son système n'y étoit pas opposé (2).

Il eut beaucoup de disciples, parmi lesquels plusieurs furent célébres : tels furent Appelle, Potitus, Basiliscus, Prépon, Pithon, Blastus, & Théodotion (3).

---

(1) Théodoret, Hæret. Fab. l. 1, c. 24. Euseb. l. 5, c. 15. Eusebe cite l'exemple d'un Marcionite, qui avoit été attaché vif à un poteau avec des clous, & brûlé vif. Jurieu a contesté ces faits sans aucune raison : il a cru à son ordinaire suppléer aux preuves par l'emportement & par les injures. Maimbourg, Bayle, ont très-bien relevé ses bévues : voyez Maimbourg, Hist. du Calvinisme de S. Greg. l. 4. Ferrand, l. 4, c. 16. Eusebe cite l'exemple d'un Marcionite, qui avoit été attaché vif à un poteau avec des clous, & brûlé vif. Jurieu a contesté ces faits sans aucune raison : il a cru à son ordinaire suppléer aux preuves par l'emportement & par les injures. Maimbourg, Bayle, ont très-bien relevé ses bévues : voyez Maimbourg, Hist. du Pontif. 2, c. 24. Euseb. l. 5, c. 15. Ferrand, l. 4, c. 16. Eusebe cite l'exemple d'un Marcionite, qui avoit été attaché vif à un poteau avec des clous, & brûlé vif. Jurieu a contesté ces faits sans aucune raison : il a cru à son ordinaire suppléer aux preuves par l'emportement & par les injures. Maimbourg, Bayle, ont très-bien relevé ses bévues : voyez Maimbourg, Hist. du Calvinisme de S. Greg. l. 4. Ferrand, Rep. à l'Apologie de Jurieu. Bayle, art. MARCIONS, note E.

(2) Greg. Naz. Or. 4, in Pentecost. Irrigius, de Hær. c. 7. Tert. loc. cit.

(3) Euseb. l. 5, c. 13. Théodoret, Hæret. Fab. l. 1, c. 25. Epiph. Hær. 44. Aug. c. 23.

Réfutation des Principes de Marcion & des difficultés de M. Bayle, contre les Réponſes de Tertullien à Marcion.

Les difficultés des Marcionites ſe réduiſent à trois chefs : 1°. l'impoſſibilité qu'il y ait du mal ſous un ſeul principe : 2°. ils prétendoient que le Dieu de l'Ancien Teſtament étoit mauvais : ils ſoutenoient que J. C., étoit venu pour détruire l'ouvrage du Dieu de l'Ancien Teſtament, ce qui ſuppoſe néceſſairement que l'Ancien & le Nouveau Teſtament, ſont l'ouvrage de deux principes oppoſés.

M. Bayle a beaucoup fait valoir la premiere difficulté de Marcion, & n'a pas craint de dire que les Peres l'ont mal réſolue.

Il faut que M. Bayle n'ait pas lû Tertullien : car ce Pere ruine abſolument le principe fondamental de Marcion.

Vous reconnoiſſez avec tout le monde, dit-il, à Marcion, & il faut néceſſairement reconnoître un Etre éternel, ſans commencement, & ſans bornes, dans ſa durée, dans ſa puiſſance & dans ſes perfections ; c'eſt donc une contradiction que d'en ſuppoſer deux qui ſe contrediſent ſans ceſſe, & qui détruiſent ſans ceſſe leur ouvrage.

Le monde qu'on attribue au mauvais principe, renferme des traits de bonté, auſſi incompatibles avec la nature du mauvais principe, que les maux qu'on y obſerve ſont contraires à la nature du bon principe.

L'Ancien Teſtament même, que les Marcionites regardoient comme l'ouvrage du mauvais principe, étoit plein de ces traits de bonté. Je ne veux pas la mort du pécheur, dit Dieu, eſt-ce que je ſouhaite que le pécheur meure ; ne ſouhaité-je pas qu'il vive & qu'il ſe convertiſſe ? Le principe bienfaiſant ne rejette-t-il pas lui-même les impies dans le Nouveau Teſtament ? Pourquoi ce principe a-t-il tardé ſi long-tems à ſecourir le genre-humain, s'il eſt vrai qu'il ſoit bon & tout puiſſant, & qu'un principe eſſentiellement bon & tout-

puiſſant, produiſe néceſſairement tout le bien qu'il peut produire ?

Ainſi, dans les principes mêmes des Marcionites, le Dieu bon ne fait pas tout le bien qu'il peut faire, & il punit quelquefois les crimes : or tous les maux que le Dieu Créateur fait dans l'Ancien Teſtament, ſont des châtimens de cette eſpece.

Mais, ſi le principe bienfaiſant eſt tout-puiſſant & maître abſolu de la nature ; pourquoi, diſoit Marcion, a-t-il permis que l'homme péchât ? N'eſt-il pas ignorant, s'il ne l'a pas prévû, ou méchant, ſi l'ayant prévû, il ne l'a pas empêché.

L'Etre bienfaiſant, répond Tertullien, a pu vouloir que l'homme lui rendît un hommage libre, & qu'il méritât librement les récompenſes qu'il deſtinoit à la vertu. Il a créé l'homme dans une parfaite liberté : ce plan n'avoit rien que de conforme à la bonté de Dieu, & ce plan une fois arrêté, Dieu a prévû la chûte de l'homme, & n'a pas dû dépouiller l'homme de ſa liberté pour prévénir ſa chûte.

M. Bayle a prétendu que les Marcionites n'avoient pas sû faire jouer la principale machine de leur ſyſtême. » On ne voit pas, dit-il, qu'ils pouſſaſſent les difficultés ſur l'origine du mal : car il ſemble que dès qu'on » leur répondoit que le mal étoit venu du mauvais uſage » du franc arbitre de l'homme ; ils ne ſavoient plus que » répliquer, ou que s'ils faiſoient quelque réſiſtence » ſur la permiſſion de ce pernicieux uſage, ils ſe payoient de la premiere réponſe, quelque foible qu'elle » fût.

» Origene ayant répondu qu'une créature intelligente qui n'eut pas joui du libre arbitre auroit été » immuable & immortelle comme Dieu, ferme la » bouche aux Marcionites : car celui-ci ne réplique » rien.

» Il étoit pourtant bien facile de réfuter cette réponſe, il ne falloit que demander à Origene ſi les » bienheureux du Paradis ſont égaux à Dieu, dans les » attributs de l'immutabilité & de l'immortalité : il » eut répondu ſans doute que non ; par conſéquent, » lui auroit-on répliqué, une créature ne devient point

» Dieu, dès qu'elle eſt déterminée au bien & privée de » ce que vous appellez le franc arbitre : vous ne ſatis- » faites donc point à l'objection, car on vous deman- » doit pourquoi Dieu, ayant prévu que la créature » pécheroit ſi elle étoit abandonnée à ſa bonne foi, » ne l'a point tournée du côté du bien, comme il y » tourne continuellement les ames des bienheureux » dans le Paradis.

» Vous répondez d'une maniere qui fait connoître » que vous prétendez qu'on vous demande pourquoi » Dieu n'a pas donné à la créature un être auſſi im- » muable, auſſi indépendant qu'il l'eſt lui-même ? Ja- » mais on n'a prétendu vous faire cette demande.

» S. Baſile a fait une autre réponſe qui a le même » défaut ; Dieu, dit-il, n'a point voulu que nous l'ai- » maſſions par force, & nous mêmes nous ne croyons » pas que nos valets ſoient affectionnés à notre ſer- » vice, pendant que nous les tenons à la chaîne, mais » ſeulement lorſqu'ils obéiſſent de bon gré.

» Pour convaincre S. Baſile, que cette penſée eſt » très-fauſſe, il ne faut que le faire ſouvenir de l'état » du Paradis ; Dieu y eſt aimé, Dieu y eſt ſervi par- » faitement bien, & cependant les bienheureux n'y » jouiſſent pas du franc arbitre, ils n'ont pas le funeſte » privilége de pouvoir pécher « (1).

Pour ſentir l'injuſtice, & j'oſe dire la foibleſſe des difficultés de M. Bayle, il ne faut que réfléchir ſur l'état de la queſtion qui partageoit les Catholiques & les Marcionites.

Les Marcionites prétendoient qu'il répugnoit à la nature de Dieu de produire une créature capable de commettre le mal. Origene répond que l'homme n'étoit point eſſentiellement immuable, puiſqu'il n'étoit point Dieu, que par conſéquent il ne répugnoit, ni à ſa nature d'être capable de pécher, ni à la bonté de Dieu de le créer, ſachant qu'il abuſeroit de ſa liberté.

Voilà le fond de la queſtion, le Marcionite dans les

---

(1) Bayle, art. MARCION, note F.

dialogues d'Origene, y va auſſi-bien que M. Bayle, & Adamance a bien reſolu la difficulté : car ſi l'homme n'eſt pas immuable par ſa nature, Dieu a pu ſans injuſtice & ſans méchanceté, le créer capable de pécher, & ſachant même qu'il pécheroit ; la juſtice & la bonté n'exigent pas qu'on donne à un Etre toutes les perfections poſſibles, ni même toutes celles dont il eſt ſuſceptible, ou qu'on le garantiſſe de tous les malheurs ; mais qu'il n'en ſouffre pas qui ne ſoient, ou des ſuites de ſa nature, ou des effets de ſa propre dépravation.

Envain le Marcionite auroit-il répliqué à Adamance, que pour être impeccable, il n'eſt pas néceſſaire d'être immuable par ſa nature, puiſque les Bienheureux ſont impeccables, & ne ſont point immuables.

Adamance lui auroit répondu que l'exemple des Bienheureux prouve bien que Dieu peut faire des créatures impeccables, mais non pas qu'il n'en peut faire de capables de pécher, ce qui étoit toute la queſtion.

La réponſe de S. Baſile n'eſt pas mieux attaquée par M. Bayle. Saint Baſile ſoutient qu'il n'eſt point indigne de Dieu de vouloir que les hommes ſe portent librement à lui, ni par conſéquent d'établir un ordre de choſes dans lequel l'homme fût libre, & dans lequel Dieu prévît que l'homme pécheroit ; l'exemple des Bienheureux prouve tout au plus, comme je l'ai dit, que Dieu auroit pû produire des créatures déterminées invariablement à la vertu, & non pas qu'il ne peut les créer libres.

» Mais, dit M. Bayle, c'eſt par un effet de la grace, que les enfans de Dieu dans l'état de voyageurs, » je veux dire dans ce monde, aiment leur pere céleſte, & produiſent de bonnes œuvres. La grace de » Dieu réduit-elle les Fideles à la condition d'un eſclave qui n'obéit que par force ; empêche-t-elle » qu'ils n'aiment Dieu volontairement, & qu'ils ne » lui obéiſſent d'une franche & ſincere volonté ? Si on » eût fait cette queſtion à S. Baſile & aux autres Peres » qui réfutoient les Marcionites, n'euſſent-ils pas été » obligés de répondre négativement ? Mais quelle eſt

» la conſéquence naturelle & immédiate d'une pareille réponſe ? N'eſt-ce pas dire que ſans offenſer la » liberté de la créature, Dieu peut la tourner infailliblement du côté du bien : le péché n'eſt donc pas » venu de ce que le Créateur n'auroit pu le prévenir » ſans ruiner la liberté de la créature, il faut donc » chercher un autre cauſe.

» On ne peut comprendre, ni que les Peres de l'Egliſe n'aient pas vu la foibleſſe de ce qu'ils répondoient, ni que leurs adverſaires ne les en aient pas » avertis. Je ſais bien que ces matieres n'avoient pas » encore paſſé par toutes les diſcuſſions que l'on a vues » au ſeize & au dix-ſeptieme ſiecle ; mais il eſt sûr » que la primitive Egliſe a connu diſtinctement l'accord de la liberté humaine avec la grace du S. Eſprit. » Les Sectes Chrétiennes les plus rigides reconnoiſſent » aujourd'hui, que les Décrets de Dieu n'ont point impoſé au premier homme la néceſſité de pécher, & » que la grace la plus efficace n'ôte point la liberté à » l'homme ; on avoue donc que le decret de conſerver » le genre humain conſtamment & invariablement » dans l'innocence, quelqu'abſolu qu'il eut été, auroit » permis à tous les hommes de remplir librement tous » leurs devoirs « (1).

C'eſt toujours le même vice qui regne dans les difficultés de M. Bayle : il prouve bien que Dieu pouvoit conſerver l'homme, librement & infalliblement dans l'innocence ; mais il ne prouve pas qu'il répugne à la bonté de Dieu d'établir un ordre de choſes dans lequel il n'accordât point à l'homme de ces ſecours qui le font perſéverer infalliblement & librement dans le bien, & c'eſt-là ce qui étoit en queſtion entre les Marcionites & les Catholiques : ces difficultés ſi formidables que M. Bayle auroit fournies aux Marcionites, ne ſont donc que des ſophiſmes qui n'auroient pas embaraſſé les Peres.

Les Marcionites prétendoient que l'Ancien Teſtament nous repréſente le Créateur comme un Etre mal-

(1) Bayle, ibid. note G.

faiſant,

faisant, parcequ'il punit les Israëlites, parcequ'il leur commande de faire la guerre aux Nations voisines & de détruire des Nations entieres.

Mais, dans la supposition que Dieu ait voulu que l'homme fût libre, étoit-il contraire à sa bonté qu'il punît le crime? N'est-il pas possible que tout ce qui est arrivé au peuple Juif, & les guerres qu'il a faites, aient entré dans le plan que l'intelligence suprême a formé? Qui peut savoir si les guerres des Juifs ne tendent pas à la fin que Dieu s'est proposée?

Enfin, je dis qu'il n'y a point d'opposition entre l'Ancien & le Nouveau Testament: les loix de l'Ancien Testament sont accommodées au caractère des Juifs, & aux circonstances dans lesquelles la terre se trouvoit alors. La Loi Judaïque n'étoit que l'ombre & la figure de la Religion Chrétienne; ce n'est point une contradiction d'anéantir la loi figurative, lorsque les tems marqués par la Providence pour la naissance du Christianisme sont arrivés.

La nature de cet ouvrage ne permet pas d'entrer dans le détail des contrariétés que les Marcionites prétendoient trouver entre l'Ancien & le Nouveau Testament. Je remarquerai seulement que la plupart des difficultés répandues dans les ouvrages modernes contre la Religion, ne sont que des répétitions de ces difficultés qui ont été pleinement résolues par les Peres, & qui sont très-bien expliquées dans les Commentateurs anciens & modernes, & entre autres dans Tertullien contre Marcion. L. 4. & 5.

MASBOTHÉE, disciple de Simon, fut un des sept Hérétiques qui corrompirent les premiers la pureté de la foi; il nioit la Providence & la résurrection des morts. (*Théodoret Hæret. Fab. l.* 1. c. 1. *Constit. Apost. l.* 6. c. 6. *Eusèb. Hist. Eccles. l.* 4. c. 22.)

MATÉRIALISTES ou MATÉRIELS, c'est le nom que Tertullien donnoit à ceux qui croyoient que l'ame sortoit du sein de la matiere.

Hermogene s'étoit jetté dans cette erreur pour concilier avec la bonté de Dieu les malheurs & les vices des hommes aussi-bien que les désordres physiques. Voyez cet article.

L'habitude dans laquelle sont presque tous les hommes, de n'admettre que ce qu'ils peuvent imaginer, dispose en faveur de cette erreur : on prétend même l'appuyer sur les suffrages d'hommes respectables par leurs lumieres, & par leur attachement pour la Religion, qui craignant de donner des bornes à la puissance divine, ont cru qu'on ne devoit point assurer que Dieu ne pouvoit élever la matiere jusqu'à la faculté de penser : tels sont Loke, Fabricius, &c. (1).

Il n'en a pas fallu davantage pour ériger le Matérialisme en opinion, & c'est sous ce masque de Scepticisme, qu'il s'offre communément aujourd'hui.

Je dis communément ; car il y a des Matérialistes qui sont allés beaucoup plus loin que Loke & Fabricius, & qui ont prétendu que la doctrine de l'immatérialité, de la simplicité & de l'indivisibilité de la substance qui pense, est un véritable Athéisme, uniquement propre à fournir des appuis au Spinosisme (2).

Nous allons opposer à ces Matérialistes deux choses : 1°. que le Matérialisme n'est pas un sentiment probable : 2°. que l'immatérialité de l'ame est une vérité démontrée.

§. I.

Le Matérialisme n'est pas un sentiment probable.

Lorsque nous appercevons une chose immédiatement, ou que nous voyons un objet qui est lié nécessairement avec cette chose, nous avons certitude qu'elle est : ainsi j'apperçois immédiatement le rapport qui est entre deux fois deux & quatre, & j'ai certitude que deux fois deux font quatre.

De même, je vois un homme couché, les yeux fer-

(1) Fabricius, delectus Argumentorum quæ veritatem Religionis asserunt, c. 18. Loke, Essai sur l'entendement Humain.

(2) Traité sur la nature Humaine, dans lequel on essaie d'introduire la méthode de raisonner par expérience dans les sujets de Morale, t. 1. part. 4, sect. 5.

nés & sans mouvement, mais je vois qu'il respire, & je suis sûr qu'il vit, parceque la respiration est liée nécessairement avec la vie.

Si je voyois cet homme couché, sans mouvement & sans respiration, le visage pâle & défiguré, je serois porté à croire que cet homme est mort, mais je n'en aurois point de certitude, parceque la respiration de cet homme pourroit être insensible, & pourtant suffisante pour le faire vivre, & que la pâleur ou la maigreur n'est pas liée nécessairement avec la mort. Je serois donc porté à croire que cet homme est mort, mais je n'en serois pas sûr, & mon jugement sur la mort de cet homme ne seroit que probable, c'est-à-dire, que je verrois quelque chose qui pourroit être l'effet de la mort, mais qui pourroit aussi venir d'une autre cause, & qui par conséquent, ne me rend pas certain de sa mort, elle n'est que probable.

Ainsi, la probabilité tient le milieu entre la certitude, où nous n'avons aucun lieu de douter, & l'ignorance absolue dans laquelle nous n'avons aucune raison de la croire.

Une chose est donc destituée de toute probabilité, lorsque nous n'avons aucune raison de la croire.

Les raisons de croire une chose, se tirent de la nature même de cette chose, de nos expériences, de nos observations, ou enfin de l'opinion & du témoignage des autres hommes, & ces hommes sont dans la question présente, les Philosophes ou les Peres de l'Eglise, dont les Matérialistes se font un appui, & par lesquels ils prétendent prouver qu'avant le quatrieme siecle, on n'avoit point dans l'Eglise d'idée nette de la spiritualité de l'ame.

I°. *On ne trouve rien dans la nature ou dans l'essence de la matiere qui autorise à juger qu'elle peut penser.*

1°. Nous ne voyons point dans l'essence de la matiere qu'elle doive penser, ni dans la nature de la pensée, qu'elle doive être matérielle : car il seroit aussi évident que la matiere pense, qu'il est évident que deux & deux sont quatre ; il seroit aussi évident qu'un

tronc d'arbre, un morceau de marbre penſent, qu'il eſt évident qu'il eſt étendu & ſolide : abſurdité qu'aucun Matérialiſte n'a juſqu'ici oſé avancer. ...

2°. Nous ne voyons point dans la nature de la matiere, qu'elle puiſſe penſer; car pour cela, il faudroit que nous connuſſions dans la matiere quelqu'attribut, ou quelque propriété qui eût de l'analogie avec la penſée, ce qui n'eſt pas.

Tout ce que nous connoiſſons clairement dans la matiere, ſe réduit au mouvement & à la figure : or, nous ne voyons dans le mouvement ou dans la figure aucune analogie avec la penſée : car la figure & le mouvement ne changent point la nature ou l'eſſence de la matiere, & comme nous ne voyons point d'analogie entre la penſée & la nature de la matiere, nous n'en pouvons voir entre la penſée & la matiere en mouvement, ou figurée d'une certaine maniere. La penſée eſt une affection intérieure de l'Etre penſant, le mouvement ou la figure ne changé rien dans les affections intérieures de la matiere ; ainſi, l'on ne voit entre le mouvement de la matiere & la penſée, aucune analogie.

De bonne foi, quelle analogie voit-on entre la figure quarrée ou ronde que l'on donne à un bloc de marbre, & le ſentiment intérieur de plaiſir ou de douleur dont l'ame eſt affectée ?

Le jugement par lequel je prononce qu'un globe d'un pied eſt différent d'un cube de deux pieds, eſt-il un quarré, un cube, un mouvement prompt ou lent ?

Il eſt donc certain que nous ne voyons dans la matiere aucune propriété, aucun attribut, qui ait quelqu'analogie ou quelque rapport avec la penſée ; ainſi nous ne voyons dans la nature, ou dans l'eſſence de la matiere, aucune raiſon qui nous autoriſe à croire qu'elle peut penſer.

Mais, dit-on, la découverte de l'attraction ne peut-elle pas faire ſoupçonner qu'il peut y avoir dans la matiere quelque propriété inconnue, telle que la faculté de ſentir ?

Je réponds à ceux qui font cette difficulté ;

1°. Que Newton n'a jamais regardé l'attraction comme une propriété de la matiere, mais comme une loi générale de la nature, par laquelle Dieu avoit établi qu'un corps s'approcheroit d'un autre corps.

2°. Les Newtoniens qui ont regardé l'attraction comme une propriété de la matiere n'ont juſqu'ici pû en donner aucune idée.

3°. Des Philoſophes qui font profeſſion de ne croire que ce qu'ils voient clairement, & qui prétendent n'admettre comme vrai, que ce qui eſt fondé ſur des faits certains, tombent dans une contradiction manifeſte, lorſqu'ils admettent dans la matiere une propriété dont ils n'ont aucune idée, & qui, ſelon Newton même, n'eſt pas néceſſaire pour expliquer les phénomenes.

4°. Je dis que l'attraction regardée comme propriété eſſentielle de la matiere, eſt une abſurdité : car cette attraction eſt une force motrice inhérente & eſſentielle à la matiere, en ſorte qu'elle ſe trouveroit dans une maſſe de matiere qui ſeroit ſeule dans l'univers ; ou elle eſt une force motrice qui ſe produit, ou qui naît dans la matiere par la préſence d'un autre corps.

L'attraction n'eſt point une force motrice eſſentielle à la matiere, de maniere qu'elle ſe trouve néceſſairement dans un corps qui ſeroit ſeul dans l'univers : car toute force motrice tendant vers un lieu déterminé ; ce corps au milieu du vuide Newtonien, devroit tendre vers un lieu, plutôt que vers un autre, ce qui eſt abſurde, puiſque l'attraction conſidérée comme propriété eſſentielle de la matiere, ne tend pas plutôt vers un lieu, que vers un autre ; c'eſt donc dire une abſurdité, que d'avancer que l'attraction eſt une propriété eſſentielle de la matiere.

On ne peut dire non plus que l'attraction ſoit une force motrice qui naiſſe dans la matiere à la préſence d'un autre corps ; car deux corps qu'on met en préſence, & qui ne ſe touchent point, n'éprouvent aucun changement, & ne peuvent par conſéquent acquérir par leur préſence une force motrice qu'ils n'avoient pas.

L'attraction n'eſt donc, ni un attribut eſſentiel de la

matiere, ni même une propriété qu'elle puiſſe acquérir: c'eſt, comme Newton le penſoit, une loi générale, par laquelle Dieu a établi que deux corps tendroient l'un vers l'autre; l'attraction n'eſt donc que le mouvement d'un corps, ou ſa tendance vers un lieu, & cette tendance n'a pas plus d'analogie avec la penſée, que tout autre mouvement.

Que l'on juge préſentement ſi l'attraction que Newton a découverte, peut faire ſoupçonner que la matiere pourroit devenir capable de ſentir, & ſi ceux qui le prétendent n'ont pas fondé cette aſſertion ſur un mot qu'ils n'entendoient pas, & ſur une propriété chimérique de la matiere?

Ainſi, nous ne trouvons dans la nature ou dans l'eſſence de la matiere, aucune raiſon de juger qu'elle peut penſer.

II°. *Nulle expérience ne nous autoriſe à croire que la Matiere puiſſe penſer.*

Les obſervations & les expériences ſur leſquelles on appuie le ſentiment qui ſuppoſe que la matiere peut penſer, ſe réduiſent à deux chefs: 1°. les prodigieuſes différences que produiſent dans l'homme les différens états du corps: 2°. les obſervations qui ont appris que les fibres des chairs contiennent un principe de mouvement qui n'eſt point diſtingué de la fibre même.

Mais, les différences que produiſent dans les opérations de l'ame, les différens états du corps, prouvent bien que l'ame eſt unie au corps, & non pas qu'elle ſoit corporelle, puiſque ces changemens de l'ame arrivé par les changemens qu'éprouve le corps, s'expliquent dans le ſentiment qui ſuppoſe l'immatérialité de l'ame, & que le Matérialiſme eſt encore ſur cet objet moins ſatisfaiſant que le ſentiment qui ſuppoſe l'ame immatérielle.

Je conçois ces changemens dans les opérations de l'ame, lorſque je ſuppoſe que l'ame forme elle-même ſes idées par le moyen, ou à l'occaſion des impreſſions qu'elle reçoit.

Mais les changemens que l'ame éprouve ſont impoſſibles, ſi la penſée eſt une propriété eſſentielle de la matiere : car alors toutes mes penſées doivent naître du fond même de la matiere, & les changemens qui environnent la portion de matiere qui eſt mon ame, ne changeant point cette portion de matiere, l'ordre de ſes idées ne doit point changer.

De quelque maniere que j'arrange les portions de matiere qui environnent la molécule qui penſe dans mon cerveau, elle ſera toujours intrinſéquement ce qu'elle étoit, & ſes affections intérieures, ſes penſées, ne doivent point éprouver de changement, ſi elle penſe eſſentiellement.

Les Matérialiſtes diront peut-être que la matiere ne penſe pas eſſentiellement ; mais qu'elle acquiert cette faculté par l'organiſation du corps humain. Mais alors cette organiſation n'eſt néceſſaire pour que la matiere devienne penſante, que parcequ'elle tranſmet au ſiége de l'ame les impreſſions des corps étrangers, ou les coups que nos organes en reçoivent ; & dans ce cas il faut néceſſairement ſuppoſer, que la penſée n'eſt qu'un coup que la matiere reçoit ; c'eſt-à-dire, que la matiere devient penſante, lorſqu'elle reçoit un coup : ainſi le Forgeron qui frappe le fer, fait à chaque coup une infinité d'Etres penſants ; ce n'eſt point ici une conſéquence tirée pour rendre le Matérialiſme ridicule : c'eſt le fond même du ſiſtême, tel que Hobbes l'a conçu & défendu.

Mais, peut-on ſuppoſer qu'un coup porté ſur une portion de matiere, en faſſe un Etre penſant ?

Un coup porté à la matiere, ne fait que la pouſſer vers un certain côté : or, la matiere ne peut devenir penſante, parcequ'elle tend, ou parcequ'elle eſt pouſſée vers un certain côté, du moins les Matérialiſtes ne nieront pas qu'ils ne peuvent le concevoir ; d'ailleurs je leur demande quel eſt ce côté vers lequel il faut que la matiere ſoit pouſſée pour penſer ? ſi elle ceſſera de penſer, lorſqu'elle ſera mue en ſens contraire ? N'eſt-il pas abſurde que la matiere mue, ou pouſſée vers un certain côté, devienne penſante.

Quel eſt le Philoſophe, ou du Matérialiſte qui admet dans la matiere une qualité & une propriété qu'il ne peut concevoir, & qu'il n'y peut ſuppoſer ſans être conduit à des abſurdités, ou du défenſeur de l'immatérialité de l'ame qui refuſe de reconnoître dans la matiere cette même propriété ?

2°. L'irritabilité qu'on a découverte dans les fibres des animaux, eſt un principe purement méchanique, une diſpoſition organique qui produit dans les fibres des vibrations : or cette diſpoſition méchanique de la fibre, n'a aucune analogie avec la penſée, une penſée n'eſt point une vibration : ſi cela étoit, un coup d'archet, ou la main qui pince la corde du luth, produiroit une infinité de penſées dans ces cordes, ou plutôt une infinité d'êtres penſants.

Que les Matérialiſtes ſeroient charmés d'avoir de pareilles conſéquences à reprocher aux défenſeurs de l'immatérialité de l'ame !

La matérialité de l'ame eſt donc deſtituée de toute probabilité du côté de l'expérience & de l'obſervation.

Le ſentiment des Philoſophes qui ont cru l'Ame Corporelle, ne forme pas une probabilité en faveur du Matérialiſme.

Lorſqu'il s'agit de faits que nous ne pouvons voir, le témoignage des autres hommes eſt la ſource de la probabilité, & même de la certitude. Lorſqu'il s'agit de ſimples opinions, leur ſentiment produit une ſorte de probabilité, parceque rien n'étant ſans raiſon, s'ils ont entendu ce qu'ils diſoient, ils ont été déterminés à leur ſentiment par quelque raiſon apparente.

Mais, il n'eſt pas moins certain que la probabilité qui naît de leur ſentiment, dépend de la force de la raiſon qui a déterminé leur jugement : examinons donc les raiſons ſur leſquelles les Philoſophes Matérialiſtes ont appuyé leur ſentiment.

Pluſieurs Philoſophes ont dit que l'ame étoit matérielle ou corporelle ; mais ils n'ont été portés à ce ſentiment, que parcequ'ils ne pouvoient imaginer ni une

ſubſtance incorporelle & immatérielle, ni comment elle pourroit agir ſur le corps : or, l'impoſſibilité d'imaginer une choſe n'eſt pas une raiſon de la croire impoſſible ; puiſque dans leur ſentiment même, on ne peut, ni imaginer, ni concevoir comment la matiere peut penſer : & c'eſt pour cela que les uns regardoient le corps dans lequel réſidoit la faculté de penſer, comme un petit corps extrêmement délié, les autres croyoient que c'étoit le ſang, d'autres le cœur, &c. (1)

Ces Philoſophes ſe rapprochoient, autant qu'ils le pouvoient, de l'immatérialité de l'ame, lorſqu'ils n'examinoient que la penſée, puiſqu'ils regardoient l'ame comme un corps de la derniere ſubtilité ; ainſi la raiſon les élevoit à l'immatérialité de l'ame, & l'imagination les retenoit dans le Matérialiſme : leur ſuffrage ne fait donc en aucune façon une probabilité en faveur du Matérialiſme. J'oſe aſſurer que je ne ſerai contredit ſur ce point par aucun de ceux, qui dans la lecture des anciens, ſe ſont appliqués à ſuivre la marche de l'eſprit humain dans la recherche de la vérité.

M. Loke, plus circonſpect que les anciens, a prétendu que l'étendue & la penſée étant deux attributs de la ſubſtance, Dieu pouvoit communiquer la faculté de penſer à la même ſubſtance à laquelle il avoit communiqué l'étendue.

Mais, 1°. ce raiſonnement de M. Loke ne vaut pas mieux que celui-ci : on peut dans un bloc de marbre former un cube, ou un globe : donc le même morceau de marbre peut être à la fois rond & quarré. Sophiſme pitoyable, & qui ne peut rendre intelligible la poſſibilité de l'union de la penſée & de l'étendue dans une même ſubſtance.

2°. Il eſt certain que les principes de M. Loke ſur la poſſibilité de l'union de la penſée avec la matiere, ſont abſolument contradictoires avec ſes principes ſur la ſpiritualité de Dieu. Or, un homme qui ſe contredit,

(1) Voyez les différentes opinions des Philoſophes anciens ſur l'Ame, dans Ciceron, de Legibus; dans l'Exam. du Fatal. t. 1,

ne prouve rien en faveur des sentimens contradictoires qu'il embrasse : le sentiment de M. Loke ne fait donc point une probabilité en faveur du Matérialisme.

Enfin, si la matérialité de l'ame a eu ses partisans, son immatérialité a eu ses défenseurs ; donc le suffrage forme une probabilité opposée à la probabilité que produit, en faveur du Matérialisme, l'autorité des Philosophes Matérialistes.

Dans ce conflict de probabilité, il faut comparer les autorités opposées, & si elles sont égales, la probabilité que l'on prétend tirer de ces autorités est nulle, si elles sont inégales, on retranche la plus petite de la plus grande, & c'est l'excès de la plus grande sur la plus petite, qui détermine la probabilité.

Comparons donc l'autorité des Philosophes partisans de l'immatérialité de l'ame, avec l'autorité des Philosophes Matérialistes.

Je trouve chez les anciens, Platon, Aristote, Parménide, &c. Parmi les modernes, Bacon, Gassendi, Descartes, Leibnits, Wolf, Clark, Euler, &c. qui tous ont cru l'immatérialité de l'ame, & qui ne l'ont enseignée qu'après avoir beaucoup médité cette vérité, & après avoir bien pesé toutes les difficultés qui la combattent. Que l'on compare avec ces suffrages, ceux des Philosophes Matérialistes, & que l'on prononce en faveur de qui la probabilité doit rester.

Nous abandonnons ce calcul à l'équité du lecteur : nous ferons seulement deux réflexions sur ce conflict d'opinions des Matérialistes, & des partisans de l'immatérialité.

1°. Les Philosophes qui ont cru l'ame matérielle, n'ont fait que céder au penchant qui porte les hommes à imaginer tout, & à la paresse qui empêche la raison de s'élever au-dessus des sens, ils n'avoient pas besoin de raison pour supposer l'ame matérielle, ils n'ont pas eu besoin d'examiner.

2°. Au contraire, les Philosophes qui ont cru l'ame immatérielle, ont vaincu ces obstacles pour élever leur esprit jusqu'à l'idée d'une substance simple & immatérielle.

Il y a donc beaucoup d'apparence qu'ils ont eu de

fortes raisons pour adopter ce sentiment, & qu'ils n'y ont été forcés que par l'évidence: car, quand l'évidence n'est pas entiere, l'imagination & la paresse triomphent des efforts de la raison; du moins on ne peut contester que les Philosophes qui ont enseigné l'immatérialité de l'ame, n'aient eu besoin, dans l'examen de cette matiere, de faire beaucoup plus d'efforts d'esprit, & plus d'usage de leur raison, que les Philosophes Matérialistes. La présomption est donc en faveur des premiers: & un homme qui, sur cette question, se conduiroit par voie d'autorité, ne pourroit plus, sans absurdité, se déterminer en faveur du Matérialisme.

Les Peres ont combattu le Matérialisme.

Les Philosophes qui avoient recherché la nature de l'ame, l'avoient envisagée sous des rapports tous différens; les uns comme Anaximandre, Anaximene, Leucipe, avoient porté leur attention sur les effets de l'ame dans le corps humain, & ces observations furent la base de leur système sur la nature de l'ame; ils ne la crurent qu'une espéce de force motrice, & jugerent qu'elle étoit un corps. (1).

Lorsque des opérations de l'ame sur son corps, ils passerent aux opérations purement intellectuelles, ils découvrirent qu'elles supposoient un principe simple, immatériel; & ils firent de l'ame un corps le plus subtil qu'ils purent, & le plus approchant de la simplicité. Démocrite même ne put s'empêcher de dire que la faculté de penser résidoit dans un atôme, & que cet atôme étoit indivisible & simple.

Les Pythagoriciens au contraire, qui reconnoissoient dans la nature une Intelligence suprême & immatérielle, avoient envisagé l'ame dans ses opérations purement intellectuelles, & ils avoient pensé que c'étoit par ces opérations qu'il falloit juger de la nature de l'ame, & comme ces opérations supposent évidemment un principe simple, ils avoient jugé que l'ame

(1) Voyez l'Examen du Fatalisme, t. 1, seconde Epoque.

étoit une ſubſtance ſimple & immatérielle.

Mais, comme cette ſubſtance étoit unie à un corps, & qu'on ne pouvoit méconnoître ſon influence dans les différens mouvemens du corps humain, on lui donna un petit corps le plus ſubtil qu'on pût, & le plus approchant de la ſimplicité de l'ame : ce petit corps que l'imagination ne ſe repréſentoit pas diſtinctement, étoit le corps eſſentiel de l'ame, lequel étoit indiviſible, & dont elle ne ſe ſéparoit jamais.

Ce petit corps uni à l'ame, étoit pour l'imagination, une eſpece de point d'appui qui l'empêchoit de tomber dans le Matérialiſme, & de ſe révolter contre la ſimplicité de l'ame, que la pure raiſon admettoit.

Mais, comme ce petit corps étoit inſéparable de l'ame, & qu'on n'imaginoit pas comment ce petit corps ſi ſubtil pouvoit produire le mouvement du corps humain, on enveloppa ce petit corps eſſentiel de l'ame, on l'enveloppa, dis-je, d'une eſpece de corps aérien, plus ſubtil que les corps groſſiers, & qui ſervoit de moyen de communication entre le corps eſſentiel de l'ame, & les organes groſſiers du corps humain.

Voilà l'eſpece d'échelle par laquelle les Platoniciens faiſoient deſcendre l'ame juſqu'au corps : on en trouve la preuve dans le Commentaire d'Hiéroclès ſur les vers d'or, & dans ce que dit Virgile ſur l'état des ames criminelles aux enfers. » Quelques-unes de ces ames, » dit-il, ſont ſuſpendues & expoſées aux vents, & » les crimes des autres ſont nétoyés ſous un vaſte gouf» fre, ou ſont purgés par le feu, juſqu'à ce que le » tems ait emporté toutes les taches qui s'y étoient mi» ſes, & qu'on ne leur ait laiſſé que le pur ſens aérien » & que le ſimple ſens ſpirituel « (1).

Les Peres, qui voyoient que cette doctrine n'étoit point contraire à l'immatérialité de l'ame, ni aux dogmes du Chriſtianiſme, l'adopterent par condeſcendance pour ceux qu'ils vouloient convertir, & ce ſentiment s'établit parmi quelques Chrétiens. On crut que les

(1) Enéide, l. 6. v. 735, &c.

mes après la mort avoient des corps ; mais on supposoit qu'elles étoient des substances immatérielles placées dans ces corps, & unies indissolublement à eux.

Comme les Anges ont souvent apparu aux hommes avec un corps humain, il y eut des Peres qui, conséquemment aux principes de la Philosophie Pythagoricienne, crurent qu'ils avoient aussi des corps aériens. (1)

Les Peres ont donc pû dire que l'ame étoit corporelle, & n'être pas Matérialistes.

D'ailleurs, ils disputoient quelquefois contre des Philosophes, qui croyoient que l'ame humaine étoit une portion de l'ame universelle, une ombre, une certaine vertu ou qualité occulte, & non pas une substance. Les Peres, pour exprimer que l'ame étoit une substance, & non pas une portion de l'ame universelle, disoient que l'ame humaine étoit un corps, c'est-à-dire, une substance distincte, qui avoit une existence qui lui étoit propre, & séparée de tout autre être, comme un corps l'est d'un autre corps. (2)

Enfin, il est certain que les Peres ont donné le nom de corps à tout ce qu'ils croyoient composé, quoiqu'il fût immatériel, & qu'ils admirent dans l'ame différentes facultés qu'ils regardoient comme ses parties : ils ont donc pû dire que l'ame étoit un corps, que Dieu seul qui étoit exempt de toute composition, étoit seul incorporel : ils ont pû dire toutes ces choses, & ne pas vouloir dire pour cela que l'ame fût en effet un corps matériel. (3)

Appliquons ces principes aux Peres dont les Matérialistes réclament le suffrage.

S. Irenée n'est point favorable au sentiment qui suppose que la Matiere peut penser.

On prétend que S. Irenée a cru que l'ame étoit cor-

---

(1) Cudworth. System. Intellectual. sect. 3, c. 5.
(2) Aug. de Hæres. c. 86.
(3) Gregor Moral. l. 2, c. 3. Damascen. l. 2, c 3.

porelle, parcequ'il a dit que l'ame étoit un souffle ; qu'elle n'étoit incorporelle, que par comparaison avec les corps grossiers, & qu'elle ressembloit à un corps humain.

Cette conséquence est absolument contraire à l'esprit de S. Irenée ; ce Pere dans l'endroit cité, combat la Métempsycose, & prétend prouver par la parabole de Lazare, que les ames après la mort n'ont pas besoin de s'unir aux corps pour subsister, parcequ'elles ont une figure humaine, & qu'elles ne sont incorporelles, que par comparaison aux corps grossiers. (1)

Les Partisans de la Métempsycose prétendoient que l'ame humaine ne pouvoit subsister sans être unie à un corps, parcequ'elle étoit un souffle qui se dissipoit, s'il n'étoit retenu dans des organes.

S. Irenée répond à cette difficulté, que l'ame après la mort, a une existence réelle & solide, si je peux parler ainsi, parcequ'elle a une figure humaine, & qu'après la mort, elle n'est incorporelle, que par rapport aux corps grossiers : ce qui suppose seulement que S. Irenée croyoit que les ames étoient unies à un corps subtil, dont elles ne se séparoient point après la mort : réponse qui n'est rien moins que favorable au Matérialisme.

Le passage même de S. Irenée fait voir que ce Pere reconnoissoit des substances immatérielles, & dit que l'ame n'est incorporelle que par rapport aux corps grossiers, ce qui suppose qu'elle est corporelle par rapport à d'autres substances qui ne sont point unies à des corps. S. Irenée n'est donc point favorable au Matérialisme.

Origene n'a point douté de l'Immatérialité de l'Ame.

Origene réfute expressement ceux qui croyoient que Dieu étoit corporel : il dit que Dieu n'est, ni un corps, ni dans un corps, qu'il est une substance simple, intelligente, exempte de toute composition, qui sous quel-

(1) Iræn. c. 7.

que rapport qu'on l'enviſage, eſt une ſubſtance ſimple ; il n'eſt qu'une ame, & la ſource de toutes les intelligences.

» Si Dieu, dit-il, étoit un corps : comme tout corps » eſt compoſé de matiere, il faudroit auſſi dire que » Dieu eſt matériel, & la matiere étant eſſentiellement corruptible, il faudroit encore dire que Dieu » eſt corruptible. » (1)

Peut-on croire qu'un homme tel qu'Origene, qui conduit le Matérialiſme juſqu'à ces conſéquences, puiſſe être incertain ſur l'immatérialité de l'Etre ſuprême.

Il appuie ſur ces principes l'immatérialité de l'ame : » ſi quelques-uns aſſurent que notre homme intérieur » qui a été fait à l'image de Dieu, eſt corporel, ils » doivent conſéquemment à cette idée, faire de Dieu » lui-même, un Etre corporel, & ils doivent lui donner une figure humaine, ce qu'on ne peut faire ſans » impiété. (2)

» S'il y en a qui croient que l'ame eſt un corps, » dit-il ailleurs, je voudrois qu'ils me montraſſent » d'où viendroit à ce corps la faculté de penſer, de ſe » reſſouvenir, & celle de contempler les choſes inviſibles. (3)

Eſt-on incertain de la ſpiritualité de l'ame, & de ſon immatérialité, lorſqu'on établit de pareils principes ?

Que M. Huet oppoſe-t-il à ces paſſages, pour prouver qu'Origene n'avoit point de ſentiment arrêté ſur l'immatérialité de Dieu, & ſur celle de l'ame ?

Un paſſage de la préface de ſon livre des principes, dans lequel paſſage Origene dit, qu'il faut examiner ſi Dieu eſt corporel, ou s'il a quelque forme, ou s'il eſt d'une nature différente de celle des autres corps ; s'il en eſt de même du S. Eſprit, & de toutes les natures raiſonnables ? (4)

Dans ce même endroit, Origene dit, qu'il va trai-

---

[1] L. 1. de Principiis, c. 1. t. 1. p. 51. edit. Benedict.
(2) Origen. Hom. 1, in Geneſ. c. 1. p. 420.
[3] L. de Princip. ibid.
[4] Præm. lib. de Princip.

ter tous ces sujets d'une maniere différente de celle dont il en parle dans ses autres ouvrages, dans l'esquels il n'a point traité cette matiere à fond & exprès. Ce passage ne veut pas dire qu'il ne sait à quoi s'en tenir sur ces objets, puisque dans le livre même des principes, il établit formellement l'immatérialité de Dieu, & celle de l'ame.

Comment M. Huet a-t-il pu conclure de ce passage que l'Eglise n'avoit rien défini sur l'immatérialité de l'ame, au siecle d'Origene ? (1)

Origene dit, il est vrai, dans son livre des principes ; que la nature de Dieu seul, c'est-à-dire, du Pere, du Fils, & du S. Esprit a cela de propre, » qu'elle est » sans aucune substance matérielle, & sans société d'au» cun autre corps qui lui soit uni. » (2)

Mais, du moins Origene suppose que les ames sont unies à un corps, dont elles sont pourtant distinguées, il ne dit pas qu'elles soient matérielles : comment auroit-il dit que l'ame est corporelle ou matérielle, lui qui ne reconnoît pour substances immatérielles, que celles qui ne peuvent être dissoutes ou brûlées, & qui assure que l'ame des hommes ne peut être réduite en cendres, non plus que les substances des Anges & des Thrônes. (3)

Pour terminer ce qui regarde Origene, nous avertirons que l'Auteur de la Philosophie du bon sens a travaillé sur quelque *Citateur* infidele : car Origene, dans le lieu même qu'il cite, soutient précisément le contraire du sentiment qu'il attribue à cet Auteur ; c'est ce qui auroit été évident pour tout lecteur, si M. d'Argens avoit cité le passage en entier. (4)

Tertullien n'est point favorable au Matérialisme.

Tertullien avoit prouvé, contre Hermogene, que la matiere n'étoit point incréée ; il fit ensuite un ou-

(1) Origenian. l. 2, quest. de Anima, n. 13, p. 99.
(2) L. de Princip. §. 6.
(3) L. cont. Celsum.
(4) In Johan. t. 2, p. 214. édit. Huetii.

vrage

vrage pour prouver que l'ame n'eſt point tirée de la matiere, comme Hermogene le prétendoit, mais qu'elle venoit immédiatement de Dieu, puiſque l'Ecriture nous dit expreſſément que c'étoit Dieu qui avoit inſpiré à l'homme un ſouffle de vie (1).

Enfin Tertullien, pour réfuter pleinement ceux qui prétendoient que l'ame ſortoit du ſein de la matiere, & qu'elle n'en étoit qu'une portion, entreprit d'examiner les différentes opinions des Philoſophes qui étoient contraires à ce que la Religion nous apprend ſur la nature de l'ame : c'eſt l'objet de ſon livre de l'ame.

Il dit que beaucoup de Philoſophes ont cru que l'ame étoit corporelle, que les uns l'ont fait ſortir du corps viſible, les autres du feu, du ſang, &c. ; que les Stoïciens approchent plus du ſentiment des Chrétiens, en ce qu'ils regardent l'ame comme un eſprit, parceque l'eſprit eſt une eſpéce de ſouffle.

Tertullien dit que les Stoïciens croyoient que ce ſouffle étoit un corps, & que les Platoniciens croyoient au contraire que l'ame étoit incorporelle : 1°. parceque tout corps étoit animé ou inanimé, & que l'on ne pouvoit dire que l'ame fût un corps animé, ni qu'elle fût un corps inanimé ; & voici, ſelon Tertullien, la preuve que les Platoniciens en donnoient.

» Si l'ame étoit un corps animé, elle recevroit ſon » mouvement d'un corps étranger, & ne ſeroit plus » une ame : ſi elle étoit un corps inanimé, elle ſeroit » mue par un principe intérieur, ce qui ne peut con- » venir à l'ame, puiſqu'alors ce ne ſeroit point elle » qui mouveroit le corps, mais elle-même qui ſeroit » mue d'un lieu à un autre comme le corps « (2).

Voilà, ſelon Tertullien, le raiſonnement des Platoniciens, pour prouver que l'ame n'eſt point un corps.

Cet Auteur qui avoit prouvé contre Hermogene, que l'ame venoit de Dieu, parceque la Geneſe nous

(1) De Cenſu Animæ ; ce Livre eſt perdu.
(2) Lib. de Anima.

disoit que Dieu l'avoit produite en soufflant sur l'homme, croyoit que le sentiment des Platoniciens ne s'accordoit point avec l'explication qu'il avoit donnée de l'origine de l'ame. Il attaque le raisonnement des Platoniciens, & prétend qu'on ne peut pas dire que l'ame est un corps animé ou un corps inanimé, puisque c'est ou la présence de l'ame qui fait un corps animé, ou son absence qui le fait inanimé, & que l'ame ne peut être l'effet qu'elle produit; qu'ainsi on ne peut dire, ni que l'ame soit un corps animé, ni qu'elle soit un corps inanimé: que le nom d'*ame* exprime sa substance, & la nature de sa substance, & qu'on ne peut la rapporter, ni à la classe des corps animés, ni à la classe des corps inanimés, qu'ainsi le dilême des Platoniciens, porte absolument à faux.

A l'égard de ce que les Platoniciens disent, que l'ame ne peut être mue, ni extérieurement, ni intérieurement, Tertullien prétend que l'ame peut être mue intérieurement, comme cela arrive dans l'inspiration; que l'ame est mue intérieurement, puisqu'elle produit les mouvemens du corps; qu'ainsi, si la mobilité étoit l'essence du corps, les Platoniciens ne pourroient nier que l'ame ne soit un corps.

Voilà, selon Tertullien, ce que la raison peut apprendre aux Platoniciens; mais l'Ecriture, selon cet Auteur, nous donne sur l'Ame beaucoup plus de lumiere: elle nous apprend que les ames séparées des corps, sont renfermées dans des prisons, & qu'elles souffrent; ce qui est impossible, dit Tertullien, si elles ne sont rien, comme Platon le prétend: car, dit-il, elles ne sont rien, si elles ne sont pas un corps: car ce qui est incorporel, n'est susceptible d'aucune des affections auxquelles l'Ecriture nous apprend que les ames sont sujettes.

Il est donc certain que Tertullien a cru que l'ame avoit, ou étoit un corps; mais, 1°. il n'a point dit qu'elle fût, ni un corps tiré de la matiere brute, comme Thales, Empedocles, &c., ni du feu, comme Héraclite, ni même l'Ether, comme les Stoïciens: l'ame n'étoit donc point, selon Tertullien, un corps matériel, puisque l'Ether étoit le dernier dégré de subtilité possible dans la matiere.

2°. Tertullien soutient que la division des corps en corps animés & en corps inanimés, est défectueuse, & qu'on ne peut dire de l'ame qu'elle soit, ni un corps animé, ni un corps inanimé : ce qui seroit absurde, s'il avoit enseigné que l'ame étoit un corps, ou une portion de matiere : car, si l'ame est une portion de matiere ou un corps, il faut nécessairement qu'elle soit un corps animé, ou un corps inanimé : car la matiere est ou brute & inanimée, ou vivante, organisée & animée.

Tertullien soutient positivement, qu'il y a un milieu entre le corps animé & le corps inanimé, c'est-à-dire, la cause qui anime le corps ; laquelle n'est, ni un corps animé, ni un corps inanimé, & cette cause est l'ame ; ainsi, selon Tertullien, l'ame est un principe, dont la propriété est d'animer un corps, & qui n'est point un corps : l'ame, selon Tertullien, est donc distinguée de la matiere.

4°. Tertullien dit que l'ame est ainsi appellée à cause de sa substance, & il nie cependant que l'ame soit le feu ou l'éther ; il suppose donc que l'ame est une substance immatérielle.

5°. Tertullien combat ici le sentiment des Platoniciens, qui prétendoient que l'ame étoit une certaine vertu, une espéce d'abstraction, dont on ne pouvoit se faire aucune idée, & qui n'étoit rien, selon Tertullien ; il ne dit donc que l'ame est un corps, que pour exprimer qu'elle est une substance, & c'est pour cela qu'il dit que l'ame est un corps, mais un corps de son genre. C'est ainsi que lorsqu'il raisonne contre Hermogene, qui prétendoit que la matiere n'étoit, ni corporelle, ni incorporelle, parcequ'elle étoit douée de mouvement, & que le mouvement étoit incorporel, Tertullien lui dit que le mouvement n'est qu'une relation extérieure du corps, & qu'il n'est rien de substantiel, parcequ'il n'est point corporel. (1)

6°. Tertullien dit qu'il est vrai que l'ame est un corps, en ce sens qu'elle a les dimensions que les Philosophes

(1) Adversus Hermogen. c. 36.

attribuent aux corps ; & qu'elle eſt figurée ; mais il eſt certain qu'on peut croire l'ame immatérielle, & la ſuppoſer étendue : ce ſentiment eſt ſoutenu par des Théologiens & par des Philoſophes très orthodoxes.

7°. Tertullien dans le livre de l'ame, réfute le ſentiment qui diſtingue l'eſprit de l'ame ; & ſoutient qu'il eſt abſurde de ſuppoſer dans l'ame deux ſubſtances, que le nom d'eſprit n'eſt qu'un nom donné à une fonction de l'ame, & non pas un Etre qui ſoit joint à elle, puiſqu'elle eſt ſimple & indiviſible.

L'ame eſt une, dit-il, mais elle a des fonctions variées & multipliées ; ainſi, lorſque Tertullien dit que l'ame eſt un corps ; il eſt viſible qu'il n'entend rien autre choſe, ſinon que l'ame eſt une ſubſtance ſpirituelle & immatérielle, mais étendue (1).

8°. Tertullien, dans ce même livre de l'ame, dit qu'il a démontré contre Hermogene que l'ame venoit de Dieu, & non pas de la matiere, & qu'il a prouvé qu'elle eſt libre, immortelle, corporelle, figurée, ſimple (2).

Il eſt donc certain que Tertullien n'a pas donné à l'ame un corps matériel, mais un corps ſpirituel, c'eſt-à-dire, une étendue ſpirituelle, telle que beaucoup de Philoſophes & de Théologiens l'attribuent à Dieu ; ces Théologiens & ces Philoſophes ne ſont taxés de Matérialiſme par perſonne.

Tertullien, qui avoit beaucoup d'imagination, regardoit les Etres inétendus des Platoniciens comme des chimeres, & croyoit que tout ce qui exiſtoit, étoit étendu & corporel, parcequ'il avoit de l'étendue, & que nous connoiſſons les corps par l'étendue ; mais il ne croyoit pas que tout ce qui étoit étendu fût matériel, puiſqu'il admet des ſubſtances ſimples, des ſubſtances indiviſibles.

Tertullien n'étoit donc point Matérialiſte, & je ne conçois pas comment ſes Commentateurs, & des Savans diſtinguée, n'ont point héſité à mettre cet Auteur au rang des Matérialiſtes.

---

(1) De Anima, c. 12, 13, 14.
(2) Ibid. c. 22.

L'idée que nous venons de donner du ſentiment de Tertullien ſur la nature de l'ame, leve, ce me ſemble, les difficultés que l'on tire des endroits où ce Pere dit, que Dieu eſt un corps : nous ne faiſons ici que ſuivre l'explication de S. Auguſtin. » Tertullien, dit ce Pere, » ſoutient que l'ame eſt un corps figuré, & que Dieu » eſt un corps, mais qu'il n'eſt pas figuré. Tertullien » n'a cependant pas été regardé pour cela comme un » Hérétique : car on a pu croire qu'il diſoit que Dieu » étoit un corps, parcequ'il n'eſt pas néant, parce- » qu'il n'eſt pas le vuide, ni aucune qualité du corps » ou de l'ame, mais parcequ'il eſt tout entier par-tout, » remplit tous les lieux, ſans être partagé, & reſte » immuable dans ſa nature & dans ſa ſubſtance « (1).

Si Tertullien n'a pas été regardé comme un Hérétique, parcequ'il a dit que Dieu ou l'ame étoient un corps, ce n'eſt pas que l'Egliſe fût incertaine ſur l'immatérialité de Dieu, ou ſur celle de l'ame : c'eſt parcequ'on croyoit que Tertullien, en diſant que Dieu étoit un corps, n'avoit point voulu dire qu'il fût de la matiere, mais ſeulement qu'il étoit une ſubſtance ou un Etre exiſtant en lui-même.

Comment donc l'auteur de la Philoſophie du Bon Sens a-t-il pû conclure du paſſage de S. Auguſtin, qu'on n'étoit point hérétique du tems de Tertullien en ſoutenant que Dieu étoit matériel ? Quelle idée faudra-t-il que nous prenions de ſon eſprit, s'il n'a fait en cela qu'une faute de Logique ? Pourquoi en citant le paſſage de S. Auguſtin, cet auteur a-t-il ſupprimé la raiſon que S. Auguſtin donne, pour laquelle Tertullien n'a point été regardé comme un Hérétique, lorſqu'il fit Dieu corporel ? Si l'Auteur eſt de bonne foi, ſa Philoſophie n'eſt pas la Philoſophie du Bon Sens.

S. Hilaire croyoit l'Immatérialité de l'Ame.

Perſonne n'a enſeigné plus clairement & plus formellement l'immatérialité de l'ame, que S. Hilaire,

(1) Aug. de Hær. c. 86.

ce n'eſt point chez ce Pere une opinion, c'eſt un principe auquel il revient toutes les fois qu'il parle de l'ame.

Lorſqu'il explique ces paroles du Pſeaume 118, *ce ſont vos mains, Seigneur, qui m'ont formé*, il décrit la formation de l'homme, & il dit que les élémens de tous les autres Etres ont été produits tels qu'ils ſont dans l'inſtant même, auquel Dieu a voulu qu'ils exiſtaſſent; qu'on ne voit dans leur formation ni commencement, ni progrès, ni perfectionnement; qu'un ſeul acte de ſa volonté divine les a faits ce qu'ils ſont: mais qu'il n'en eſt pas ainſi de l'homme. Il falloit, ſelon S. Hilaire, pour le former, que Dieu unit deux natures oppoſées, & cet union demandoit deux opérations différentes.

Dieu a dit d'abord, formons l'homme à notre image & à notre reſſemblance; enſuite il a pris de la pouſſiere, & il a formé l'homme.

Dans la premiere opération, Dieu a produit la nature intérieure de l'homme, c'eſt ſon ame, & elle n'a point été produite en façonnant une nature étrangere. Tout ce que le conſeil de la Divinité a produit dans cet inſtant étoit incorporel, puiſqu'elle produiſoit un Etre à l'image de Dieu: c'eſt dans la ſubſtance raiſonnable & incorporelle, que réſide notre reſſemblance avec la Divinité.

Quelle différence entre cette premiere production de la Divinité, & la ſeconde? Dieu prend de la pouſſiere, & il forme ainſi l'homme, en façonnant la terre & la matiere, il n'a pris nulle part la premiere production, il l'a faite, il l'a créée; pour le corps, il ne le fait pas, il ne le crée pas, il le forme & en prend la matiere dans la maſſe de la terre. (1)

Si ce Pere parle de l'immenſité divine, & de la préſence de Dieu dans tous les lieux, il dit que l'Etre ſuprême eſt tout entier par-tout, comme l'ame unie à un corps eſt dans toutes les parties du corps. L'ame quoique répandue dans toutes les parties du corps humain, & préſente à toutes ſes parties, n'eſt pas pour

(1) Hilar. in Pſ. 118, Litter. 10. n. 6, &c.

cela divisible comme le corps : les membres pourris, coupés, ou paralytiques, n'altérent point l'intégrité de l'ame. (1)

Dieu n'est, selon ce Pere, ni corporel, ni uni à un corps ; & ce n'est point en formant le corps de l'homme, que Dieu l'a fait à sa ressemblance, mais en lui donnant une ame. C'est pour cela que la Genese ne décrit la formation du corps humain que long-tems après nous avoir dit que Dieu avoit fait l'homme à son image : c'est par cette ressemblance de l'ame avec la nature divine, qu'elle est raisonnable, qu'elle est incorporelle & éternelle. Elle n'a rien de terrestre, rien de corporel. C'est toujours sur ces principes que S. Hilaire parle de l'ame. (2)

Un Pere, qui s'est expliqué si expressément & si clairement sur l'immatérialité de l'ame, ne pouvoit être mis au nombre des Matérialistes, qu'en opposant à ces passages, d'autres endroits de ce Pere, contraires à l'immatérialité de l'ame ; il falloit tirer des ouvrages de ce Pere, des doutes raisonnés, ou des difficultés considérables contre l'immatérialité de l'ame.

Cependant, M. Huet, pour prouver que S. Hilaire croyoit l'ame matérielle, ne nous cite qu'un passage de ce Pere, dans lequel il dit, qu'il n'y a rien qui ne soit corporel dans sa substance & dans sa création, & que les ames unies à leurs corps, ou dégagées de ce corps, ont une substance corporelle conforme à leur nature. (3)

Si M. Huet & ceux qui l'ont copié avoient lû avec attention tout le passage de S. Hilaire, ils auroient vû que le mot corporel n'a point ici un sens favorable au Matérialisme.

S. Hilaire examine dans ce passage les difficultés de quelques hommes grossiers qui sembloient douter de la résurrection, parcequ'ils ne concevoient pas comment on pourroit se nourrir dans le Ciel.

S. Hilaire leur dit d'abord, que les promesses de

(1) Ibid. Liter. 19, n. 8.
(2) In Psal. 129.
(3) In Matthæum, p 632. 623.

Dieu doivent diſſiper toutes leurs inquiétudes à cet égard. Il tâche enſuite de leur faire comprendre comment ils pourroient vivre dans le Ciel : pour cela, il leur dit, qu'il n'y a rien qui ne ſoit corporel dans ſa ſubſtance & dans ſa création ; ce qui veut dire que Dieu n'a rien créé ſans lui donner une exiſtence ſolide, & toutes les qualités néceſſaires pour qu'elles aient la durée qu'il leur aura promiſe.

Cette explication eſt conforme au but que S. Hilaire ſe propoſoit, & le mot corporel, *corporeum*, a quelquefois ce ſens dans S. Hilaire même, qui dit que tout ce qui eſt compoſé a eu un commencement, par lequel il eſt corporifié, afin qu'il ſubſiſte ; & c'eſt dans ce ſens qu'il faut entendre ce que ce Pere dit dans le même paſſage, ſur les ames qui, ſéparées du corps, ont cependant une ſubſtance corporelle conforme à leur nature.

Si S. Hilaire avoit voulu dire dans ce paſſage qu'il n'y a rien qui ne ſoit matériel, voici à quoi ſe réduiroit ſa réponſe : vous êtes inquiets comment vous vivrez après la réſurrection, vous avez tort ; car il n'y a rien qui ne ſoit matériel.

Pour que S. Hilaire abandonnât dans cette occaſion les principes ſur l'immatérialité de l'ame, il falloit que le Matérialiſme répondît aux difficultés qu'il ſe propoſoit d'éclaircir, & qu'il ne fût pas poſſible de répondre autrement. Or, il eſt certain que le Matérialiſme de l'ame ne réſoud point ces difficultés, & qu'au contraire il les fortifie. Si l'ame eſt matérielle, on doit être beaucoup plus embarraſſé de vivre dans le Ciel, que ſi elle eſt immatérielle comme les Anges.

S. Ambroiſe croyoit l'Ame immatérielle, & l'on ne trouve dans ce Pere rien qui favoriſe le Matérialiſme.

S. Ambroiſe explique la création de l'homme comme S. Hilaire.

La vie de l'homme a commencé, dit-il, lorſque Dieu a ſoufflé ſur lui : cette vie finit par la ſéparation de l'ame & du corps, mais le ſouffle qu'il reçoit de

Dieu, n'eſt point détruit, lorſqu'il ſe ſépare du corps ; comprenons par-là, combien ce que Dieu a fait immédiatement dans l'homme eſt différent de ce qu'il a formé & figuré ; c'eſt pour cela que l'Ecriture dit que Dieu a fait l'homme à ſon image, & qu'elle raconte enſuite qu'il prit de la pouſſiere, & qu'il forma l'homme.

Ce qui n'a point été formé de la pouſſiere, n'eſt ni terre, ni matiere : c'eſt une ſubſtance incorporelle, admirable, immatérielle ; ce n'eſt, ni dans le corps, ni dans la matiere, mais dans l'ame raiſonnable qu'il faut chercher la reſſemblance de l'homme avec Dieu ; l'ame n'eſt donc point une vile matiere, elle n'eſt rien de corporel (1).

C'eſt par le dogme de l'immatérialité de l'ame qu'il éleve l'homme, qu'il le conſole des malheurs de la vie, qu'il le ſoutient contre les horreurs de la mort : toute la morale de ce Pere porte ſur l'immatérialité de l'ame (2).

Sur quel fondement ſoupçonne-t-on ce Pere d'être Matérialiſte ? Sur un paſſage dans lequel ce Pere dit, qu'il n'y a rien qui ſoit exempt de compoſition matérielle, que la Trinité (3).

En prenant ce paſſage ainſi détaché de tout ce qui le précede, & de ce qui le ſuit, il s'enſuivroit tout au plus que S. Ambroiſe croyoit que tous les eſprits créés ſont unis à un petit corps dont elles ſont inſéparables. S. Ambroiſe s'eſt expliqué trop clairement ſur l'immatérialité de l'ame, pour donner un autre ſens à ce paſſage.

Mais S. Ambroiſe dans ce paſſage ne dit rien de ce qu'on lui fait dire.

Ce Pere en parlant des Sacrifices, dit qu'ils ſervent à rappeller l'homme à Dieu, & à lui faire connoître que Dieu, quoiqu'au deſſus du monde, en a pourtant arrangé les parties.

---

(1) Pſ. 118. Serm. 10., n. 15, p. 1051., n. 16. 18. Hexameron, l. 6. c. 7. n. 10, 40.

(2) De Noë & Arca, c. 25, p. 265. De Bono Mortis, c. 9, n. 38.

(3) De Abraham, l. 2., c. 8, n. 58, p. 338.

Du spectacle de la nature où il trouve les traces ou plutôt le caractère de la Providence, il passe aux différentes parties du monde & de la terre : il fait voir que c'est Dieu qui a disposé les différentes parties de la terre : il passe ensuite au corps humain, & dit que c'est Dieu qui a mis entre tous ses membres l'harmonie qu'on y admire.

Pour l'ame, elle a aussi ses divisions ; & ces divisions sont ses différentes fonctions : car l'ame, selon ce Pere, est indivisible ; plus légere que les oiseaux, ses vertus l'élevent au-dessus des Cieux, & Dieu ne l'a point divisée en parties comme les autres Etres, parcequ'elle est unie à la Trinité, qui seule indivisible, a tout divisé.

C'est pour cela que les Philosophes avoient cru que la substance supérieure du monde qu'ils appellent l'Ether, n'est point composée des élemens qui forment les autres corps ; mais qu'il est une lumiere pure, qui n'a rien de la saleté de la terre, de l'humidité de l'eau, du nébuleux de l'air, ou de l'éclat du feu ; c'est, selon eux, une cinquiéme nature qui, infiniment plus rapide & plus légere que les autres parties de la nature, est comme l'ame du monde, parceque les autres parties sont mêlées à des corps étrangers & grossiers.

Mais, pour nous, continue Saint Ambroise, nous croyons qu'il n'y a rien d'exempt de composition matérielle, que la substance de la Trinité, qui est d'une nature simple & sans mêlange ; quoique quelques-uns croient que cette cinquieme essence est cette lumiere que David appelle le vêtement du Seigneur.

Il est évident que S. Ambroise confirme ici l'immatérialité de l'ame, puisqu'il dit, qu'elle est indivisible & unie à la Sainte Trinité, qui est simple ; qu'ainsi, ce Pere n'a pû, deux lignes au-dessus, dire que l'ame est matérielle, à moins qu'on ne le suppose stupide ou insensé.

Il n'est pas moins clair, que dans ce texte, S. Ambroise n'a pour objet que de combattre le système de l'ame universelle, que les Philosophes supposoient répandue dans le monde, comme un cinquieme élement ; par conséquent, il ne s'agissoit point dans ce

endroit de l'ame humaine, mais d'une des parties du monde, que les Philoſophes regardoient comme un eſprit, & S. Ambroiſe leur dit qu'il ne reconnoît point pour gouverner le monde, d'autre nature ſimple que Dieu, & que tous les élémens qui ſervent à entretenir l'harmonie de la nature, ſont corporels, ce qui n'a aucun rapport à l'ame.

Voilà le ſens naturel du paſſage de S. Ambroiſe, lequel, vraiſemblablement n'a pas été lû en entier par ceux qui ont crû que ce Pere étoit Matérialiſte.

Les ſiécles poſtérieurs aux Peres dont nous venons d'examiner le ſentiment, ne fourniſſent rien dont les Matérialiſtes prétendent s'autoriſer; ou ce ſont des paſſages détachés qui peuvent s'expliquer par ce que nous avons dit ſur les différens ſens que l'on a attachés aux mots *corps*, *corporel*.

§. II.

L'Immatérialité de l'Ame eſt une vérité démontrée.

Les Philoſophes qui prétendent que la matiere peut acquérir la faculté de penſer, ſuppoſent, comme Loke, que Dieu peut communiquer à la matiere l'activité qui produit la penſée, ou d'après Hobbes, que la faculté de penſer n'eſt qu'une certaine faculté paſſive de recevoir des ſenſations.

Dans l'une & dans l'autre ſuppoſition, la matiere ſera néceſſairement le ſujet de la penſée; ainſi pour réfuter ces deux hypothèſes, il ſuffit de faire voir que la matiere ne peut être le ſujet de la penſée.

Lorſque nous réfléchiſſons ſur nous-mêmes, nous voyons que toutes les impreſſions des objets extérieurs ſur nos organes, ſe rapprochent vers le cerveau, & ſe réuniſſent dans le principe penſant; enſorte que c'eſt ce principe qui apperçoit les couleurs, les ſons, les figures, & la dureté des corps; car le principe penſant compare ces impreſſions, & il ne pourroit les comparer, s'il n'étoit pas le même principe qui apperçoit les couleurs & les ſons.

Si ce principe étoit compoſé de parties, les percep-

tions qu'il recevroit seroient distribuées à ses parties ; & aucune d'elles ne verroit toutes les impressions que font les corps extérieurs sur les organes : aucune des parties du principe pensant ne pourroit donc les comparer. La faculté que l'ame a de juger, suppose donc qu'elle n'a point de parties, & qu'elle est simple.

Plaçons, par exemple, sur un corps composé de quatre parties, l'idée d'un cercle ; comme ce corps n'existe que par ses parties, il ne peut aussi appercevoir que par elles ; le corps composé de quatre parties ne pourroit donc appercevoir un cercle, que parceque chacune de ses parties appercevoit un quart de cercle : or un corps qui a quatre parties dont chacune appercevroit un quart de cercle, ne peut appercevoir un cercle, puisque l'idée du cercle renferme quatre quart de cercle, & que dans le corps composé de quatre parties, il n'y en a aucune qui apperçoive les quatre quarts du cercle.

La simplicité de l'ame est donc appuyée sur ses opérations mêmes, & ces opérations sont impossibles, si l'ame est composée de parties & matérielle.

Les Philosophes qui attribuent à la matiere la faculté de penser, supposent donc que l'ame est composée & qu'elle ne l'est pas : le Matérialisme est donc absurde, & l'immatérialité de l'ame est démontrée.

L'impossibilité de concevoir comment un principe simple agit sur le corps, & lui est uni, n'est pas plus une difficulté contre l'immatérialité de l'ame, que l'impossibilité de concevoir comment nous pensons, est une raison de douter de l'existence de notre pensée.

Le Matérialiste n'a donc aucune raison de douter de l'immatérialité de l'ame ; ainsi ce Scepticisme dont les prétendus disciples de Loke se parent, n'aboutit qu'à tenir l'esprit incertain, entre une absurdité & une vérité démontrée ; & si l'on construisoit des tables de probabilité pour y ranger nos connoissances, le Matérialisme n'y trouveroit point de place, il ne répondroit pas même au plus foible dégré de probabilité, & l'immatérialité de l'ame seroit placée à côté des vérités les plus certaines. On n'entend donc pas l'état de la question, lorsqu'on prétend que la matérialité ou l'immatérialité de l'ame est une opinion, dont la proba-

bilité plus ou moins grande dépendra des découvertes que l'on fera dans la connoiſſance des propriétés de la matiere : car non-ſeulement nous ne connoiſſons rien qui puiſſe autoriſer cette conjecture, ce qui ſuffit pour rendre le doute du Matérialiſte déraiſonnable, mais encore nous voyons qu'en effet la matiere ne peut être le ſujet de la penſée, ce qui fait du Matérialiſme un ſentiment abſurde.

MELCHISEDECIENS: on donna ce nom aux Théodotiens qui nioient la divinité de Jeſus-Chriſt, & qui prétendoient qu'il étoit inférieur à Melchiſedec : Théodote le Banquier eſt l'auteur de cette héréſie.

Théodote de Biſance avoit renié J. C., & pour diminuer l'énormité de ſon apoſtaſie, il avoit prétendu qu'il n'avoit renié qu'un homme, parceque J. C. n'étoit qu'un homme.

Théodote le Banquier adopta ſon ſentiment, & prétendit que Melchiſédec étoit d'une nature plus excellente que J. C.

Les erreurs ſont ordinairement à leur naiſſance fort ſimples, & appuyées ſur peu d'argumens : lorſqu'une erreur devient l'opinion d'une Secte, ſes partiſans font efforts pour la défendre, les eſprits enviſagent tout ſous la face qui favoriſe leur ſentiment, ſaiſiſſent ce côté, on en fait de nouvelles preuves, & les plus minces vraiſemblances ſe changent en principes.

Ainſi Théodote le Banquier, voyant qu'on appliquoit à J. C. ces paroles d'un Pſeaume : *vous êtes Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedec*, crut voir dans ce texte une raiſon péremptoire contre la divinité de Jeſus-Chriſt, & tout l'effort de ſon eſprit ſe tourna du côté des preuves qui pouvoient établir que Melchiſedec étoit ſupérieur à J. C.

Ce point devint le principe fondamental du ſentiment de Théodote le Banquier & de ſes diſciples. On rechercha tous les endroits de l'Ecriture qui parloient de Melchiſedec. On trouva que Moyſe le repréſentoit comme le Prêtre du Très-haut, qu'il avoit beni Abraham ; que S. Paul aſſuroit que Melchiſedec étoit ſans pere, ſans mere, ſans généalogie, ſans commencement de jours, & ſans fin de vie, Sacrificateur pour toujours.

Théodote & ſes diſciples conclurent de-là que Melchiſedec n'étoit point un homme comme les autres hommes, qu'il étoit ſupérieur à Jeſus-Chriſt qui avoit commencé, & qui étoit mort; enfin que Melchiſedec étoit le premier Pontife du Sacerdoce éternel, par lequel nous avions accès auprès de Dieu, & qu'il devoit être l'objet du culte des hommes. Les diſciples de Théodote firent donc leurs oblations & leurs prieres au nom de Melchiſedec, qu'ils regardoient comme le vrai médiateur entre Dieu & les hommes, & qui devoit nous bénir, comme il avoit béni Abraham. (1)

Hierax, ſur la fin du troiſieme ſiecle, adopta en partie l'erreur de Théodote, & prétendit que Melchiſedec étoit le S. Eſprit.

S. Jerôme réfuta un ouvrage compoſé de ſon tems pour prouver que Melchiſedec étoit un Ange.

Sur la fin du dernier ſiécle, un anonyme fit revivre en partie l'erreur de Théodote ſur Melchiſedec.

S. Paul dit, que le premier homme étoit terreſtre, & né de la terre; & que le ſecond homme étoit céleſte, & né du Ciel. (2)

De ce paſſage, cet auteur conclud qu'il y a des hommes terreſtres & des hommes céleſtes, & que, comme S. Paul dit que Melchiſedec a été fait ſemblable à Jeſus-Chriſt, il faut bien que Melchiſedec ſoit auſſi un homme céleſte; ce qui explique très heureuſement, ſelon cet auteur, ce que l'Ecriture nous apprend, que trois Mages vinrent adorer Jeſus-Chriſt: comme l'Ecriture ne nous apprend rien ſur ces Mages, l'auteur anonyme a cru que ces trois Mages étoient trois hommes céleſtes, & que ces hommes étoient Melchiſedec, Enoc, & Elie. (3)

Enfin, de notre ſiécle, des ſavans diſtingués ont prétendu que Melchiſedec étoit Jeſus-Chriſt lui-même. (4)

L'héréſie des anciens Melchiſédéciens eſt abſolu-

---

(1) Epiph. Her. 55.
(2) Primæ Cor 15, v. 44.
(3) Petavius, Dogm. théol. l. 3. De Opif. ſex dierum.
(1) Cuneus, Répub. des Hébreux, t. 1. l. 3, c. 3.

ment contraire à l'Ecriture, & même au texte de S. Paul, sur lequel on l'appuyoit.

1°. Moyse ne nous dit rien de Melchisedec, qui nous en donne une autre idée que celle d'un Roi voisin, qui prend part à la victoire qu'on venoit de remporter, & qui s'en réjouit, parcequ'elle lui étoit avantageuse.

Si S. Paul n'avoit pas tiré de l'action de Melchisedec, des conséquences mystiques, & qu'il n'eût pas vû dans ce Roi un type du Messie, on n'auroit vû dans Melchisedec qu'un Souverain qui réunissoit le Sacerdoce & la Royauté, comme cela étoit alors fort ordinaire; c'est pour cette raison que les Juifs qui ne reçoivent point l'Epître aux Hébreux, s'accordent presque tous à reconnoître Melchisedec pour un Roi de Chanaan, quelques-uns même ont soutenu qu'il étoit bâtard, tandis que d'autres ont soutenu qu'il étoit Sem. (1)

2°. Le passage du Psaume 110, qui dit que J. C. est Prêtre selon l'ordre de Melchisedec, prouve que le Sacerdoce de J. C. étoit d'un ordre différent du Sacerdoce des Juifs, & que le Sacerdoce de Melchisedec étoit la figure ou le symbole de J. C., & c'est ainsi que S. Paul l'explique.

S. Paul se propose de détacher les Juifs du Sacerdoce de la loi, dont ils étoient excessivement entêtés; pour cet effet, il dit qu'il y a un Sacerdoce supérieur à celui des Juifs, & il le prouve, parceque Melchisedec qui l'exerçoit, bénit Abraham, & dîma les dépouilles qu'il avoit remportées sur les Rois vaincus, & avoit exercé sur lui & sur toute sa postérité une vraie supériorité; d'où il conclud que J. C. étant appellé par David, Prêtre selon l'ordre de Melchisedec, le Sacerdoce de J. C. étoit supérieur au Sacerdoce de la Loi.

Il est visible que c'est-là l'unique but que S. Paul se propose, & que pour établir ce sentiment, il n'étoit point nécessaire de faire de Melchisedec un Etre supérieur à J. C.

---

(1) Josephus de Bello Judaïco, l. 7, c. 18.

C'eſt ainſi qu'il faut expliquer ces paroles de S. Paul, qui font toute la difficulté du ſentiment des Melchiſédéciens, & de ceux qui ont prétendu que Melchiſedec étoit le Saint Eſprit, un Ange, ou Jeſus-Chriſt même.

S. Paul dit, 1°. que Melchiſedec étoit ſans pere, ſans mere, & ſans généalogie.

Cet Apôtre ayant deſſein de montrer que le Sacerdoce de J. C. eſt plus excellent que celui d'Aaron, le prouve par le verſet du Pſeaume 110, où il eſt dit que le Meſſie ſeroit Sacrificateur ſelon l'ordre de Melchiſedec. Il fait voir que l'on demandoit ſous la Loi, que le Sacrificateur fût, non-ſeulement de la Tribu de Levi, mais encore de la Famille d'Aaron; outre cela, il falloit qu'il fût né d'une femme Iſraëlite, qui en ſe mariant à un Sacificateur, devenoit de la Famille d'Aaron.

Il ne falloit pas qu'elle eût été mariée, mais qu'elle fût vierge; car ſi elle avoit été veuve, ou de mauvaiſe vie, il n'étoit pas permis au Sacrificateur de l'épouſer; c'eſt pourquoi les Sacrificateurs gardoient ſoigneuſement leurs généalogies, ſans quoi ils étoient exclus du Sacerdoce.

S. Paul dit que Melchiſedec fut ſans pere Sacrificateur, ſans mere qui eût les qualités que la Loi exigeoit dans la femme d'un Sacrificateur, & ſans généalogie Sacerdotale.

Comme Notre Seigneur n'étoit point de race Sacerdotale, & que les Juifs pouvoient dire, qu'à cauſe de cela il ne pouvoit être Sacrificateur, S. Paul fait voir qu'il l'étoit néanmoins, conformément à la prédiction du Pſeaume 110. ſelon l'ordre de Melchiſedec, dans lequel il n'y avoit point de ſemblable loi.

Mais, dit-on, l'Ecriture aſſure que Melchiſedec n'a eu ni commencement de jours, ni fin de vie.

Ceci n'exprime encore que des différences entre le Sacerdoce de la Loi, & le Sacerdoce de Melchiſedec: Les Lévites ſervoient au Temple depuis trente ans juſqu'à ſoixante; on peut dire que ces gens-là avoient une fin & un commencement de vie miniſtérielle, s'il eſt permis de parler ainſi. Outre cela, les

Souverains

Souverains Sacrificateurs avoient un commencement & une fin de vie, par rapport aux fonctions du Sacerdoce ſuprême qu'ils ne commençoient à exercer qu'après la mort de leurs prédéceſſeurs, & qu'ils ceſſoient auſſi d'exercer en mourant. Il n'en avoit pas été de même de Melchiſedec qui n'avoit point eu de bornes marquées dans les fonctions de ſon Sacerdoce, & qui n'avoit eu, ni prédéceſſeurs, ni ſucceſſeurs, de ſorte qu'on pouvoit dire qu'il n'avoit eu ni commencement ni fin de ſa vie Sacerdotale.

Lorſque S. Paul dit que Melchiſedec étant ſemblable au Fils de Dieu, il demeura Sacrificateur pour toujours, il veut dire, que comme le Fils de Dieu n'a eu, ni prédéceſſeurs, ni ſucceſſeurs dans ſon Sacerdoce, il en a été de même de Melchiſedec, qui fut Sacrificateur auſſi long-tems, que l'état de ſon regne le permit : car les mots *à perpétuité*, *toujours*, ſe prennent ſouvent dans ce ſens par les Ecrivains Sacrés (1).

MENANDRE étoit Samaritain, d'un Village appellé Capartaije : il fut diſciple de Simon le Magicien, fit de grands progrès dans la Magie, & forma une Secte nouvelle après la mort de ſon maître.

Simon avoit prêché qu'il étoit la grande vertu de Dieu, qu'il étoit le Tout-Puiſſant : Ménandre prit un titre plus modeſte, & moins embarraſſant, il dit qu'il étoit l'envoyé de Dieu.

Il reconnoiſſoit comme Simon un Etre Eternel & néceſſaire, qui étoit la ſource de l'exiſtence, mais il enſeignoit que la Majeſté de l'Etre ſuprême étoit cachée & inconnue à tout le monde, & qu'on ne ſavoit de cet Etre rien autre choſe, ſinon qu'il étoit la ſource de l'exiſtence, & la force par laquelle tout étoit.

Une multitude de Génies ſortis de l'Etre ſuprême, avoient, ſelon Ménandre, formé le monde & les hommes.

Les Anges créateurs du monde, par impuiſſance, ou par méchanceté, enfermoient l'ame humaine dans des organes où elle éprouvoit une alternative continuelle

(1) Exod. 21, ℣. 6. Jerem. 5, ℣ 22.

de biens & de maux : tous les maux avoient leur source dans la fragilité des organes, & ne finissoient que par le plus grand des maux, par la mort.

Des Génies bienfaisans, touchés du malheur des hommes, avoient placé sur la terre des ressources contre ces malheurs ; mais les hommes ignoroient ces ressources, & Ménandre assuroit qu'il étoit envoyé par les Génies bienfaisans, pour découvrir aux hommes ces ressources, & leur apprendre le moyen de triompher des Anges créateurs.

Ce moyen étoit le secret de rendre les organes de l'homme inaltérables, & ce secret consistoit dans une espece de bain magique que Ménandre faisoit prendre à ses disciples, qu'on appelloit la vraie résurrection, parceque ceux qui le recevoient ne vieillissoient jamais.

Ménandre eut des disciples à Antioche ; & il y avoit encore, du tems de S. Justin, des Ménandriens qui ne doutoient pas qu'ils ne fussent immortels. Les hommes aiment si passionnément la vie, ils voient si peu le dégré précis de leur décadence, qu'il n'est, ni fort difficile de les convaincre qu'on peut les rendre immortels sur la terre, ni même impossible de leur persuader, jusqu'au moment de la mort, qu'ils ont reçu le privilege de l'immortalité (1).

Ainsi, tous les siecles ont eu sous d'autres noms, des Ménandriens, qui prétendoient se garantir de la mort, tantôt par le moyen de la Religion, tantôt par les secrets de l'Alchimie, ou par les chimeres de la Cabale. Au commencement de notre siécle, un Anglois prétendit, que si l'homme mouroit, ce n'étoit que par coutume, qu'il pourroit, s'il vouloit, vivre ici-bas sans craindre la mort, & être transféré dans le Ciel, comme autrefois Enoc & Elie. L'homme, dit M. Asgil, a été fait pour vivre, Dieu n'a fait la mort qu'après que l'homme se l'est attirée par le péché ; Jesus-Christ est venu réparer les maux que le péché a

(1) Iræn. l. 2, c. 21. Tert. de Præscript. c. 5. Euseb. l. 3. 26. Justina Apol. 2. Aug. de Hær. c. 2.

causés dans le monde, & procurer aux hommes l'immortalité spirituelle & corporelle : ils reçoivent le gage de l'immortalité corporelle en recevant le Baptême, & si les Chrétiens meurent, c'est qu'ils manquent de foi (1).

MESSALIENS, Secte de Fanatiques : voici l'origine de leurs erreurs & de leurs extravagances.

L'Evangile enseigne, que pour être parfait, il faut renoncer à soi-même, vendre ses biens, les donner au pauvres, & se détacher de tout.

Un nommé Sabas, animé d'un desir ardent d'arriver à la perfection Evangélique, prit tous ces passages à la lettre, se fit eunuque, vendit ses biens, & en distribua le prix aux pauvres.

J. C. dit à ses disciples, ne travaillez point pour la nourriture qui périt, mais pour celle qui demeure dans la vie éternelle (2).

Sabas conclud de ce passage, que le travail étoit un crime, & se fit une loi de demeurer dans la plus rigoureuse oisiveté : il donna son bien aux pauvres, parceque l'Evangile ordonne de renoncer aux richesses ; & il ne travailloit point pour se nourrir, parceque l'Evangile défend de travailler pour une nourriture qui périt.

Appuyé sur plusieurs autres passages de l'Ecriture toujours pris à la lettre, Sabas avoit jugé que nous étions environnés de démons, & que tous nos péchés venoient des suggéstions de ces esprits pervers : il croyoit qu'à la naissance de chaque homme, un Démon s'emparoit de lui, l'entraînoit dans les vices, & lui faisoit commettre tous les péchés dans lesquels il tomboit.

Par le premier acte de renoncement à soi-même, que Sabas pratiqua, il y a bien de l'apparence qu'il étoit sujet à des fortes tentations de la chair, & l'Ecriture nous aprend que le démon de l'impureté se chasse par la priere. Sabas crut que c'étoit le seul moyen de triom-

(1) Républ. des Lettres 1700, Novembre, art. 5. p. 547.
(2) Jean 6, ℣. 27.

pher des tentations, & de se conserver sans péché. Les Sacremens effaçoient bien les péchés, selon Sabas, mais ils n'en détruisoient pas la cause, & Sabas les regardoit comme des pratiques indifférentes; un Sacrement étoit, selon lui, comme le rasoir qui coupe la barbe & laisse la racine.

Lorsque par la priere l'homme s'étoit délivré du Démon qui l'obsédoit, il ne contenoit plus de cause de péché, le Saint Esprit descendoit dans l'ame purifiée.

L'Ecriture nous représente le Démon comme un lion affamé, qui tourne sans cesse au tour de nous; Sabas se croyoit sans cesse investi par ces esprits: on le voyoit au milieu de la prière, s'agiter violemment, s'élancer en l'air, & croire sauter par-dessus une armée de Démons: on le voyoit se battre contre eux, faire tous les mouvemens d'un homme qui tire de l'arc; il croyoit décocher des fléches contre les Démons.

L'imagination de Sabas n'étoit pas tranquille pendant le sommeil, il croyoit voir réellement tous les phantômes qu'elle lui offroit, & ne doutoit pas que ses visions ne fussent des révélations: il se crut Prophète, il attira l'attention de la multitude, il échauffa les imaginations foibles, il inspira ses sentimens, & l'on vit une foule d'hommes & de femmes, vendre leurs biens, mener une vie oisive & vagabonde, prier sans cesse, & coucher pêle mêle dans les rues.

Ces malheureux croyoient l'athmosphère remplie de Démons, & ne doutoient pas qu'ils ne les respirassent avec l'air; pour s'en débarrasser, ils se mouchoient & crachoient sans cesse: tantôt on les voyoit lutter contre les démons, & leur décocher des fléches, tantôt ils tomboient en extase, faisoient des Prophéties, & croyoient voir la Trinité.

Ils ne se séparerent point de la Communion des Catholiques, qu'ils regardoient comme de pauvres gens, ignorans & grossiers, qui cherchoient stupidement dans les Sacremens des forces contre les attaques du démon.

Les Messaliens avoient fait du progrès à Edesse, ils en furent chassés par Flavien, Evêque d'Antioche,

& se retirerent dans la Pamphilie ; ils y furent condamnés par un Concile, & passerent en Arménie, où ils infecterent de leurs erreurs plusieurs Monasteres.

Létorius, Evêque de Mélitene les fit brûler dans ces Monasteres ; ceux qui échapperent aux flammes se retirerent chez un autre Evêque d'Arménie, qui en eût pitié, & les traita avec douceur.

MILLENAIRES, on donne ce nom à ceux qui ont cru que J. C. regneroit sur la terre avec ses Saints dans une nouvelle Jérusalem pendant mille ans avant le jour du jugement : voici le fondement de cette opinion.

Les Prophêtes avoient promis aux Juifs, que Dieu les rassembleroit d'entre toutes les Nations, & que lorsqu'il auroit exercé ses jugemens sur tous leurs ennemis, ils jouiroient sur la terre d'un bonheur parfait : Dieu annonça par Isaïe, qu'il créeroit de nouveaux Cieux, une terre nouvelle.

Tout ce qui a été auparavant, dit Dieu, par la bouche d'Isaïe, s'effacera de la mémoire sans qu'il revienne dans l'esprit, vous vous réjouirez, & vous serez éternellement pénétrés de joie dans les choses que je vais créer, parceque je m'en vais rendre Jérusalem une Ville d'allégresse, & son peuple, un peuple de joie. Je prendrai mes délices dans Jérusalem, je trouverai ma joie dans mon peuple ; on n'y entendra plus de voix lamentables, ni de tristes cris : ils bâtiront des maisons, & ils les habiteront, ils planteront des vignes, & ils en mangeront les fruits : il ne leur arrivera point de bâtir des maisons, & qu'un autre les habite, ni de planter des vignes, & qu'un autre en mange le fruit ; car la vie de mon peuple égalera celle des grands arbres, & les ouvrages de leurs maisons seront de grande durée.

Mes élus ne travailleront point en vain, & ils n'engendreront point d'enfans qui leur causent de la peine,

---

[r] Epiph. Hær. 80. Theod. Hist. Eccles. l. 4, c. 11. Aug. de Hær. c. 57. Photius, Bibliot. Cod. 52.

parcequ'ils seront la race benie du Seigneur, & que leurs petits enfans le seront comme eux, le loup & l'agneau iront paître ensemble, le lion & le bœuf mangeront la paille, & la poussiere sera la nourriture du serpent, ils ne nuiront point & ne tueront point sur toute ma montagne sainte, dit le Seigneur (1).

Ezéchiel ne fait point des promesses moins magnifiques. Je vais ouvrir vos tombeaux, dit Dieu, & je ferai sortir mon peuple des sépulcres, & je vous rendrai la vie, & vous rétablirai dans votre pays: alors vous connoîtrez que je suis le Seigneur. Je rassemblerai les Israëlites en les tirant de toutes les Nations, parmi lesquelles ils ont été dispersés, je serai sanctifié entre eux à la vue de toutes les Nations, ils habiteront dans la terre que j'ai donnée à mon serviteur Jacob: ils y habiteront sans crainte, y bâtiront des maisons, y planteront des vignes & y demeureront en assurance, lorsque j'exercerai mes jugemens contre ceux qui étoient autour d'eux, & qui les ont maltraités, & l'on connoîtra alors que c'est moi qui suis le Seigneur & le Dieu de leur pere (2).

Les Juifs qui reconnurent que J. C. étoit le Messie, ne perdirent point de vue ces promesses magnifiques, & il y en eut qui crurent qu'elles auroient leur effet au second avenement de J. C.

Ces hommes, moitié Juifs, moitié Chrétiens, crurent qu'après la venue de l'Antechrist & la ruine de toutes les Nations qui le suivront; il se fera une premiere résurrection, qui ne sera que pour les justes, mais que ceux qui se trouveront alors sur la terre bons & méchans, seront conservés en vie, les bons pour obéir aux justes ressuscités, comme à leurs princes; les méchans pour être vaincus par les justes, & pour leur être assujettis; que J. C. descendra alors du Ciel dans sa gloire; qu'ensuite la Ville de Jérusalem sera rebâtie de nouveau, augmentée & embellie, & que l'on rebâtira le Temple. Les Millenaires, marquoient même

(1) Isaïæ c. 55. ℣. 17.
(2) Ezéchiel, c. 37, ℣. 12, 25, 26.

précisément l'endroit où l'un & l'autre seroient rebâtis, & l'étendue qu'on leur donneroit, ils disoient que les murailles de leur Jérusalem seroient bâties par les Nations étrangeres conduites par leurs Rois ; que tout ce qui y étoit désert, & principalement le Temple, seroit revêtu de Cyprès, de Pins & de Cedres ; que les portes de la Ville seroient toujours ouvertes, que l'on y apporteroit jour & nuit toutes sortes de richesses : ils appliquoient à cette Jérusalem ce qui est dit dans le 21 Chapitre de l'Apocalypse, & au Temple tout ce qui est écrit dans Ezechiel : c'est-là où ils disoient que J. C. regneroit mille ans sur la terre, d'un regne corporel, & que durant ces mille ans, les Saints, les Patriarches & les Prophêtes vivroient avec lui dans un contentement parfait : c'est-là qu'ils espéroient que J. C. rendroit à ses Saints le centuple de tout ce qu'ils avoient quitté pour lui : quelques-uns prétendoient que les Saints passeroient ce tems dans des festins, & que même dans le boire & dans le manger ils iroient beaucoup au-delà des bornes d'une juste modération, & se porteroient à des excès incroyables : ils disoient que ce seroit dans ce regne que J. C. boiroit le vin nouveau dont il avoit parlé dans la Cene : ils prétendoient encore qu'il y auroit des mariages, au moins pour ceux qui se seroient trouvés vivans à la venue de J. C. ; qu'il y naîtroit des enfans ; que toutes les Nations obéiroient à Israël, que toutes les créatures serviroient aux Justes avec une entiere promptitude ; qu'il y auroit néanmoins des guerres, des triomphes, des victorieux, des vaincus, à qui l'on feroit souffrir la mort ; ils se promettoient dans cette nouvelle Jérusalem une abondance inépuisable d'or, d'argent, d'animaux, de toutes sortes de biens, & généralement tout ce que des Chrétiens semblables aux Juifs, & qui ne cherchent que la volupté du corps, peuvent s'imaginer & desirer ; ils ajoutoient à cela qu'on seroit circoncis, qu'il y auroit un sabbat perpétuel, que l'on immoleroit des victimes, & que tous les hommes viendroient adorer Dieu à Jérusalem, les uns tous les Samedis, les autres tous les mois, les plus éloignés une fois l'an, que l'on observeroit toute la loi, & qu'au

lieu de changer les Juifs en Chrétiens, les Chrétiens deviendroient des Juifs. C'eſt pourquoi S. Jerôme appelle ſouvent l'opinion des Millenaires, une tradition & une fable Judaïque, & les Chrétiens qui la croyoient, des Chrétiens judaïſans, & des demi Juifs.

Ils contoient des merveilles de la fertilité de la terre, laquelle, ſelon eux, produiroit toutes choſes dans tous les pays, & qu'ainſi on n'auroit plus beſoin de trafiquer : ils diſoient qu'après que le regne de mille ans ſeroit paſſé, le Diable aſſembleroit les peuples de Scythie marqués dans l'Ecriture, ſous le nom de Gog de Magog, leſquels avec d'autres Nations infidelles retenues juſqu'alors dans les extrêmités de la terre, viendroient à la ſollicitation du Démon, attaquer les Saints dans la Judée ; mais que Dieu les arrêteroit & les tueroit par une pluie de feu ; enſuite de quoi les méchans reſſuſciteroient : qu'ainſi ce regne de mille ans, ſeroit ſuivi de la réſurrection générale & éternelle, & du jugement ; & qu'alors s'accompliroit la parole du Sauveur, qu'il n'y aura plus de mariage, mais que nous ſeront égaux aux Anges, parceque nous ſeront les enfans de la réſurrection.

Il paroît que Cerinthe donna de la vogue à cette opinion, qui flatte trop l'imagination pour n'avoir pas des partiſans : on crut la voir dans l'Apocalypſe de S. Jean, qui dit que les juſtes regneront pendant mille ans ſur la terre avec J. C. On crut que cet Apôtre n'avoit fait qu'expliquer ce qu'Ezéchiel avoit prédit ; pluſieurs Chrétiens retrancherent de ce regne temporel, la volupté que les Chrétiens groſſiers faiſoient entrer dans le bonheur des Saints ; c'eſt ainſi que Papias expliquoit le vingtieme Chapitre de l'Apocalypſe.

Cette opinion, dépouillée des idées groſſieres dont les Chrétiens charnels l'avoient chargée, fut adoptée par pluſieurs Peres, tels furent Saint Juſtin, S. Irenée, &c.

Le grand nombre des Auteurs Eccléſiaſtiques & des Martyrs, qui ont ſuivi l'opinion des Millenaires, a fait que S. Jerôme n'a pas oſé la condamner abſolument ; il aime mieux réſerver toutes ces choſes au jugement de Dieu, & permettre à chacun de ſuivre ſon ſenti-

ment : ce qui n'empêche pas qu'il ne la rejette comme une fausseté contraire à l'Ecriture, comme un conte aussi dangereux que ridicule, & qui devient un précipice à ceux qui y ajoutent foi. S. Philastre la qualifie même d'hérésie. Les Orientaux en écrivant contre S. Cyrille traitent de fables & de folies les mille ans d'Apollinaire ; & S. Cyrille en leur répondant, déclare qu'il ne s'arrête en aucune maniere à ce qu'a cru Apollinaire. La plus grande partie des Peres ont combattu cette erreur, qui n'avoit plus de partisans connus du tems de S. Jérôme & de S. Augustin (1).

Ce sentiment s'est renouvellé parmi les Piétistes d'Allemagne (2).

MONOTHÉLITES, Hérétiques qui ne reconnoissoient qu'une seule volonté & une seule opération en J. C.

Cette erreur fut une suite du Nestorianisme & de l'Eutychianisme : nous allons examiner son origine, ses principes, ses progrès & sa fin.

De l'Origine & des Principes du Monothélisme.

Nestorius, pour ne pas confondre dans J. C. la nature divine & la nature humaine, avoit soutenu qu'elles étoient tellement distinguées, qu'elles formoient deux personnes.

Eutyches, au contraire, pour défendre l'unité de personne en J. C., avoit tellement uni la nature divine & la nature humaine, qu'il les avoit confondues.

L'Eglise avoit défini contre Nestorius, qu'il n'y avoit qu'une personne en J. C., & contre Eutyches qu'il y avoit deux natures : cependant il y avoit encore des Nestoriens & des Eutychiens : les Eutychiens prétendoient qu'on ne pouvoit condamner Eutyches, sans renouveller le Nestorianisme, & sans admettre deux personnes en J. C. Les Nestoriens au contraire

(1) Voyez Tillemont, t. 2. art. Millénaires, p. 300.
(2) Stockman Lexicon.

soutenoient qu'on ne pouvoit condamner Nestorius, sans tomber dans le Sabellianisme, & sans confondre, comme Eutyches la nature divine & la nature humaine, & sans en faire une seule substance.

Toute l'activité de l'esprit se porta sur ce point capital, dont la décision sembloit devoir réunir tous les partis : on chercha les moyens d'expliquer comment en effet ces deux natures composoient une seule personne, quoiqu'elles fussent très distinguées.

On crut résoudre cette difficulté en supposant que la nature humaine étoit réellement distinguée de la nature divine ; mais qu'elle lui étoit tellement unie, qu'elle n'avoit point d'action propre ; que le Verbe étoit le seul principe actif dans J. C. ; que la volonté humaine étoit absolument passive, comme un instrument entre les mains de l'Artiste.

Voilà en quoi consiste le Monothélisme, qui, comme on voit, n'est point dans son origine, une branche d'Eutychianisme, plutôt qu'une branche du Nestorianisme ; mais qui cependant s'accorde mieux avec l'Eutychianisme : c'est pour cela qu'il a été adopté par les Eutychiens, mais il ne faut pas le confondre avec l'Eutychianisme. (1).

---

[1] En effet, les Monothélites rejettoient l'erreur des Eutychiens ; ils ne nioient point qu'il n'y eût deux natures en J. C. & en quelque sorte deux volontés ; savoir, la volonté Divine & la volonté humaine ; mais ils enseignoient que la volonté humaine de J. C n'étoit que comme un organe, ou comme un instrument dont la volonté Divine se servoit, en sorte que la volonté humaine de J. C. ne vouloit, ne faisoit rien d'elle-même, & n'agissoit que selon que la volonté divine la mouvoit & la poussoit, comme quand un homme tient à sa main un marteau & qu'il frappe avec ce marteau, on n'attribue pas proprement le coup au marteau, mais à la main qui a remué & fait agir le marteau.

Il y a néanmoins cette différence, que l'homme & le marteau qui frappent ne sont pas une seule & même personne.

Les Monothélistes disoient aussi qu'il n'y avoit qu'une seule volonté personnelle & une seule opération en J. C parce qu'il n'y avoit que la nature divine, qui, comme maîtresse, vouloit & opéroit, mais que la nature & la volonté humaine n'agissoit point proprement, & n'étoit considérée que comme purement passive, en sorte qu'elle ne vouloit point d'elle-même, & qu'elle ne vouloit que ce que

Le Monothéliſme a donc pour baze le dogme de l'unité perſonnelle de J. C. que l'Egliſe avoit défini contre Neſtorius ; & l'impoſſibilité de concevoir pluſieurs actions ou principes agiſſans où il n'y a qu'une ſeule perſonne : cette erreur ſe réduit à ce raiſonnement.

Il ne peut y avoir dans une ſeule perſonne qu'un ſeul principe qui veut, qui ſe détermine ; car la perſonne étant un individu qui exiſte en lui-même, qui contient un principe d'action, qui a une volonté, une intelligence diſtinguée de la volonté & de l'intelligence de tout autre principe, il eſt clair, diſent les Monothélites, qu'on ne peut ſuppoſer pluſieurs intelligences & pluſieurs volontés diſtinguées, ſans ſuppoſer pluſieurs perſonnes : or l'Egliſe définit qu'il n'y a en J. C. qu'une perſonne ; il n'y a donc en J. C. qu'un ſeul principe d'action, une ſeule volonté, une ſeule intelligence : la nature divine & la nature humaine ſont donc tellement unies en J. C., qu'il n'y a point deux actions, deux volontés ; car alors il y auroit deux principes agiſſans, & deux perſonnes.

Les Catholiques répondoient aux Monothélites : 1°. qu'il y avoit en Dieu trois perſonnes & une ſeule volonté, parcequ'il n'y avoit qu'une ſeule nature ; que par conſéquent c'étoit de l'unité de nature qu'il falloit conclure l'unité de volonté, & non pas de l'unité de la perſonne.

En effet, ſi l'unité de la perſonne emportoit avec elle

---

la volonté Divine lui faiſoit vouloir ; c'eſt pour cela qu'ils diſoient qu'il n'y avoit qu'une ſeule énergie en J. C. [Voyez les Lettres de Cyrus, de Sergius & d'Honorius, dans les Actes du ſixieme Concile général, Act. 12., 13. Colloquium Pyrrhi cum Maximo, apud Baron. t 8, p. 681.]

C'eſt ainſi que Suarez, de Lugo, & beaucoup d'autres Théologiens ont conçu le Monothéliſme, & ce ſentiment me ſemble beaucoup mieux fondé que celui des Théologiens qui regardent le Monothéliſme comme une branche d'Eutychianiſme (Voyez ſur ce dernier ſentiment Petau, Dogmat. theol. t. 5. l. 8, c. 4.)

Ils prouvent bien que le Monothéliſme conduit à l'Eutychianiſme, & que c'eſt par ces conſéquences qu'on l'a combattu ; mais les Monothélites nioient ces conſéquences, & ne croyoient pas que leur ſentiment y conduiſit.

l'unité de volonté, la multiplicité de personnes emporteroit au contraire la multiplicité de volonté, & il faudroit reconnoître en Dieu trois volontés : ce qui est faux.

2°. Il est essentiel à la nature humaine d'être capable de vouloir, d'agir, de sentir, de connoître, d'avoir conscience de son existence ; s'il n'y avoit en J. C. qu'un seul principe qui sentit, qui connût, qui voulût, & qui eût conscience de son existence & de ses actions, l'ame humaine seroit anéantie & confondue dans la nature divine, avec laquelle elle ne feroit qu'une substance, ou il faudroit que la nature humaine fût seule, & que par conséquent le Verbe ne se fût pas incarné. Le Monothélisme qui ne suppose qu'une seule volonté dans J. C., retombe donc dans l'Eutychianisme, ou nie l'incarnation (1).

Ainsi, quoiqu'il n'y ait en J. C. qu'une seule personne qui agit, il y a cependant plusieurs opérations ; & les deux natures qui composent sa personne, & qui concourent à une action, ont chacune leurs opérations, & c'est pour cela qu'on les appelle Théandriques, ou divinement humaines.

Les actions Théandriques ne sont donc pas une seule opération, ce sont deux opérations, l'une divine, & l'autre humaine, qui concourent à un même effet ; ainsi quand J. C. faisoit des miracles par son attouchement, l'humanité touchoit le corps, & la divinité guérissoit.

Voilà la vraie notion des actions Théandriques : on peut dire cependant, dans un sens plus général, que toutes les actions & tous les mouvemens de l'humanité de J. C. étoient Théandriques ; c'est-à-dire, des actions divinement humaines, tant parceque c'étoient des actions d'un Dieu qui reçoivent une dignité infinie de la personne du Verbe qui les opéroit par son humanité, que parceque l'humanité de J. C. n'opéroit rien, seule & séparément ; elle étoit toujours gouvernée & régie par l'impression du Verbe à qui elle servoit d'instrument.

(1) Act. Conc. 6.

Si l'humanité de J. C. vouloit quelque chose, le Verbe vouloit qu'elle la voulût, & la poussoit à la vouloir, selon le decret de la sagesse : de même donc, que l'on doit toujours concevoir l'humanité de J. C. comme jointe à sa divinité, & comme ne faisant qu'une même personne avec elle, on doit toujours concevoir aussi toutes les opérations de l'humanité, comme jointes à des opérations de la divinité, & ne faisant par cette union qu'un seul & même opérant, si je peux parler de la sorte.

Ainsi ces opérations sont adorables en la maniere que l'humanité de J. C. est adorable ; c'est-à-dire, que comme on adore par une même adoration le Verbe fait chair, on adore aussi, par la même adoration, le Verbe opérant par sa double nature, Divine & Humaine (1).

Du Progrès du Monothélisme.

Nous avons vu que le Monothélisme étoit appuyé sur ce principe spécieux, c'est qu'on ne peut supposer deux opérations où il n'y a qu'un principe agissant : que par conséquent il n'y a qu'une opération en J. C. puisqu'il n'y a qu'une personne.

On réfutoit solidement ce principe, & on le réfutoit sur tout par les conséquences fausses auxquelles il conduisoit.

Mais les Monothélites nioient ces conséquences, & prétendoient que si l'on reconnoissoit deux volontés, on supposeroit deux principes d'action & deux personnes, comme Nestorius l'avoit enseigné.

Le Monothélisme & le sentiment des Catholiques, durent donc s'offrir d'abord comme deux opinions théologiques : dans cet état de la dispute, chacun faisoit valoir son opinion par les conséquences avantageuses qu'il en tiroit : & les Monothélites prétendoient, d'une

---

(1) Nicole, sur le Symbole, troisieme Instruction. Voyez Damascen. de Duabus in Christo voluntatibus, Vasques Vol. 5 t. 1. Disp. 73, c. 1. Combefis, Hist, Hæres. Monot Petau, Dogm. théol. t. 5, l. 8.

maniere assez spécieuse, que leur opinion étoit propre à procurer la réunion des Nestoriens & des Eutychiens à l'Eglise.

En effet, le Monothélisme qui supposoit que la nature Humaine étoit tellement unie à la nature Divine qu'elle lui étoit subordonnée dans toutes ses actions, & qu'elle n'agissoit point par elle-même, mais par la volonté Divine, paroissoit lever les difficultés des Nestoriens & des Eutychiens, puisqu'il supposoit dans J. C. deux natures très-distinctes, & un seul principe d'action, ou un seul être agissant. En un mot, les Nestoriens ne pouvoient reprocher au Monothélite de confondre les deux natures, puisqu'il les supposoit distinctes & subordonnées; d'un autre côté, les Eutychiens ne pouvoient reprocher au Monothélite de supposer avec Nestorius deux personnes dans J. C. puisqu'il ne supposoit en lui qu'un seul principe agissant, ou une seule action.

Voilà ce me semble le côté favorable sous lequel les Monothélites offroient leur sentiment, & ce fut sous cette face qu'Héraclius l'envisagea: comme ce Prince souhaitoit réunir les Partis qui avoient déchiré l'Eglise, & terminer des querelles qui avoient dépeuplé l'Empire, il marqua beaucoup de goût pour le Monothélisme, & voulut qu'on l'enseignât (1).

Cyrus, Patriarche d'Alexandrie, assembla un Concile, dans lequel il fit décider qu'il n'y avoit qu'une seule volonté en J. C.

Sophrone, Evêque de Damas, & ensuite de Jerusalem, n'envisagea pas le Monothélisme sous cette face, il ne crut voir dans cette nouvelle décision de Cyrus, qu'un Eutychianisme déguisé; il écrivit à Cyrus, condamna le jugement du Concile d'Alexandrie, & soutint qu'il y avoit deux volontés & deux opérations en J. C. selon les deux natures qui sont en lui; qu'on ne pouvoit soutenir que la nature Humaine n'avoit point d'action, sans la dépouiller de son essence, sans l'anéantir, & sans la confondre avec la nature Divine. (2).

(1) Theophan. an. 20. Fridey, c. 65.
(2) Conc. 6, Act. 11. Baron, ad an. 634.

Cyrus & Sophrone écrivirent pour intéreſſer, chacun en faveur de leur ſentiment, le plus de monde qu'ils pourroient, & il ſe forma deux nouveaux partis dans l'Egliſe.

Sergius, Patriarche de Conſtantinople, aſſembla un Concile, dans lequel on définit qu'il y avoit dans J. C. deux natures & une ſeule volonté (1).

Cyrus & Sergius écrivirent au Pape Honorius, qui, prévoyant les ſuites de cette conteſtation, leur conſeilla de ne point ſe ſervir des termes d'une ſeule volonté, ou d'une ſeule opération, comme auſſi de ne point dire qu'il y a deux volontés (2).

L'Empereur Héraclius, autoriſé par les Conciles que Cyrus & Sergius avoient aſſemblés, fit dreſſer un Acte de la déciſion de ces Conciles, dans lequel il expoſoit la Doctrine des Monothélites, & qui fut à cauſe de cela appellé Ecteſe (3).

L'Ecteſe fut reçue par beaucoup de monde dans l'Orient; mais elle fut conſtamment rejettée & condamnée par les Papes & par les Evêques de la Byſacene, de la Numidie, de la Mauritanie, & de toute l'Afrique, qui s'aſſemblerent, & anathématiſerent le Monothéliſme.

Héraclius n'avoit pas prévu ce ſoulevement, il en craignit les ſuites, retira ſon Ecteſe, & déclara que cet Edit étoit l'ouvrage de Sergius (4).

Cyrus de Jéruſalem & Sergius de Conſtantinople, étoient morts, mais ils avoient éte remplacés par Pierre & par Pyrrhus, deux Monothélites zélés; ainſi le Monothéliſme ſe ſoutenoit dans l'Orient.

Héraclius ne ſurvécut pas long-tems à ſon Ecteſe, & il eut pour ſucceſſeur Conſtantin, ſon fils, qui ne régna que quatre mois; il fut empoiſonné par l'Impératrice Martine, ſa belle-mere, qui vouloit mettre ſur le trône Héracléon ſon propre fils: le Sénat découvrit le crime de l'Impératrice, & lui fit couper la lan-

---

(1) Conc. 6, Act. 11, Baron, ad an. 634.
(2) Ibid.
(3) Le mot Ecteſis ſignifie expoſition.
(4) Théophane, c 30.

gue ; on coupa le nez à son fils, & le Sénat élut Constant, fils de Constantin, & petit-fils d'Héraclius.

Pyrrhus fut soupçonné d'avoir participé à la conjuration de Martine, il s'enfuit en Afrique, & l'on élut à sa place Paul, qui étoit encore un Monothélite, mais doux & modéré.

Constant voulut soutenir l'Ecthèse ou l'exposition de Foi de son ayeul ; mais il reçut des Députés des Conciles d'Afrique, qui le supplioient de ne pas permettre qu'on introduisît aucune nouveauté dans l'Eglise (1).

Les Evêques d'Afrique n'étoient plus sous la domination de l'Empereur, les Sarrasins s'étoient emparés de cette Province, & menaçoient sans cesse l'Empire de nouvelles invasions.

Le Patriarche sentit combien il seroit dangereux pour l'Empereur d'aliéner l'esprit de ses sujets, & de troubler l'Empire, en les obligeant de souscrire à l'Ecthèse ; il engagea Constant à publier une Formule de Foi, qui pût maintenir la paix dans l'Eglise : cette Formule a été célebre sous le nom de Type.

L'Empereur déclaroit dans ce Type, que pour conserver dans l'Eglise la paix & l'union, il commandoit à tous les Evêques, Prêtres, Docteurs, de garder le silence sur la volonté de J. C. & de ne point disputer, ni pour ni contre, pour savoir si en J. C. il n'y avoit qu'une volonté, ou s'il y en avoit deux (2).

Aussitôt que le Type fut connu en Occident, Martin premier fit assembler un Concile, composé de 105 Evêques, qui, après avoir examiné & discuté l'affaire du Monothélisme, condamnerent cette erreur, l'Ecthèse d'Héraclius, & le Type de Constant (3).

Le jugement du Concile assemblé par le Pape Martin premier irrita Constant ; cet Empereur le regarda comme un attentat à son autorité, il exila Martin en Chersonese, & fit élire en sa place Eugene, qui ne consentit pas ouvertement à l'erreur des Monothélites ; mais ses Apocrysiaires furent contraints de se réunir aux

(1) Cedren. Theop. Baron, an. 646.

(2) Anast. Baron, ad an. 648.

(3) Ibid.

Monothélites

Monothélites qui changerent de langage, & dirent qu'il y avoit en J. C. une & deux natures.

Tandis que Conſtant luttoit ainſi contre l'inflexible fermeté des Papes & des Evêques, les Sarraſins pénétroient de toutes parts dans l'Empire ; & l'Empereur, qui n'avoit point de forces capables de réſiſter, étoit obligé de demander & d'acheter la paix : il mourut, laiſſant l'Egliſe diviſée, & l'Empire partagé en factions & attaqué par un nombre infini d'ennemis.

De l'Extinction du Monothéliſme.

Conſtantin, fils de Conſtant, réprima les ennemis de l'Empire, & travailla à rétablir la paix & l'union dans l'Egliſe. Il n'y avoit plus aucune communion entre l'Egliſe de Conſtantinople & celle de Rome : pour faire ceſſer ce ſchiſme, Conſtantin fit convoquer le ſixieme Concile général, qui eſt le troiſieme de Conſtantinople : on en fit l'ouverture la treizieme année de l'Empire de Conſtantin, l'an 680.

Les Monothélites y défendirent vivement leur ſentiment, & ils furent réfutés ſolidement. Macaire, Evêque d'Antioche, défendit le Monothéliſme, avec toutes les reſſources de l'eſprit & de l'érudition ; mais cependant pas toujours avec aſſez de bonne foi : il proteſta qu'il ſe laiſſeroit plutôt mettre en piéces, que de reconnoître deux volontés ou deux opérations naturelles en J. C. il juſtifioit ſa réſiſtance par une foule de paſſages des Peres, qu'on examina, & que l'on trouva, pour la plus grande partie tronqués & altérés : ainſi la fermeté, ou plutôt l'opiniâtreté inflexible, n'eſt pas toujours l'effet de la conviction, & une preuve de bonne foi & de ſincérité dans les Hérétiques.

Le Concile, après avoir éclairci toutes les difficultés des Monothélites, propoſa une définition de Foi, qui fut lue & approuvée de tout le monde.

Dans cette définition du ſixieme Concile général, on reçoit les définitions des cinq premiers Conciles généraux, on déclare qu'il y a dans J. C. deux volontés & deux opérations, & que ces deux volontés ſe trouvent en une ſeule perſonne, ſans diviſion, ſans

mêlange & sans changement ; que ces deux volontés ne sont point contraires, mais que la volonté humaine suit la volonté divine, & qu'elle lui est entierement soumise : on défend d'enseigner le contraire, sous peine de déposition pour les Evêques & pour les Clercs, & d'excommunication pour les Laïques. La définition du Concile fut unanime, & Macaire s'y opposa seul (1).

L'Empereur, aussi-tôt après le Concile, donna un Edit contre les Monothélites ; il prononça peine de déposition, ou plutôt de déportation contre les Clercs & contre les Moines ; celle de proscription & de privation d'emplois, contre les personnes constituées en Charges ou en Dignités : & celle de banniſſement de toutes les Villes, contre les Particuliers.

Justinien, qui succéda à Constantin, confirma les loix de son pere contre les Monothélites : ayant été chassé par Léonce, & rétabli par Trebellius, il voulut se venger des habitans de Chersonese, qui l'avoient maltraité pendant son exil chez eux : il en fit passer la plus grande partie au fil de l'épée ; mais quelques-uns des Officiers s'étant réfugiés dans le Pays des Chazari, engagerent ces Peuples à les venger, s'unirent à eux, formerent une armée, attaquerent les troupes de Justinien, les défirent, & proclamerent Philippicus Empereur.

---

(1) On condamna dans le Concile Sergius, Phyrrhus, Paul, & le Pape Honorius, comme Monothélites, ou comme Fauteurs du Monothélisme : ce dernier point a été bien disputé par les Defenseurs de l'infaillibilité du Pape. Cette discussion n'est pas de mon sujet ; on la trouvera traitée dans le P. Alexandre, Dissert. 2. in saeculum 7 ; dans Combefis, Historia Monothelitica ; dans Bellarmin, de Summo Pontifice, l. 4, c. 11 ; dans Gretser, de Summo Pontifice, l. 4, c. 11 ; dans Onuphre, in Honor. dans Schotus, in Cod. 20. Biblioth. Photii ; dans Baron ; dans Binius, in notis in vitam & Epist. Honorii Papæ ; in sextum Concilium Oecumenicum, in vitam Agathonis, Papæ, in vitam Leonis ; dans Pera, Dogm. th. t. 5, l. 1. c. 19, 21. dans Dupin, Biblior. t. 5 ; dans une Dissertation sur le Monothélisme, par M. l'Abbé Coigne. Les Protestans ont traité le même sujet, Chamier, t. 1. Forbesius. t. 2. l. 5. Spanheim. Introd. ad Hist. Sacram t. 2. Basnage, Hist. de l'Eglise.

Philippicus marcha à Conſtantinople, où il ne trouva point de réſiſtance : il envoya de-là, contre Juſtinien, un de ſes Généraux, qui fit Juſtinien priſonnier, & qui envoya ſa tête à Philippicus (1).

Philippicus n'eut pas plutôt pris poſſeſſion du Trône, qu'épouſant hautement la cauſe des Monothélites, il convoqua un Concile d'Evêques, tous Monothélites dans le cœur, & par conſéquent très-diſpoſés à révoquer le jugement du ſixieme Concile général.

L'Empereur fut déterminé à ce parti par un Moine Monothélite, qui, s'il en faut croire Cedrénus, lui avoit prédit autrefois qu'il parviendroit à l'Empire, & qui lui promettoit encore un regne long & heureux s'il vouloit abolir l'autorité & le jugement du ſixieme Concile, & établir le Monothéliſme : l'Empereur crédule excita donc de nouveaux troubles dans l'Egliſe & dans l'Empire, pour abolir le ſixieme Concile.

La prédiction du Moine ne fut pas juſtifiée par l'évenement, Philippicus laiſſa ravager les terres de l'Empire, pendant qu'il s'occupoit des diſputes de la Religion ; il devint odieux aux Peuples ; on lui creva les yeux, & l'on donna l'Empire à Anaſtaſe, qui n'en jouit pas long-tems ; il fut détrôné par Théodoſe, qui le fut lui-même par Léon, qu'Anaſtaſe avoit fait Général de toutes les troupes de l'Empire.

Ce Léon eſt Léon Iſaurien, qui voulut abolir les Images, & fut Chef des Iconoclaſtes : voyez cet article. La diſpute du culte des Images fit oublier le Monothéliſme, qui eut cependant encore quelques partiſans qui ſe ſont réunis, ou confondus, avec les Eutychiens.

MONTAN étoit du village d'Ardaban, dans la Phrygie : peu de tems après ſa converſion, il forma le projet de devenir le Chef du Chriſtianiſme.

Il remarqua que J. C. dans l'Ecriture avoit promis aux Chrétiens de leur envoyer le S. Eſprit ; il fonda ſur cette promeſſe le ſyſtême de ſon élévation, & prétendit être le Prophête promis par J. C. (2)

(1) L'an 711.

(2) Euſeb. l. 5, c. 16.

Il eſt aiſé, ſe diſoit Montan, de faire voir que Dieu n'a point voulu manifeſter tout-d'un-coup les deſſeins de ſa Providence ſur le genre humain ; il ne diſpenſe que par dégrés, & avec une ſorte d'économie, les vérités & les préceptes qui doivent l'élever à la perfection : il a donné d'abord des loix ſimples aux Iſraëlites, il les a fait obſerver par le moyen des peines & des récompenſes temporelles ; il ſemble que Dieu traitât alors le genre humain comme on traite un enfant que l'on fait obéir en le menaçant du fouet, ou en lui promettant des dragées : il envoya enſuite des Prophêtes, qui éleverent l'eſprit des Iſraëlites.

Lorſque les Prophêtes eurent pour ainſi dire fortifié l'enfance des Iſraëlites, & les eurent comme élévés juſqu'à la jeuneſſe, J. C. découvrit aux hommes les principes de la Religion, mais par dégrés, & toujours avec une eſpece d'économie, dont la Providence ſemble s'être fait une loi dans la diſpenſation des vérités révélées : J. C. diſoit ſouvent à ſes Diſciples qu'il avoit encore des choſes importantes à leur dire, mais qu'ils n'étoient pas encore en état de les entendre.

Après les avoir ainſi préparés, il leur promit de leur envoyer le S. Eſprit, & il monta au Ciel.

Les Apôtres & leurs ſucceſſeurs ont répandu la Doctrine de J. C. & l'ont même développée ; ils ont par ce moyen conduit l'Egliſe au dégré de lumiere qui devoit éclairer les hommes aſſez pour que J. C. envoyât le Paraclet, & pour que le S. Eſprit apprît aux hommes les grandes vérités qui étoient réſervées pour la maturité de l'Egliſe.

J'annoncerai que cette époque eſt venue, ſe diſoit Montan, & je dirai que je ſuis le Prophête choiſi par le S. Eſprit pour annoncer aux hommes ces vérités fortes qu'ils n'étoient pas en état d'entendre dans la jeuneſſe de l'Egliſe : je feindrai des extaſes, j'annoncerai une morale plus auſtere que celle qu'on pratique, je dirai que je ſuis entre les mains de Dieu comme un inſtrument dont il tire des ſons, quand il le veut, & comme il le veut ; par ce moyen ma qualité de Prophête révoltera moins l'amour propre des autres, je ne ſerai point tenu de juſtifier ma doctrine par le moyen

du raisonnement & par la voie de la dispute, je ne ferai pas même obligé de pratiquer la morale que j'enseignerai, tout obéira à mes oracles, & j'aurai dans l'Eglise une autorité suprême (1).

Tel est le plan de conduite que l'ambitieux Montan se forma, & qu'il entreprit d'exécuter. Il parut agité par des mouvemens extraordinaires : plusieurs de ceux qui l'écoutoient, le prirent pour un possédé ou pour un insensé ; d'autres le crurent véritablement inspiré : les uns l'excitoient à prophétiser, tandis que d'autres lui défendoient de parler.

Les premiers prétendoient que l'enthousiasme de Montan n'étoit qu'une fureur qui lui ôtoit la liberté de la raison, ce qui ne se trouvoit dans aucun véritable Prophète de l'Ancien & du Nouveau-Testament ; du moins ce sentiment étoit conforme à la croyance des Peres : les autres au contraire soutenoient que la Prophétie venoit d'une violence spirituelle, qu'ils appelloient une folie ou une démence ; c'étoit le sentiment de Tertullien (2).

Montan prétendoit qu'il n'étoit inspiré que pour enseigner une morale plus pure & plus parfaite que celle qu'on enseignoit & que l'on pratiquoit. On ne refusoit point dans l'Eglise le pardon aux grands crimes & aux pécheurs publics, lorsqu'ils avoient fait pénitence ; Montan enseigna qu'il falloit leur refuser pour toujours la Communion, & que l'Eglise n'avoit pas le pouvoir de les absoudre. On observoit le Carême, & différens jeûnes dans l'Eglise ; Montan prescrivit trois Carêmes, des jeûnes extraordinaires, & deux semaines de xérophagie, pendant lesquelles il falloit non-seulement s'abstenir de viandes, mais encore de tout ce qui avoit du jus. L'Eglise n'avoit jamais condamné les secondes nôces, Montan les regarda comme des adultéres : l'Eglise n'avoit jamais regardé comme un crime, de fuir la persécution ; Montan défendit de fuir, ou de prendre des mesures pour se dérober aux recherches des persécuteurs (3).

---

(1) Epih. Hær. 98.
(2) Euseb. l. 5, c. 17. Athan. Or. 4. Tert. de Monogamia.
(3) Tert. de Pudicitia ; de Monogam. de Jejunio.

Les hommes portent au fond de leur cœur un certain sentiment de respect pour l'austérité des mœurs, ils ont je ne sai quel plaisir à obéir à un Prophète ; le merveilleux de la Prophétie plaît à l'imagination, & l'imagination dans les ignorans prend aisément des convulsions ou des contorsions pour des extases surnaturelles ; ainsi il n'est pas étonnant qu'on se soit partagé sur Montan, & qu'il ait eu d'abord des Sectateurs.

Deux femmes, connues sous le nom de Priscille & de Maximille, quitterent leurs maris, pour suivre Montan ; bientôt elles prophétiserent comme lui, & l'on vit en peu de tems une multitude de Prophêtes Montanistes de l'un & de l'autre sexe (1).

Après beaucoup de ménagemens, & un long examen, les Evêques d'Asie déclarerent les nouvelles Prophéties fausses, profanes & impies, les condamnerent & priverent de la Communion ceux qui en étoient Auteurs.

Les Montanistes, ainsi séparés de la Communion de l'Eglise, firent une société nouvelle, qui étoit principalement gouvernée par ceux qui se disoient Prophêtes : Montan en fut le Chef, & s'associa dans cette charge Priscille & Maximille.

Les Montanistes pervertirent entierement l'Eglise de Thiatire : la Religion Catholique y fut éteinte pendant près de cent douze ans. Les Montanistes remplirent presque toute la Phrygie, se répandirent dans la Galatie, s'établirent à Constantinople, pénétrerent jusques dans l'Afrique, & séduisirent Tertullien, qui se sépara pourtant d'eux à la fin, mais à ce qu'il paroît, sans condamner leurs erreurs.

Les Montanistes s'accordoient tous à reconnoître que le S. Esprit avoit inspiré les Apôtres ; mais ils distinguoient le S. Esprit du Paraclet, & disoient que le Paraclet avoit inspiré Montan, & avoit dit par sa bouche des choses beaucoup plus excellentes que celles que J. C. avoit enseignées dans l'Evangile.

Cette distinction du Paraclet & du S. Esprit conduisit

(1) Euseb l. 5, c. 3.

un Disciple de Montan, nommé Echines, à réfléchir sur les Personnes de la Trinité, & à rechercher leur différence ; & Echines tomba dans le Sabellianisme.

Ces deux branches se diviserent ensuite en différentes petites Sociétés, qui ne différoient que par quelque pratique ridicule que chacun des Prophètes prétendoit lui avoir été révélée : ces Sectes eurent le sort de toutes les Sociétés fondées sur l'enthousiasme, & séparées de l'unité de l'Eglise : on en découvrit l'imposture, elles furent odieuses, devinrent ridicules, & s'éteignirent. Telles furent les Sectes des Tascodurgites, des Ascadurpites, des Passalorinchites, des Artotyrites. Les Montanistes furent condamnés dans un Concile d'Hiéraples avec Théodore le Corroyeur (1).

Montan laissa un livre de Prophéties, Priscille & Maximille laisserent aussi quelques Sentences par écrit.

Miltiade & Appollone écrivirent contre les Montanistes ; il ne nous reste de leurs Ouvrages que quelques fragmens (2).

Il étoit aisé de ruiner toute la Doctrine de Montan.

1°. On ne voyoit rien dans Montan qui fût au dessus des tours ordinaires des imposteurs ; les convulsions & les extases ne demandoient que de l'exercice & de l'adresse, elles sont quelquefois l'effet du tempéramment ; avec une imagination vive & un esprit foible, on peut se croire inspiré, & le persuader aux autres : l'histoire fournit mille exemples de ces impostures.

2°. Il est faux qu'il doive toujours y avoir des Prophètes dans l'Eglise, ou qu'ils soient nécessaires pour le développement des vérités du Christianisme, puisque J. C. a promis à son Eglise de l'assister toujours de son esprit.

3°. Les Prophètes annonçoient les Oracles divins de cette sorte, le Seigneur a dit : dans Montan, au contraire, c'est Dieu qui parle immédiatement, en-sorte qu'il semble que Montan soit Dieu lui-même.

4°. Montan & ses premiers disciples menoient une

(1) Irrigius, Dissert. de Hæres. sæc. 2, sect. 2. c. 23.
(2) Euseb. Hist. Eccles. l. 5, c. 18.

vie abſolument contraire à leur Doctrine.

5°. Ils prétendoient prouver la vérité de leurs Prophéties par l'autorité des Martyrs, & les Catoliques leur prouvoient que Themiſon, qu'ils regardoient comme un Martyr, s'étoit tiré de priſon en donnant de l'argent; qu'un autre, nommé Alexandre, n'a pas été condamné comme Chrétien, mais pour ſes vols, & qu'aucun d'eux n'a été perſécuté par les Payens, ou par les Juifs, pour la Religion (1).

6°. Montan ôtoit à l'Egliſe le pouvoir de remettre tous les péchés, ce qui étoit contraire aux promeſſes de J. C. & à la croyance univerſelle de l'Egliſe; car quand il ſeroit vrai qu'on a quelquefois refuſé l'abſolution à ceux qui étoient tombés dans l'idolâtrie, ou aux homicides, ce n'étoit pas qu'on doutât du pouvoir de l'Egliſe, c'étoit par un principe de ſévérité dont l'Egliſe permettoit d'uſer, & qui n'étoit pas même en uſage par-tout (2).

7°. Montan condamnoit les ſecondes nôces, & les regardoit comme des adultéres, ce qui étoit contraire à la Doctrine expreſſe de S. Paul, & contraire à l'uſage de l'Egliſe.

8°. C'eſt une abſurdité de défendre indiſtinctement à tous les Chrétiens de fuir la perſécution; pluſieurs grands Saints avoient fui pour ne pas tomber entre les mains des perſécuteurs.

9°. Montan n'avoit aucune autorité pour preſcrire des jeûnes extraordinaires; il n'appartient qu'aux premiers Paſteurs de faire de ſemblables loix: ce fut-là le motif pour lequel on condamna Montan à cet égard, & non pas parceque l'Egliſe ne croyoit pas qu'elle ne pût impoſer la loi du jeûne: il eſt certain que ce ſeroit anéantir toute autorité légiſlative parmi les Chrétiens, que de refuſer à l'Egliſe cette autorité.

---

(1) Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 5, c. 18.

(2) Sirmond. Hiſt. Pœnit. c. 1. Ab ſpineus, l. 2. Obſerv. c. 11, 15, 17. Morin, l. 9. De Pœnit. c. 20, ſoutiennent qu'on n'a jamais refuſé l'abſolution aux grands crimes, mêmes publics, lorſque les coupables ſe ſoumettoient à la pénitence dans les grandes Egliſes.

D'ailleurs, la pratique du Jeûne & du Carême remonte aux premiers tems de l'Eglise : rien n'est donc plus injuste que le reproche que les Protestans font aux Catholiques de renouveller la Doctrine des Montanistes, en faisant une loi de l'observation du Carême.

La Doctrine même de Montan prouve que le Carême étoit établi du tems de cet Héréſiarque : Montan n'auroit pas prescrit trois Carêmes, comme une plus grande perfection, s'il n'avoit trouvé le Carême établi ; comme il n'auroit point condamné les secondes nôces, s'il n'avoit trouvé quelques Auteurs Ecclésiastiques, qui, en combattant les Gnostiques, avoient paru désapprouver les secondes nôces ; de même, il n'auroit pas fait une loi de refuser l'absolution aux grands péchés, s'il n'avoit trouvé dans l'Histoire quelques faits, par lesquels il paroissoit que l'on avoit refusé, dans quelques circonstances, de réconcilier ceux qui étoient tombés dans l'idolâtrie : l'esprit humain ne fait jamais de sauts dans la suite de ses erreurs, ni dans la découverte des vérités, soit pratiques, soit spéculatives.

MOSCOVITES, RUSSES ou ROXOLANS, étoient sans Arts, sans Sciences, & plongés dans le Paganisme le plus grossier sous le regne de Rurik, qui commença l'an 762. Les guerres & les liaisons de ces Peuples avec les Empereurs Grecs y firent connoître la Religion Chrétienne, & vers la fin du dixieme siecle, Wolodimir, Grand Duc des Moscovites, se fit baptiser, & épousa la sœur des Empereurs Basile & Constantin.

Les Annales Russes rapportent que Wolodimir, avant sa conversion, étoit adorateur zélé des idoles, dont la principale se nommoit *Perum*. Après son baptême, il la fit jetter dans la riviere.

Le Patriarche de Constantinople envoya en Russie un Métropolite, qui baptisa les douze fils de Wolodimir, & dans un seul jour vingt mille Russes.

Wolodimir fonda des Eglises & des Ecoles ; il parcourut ensuite ses états avec le Métropolite, pour engager les peuples à embrasser le Christianisme : plusieurs Provinces se convertirent, & d'autres persisterent opiniâtrément dans l'idolâtrie.

Depuis ce tems la Moscovie a toujours conservé,

ſans interruption, la Religion Chrétienne-Grecque. Les Grands Ducs ont pluſieurs fois tenté de ſe réunir à l'Egliſe Romaine : ce projet ſe renouvella en 1717, lorſque le Czar Pierre le Grand vint en France, mais il fut ſans effet. L'occaſion de ce projet, le Mémoire des Docteurs de Sorbonne, & la réponſe des Evêques de Moſcovie, ſe trouvent dans le Tome 3 de l'Analyſe des Ouvrages de M. Bourſier, imprimés en 1753, & dans le tome 2. de la deſcription de l'Empire de Ruſſie, imprimé en 1757.

Le Chriſtianiſme ayant fait de grands progrès depuis Wolodimir, le nombre des Archevêques s'eſt augmenté juſqu'à ſept.

Quoique les Moſcovites ayent reçu la Religion des Grecs, ils ont fait quelques changemens dans le Gouvernement Eccléſiaſtique, & même dans la Doctrine.

Du Gouvernement Eccléſiaſtique des Moſcovites.

Les Moſcovites reçurent des Grecs la Religion Chrétienne : le Patriarche de Conſtantinople établit un Métropolitain à Novogrod, & dans les autres Villes des Evêques & des Prêtres (1).

Le Métropolitain de Moſcovie fut déclaré Patriarche de toute la Ruſſie en 1588, par le Patriarche de Conſtantinople ; & depuis ce tems il y a eu des Patriarches en Ruſſie qui ont été reconnus par les Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, & de Jéruſalem, & qui ont joui des mêmes honneurs qu'eux ; mais il falloit qu'ils euſſent le ſuffrage de ces Patriarches, & qu'ils fuſſent confirmés par celui de Conſtantinople.

Un Patriarche de Ruſſie, nommé Nicon, repréſenta au Czar Alexis-Michaële Witz, qu'il étoit inutile d'élire dorénavant un Métropolitain avec les ſuffrages des Patriarches Orientaux, & d'en faire venir la confirmation ; le Czar approuva le deſſein de Nicon, qui écrivit au Patriarche de Conſtantinople qu'il avoit été élevé

(1) Deſcription de l'Empire de Ruſſie, par le Baron de Stralenberg, t. 2, c. 9. Religion des Moſcovites, c. 1.

à sa dignité par le S. Esprit : & qu'il ne convenoit pas qu'un Patriarche dépendît de l'autre : il changea en même-tems de titre, & au lieu que ses prédécesseurs s'étoient appelles très Sanctifiés, il prit le titre de très Saint.

Nicon augmenta le nombre des Archevêques & des Evêques, & fonda quatre grands Couvents, pour lesquels il eut l'adresse d'amasser des biens immenses, & qui lui servirent à entretenir ses quatre Métropolitains, douze Archevêques, douze Evêques, & quantité d'autres Ecclésiastiques qu'il créa.

Nicon, après ces établissemens, changea les Loix Ecclésiastiques, en les tournant à son avantage, sous prétexte que les anciennes traductions étoint remplies de fautes, ce qui occasionna des disputes & des schismes dans l'Eglise de Russie.

Après avoir réformé les Loix de l'Eglise, Nicon prétendit avoir séance avec le Czar dans le Sénat, & donner sa voix pour l'administration de l'Etat, sur-tout dans les affaires de Justice, & lorsqu'il s'agissoit de faire de nouvelles Loix, sous prétexte que le Patriarche Philaret avoit joui de ces mêmes droits, & avoit eu une espece d'inspection générale sur l'Etat.

Il représenta ensuite au Czar qu'il ne lui convenoit pas de déclarer la guerre à ses voisins, ni de faire la paix avec eux, sans consulter son Patriarche, dont le devoir étoit d'avoir soin du salut du Prince & de toute la Nation, qui devoit rendre compte à Dieu de toutes les ames de l'Etat, & qui étoit même capable d'assister le Czar par ses saints Conseils : mais on découvrit dans la suite que le vrai motif de cette derniere représentation, étoit qu'il avoit tiré des sommes considérables du Roi de Pologne pour tâcher de troubler l'Etat, par son autorité, & d'un autre côté, pour satisfaire son ambition & son orgueil.

Le Czar & les Sénateurs répondirent à Nicon, que si le Patriarche Philaret avoit été consulté pour les affaires temporelles, on ne l'avoit pas fait à cause de sa dignité Ecclésiastique, mais parcequ'il étoit Pere & Tuteur du Czar ; qu'il avoit été auparavant lui-même Sénateur, employé dans l'Ambassade de Pologne, &

mieux verſé que les autres Sénateurs dans les affaires étrangeres : que depuis Philaret, on n'avoit jamais conſulté les Patriarches ſur les affaires temporelles ; qu'aucun de ſes prédéceſſeurs ne l'avoit exigé, & qu'une pareille nouveauté ne pouvoit tendre qu'à la ruine de l'Etat.

Nicon ne voulut rien relâcher de ſes prétentions ; il excommunia pluſieurs Sénateurs, noua mille intrigues, excita le Peuple à la révolte. La diſette devenue générale dans la Ruſſie, favoriſa ſes deſſeins ; le Peuple mécontent depuis long-tems, & accablé de miſere, ſe ſouleva, & le feu de la rébellion ne fut éteint que par le ſang des Moſcovites.

Le Peuple étoit rentré dans le devoir, mais le Patriarche n'étoit pas réduit, il ne vouloit renoncer à aucune de ſes prétentions, & l'on n'oſoit employer contre lui la violence & la force ; le Peuple étoit déja diſpoſé à la révolte, & le factieux Nicon avoit sû mettre dans ſes intérêts un grand nombre de Senateurs mécontens, & pouvoit replonger l'Etat dans de nouveaux déſordres.

Le Czar Alexis réſolut de terminer ce différend, par un Synode général : on fit venir de Grece, aux dépens de l'Etat, trois Patriarches, vingt-ſept Archevêques, & cent dix autres Prélats, auxquels on joignit cent cinquante Eccléſiaſtiques de Ruſſie, (en 1667.)

Le Synode ayant reçu & examiné les plaintes du Czar, ordonna :

1°. Que Nicon ſeroit dégradé de ſa dignité, & renfermé dans un Couvent, où il vivroit au pain & à l'eau pour le reſte de ſes jours.

2°. Que le Patriarche de Ruſſie ſeroit élu, non pas ſéparément par les Archevêques, les Evêques & le Clergé, mais conjointement avec eux par le Czar & le Sénat ; & qu'au cas qu'il manquât à ſon devoir, ſoit en ſe rendant coupable de quelque vice groſſier, ou autrement, il ſeroit jugé & puni par le Czar & le Senat, ſelon qu'il le mériteroit.

3°. Que le Patriarche de Conſtantinople ne ſeroit pas regardé comme le ſeul Chef de l'Egliſe Grecque ; qu'on ne lui tiendroit point compte des revenus des

Décimes de Ruſſie, & qu'il ſeroit libre au Czar de lui en accorder autant qu'il le jugeroit à propos.

4°. Que déſormais il ne ſeroit permis à perſonne de vendre, de donner, ni de léguer ſes biens aux Couvens ou à d'autres Eccléſiaſtiques.

5°. Que le Patriarche ne créeroit point de nouveaux Evêques, ni ne feroit aucune nouvelle fondation, ſans le conſentement du Czar & du Sénat.

Les Decrets du Synode n'arrêterent point les projets ambitieux des Patriarches, & le Czar Pierre le Grand éteignit cette dignité; il ſubſtitua au Patriarche, pour le Gouvernement Eccléſiaſtique, un Synode toujours ſubſiſtant, fondé ſur de bons réglemens, & muni d'inſtructions ſuffiſantes pour tous les cas qui pourroient arriver.

Ce Synode ou College Eccléſiaſtique eſt compoſé d'un Préſident, dignité que le Czar s'eſt réſervée pour lui-même; d'un Vice-Préſident, qui eſt un Archevêque; de ſix Conſeillers, Evêques; de ſix Archimandrites, en qualité d'Aſſeſſeurs.

Lorſque quelque place de Préſident ou de Conſeiller vaque, le Synode & le Sénat nomment deux perſonnes, & le Czar choiſit & confirme celui qui lui plaît. Il y a auſſi dans ce Synode quelques membres temporels, comme un Procureur Général, un premier Sécretaire, & quelques Sécretaires en ſecond.

Lorſqu'il s'agit d'affaires d'importance, il faut les porter devant le Czar, dans le Sénat, où en pareil cas le Synode ſe rend en Corps, & ſiége au-deſſous des Sénateurs. Le Synode a auſſi ſous ſa direction ſon Bureau de Juſtice, ſa Chambre des Finances, & un Bureau d'inſtruction ſur les Ecoles & ſur l'Imprimerie.

Le Clergé de Ruſſie entretient dans chaque Gouvernement un Archevêque & quelques Evêques.

Les Archimandrites ne ſe mêlent que des Couvens, auxquels ils ſont prépoſés.

Des Sectes qui ſe ſont élevées chez les Moſcovites.

Il s'eſt détaché de l'Egliſe de Ruſſie une certaine Secte, qui s'appelle Sterawerſi, ou les anciens Fidéles,

& qui donne aux autres Ruſſes le nom de Roſcolchiki, c'eſt-à-dire Hérétique : cette Secte ne s'eſt ſéparée tout-à-fait que dans le ſeizieme ſiecle, ſous le Patriarche Nicon, mais elle a exiſté long-tems auparavant.

La plûpart de ces Sectaires ne ſavent ni lire ni écrire, & ce ſont preſque tous des Bourgeois & des Payſans d'une grande ſimplicité : ils n'ont point d'Egliſes publiques, & ils tiennent leurs Aſſemblées dans des maiſons particulieres.

La différence entr'eux & les autres Ruſſes, quant à la croyance, conſiſte dans les articles ſuivans.

1°. Ils prétendent que c'eſt une grande faute de dire trois fois *Alleluya*, & ils ne le diſent que deux fois.

2°. Qu'il faut apporter ſept Pains à la Meſſe, au lieu de cinq.

3°. Que la Croix qu'on imprime ſur le Pain de la Meſſe doit être octogone, & non quarrée, parceque la traverſe qui a ſoutenu Notre-Seigneur à la Croix, a été de cette figure.

4°. Qu'en faiſant le Signe de la Croix il ne faut pas joindre les trois premiers doigts, comme font les autres Ruſſes, mais qu'il faut joindre le doigt annulaire & le doigt auriculaire au pouce par les extrêmités, ſans courber le doigt *index* ni le doigt du milieu, les trois premiers repréſentant la Trinité, & les deux derniers J. C. ſelon ſes deux natures, comme Dieu & Homme.

5°. Que les Livres imprimés depuis le Patriarche Nicon ne doivent pas être reçus, mais qu'il faut ſuivre les anciens, & regarder Nicon comme l'Ante-Chriſt.

Sur quoi il faut remarquer, que les Livres compoſés depuis le Patriarche Nicon ne changent rien dans la Doctrine, mais expliquent ſeulement quelques mots obſcurs.

6°. Comme les Prêtres Ruſſes boivent de l'eau-de-vie, ils les croient incapables de baptiſer, de confeſſer, de communier.

7°. Ils ne regardent pas le gouvernement temporel comme un inſtitut Chrétien, & ils prétendent que tout doit être partagé comme entre freres.

8°. Ils ſoutiennent qu'il eſt permis de s'ôter la vie

pour l'amour de J. C. & qu'on parvient par-là à un dégré plus éminent de béatitude.

Ils croient tous ces articles très néceſſaires pour le ſalut ; & lorſqu'ils ſont recherchés pour leur croyance, ou qu'on veut les forcer à ſuivre la Religion Ruſſe, il arrive ſouvent qu'ils s'aſſemblent par familles de quatre ou cinq cens dans leurs maiſons, ou dans des granges, où ils ſe brûlent vivans, comme cela arriva dans le tems que M. le Baron de Stralenberg étoit en Sibérie, où pluſieurs centaines de *Steraverſi* ſe brûlerent volontairement.

Les Sterawerſi regardent les autres Ruſſes, & généralement tous ceux qui ne ſont pas de leur ſentiment comme des impurs, & comme des Payens : ils fuient leur converſation, & ne mangent ni ne boivent avec eux dans les mêmes vaſes. Lorſque quelqu'étranger eſt entré dans leur maiſon, ils lavent l'endroit où il s'eſt aſſis ; les plus zélés balaient même l'appartement lorſqu'il eſt ſorti. Ils prétendent autoriſer toutes leurs pratiques par des livres de S. Cyrille, qui ſont manifeſtement ſuppoſés, mais dont on ne peut détacher ces Sectaires ſuperſtitieux, d'autant plus opiniâtres, qu'ils ſe piquent d'une plus grande régularité, & qu'ils ſont plus ignorans encore que les autres Ruſſes.

Pierre le Grand crut qu'en les éclairant on les convertiroit plus ſûrement que par les rigueurs qui avoient déja coûté à l'Etat pluſieurs milliers de Sujets : il ordonna qu'on les tolérât, pourvu qu'ils n'entrepriſſent point de communiquer leurs ſentimens, & il enjoignit aux Evêques & aux Prêtres de tâcher de les ramener à la vraie Doctrine, par des Sermons édifians, & par une vie exemplaire.

Des Religions tolérées en Moſcovie.

Pierre le Grand établit une pleine liberté de conſcience dans ſes Etats : ainſi toutes les Religions Chrétiennes, le Mahométiſme, & même le Paganiſme, ſont tolérés.

La Religion Luthérienne eſt, après la Grecque, la plus étendue ; car ſans parler des Provinces conquiſes,

comme la Livonie, l'Esthonie, & une partie de la Finlande ou la Carelie, il y a deux Eglises Luthériennes à Pétersbourg, deux à Moscou, & une à Bellogorod, sans compter les assemblées particulieres, dont il y en a une chez chaque Général étranger, qui ont tous des Ministres attachés à leurs Hôtels.

Les Suédois prisonniers avoient leur Eglise publique dans la ville de Tobolsk; & un exercice libre de leur Religion, tant pour eux, que pour l'éducation de leurs enfans. La direction des Eglises & Ecoles Luthériennes de Russie est confiée à un Surintendant général demeurant à Moscou, & à deux autres Surintendans établis, l'un en Livonie, & l'autre dans l'Esthonie.

Les Calvinistes & les Catholiques Romains ont aussi des Eglises publiques à Petersbourg & à Moscou, mais il est défendu à ces derniers d'attirer dans le Pays indifféremment toutes sortes de Religieux.

Les Arméniens ont une Eglise publique & un Evêque à Astracan.

Les Mahométans font un trentieme de la Russie; ils ont par-tout, dans les Villes & Villages où ils demeurent, leurs Assemblées & leurs Ecoles publiques: ils vont en toute liberté aux lieux consacrés à leur dévotion, comme ils feroient à la Mecque, à Médine, &c. on leur permet la polygamie, & tout autre usage de leur Religion.

Les Payens sont trois fois plus nombreux en Russie que les Mahométans; mais ils différent considérablement entr'eux quant au culte & aux cérémonies de Religion.

Ces Payens, malgré leur ignorance, sont naturellement bons. On ne voit chez eux aucun libertinage, ni vol, ni parjure, ni ivrognerie, ni aucun vice grossier: il est très rare de trouver parmi eux aucun homme qu'on puisse en accuser. On y voit parmi eux des actions de probité, de désintéressement & d'humanité, que nous admirerions dans les Philosophes anciens: on se trompe donc, lorsqu'on prétend que les hommes sortent des mains de la nature cruels, & avares (1).

(1) Description de l'Empire Russien, t. 2. c. 9. Voyez aussi

MULTIPLIANS, nom que l'on a donné à certains Hérétiques sortis des nouveaux Adamites : on les a ainsi appellés parcequ'ils prétendent que la multiplication des hommes est nécessaire & ordonnée ; ils se sont confondus avec les Anabaptistes.

MUNZER ou MUNSTER, (Thomas) Prêtre né à Zuikur, ville de la Misnie, Province de l'Allemagne, en Saxe. Voyez l'article ANABAPTISTES, dont il fut le Chef.

MUSCULUS, (André) étoit Luthérien & Professeur en Théologie à Francfort sur l'Oder ; il prétendit que J. C. n'avoit été médiateur qu'en qualité d'homme, & que la nature Divine étoit morte comme la nature Humaine lors du Crucifiement de J. C. Il enseignoit que J. C. n'étoit point effectivement monté au Ciel, mais qu'il avoit laissé son Corps dans la nuée qui l'environnoit : on ne voit pas qu'il ait formé de Secte.

Il avoit imaginé ces erreurs pour combattre Staular, qui prétendoit que J. C. n'avoit été médiateur qu'en qualité d'Homme, & non pas en qualité d'Homme-Dieu. Musculus, pour le contredire, prétendit que la Divinité avoit souffert, & qu'elle étoit morte (1).

N

NAZARÉENS. Ce nom, qui a d'abord été celui des Chrétiens, est devenu ensuite celui d'une Secte particuliere de Juifs, qui vouloient qu'on observât la loi de Moyse, & cependant qui honoroient J. C. comme homme Juste & Saint, né d'une Vierge selon quelques-uns d'eux, & selon d'autres de Joseph.

Moyse avoit donné une loi aux Juifs, & prouvé sa Mission par des Miracles ; Jesus avoit annoncé une loi

---

la Religion ancienne & moderne des Moscovites, petit in-12, avec des figures de Picard ; la Relation de trois Ambassades, & le voyage d'Olearius.

(1) Hotpin. Hist. Sacram. part. 28., p. 492, en 1511. Prateol. tit. Musculus.

nouvelle, & prouvoit aussi sa Mission par des Miracles; les Nazaréens conclurent qu'il falloit obéir à Moyse & à J. C., observer la loi & croire en Jesus-Christ.

Ils eurent le sort ordinaire des Conciliateurs, ils furent excommuniés par les Juifs & par les Chrétiens, qui vouloient exclusivement être dans la vraie Religion.

Les Nazaréens au contraire, persuadés que la vérité ne pouvoit se contredire, assuroient que les Juifs & les Chrétiens altéroient également la doctrine de Moyse & celle des Juifs.

A l'égard de la doctrine de Moyse, disoient-ils, il est clair qu'elle a été corrompue, & que les écrits qu'on nous donne comme venant de Moyse, n'ont pû être composés par lui. Croira-t-on en effet qu'Adam, sortant des mains de Dieu, se soit laissé séduire par une fausseté aussi grossiere, que celle que raconte la Genese? Croira-t-on un livre qui fait de Noë un ivrogne, d'Abraham & de Jacob des concubinaires & des impudiques?

Indépendamment de ces fausseté, disoient les Nazaréens, les livres attribués à Moyse, ont des caracteres évidens de suppositions, & qui ne permettent pas de douter qu'ils n'aient été écrits après Moyse: on lit dans ces livres, que Moyse mourut, qu'on l'ensevelit proche Phogor; & que personne n'a trouvé son tombeau jusqu'à ce jour. N'est-il pas évident, disoient les Nazaréens, que Moyse n'a pû écrire ces choses?

Cinq cens ans après Moyse, on mit la loi dans le Temple, elle y est restée cinq cens ans, & elle est périe par les flammes, lorsque Nabuchodonosor a détruit le Temple: cependant on l'a écrite de nouveau; nous n'avons donc pas effectivement les écrits de Moyse: il faut donc sur sa doctrine s'en tenir à ce qui est certain par les faits, c'est qu'il a fait des miracles, & qu'il a donné une loi, que par conséquent cette loi n'est pas mauvaise, comme les Chrétiens le prétendent (1).

(1) Pour faire sentir la foiblesse des difficultés qu'on oppose

Nous ne connoissons pas mieux la doctrine de J. C. disoient les Nazaréens : car nous la connoissons par les Apôtres, & J. C. leur a reproché souvent qu'ils ne l'entendoient pas.

Dans l'impossibilité de trouver la vérité dans les explications des Chrétiens, & dans celle des Juifs ; quel parti prendre ?

Celui de n'admettre que ce qui est incontestable & avoué par les deux partis ; savoir, que Moyse étoit envoyé de Dieu, & que la loi qu'il a donnée est bonne ; que J. C. est Fils de Dieu, qu'il faut le croire, se faire baptiser & observer sa morale, être juste, bienfaisant, sobre, chaste, équitable (1).

Les Nazaréens furent rejettés & condamnés par tous les Chrétiens, ce qui prouve que dans ce tems-là, non-seulement l'Eglise croyoit la divinité de J. C., mais encore qu'elle regardoit ce dogme comme un article fondamental de la Religion, & M. le Clerc en convient (2).

C'est par ces actes de séparation, qu'il faut juger si l'Eglise a regardé un dogme comme fondamental ; & non pas par quelques expressions échappées aux Peres, & dont ils ne pouvoient prévoir l'abus.

C'est donc sans aucun fondement, & contre toute

à l'authenticité du Pentateuque, nous remarquerons que le Pentateuque renferme trois sortes de choses par rapport au tems : des faits arrivés avant Moyse ; des faits arrivés pendant sa vie ; & enfin des faits arrivés après sa mort.

A l'égard des deux premieres especes de faits, il est bien prouvé qu'ils ont été écrits par Moyse ; & à l'égard de ce qui s'est passé après sa mort, n'est-il pas possible qu'il les ait écrits par un esprit de prophétie ? Moyse n'a-t-il pas prédit beaucoup de choses aux Juifs ?

Quand il seroit vrai qu'on eût ajouté au Pentateuque l'Histoire de la mort de Moyse, n'est-il pas également injuste & déraisonnable d'en conclure que le Pentateuque a été corrompu ? Jugera-t-on que l'Iliade n'est pas l'Ouvrage d'Homere, parcequ'il se sera glissé dans ce Poëme quelques vers d'une main étrangere ?

Tous les Commentateurs de l'Ecriture ont résolu ces difficultés

(1) Ex Homil. Clement. 2. & 3 Epiph. Aug. Hieron. in Isaïam. c. 1. Theodoret, Hæret, Fab. l 2, c. 1, art. 2.

(2) Hist. Eccles.

vraiſemblance ; que Toland ſe ſert de l'exemple des Nazaréens pour prouver que la Doctrine Chrétienne n'étoit pas à ſa ſource ce qu'elle eſt à préſent, prétendant que les Juifs, qui avoient oui l'Evangile de la propre bouche du Seigneur, n'avoient reconnu en lui qu'un ſimple homme, ou tout au plus un homme divin, le plus grand de tous les Prophêtes (1).

M. Mosheim a écrit contre le Nazaréen de Toland, & pour le réfuter plus sûrement, il ſappe le fondement de ſa difficulté, il ſoutient que les Nazaréens ſont une Secte du quatrieme ſiecle.

Les Juifs, ſelon M. Mosheim, voyant la proſpérité des Chrétiens depuis la converſion des Empereurs, commencerent à croire que J. C. étoit le Meſſie : il avoit délivré de l'oppreſſion des Payens ceux qui avoient embraſſé l'Evangile : il renverſoit de toutes parts les idoles, & ces ſuccès joints à l'abbaiſſement dans lequel ſe trouvoit la Nation Juive, perſuaderent à quelques Juifs, que Jeſus étoit effectivement le Chriſt ; mais ces Sectaires ne reçurent le Chriſtianiſme qu'à demi, ils garderent leurs cérémonies & ne reconnurent, ni la préexiſtence, ni la divinité du Seigneur : voilà, ſelon M. Mosheim, l'origine des Nazaréens.

La principale raiſon qui a déterminé M. Mosheim à s'éloigner du ſentiment de S. Epiphane & de S. Jerôme ſur l'ancienneté des Nazaréens : c'eſt qu'on ne les trouve, ni dans S. Irenée, ni dans Tertullien, ni dans Origene, ni dans Euſebe (2).

M. de Beauſobre a répondu, 1°. qu'il nous manque une grande quantité des ouvrages de ces Peres, ce qui ſuffit pour qu'on ne puiſſe pas aſſurer qu'ils n'ont point parlé des Nazaréens. Hegeſippe dont M. Mosheim oppoſe le ſilence, ne parle, ni des Ebionites, ni des Cerinthiens, en concluera-t-on qu'ils n'exiſtoient point de ſon tems ?

(1) Toland dans le Livre intitulé le Nazaréen, ou le Chriſtianiſme Judaïque, Payen & Mahometan, &c. dans lequel on explique le plan original du Chriſtianiſme par l'Hiſtoire des Nazaréens.

(2) Mosheim, Indiciæ antiquæ Chriſtianorum diſciplinæ, ſect. 1, c 6.

2°. Pour savoir si les Peres qui ont précédé S. Epiphane & S. Jerôme, n'ont point parlé des Nazaréens, il ne faut pas seulement examiner s'ils les ont nommés, ou non; mais s'ils ont rapporté leur doctrine, s'ils ont parlé d'une Secte qui professoit le dogme des Nazaréens, & c'est ce qu'on ne peut revoquer en doute.

S. Justin insinue qu'il y avoit même de son tems deux sortes de Chrétiens Juifs entre lesquels il met une grande différence (1).

» Origene dit, quand vous considererez bien quelle » est la foi des Juifs touchant le Sauveur, que les uns » le croient fils de Joseph & de Marie, & que les au- » tres, qui le croient à la vérité fils de Marie & du S. » Esprit, n'ont point de sentimens orthodoxes sur sa » divinité; quand, dis-je, vous ferez réflexion là- » dessus, vous comprendrez comment un aveugle dit » à Jesus, Fils de David ayez pitié de moi « (2).

Il ne paroît donc pas que M. Mosheim ait été autorisé à s'écarter du sentiment de S. Epiphane & de S. Jerôme sur l'ancienneté des Nazaréens, & cela n'étoit pas nécessaire pour réfuter Toland, comme nous l'avons fait voir; les Théologiens Anglois ont écrit contre Toland, & l'ont très bien réfuté (3).

Tout le monde sait que les Nazaréens avoient leur Evangile écrit en hébreu vulgaire, qui est appellé tantôt l'Evangile des douze Apôtres, tantôt l'Evangile des Hébreux, tantôt l'Evangile selon S. Matthieu. On a beaucoup disputé dans ces derniers tems, pour savoir si cet Evangile étoit l'original de S. Matthieu, & si le nôtre n'en étoit qu'une copie (4).

NESTORIANISME, hérésie de Nestorius, qui nioit l'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine, & supposoit deux personnes en J. C.

---

[1] Justin, Dial.

(2) Beausobre, Dissert. sur les Nazaréens, à la suite du Supplem. à la Guerre des Hussites.

(3) Thomas Maugel, Remarques sur le Nazaréen. Paterson, Antinazarenus.

(4) Dup. Dissert. Prelim. l. 11, c. 11, art. 3, p. 23. Simon, Hist. Crit. du Nouveau Testament, c. 7, p. 71. Beausobre loc. cit. Le Clerc, Hist. Eccles. an. 72, 103. Ittigius, de Hæres.

La Religion Chrétienne a pour baze la Divinité de J. C., ou l'union du Verbe avec la nature humaine.

Cette union eſt un myſtere, & la curioſité humaine s'eſt précipitée dans mille erreurs, lorſqu'elle en a voulu ſonder la profondeur.

Ainſi on vit Paul de Samoſate ſoutenir que le Verbe uni à la nature humaine n'étoit point une perſonne; les Manichéens imaginer que le Verbe n'avoit point pris un corps humain; Appelle croire que J. C. avoit apporté ſon Corps du Ciel; les Ariens prétendre que le Verbe uni à la nature humaine, n'étoit point conſubſtantiel à ſon pere.

Enfin, Apollinaire avoit penſé que le Verbe étoit conſubſtantiel à ſon pere, mais il avoit enſeigné qu'il n'avoit pris qu'un corps humain ſeulement; enſorte que la perſonne de J. C. n'étoit que le Verbe uni à un corps humain.

L'Egliſe avoit triomphé de toutes ces erreurs; elle enſeignoit que le Verbe étoit une perſonne divine, conſubſtantielle au Pere, qui s'étoit, non-ſeulement unie à un corps humain, mais encore à une ame humaine.

La nature divine & la nature humaine étoient donc tellement réunies en J. C., qu'il prenoit tous les attributs de la divinité, & qu'il s'attribuoit toutes les propriétés de l'humanité; ainſi le Verbe étoit uni à l'humanité dans J. C., de maniere que l'Homme & le Verbe ne faiſoit qu'une perſonne: ce dogme étoit généralement reçu dans l'Egliſe.

Mais en combattant Apollinaire, quelques auteurs avoient avancé des principes contraires à cette union.

Apollinaire, comme nous l'avons déja remarqué, prétendoit que le Verbe ne s'étoit uni qu'à un corps humain, & que J. C. n'avoit point d'ame humaine, parceque le Verbe lui en tenoit lieu, & en faiſoit toutes les fonctions dans la perſonne de J. C.

Théodore de Mopſueſte, pour combattre Apollinaire, avoit cherché dans l'Ecriture tout ce qui pouvoit établir que J. C. avoit une ame humaine diſtinguée du Verbe.

En réuniſſant toutes les actions & toutes les affections que l'Ecriture attribuoit à J. C., il avoit cru en trouver qui ſuppoſoient qu'il y avoit dans J. C. une ame humaine, & que l'ame humaine étoit ſeule le principe de ces actions, & de ces affections : telles ſont entr'autres la naiſſance & les ſouffrances de J. C.

De-là, Théodore de Mopſueſte avoit conclu que J. C. avoit, non-ſeulement une ame humaine, mais encore que cette ame étoit diſtinguée & ſéparée du Verbe, qui l'inſtruiſoit & la dirigeoit, enſorte que le Verbe habitoit dans l'homme, comme dans un Temple, & n'étoit pas uni autrement à l'ame humaine.

Cependant, Théodore de Mopſueſte reconnoiſſoit que cette union étoit indiſſoluble, & que le Verbe uni à l'ame humaine ne faiſoit qu'un tout ; enſorte que l'on ne devoit pas dire qu'il y eut deux fils de Dieu, ou deux J. C.

Le zele dont on étoit animé contre l'héréſie d'Apollinaire, la réputation de Théodore de Mopſueſte, illuſtre dans l'Orient par trente ans d'Epiſcopat conſacrés à combattre les Hérétiques, ne permirent pas alors d'examiner ſcrupuleuſement les principes de cet Evêque, ou d'en prévenir les conſéquences, & ſes diſciples reçurent ce qu'il avoit écrit contre Appollinaire, comme une doctrine pure & exempte d'erreur.

Théodore de Mopſueſte avoit donc jetté dans l'Egliſe des principes diamétralement oppoſés au dogme de l'union hypoſtatique du Verbe avec la nature humaine ; & ces principes pour former une nouvelle héréſie n'attendoient, pour ainſi dire, qu'un diſciple de Théodore de Mopſueſte qui les développât, & qui en tirât des conſéquences oppoſées aux conſéquences que l'Egliſe tiroit de l'union hypoſtatique : car ce ſont ordinairement ces conſéquences qui rapprochent en quelque ſorte les principes, & qui les mettent aſſez près les uns des autres pour en rendre la contradiction palpable.

Neſtorius fut ce diſciple ; & voici comment Neſtorius fut conduit à ces conſéquences qui détruiſoient le dogme de l'union hypoſtatique.

L'Egliſe enſeignoit que la nature divine étoit tellement unie à la nature humaine, que l'Homme & le Verbe ne faiſoient qu'une perſonne : en conſéquence de cette union, on pouvoit, non-ſeulement dire que J. C. étoit Homme & Dieu ; mais encore qu'il étoit un Dieu-Homme, & un homme-Dieu ; ces expreſſions étoient les plus propres à exprimer l'union hypoſtatique du Verbe avec la nature humaine, & c'étoit un langage généralement établi dans l'Egliſe.

Par une ſuite de cet uſage, on diſoit que la Sainte Vierge étoit *mere de Dieu* : cette maniere de parler n'avoit rien que de conforme à la foi de l'Egliſe ſur l'Incarnation, elle eſt même une conſéquence naturelle & néceſſaire de l'union hypoſtatique de la nature humaine avec le Verbe.

Mais cette maniere de s'exprimer eſt choquante, lorſqu'on la conſidere indépendamment du dogme de l'union hypoſtatique, & que l'on n'eſt pas bien convaincu de la vérité de ce dogme. *Un Dieu qui ſouffre & qui meurt*, voilà une doctrine qui paroît abſurde toutes les fois que l'on conſidere ce dogme indépendamment de l'union hypoſtatique : on craint de retomber dans les abſurdités que les Chrétiens reprochent aux Idolâtres & aux Payens.

C'eſt ſous cette face que ces manieres de parler devoient s'offrir à un diſciple de Théodore de Mopſueſte, & ce fut en effet ſous cette face que Neſtorius les enviſagea : il crut que ces expreſſions contenoient des erreurs dangereuſes.

Lorſqu'il fut élevé ſur le Siége de Conſtantinople, il combattit ce langage & l'union hypoſtatique qui en étoit le fondement ; ſa doctrine n'eſt que le développement des principes de Théodore de Mopſueſte, dont il fit un corps de Doctrine qu'il faut bien entendre pour le réfuter ſolidement.

Principes du Neſtorianiſme.

On ne peut, diſoit Neſtorius, admettre entre la nature humaine & la nature divine, d'union qui rende la divinité ſujette aux paſſions & aux foibleſſes de

l'humanité, & c'eſt ce qu'il faudroit reconnoître, ſi le Verbe étoit uni à la nature humaine, de maniere qu'il n'y eût en J. C. qu'une perſonne : il faudroit reconnoître en J. C. un Dieu né, un Dieu de trois mois, un Dieu qui devient grand, qui s'inſtruit.

J'avoue, diſoit Neſtorius, qu'il ne faut pas ſéparer le Verbe, du Chriſt ; le Fils de l'Homme, de la Perſonne divine : nous n'avons pas deux Chriſts, deux Fils, un premier un ſecond ; cependant les deux natures qui forment ce Fils ſont très-diſtinguées, & ne peuvent jamais ſe confondre.

L'Ecriture diſtingue expreſſement ce qui convient au Fils, & ce qui convient au Verbe ; lorſque S. Paul parle de J. C. ; il dit, *Dieu a envoyé ſon Fils fait d'une femme* : lorſque le même Apôtre dit que *nous avons été réconciliés à Dieu par la mort de ſon Fils*, il ne dit pas *par la mort du Verbe.*

C'eſt donc parler d'une maniere peu conforme à l'Ecriture, que de dire que Marie eſt Mere de Dieu. D'ailleurs, ce langage eſt un obſtacle à la converſion des Payens : comment combattre les Dieux du Paganiſme, en admettant un Dieu qui meurt, qui eſt né, qui a ſouffert ? Pourroit-on, en tenant ce langage, réfuter les Ariens qui ſoutiennent que le Verbe eſt une créature ?

L'union ou l'aſſociation de la nature divine avec la nature humaine, n'a point changé la nature divine : la nature divine s'eſt unie à la nature humaine, comme un homme qui veut en relever un autre, s'unit à lui : elle eſt reſtée ce qu'elle étoit, elle n'a aucun attribut différent de ceux qu'elle avoit avant ſon union, elle n'eſt donc plus ſuſceptible d'aucune nouvelle dénomination, même après ſon union avec la nature humaine, & c'eſt une abſurdité d'attribuer au Verbe ce qui convient à la nature humaine.

L'homme auquel le Verbe s'eſt uni, eſt donc un Temple dans lequel il habite ; il le dirige, il le conduit, il l'anime, & ne fait qu'un avec lui : voilà la ſeule union poſſible entre la nature divine & la nature humaine.

Neſtorius nioit donc l'union hypoſtatique, & ſup-

poſoit en effet deux perſonnes en J. C. ; ainſi le Neſtorianiſme n'eſt pas une logomachie, ou une diſpute de mots, comme l'ont penſé quelques Savans, vraiſemblablement parcequ'ils étoient prévenus contre S. Cyrille, ou parcequ'ils ont jugé de la doctrine de Neſtorius par quelques aveux équivoques qu'il faiſoit, & parcequ'ils n'ont pas aſſez examiné les principes de cet Evêque (1).

Il me paroît clair par les ſermons de Neſtorius, & par ſes réponſes aux anathêmes de S. Cyrille, qu'il n'admettoit qu'une union morale entre le Verbe & la nature humaine.

Mais, dit-on, Neſtorius ne reconnoiſſoit-il pas qu'il n'y avoit qu'un Chriſt, qu'un Fils ? Le nom de Chriſt marque une perſonne, s'il avoit admis deux perſonnes dans J. C., il auroit donc admis deux perſonnes dans une ſeule, ce qui eſt impoſſible.

Je réponds, que le mot de *Chriſt* ou de *Sauveur*, n'étoit, ſelon Neſtorius, que des noms qui marquoient une ſeule & même œuvre ; ſavoir, le ſalut & la rédemption du genre humain : œuvre à laquelle deux perſonnes avoient concouru, ſelon Neſtorius, l'une comme agent principal, qui étoit la perſonne du Fils de Dieu, du Verbe éternel ; & l'autre comme agent ſubordonné, & comme inſtrument, ſavoir la perſonne humaine, Jeſus Fils de Marie : il diſoit que ces deux perſonnes avoient été unies par une ſeule & même action ; de ſorte que toutes deux enſemble, ne faiſoient qu'un J. C., il ne mettoit entre les deux perſonnes, la divine & l'humaine, que la même union, ou la même aſſociation que nous voyons entre un homme qui fait une œuvre, & l'inſtrument dont il ſe ſert pour la faire ; en ſorte que l'homme & ſon inſtrument

(1) Ludolf, Hiſt. Æthiop. Grotius, Baſnage, Annal. t. 3. La Croze, Hiſt. du Chriſt. des Indes. Entretiens ſur divers ſujets, &c. part. 2. Salig, Eutychianiſm. ante Eutychem. Dupin, Biblioth. des Auteurs du quatrieme ſiecle.

Il faut remarquer que M. Dupin ſe retracta ſur cet article, ſur lequel il s'étoit en effet trompé. M. Bayle n'avoit pas aſſez étudié cette matiere, pour juger ſi M. Dupin s'étoit d'abord comporté en Hiſtorien fidele.

joints enſemble, peuvent être appellés d'un nom commun.

Par exemple, on peut appeller l'homme qui tue & l'épée avec laquelle il tue, du nom de *tuant*, parcequ'il y a une ſubordination entre l'homme & ſon épée, une union, une aſſociation, telle qu'elle doit être entre un agent principal & ſon inſtrument; & par la force de ſon aſſociation, on peut donner le nom de tuant, tant à l'homme qu'à l'épée, & à tous les deux pris enſemble: puiſque l'une & l'autre concourt à une même œuvre.

Mais, quand vous conſiderez l'homme & l'épée hors de cette aſſociation & du concours à une même œuvre, chacun a ſes attributs à part: de ſorte que nous ne pouvons pas dire, ni que l'homme ſoit d'acier, qu'il ſoit pointu, qui ſont les attributs de l'épée, ni que l'épée ſoit vivante & raiſonnable, qui ſont les attributs de l'homme; parceque quelqu'aſſociation qu'il y ait entre l'homme & l'épée, l'homme & l'épée ne ſont pourtant pas une ſeule perſonne.

Il en étoit de même de J. C., ſelon Neſtorius: on diſoit également du Verbe & de l'homme auquel il étoit uni, tout ce qui avoit rapport à l'œuvre à laquelle ils concouroient, c'eſt-à-dire, le ſalut des hommes: mais lorſqu'on les conſidéroit hors de cet objet, & à part de leur concours au ſalut du genre humain, ils n'avoient plus rien qui les unît; on ne pouvoit pas dire du Verbe ce qui appartenoit à l'homme, ni de l'homme ce qui appartenoit au Verbe; & c'eſt pour cela que, ſelon Neſtorius, on ne pouvoit pas dire que Marie étoit mere de Dieu: ce qui ſuppoſe évidemment que Neſtorius conſidéroit alors le Verbe & l'homme comme deux perſonnes; car s'il n'eut ſuppoſé dans J. C. qu'une ſeule perſonne, il eſt évident qu'il auroit attribué à cette perſonne tout ce qui convient à chacune des deux natures: c'eſt ainſi que nous, qui conſidérons l'homme comme une perſonne compoſée d'un corps & d'une ame, diſons que l'homme marche, qu'il a un corps, qu'il a un eſprit, &c.

Neſtorius nioit donc en effet l'union hypoſtatique du Verbe avec la nature humaine, & ſuppoſoit deux perſonnes en J. C.

Réfutation du Neſtorianiſme.

Il eſt certain que le Verbe s'eſt uni à la nature humaine.

1°. L'union du Verbe avec la nature humaine n'eſt pas un ſimple concours de la divinité & de l'humanité pour le ſalut du genre humain, tel que le concours de deux cauſes abſolument ſéparées, & dont l'effet tend à produire le même effet: car l'Ecriture nous dit que le Verbe a été fait chair, & que le Fils de Marie eſt Dieu; ce qui ſeroit abſurde, ſi l'union du Verbe & de l'humanité n'étoit qu'un ſimple concours des deux natures, comme il eſt abſurde de dire qu'un homme qui ſe ſert d'un levier pour ſoulever un poids eſt devenu un levier.

2°. Cette union n'eſt pas une ſimple union de conſentement de penſées, de deſirs, & d'inclinations: car, comme on ne peut pas dire que je produiſe les actions d'un homme, parcequ'elles ſont conformes à mes inclinations; de même on ne pourroit pas dire que Dieu a produit les actions de J. C., qu'il a repandu ſon ſang, ſi dans J. C. Dieu n'étoit uni à l'humanité, que par la conformité des actions de l'homme avec la nature de Dieu.

3°. L'union du Verbe avec la nature humaine, n'eſt pas une ſimple habitation de la divinité dans l'humanité, ni une ſimple influence pour la gouverner. Un Pilote eſt uni de cette maniere avec ſon navire, & c'eſt ainſi que Dieu habite dans ſes Saints; cependant on ne dira pas que le Pilote ſoit fait le Navire, ni que Dieu ſoit fait un Saint.

S. Jean n'auroit donc pas pû dire que le Verbe a été fait chair, ſi l'union du Verbe avec la nature humaine n'étoit qu'une ſimple habitation de la divinité dans l'humanité, ou une ſimple influence du Verbe pour la gouverner.

4°. L'union du Verbe avec l'humanité n'eſt pas une union d'information, telle qu'eſt l'union de l'ame & du corps; car la divinité n'eſt pas la forme de l'humanité, & l'humanité n'eſt pas devenue la matiere de la divinité.

5°. Par l'union du Verbe avec l'humanité, le Verbe a été fait chair : ce qui ne peut s'entendre qu'en quelqu'un de ces sens ; ou que le Verbe a été réellement converti en chair, ce qui est absurde ; ou dans un sens de ressemblance, savoir, que le Verbe ait pris quelque conformité à certains égards avec la chair, ce qui est absurde : car en quoi le Verbe est-il devenu semblable à la chair ? ou enfin dans ce troisieme sens, qui est que le Verbe a uni à soi personnellement la chair, ce qui est confirmé par le passage même, qui porte que le Verbe après s'être fait chair, a habité parmi les hommes, & qu'ils ont contemplé sa gloire.

6°. Cette union est telle que les propriétés, les droits, les actions, les souffrances, & telles choses semblables qui ne peuvent appartenir qu'à une seule nature, sont attribuées à la personne dénommée par l'autre nature, ce qui ne se peut dire en aucune maniere, à moins que les deux natures n'appartiennent également à une seule & même personne ; telles sont ces passages où il est dit, *un Dieu a racheté son Eglise par son sang* : *Dieu n'a point épargné son propre Fils, mais il l'a mis à mort* (1).

S'il y a dans J. C. deux personnes qui soient également associées ensemble par une même onction, & sousordonnées l'une à l'autre pour la rédemption du genre humain, on ne peut dire que l'une soit l'autre, comme S. Jean dit que la parole a été fait chair : on ne sauroit attribuer à l'une ce qui n'appartient qu'à l'autre ; lorsqu'on les considere hors de l'homme, & indépendamment de la fin à laquelle elles concourent.

Ainsi, dans le sentiment de Nestorius, on ne pourroit dire que le Fils de Dieu est mort, ni qu'il est né, ou qu'il a été fait de femme, ni qu'il ait été touché de la main & vu des yeux ; ainsi, par exemple, lorsque Pierre avec son épée tue Paul, on peut bien dire que l'épée a tué Paul, comme on dit que Pierre a tué Paul ; mais on ne peut pas dire que hors de l'égard de

(1) Act. 2. Ep. ad Rom. 6.

cet effet commun, l'homme a été fait épée, l'homme a été forgé de la main d'un Artisan ; parceque ces sortes d'expressions n'ont lieu que dans l'union de plusieurs natures en unité de personnes, c'est-à-dire, lorsqu'une nature s'est tellement unie à l'autre, qu'elles ne forment qu'une nature individuelle, ou un suppôt doué d'intelligence, divisé de tout autre, & incommunicable.

Mais, J. C. réuniſſant deux natures, comment est-il possible qu'il n'y ait en lui qu'une personne.

Pour résoudre cette difficulté, il faut se rappeller ce que c'est qu'une personne.

Une personne est une nature individuelle, ou un suppôt doué d'intelligence, complet, divisé de tout autre, & incommunicable à tout autre.

Ainsi, chaque homme en particulier est une personne, qui a ses actions, ses droits, ses qualités, ses souffrances, ses mouvemens, & ses sentimens, qui lui appartiennent d'une maniere si particuliere, qu'ils ne peuvent pas être à un autre.

De même, un Ange est une personne, parceque c'est une nature intelligente, complette, & qui se termine en soi-même, divisée de toute autre, & incapable de se communiquer.

Il n'en seroit pas ainsi du corps & de l'ame de l'homme, si avant leur union ils existoient séparés ; car étant faits pour être unis ensemble, afin que de leur union, il en résulte ce que nous appellons l'homme, le corps humain sans l'ame, ne peut remplir toutes les fonctions auxquelles il est destiné, ni l'ame avant son union avec le corps, faire toutes les opérations pour lesquelles elle a été créée : ainsi l'ame humaine séparée du corps, ne seroit point une personne, il faut qu'elle soit unie à un corps, & c'est l'union de l'ame & du corps qui produit la personne. Deux natures, ou deux substances, peuvent donc ne faire qu'une personne, lorsque leur nature est telle qu'elles ne peuvent remplir les fonctions auſquelles elles sont destinées, qu'autant qu'elles sont unies ; parcequ'alors elles ne sont point une nature individuelle, douée d'intelligence, & complette, divisée de toute autre & incommunicable.

Il eſt aiſé d'après ces notions de concevoir comment la nature humaine & la nature divine ne ſont en J. C. qu'une perſonne ; car la nature humaine de J. C. n'ayant pas été formée en vertu des loix de la nature, mais par un principe ſurnaturel, ſa premiere & originaire deſtination a été d'être jointe à une autre, d'où il ſuit qu'elle ne ſe termine pas en elle-même, qu'elle n'eſt point complette, comme le ſont les autres créatures humaines, qui viennent par les loix ordinaires de la nature, parcequ'elles n'ont pas cette deſtination qu'on vient de marquer dans celle de J. C.

La nature humaine de J. C. ne pouvant par elle-même remplir les fonctions auxquelles elle eſt deſtinée, & ne pouvant les remplir que par ſon union avec le Verbe ; il eſt clair qu'avant cette union, elle n'eſt point une perſonne, & qu'après cette union le Verbe & la nature humaine ne ſont qu'une perſonne, parcequ'ellles ne ſont qu'une ſeule nature individuelle, ou un ſuppôt doué d'intelligence, complet, diviſé de tout autre & incommunicable.

L'erreur de Neſtorius qui ne ſuppoſoit qu'une union morale entre la nature divine & la nature humaine, détruit toute l'économie de la Religion Chrétienne : car alors il eſt clair que J. C. notre Médiateur & notre Rédempteur, n'eſt qu'un ſimple homme, ce qui renverſe le fondement de la Religion Chrétienne, comme je l'ai fait voir dans l'article Ariens, en prouvant que le dogme de la divinité du Verbe, eſt un dogme fondamental.

Le dogme de l'union hypoſtatique n'eſt pas une ſpéculation inutile, comme on le prétend ; il ſert à nous donner l'exemple de toutes les vertus, à nous inſtruire avec autorité, & à prévenir une infinité d'abus, dans leſquels les hommes ſeroient tombés s'ils n'avoient eu pour modele & pour Médiateur entre Dieu & eux, qu'un ſimple homme : c'eſt ainſi que tous les Peres ont enviſagé le dogme de l'Incarnation, ou de l'union hypoſtatique, mais ce n'eſt pas ici le lieu de traiter cette matiere (1).

(1) Aug. de Doctrin. Chriſt. l 1. c 11, 12, 13. Greg. Moral, l. 6, c. 8. l. 7 c. 6. Nicole, Symbole, Inſtruct. 3.

NESTORIUS, Evêque de Conſtantinople, auteur de l'héréſie qui porte ſon nom, fut condamné & dépoſé dans le Concile d'Epheſe.

Il étoit né en Syrie, il s'y deſtina à la prédication, c'étoit le chemin des dignités, & il avoit tous les talens néceſſaires pour y réuſſir : ſon extérieur étoit modeſte, & ſon viſage pâle & extenué, il fut généralement applaudi, & ſe fit adorer du peuple.

Après la mort de Siſinnius, l'Egliſe de Conſtantinople ſe diviſa ſur le choix de ſon ſucceſſeur ; & Théodoſe le jeune, pour prévenir les diſſenſions, appella Neſtorius ſur le Siége de Conſtantinople.

La dignité à laquelle Neſtorius fut élevé échauffa ſon zele, il tâcha de l'inſpirer à Théodoſe ; & dans ſon premier ſermon il lui dit, donnez-moi la terre purgée d'Hérétiques, & je vous donnerai le Ciel ; ſecondez-moi pour exterminer les Hérétiques, & je vous promets un ſecours efficace contre les Perſes (1).

A peine Neſtorius étoit établi ſur le Siége de Conſtantinople, qu'il chaſſa les Ariens de la Capitale, arma le peuple contre eux, abattit leurs Egliſes, & obtint de l'Empereur des Edits rigoureux pour achever de les exterminer (2).

Neſtorius, par ſon zele & par ſes talens, ſe concilia la faveur du Prince, le reſpect des Courtiſans, & l'amour du peuple : il rétablit même dans tous les eſprits la mémoire de S. Chryſoſtome, que Théophile d'Antioche, oncle de S. Cyrille d'Alexandrie, avoit rendu odieux, & qu'il avoit fait exiler.

Après avoir établi ſon crédit, & gagné la confiance par un zele immodéré auquel le peuple applaudit preſque toujours, Neſtorius ſe crut en état d'enſeigner la doctrine qu'il avoit reçue de Théodore de Mopſueſte, & de donner une nouvelle forme au Chriſtianiſme.

Nous avons remarqué dans l'article NESTORIANISME, que le dogme de l'union hypoſtatique étoit généralement reçu dans l'Egliſe : en conſéquence de cette union, on pouvoit, non-ſeulement dire que J. C. étoit

(1) Socrat. l. 7, c. 29. (2) Ibid.

Homme

Homme & Dieu, mais encore qu'il étoit un Homme-Dieu, & un Dieu-Homme ; ce langage étoit généralement établi dans l'Eglise.

Par une suite de cet usage, on disoit que la Sainte Vierge étoit mere de J. C., mere de Dieu.

Nestorius attaqua d'abord ces expressions, il prêcha que le Verbe s'étoit incarné, mais qu'il n'étoit point sorti du sein de la Vierge, parcequ'il subsistoit de toute éternité.

Le peuple fut scandalisé de cette doctrine, entendit le Patriarche avec indignation, & l'interrompit au milieu de son discours ; bientôt il murmura, se plaignit, s'echauffa, & enfin se souleva contre Nestorius, qui se servit de son crédit pour faire arrêter, emprisonner & foueter les principaux des mécontens (1).

L'innovation de Nestorius fit du bruit dans tout l'Orient, on envoya ses écrits en Egypte : les Moines agiterent entre eux la question que Nestorius avoit élevée, ils consulterent S. Cyrille ; & le Patriarche d'Alexandrie leur écrivit qu'il auroit souhaité qu'on n'agitât pas ces questions, & que cependant il croyoit que Nestorius étoit dans l'erreur (2).

Nestorius engagea Photius à répondre à cette lettre, il fit courir le bruit que S. Cyrille gouvernoit mal son Eglise, & qu'il affectoit une domination tyrannique (3).

S. Cyrille répondit à Nestorius que ce n'étoit pas sa lettre qui jettoit le trouble dans l'Eglise, mais les cahiers qui s'étoient répandus sous le nom de Nestorius ; que ces cahiers avoient causé un tel scandale, que quelques personnes ne vouloient plus appeller J. C. Dieu, mais l'organe & l'instrument de la Divinité, que tout l'Orient étoit en tumulte sur ce sujet ; que Nestorius pouvoit appaiser ces troubles en s'expliquant & en retranchant ce qu'on lui attribuoit ; qu'il ne devoit pas refuser la qualité de mere de Dieu à la Vierge ;

(1) Acte Conc. Ephes.
(2) Cyrillus, Epist. ad Cœlestin
(3) Conc. Ephes. prima part. c. 12. Cyrill. Ep. ad Nestor. secunda.

que par ce moyen il rétabliroit la paix dans l'Eglise.

Nestorius répondit à S. Cyrille qu'il avoit manqué envers lui à la charité fraternelle, que cependant il vouloit bien lui donner des marques d'union & de paix : mais il ne s'explique, ni sur sa doctrine, ni sur les moyens que S. Cyrille lui proposoit pour rétablir la paix.

S. Cyrille dans une seconde lettre exposa sa doctrine sur l'union hypostatique, prévint tous les abus qu'on pouvoit en faire, & fit voir que cette doctrine étoit fondée sur le Concile de Nicée : il finissoit en exhortant Nestorius à la paix.

Nestorius accusa S. Cyrille de mal entendre le Concile de Nicée, & de donner dans plusieurs erreurs, & prétendit qu'aucun Concile n'ayant employé les termes de mere de Dieu, on pouvoit les supprimer.

S. Cyrille craignit que ces sophismes n'en imposassent aux Fideles de Constantinople : il leur écrivit pour leur faire voir que Nestorius & ses partisans, divisoient J. C. en deux personnes ; il leur conseilla de répondre à ceux qui les accusoient de troubler l'Eglise & de ne pas obéir à leur Evêque, il leur conseilla, dis-je, de répondre que c'est cet Evêque même qui causa du trouble & du scandale, parcequ'il enseignoit des choses inouies.

Cette opposition des deux Patriarches alluma le feu de la discorde, il se forma deux partis dans Constantinople même, & ces deux partis n'oublierent rien pour rendre leur doctrine odieuse.

Les ennemis de Nestorius l'accusoient de nier indirectement la divinité de J. C. qu'il appelloit seulement Porte-Dieu, & qu'il réduisoit à la condition d'un simple homme.

Les partisans de Nestorius au contraire reprochoient à S. Cyrille qu'il avilissoit la Divinité, & qu'il l'abbaissoit à toutes les infirmités humaines ; ils lui appliquoient toutes les railleries des Payens qui insultoient aux Chrétiens sur leur Dieu crucifié.

Bientôt les deux Patriarches informerent toute l'Eglise de leurs contestations.

Acace de Boerée & Jean d'Antioché approuverent la doctrine de S. Cyrille & condamnerent Neſtorius ; mais ils étoient d'avis qu'il ne falloit pas relever avec tant de chaleur des expreſſions peu exactes, & prierent Saint Cyrille d'appaiſer cette querelle par ſon ſilence.

Le Pape Celeſtin auquel S. Cyrille & Neſtorius avoient écrit, aſſembla un Concile qui approuva la doctrine de S. Cyrille ; & condamna celle de Neſtorius : le Concile ordonnoit que ſi Neſtorius, dix jours après la ſignification du jugement du Concile, ne condamnoit pas la nouvelle doctrine qu'il avoit introduite, & qu'il n'approuvât pas celle de l'Egliſe de Rome, de l'Egliſe d'Alexandrie & de toutes les Egliſes Catholiques, il ſeroit dépoſé, & privé de la Communion de l'Egliſe, le Concile déclaroit encore que ceux qui s'étoient ſéparés de Neſtorius depuis qu'il enſeignoit cette doctrine, n'étoient point excommuniés (1).

S. Cyrille aſſembla auſſi un Concile en Egypte : on y réſolut l'exécution du jugement prononcé par les Evêques d'Occident contre Neſtorius, & l'on députa quatre Evêques pour le lui ſignifier. Saint Cyrille ajouta une profeſſion de Foi qu'il vouloit que Neſtorius ſouſcrivit, ainſi que douze anathêmes dans leſquels la doctrine de Neſtorius, & toutes les faces ſous leſquelles on pouvoit la propoſer, étoient condamnées. (2).

Neſtorius ne répondit aux députés d'Alexandrie que par douze anathêmes qu'il oppoſa à ceux de Saint Cyrille.

Avant toutes ces procédures, Neſtorius avoit obtenu de Théodoſe, que l'on convoqueroit un Concile général à Epheſe, & les Evêques s'y aſſemblerent en 431.

S. Cyrille s'y rendit avec cinquante Evêques d'Afrique, & Neſtorius avec dix (3).

Jean d'Antioche ne fit pas autant de diligence, ſoit

(1) Ce Concile ſe tint en 430, au mois d'Août.

(2) Ce Concile fut tenu en 430. au mois de Novembre.

(3) Socrat. l. 7. c. 33. Relat. ad Imper. 2. Part. Conc. Ephel. Act 1.

que ſon retardement fut cauſé per la difficulté des chemins, ſoit qu'il en eſpérât quelques bons effets ; cependant il envoya deux députés pour aſſurer les Evêques aſſemblés à Epheſe, qu'il arriveroit inceſſamment, mais que les Evêques qui l'accompagnoient & lui-même ne trouveroient pas mauvais que le Concile fût commencé ſans eux (1).

S. Cyrille & les Evêques d'Egypte & d'Aſie s'aſſemblerent donc le 22 Juin, quoique les Légats du S. Siége ne fuſſent pas encore arrivés (2).

Neſtorius fut appellé au Concile & refuſa de s'y trouver, prétendant que le Concile ne devoit point commencer avant l'arrivée des Orientaux.

Les Evêques n'eurent point d'égard aux raiſons de Neſtorius : on examina ſes erreurs ; elles avoient été miſes dans un grand jour par S. Cyrille : elles furent condamnées unanimement, & Neſtorius fut dépoſé.

Le Concile envoya des députés à Jean d'Antioche, pour le prier de ne point communiquer avec Neſtorius qu'on avoit dépoſé.

Jean d'Antioche arriva à Epheſe vingt jours après la dépoſition de Neſtorius, & forma avec ſes Evêques un nouveau Concile : on y accuſa Mennon d'avoir fermé la porte aux Evêques, & S. Cyrille d'avoir dans ſes douze anathêmes renouvellé l'erreur d'Apollinaire. Sur cette accuſation, on prononça Sentence de dépoſition contre Mennon & contre S. Cyrille.

Les Légats du Pape étant arrivés dans ces entrefaites, ils ſe joignirent à S. Cyrille, comme leur inſtruction le portoit ; on leur communiqua ce qu'on avoit fait contre Neſtorius, & ils l'approuverent. Le Concile écrivit enſuite à l'Empereur, que les Légats de l'Egliſe de Rome avoient aſſuré que tout l'Occident s'accordoit avec eux ſur la doctrine, & qu'ils avoient condamné comme eux la doctrine & la perſonne de Neſtorius. On caſſa enſuite le jugement de dépoſition porté contre

---

(1) Socr. ib. c. 36. Evagr. l. 1. c. 3. Nicephor. l. 4. c. 34. Conc. Eph.

[2] Act. Conc. Epheſ. Coll. lect. de Lupus.

S. Cyrille & contre Mennon, & l'on cita Jean d'Antioche & ſes adhérans.

Le jour même de cette citation, Jean d'Antioche fit afficher un placard, par lequel on déclaroit Cyrille & Mennon dépoſés pour cauſe d'héréſie, & les autres Evêques pour les avoir favoriſés.

Le lendemain, le Concile d'Epheſe fit citer Jean d'Antioche pour la troiſieme fois, on condamna l'erreur d'Arius, d'Apollinaire, de Pélage, de Celeſtius; enſuite on déclara que Jean d'Antioche & ſon parti étoient ſéparés de la Communion de l'Egliſe (1).

---

(1) La conduite du Concile d'Epheſe a été blâmée par Baſnage, le Clerc, la Croze, &c. mais injuſtement.

1°. Jean d'Antioche n'étoit accompagné que de quarante Evêques, & le Concile étoit en regle en commençant à examiner l'affaire de Neſtorius avant ſon arrivée.

2°. Jean d'Antioche après ſon arrivée pouvoit ſe faire rendre compte de ce qui s'étoit paſſé dans le Concile, & le déſapprouver ou l'approuver, Les Légats du Pape Céleſtin, quoiqu'ils fuſſent arrivés après le jugement prononcé contre Neſtorius, ne ſe ſéparerent point de S. Cyrille; on leur communiqua ce qu'on avoit fait contre Neſtorius, & ils ſe joignirent au Concile.

3°. Jean d'Antioche ne put reprocher aucune erreur au Concile d'Epheſe, & par conſéquent ſon Schiſme n'avoit pour fondement que l'omiſſion d'une ſimple formalité. Il eſt donc clair qu'il n'avoit pas une juſte raiſon de rompre l'unité, & que le Concile d'Epheſe ne pouvoit ſe diſpenſer de le condamner.

4°. Jean d'Antioche n'étoit pas en droit de citer S. Cyrille à ſon Concile, & il eſt certain qu'il condamna ce Patriarche pour des erreurs dans leſquelles il n'étoit point tombé, puiſqu'il avoit condamné, avec tout le Concile, l'erreur d'Apollinaire, celle d'Arius, &c.

Si dans toute cette affaire il y a eû un peu trop de vivacité, il faut l'imputer à Neſtorius même; c'eſt lui qui a le premier traité ſes adverſaires avec rigueur, qui a employé le premier les paroles injurieuſes & outrageantes, comme on le voit par la lettre qu'il fit écrire par Photius: il employa, le premier, des moyens violens; ce fut lui qui fit intervenir dans cette affaire l'autorité Impériale: il eſt donc la vraie cauſe de la vivacité qu'on mit dans cette affaire, ſuppoſé qu'on y en ait trop mis.

Ce n'eſt pas que je ne croie que la patience, l'indulgence, & la douceur, ne ſoient préférables à la rigueur; l'eſprit de l'Egliſe eſt un eſprit de douceur & de charité: la ſévérité ne doit être employée qu'après avoir épuiſé toutes les reſſources de la douceur & de la charité indulgente; mais cependant l'E-

Les Evêques d'Egypte & ceux d'Orient, après s'être lancé plusieurs excommunications, envoyerent chacun de leur côté des députés à l'Empereur. Les Courtisans prirent parti dans cette affaire; ceux-ci pour Cyrille, ceux-là pour Nestorius: les uns étoient d'avis que l'Empereur déclarât, que ce qui avoit été fait de part & d'autre, étoit légitime; les autres disoient qu'il falloit déclarer tout nul, & faire venir des Evêques désintéressés pour examiner tout ce qui s'étoit passé à Ephese.

Théodose se flotta quelque tems entre ces deux partis, & prit enfin celui d'approuver la déposition de Nestorius & celle de S. Cyrille, persuadé qu'en ce qui regardoit la foi, ils étoient tous d'accord, puisqu'ils recevoient tous le Concile de Nicée.

Le jugement de Théodose ne rétablit pas la paix: les partisans de Nestorius & les défenseurs du Concile, passerent de la discussion aux insultes, & des insultes aux armes, & l'on vit bientôt une guerre sanglante prête à éclater entre les deux partis.

Théodose qui étoit d'un caractere doux, foible & pacifique, fut également irrité contre Nestorius & contre S. Cyrille: il vit alors que ce qu'il avoit pris dans Nestorius pour du zele & pour de la fermeté, n'étoit que l'effet d'une humeur violente & superbe, il passa de l'estime & du respect, au mépris & à l'aversion: qu'on ne parle plus de Nestorius, disoit-il, c'est assez qu'il ait fait voir une fois ce qu'il étoit (1).

Nestorius devint donc odieux à toute la Cour; son nom seul excitoit l'indignation des Courtisans, & l'on traitoit de séditieux tous ceux qui osoient agir pour lui: il en fut informé & demanda à se retirer dans le Monastere où il étoit avant de passer sur le Siége de Cons-

---

glise est quelquefois obligée de s'armer de sévérité, & l'on ne doit pas croire légerement que les premiers Pasteurs n'ont pas employé toutes les voies de la douceur avant que d'en venir à la rigueur. Sommes-nous sûres que nous les blâmerions, si nous connoissions le détail de tout ce qu'ils ont fait pour n'être pas obligés d'user de cette sévérité?

(1) Conc. t. 4, p. 603.

tantinople ; il en obtint la permiſſion & partit auſſitôt avec une fierté ſtoïque qui ne l'abandonna jamais.

Pour S. Cyrille, il fut arrêté & gardé ſoigneuſement ; & l'Empereur, perſuadé que ce Patriarche avoit été dépoſé par tout le Concile, étoit ſur le point de le bannir.

Le Concile écrivit à l'Empereur, fit voir que Cyrille & Mennon n'avoient point été condamnés par le Concile, mais par trente Evêques qui l'avoient jugé ſans forme, ſans preuves, & par le ſeul deſir de venger Neſtorius.

Ces lettres, ſoutenues des preſſantes ſollicitations de l'Abbé Dalmace qui étoit tout puiſſant auprès de l'Impératrice, ſuſpendirent l'exécution des ordres donnés contre S. Cyrille. Pour Neſtorius, l'Empereur n'en voulut plus entendre parler, & fit ordonner Maximin à ſa place.

Les Evêques d'Egypte & d'Orient étoient cependant toujours aſſemblés à Epheſe & irréconciliables.

Théodoſe leur écrivit qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pû, & par ſes Officiers & par lui-même, pour réunir les eſprits, croyant que c'étoit une impiété de voir l'Egliſe dans le trouble, & de ne pas faire ſon poſſible pour rétablir la paix : il ajoutoit que ne l'ayant pû faire, il étoit réſolu de terminer le Concile ; que ſi néanmoins les Evêques avoient un deſir ſincere de la paix, il étoit prêt à recevoir les ouvertures qu'ils voudroient lui propoſer, ſinon qu'ils n'avoient qu'à ſe retirer promptement ; qu'il accordoit de même aux Orientaux le pouvoir de ſe retirer chacun dans leurs Diocèſes ; & que tant qu'il vivroit, il ne les condamneroit point, parcequ'ils n'ont été convaincus de rien en ſa préſence, perſonne n'ayant voulu entrer en conférence avec eux ſur les points conteſtés : il finiſſoit en proteſtant qu'il n'étoit point cauſe du ſchiſme, & que Dieu ſavoit bien qui en étoit coupable (1).

On peut juger par cette lettre, dit M. de Tillemont,

(1) Cotelier, p. 41. Tillemont, t. 15, p. 483.

que Théodose étoit encore moins satisfait des Evêques du Concile, que des Orientaux ; mais que ne voyant de tous côtés que des ténebres, il ne vouloit point juger, & qu'il préféroit néanmoins ceux du Concile, comme ayant plus de leur côté les marques de la Communion Catholique.

Voilà quelle fut la fin du Concile d'Ephese, que l'Eglise a toujours reçu sans difficulté comme un Concile Œcuménique, non-obstant l'opposition que les Orientaux y firent pendant quelque tems, & sans aucun fondement.

Les Orientaux ne virent qu'avec une peine extrême, que l'Empereur renvoyoit dans son Eglise S. Cyrille qu'ils avoient dépose : Jean d'Antioche assembla un Concile composé des Evêques qui l'avoient accompagné à Ephese, & des Evêques d'Orient : on y confirma la Sentence de déposition portée contre S. Cyrille ; ensuite le Concile écrivit à Théodose que les Evêques, les Ecclésiastiques, & les peuples du Comté d'Orient, s'étoient unis pour soutenir la foi de Nicée jusqu'à la mort, & qu'ils abhorroient tous à cause de cela les anathématismes de S. Cyrille, qu'ils soutenoient être contraires à ce Concile : c'est pourquoi il prie l'Empereur de les faire condamner de tout le monde (1).

C'est ainsi que le schisme commencé à Ephese, continuoit dans l'Eglise ; ceux du Concile d'Orient n'ayant point de Communion avec ceux qui ne se séparoient pas de S. Cyrille (2).

Cette rupture ne pouvoit se faire & s'entretenir sans beauconp d'aigreur de part & d'autre, & les peuples participerent à l'animosité de leurs Evêques ; on ne voyoit de tous côtés que querelles, qu'aigreur, qu'anathême, sans que les Evêques & les peuples pûssent souvent dire de quoi il s'agissoit, & pourquoi des Chrétiens se déchiroient si cruellement les uns les autres ; les personnes les plus proches se trouvoient les plus ennemies : on satisfaisoit à ses intérêts particuliers sous

---

[1] Appendix, Conc. Balus, p. 741.
(2) Conc. t. 4, p. 663.

prétexte d'être zélé pour l'Eglise, & le désordre étoit si grand, qu'on n'osoit seulement passer d'une Ville à l'autre, ce qui exposoit la sainteté de l'Eglise à la raillerie & aux insultes des Payens, des Juifs, & des Hérétiques (1).

Quoique Théodose témoignât assez d'égalité entre les Orientaux & leurs adversaires, les défenseurs du Concile d'Ephese étoient cependant, sans comparaison, les plus forts, & par leur union avec tout l'Occident, & parceque l'Empereur même & toute la Cour étoit dans leur Communion.

Les Orientaux les accusent d'avoir mal usé de ce pouvoir, & de s'en être servi pour faire toutes sortes de violences; mais ces sortes d'accusations vagues & générales ne doivent point faire d'impression, & peut-être que les Catholiques ne faisoient pas de moindres reproches aux Orientaux, n'y ayant apparemment rien de plus véritable que ce que dit Ibas d'Edesse, que dans cette confusion, chacun suivoit sa voie, & les desirs de son cœur (2).

C'est donc manquer d'équité, que de juger les Catholiques sur le témoignage des Nestoriens seuls, comme fait M. de la Croze (3).

Théodose attribua aux divisions de l'Eglise ses mauvais succès en Afrique; il n'oublia rien pour rétablir la paix, il jugea qu'elle dépendoit de la réconciliation de Jean d'Antioche & de S. Cyrille; il employa donc tous ses soins & toute son autorité pour procurer cette réconciliation; il écrivit à tous ceux qui avoient du crédit sur leur esprit, & sur-tout à S. Simeon Stylite & à Acace (4).

Après mille difficultés, mille délicatesses, mille précautions pour la Religion, pour l'honneur, & pour la vanité, la paix fut conclue entre Jean d'Antioche & S. Cyrille.

La plupart des Orientaux imiterent Jean d'Antioche,

---

(1) Conc. t. 4. p. 663.
(2) Ibid p. 666.
(3) Réflexions sur le Mahométisme, p. 9.
(4) Append. Conc. t. 3. p. 1986.

mais Neſtorius conſerva toujours des partiſans zélés, qui, non-ſeulement ne voulurent pas être compris dans la paix de Jean d'Antioche, mais qui ſe ſéparerent de ſa Communion, parcequ'il communiquoit avec S. Cyrille.

On vit donc dans l'Orient même une nouvelle diviſion, les Evêques de Cilicie & de l'Euphratéſienne, ſe ſéparerent de Jean d'Antioche : ce Patriarche voulut employer l'autorité pour les réduire, & ne fit qu'augmenter le mal ; l'Empereur défendit aux Evêques de venir en Cour, & ordonna de chaſſer tous ceux qui ne ſe réuniroient pas à Jean d'Antioche.

Neſtorius du fond de ſon Monaſtere excitoit toutes ces oppoſitions, & regloit tous les mouvemens de ſa faction : ni la déſertion des uns, ni l'exil des autres, ni ſa dépoſition approuvée par toutes les Egliſes Patriarchales, n'ébranlerent la fermeté de Neſtorius, &, pour ainſi dire, accablé ſous les ruines de ſon parti, il ſe montroit encore ferme & intrépide : l'Empereur qui fut informé de ſes intrigues, le relégua dans la Thébaïde où il mourut.

L'Empereur traita avec la même rigueur les défenſeurs de Neſtorius, il confiſqua les biens des principaux, & les relégua à Petra dans l'Arabie : il fit enſuite des Edits pour condamner au feu les écrits de Neſtorius, & pour obliger ceux qui en avoient des exemplaires à les brûler : il défendoit aux Neſtoriens de s'aſſembler, & confiſquoit les biens de ceux qui permettoient ces aſſemblées dans leurs maiſons, ou qui embraſſoient le parti de Neſtorius.

L'autorité de Théodoſe ne vint pas à bout des Neſtoriens, il les fit plier ſans les convaincre : une grande quantité de Neſtoriens paſſerent en Perſe & en Arabie, beaucoup cederent au tems, & conſerverent, pour ainſi dire, le feu de la diviſion caché ſous les cendres du Neſtorianiſme, ſans prendre le titre de Neſtoriens, & ſans oſer faire revivre une Secte qui n'eut plus que des Sectateurs diſperſés dans l'Empire Romain, où les loix de l'Empereur avoient noté d'infamie & proſcrit les Neſtoriens.

Mais cette héréſie paſſa de l'Empire Romain en Per-

se, où elle fit des progrès rapides; delà elle se répandit aux extrêmités de l'Asie, où elle est encore aujourd'hui professée par les Chaldéens ou Nestoriens de Syrie. Voyez l'art. CHALDÉENS.

NICOLAÏTES : c'étoit des Hérétiques qui soutenoient qu'on devoit manger des viandes offertes aux Idoles, & se prostituer (1).

S. Irenée, S. Epiphane, Tertullien, S. Jerôme, croyent que Nicolas Diacre avoit en effet enseigné ces erreurs (2).

S. Clement d'Alexandrie & d'autres croient que les Nicolaïtes avoient abusé d'un discours & d'une action de Nicolas : ils disent que ce Diacre ayant une belle femme, & que les Apôtres lui ayant reproché qu'il en étoit jaloux, il la fit venir au milieu de l'assemblée, & lui permit de se marier. S. Clement ajoute qu'il avoit avancé qu'il falloit user de la chair, & que cette maxime avoit donné lieu de croire qu'il permettoit toutes sortes de plaisirs ; mais qu'il ne vouloit dire rien autre chose, sinon qu'il falloit mortifier sa chair (3).

Le sentiment qui fait le Diacre Nicolas auteur des erreurs des Nicolaïtes, est moins fondé que celui de S. Clément : en effet Nicolas étoit né Gentil, & avoit embrassé le Judaïsme, il avoit ensuite reçu la foi de J. C., il étoit même un des plus saints & des plus fervens Chrétiens ; il fut choisi par l'Eglise de Jérusalem entre ceux qu'on jugeoit être pleins du S. Esprit, pour être l'un des sept premiers Diacres ; est-il vraisemblable, qu'avec ces qualités, Nicolas soit tombé dans l'erreur des Nicolaïtes ?

Il y a plus de vraisemblance dans le sentiment de quelques critiques qui croient que les Nicolaïtes, comme beaucoup d'autres Hérétiques, ont voulu descendre d'un homme Apostolique, & ont fondé leur senti-

---

1) Apocalyps. c. 2. S Iræn. & S. Clem. ne leur attribuent point d'autres erreurs Voyez Iræn. l. 1. c. 27. Clem. Alex. Strom. l. 3.

(2) Iræn. ibid, Epiph. Hær. 25. Hæron. ad Heliodor. Ep. 1. Tert. de Præscript.

(3) Clem. Alex. ibid Theodoret.

ment sur une expression de Nicolas, qui disoit qu'il falloit abuser de la chair : ce mot dans l'original est équivoque, & signifie mépriser, ou user d'une maniere blamable (1).

Un voluptueux profita de l'équivoque pour se livrer au plaisir sans scrupule, & prétendit suivre la doctrine de Nicolas.

Les Nicolaïtes, étant des voluptueux, d'un esprit foible & superstitieux, allioient la croyance des démons avec les dogmes du Christianisme, & pour ne pas irriter les démons, ils mangeoient des viandes offertes aux Idoles.

Ces Nicolaïtes vivoient du tems des Apôtres : dans la suite & après Saturnin & Carpocrate, cette Secte adopta les opinions des Gnostiques sur l'origine du monde. Voyez le mot GNOSTIQUE (2).

Il y a des Auteurs qui croient que la Secte des Nicolaïtes n'a point existé ; mais ce sentiment est contraire à toute l'antiquité, & n'est pas fondé.

Les Commentateurs de l'apocalypse ont traité de l'hérésie des Nicolaïtes : on voit par les annales de Pithou, que vers le milieu du septieme siecle, il y avoit des Nicolaïtes ; mais on ne dit point quels étoient précisément les erreurs des Nicolaïtes : on pourroit bien avoir donné ce nom aux Clercs qui conservoient leurs femmes, ce qui étoit fort commun dans ce siecle (3).

NOET, étoit d'Ephese ou de Smyrne : il enseigna que J. C. n'étoit pas différent du Pere, qu'il n'y avoit qu'une seule personne en Dieu, qui prenoit tantôt le nom de Pere, tantôt celui de Fils, qui s'étoit incarné, qui étoit né de la Vierge, & avoit souffert sur la croix l'an 240.

Ayant été cité devant les Prêtres, il desavoua d'abord ses erreurs : il ne changea cependant pas d'avis ; & ayant trouvé le moyen de faire adopter ses erreurs

---

(1) Clem. Alex. ibid. Le Clerc, Hist. Eccles. Iuigius, de Hær. sect. c. 9.

(2) Iræn. l. 1. c. 27. Aug. de Hær. Philastr. de Hæres. c. 33. Epiph. Hær. 25.

(3) Conc. Galliæ, t. 1. p. 330.

par une douzaine de personnes, il les professa hautement, & se fit chef de Secte; il prit le nom de Moyse, & donna le nom d'Aaron à son Frere. Ses Sectateurs s'appellerent Noëtiens : leurs erreurs étoient les mêmes que celles de Praxée & de Sabellius (1).

NOVATIEN avoit été Philosophe avant d'être Chrétien; il fut ordonné Prêtre de Rome : il avoit beaucoup d'esprit & de savoir.

Après la mort de Fabien, Evêque de Rome, on élut Corneille, Prêtre de l'Eglise de Rome, & recommandable par sa piété & par sa capacité.

La persécution que l'Eglise avoit soufferte sous l'Empereur Dece, avoit fait beaucoup de Martyrs; mais elle avoit aussi fait des Apostats. Plusieurs Chrétiens n'eurent pas le courage de résister à la persécution; les uns sacrifioient aux Idoles, ou mangeoient dans le Temple des choses sacrifiées, & on les appelloit *Sacrifians*; les autres ne sacrifioient pas, mais offroient publiquement de l'encens, & on les appelloit *Encensans*; enfin il y en avoit, qui, par leurs amis, ou par d'autres moyens, obtenoient du Magistrat un certificat, ou un billet, qui les dispensoit de sacrifier, sans que pour cela on pût les regarder comme Chrétiens; & parceque ces certificats s'appelloient en latin *Libelli*, on appelloit ces Chrétiens *Libellatiques*.

Lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, sous l'Empereur Gallus, la plûpart de ces Chrétiens foibles demanderent à être reçus à la Paix & à la Communion.

Mais on ne les y admettoit qu'après qu'ils avoient passé par les différens dégrés de pénitence établis dans l'Eglise, & le Pape Corneille se conforma sur cela à la discipline de l'Eglise.

Novatien par haine contre Corneille, ou par dureté de caractère, car il étoit Stoïcien, & d'une mauvaise santé; Novatien, dis-je, prétendit qu'on ne devoit jamais accorder la Communion à ceux qui étoient tombés dans l'idolâtrie, & se sépara de Corneille (2).

---

(1) Epiph. Hær. 57. Aug. Her. 41.
(2) Euseb. Hist. l. 6. c. 35 Socr. l. 4. c. 13. Epiph. Hær. 59.

Parmi les Chrétiens qui avoient souffert constamment pour la Foi de J. C. beaucoup embrassèrent le sentiment de Novatien, & il se forma un parti.

Novat, Prêtre de Carthage, qui étoit venu à Rome pour cabaler contre S. Cyprien, se joignit à Novatien, & lui conseilla de se faire ordonner Evêque de Rome.

Novatien se rendit à son avis, envoya deux hommes de sa cabale vers trois Evêques simples & grossiers qui demeuroient dans un petit canton d'Italie, & les fit venir à Rome, sous prétexte d'appaiser les troubles qui s'y étoient élevés.

Lorsqu'ils furent arrivés, Novatien les enferma dans une chambre, les enivra, & se fit ordonner Evêque.

Le Pape Corneille, dans un Concile de 60. Evêques, fit condamner Novatien, & le chassa de l'Eglise. (1).

Novatien alors se fit Chef d'une Secte qui a porté son nom, & qui prétendit qu'on ne devoit point admettre à la Communion ceux qui étoient tombés dans le crime d'idolâtrie. Novatien & ses premiers Disciples n'étendirent pas plus loin la sévérité de leur discipline; dans la suite ils exclurent pour toujours ceux qui avoient commis des péchés pour lesquels on étoit mis en pénitence; tels étoient l'Adultere, la Fornication: ils condamnerent ensuite les secondes nôces (2).

La sévérité de Novatien à l'égard de ceux qui étoient tombés dans l'idolâtrie, étoit en usage; ainsi il ne faut pas s'étonner de ce qu'il trouva des partisans, même parmi les Evêques; mais presque tous l'abandonnerent. Il y avoit encore des Novatiens en Afrique du tems de S. Leon, & en Occident, jusqu'au huitieme siécle. (3).

Les Novatiens prirent le nom de Cathares, c'est-à-dire Purs, ils avoient un grand mépris pour les Catholiques, & lorsque quelqu'un d'eux embrassoit leur sentiment, ils les rebaptisoient (4).

Novatien ne faisoit que renouveller l'erreur des Montanistes. Voyez l'article MONTAN.

---

[1] Euseb ibid.
(2) Epiph. ibid theod. Hæret. Fab. l. 3. c. 5
(3 Cypr. Ep. 73. ad Jubaianum Ambr. l. 1. de Pœn. c. 6. Dyon Alex. Ep. ad Dyon. Rom apud Euseb. l. 7. c. 7.
(4) Photius, Cod. 182.

O

ŒCOLAMPADE naquit à Weiſſemberg, dans la Franconie, l'an 1482. Il apprit aſſez bien le Grec & l'Hébreu : il ſe fit Moine de Sainte Brigitte, dans le Monaſtere de S. Laurent, près d'Ausbourg ; mais il ne perſévéra pas long-tems dans ſa vocation, il quitta ſon Monaſtere pour ſe rendre à Baſle, où il fut fait Curé. La prétendue Réforme commençoit à éclater : Œcolampade en adopta les principes, & préféra le ſentiment de Zuingle, à celui de Luther, ſur l'Euchariſtie.

Il publia un Traité, intitulé, de l'expoſition naturelle de ces paroles du Seigneur, *ceci eſt mon Corps.* Les Luthériens lui répondirent, par un livre intitulé *Syngramma*, c'eſt-à-dire écrit commun. Œcolampade en publia un ſecond, intitulé *Antiſyngramma*, & d'autres contre le Libre Arbitre, l'Invocation des Saints, &c.

Imitant l'exemple de Luther, Œcolampade ſe maria, quoique Prêtre, à une jeune fille, dont la beauté l'avoit touché : voici comment Eraſme le raille ſur ce mariage. » Œcolampade, dit-il, vient d'épouſer une » aſſez belle fille ; apparemment que c'eſt ainſi qu'il » veut mortifier ſa chair. On a beau dire que le Lu» théraniſme eſt une choſe tragique, pour moi je ſuis » perſuadé que rien n'eſt plus comique ; car le dénoue» ment de la Piece eſt toujours quelque mariage, & » tout finit en ſe mariant, comme dans les Comé» dies (1). «

Eraſme avoit beaucoup aimé Œcolampade avant qu'il eût embraſſé la Réforme : il ſe plaignit que depuis que cet ami avoit adopté la Réforme, il ne le connoiſſoit plus ; & qu'au lieu de la candeur dont il faiſoit profeſſion tant qu'il agiſſoit par lui-même, il n'y trouvoit plus que diſſimulation & artifice, lorſqu'il

(1) Ep. Eraſm. l. 8, Ep. 41.

fut entré dans les intérêts d'un parti (1).

Chauffepied & les Panégyriſtes d'Œcolampade n'ont point parlé de ce jugement d'Eraſme : nous croyons devoir le remarquer, afin que l'on apprécie les éloges qu'il donne à la plûpart des Réformateurs, dont la vie privée eſt trop peu intéreſſante pour remplir des volumes.

Œcolampade eut beaucoup de part à la Réforme de Suiſſe : il mourut à Baſle en 1531 (2).

OPHITES, branche de Gnoſtiques, qui croyoient que la ſageſſe s'étoit manifeſtée aux hommes ſous la figure d'un ſerpent, & qui, à cauſe de cela, rendoient un culte à cet animal.

Les Gnoſtiques admettoient une foule de Génies qui produiſoient tout dans le monde ; ils honoroient parmi ces Génies ceux qu'ils croyoient avoir rendu au genre humain les ſervices les plus importans : on voit combien ce principe dût produire de diviſion parmi les Gnoſtiques, & ce fut ce principe qui produiſit les Ophites : on trouve dans la Geneſe que ce fut un ſerpent qui fit connoître à l'homme l'arbre de la ſcience du bien & du mal, & qu'après qu'Adam & Eve en eurent mangé leurs yeux s'ouvrirent, & qu'ils connurent le bien & le mal.

Les Gnoſtiques, qui prétendoient s'élever au-deſſus des autres hommes par leurs lumieres, regardoient donc le génie ou la puiſſance qui avoit appris aux hommes à manger du fruit de l'arbre de ſcience du bien & du mal, comme la puiſſance qui avoit rendu au genre humain le ſervice le plus ſignalé, & ils l'honoroient ſous la figure qu'il avoit priſe pour inſtruire les hommes. Ils tenoient un ſerpent enfermé dans une cage, & lorſque le tems de célébrer la mémoire du ſervice rendu au genre humain, par la puiſſance qui ſous la figure du ſerpent avoit fait connoître l'arbre de ſcience, étoit venu, ils ouvroient la porte de la cage du ſerpent &

(1) Ep. Eraſm. l. 18. Ep. 23, l. 19. Ep. 123, l. 30. Ep. 47.

(2) Spond. Annal. an. 1526. n. 16. Capite de vita Oecolampad. Boſſuet. hiſt. des Variat. l. 2, Hiſt. de la Réforme de Suiſſe, t. 1.

l'appelloient :

l'appelloient : le ſerpent venoit, montoit ſur la table où étoient les pains, & s'entortilloit au-tour de ces pains. Voilà ce qu'ils prenoient pour leur Euchariſtie, & pour un ſacrifice parfait.

Après l'adoration du ſerpent, ils offroient par lui, diſoient-ils, une Hymne de louange au Pere céleſte, & finiſſoient ainſi leurs myſteres (1).

Origene nous a conſervé leur priere : c'étoit un jargon inintelligible, à-peu-près comme les diſcours des Alchimiſtes. On voit cependant par cette priere, qu'ils ſuppoſoient le monde ſoumis à différentes Puiſſances ; qu'ils croyoient que ces Puiſſances avoient ſéparé leur monde des autres, & s'y étoient pour ainſi dire enfoncées ; & qu'il falloit que l'ame pour retourner au Ciel, fléchît ces Puiſſances, ou les trompât, & paſsât *incognito* d'un monde à l'autre.

Cette eſpece de Gnoſtiques, qui honoroient le Serpent comme le ſymbole de la Puiſſance qui avoit éclairé les hommes, étoit ennemie de J. C. qui n'étoit venu ſur la terre que pour écraſer la tête du Serpent, détruire ſon empire, & reprolonger les hommes dans l'ignorance. En conſéquence de cette idée, ils ne recevoient parmi eux aucun Diſciple qui n'eût renié J. C. Ils avoient un Chef, nommé Euphrate.

ORBIBARIENS, Secte qui nioit le Myſtere de la Trinité, la Réſurrection, le Jugement dernier, les Sacremens : ils croyoient que J. C. n'étoit qu'un ſimple homme, & qu'il n'avoit pas ſouffert (2).

Les Orbibariens parurent vers l'an 1198 ; c'étoient des vagabonds, auxquels, ſelon les apparences, on donna le nom d'*Orbibariens*, tiré du mot latin *Orbis*, parcequ'ils couroient le monde ſans avoir aucune demeure fixe. Ils paroiſſoient ſortir de la Secte des Vaudois : cette Secte fut proſcrite & anathématiſée par Innocent III.

OREBITES, branche de Huſſites, qui, après la

(1) Origen l. 6, cont. Celſ. p. 291 & 294. l. 7, p 358 Philaſtr. c. 1 Epiph Hær 39. Damaſcen. c 37, de Hær.

(2) D'Argentré, Collect. Jud. t. 1. Eymeric, Director. Part. 2, quæſt. 14. Spond. ad an. 1192, Dup. n. 26.

mort de Ziſca, ſe mirent ſous la conduite de Bedricus, Bohémien : ils s'appelloient Orebites, parcequ'ils s'étoient retirés ſur une montagne, à laquelle ils donnoient le nom d'Oreb. Voyez l'art. HUSSITES.

ORIGENE, dit l'Impur, étoit Egyptien de Nation ; vers l'an 290 il enſeigna que le mariage étoit de l'invention du démon ; qu'il étoit permis de ſuivre tout ce que la paſſion pouvoit ſuggérer de plus infâme, afin que l'on empêchât la génération, par telle voie que l'on pourroit inventer, même par les plus exécrables. Origene l'Impur eut des Sectateurs, qui furent rejettés avec horreur par toutes les Egliſes ; ils ſe perpétuerent cependant juſqu'au cinquieme ſiecle (1).

OSIANDRISME, Doctrine d'Oſiander, Diſciple de Luther. Voyez l'article des Sectes ſorties du Luthéraniſme.

OSMA. (Pierre d') Voyez PIERRE D'OSMA.

P

PACIFICATEURS, nom que l'on donna à ceux qui adhéroient à l'Hénoticon de Zenon : voyez l'article MONOTHÉLITES. Les Anabaptiſtes prirent auſſi ce nom, prétendant que leur Doctrine établiroit ſur la terre une paix éternelle.

PALAMITES, les mêmes que les Héſicaſtes. Voyez cet article.

PARFAITS, nom que prenoient la plûpart des Hérétiques qui prétendoient réformer l'Egliſe, ou pratiquer quelques vertus extraordinaires.

PASSAGIENS, ce mot ſignifie tout Saint, & a été pris par différens Fanatiques, qui prétendoient à une ſainteté ſinguliere.

PASSALORYNCHITES, c'eſt ainſi que l'on appelle certains Hérétiques deſcendus des Montaniſtes, qui croyoient que pour être ſauvé il étoit néceſſaire de garder perpétuellement le ſilence : ils tenoient continuellement leur doigt ſur la bouche.

---

(1) Epiph. Hær. 63. Baron, ad an. 256.

PASSIONISTES, nom donné à ceux qui prétendoient que Dieu le Pere avoit souffert. Voyez PRAXEAS.

PATRIPESSIENS, les mêmes que les Passionistes.

PAUL, dit l'Arménien, Chef des Manichéens, connus sous le nom de Pauliciens. Voyez l'art. MANICHÉENS.

PAUL DE SAMOSATHE, fut ainsi nommé parcequ'il étoit de la ville de Samosathe, sur l'Euphrate, dans la Syrie Euphratésienne, vers la Mésopotamie; il fut Evêque d'Antioche vers l'an 262.

Zenobie régnoit alors en Syrie, & sa Cour rassembloit tous les hommes célebres par leurs talens & par leurs lumieres; elle y appella Paul de Samosathe, admira son éloquence, & voulut s'entretenir avec lui de la Religion Chrétienne.

Cette Princesse savoit les Langues & l'Histoire; elle préféroit la Religion Juive à toutes les Religions; elle ne pouvoit croire les Mysteres de la Religion Chrétienne: pour faire tomber cette répugnance, Paul tâcha de réduire les Mysteres à des notions simples & intelligibles: il dit à Zenobie que les trois Personnes de la Trinité n'étoient point trois Dieux, mais trois attributs, sous lesquels la Divinité s'étoit manifestée aux hommes: que J. C. n'étoit point un Dieu, mais un homme, auquel la sagesse s'étoit communiquée extraordinairement, & qu'elle n'avoit jamais abandonné (1).

Paul de Samosathe ne regarda d'abord ce changement dans la Doctrine de l'Eglise, que comme une condescendance propre à faire tomber les préjugés de Zenobie contre la Religion Chrétienne, & il crut qu'il pourroit concilier avec cette explication le langage & les expressions de l'Eglise sur le Mystere de la Trinité, & sur la Divinité de J. C. il avoit d'ailleurs compté que cette condescendance demeureroit secrette; mais elle fut connue, & les Fideles s'en plaignirent.

L'Evêque d'Antioche ne s'occupa plus qu'à justifier

(1) Epiph. Hæref. 65, Hilar. de Synod. p. 136.

le changement qu'il avoit fait dans la Doctrine de l'Eglise : il crut qu'en effet J. C. n'étoit point Dieu, & qu'il n'y avoit en Dieu qu'une Personne.

Les erreurs de Paul allarmerent le zele des Evêques ; ils s'assemblerent à Antioche, & Paul leur protesta qu'il n'avoit point enseigné les erreurs qu'on lui imputoit ; on le crut, & les Evêques se retirerent ; mais Paul persévéra en effet dans son erreur, elle se répandit, & les Evêques s'assemblerent de nouveau à Antioche : Paul fut convaincu de nier la Divinité de J. C. le Concile aussitôt le déposa, & l'excommunia de voix unanime.

Paul de Samosathe, protégé par Zenobie, ne quitta pourtant point son Eglise ; mais Aurélien ayant détruit la puissance de cette Princesse, les Catholiques se plaignirent à cet Empereur de la violence de Paul de Samosathe, & il ordonna que la maison Episcopale appartiendroit à celui auquel les Evêques de Rome adresseroient leurs lettres, jugeant que celui qui ne se soumettoit pas à la Sentence de ceux de sa Religion, ne devoit plus avoir rien de commun avec eux (1).

Aurélien ne prit point d'autre part à la dispute de Paul & des Catholiques : il accorda aux Catholiques la protection que les loix doivent à tout citoyen, pour chasser de sa maison un homme qui l'occupe malgré lui, & à toute Assemblée, ou à toute Société, pour en chasser un homme qui lui déplaît, & qui n'observe pas ses loix ; mais il ne punit point Paul de Samosathe : il le laissa jouir tranquillement des avantages de la Société civile, & les Catholiques ne demanderent pas qu'il en fût privé : Paul de Samosathe ne fut que le Chef d'une Secte obscure, dont on ne voyoit pas les moindres restes au milieu du cinquieme siecle, & que la plûpart ne connoissoient pas même de nom, tandis que l'Arianisme, dont on fit une affaire d'Etat, rempliſſoit dans le siecle suivant l'Empire de troubles & de désordres.

S. Lucien, si célebre dans l'Orient par sa sainteté, par son érudition, & par son martyre, resta long-tems

---

[1] Theodoret, Hæret. Fab. l. 2, c. 8.

attaché à Paul de Samosathe, & se sépara même de trois successeurs de Paul de Samosathe.

M. de Tillemont, qui croit qu'on ne doit pas justifier l'attachement de S. Lucien pour Paul de Samosathe, dit qu'on peut l'excuser. » S. Lucien, dit-il, étoit » du même pays que Paul de Samosathe : il pouvoit » avoir encore avec lui d'autres liaisons, avoir même » été élevé par lui au Sacerdoce ; ainsi il ne sera point » étonnant qu'il ne se soit pas aisément convaincu des » fautes & des erreurs d'un homme qu'il honoroit » comme son Pere & comme son Evêque ; & qui cou- » vroit si bien ses erreurs, qu'on eut de la peine à l'en » convaincre : que s'il y en a qui censurent trop dure- » ment les fautes que le respect & l'amitié font faire, » au lieu d'en avoir de la compassion, ils en font » peut-être une plus grande, en oubliant qu'ils sont » hommes, & capables de tomber comme les au- » tres (1). «

Le Concile d'Antioche, après avoir condamné Paul de Samosathe, écrivit à toutes les Eglises pour les en informer, & il fut généralement approuvé. On professoit donc alors bien distinctement la Divinité de J. C. & l'on ne croyoit pas que l'on pût faire dans ce Dogme le moindre changement.

Le sentiment de Paul de Samosathe n'étoit point différent de celui de Théodore : il le prouvoit par les mêmes raisons ; on le refutoit par les mêmes principes.

PELAGE, Moine Anglois, qui enseigna au commencement du cinquieme siecle, l'erreur qu'on nomme de son nom, le Pélagianisme.

Des Causes qui ont donnée naissance à l'erreur de Pélage.

L'Eglise, presqu'à sa naissance, avoit été troublée par une foule de Fanatiques qui avoient fait un mêlange monstrueux des Dogmes du Christianisme, des principes de la cabale, & des rêveries des Gnostiques.

(1) Tillemont, t. 4. note 1. Sur S. Lucien, p. 720.

Des Schiſmatiques, tels que les Montaniſtes, les Novatiens, l'avoient déchirée.

Des Hérétiques, tels que Noet, Sabellius, Paul de Samoſathe, Arius, avoient combattu la Trinité, la Divinité de J. C.

D'autres, tels que Marcion, Cerdon, Manès, avoient attaqué la bonté & l'unité de Dieu, ſuppoſé dans le monde des Etres malfaiſans & indépendans de l'Etre Suprême, & prétendu que l'homme étoit méchant & pécheur par ſa nature, ou porté au mal par des puiſſances auxquelles il ne pouvoit réſiſter.

Dans le même tems, les différentes Sectes de Philoſophes avoient attaqué le Chriſtianiſme dans ſes Dogmes & dans ſa Morale; ils oppoſoient aux Chrétiens les principes ſur leſquels preſque toutes les Ecoles avoient établi le Dogme d'une deſtinée inévitable & d'un enchaînement éternel & immuable de cauſes qui produiſoient & les phénomenes de la nature, & toutes les déterminaiſons des hommes.

Le Peuple même étoit rempli de l'idée d'une fortune aveugle qui conduiſoit toutes choſes. Les Grecs peignoient Timothée endormi & enveloppé d'un filet, dans lequel les Villes & les Armées s'alloient prendre pendant ſon ſommeil. On portoit l'image de la Fortune ſur les étendards militaires; toutes les Nations lui avoient éleve des Temples, & l'honoroient comme la Divinité qui décidoit du ſort des Nations & du bonheur des hommes.

Telles ſont les erreurs que les Peres eurent à combattre pendant les quatre premiers ſiécles, & dont l'Egliſe avoit triomphé.

On n'avoit diſputé ni ſur le Péché originel, ni ſur la néceſſité de la Grace; & les Ecrivains qui avoient défendu le Dogme de la liberté contre les Marcionites, les Manichéens, les Stoïciens, &c. ne s'étoient occupés qu'à combattre les ſyſtêmes des Philoſophes que les Hérétiques adoptoient, & à prouver la liberté de l'homme par des principes admis par leurs adverſaires mêmes, & indépendans de la révélation.

En un mot, ils avoient preſque toujours traité la queſtion de la liberté, comme on la traiteroit aujour-

d'hui contre Hobbes, contre Collins. La néceſſité de la Grace, ou la maniere dont elle agit, n'avoit été de nulle conſidération dans toutes ces conteſtations, & les Chrétiens qui défendoient la liberté contre ces ennemis, prétendoient & devoient trouver dans l'homme même des reſſources pour réſiſter au vice & au crime, vers lequel leurs adverſaires prétendoient qu'il étoit entraîné néceſſairement. S. Auguſtin dit lui-même, qu'il ne faut point parler de la Grace à ceux qui ne ſont pas Chrétiens (1).

Les Peres qui avoient parlé de la liberté dans leurs Diſcours ou dans leurs Homélies, pour détruire cette idée de la Fortune & du Deſtin qui étoit répandue dans le Peuple, ou pour combattre les Marcionites, les Manichéens, &c. n'avoient point parlé de la Grace : ils avoient tiré leurs preuves de l'Hiſtoire, du Spectacle de la Nature, de la raiſon même, & de l'expérience.

Mais lorſque les Peres avoient à faire ſentir aux Chrétiens tout ce qu'ils devoient à la bonté & à la miſéricorde de Dieu, lorſqu'ils ſe propoſoient de réprimer l'orgueil ou la vanité, lorſqu'ils vouloient faire ſentir à l'homme ſa dépendance, & lui faire connoître toute la puiſſance de Dieu, ou enfin lorſqu'ils avoient à prouver aux Infideles les avantages de la Religion Chrétienne, & la néceſſité de l'embraſſer, alors ils enſeignoient que l'homme naiſſoit coupable, & qu'il ne pouvoit par lui-même ſe réconcilier avec Dieu, ni mériter la félicité qu'il deſtinoit aux Fideles.

Ils conſidéroient alors l'homme deſtiné à une fin ſurnaturelle, à laquelle il ne pouvoit parvenir que par des actions d'un mérite ſurnaturel. La liberté de l'homme, ſes forces, & ſes reſſources pour les vertus naturelles, ne pouvoient jamais l'élever juſqu'à des actions d'un ordre ſurnaturel : elles laiſſoient donc l'homme dans une impuiſſance abſolue par rapport au ſalut, elles étoient donc de nulle conſidération ; & les Peres ſans ſe contredire, ont alors repréſenté l'homme comme une créature livrée dès ſa naiſſance au cri-

(1) Aug. de Nat. & Grat, c. 68.

me, attaché par un poids invincible au désordre, & dans une impuissance absolue pour le bien.

Si le tems ne nous avoit conservé des Ouvrages des Peres, que les Passages dans lesquels ils établissent la liberté de l'homme, nous n'aurions aucune raison de juger, qu'ils ont cru que l'homme, pour être juste, vertueux & Chrétien, eût besoin du secours de la Grace; & si tous les Ouvrages des Peres étoient péris, excepté les endroits où ils parlent de la nécessité de la Grace, nous ne pourrions pas juger qu'ils aient cru que l'homme est libre, nous serions au contraire autorisés à penser qu'ils ont regardé l'homme comme l'esclave du péché.

Les différentes manieres dont les Peres avoient parlé de la Grace & de la Liberté, devoient donc faire nier la liberté, ou la nécessité de la grace, pour peu qu'on eût d'intérêt d'exagérer les forces de l'homme, ou de les diminuer; car l'intérêt, ou le desir que nous avons d'établir une chose, anéantit pour ainsi dire à nos yeux tout ce qui lui est contraire, & ne laisse subsister pour nous que ce qui lui est favorable, parcequ'il fixe notre attention sur ces objets.

C'est ainsi que Pélage fut conduit à l'erreur qui porte son nom.

Vers la fin du quatrieme siecle, & au commencement du cinquieme, une infinité de monde alloit visiter les lieux saints: ces Pélerinages firent connoître en Occident les Ouvrages des Peres Grecs.

Ces Peres avoient combattu les Manichéens, la Fatalité des Philosophes, le Destin & la Fortune du Peuple.

Rufin, qui avoit été long-tems en Orient, étoit plein de ces Ouvrages: il en traduisit une grande partie; & se concilia par ces traductions, par ses connoissances, & par sa conduite, beaucoup de considération.

Ce fut dans ce tems que Pélage sortit d'Angleterre pour aller visiter les lieux saints; il se rendit à Rome, & y fit connoissance, & se lia d'amitié avec Rufin; il lut beaucoup les Peres Grecs, & sur-tout Origene.

Pélage étoit né avec un esprit ardent & impétueux: il ne voyoit rien entre l'excès & le défaut, & croyoit

qu'on étoit toujours au-dessous du devoir, lorsqu'on n'étoit pas au dernier dégré de la vertu : il avoit donné tout son bien aux pauvres, & faisoit profession d'une grande austérité de mœurs.

Dans des caracteres de cette espece, le zele du salut du prochain est ordinairement joint au desir d'amener tout le monde à son sentiment & à sa maniere de vivre & de penser : Pélage exhortoit & pressoit vivement tout le monde de se dévouer à la haute perfection qu'il professoit (1).

Mais on répondoit souvent à Pélage qu'il n'étoit pas donné à tout le monde de l'imiter, & l'on s'excusoit sur la corruption & sur la foiblesse de la nature humaine.

Pélage chercha dans l'Ecriture & dans les Peres tout ce qui pouvoit ôter ces excuses aux pécheurs ; son attention se fixa naturellement sur tous les endroits dans lesquels les Peres défendent la liberté de l'homme contre les partisans de la fatalité, ou reprochent aux Chrétiens leur attachement au vice, ou leur lenteur dans la carriere de la vertu.

Tout ce qui prouvoit la corruption de l'homme, ou le besoin de la grace, lui étoit échappé ; il crut donc ne suivre que la Doctrine des Peres, en enseignant que l'homme pouvoit, par ses propres forces, s'élever au plus haut dégré de perfection, & qu'on ne pouvoit rejetter sur la corruption de la nature l'attachement aux biens de la terre & l'indifférence pour la vertu (2).

De Pélage & de ses Disciples, depuis la naissance de son Erreur jusqu'au tems où Julien devint le Chef des Pélagiens.

Nous venons de voir le premier pas que Pélage fit vers l'erreur. Comme il y avoit à Rome beaucoup de personnes instruites par Rufin qui étoit dans ces sentimens, & comme Pélage avoit beaucoup d'adresse, &

(1) Aug. de Peccat. merit. l. 2, c. 16.
(2) Aug. de Nat. & Grat. de Lib. Arbitr.

étoit très exercé dans l'art de la dispute, il se fit beaucoup de disciples à Rome (1).

Cependant beaucoup de personnes furent choquées de cette Doctrine: on trouva que Pélage flattoit trop l'orgueil humain; que l'Ecriture nous parloit bien différemment de l'homme; qu'elle nous apprenoit qu'il n'y avoit point d'homme juste; que la nature humaine étoit corrompue; que depuis le péché du premier homme, nous ne pouvions faire aucune bonne œuvre sans la grace; que c'étoit ainsi que les Peres nous parloient de l'homme.

Rome ayant été prise par les Goths, Pélage en sortit, & passa en Afrique avec Célestius, le plus habile de ses Sectateurs (2).

Pélage ne s'arrêta pas long-tems en Afrique; il y laissa Célestius, & passa en Orient.

Célestius se fixa à Carthage, où il enseignoit les sentimens de son Maitre.

Paulin, Diacre de l'Eglise de Carthage, cita Célestius devant un Concile assemblé à Carthage, & l'accusa de soutenir; 1°. qu'Adam avoit été créé mortel, & qu'il seroit mort, soit qu'il eût péché ou non; 2°. que le péché d'Adam n'avoit fait de mal qu'à lui, & non à tout le genre humain; 3°. que la Loi conduisoit au Royaume céleste, aussi-bien que l'Evangile; 4°. qu'avant l'avenement de J. C. les hommes ont été sans péché; 5°. que les enfans nouveaux nés sont dans le même état où Adam étoit avant sa chute; 6°. que tout le genre humain ne meurt point par la mort & par la prévarication d'Adam, comme tout le genre humain ne ressuscite point par la Résurrection de Jesus-Christ; 7°. que l'homme naît sans péché, & qu'il peut aisément obéir aux Commandemens de Dieu, s'il veut.

Le Concile de Carthage condamna la Doctrine de Célestius, qui fut obligé de quitter l'Afrique, & qui repassa en Sicile, où il s'occupa à défendre ses erreurs (3).

---

(1) Aug. Ep. 89, t. 2, edit. Benedict.

(2) An. 410.

(3) Aug de Peccat Origin. c. 2, 3, 4. Ep. 89. Conc. Carth, Ep. ad. Jun. Ep. 88, inter. Aug. de Gestis Palestin. Prosp. contr. Tert.

Pélage, qui étoit à Jérusalem, publia différens Ecrits, où il expliquoit ses sentimens (1).

Il avouoit que quoiqu'un homme, excepté J. C., n'eût été sans péché, il ne s'ensuivoit pas que cela fût impossible. Il assuroit qu'il ne disputoit pas du fait, mais de la possibilité, & qu'il reconnoissoit que ce n'étoit que par la grace, ou avec le secours de Dieu, que l'homme pouvoit être sans péché.

Cette Doctrine déplut à beaucoup de monde à Jérusalem. Jean, Evêque de cette Ville, convoqua une Assemblée, à laquelle il appella trois Prêtres Latins, Avitus, Vital, & Orose: ce dernier étoit alors à Bethléem avec S. Jerôme. Comme il s'étoit trouvé en Afrique dans le tems de la condamnation de Célestius, il raconta à l'Assemblée ce qui s'étoit fait à Carthage contre Célestius, & il lut une lettre de S. Augustin contre les erreurs de Célestius.

Pélage déclara qu'il croyoit que l'homme sans grace ne pouvoit être sans péché, mais que cela ne lui étoit pas impossible avec le secours de la grace. Le Concile renvoya le jugement de Pélage au Pape Innocent, & lui imposa silence (2).

On tint la même année un Concile en Palestine, où quatorze Evêques se trouverent (3).

Héros & Lazare donnerent à Euloge, Archevêque de Césarée, une accusation par écrit contre Pélage: cette accusation contenoit plusieurs propositions, dans lesquelles Pélage sembloit nier la nécessité de la grace, dire qu'un enfant peut être sauvé sans le Baptême, & soutenir que l'homme peut vivre sans péché.

Pélage comparut dans le Concile, reconnut la nécessité de la grace, dit qu'il avoit soutenu que l'homme pouvoit être sans péché, mais assura qu'il avoit dit que cela n'étoit possible que par la grace: il nia qu'il eût jamais dit que les enfans pouvoient être sauvés sans le Baptême.

Le Concile approuva les réponses de Pélage, & le

---

(1) Aug. de Grat. Christ. c. 37. Oros. Apol. p. 662.

(2) Oros. Apol.

(3) An. 415.

déclara digne de la Communion de l'Eglise Catholique (1).

Avant que les Actes de ce Concile fussent publiés, Pélage écrivit à un de ses amis que ses sentimens avoient été approuvés, & il rendit sa lettre publique.

Mais on ne doutoit pas que Pélage n'eût trompé les Peres, & qu'il ne niât intérieurement la nécessité de la grace.

Pour se justifier, Pélage composa un Ouvrage sur le libre arbitre. Dans cet Ouvrage, il reconnoissoit différentes sortes de graces nécessaires à l'homme pour faire le bien : mais il donnoit le nom de grace, ou, à ce que nous appellons les dons naturels, tels que l'existence, le libre arbitre, l'intelligence; ou, aux secours extérieurs, tels que la Loi qui nous dirige, la révélation qui nous instruit, l'exemple qui nous anime & nous soutient. Il reconnoissoit même qu'il y avoit des graces intérieures, mais il croyoit que ces graces n'étoient que des lumieres qui éclairoient l'entendement, & qui n'étoient pas même absolument nécessaires pour pratiquer l'Evangile avec plus de facilité (2).

Les Evêques d'Afrique assemblés à Carthage furent informés par les lettres de Héros & de Lazare de la Doctrine de Pélage, & du progrès qu'elle faisoit en Orient : le Concile fit lire ce qui avoit été fait contre Célestius environ cinq ans auparavant, condamna de nouveau Pélage & Célestius, & prononça anathême contre » tout homme qui combattroit la grace marquée » par les prieres des Saints, en prétendant que la na» ture est assez forte par elle-même pour surmonter » les péchés & observer les Loix de Dieu, & qui nie » que l'enfant soit tiré de la perdition par le Baptême » de J. C. »

Les Evêques écrivirent au Pape Innocent, pour l'informer de ce qu'ils avoient fait contre Pélage & contre Célestius, afin qu'il s'unit à eux pour condamner l'erreur de Pélage (3).

---

(1) De Gestis Palestinis.
(2) Aug. Ep. 186.
(3) Ep. 90, 94, 95.

Le Concile Provincial de Numidie assemblé à Mileve, & composé de soixante & un Evêques, condamna aussi l'erreur de Pélage, & écrivit au Pape comme le Concile de Carthage.

Innocent premier approuva le jugement des Evêques d'Afrique, & condamna Pélage & Célestius (1).

Pélage & Célestius sentirent bien qu'ils étoient perdus, si cette condamnation subsistoit; Pélage écrivit donc au Pape, & Célestius se rendit à Rome pour faire lever l'excommunication portée contre Pélage & contre lui.

Innocent étoit mort lorsque Célestius arriva à Rome, & Zozime occupoit le Siége de S. Pierre.

Célestius lui présenta une Requête, qui contenoit l'exposition de sa Foi; il s'étendoit beaucoup sur tous les articles du Symbole depuis la Trinité & l'Unité de Dieu, jusqu'à la résurrection des morts, sur quoi personne ne l'accusoit de se tromper; puis venant aux articles en dispute, qu'il traitoit de questions problématiques, & qui n'étoient point matiere de Foi, il protestoit ne rien tenir que ce qu'il avoit puisé dans les sources des Apôtres & des Prophêtes, & néanmoins il déclaroit qu'il se soumettoit au jugement du Pape, & qu'il vouloit corriger les choses dans lesquelles Zozime jugeroit qu'il s'étoit trompé.

On ne sait point comment il s'exprimoit sur la Grace, sur le Péché Originel. Il confessa qu'il falloit baptiser les enfans pour la rémission des péchés, & néanmoins il soutenoit que la transmission du péché par la naissance étoit contraire à la Foi, & faisoit injure au Créateur (2).

Le Pape Zozime assembla des Evêques & des Prêtres, examina tout ce qu'on avoit fait contre Célestius, & condamna ses sentimens, en approuvant la résolution dans laquelle il étoit de se corriger; car, dit M. de Tillemont, » on peut avoir le cœur catholique, en

---

[1] Ep. 91, 93.

(2) Aug. de Grat. Christ c. 30, 33. De Peccat. merit. c. 5, 6, 23.

» ayant des sentimens contraires à la vérité, pourvu » qu'on ne les soutienne pas comme des choses assu- » rées, & qu'on soit dans la disposition de les con- » damner lorsqu'on en connoîtra la fausseté (1). «

Maxime pleine d'équité, de sagesse, & de charité, dont l'observation empêcheroit bien des maux ; mais que l'ignorance & l'envie de dominer, ou de faire fortune, s'efforceront toujours de faire regarder comme l'effet d'une indifférence criminelle.

L'indulgence sage & chrétienne de Zozime ne l'empêcha pas d'examiner avec soin les sentimens de Célestius ; il lui fit toutes les questions qui pouvoient l'éclairer sur sa sincérité, & enfin il lui demanda s'il condamnoit les erreurs que le Public lui reprochoit ; Célestius lui répondit qu'il les condamnoit, selon le sentiment du Pape Innocent.

La soumission apparente de Célestius, le fruit que l'Eglise pouvoit retirer de ses talens, la charité que l'on doit à l'erreur, engagerent Zozime à ne pas le condamner ; mais il ne leva pas l'excommunication portée contre lui.

Il écrivit aux Evêques d'Afrique, non, disoit-il, qu'il ne sût bien ce qu'il devoit faire ; mais pour faire à tous ses freres l'honneur de délibérer avec eux sur la maniere dont il falloit traiter un homme qui avoit d'abord été accusé devant eux, il leur reprochoit d'avoir agi dans cette affaire avec trop de précipitation, & déclaroit que si avant deux mois on ne venoit à Rome agir contre Célestius, il le regarderoit comme Catholique, après les déclarations si manifestes & si précises qu'il avoit données (2).

Pélage, dans sa Lettre au Pape Zozime, reconnoissoit le Péché Originel & la nécessité de la Grace, plus clairement que Célestius ; le Pape en informa aussi les Evêques d'Afrique.

Aurele, Evêque de Carthage, ayant reçu les Lettres de Zozime, convoqua les Evêques des Provinces les

(1) Tillemont, Hist. Eccles. t 13, p. 720.
(2) Mercator. Commonit. c. 1.

plus voisines, écrivit à Zozime pour qu'il suspendit son jugement : l'année suivante les Evêques s'assemblerent, au nombre de 214, & firent contre les Pélagiens huit Canons (1).

Les Peres d'Afrique informerent le Pape & l'Empereur de ce qui s'étoit passé dans le Concile universel d'Afrique.

Zozime approuva les Décrets du Concile, & reconnut que Pélage & Célestius lui en avoient imposé : il les excommunia, condamna leur Doctrine, & adressa cette condamnation à tous les Evêques du monde, qui l'approuverent (2).

L'Empereur Honoré ayant appris que les Evêques d'Afrique avoient condamné le Pélagianisme, ordonna qu'on traiteroit les Pélagiens comme des Hérétiques, & que Pélage, enseignant des erreurs condamnées par l'Eglise, & qui troubloient la tranquillité publique,

---

(1) Ils condamnerent dans ces Canons.

1°. Quiconque dira qu'Adam a été créé mortel, & que sa mort n'a point été la peine du Péché, mais une loi de la nature.

2°. Ceux qui nient qu'on doit baptiser les enfans, ou qui convenant qu'on les doit baptiser, soutiennent néanmoins qu'ils naissent sans péché originel.

3°. Ceux qui disent que la Grace qui justifie l'homme par J. C. Notre-Seigneur n'a pas d'autre effet que de remettre les péchés commis, & qu'elle n'est pas donnée pour sécourir l'homme afin qu'il ne péche plus.

4°. Ceux qui disent que la Grace ne nous aide qu'en nous faisant connoître notre devoir, & non pas en nous donnant le pouvoir d'accomplir les Commandemens par les forces du libre arbitre, sans le secours de la Grace.

5°. Ceux qui disent que la Grace ne nous est donnée que pour faire le bien avec plus de facilité, parcequ'on peut absolument accomplir les Commandemens par les forces du libre arbitre, & sans le secours de la Grace.

6°. Ceux qui disent que ce n'est que par humilité que nous sommes obligés de dire que nous sommes pécheurs.

7°. Ceux qui disent que chacun n'est pas obligé de dire pardonnez-nous nos péchés, pour soi même, mais pour les autres qui sont pécheurs.

8°. Que les Saints ne sont obligés de dire les mêmes paroles, que par humilité. Aug. Ep. 47 Conc. t. 2. p. 1021.

(2) Aug. de Peccat. Orig. c. 3. Aug. ad Bonif. c 4 Ep. 47. Marius, Mercator. Commonit. c. 1.

ſeroit chaſſé de Rome avec Céleſtius.

L'Empereur ordonna de plus, de publier par-tout que tout le monde ſeroit reçu à déférer aux Magiſtrats ceux qu'on accuſoit de ſuivre la même Doctrine, & que ceux qui ſeroient trouvés coupables, ſeroient exilés. Pélage fut chaſſé de Jéruſalem; & l'on n'a sû, ni quand, ni où il mourut.

Des Pélagiens, depuis que Julien d'Eclane fut leur Chef, juſqu'à leur extinction.

L'Empereur avoit porté une Loi, qui obligeoit tous les Evêques à ſigner la condamnation de Pélage: & c'eſt la premiere fois qu'on voit les Empereurs demander une ſignature générale aux Evêques.

Il paroît que Zozime n'attendoit pas la Loi de l'Empereur, pour obliger les Evêques à ſouſcrire à la condamnation de Pélage.

Dix-huit Evêques d'Italie, à la tête deſquels étoit Julien, Evêque d'Eclane, dans la Campanie, refuſerent de ſigner la lettre de Zozime, croyant ne pouvoir condamner en conſcience des perſonnes abſentes, dont ils n'avoient point entendu les juſtifications, & qui avoient condamné par leurs écrits les erreurs qu'on leur imputoit; ils déclarerent donc qu'ils demeureroient dans une exacte neutralité ſur la condamnation de Pélage.

Julien & ſes adhérans furent dépoſés, & ce fut alors que cet Evêque devint le Chef des Pélagiens: il demanda des Juges Eccléſiaſtiques à l'Empereur, écrivit aux Egliſes d'Orient, & défendit par ſes écrits les ſentimens de Pélage (1).

Sous ce nouveau Chef, le Pélagianiſme prit une autre forme.

Les Pélagiens avoient prétendu que le Dogme du Péché Originel étoit contraire à la Juſtice & à la Sainteté de Dieu; ils avoient dit que ſi la concupiſcence

(1) Aug. in Julian l. 1, c. 4. Mercator, Commonit. c. 1. Aug. Op. imperfect. l. 1, c 18.

étoit

étoit un mal & un effet du péché, en un mot que si les enfans naissoient tous dans le péché, comme leurs adversaires le prétendoient, il faudroit dire que le mariage, qui est l'effet, & qui devient la source de ce péché, est un mal & un désordre.

S. Augustin avoit répondu à cette difficulté, dans le premier Livre du Mariage & de la Concupiscence.

Julien lut ce Livre, & prétendit que les principes de S. Augustin conduisoient au Manichéisme : il entreprit de faire voir que dans les principes des Catholiques, aussi-bien que dans le système des Manichéens, le mariage étoit mauvais ; que l'homme dans le système du péché originel, naissoit déterminé au mal, comme dans le système de Manès : que si l'enfant naissoit criminel, & digne de l'enfer, pour un péché qu'il n'auroit pas été le maître d'éviter, il falloit que le Dieu des Catholiques fût aussi méchant que le mauvais principe des Manichéens (1).

Ces difficultés maniées par un homme tel que Julien séduisirent beaucoup de monde ; mais les savans écrits de S. Augustin, la vigilance & le zele du Pape Célestin & de S. Léon, arrêterent le progrès des erreurs de Julien. Ce Chef des Pélagiens parcourut tout l'Orient, sans pouvoir détacher personne du jugement & du sentiment des Conciles d'Afrique ; il fut condamné avec Nestorius dans le Concile d'Ephese : il se retira dans le Monastere de Lerins, passa ensuite en Sicile, & y mourut obscur & misérable (2).

Quelques autres Disciples de Pélage étoient passés en Angleterre, & y avoient enseigné ses erreurs avec succès. Les Evêques des Gaules y envoyerent S. Germain, Evêque d'Auxerre, & S. Loup, Evêque de Troye, qui détromperent ceux que les Pélagiens avoient séduits (3).

---

(1) Aug in Julian.

(2) Noris, Hist. Pelag. l. 2, p 171.

(3) Prosper, Chronic. tillemont, t. 15. Hist Litter de France, t. 2, p. 258, 259.

Pourquoi le Pélagianiſme s'éteignit ſans troubler l'Etat.

Telle fut la fin du Pélagianiſme, erreur des plus ſpécieuſes, & enſeignée par des hommes du premier ordre ; telle fut, dis-je, la fin du Pélagianiſme, tandis que deux Vieillards avares, deux Clercs ambitieux, une Femme vindicative & riche, avoient formé à Carthage le Schiſme des Donatiſtes, qui ne s'éteignit qu'au bout d'un ſiécle, & qui déſola l'Afrique entiere.

Si la principale utilité de l'hiſtoire conſiſte à nous faire connoître les cauſes des événemens, il n'eſt peut-être pas inutile de rapprocher les effets & la durée du Schiſme des Donatiſtes, de l'extinction ſubite du Pélagianiſme.

Lorſque Lucille forma le complot qui donna naiſſance au Schiſme des Donatiſtes, le Chriſtianiſme commençoit à jouir de la paix & du calme, les Chrétiens étoient pleins de zele & tranquilles, tout étoit donc prêt à s'animer, & toutes les ames étoient, pour ainſi dire, à quiconque voudroit les intéreſſer : un parti naiſſant devoit donc ſe groſſir ſubitement, s'échauffer, & devenir fanatique ; ainſi Lucille, pour produire en Afrique un Schiſme dangereux, n'eût beſoin que de ſa fortune & de ſa vengeance.

Le Pélagianiſme parut dans des circonſtances bien différentes.

Lorſque Pélage enſeigna ſes erreurs, l'Italie étoit ravagée par les Goths : Rome, aſſiégée pluſieurs fois par Alaric, ne s'étoit ſauvée du pillage, que par des contributions immenſes ; & la puiſſance d'Alaric, toujours ſupérieure à celle de l'Empereur en Italie, faiſoit craindre à Rome de nouveaux malheurs : les perſonnes les plus conſidérables en étoient ſorties, & les eſprits y étoient dans la conſternation & dans l'abbattement.

Le Schiſme des Donatiſtes n'étoit pas encore éteint entierement : il avoit en quelque ſorte conſumé tout le fanatiſme des eſprits, & le ſouvenir des fureurs des Donatiſtes inſpiroit de la crainte & de la précaution

contre tout ce qui pouvoit faire naître un nouveau Schisme.

Ainsi, Celestius ne trouva point dans les esprits la chaleur & le goût de la nouveauté, si utile & même si nécessaire pour faire embrasser avec ardeur, & pour faire soutenir avec force, une opinion naissante & apportée par un étranger.

Pélage qui étoit passé en Orient ne pouvoit s'y faire entendre, que par un truchement, & ne pouvoit par conséquent répandre ses erreurs facilement, ni donner à son parti de l'éclat & de la célébrité.

S. Augustin, qui depuis long-tems étoit la gloire & l'oracle de l'Afrique, combattit le Pélagianisme avec une force, un zele & une supériorité à laquelle l'adresse & l'habileté de Pélage, de Celestius & de Julien, ne purent résister. Le Pélagianisme fut condamné par les Conciles d'Afrique, & le jugement de ces Conciles fut approuvé par le Pape Zozime, & par toute l'Eglise.

Le crédit de S. Augustin auprès de l'Empereur, & la crainte de voir dans l'Empire de nouvelles divisions, firent traiter les Pélagiens comme les autres Hérétiques, & étoufferent le Pélagianisme dans l'Occident.

Lorsque Julien & les autres Evêques attachés au Pélagianisme passerent en Orient, ils y trouverent presque tous les esprits partagés entre les Catholiques & les Ariens, & vivement animés les uns contre les autres.

Le Nestorianisme commençoit aussi alors à faire du bruit; ainsi Julien trouva tous les esprits occupés, livrés à un parti, & pleins d'un intérêt qui ne leur permettoit pas d'en prendre au Pélagianisme, assez pour le soutenir contre l'Eglise Latine & contre les Loix des Empereurs.

D'ailleurs un parti ne devient séditieux que par le moyen du peuple, & la Doctrine de Pélage n'étoit pas propre a échauffer le peuple; il élevoit la liberté de l'homme, & nioit sa corruption originelle, mais c'étoit pour l'obliger à une grande austérité: il faisoit dépendre de l'homme seul sa vertu & son salut; mais c'étoit pour lui reprocher plus amerement ses défauts,

& ſes péchés, & pour lui ôter toute excuſe, s'il ne ſe corrigeoit point : or, le peuple aime mieux un dogme qui l'excuſe & qui l'humilie, qu'un ſyſtême qui flatte ſa vanité, mais qui le rend inexcuſable dans ſes vices & dans ſes défauts. Pour mettre le peuple dans les intérêts du Pélagianiſme, il falloit en exagérant les forces de l'homme, diminuer ſes obligations, & Pélage s'étoit propoſé tout le contraire.

Le Pélagianiſme tel que Pélage le propoſoit, & dans les circonſtances où il a paru, ne pouvoit donc former un parti ou une Secte, & ne devoit reſter que comme une opinion, ou comme un ſyſtême, ſe conſerver parmi les perſonnes qui raiſonnoient, s'y diſcuter, ſe rapprocher du dogme de l'Egliſe ſur la néceſſité de la grace, & donner naiſſance au Semi-Pélagianiſme.

PÉLAGIANISME, héréſie de Pélage.

Pélage avoit par ſes exhortations porté pluſieurs perſonnes à abandonner les eſpérances du ſiécle, & à ſe conſacrer à Dieu ; il étoit embraſé du zèle pour le ſalut du prochain, & traitoit avec beaucoup de mépris & de dureté ceux qui ne faiſoient que de foibles efforts vers la perfection, & qui prétendoient s'excuſer ſur la foibleſſe de la nature humaine ; il s'emportoit contre eux, & pour leur ôter toute excuſe, il releva beaucoup les forces de la nature, & ſoutint que l'homme pouvoit pratiquer la vertu, & s'élever au plus haut dégré de perfection.

Ce n'eſt point ſur la corruption de la nature, diſoit-il, qu'il faut rejetter nos péchés & notre tiédeur : la nature humaine eſt ſortie pure des mains du Créateur, & exempte de corruption : nous prenons pour une corruption attachée à la nature, les habitudes vicieuſes que nous contractons, & nous tombons dans une injuſtice que les Payens ont évitée : c'eſt à tort, dit un Payen éclairé, que le genre humain ſe plaint de ſa nature (1).

On fut choqué de cette doctrine, on trouva que Pélage flattoit trop l'orgueil humain ; que l'Ecriture

(1) Aug loc. cit. de Peccat. merit.

nous parloit de l'homme bien différemment ; qu'elle nous apprenoit qu'il n'y avoit point d'homme juſte, que la nature humaine étoit corrompue, que depuis le péché du premier homme, nous ne pouvions faire aucune bonne action ſans la grace, & que c'étoit ainſi que les Peres avoient parlé de l'homme (1).

La diſpute ſe trouvoit par là réduite à trois points ; on conteſtoit à Pélage qu'il fût poſſible que l'homme vêcut ſans péché, on lui ſoutenoit que la nature étoit corrompue depuis Adam, & qu'il ne pouvoit faire de bonnes actions ſans la grace.

Ainſi, pour défendre ſon ſentiment, Pélage fut obligé de prouver que l'homme pouvoit être ſans péché, que ſa nature n'étoit point corrompue, & que la grace n'étoit pas néceſſaire pour éviter le péché, ou pour pratiquer la vertu.

Enfin Pélage, forcé de reconnoître la néceſſité de la grace, prétendit que cette grace n'étoit que notre exiſtence, le libre arbitre, la prédication de l'Evangile, les bons exemples, les miracles.

Voilà les quatre principes qui formerent le Pélagianiſme, & qui conduiſirent à beaucoup de queſtions incidentes, qui ne furent point des parties eſſentielles du Pélagianiſme, & ſur leſquelles l'Egliſe n'a point prononcé. Voyons comment ces points furent défendus par les Pélagiens, & combattus par les Catholiques.

PREMIERE ERREUR DE PÉLAGE.

PRINCIPE FONDAMENTAL DU PÉLAGIANISME.

L'Homme peut vivre ſans péché.

Les hommes qui prétendent excuſer leurs péchés ſur la foibleſſe de la nature, ſont injuſtes : rien n'eſt, ni plus clairement, ni plus ſouvent preſcrit aux hommes dans l'Ecriture, que l'obligation d'être parfaits. » Soyez » parfaits, dit J. C., comme votre Pere céleſte eſt » parfait. Quel eſt, dit David, celui qui habitera

(1) Ibid.

» dans vos tentes, ô Seigneur ? celui qui marche sans » tâche, & qui suit la justice. Faites tout sans mur- » mure, dit S. Paul, & sans hésiter, afin que vous » soyez irrépréhensibles & simples comme des enfans » de Dieu, purs & sans péchés «.

Cette obligation est prescrite dans mille autres endroits de l'Ecriture ; si nous ne pouvons pas la remplir, celui qui nous l'a prescrite ne connoissoit pas la foiblesse humaine, ou s'il la connoissoit, il est injuste & barbare de nous punir ; Dieu dans ce sentiment ne nous auroit pas donné des loix pour nous sauver, mais pour avoir des coupables à punir (1).

Pour réduire la question à des termes plus précis, disoient les Pélagiens, il faut demander à ceux qui prétendent que l'homme ne peut pas vivre sans péché :

1°. Ce que c'est que le péché en général, si c'est une chose qu'on puisse éviter ou non ? Si on ne le peut pas éviter, il n'y a point de mal à le commettre ; & ni la raison, ni la justice ne permettent d'appeller péché, ce qui ne peut en aucune maniere s'éviter : & si l'homme peut éviter le péché, il peut donc être toute sa vie sans péché.

2°. Il faut leur demander si l'homme doit être sans péché, ils répondront sans doute qu'il le doit : mais s'il le doit, il le peut ; & s'il ne le peut pas, il ne le doit pas. Si l'homme ne doit pas être sans péché, il doit être pécheur, & ce ne sera plus sa faute si l'on suppose qu'il est nécessairement tel.

3°. Si l'homme ne peut être sans péché, c'est, ou par la nécessité de sa nature, ou par le choix libre de sa volonté qu'il péche ; si c'est par la nécessité de sa nature, il n'est plus coupable, il ne péche pas ; si c'est par le choix libre de sa volonté, il peut donc éviter le péché pendant toute sa vie (2).

Les Catholiques combattoient cette erreur par l'au-

(1) Pelag. Ep. ad Demetriad. apud. Hyeron. t. 4, p 19

(2) Definitiones Celestii. Garnier, Appendic. 6. De Scriptis, pro Hæresi Pelag. c. 3, p 384.

torité de l'Ecriture, qui nous apprend en mille endroits, qu'il n'y a point d'homme ſans péché ; que quiconque oſe dire qu'il eſt ſans péché, ſe trompe & ſe ſéduit lui-même (1).

Ils joignoient à l'autorité de l'Ecriture le ſentiment unanime des Peres, qui reconnoiſſent tous que l'homme ne peut vivre ſans commettre quelque péché (2).

Ce n'eſt pas qu'il y ait quelque péché auquel l'homme ſoit déterminé par ſa nature, ou par une puiſſance invincible ; il n'en eſt aucun qu'il ne puiſſe éviter en particulier : mais pour les éviter tous ſans exception, il faut une continuité d'attention, dont l'homme n'eſt pas capable.

L'homme obligé de tendre à une perfection qu'il ne peut atteindre, fait vers cette perfection des efforts qu'il n'auroit pas faits ; il acquert des vertus qu'il n'auroit point acquiſes ; il évite des péchés qu'il n'auroit point évités ; la loi qui oblige l'homme à la perfection, eſt donc une loi pleine de ſageſſe.

Les fautes qui échappent à la vigilance de l'homme, ne ſont point des crimes irrémiſſibles : les Catholiques, qui ſoutiennent que l'homme ne peut vivre ſans péché, ne font donc point de Dieu un Etre injuſte & barbare qui oblige l'homme à des choſes impoſſibles, pour avoir des coupables à punir.

La doctrine des Catholiques contre Pélage, ſur l'impoſſibilité dans laquelle l'homme eſt d'éviter tous les péchés pendant ſa vie, étoit la doctrine de toute l'Egliſe ; & le ſentiment de Pélage ſur l'impoſſibilité fut condamné dans les Conciles tenus en Orient, quelque bien diſpoſé qu'on fût pour la perſonne de Pélage dans ces aſſemblées. Pélage lui-même fut obligé de la condamner ; elle le fut enſuite par le Concile de Mileve, & cette condamnation fut approuvée par le Pape & par toutes les Egliſes.

---

(1) Proverb. 24. Joan. 1, 1.

(2) Origen. in Ep. ad Rom. Cyprian. &c. Voyez Voſſius, Hiſt. Pelagian. Noris, Garnier.

SECONDE ERREUR DE PÉLAGE.

Il n'y a point de Péché Originel.

Les Catholiques prouvoient le péché originel par l'Ecriture, par la tradition, & enfin par l'expérience.

Pélage, pour soutenir son sentiment contre les Catholiques, prétendit qu'ils interprêtoient mal l'Ecriture ; il réclama l'autorité de la tradition, attaqua le dogme du péché originel, & prétendit qu'il étoit absurde & injurieux à Dieu.

Les Sociniens ont renouvellé les erreurs des Pélagiens sur le péché originel ; & les ennemis de la Religion tournent contre la Religion même, toutes les difficultés des Pélagiens & des Sociniens.

Ainsi il est important de traiter cette question.

Preuves qui établissent le Dogme du Péché Originel.

Moyse nous apprend qu'Adam a péché, & qu'il a été chassé du Paradis. David reconnoît qu'il a été formé dans l'iniquité, & que sa mere l'a conçu dans le péché. Job déclare que personne n'est exempt de souillure, non pas même l'enfant d'un jour (1).

S. Paul enseigne que le péché est entré par un seul homme dans le monde, & la mort par le péché, & qu'ainsi la mort est passée dans tous les hommes. Tous ayant péché dans un seul : il répete que c'est par le péché d'un seul, que tous les hommes sont tombés dans la damnation, que nous naissons enfans de colere (2).

Nous avons dans nous-mêmes des preuves de la corruption originele de la nature humaine : Dieu avoit fait l'homme immortel, il avoit éclairé son esprit, & créé son cœur droit ; nous naissons au contraire, ensevelis dans les ténebres, portés au mal ; nous sommes affligés par mille infirmités qui nous conduisent enfin à la mort.

---

(1) Genes. Psalm. 50, ℣. 7. Job. c. 14, ℣. 4.
(2) Ad Rom. 5. Ad Ephes. 2.

Nous avons donc des preuves de fait, que nous sommes coupables & punis à cause du péché d'Adam.

Depuis S. Ignace, jusqu'à S. Jerôme qui disputoit contre Pélage, tous les Peres ont enseigné le dogme du péché originel (1).

Les cérémonies de l'Eglise, le Baptême, les Exorcismes, étoient des preuves que la croyance du péché originel étoit aussi ancienne que l'Eglise ; & cette croyance étoit si distincte dans l'Eglise, que Julien reprochoit à S. Augustin qu'il se servoit contre lui du consentement des artisans & du peuple (2).

Enfin, encore aujourd'hui, toutes les Communions séparées depuis mille, onze & douze cens ans reconnoissent le dogme du péché originel (3).

Réfutations des Réponses des Pélagiens & des Sociniens aux Preuves que l'on vient d'apporter.

1°. Les Pélagiens & les Sociniens ont prétendu que les passages qui portent que nous avons péché dans Adam, ne signifient rien autre chose, sinon qu'Adam a donné à tout le genre humain l'exemple du péché, que tous les hommes l'ont imité, & que c'est en ce sens que tous les hommes pèchent dans Adam.

Mais il est clair par le passage tiré de S. Paul, 1°. que tous les hommes meurent en Adam, & que cette mort est une suite du péché du premier homme : 2°. que tous les hommes sont coupables de ce péché, & qu'il est aussi étendu que l'empire de la mort ; que les enfans qui meurent dans le sein de leur mere, sont coupables de ce péché, quoiqu'ils n'ayent encore fait aucune action, & que par conséquent le péché originel n'est pas une imitation du péché d'Adam. 3°. Il est clair par l'Ecriture que nous naissons enfans de colere, odieux aux yeux de Dieu, & que par conséquent le péché d'origine n'est pas une simple privation des avan-

(1) On trouve tous ces Passages dans Vossius. Hist. Pelag. part 1, thes 6.

(2) Aug. l. 2, Op. imperf. c. 181, l. 5, c. 131.

(3) Perpet. de la Foi, t. 3, à la fin.

tages attachés à l'état d'innocence, tels que l'immortalité, l'empire sur nos sens, &c. comme les Sociniens le prétendent; mais que le péché originel est un péché qui affecte l'ame de l'homme, & qui le rend odieux à Dieu.

2°. Les Pélagiens & les Sociniens opposent à ces preuves un passage du Deuteronome, qui dit que les enfans ne mourront point pour leurs peres, ni les peres pour les enfans.

Mais il s'agit ici d'une loi qui regarde des enfans nés, c'est une loi que Dieu prescrit à des hommes qui doivent juger d'autres hommes; quel rapport une pareille loi a-t-elle avec les passages qui prouvent le péché originel?

3°. Julien opposoit à S. Augustin un passage de S. Paul, qui dit que nous comparoîtrons tous devant le Tribunal de J. C. pour être jugés selon ce que chacun aura fait de bien ou de mal, d'où il concluoit que les enfans qui n'avoient fait ni bien, ni mal, ne comparoîtroient pas, & qu'ils n'étoient par conséquent point coupables, & ne seroient point punis.

De-là naquirent toutes les questions sur le sort des enfans, sur le genre de peine qu'ils devoient souffrir. Questions inutiles pour le fond des contestations qui partageoient les Catholiques & les Pélagiens, sur lesquelles S. Augustin n'osoit rien affirmer, & sur lesquelles l'Eglise ne prononça point.

Mais Julien ne prouvoit rien par ce passage de S. Paul: car il est clair que S. Paul n'exclud point les enfans; & quand il les excluroit, il s'ensuivroit tout au plus, qu'ils ne sont coupables d'aucun péché actuel, & non pas qu'ils ne sont point coupables du péché originel.

4°. Les Pélagiens & les Sociniens prétendent que le Baptême n'est point donné pour remettre un péché, mais pour associer l'homme à l'Eglise Chrétienne, & lui donner droit au bonheur que Dieu destine à ceux qui vivent dans l'Eglise de J. C.

Les Catholiques répondoient que l'Ecriture & la tradition nous apprennent que le Baptême est donné pour la rémission des péchés, & pour régénérer l'homme.

5°. Les Pélagiens & les Sociniens opposent l'autorité des Peres.

Mais, 1°. il est certain que Pélage & Julien n'ont jamais opposé à S. Augustin que quelques passages de S. Chrysostôme, de S. Basile, & de Théodore de Mopsueste, & que S. Augustin fit voir que les Pélagiens n'en pouvoient rien conclure en faveur de leur sentiment (1).

D'ailleurs ce que nous avons dit sur l'origine de l'erreur de Pélage, par rapport aux différentes méthodes que les Peres employoient selon les différents objets qu'ils se proposoient, peut servir à répondre aux passages dans lesquels ils paroîtront attaquer le péché originel, & à tout ce que M. Witby a recueilli pour soutenir qu'avant S. Augustin, les Peres avoient témoigné du penchant à la doctrine des Pélagiens (2).

Difficultés des Pélagiens & des Sociniens contre le Dogme du Péché Originel.

Tout ce qu'on peut dire contre le péché originel, Pélage & Célestius l'ont dit dans leurs disputes contre les Catholiques. On peut les réduire à ce qui suit.

Une créature qui n'existe point, ne sauroit être complice d'une action mauvaise, & il est injuste de la punir comme coupable de cette action. L'enfant qui naît six mille ans après Adam, n'a pu, ni consentir à son péché, ni réclamer contre sa prévarication: comment Dieu si juste, si bon, si miséricordieux, qui pardonne à ceux qui implorent sa miséricorde les péchés qu'ils ont commis librement, imputeroit-il un péché qu'on n'a pû éviter, & auquel on n'a aucune part (3).

---

(1) Voyez sur cela, Remarques sur la Bibliot. de M. Dupin, in 8. à Paris, 1692, t. 1. On y prouve que S. Justin, S. Irenée, Tertullien, Origene, se sont très clairement expliqués sur le Péché Originel. Voyez aussi la tradition de l'Eglise sur le Péché Originel, à Paris, 1692, in-12.

(2) Witby, de imputatione, divina Peccati Adami posteris ejus universis, in-8, Lond. 1711.

(3) Pelag. apud. Aug. de Nat. & Grat. c. 9, 30, l. 3.

Il ne faut pas croire éluder la force de ces difficultés en repondant que le péché originel s'eſt tranſmis à la poſtérité d'Adam : nous ne recevons de nos peres que le corps ; & le corps n'eſt pas ſuſceptible de péché : c'eſt dans l'ame que réſide le péché, & l'ame ſort pure & innocente des mains de Dieu (1).

Enfin, quand il ſeroit vrai que l'ame deviendroit ſouillée par ſon union avec le corps que nous recevons de nos peres : cette ſouillure, ou cette corruption ne ſeroit point un péché, puiſque la corruption du corps & l'union de l'ame au corps ſeroient produites par des cauſes indépendantes de l'enfant, & qui ont précédé ſon exiſtence.

Réponſe.

Il eſt certain que ce qui n'exiſte que d'aujourd'hui, n'a pû ſe déterminer, ni conſentir à un crime commis il y a ſix mille ans.

Mais les Catholiques ne prétendent pas que l'enfant ait commis le crime d'Adam, ou qu'il y ait conſenti ; ils diſent que depuis le péché d'Adam, tous les hommes naiſſent privés de la grace, déchus des privileges de l'état d'innocence ; que leur eſprit eſt environné de ténébres, & leur volonté déréglée, & que cet état de l'homme eſt la ſuite du péché d'Adam.

Les Catholiques ne diſent pas que Dieu haïſſe l'enfant, & qu'il le puniſſe pour avoir commis le péché d'Adam, ou parcequ'il eſt coupable d'un déſordre dans lequel il ſoit tombé librement : ils diſent que le péché d'Adam cauſa dans ſes facultés un déſordre qui ſe communiqua à ſes enfans auſſi-bien que ſon péché, & qui ſe tranſmit à tous les hommes qui naiſſent par la voie de la génération, & qui n'en ſont point garantis par une grace ſpéciale : toutes les difficultés des Pélagiens & des Sociniens portent donc à faux, & n'attaquent point le dogme du péché originel, tel que l'Egliſe l'enſeigne.

De Peccat. merit. c. 2, 3. In Ep. ad Rom. inter opera Hyeron & dans l'Appendix que le Clerc a ajouté à l'edition de S. Aug. par les PP. Bénédictins.

[1] Apud. Aug. de Nat. & Grat. c. 54.

Mais, dira-t-on, comment le désordre causé dans les facultés d'Adam & le péché ont-ils pû se transmettre à ses enfans ?

L'Ecriture, qui nous apprend si clairement le péché du premier homme, & que son péché s'est communiqué à sa postérité, ne nous explique point comment ce désordre & ce péché se sont communiqués à ses enfans, & ensuite à toute sa postérité.

Nous ne pouvons donc expliquer clairement comment se fait la propagation du péché originel, mais nous ne voyons point qu'elle soit impossible ; & par conséquent le Pélagien & le Socinien, ne peuvent sans absurdité nier le péché originel : car il est absurde de nier une chose enseignée clairement dans l'Ecriture, dans la tradition, & par l'Eglise universelle, lorsqu'on ne démontre pas que cette chose est impossible.

Mais, disent les Sociniens, n'est-il pas évident que Dieu ne peut punir que ce qui est volontaire ?

Dieu hait essentiellement le désordre, & le péché originel ne laisse pas d'être un désordre, quoiqu'il soit l'effet d'un péché que l'enfant n'a pû, ni vouloir, ni prévenir. Le péché originel déplaît donc à Dieu, quoiqu'il soit nécessaire, & la créature dans laquelle il se trouve, lui est odieuse ; mais il ne la hait point & ne la punit point comme une créature qui s'est mise volontairement dans le desordre : les monstres dans l'ordre physique ne déplaisent-ils pas à Dieu ?

Mais enfin pourquoi a-t-il enveloppé toute sa race dans sa chute, pourquoi Dieu a-t-il permis cette fatale catastrophe ? Pourquoi a-t-il remis entre les mains du premier homme, le sort de sa postérité ?

Je réponds, 1°. que l'ignorance dans laquelle Dieu nous laisse à cet égard, ne nous autorise point à nier un dogme enseigné dans l'Ecriture, dans la tradition, & par l'Eglise universelle : avouons plutôt avec M. Leibnits, que nous ne connoissons pas assez, ni la nature du fruit défendu, ni son action, ni ses effets, pour juger du détail de cette affaire (1).

2°. Si nous voyions en son entier le plan de la Pro-

(1) Essais de Théodicée, premiere Partie, ss. 112.

vidence, relativement au genre humain, ces plaintes, ces questions téméraires, nous paroîtroient déraisonnables, pleines d'ingratitude & injurieuses au Rédempteur, qui a fait une abondante compensation pour tous les dommages qui résultent du péché d'Adam, en satisfaisant, non-seulement pour le péché originel, mais encore pour les péchés actuels de tout le monde.

Si nous nous plaignons de notre état présent, c'est parceque nous en sentons tous les inconvéniens, & que nous n'en connoissons pas les avantages. Les Anges apostats sont tombés sans ressource; mais nos premiers parens ont été relevés de leur chute : ce n'est point par notre faute que nous nous trouvons au fond du précipice, mais nous avons un Rédempteur qui nous en a tirés par sa mort & par sa grace.

La doctrine du péché originel, telle qu'elle est enseignée par l'Eglise Catholique, ne fait donc Dieu, ni auteur du péché, ni injuste; & toutes les difficultés des Pélagiens, des Sociniens, des Arminiens & de Witby, n'ont de force que contre l'imputation au sens de Luther & de Calvin.

Les difficultés sur la permission du péché d'Adam, appartiennent au Manichéisme : voyez cet article & celui de MARCION.

Des différentes manieres d'expliquer le Péché Originel.

Le dogme du péché originel est d'un côté si important dans la Religion, & de l'autre si difficile à comprendre & à persuader, que l'on a de tous les tems fait beaucoup d'efforts pour expliquer sa nature, & la maniere dont il se communiquoit.

1°. On supposa que les ames avoient péché dans une vie antérieure à leur union avec le corps humain : cette opinion imaginée par les Platoniciens, attribuée à Origene, & adoptée par les Cabbalistes, a été suivie par quelques modernes, tels que Rust, Glanville & Henri Morus (1).

(1) Rust, Discours sur la Vérité. Glanville, Lux Orientalis.

Ce sentiment, qui pris comme opinion philosophique n'est qu'une vaine imagination, a été condamné par l'Eglise, & n'explique point le dogme du péché originel, puisque ce péché est transmis aux hommes par Adam.

2°. On a supposé que toutes les ames étoient renfermées dans Adam, & que par conséquent elles avoient participé à son péché.

Ce sentiment, dont S. Augustin n'étoit pas fort éloigné, a été adopté par un grand nombre de Théologiens de la Confession d'Ausbourg; & au commencement de notre siecle, M. Wolflin en a fait un principe pour expliquer la propagation du péché originel: c'est par imputation, dit-il, que tous les hommes y participent, mais la dépravation leur est communiquée par la propagation, & cette propagation suppose que les ames viennent les unes des autres.

Avant M. Wolflin, Nicolaï avoit enseigné qu'en admettant la création immédiate des ames, il n'est pas possible d'expliquer le péché originel (1).

Ce sentiment qui a été condamné par l'Eglise, est absurde: car l'ame étant une substance simple, indivisible, immatérielle, il est impossible qu'aucune ame sorte d'une autre par voie d'émanation.

D'ailleurs, ce sentiment n'expliqueroit point le péché originel, puisque les ames renfermées dans l'ame d'Adam, n'auroient point eû l'exercice de leurs facultés, & enfin, parcequ'Adam ayant obtenu le pardon de son péché, tous ses enfans auroient dû l'obtenir, si les ames humaines avoient été renfermées dans celle du premier homme, de maniere qu'elles eussent participé à ses déterminations.

Henri Mor. 2. t. 2. Oper. Phil. p. 365. In Mercavæ Cabbalisticæ expositione. Psychozoiæ de vita Animæ, de Animæ immortalitate. Autopsychomachia, contra eos qui animas post discessum à corpore dormire, somniarunt: cum appendice de Animæ præexistentia. Tous ces Ouvrages se trouvent dans le Recueil des Poëmes Philosophiques de Morus, in 8, à Cambridge. Quelques uns ont été traduits en françois.

(1) Christophori Wolflini, Dissert. in 4, à Tubinge.

3°. On a reconnu que les ames n'ont point existé avant cette vie, qu'elles ont été créées immédiatement par Dieu, & qu'elles ne sont pas des émanations de l'ame d'Adam.

Mais, parmi ceux qui reconnoissent que les ames existent par voie d'émanation; les uns croient que toutes les ames ont été créées, & qu'elles ont été unies à des corps renfermés dans le corps d'Adam. Les autres pensent, conformément au jugement de l'Eglise, que les ames des hommes sont créées lorsque le corps humain est formé dans le sein de la mere.

Le système de la génération des animaux par des animalcules formés dans le premier animal, & qui ne font que se développer, ne pouvoit manquer de faire adopter le premier sentiment. M. Leibnits crut qu'il pouvoit expliquer la propagation du péché originel, il fut suivi par M. Rasiels qui l'expliqua avec plus de détail que M. Leibnits (1).

Il suppose que les corps de tous les hommes qui devoient exister, ont été formés dans Adam, & que Dieu avoit uni à ces petits corps des ames humaines, parcequ'il n'y a pas de raison de différer plus long-tems l'union de l'ame & du corps, & que ce petit corps vivant aussi-bien dans le premier instant de sa formation, qu'après sa naissance, on ne peut le supposer privé d'une ame.

Il admet donc, dans les petits corps humains renfermés dans Adam, des ames humaines.

Les petits corps unis à ces ames étoient unis aux corps des peres, & ils en tiroient leur nourriture, autrement ils se seroient desséchés.

Il y avoit donc une communication entre Adam & le nombre infini de personnes qu'il contenoit, à peu près semblable à celle qu'un enfant a avec sa mere, aussi-tôt qu'elle l'a reçu dans son sein; & comme les mouvemens de la mere se communiquent aux enfans,

(1) Essais de Théodicée, premiere Partie, ss. 90. traité de l'Esprit Humain, par M. Rasiels du Vigier, chez Jombert, 1714, in-12.

ceux

ceux d'Adam se sont communiqués à tous ceux qui devoient naître de lui.

Suivant ce système, quand Dieu défendit à Adam de manger du fruit de l'arbre de la science du bien & du mal, les impressions de son cerveau se communiquerent aux cerveaux de ses enfans, qui eurent par conséquent les mêmes idées; & lorsqu'Adam fut tenté de manger du fruit, & qu'il y consentit, ses enfans y consentirent d'autant plus facilement, que la mollesse de leurs fibres les avoit fait moins conserver le souvenir du précepte, & que le cours de leurs esprits animaux étoit favorisé par le cours des esprits animaux d'Adam.

Leur péché fut à-peu-près pareil à celui d'une personne qui s'éveille en sursaut, ou à celui des enfans qui sont en nourrice: c'est pourquoi, dit M. Rasiels, quoiqu'ils soient véritablement enfans de colere, ils ne sont pas l'objet d'une si grande colere, puisque Dieu se contente de les priver de sa gloire, sans les condamner aux châtimens des pécheurs.

Cette hypothèse est absolument destituée de fondement du côté de la raison; & le système de la génération des animaux par des animalcules préexistans & formés de la création du monde, qui lui sert de baze, n'a plus guere de vraisemblance, ni de Sectateurs.

D'ailleurs il n'explique point la communication du péché d'Adam à ses descendans, puisque ces ames n'avoient point l'usage de la raison, lorsqu'Adam pécha, & qu'elles ne pouvoient donner un consentement libre; l'explication des Mahométans, toute ridicule qu'elle est, paroîtroit plus raisonnable (1).

---

(1) Ebn Abas dit qu'il fut passé un contrat entre Dieu & les Hommes, par lequel tout le genre humain s'obligea de reconnoître Dieu pour son souverain Maître, & que c'est de ce Pacte dont il est parlé dans l'Alcoran, au Chapitre intitulé, Aaraf: voici ce qu'on dit du Péché Originel. „Lorsque Dieu tira des reins „d'Adam toute sa posterité, il „adressa à tous les hommes ces „paroles: Ne suis-je pas votre „Dieu, & ils lui répondirent „oui." Cet Auteur veut que tous les hommes ayant été effectivement assemblés sous la figure de fourmis douées d'intelligence dans la vallée de Da-

Enfin, ce sentiment est contraire aux décisions de l'Eglise.

4°. Il est donc certain que l'ame des enfans d'Adam n'a été créée que quand il s'est formé dans le sein d'Eve, un corps humain, & pour expliquer la transmission du péché originel, il faut expliquer comment le péché d'Adam se communique aux ames que Dieu crée pour les unir à des corps humains, par voie de génération.

Les Théologiens se sont encore partagés sur cette explication.

1°. Beaucoup de Théologiens ont prétendu que le péché originel n'est que le péché d'Adam, imputé à tous ses descendans.

Les Théologiens supposent que comme Dieu, quand il établit Abraham le Pere des Croyans, avoit fait un pacte avec sa postérité, de même quand il donna la justice originelle à Adam & au genre humain, notre premier pere s'engagea en son nom & en celui de ses descendans, de la conserver pour lui & pour eux, en

---

hier, aux Indes; après cette convocation générale, Dieu dit dans le même Chapitre.

„ Nous avons pris des té-
„ moins, afin que les hommes
„ ne disent pas au jour du Juge-
„ ment, nous ne savons rien
„ de ce Pacte, & qu'ils ne di-
„ sent pas, pour excuser leur
„ impiété, nos Peres ont idolâ-
„ tré avant nous, nous avons
„ été leurs imitateurs, aussi-
„ bien que leurs descendans;
„ nous perdrez-vous, Seigneur,
„ pour ce que des fols & des
„ ignorans ont commis contre
„ vous? " (D'Herbiot, au mot Adam Bibliot. Orient. p. 44.)

Les Mahométans croient en outre que nous recevons de notre premier Pere un principe de corruption, qu'ils appellent la graine du cœur, l'amour-propre, & la concupiscence qui nous portent au péché; c'est le péché d'origine, que les Mahométans reconnoissent être venu d'Adam, notre premier Pere, & ils disent qu'il est le principe de tous les autres péchés.

Mahomet se vantoit d'en avoir été délivré par l'Ange Gabriel, qui lui arracha du cœur cette semence noire, & que par ce moyen il étoit impeccable.

Selon d'autres Mahométans, le Péché Originel vient de ce que le Diable manie les enfans jusqu'à ce qu'il les ait fait crier: selon les Mahométans, J. C. & la Sainte Vierge furent garantis de l'attouchement du Diable, & n'ont point eû de Péché Originel. D'Herbiot, Bibliot. Orient au mot Meriam, p. 583.)

observant le précepte qu'il avoit reçu, au lieu que faute de l'observer, il la perdroit autant pour lui que pour eux, & les rendroit sujets aux mêmes peines, sa transgression étant devenue celle de chacun, en lui comme cause, & dans les autres, comme la suite du pacte contracté par eux; qu'ainsi la même transgression, qui étoit en lui un péché actuel, fait dans les autres le péché originel par l'imputation qui leur en est faite, & que c'est ainsi que tout le monde a péché en lui, lorsqu'il a péché.

Ce sentiment fut soutenu avec beaucoup de force par Catharin dans le Concile de Trente, & il a été adopté par presque tous les Protestans.

Mais ce sentiment paroît contraire à tout ce que l'Ecriture & la tradition nous apprennent du péché originel & ne s'accorde pas bien avec les idées de la justice & de la bonté de Dieu: car pour imputer un crime, il faut un consentement formel, un consentement présumé ne suffit pas, & les Théologiens qui adoptent le sentiment de l'imputation ne reconnoissent point d'autre consentement dans les enfans d'Adam.

Ce pacte peut avoir lieu, lorsqu'il est question de faire du bien, mais non pas lorsqu'il s'agit de punir positivement.

La supposition du pacte fait entre Dieu & Adam, laquelle sert de baze à ce sentiment, est une supposition chimérique, dont Catharin n'a donné aucune preuve.

2°. Il y a des Théologiens qui croient que depuis le péché d'Adam, son corps a été corrompu, & que l'ame sortant pure des mains de Dieu, & s'unissant à un corps corrompu, contracte sa corruption comme une liqueur pure se corrompt dans un vase infecté: ce sentiment indiqué par S. Augustin, a été suivi par Grégoire de Rimini, Gabriel, &c.

Pour expliquer comment le péché du premier homme a corrompu son corps, Gregoire de Rimini suppose que le serpent en conversant avec Eve, dirigea contre elle son haleine, & que son souffle contagieux infecta le corps d'Eve. Eve communiqua sa contagion à Adam, & tous deux la communiquerent à leurs en-

fans, comme nous voyons des maladies héréditaires dans certains pays & dans certaines familles.

Mais quand il ſeroit vrai que le ſouffle du ſerpent ait porté dans le corps d'Eve un principe de corruption, quel rapport cette corruption a-t-elle avec le péché, qui eſt une affection de l'ame ? Une ſubſtance immatérielle peut-elle ſe corrompre en contractant la corruption du corps, comme une liqueur pure ſe corrompt dans un vaſe infecté ?

3°. Il y a des Théologiens, qui, pour expliquer la tranſmiſſion du péché originel, ſuppoſent que Dieu avoit formé le plan de faire naître tous les hommes d'un ſeul par voie de génération, & qu'il a établi une loi par laquelle il devoit unir une ame à un corps humain toutes les fois que par la voie de la génération il ſe formeroit un corps humain.

Dieu, ſelon ces mêmes Théologiens, s'étoit fait une loi d'unir au corps humain né d'Adam, une ame ſemblable à celle du premier homme.

Adam par ſon péché perdit la grace originelle ; ainſi lorſqu'il engendra un fils, Dieu unit à ſon corps une ame privée de la juſtice originelle & des dons de l'état d'innocence.

Eſtius remarque que ce ſentiment indiqué par S. Cyrille, & adopté par S. Anſelme, n'explique point la tranſmiſſion du péché originel, parcequ'il ne la fait conſiſter que dans la privation de la juſtice originelle, ce qui ne ſuffit pas pour expliquer le péché originel, qui eſt un déſordre : car il ſeroit poſſible, ſelon Eſtius, qu'une ame fût privée de la juſtice originelle, & qu'elle ne fût cependant pas coupable, ou déréglée (1).

Ce Théologien croit donc qu'il faut ſuppoſer que l'ame privée de la juſtice originelle, eſt unie à un corps corrompu, qui communique le péché à l'ame qui lui eſt unie.

Mais le corps eſt-il capable de pécher ? peut-il ſouil-

(1) Cyrill. de Incarnat. Anſelm. de Concept. Virginis, c. 5. De Lib. Arbitr. c. 22. Eſtius. in L. 2. Sent. Diſtinct. 31, §. 1.

ler l'ame ? Voilà ce que, ni Scot, ni Estius, ni aucun des Théologiens qui suivent ce sentiment, n'ont pû faire concevoir.

Le P. Mallebranche & M. Nicole ont tâché de l'expliquer.

Adam, selon le P. Mallebranche, fut créé dans l'ordre, & comme l'ordre veut que Dieu n'agisse que pour lui, Adam reçut en naissant un penchant qui le portoit à Dieu, & une lumiere qui lui faisoit connoître que Dieu seul pouvoit le rendre heureux.

Cependant, comme Adam avoit un corps qui n'étoit pas inaltérable, & qu'il devoit se nourrir, il falloit qu'il fût averti du besoin de manger, & qu'il pût distinguer les alimens propres à le nourrir : il falloit donc que les alimens propres à entretenir l'harmonie dans le corps d'Adam, fissent naître dans son ame des sentimens agréables, & que ceux qui lui étoient nuisibles, excitassent des sensations désagréables.

Mais ces plaisirs & ces mouvemens ne pouvoient le rendre esclave, ni malheureux comme nous, parce qu'étant innocent, il étoit maître absolu des mouvemens qui s'excitoient dans son corps.

L'ordre demande que le corps soit soumis à l'ame, Adam arrêtoit donc à son gré les mouvemens qui s'excitoient dans son corps ; ensorte que les impressions sensibles ne l'empêchoient pas d'aimer uniquement Dieu, & ne le portoient point à regarder le corps comme la cause, ou comme les objets dont il devoit attendre son bonheur.

Après qu'Adam eut péché, il perdit d'un côté l'empire qu'il avoit sur ses sens, & de l'autre la justice originelle : les impressions des objets extérieurs produisirent en lui des impressions qu'il ne fut pas le maître d'arrêter, & qui le porterent malgré lui vers les objets qui excitoient en lui des sentimens agréables.

Dieu avoit résolu de faire naître tous les hommes d'Adam, & d'unir une ame humaine au corps humain qu'Adam engendroit ; mais Dieu, selon le P. Mallebranche, ne devoit accorder à cette ame la justice originelle, qu'autant qu'Adam persevereroit dans l'innocence.

Ainſi, Adam & Eve après leur péché, 1°. avoient perdu l'empire qu'ils avoient ſur leurs ſens, & les corps excitoient en eux des plaiſirs qui les portoient vers les objets ſenſibles : 2°. Dieu uniſſoit aux corps qu'ils engendroient, une ame privée de la juſtice originelle.

Dieu, ſelon le Pere Mallebranche, avoit établi une loi, par laquelle il devoit y avoir un commerce continuel entre le cerveau de la mere & le cerveau de l'enfant formé dans ſon ſein ; enſorte que tous les ſentimens qui s'excitent dans la mere, devoient s'exciter dans l'enfant.

L'ame humaine que Dieu unit au corps humain qui ſe forma dans le ſein d'Eve après ſon péché, éprouvoit donc toutes les impreſſions qu'Eve recevoit des objets ſenſibles, & comme elle étoit privée de la juſtice originelle, elle étoit portée vers les corps, elle les aimoit comme la ſource de ſon bonheur : elle étoit donc dans le déſordre, ou plutôt ſa volonté étoit déréglée, le déſordre de ſa volonté n'étoit point libre, mais il n'étoit pas moins un déſordre qui déplaiſoit à Dieu (1).

Cette explication porte certainement l'empreinte du génie de Mallebranche, mais elle eſt appuyée ſur un fondement bien foible, je veux dire la communication entre le cerveau de la mere & le cerveau de l'enfant : cette communication n'eſt point prouvée : ces tâches, que les enfans tiennent de leurs meres, & que le P. Mallebranche a priſes pour les images des objets que les meres ont déſirés ardemment pendant leur groſſeſſe, ne ſont que les ſuites d'un ſang extravaſé par un mouvement trop violent, qui peut bien être occaſionné par une impreſſion vive que fait ſur les organes un objet ſenſible, & qui ſe communique au ſang de l'enfant, parcequ'il y a en effet une communication entre les vaiſſeaux ſanguins de la mere, & ceux de l'enfant ; mais ce ſang extravaſé ne ſuppoſe pas que le cerveau de l'enfant ait reçu les mêmes impreſſions que le cerveau de la mere, rien ne conduit à cette ſuppoſition (2).

[1] Malleb. Rech. de la Vérité, l. 1, c. 5, l. 2, part. 1, c. 7. (2) Voyez Diſſert. Phyſiq. Eclairc. 8. Conv. Chr. Entr. 4.

Voici l'explication de M. Nicole.

» L'expérience fait voir que les inclinations des peres » se communiquent aux enfans, & que leur ame ve- » nant à être jointe à la matiere qu'ils tirent de leurs » parens, elle conçoit des affections semblables à cel- » les de l'ame de ceux dont ils tirent la naissance ; ce » qui ne pourroit être, si le corps n'avoit certaines dis- » positions, & si l'ame des enfans n'y participoit en » concevant des inclinations pareilles à celles de leurs » peres & de leurs meres, qui avoient les mêmes dis- » positions du corps.

» Cela supposé, il faut convenir qu'Adam en pé- » chant, se précipita avec une telle impétuosité dans » l'amour des créatures, qu'il ne changea pas seule- » ment son ame, mais qu'il troubla l'économie de son » corps, qu'il y imprima les vestiges de ses passions, » & que cette impression fut infiniment plus forte & » plus profonde que celles qui se font par péchés les » que les hommes commettent présentement.

» Adam devint donc par-là incapable d'engendrer » des enfans qui eussent le corps autrement disposé » que le sien ; de sorte que les ames étant jointes au » moment qu'elles sont créées à ces corps corrom- » pus elles contractent les inclinations conformes aux » traces & aux vestiges imprimés dans ces corps, & » c'est ainsi qu'elles contractent l'amour dominant des » créatures, ce qui les rend ennemies de Dieu.

» Mais, pourquoi les ames qui sont des substances » spirituelles, contractent-elles certaines inclinations » à cause de certaines dispositions de la matiere ?

» On peut, pour expliquer cela, supposer que Dieu » en formant l'être de l'homme par l'union d'une ame » spirituelle avec une matiere corporelle, & voulant » que les hommes tirassent leur origine d'un seul, avoit » établi ces deux loix, qu'il jugea nécessaires pour » un être de cette nature.

» La premiere, que le corps des enfans seroit sem-

---

sur la force de l'imagination des femmes enceintes. 1737, in-8. Lettre sur l'imagination des Visionnaires.

» blable à celui des peres, & auroit à peu près les » mêmes impreſſions, à moins que quelque cauſe » étrangere ne les altérât.

» La ſeconde, que l'ame unie au corps auroit cer- » taines inclinations, lorſque ſon corps auroit certai- » nes impreſſions.

» Ces deux loix étoient néceſſaires pour la propa- » gation du genre humain, & elles n'euſſent apporté » aucun préjudice aux hommes, ſi Adam en conſer- » vant ſon innocence eût conſervé ſon corps dans » l'état auquel Dieu l'avoit formé; mais l'ayant al- » téré & corrompu par ſon péché, la juſtice ſouve- » raine de Dieu, infiniment élevée au-deſſus de la » nature, n'a pas jugé qu'elle dût pour cela changer » les loix établies avant le péché; & ces loix ſubſiſ- » tant, Adam a communiqué à ſes enfans un corps » corrompu.

» Mais, comment doit-on concevoir cet amour do- » minant de la créature, que l'ame contracte lorſqu'el- » le eſt jointe à des corps qui viennent d'Adam?

» On le doit concevoir, comme on conçoit la grace » juſtifiante dans les enfans baptiſés: c'eſt-à-dire, que » comme l'ame des enfans, par la grace qu'elle re- » çoit, eſt habituellement tournée vers Dieu, & l'ai- » me de la maniere que les Juſtes aiment Dieu du- » rant le ſommeil; de même l'ame des enfans par » cette inclination qu'elle contracte, devient habi- » tuellement tournée vers la créature, comme ſa fin » derniere, & l'aime comme les méchans aiment le » monde pendant qu'ils dorment: car il ne faut pas » s'imaginer que nos inclinations périſſent par le ſom- » meil, elles changent ſeulement d'état; & ces incli- » nations ſuffiſent pour rendre les uns juſtes, quand » elles ſont bonnes, & les autres méchans, quand » elles ſont mauvaiſes « (1).

M. Nicole ne regarde cette explication que comme ce que l'on peut dire de plus probable.

Ce que nous venons de dire ſur les différentes ex-

(1) Nicole, Inſtr. ſur le Symbole, ſeconde Inſtr. ſect. 4. c. 2

plications du péché originel, est en quelque sorte l'histoire de l'esprit humain, par rapport à cet objet : nous pouvons en conclure, 1°. que la doctrine de l'Eglise sur le péché originel n'est point l'ouvrage de l'esprit humain, puisque les différens états par lesquels il a passé, n'ont fait que varier les explications de ce dogme, & n'en ont point attaqué l'existence, ou ne l'ont attaqué que par l'impossibilité de l'expliquer, ce qui me paroît supposer nécessairement que ce dogme n'est point un dogme imaginé par les hommes.

2°. Cette histore peut servir à nous faire connoître à-peu-près le progrès de la raison humaine, depuis Origene, jusqu'à Mallebranche & Nicole.

TROISIEME ERREUR DE PÉLAGE.

Sur la nécessité de la Grace.

Pour rendre inexcusables les pécheurs qui n'obéissoient pas à l'impétuosité de son zele, Pélage prétendoit trouver dans l'homme même toutes les ressources nécessaires pour arriver au plus haut dégré de perfection, & combattoit tous les dogmes qui paroissoient établir la corruption originelle de l'homme, ou donner des bornes à ses forces naturelles pour le bien, & ne pas faire dépendre entierement de lui son salut & sa vertu ; il nia donc, non-seulement le péché originel, mais encore la nécessité de la grace.

La liberté de l'homme étoit la baze sur laquelle il établissoit ce dernier sentiment.

Dieu, disoient les Pélagiens, n'a point voulu que l'homme fût porté nécessairement au vice ou à la vertu, il l'a créé avec la liberté de se porter à l'un ou à l'autre: c'est une vérité généralement reconnue, & que l'Eglise a constamment enseignée contre les Marcionites, les Manichéens, & contre les Philosophes Payens. Il est donc certain que l'homme naît avec la liberté d'être vertueux ou vicieux, & qu'il devient l'un & l'autre par choix : l'homme a donc une vraie puissance de faire le bien ou le mal, & il est libre à ces deux égards.

La liberté de faire une chose, suppose nécessairement la réunion de toutes les causes & de toutes les conditions nécessaires pour faire cette chose, & l'on n'est point libre à l'égard d'un effet, toutes les fois qu'il manque une des causes ou des conditions naturellement requises pour produire cet effet.

Ainsi, pour avoir la liberté de voir les objets, il faut, non-seulement avoir la faculté de voir, saine & entiere, mais encore il faut que l'objet soit éclairé, & dans une certaine distance; & quelques bons yeux que l'on eut, on n'auroit point la liberté de voir ces objets, si l'on étoit dans les ténebres, ou si l'objet étoit à une distance trop grande: puis donc que l'homme naît avec la liberté de faire le bien ou le mal, il reçoit de la nature & réunit en lui toutes les conditions & toutes les causes naturellement requises & nécessaires pour le bien ou pour le mal.

La grace ne lui est donc pas nécessaire, ou si l'homme a besoin d'un secours extraordinaire & différent des qualités qu'il reçoit de la nature, il naît soumis à une fatalité inévitable, il est sans liberté.

On se souleva contre ce sentiment de Pélage, & on lui opposa l'autorité de l'Ecriture, qui nous enseigne que personne ne peut aller à Dieu, si Jesus-Christ ne l'attire; que nous n'avons rien que nous n'ayons reçu, & que nous ne devons pas nous glorifier, comme s'il y avoit quelque chose que nous n'eussions pas reçu; que c'est le grace qui nous sauve par la foi; que cela ne vient pas de nous, puisque c'est le don de Dieu; que nous ne sommes pas capables de former aucune bonne pensée de nous-même, mais que c'est Dieu qui nous en rend capables (1).

A l'autorité de l'Ecriture, les Catholiques joignoient le témoignage des Peres: car il ne faut pas croire que les Peres qui ont procédé Pélage, aient été Pélagiens; S. Augustin fit voir que la doctrine de l'Eglise sur la nécessité de la grace étoit clairement enseignée par les

---

[1] Johan. 6, ℣. 44. Ad Ephes. 2, ℣. 8. Secundæ ad Cor. c. 2, ℣ 5.

Peres des quatre premiers siecles, & que ces Saints Docteurs n'avoient fait que transmettre ce qu'ils avoient appris, & enseigner à leurs enfans ce qu'ils avoient reçu de leurs peres (1).

Qu'on nous allegue après cela, dit M. Bossuet, des variations sur ces matieres.

» Mais, quand on ne voudroit pas en croire S. Au-» gustin, témoin si irréprochable en cette occasion; » sans avoir besoin de discuter les passages particuliers » qu'il a produits, personne ne niera ce fait public, » que les Pélagiens trouverent toute l'Eglise en posses-» sion de demander dans toutes ses prieres la grace de » Dieu, comme un secours nécessaire, non-seulement » pour bien croire, mais encore pour bien prier, ce » qui étant supposé comme constant & inconteſtable, » il n'y auroit rien de plus injuste que de soutenir après » cela que la foi de l'Eglise ne fût point parfaite sur » la grace (2).

La nécessité de la grace étoit crue si généralement, que Pélage en l'attaquant, souleva tous les Fideles, & fut obligé de la reconnoître dans le Concile de Palestine.

Enfin, les Conciles assemblés contre Pélage, & les Souverains Pontifes ont constamment reconnu la nécessité de la grace pour toutes les œuvres du salut (3).

La nécessité de la grace n'étoit point contraire à la liberté : lorsqu'on disoit que la grace étoit nécessaire, on ne nioit pas que l'homme n'eût naturellement le pouvoir de faire le bien ou le mal ; mais on prétendoit qu'avec ce pouvoir, on ne pouvoit jamais aller à J. C. qu'avec ce pouvoir on pouvoit faire le mal, mais qu'on ne pouvoit jamais aller à J. C. sans la grace : ce dogme de la nécessité de la grace pour les œuvres

---

[1] L. 1 & 2, cont. Jul. L. 4, ad Bonif. c. 8. De bono Persev. c. 4, s. 19.

[2] Bossuet, premier Avertissement sur les Lettres de Jur. art. 34.

[3] Conc. Carthag. 1. Conc. 52. Conc. Milev. in Ep. ad innoc. Conc. Cart 3. Voyez sur ce détail l'art. PELAGE, Vossius, Noris, Garnier, Hist. Pelagianæ Hæresis.

du salut, n'étoit point contraire à la liberté de l'homme pour les choses d'un ordre naturel ; ainsi la nécessité de la grace n'étoit point opposée à la liberté qu'on avoit défendue contre les Manichéens.

En distinguant soigneusement ces deux objets, on explique tous les passages dans lesquels les Peres paroissent ne pas supposer la nécessité de la grace, & l'on fait voir qu'ils n'étoient point favorables au Pélagianisme.

QUATRIEME ERREUR DE PÉLAGE.

Sur la nature de la Grace, dont il reconnut la nécessité.

Pélage, voyant que ses sentimens révoltoient les Fideles & qu'il ne pouvoit contester l'autenticité des passages produits par les Catholiques, tâcha de les expliquer, & prétendit qu'il ne nioit point la nécessité de la grace, telle que l'Ecriture l'enseignoit.

En effet, disoit Pélage, il faut dans tout homme qui agit, distinguer trois choses, le pouvoir, le vouloir & l'action.

L'action est l'effet de notre volonté, c'est notre propre détermination qui la produit.

Mais, c'est de Dieu seul que nous tenons le pouvoir, c'est de lui seul que nous tenons l'existence, notre volonté & toutes nos facultés ; c'est de lui que nous tenons le pouvoir que nous avons de penser & de vouloir le bien, il ne nous doit ni l'existence, ni ses facultés, elles sont donc une grace, & Dieu est la cause principale de nos actions & de nos mérites (1).

La grace dont l'Ecriture nous enseigne la nécessité, est la grace du Rédempteur, celle qui nous fait aller à J. C., & sans laquelle nous ne pouvons aller à lui : or cette grace n'est, ni l'existence, ni la conservation.

---

(1). Pelag. l. 3. De Lib. Arbitr. cité par S. Aug. de Grat. Christ c. 4. De Gestis Palestin. Ep. ad Sixt. c. 10.

Pélage fut donc obligé de reconnoître une grace différente du libre arbitre, & de l'exiſtence ; comme cette grace nous faiſoit connoître J. C., & nous conduiſoit à lui, il prétendit que la grace néceſſaire pour ſe ſauver, étoit la prédication de l'Evangile, les miracles que J. C. avoit operés, les exemples qu'il avoit donnés, &c.

Les Catholiques prouverent que cette grace étoit une action de Dieu ſur l'entendement & ſur la volonté, ils prouverent à Pélage que Dieu fait en nous le vouloir & le faire, que la grace de J. C. ſe répand dans nos cœurs, &c.

Pélage, preſſé par ces raiſons, reconnut la néceſſité d'une grace intérieure ; mais il prétendit qu'elle n'étoit néceſſaire que pour agir plus facilement.

Il fut accablé par tous les paſſages qui diſent que nous ne pouvons rien faire ſans J. C. &c.

Les Pélagiens qui n'avoient nié le péché originel & la néceſſité de la grace, que pour faire dépendre de l'homme même ſon ſalut, ne pouvant méconnoître, ni le péché originel, ni la néceſſité d'une grace intérieure qui éclaire l'entendement, & qui touche la volonté ; les Pélagiens, dis-je, pour faire toujours dépendre de l'homme même ſon ſalut, prétendirent que cette grace intérieure s'accordoit aux mérites des hommes : ils conſervoient par ce moyen le point fondamental de leur ſyſtême (2).

Cette erreur ſur la gratuité de la grace, fut condamnée par le Concile de la Paleſtine & par Pélage même, mais de mauvaiſe foi, comme Saint Auguſtin le prouve (3).

La foi de l'Egliſe ſur la gratuité de la grace n'a jamais varié : cependant elle ne fut pas définie expreſſément dans les Conciles d'Afrique, ſoit qu'on n'ait pas voulu s'étendre ſur cette queſtion, ſur laquelle quelques perſonnes marquoient de l'embarras, ſoit parce-

---

[1] Aug. de Grat. Chr. (2) Aug. cont. Jul. l. 4, c. 3 & 8. Ep. ad Vital. de Grat. Chr. c. 22, 23. Ep. 106 c. 18. (3) Ibid. Garnier, Hiſt. Pelag. Diſſert. 2, p. 171.

que de la gratuité de la grace, on étoit allé juſqu'au dogme de la prédeſtination, qu'il n'étoit pas à propos de toucher (1).

On n'a défini rien de plus ſur la grace dans les Conciles aſſemblés contre les Pélagiens : on ne trouve pas qu'on ait traité, ni la maniere dont cette grace opere, ni ſon efficacité.

Toutes ces queſtions furent des ſuites néceſſaires des réflexions qu'on fit ſur les écrits de S. Auguſtin contre les Pélagiens, & ſur la prédeſtination (2).

Pour s'en convaincre, il ne faut que ſe rappeller l'origine & le développement du Pélagianiſme, le principe d'où Pélage partit, & les queſtions qui entroient eſſentiellement dans le plan de ſa défenſe : il eſt clair que la maniere dont la grace opére, étoit abſolument étrangere à ce plan, & dans le fond les Conciles qui ont condamné les Pélagiens, n'ont porté ſur cet objet aucun jugement.

L'hiſtoire du Pélagianiſme & de ſes dogmes a été bien traitée par Voſſius, par le P. Garnier, par le Cardinal Noris, & par Uſſerius dans ſes Antiquités de l'Egliſe Britannique.

PERÉENS ou PERATIQUES. Voyez EUPHRATE.

PHOTIN, originaire de Galatie, fut d'abord diſciple de Marcel d'Ancyre.

Marcel, Evêque d'Ancyre, avoit aſſiſté au Concile de Nicée, & y avoit combattu les erreurs des Ariens : il écrivit depuis contre Aſture & contre les autres Evêques du parti d'Arius, un livre intitulé de la Soumiſſion de J. C. Il avança dans ce livre des propoſitions favorables au Sâbellianiſme : il fut accuſé de cette héréſie par les Euſebiens, & condamné par le Concile de Conſtantinople tenu par les Ariens l'an 366, enſuite il fut exilé & obligé de ſe réfugier en Occident, dans le même tems que S. Athanaſe fut obligé de ſortir d'Alexandrie : le Pape Jules le reçut à ſa Communion, & prononça en ſa faveur une Sentence d'abſolution dans le Concile de Rome.

---

[1] Garnier, ibid. Diſſert. 7. [2] Ibid. p. 302.

Photin qui avoit été disciple de Marcel, & qui avoit cru voir dans ses ouvrages les sentimens de Sabellius, les avoit adoptés & les professa : il soutint que le Verbe n'étoit qu'un attribut, & nioit son union hypostatique avec la nature humaine (1).

A peine avoit-il commencé de découvrir son erreur, qu'elle fut condamnée par les Evêques d'Orient dans un Concile qui se tint à Antioche en 345, & par les Evêques d'Occident en 346.

Deux ans après, ces derniers s'assemblerent pour le déposer, & n'en purent venir à bout à cause de l'opposition du peuple.

Marcel eut recours à l'Empereur, & lui demanda une conférence, Basile d'Antioche fut nommé pour disputer contre lui ; Phontin fut confondu dans la dispute, & ensuite exilé. Il avoit répandu son erreur dans l'Illyrie, mais il eut peu de Sectateurs, le parti Arien étouffa cette hérésie.

PHOTIUS, Patriarche de Constantinople, fut l'auteur du schisme entre l'Eglise de Constantinople, & l'Eglise Romaine.

Michel III. s'étoit enseveli dans les plaisirs, & avoit abandonné le gouvernement de l'Empire à Bardas son oncle. Bardas, aussi voluptueux & plus puissant que Michel, épousa sa niece (2).

Ignace, Patriarche de Constantinople, condamna hautement la conduite de Bardas, & ne voulut point l'admettre à la Communion le jour de l'Epiphanie.

Bardas, pour se venger, gagna des témoins qui accuserent Ignace d'avoir fait mourir Methodius son prédécesseur : il assembla un Concile, fit déposer Ignace, & plaça Photius sur le Siége de Constantinople.

Photius étoit riche & d'une naissance illustre, il avoit cultivé les arts, embrassé toutes les sciences, & s'étoit rendu recommandable par sa sagesse, par sa prudence, & par sa dextérité dans le maniement des affaires.

Cependant, la déposition d'Ignace, & l'élection de

---

[1] Epih. Hær. 71. Vincent Lyrin. Commonit. c. 16. Soc. l. 2, c. 29. Soz. l. 4 c. 6.

(2) Cedren. Anast. an. 848.

Photius ne fut pas approuvée de tout le monde, le peuple se partagea entre Ignace & le nouveau Patriarche, & l'on vit bientôt éclater une sédition (1).

Pour calmer le peuple, l'Empereur pria le Pape Nicolas I, d'envoyer des Légats à Constantinople, pour que l'on jugeât entre Photius & Ignace. Lorsque les Légats furent arrivés, l'Empereur & Photius les séduisirent : on altéra les lettres du Pape, & l'on convoqua un Concile. Plus de 70 faux témoins déposerent qu'Ignace n'avoit pas été canoniquement ordonné ; qu'il étoit intrus par la puissance séculiere dans l'Eglise de Constantinople, qu'il gouvernoit tyranniquement.

Un seul Evêque demanda qu'on examinât la vérité des témoignages, & parut en douter. Il fut blamé, maltraité, & chassé : personne n'osa plus parler en faveur d'Ignace, & il fut déposé par le Concile.

Comment M. Basnage prétend-il après cela, qu'on ne doit pas crier si haut contre la déposition d'Ignace, & que les Evêques jugerent comme ils le devoient ? (2).

Le Pape découvrit la prévarication de ses Légats, & les fausfetés de Photius ; il assembla un Concile & condamna Photius (3).

Photius de son côté assembla un Concile dans lequel de faux témoins accuserent Nicolas de différens crimes : on chassa du Concile tous ceux qui voulurent examiner la vérité des témoignages, & l'on excommunia le Pape Nicolas. Dans quelle corruption ne falloit-il pas que la Cour de Constantinople fût tombée, pour que Photius osât risquer de pareilles impostures.

Photius avoit trop d'ambition & trop de génie pour s'en tenir à l'excommunication portée contre le Pape ; il forma le projet de se faire reconnoître Patriarche universel, & de séparer toute l'Eglise de la Communion de l'Eglise de Rome, dont le Patriarche étoit un obstacle invincible à ses prétentions, & qui avoit

(1) Nicetas, Vita Ignat, gl. l. 6, c. 6, p. 328, t. 1. Baron, ad an. 860.

(2) Basnage, Hist. de l'E- 10, 13. Anastas. in Nicol 1, joui

(3) Epist. Nicol. 1, 4. 7,

joui jusqu'alors inconteſtablement de la Primatie univerſelle.

Il n'y avoit aucune différence entre la foi de l'Egliſe de Conſtantinople, & celle de l'Egliſe Romaine ; mais quoique l'Egliſe Grecque reconnût comme l'Egliſe Latine, que le S. Eſprit procede du Pere & du Fils, elle avoit conſervé le Symbole de Conſtantinople, dans lequel il n'eſt pas exprimé que le S. Eſprit procede du Fils.

Cette addition ne s'étoit point faite par l'autorité d'un Concile, elle s'étoit introduite inſenſiblement, & avoit été adoptée par toutes les Egliſes du Rit Romain.

L'Egliſe Grecque & l'Egliſe Latine différoient encore ſur quelques points de diſcipline : tel étoit dans l'Egliſe Latine l'uſage de jeûner le Samedi, de permettre l'uſage du lait, & celui du fromage en Carême, d'obliger tous les Prêtres au célibat, &c.

Photius crut, à la faveur de ces différens objets, pouvoir repréſenter l'Egliſe Romaine, comme une Egliſe engagée dans des erreurs & dans des déſordres qu'on ne pouvoit tolérer : il écrivit des lettres à toutes les Egliſes d'Orient, il les fit paſſer dans l'Occident, & convoqua un Concile qui ſe ſépara de la Communion du Pape & de celle de ſon Egliſe (1).

Tout ſembloit concourir au ſuccès des deſſeins de Photius, il étoit tout puiſſant auprès de l'Empereur, il étoit ſavant, éloquent, & les révolutions auxquelles l'Occident avoit été ſujet depuis pluſieurs ſiécles, y avoient tenu le Clergé dans l'ignorance, ſi favorable & ſi néceſſaire au progrès des nouveautés & des erreurs.

Le Pape avoit d'ailleurs des ennemis très-puiſſans en Occident ; tels étoient Louis, Empereur d'Occident, Louis, Roi de France, Lothaire, Roi de Lorraine, des Archevêques & des Evêques (2).

---

(1) Anaſt. in vit. Nicol. I. Nicet. apud Baron.

(2) Reginal. l. Annal. Bertin. Hincmar, de Divortio Lotharii & Thietberg. Baron. ad an. 862. Aventin, Annal. l. 4.

Photius se trompoit, les Evêques & les Théologiens de l'Eglise Latine réfuterent ses accusations, & personne ne se sépara du Pape en Occident.

En Orient, l'Empereur Michel avoit fait assassiner Bardas; & l'avoit été lui-même par Basile le Macédonien, que Michel avoit créé César, & qui s'étoit emparé de l'Empire.

Photius eut le courage de lui reprocher son crime, & lui refusa la Communion. Basile fit enfermer Photius dans un Monastere, rappella Ignace, écrivit au Pape, fit convoquer un Concile qui dépossa Photius, & rétablit Ignace sur le Siége de Constantinople (1).

Ce Concile est le huitiéme général, qui rendit la paix à l'Eglise, & rétablit la Communion entre les Grecs & les Latins. Nicolas I étoit mort, & ce fut sous Adrien II, que ce Concile se tint (2).

Photius ne perdit point l'espérance de remonter sur le Siége de Constantinople; du fond de son Monastere, il tendit des piéges à la vanité de Basile, il le flatta, reprit insensiblement du crédit & de la faveur à la Cour, obtint un logement dans le Palais, & après la mort d'Ignace remonta sur le Siége de Constantinople.

L'Empereur s'employa pour ménager son raccommodement avec l'Eglise de Rome. Il représenta au Pape que le rétablissement de Photius étoit nécessaire au bien de la paix, & pour la réunion des esprits; l'Empereur ajoutoit qu'Ignace avoit lui-même souhaité qu'on le rétablit: on rapportoit un écrit fait en son nom, par lequel il le demandoit au Pape.

Basile, dont les forces commençoient à se rétablir en Italie, insinuoit au Pape qu'il délivreroit les côtes de la Campanie des incursions des Sarrasins, & qu'il rendroit à l'Eglise de Rome la Bulgarie, qu'Ignace même avoit refusée au Pape.

Jean VIII répondit à l'Empereur que le Patriarche

---

(1) Baron, ad an 847. in sæc. 9. Dissert. 4. Conc 8 Dupin, Hist du neuvieme siecle, c. 9. Natal. Alex.

(2) Epist Joan. 199.

Ignace, d'heureuſe mémoire, étant mort, il conſentoit à cauſe de la néceſſité préſente, & pour le bien de la paix, que Photius fût reconnu Patriarche de Conſtantinople, après qu'il auroit fait ſatisfaction & demandé pardon devant un Synode (1).

Lorſque la lettre & les Légats du Pape furent arrivés à Conſtantinople, Photius fit aſſembler un Concile : on y lut les lettres de Jean VIII. à l'Empereur & à Photius ; mais elles avoient été falſifiées, & l'on y avoit retranché ce qui regardoit la perſonne d'Ignace, le pardon que l'on enjoignoit à Photius, & la condamnation du Concile qu'il avoit aſſemblé, & qu'il appelloit le huitieme.

Le Concile aſſemblé par Photius, le reconnut pour légitime Patriarche, & condamna le huitieme Concile qui avoit condamné Photius (2).

Le Pape apprit que la paix étoit rétablie, & il en félicita l'Empereur & Photius : mais lorſqu'il connut à quelles conditions la paix étoit rétablie, il condamna tout ce que les Légats avoient fait. Marin & Adrien ſes ſucceſſeurs, confirmerent ſon jugement contre Photius (3).

Baſile mourut alors, & Léon VI, ſon fils lui ſuccéda.

Léon avoit un couſin que l'on prétendoit que Photius avoit deſſein d'élever à l'Empire : on le dit à Léon, il le crut, & chaſſa Photius du Siége de Conſtantinople, ſur lequel il plaça ſon frere.

Photius ſe retira dans un Monaſtere, où il finit tranquillement ſes jours : ſa retraite rétablit la Communion entre l'Egliſe de Rome & l'Egliſe de Conſtantinople (4).

Quelques Auteurs ont voulu juſtifier Photius, mais ſans raiſon : on ne peut nier que ce grand homme n'ait mis dans toute ſa conduite, par rapport au Patriarchat, une mauvaiſe foi, une impoſture inſigne (5).

---

(1) Epiſt Joan. 199.
(2) Baron, ad an. 879. Natal. Alex. in ſæc. 9 Diſſert. 4. Panopl. contr. Schiſm. Græc. ſæc. 9, c. 2, p. 165.
(3) Baron. Panopl. loc cit.
[4] Zonar, Baron, ad an. 886 Curopalat. Dup. ibid
(5) Tout ce qui regarde Photius, ſe trouve dans les Lettres

PIERRE DE BRUYS étoit un simple laïc, qui enseignoit qu'il ne falloit point donner le Baptême aux enfans, & qu'il étoit inutile à tous ceux qui ne pouvoient pas faire un acte de foi en le recevant. 1°. Il condamnoit l'usage des Eglises, des Temples, des Autels, & les faisoit abbattre. 2°. Il condamnoit le culte des Croix, & les faisoit briser : 3°. il croyoit la Messe inutile, & en défendoit la célébration : 4°. il enseignoit que les aumônes & les prieres étoient inutiles aux morts, & défendoit de chanter les louanges de Dieu.

La France avoit été infectée un siecle auparavant des erreurs des Manichéens : on en avoit brûlé beaucoup dans différentes Provinces : l'extrême rigueur avec laquelle on les avoit traités, les rendit plus circonspects, mais elle augmenta leur haine contre le Clergé, qui avoit excité contre eux le zèle des Princes. Le desir de se venger du Clergé devint l'objet principal de ces Fanatiques ; ils furent donc portés à attaquer tout ce qui concilioit de la considération, du respect & de l'autorité au Clergé ; ils attaquerent l'efficacité des Sacremens, les cérémonies de l'Eglise, la différence que l'Ordre met entre les simples Laïes & le Clergé, & enfin l'autorité des Pasteurs du premier Ordre.

Occupés de ces objets, ils abandonnerent insensiblement les dogmes du Manichéisme, qu'il étoit trop dangereux de défendre, & attaquerent les Sacremens, le Clergé, les cérémonies, &c.

Les désordres & l'ignorance du Clergé étoient extrêmes : tout étoit vénal dans la plûpart des Eglises ; même les Sacremens étoient souvent administrés par des Simoniaques, & par des Concubinaires publics : le peuple gouverné par de tels pasteurs, étoit enseveli

---

de Nicolas I & d'Adrien II. Vecus, l. 3, de Processione Spirit. S. Nicetas, Vita Ignatii ; dans Schotus, Præf. sur la Biblioth. de Photius ; dans Leo Allatius, de Synodo Photiana ; dans Fleury ; dans les Révolutions de Constantinople, par M. de Burigny, t. 3.

Photius a fait un grand nombre d'excellens Ouvrages, sur lesquels il faut consulter la Bibliothéque de Fabricius, t. 9, c. 38, p. 369.

dans une profonde ignorance, & disposé à se révolter contre ses Pasteurs ; ainsi toute homme qui avoit une imagination vive pouvoit devenir Chef de Secte en prêchant contre le Clergé, contre les cérémonies de l'Eglise, & contre les Sacremens.

Comme il y avoit beaucoup de ces Sectaires répandus dans le Languedoc & dans le Dauphiné, ils y produisirent dans le douzieme siecle une foule de petites Sectes qui se répandirent dans les différentes Provinces de France, & qui prirent différentes formes, selon le caractere du Chef de la Secte ; c'est ainsi que Tanchelin, Pierre de Bruys, Henri, Arnaud de Bresse s'éleverent, & formerent leurs Sectes.

Pierre de Bruys parcouroit les Provinces, saccageant les Eglises, abbattant les Croix, détruisant les Autels : on ne voyoit en Provence que Chrétiens rebaptisés, qu'Eglises profanées. Pierre de Bruys fut bientôt chassé de cette Province, & passa en Languedoc, où il fut arrêté & brûlé vif (1).

Les Protestans font ordinairement de Pierre de Bruys un Saint Réformateur, & un de leurs Patriarches, dont Dieu s'est servi pour perpétuer la vérité (2).

Ce sentiment n'est fondé sur aucun monument de ces tems : comment les Protestans qui condamnent les Anabaptistes, peuvent-ils élever si haut l'autorité de Pierre de Bruys, qui n'est en effet qu'un Anabaptiste. A quelle extrémité est-on réduit, lorsqu'on est obligé de chercher dans de pareils hommes le fil de la tradition des Eglises Protestantes ?

On a refuté les erreurs de Pierre de Bruys sur les prieres pour les morts, à l'article VIGILANCE : ses erreurs sur le culte de la Croix, à l'article ICONOCLASTES : ses erreurs sur la nécessité de la sainteté du Ministre des Sacremens, à l'article RÉBAPTISANS ; ses erreurs sur la présence réelle, à l'art. BERENGER.

Pierre de Bruys eut parmi ses disciples un nommé Henri : cherchez HENRI DE BRUYS.

---

[1] D'argentré, Collect. Jud. t. 1, p. 13. Dupin, douzieme siecle, t. 6.

[2] Basnage, Hist des Egl. Ref. t. 1, 4. Periode, c. 6 p. 134.

C'eſt ſans preuve, que M. Baſnage a prétendu que les diſciples de Pierre de Bruys, formerent une Secte étendue (1).

PIERRE D'OSMA, Profeſſeur de Théologie à Salamanque dans un Traité de la Confeſſion, enſeigna; 1°. Que les péchés mortels quant à la coulpe & à la peine de l'autre vie, ſont effacés par la contrition du cœur, ſans ordre aux clés de l'Egliſe.

2°. Que la confeſſion des péchés en particulier, & quant à l'eſpece, n'eſt point de droit divin, mais ſeulement fondée ſur un Statut de l'Egliſe univerſelle.

3°. Qu'on ne doit point ſe confeſſer des mauvaiſes penſées, qui ſont effacées par l'averſion qu'on en a, ſans rapport à la Confeſſion.

4°. Que la confeſſion doit ſe faire des péchés ſecrets, & non de ceux qui ſont connus.

5°. Qu'il ne faut point donner l'abſolution aux Pénitens avant qu'ils aient accompli la ſatisfaction qui leur a été enjointe.

6°. Que le Pape ne pouvoit remettre les peines du Purgatoire.

7°. Que l'Egliſe de la Ville de Rome pouvoit errer dans ſes déciſions.

8°. Que le Pape ne peut diſpenſer des Decrets de l'Egliſe univerſelle.

9°. Que le Sacrement de Pénitence, quant à la grace qu'il produit, eſt un Sacrement de la loi de nature, nullement établi dans l'Ancien & dans le Nouveau-Teſtament.

Alphonſe Carillo, Archevêque de Tolede, qui avoit aſſemblé les plus ſavans Théologiens de ſon Dioceſe, condamna ces propoſitions comme hérétiques, erronées, ſcandaleuſes, mal-ſonnantes, & le Livre de l'Auteur fut brulé avec ſa chaire. Sixte IV confirma ce jugement en 1479. On ne voit point que Pierre d'Oſma ait fait Secte (2).

---

(1) Ibid. p. 145.

(2) Bannes in ſecundam ſecundæ quæſt. prima art. 10. p. 121. Collect Conc. Hard. t 9. p 1498. D'Argentré, Collect. Jud. t. 1.

Nous avons réfuté les erreurs d'Osina relatives à la puissance du Pape, aux articles GRECS & LUTHER.

Son erreur sur la Pénitence est réfutée par J. C. même, qui dit que les péchés que l'Eglise ne remet pas ne sont point remis.

Son erreur sur la Confession a été renouvellée par les Calvinistes, qui ne font remonter l'institution de la nécessité de la confession qu'au Concile de Latran, en 1215, sous Innocent III.

De savans Catholiques ont prouvé que la Confession Sacramentelle, & des péchés non-seulement en général & en particulier, mais encore secrets & publics, avoit été pratiquée dans tous les siecles, depuis la naissance du Christianisme; qu'elle étoit d'institution divine, & qu'elle obligeoit de droit divin.

Nous ne pourrions que répéter ce que ces Auteurs ont dit; nous nous contenterons d'en indiquer quelques-uns (1).

Mais nous croyons devoir placer ici ce que M. de Meaux a dit de la Confession, dans son exposition de la Foi de l'Eglise Catholique.

»Nous croyons qu'il a plû à J. C. que ceux qui se »sont soumis à l'autorité de l'Eglise par le Baptême, »& qui depuis ont violé les loix de l'Evangile, vien»nent subir le jugement de la même Eglise dans le »Tribunal de la Pénitence, où elle exerce la puissan»ce qui lui est donnée de remettre & de retenir les »péchés.

»Les termes de la commission qui est donnée aux »Ministres de l'Eglise pour absoudre les péchés sont »si généraux, qu'on ne peut sans témérité la réduire »aux péchés publics; & comme quand ils prononcent »l'absolution au nom de J. C., ils ne font que suivre »les termes exprès de cette commission, le jugement »est censé rendu par J. C. même, par lequel ils sont »établis Juges; c'est ce Pontife invisible qui absout »intérieurement le Pénitent, pendant que le Prêtre »exerce le ministere extérieur.

---

(1) Natal. Alex. cont. Dalleum. Sainte Marthe, Traité de la Confession, &c.

» Ce jugement étant un frein si nécessaire à la licence, une source si féconde de sages conseils, une si » sensible consolation pour les ames affligées de leurs » péchés, lorsque non-seulement on leur déclare en » termes généraux leur absolution, comme les Minis» tres le pratiquent, mais qu'on les absout en effet par » l'autorité de J. C. après un examen particulier, & » avec connoissance de cause : nous ne pouvons croire » que nos adversaires puissent envisager tant de biens » sans en regretter la perte, & sans avoir quelque » honte d'une réformation qui a retranché une prati» que si salutaire & si sainte. «

PETROBRUSIENS, disciples de Pierre de Bruys.

PIÉTISTES : voyez l'article des Sectes qui se sont formées parmi les Luthériens.

PRAXÉE étoit Phrygien, il avoit été Montaniste, aussi-bien que Théodote de Byfance, il vint d'Asie à Rome, & quitta la Secte de Montan. Il avoit été mis en prison pour la Foi, & s'étoit acquis de la considération dans l'Eglise sous le Pontificat de Victor.

Dans le même tems, Théodote de Byfance qui n'avoit point résisté à la persécution, dit pour excuser sa faute, qu'en reniant J. C., il n'avoit renié qu'un homme.

Artemon & les Hérétiques connus sous le nom d'Aloges, avoient adopté ce sentiment, & soutenoient que J. C. n'étoit point Dieu.

Cette doctrine avoit été condamnée par l'Eglise : ainsi l'Eglise enseignoit contre Marcion, Cerdon, Cérinthe, &c. qu'il n'y avoit qu'un seul principe de tout ce qui est, & contre Théodote, que Jesus-Christ étoit Dieu. Praxée réunit ces idées, & conclud que J. C. n'étoit point distingué du Pere, puisqu'alors il faudroit reconnoître deux principes, ou accorder à Théodote que Jesus-Christ n'étoit point Dieu : ajoutez à cela, que Dieu dit lui-même ; je suis Dieu, & hors moi il n'y en a point d'autres; le Pere & moi nous sommes un, celui qui me voit, voit aussi mon pere ; je suis dans le Pere, & le Pere est en moi.

Voilà, ce me semble, l'origine de l'erreur de Praxée : elle n'est point née des disputes sur la distinction

des personnes qui n'ont point eu lieu alors, & dont on ne trouve aucune trace dans Tertullien, quoi qu'en dise M. le Clerc (1).

Praxée croyoit que son sentiment étoit le seul moyen de se garantir des systêmes qui admettoient plusieurs principes, & d'établir l'unité de Dieu : c'est pour cela qu'on appelloit ses disciples les Monarchiques.

De ce qu'il n'y avoit qu'une seule personne dans la Divinité, il suivoit que c'étoit le Pere qui s'étoit incarné, qui avoit souffert, &c. & c'est pour cela que les disciples de Praxée furent appellés Patripassiens.

Tertullien a refuté l'erreur de Praxée avec beaucoup de force & de solidité. Il oppose à cette hérésie la doctrine de l'Eglise universelle, selon laquelle, dit-il, nous croyons tellement un seul Dieu, que nous reconnoissons en même-tems que ce Dieu a un fils qui est son Verbe, qui est sorti de lui, par lequel toutes choses ont été créées, & sans lequel rien n'a été fait ; que ce Verbe a été envoyé par le Pere dans le sein de la Vierge, qu'il est né d'elle, homme & Dieu tout ensemble, Fils de l'homme & Fils de Dieu ; qu'il a été surnommé J. C., qu'il a souffert, qu'il est mort, & a été enseveli : voilà, ajoute-t-il, la regle de l'Eglise & de la Foi, depuis le commencement du Christianisme (2).

M. le Clerc paroit douter que Praxée ait confondu les personnes de la Trinité : il croit que Praxée n'a pas nié que le Pere fût distingué du Fils, & qu'il soutenoit que cette distinction n'en faisoit pas deux substances, & que c'est cette derniere distinction que Tertullien a soutenue contre Praxée.

Cette imputation est injuste : Tertullien dans tout son ouvrage soutient également, & l'unité de la substance divine, & la distinction des personnes divines.

Dans les Chapitres trois & quatre, Tertullien dit que la Trinité des personnes ne préjudicie en rien à l'unité de nature, & à la Monarchie que Praxée prétendoit défendre : c'est la détruire, dit-il, que d'admettre un

---

[1] Le Clerc, Hist. Eccles. ad an. 186.
[2] Tert. cont. Praxean. c. 2.

autre Dieu que le Créateur : pour moi qui reconnois que le Fils eſt d'une même ſubſtance que le Pere, qu'il ne fait rien ſans ſa volonté, & qu'il a reçu de lui ſa toute puiſſance, que fais-je autre choſe, ſinon de défendre dans le Fils la Monarchie que le Pere lui a donnée, il en eſt de même du S. Eſprit.

Dans le Chapitre 7, Tertullien dit à Praxée, ſouvenez-vous toujours de la regle que j'ai établie, que le Pere, le Fils & le S. Eſprit ſont inſéparables. Quand je dis que le Pere eſt autre que le Fils & le S. Eſprit, je le dis par néceſſité, non pour marquer diverſité, mais ordre; non diviſion, mais diſtinction; il eſt autre en perſonne, non en ſubſtance.

Il n'eſt pas poſſible d'exprimer plus clairement l'unité de ſubſtance & la diſtinction des perſonnes; ſi Tertullien avoit enſeigné que les trois perſonnes de la Trinité étoient trois ſubſtances, il ne pouvoit dire qu'il n'y avoit point de diviſion entre elles : car pluſieurs ſubſtances ſont diviſées, parcequ'elles exiſtent néceſſairement l'une hors de l'autre.

Si Tertullien avoit cru que les trois perſonnes fuſſent trois ſubſtances différentes, il y auroit eu entre ces trois perſonnes, non-ſeulement ordre & diſtinction, mais encore diverſité; il eut été faux que le Pere & le Fils fuſſent la même ſubſtance, comme il le ſoutient contre Praxée : ce qui feroit une contradiction dans laquelle Tertullien ne pouvoit tomber. Ce n'eſt pas que les hommes ne puiſſent ſe contredire; mais ce n'eſt que dans des conſéquences éloignées, & jamais quand le oui & le non ſe touchent, pour ainſi dire, comme cela ſeroit arrivé, ſi Tertullien avoit parlé comme M. le Clerc le fait parler.

M. le Clerc prétend que ces diſtinctions que Tertullien met entre les perſonnes de la Trinité, ſont des diſtinctions qui ne peuvent convenir qu'à trois perſonnes : parceque ſi elles ne ſuppoſent pas que les perſonnes ſont trois ſubſtances, elles établiſſent ſeulement que les trois perſonnes ne ſont que trois modes ou trois relations différentes, ce que Praxée ne nioit pas.

1°. Je demande à M. le Clerc, ſur quoi il prétend que Praxée reconnoiſſoit une diſtinction même modale

entre les personnes de la Trinité ? Tout l'ouvrage de Tertullien suppose que Praxée nioit toute distinction entre les personnes de la Trinité.

2°. Tertullien, dans l'endroit sur lequel M. le Clerc fait cette réflexion, dit qu'il fera voir comment le Pere, le Fils & le S. Esprit font nombre sans division : ce qui seroit absurde, s'il avoit cru que ces trois personnes sont trois substances.

3°. Je ne vois rien dans Tertullien qui suppose que la distinction qu'il admet entre les personnes de la Trinité, puissent être regardée comme une distinction modale ; les modes n'agissent point, n'ont point d'action propre, n'envoient point une autre modification, ce que Tertullien reconnoît cependant dans les personnes de la Trinité. M. le Clerc ne pouvoit conclure que la distinction admise par Tertullien étoit une distinction qui suppose que les trois personnes sont trois substances, qu'autant qu'il seroit certain qu'il ne peut y avoir que deux sortes de distinctions, la modale ou celle qui se trouve entre des modifications d'une substance, & la substantielle, ou celle qui se trouve entre des substances : mais c'est ce qu'il ne prouve pas.

Le reste des difficultés de M. le Clerc contre Tertullien, n'est qu'un abus des comparaisons que Tertullien emploie pour expliquer la maniere dont les trois personnes de la Trinité subsistent dans la substance divine : comparaisons que Tertullien ne donne que comme des images propres à faire entendre sa pensée, & dont il prévient l'abus, en rappellant sans cesse son lecteur à l'unité de substance.

Ce seroit encore abuser des mots, que de prétendre que Tertullien a soutenu contre Praxée, que les trois personnes sont trois substances, parcequ'il se sert quelquefois du mot de substance pour signifier la personne subsistante, ce qui est ordinaire aux anciens avant le Concile de Nicée, & même après ce Concile. M. le Clerc n'auroit pas ainsi jugé Tertullien, s'il eut suivi les maximes qu'il établit pour juger du sens d'un Auteur. Voyez l'art. *Critica*.

PRÉDESTINATIANISME : cette erreur renfermoit plusieurs chefs : 1°. qu'il ne falloit pas joindre

le travail de l'obéiſſance de l'homme à la grace de Dieu: 2°. que depuis le péché du premier homme, le libre arbitre eſt entierement éteint: 3°. que J. C. n'eſt pas mort pour tous: 4°. que la preſcience de Dieu force les hommes, & damne par violence; & que ceux qui ſont damnés, le ſont par la volonté de Dieu: 5°. que de toute éternité, les uns ſont deſtinés à la mort, & les autres à la vie.

Les Pélagiens, forcés de reconnoître le péché originel & la néceſſité d'une grace intérieure, qui éclairoit l'eſprit, & qui touchoit le cœur de l'homme pour qu'il pût faire une action bonne pour le ſalut, avoient prétendu que cette grace dépendoit de l'homme, & s'accordoit à ſes mérites: ils prétendoient que Dieu ſeroit injuſte, s'il préféroit un homme à l'autre, ſans qu'il y eût de différence dans leurs mérites, & prétendoient que cette différence ne pouvoit s'accorder avec la bonté & la ſageſſe de Dieu, ni avec ce que l'Ecriture nous apprend de ſa volonté générale de ſauver les hommes.

S. Auguſtin combattit ſes principes par tous les paſſages de l'Ecriture qui prouvent que l'homme ne peut ſe diſcerner lui-même; que Dieu n'eſt point injuſte, en ne donnant point ſa grace aux hommes, parcequ'ils ſont tous dans la maſſe de perdition; que Dieu n'ayant aucun beſoin d'eux, étant tout puiſſant, indépendant, il faiſoit grace à qui il vouloit, ſans que celui à qui il ne la faiſoit pas, eût droit de s'en plaindre; que cette volonté vague de donner la grace généralement à tous les hommes, enſorte qu'il n'y eût ni choix, ni préférence, détruiſoit toutes les idées que l'Ecriture nous donne de la Providence, par rapport au ſalut; que rien n'arrivoit que par la volonté de Dieu, qui avoit prévû & déterminé tout; que la volonté de ſauver les hommes, ne devoit pas s'entendre de tous les hommes ſans exception: qu'il falloit être fidelement attaché à la toute-puiſſance divine, à ſon indépendance, & enfin qu'il falloit croire que ſa volonté n'étoit point déterminée par l'homme (1).

---

[1] Epiſt. ad Siſt. ad Vitalem.

Il confirma & fortifia tous ces principes dans son livre de la *Correction & de la Grace*, de la *Prédestination & du Don de la Persévérance.*

Dans une dispute, les argumens font perdre de vue les principes, & deviennent eux-mêmes des principes, parceque c'est sur ces argumens qu'on dispute.

Ainsi l'indépendance de Dieu dans ses déterminations, sa toute-puissance, son empire absolu sur toutes ses créatures, furent les principaux objets dont on s'occupa.

On crut trouver dans ces principes fondamentaux une pierre de touche, par le moyen de laquelle on pouvoit juger toutes les contestations relatives à la grace, au libre arbitre & au salut des hommes, & l'on rejetta comme des erreurs, tout ce qui n'y paroissoit pas conforme.

En regardant comme un dogme fondamental & prenant à la lettre la corruption de l'homme, ce que l'Ecriture nous dit qu'il n'a rien qu'il n'ait reçu, ni dont il puisse se glorifier, & qu'il dépend en tout de Dieu, la liberté de l'homme paroît une erreur.

En supposant que rien que ce que Dieu veut, n'arrive, il est aisé de conclure qu'il ne veut pas le salut des damnés, & qu'il veut leur damnation.

En reconnoissant que Dieu prévoit tout, qu'il arrange tout, comment supposer dans l'homme la liberté ? Cette liberté ne seroit-elle pas un vrai pouvoir de déranger les décrets de la Providence, & par conséquent contraire au dogme de la toute-puissance & de la Providence ?

S. Augustin avoit soutenu également, & la toute-puissance & la liberté : il avoit enseigné que les passages qui parlent de la volonté de sauver tous les hommes, pouvoient s'expliquer de tous les hommes sans exception, & qu'il ne s'opposoit point à ces explications, pourvû qu'elles n'intéressassent ni la toute-puissance de Dieu, ni la gratuité de la grace : mais il n'avoit point expliqué comment ces dogmes s'allioient ; il s'étoit écrié avec S. Paul : *O altitudo* !

Les dogmes de la liberté & de la prédestination sont donc entre deux abîmes, & pour peu qu'on ait intérêt

de défendre en particulier, ou la liberté, ou la prédestination, on tombe dans les abîmes qui bordent, pour ainsi dire, cette matiere.

Ainsi, il n'est pas étonnant qu'il y ait eu des Prédestinatiens dès le cinquieme siecle, mais en trop petit nombre pour former une Secte.

Nous n'examinerons point précisément quand cette hérésie a commencé, nous remarquerons seulement qu'elle n'est point imaginaire, & qu'elle a été condamnée dans les Conciles d'Arles & de Lyon, sur la fin du cinquieme siecle (1).

Elle fut renouvellée par Gotescalc, Moine de l'Abbaye d'Orbais dans le Diocèse de Soissons : il avoit beaucoup lu les ouvrages de S. Augustin, & il étoit entraîné par un penchant secret vers les questions abstraites. Il examina d'après les principes de S. Augustin, dont il étoit plein, le mystere de la prédestination & de la grace ; uniquement occupé de la toute-puissance de Dieu sur ses créatures, il renouvella le Prédestinatianisme. Il enseigna 1°. que Dieu avant de créer le monde, & de toute éternité, avoit prédestiné à la vie éternelle ceux qu'il avoit voulu, & les autres à la mort éternelle : ce decret faisoit une double prédestination, l'une à la vie, l'autre à la mort. 2°. Comme ceux qui sont prédestinés à la mort, ne peuvent être sauvés, ceux que Dieu a prédestinés à la vie, ne peuvent jamais périr. 3°. Dieu ne veut pas que tous les hommes soient sauvés, mais seulement les Elus. 4°. J. C. n'est pas mort pour le salut de tous les hommes, mais uniquement pour ceux qui doivent être sauvés. 5°. Depuis la chute du premier homme, nous ne sommes plus libres pour faire le bien, mais seulement pour faire le mal.

Gotescalc prêchoit cette doctrine aux peuples, & avoit jetté beaucoup de monde dans le désespoir : il fut condamné dans le Concile de Mayence auquel Raban présidoit ; il fut ensuite envoyé dans le Diocèse de Rheims, où il avoit reçu l'Ordination (2).

---

(1) Noris, Hist. Pelag. l. 2, c. 15. Pagi, ad an. 470. Le prédestinatianisme, par le P. Ducheine, in-4, 1721.

(2) Raban, Ep. Synod. ad Hincmar, t. 8. Conc. Mabil. Annal. Benedict. t. 2, ad an. 829.

Raban, en renvoyant Goteſcalc à Hincmar, lui écrivit ſur ſes erreurs, & lui envoya la déciſion du Concile : Hincmar convoqua un Concile à Cariſi, dans lequel Goteſcalc fut condamné, dépoſé & envoyé en priſon.

Goteſcalc ne laiſſa pas de ſe défendre, & Hincmar écrivit contre lui : on crut voir dans les écrits de Hincmar des choſes repréhenſibles. Ratramne, Moine de Corbie, & Prudence, Evêque de Troye, attaquerent les écrits de Hincmar qui oppoſa Amauri, Diacre de Treves, & Jean Scot Erigene.

Prudence, Evêque de Troye, crut trouver le Pélagianiſme dans les écrits de Scot ; l'Egliſe de Lyon chargea le Diacre Flore d'écrire contre cet Auteur. Amolon écrivit en même-temps une lettre à Goteſcalc, par laquelle il paroît qu'il le croyoit coupable; il réfute pluſieurs propoſitions qu'il avoit avancées, & blâme ſa conduite : il ne pouvoit ſouffrir qu'on enſeignât qu'un certain nombre de perſonnes eût été prédeſtiné de toute éternité aux peines éternelles, de maniere qu'il ne pût jamais, ni ſe repentir, ni ſe ſauver. Cette doctrine eſt évidemment celle d'Amolon, & M. Baſnage n'a fait que des ſophiſmes pour prouver que cet Archevêque penſoit au fond comme Goteſcalc (1)

Les diviſions qui s'éleverent en France à l'occaſion de ce Moine, ne prouvent donc point que l'Egliſe de France fût partagée ſur ſa doctrine : on défendoit ſa perſonne, & l'on condamnoit ſes erreurs (2).

On a beaucoup diſputé ſur la réalité de l'héréſie des Prédeſtinatiens, & ſur les ſentimens de Goteſcalc (3).

---

(1) Noris, loc. cit. Voſſius, Hiſt. Pelag. l. 1. part. 4. Epiſt. 166, 168. 169, 174, 186.

(2) Natal. Alex in ſæc. 5.

(3) Noris, Voſſius, Pagi, loc. cit. Sirmond, Prædeſtinatus De novitio opere qui inſcribitur Prædeſtinatus, Autore Ticinardo, Patavini, in-4. penſent qu'il y a eu des prédeſtinatiens. Uſſerius prétend le contraire. Britannicarum, Eccleſ. Antiquit. Janſenius, de Hær. Pelag. l. 8 Forbeſius, l. 8. c. 29, penſent comme Uſſerius: il ne paroît pas que leurs raiſons puiſſent balancer celles du ſentiment oppoſé : elles prou-

Il me ſemble qu'il importe peu de ſavoir s'il y avoit en effet des Prédeſtinatiens, ou ſi l'on donnoit ce nom aux diſciples de S. Auguſtin; mais il eſt certain que l'Egliſe a condamné les erreurs qu'on attribue aux Prédeſtinatiens, & qu'il faut croire que le libre arbitre n'a point été éteint dans l'homme par le péché; que Jeſus-Chriſt eſt mort pour d'autres que pour les Prédeſtinés; que la préſcience de Dieu ne néceſſite perſonne, & que ceux qui ſont damnés ne le ſont point par la volonté de Dieu.

S. Auguſtin a enſeigné ces vérités, & n'a point voulu qu'on les ſéparât du dogme de la toute-puiſſance de Dieu ſur le cœur de l'homme, de la gratuité & de la néceſſité de la grace, de la corruption de la nature humaine, & de la certitude de la prédeſtination. Il faut donc condamner également le Pélagianiſme, le Semi-Pélagianiſme, & le Prédeſtinatianiſme. L'accord de toutes ces vérités eſt un myſtere: chacune de ces vérités étant conſtante, il eſt impoſſible qu'il y ait entre elles de l'oppoſition; & par conſéquent il eſt certain qu'elles s'accordent; quoique nous ignorions *le comment*.

Il ne faut pas plus douter de ces vérités, dont nous ne comprenons pas l'accord, que de la vérité de notre création, quoique nous ne comprenions pas comment quelque choſe peut être créé, quoiqu'il ſoit démontré que nous le ſommes en effet.

PRESBYTERIENS: c'eſt ainſi qu'on appelle les Réformés, qui n'ont pas voulu ſe conformer à la Liturgie de l'Egliſe Anglicane.

L'Egliſe d'Angleterre, en recevant la Réformation, n'adopta que certains changemens dans les dogmes, & conſerva la Hierarchie avec une partie des cérémonies qui étoient en uſage ſous Henri VIII.

La Réformation ne fut proprement établie en Angleterre que ſous le regne d'Eliſabeth: ce fut alors que

---

roient tout au plus, ce me ſemble, que les Prédeſtinatiens n'étoient pas aſſez nombreux pour faire une Secte. (Voyez l'Hiſt. Litter. de Lyon. Dupin, Natal Alex. l'Hiſt. de l'Egl. Gallicane, t. 6.

diverſes

Eſpagne vers la fin du quatrieme ſiécle : cette Secte allioit les erreurs des Gnoſtiques & celles des Manichéens.

Ces erreurs furent apportées en Eſpagne par un nommé Marc, & adoptées par Priſcilien.

Priſcilien étoit un homme conſidérable par ſa fortune & par ſa naiſſance : il étoit doué d'un beau naturel, & d'une grande facilité de parler : il étoit capable de ſouffrir la faim, de veiller; il vivoit de peu, il étoit déſintéreſſé, mais ardent, inquiet, animé par une curioſité vive. Il n'eſt pas ſurprenant qu'avec de pareilles diſpoſitions, Priſcilien ſoit tombé dans les erreurs de Marc, & ſoit devenu Chef de Secte.

Son extérieur humble, ſon viſage compoſé, ſon éloquence, ſéduiſirent beaucoup de monde : il donna ſon nom à ſes diſciples : ils ſe répandirent rapidement dans une grande partie de l'Eſpagne, & furent ſoutenus par pluſieurs Evêques.

Les Priſcilianiſtes formerent donc un parti conſidérable; Hygin, Évêque de Cordoue, & Idace, Evêque de Mérida, s'oppoſerent à leur progrès, les pourſuivirent avec beaucoup de vivacité, les irriterent, & les multiplierent : Hygin qui le premier leur avoit déclaré la guerre, adopta enfin leurs ſentimens, & les reçut à ſa Communion.

Après pluſieurs diſputes, les Evêques d'Eſpagne & d'Aquitaine tinrent un Concile à Sarragoſſe : les Priſcilianiſtes n'oſerent s'expoſer au jugement du Concile, & furent condamnés.

Inſtantius & Salvien, deux Evêques Priſcilianiſtes, loin de ſe ſoumettre au jugement du Concile, ordonnerent Priſcilien Evêque de Labile.

Deux Evêques oppoſés aux Priſcilianiſtes, animés par un mauvais conſeil, dit Sulpice Severe, s'adreſſerent aux Juges Séculiers pour faire chaſſer les Priſcilianiſtes des Villes. Par mille ſollicitations honteuſes, ils obtinrent de l'Empereur Gratien un reſcript, qui ordonnoit que les Hérétiques ſeroient chaſſés, non-ſeulement des Egliſes & des Villes, mais de tous les pays (1).

[1] Sulpice, Sever. l. 2.

Les Priſcilianiſtes épouvantés par cet Edit, n'oſerent ſe défendre en Juſtice ; ceux qui prenoient le titre d'Evêques céderent d'eux-mêmes ; les autres ſe diſperſerent.

Inſtantius, Salvien & Priſcilien allerent à Rome & à Milan, ſans pouvoir obtenir de voir ni le Pape Damaſe, ni S. Ambroiſe.

Rejettés par les deux Evêques qui avoient la plus grande autorité dans l'Egliſe, ils tournerent tous leurs efforts du côté de Gratien, & à force de ſollicitations & de préſens, ils gagnerent Macedonius, Maître des Offices, & obtinrent un reſcript qui caſſoit celui qu'Itace avoit obtenu contr'eux, & ordonnoit de les rétablir dans leurs Egliſes (1).

Les Priſcilianiſtes revinrent en Eſpagne, gagnerent le Proconſul Volventius, & rentrerent dans leurs Siéges ſans oppoſition. Ils étoient trop aigris contre leurs ennemis pour ſe contenter de leur rétabliſſement ; ils pourſuivirent Itace comme perturbateur des Egliſes, & le firent condamner rigoureuſement.

Itace s'enfuit dans les Gaules, gagna le Préfet Grégoire, qui ordonna qu'on lui amenât les auteurs du trouble, & en informa l'Empereur, afin de prévenir les ſollicitations. Mais tout étoit venal à la Cour, & les Priſcilianiſtes, au moyen d'une grande ſomme qu'ils donnerent à Macédonius, obtinrent que l'Empereur ôtât la connoiſſance de cette affaire au Préfet des Gaules, & qu'elle fut renvoyée au Vicaire d'Eſpagne (2).

Macédonius envoya des Officiers pour prendre Itace, qui étoit alors à Treves, & le conduire en Eſpagne ; mais il leur échappa, & reſta ſécrettement à Treves, juſqu'à la révolte de Maxime.

Lorſque l'uſurpateur Maxime fut arrivé à Treves, Itace lui préſenta un Mémoire contre les Priſcilianiſtes : Itace ne pouvoit manquer d'intéreſſer Maxime en ſa faveur, & de l'animer contre les Priſcilianiſtes, qui devoient être dévoués à un Prince qui les protégeoit, & ennemis de l'uſurpateur, au moins juſqu'à ce qu'ils l'euſſent gagné.

---

(1) Sulpice Severe, l. 2. (2) Ibid.

diverſes Conſtitutions ſynodales, confirmées par des Actes de Parlement, établirent le ſervice divin & public, de la maniere que l'Egliſe Anglicane le pratique encore aujourd'hui.

Cependant pluſieurs Anglois qui avoient été fugitifs ſous Marie, retournerent en Angleterre : ils avoient ſuivi la Réforme de Zuingle & de Calvin. Ils prétendirent que la Réformation de l'Egliſe Anglicane étoit imparfaite & infectée d'un reſte de Paganiſme : ils ne pouvoient ſouffrir que les Prêtres chantaſſent l'Office en ſurplis, & ſur-tout ils combattoient la Hierarchie & l'autorité des Evêques ; prétendant que tous les Prêtres ou Miniſtres avoient une autorité égale, & que l'Egliſe devoit être gouvernée par des Conſiſtoires ou Presbyteres compoſés de Miniſtres & de quelques anciens Laïcs. On les appella à cauſe de cela Presbyteriens, & ceux qui ſuivoient la Liturgie Anglicane, & qui reconnoiſſoient la Hiérarchie, ſe nommerent Epiſcopaux.

Les Presbytériens furent long-tems dans l'oppreſſion, & traités comme une Secte ſchiſmatique ; ils ſont encore regardés comme tels par les Epiſcopaux. Voyez, à l'article ANGLETERRE, les Sectes que la Réforme y produiſit : nous avons réfuté l'erreur des Presbyteriens à l'article VIGILANCE.

Les Presbytériens ou Puritains s'étoient ſéparés de l'Egliſe Anglicane, parcequ'elle conſervoit une partie des cérémonies de l'Egliſe Romaine, qu'ils regardoient comme ſuperſtitieuſes, & contraires à la pureté du culte que J. C. eſt venu établir, lequel eſt un culte tout ſpirituel.

Les Puritains avoient donc ſimplifié le culte extérieur, mais ils en avoient conſervé un & quelques cérémonies.

Robert Brown, Miniſtre d'Angleterre, trouva que les Puritains donnoient encore trop aux ſens dans le culte qu'ils rendoient à Dieu, & que pour l'honorer véritablement en eſprit, il falloit retrancher toute priere vocale, même l'Oraiſon Dominicale : il ne voulut donc ſe trouver dans aucune Egliſe où l'on récitoit des prieres. Il eut des diſciples qui formerent une

Secte qu'ils regardoient comme la pure Eglise.

Les Brouniſtes s'assembloient cependant, & ils prêchoient dans leurs assemblées : tout le monde avoit droit de prêcher chez les Brouniſtes, & ils n'exigeoient point de vocation comme les Calviniſtes & les Puritains.

Les Anglicans, les Presbyteriens, & les Catholiques furent également ennemis des Brouniſtes : ils furent punis severement, ils se déchaînerent contre l'Egliſe Anglicane, & prêcherent contre elle tout ce que les Proteſtans & les Calviniſtes avoient dit contre l'Egliſe Catholique ; enfin ils eurent des Martyrs, & formerent une Secte en Angleterre. Brown en fut le Chef, & prit le titre de Patriarche de l'Egliſe Réformée (1).

Le changement que les prétendus Réformés firent dans le culte, & que les Puritains ont adopté, n'avoit pour principe que leur haine contre le Clergé, & l'amour de la nouveauté : une partie des Réformateurs a conſervé beaucoup de cérémonies de l'Egliſe Romaine, & les Calviniſtes ſont unis de Communion avec ces Réformés. Ces cérémonies n'étoient donc point une raiſon de ſe ſéparer de l'Egliſe Romaine, & les Réformateurs n'avoient pas une autorité ſuffiſante pour entreprende de faire les changemens qu'ils ont faits.

Nous avons réfuté leurs erreurs à l'article VIGILANCE, dont ils ont renouvellé les erreurs ; on peut voir la défenſe du culte extérieur par Brueys.

Les Théologiens de l'Egliſe Anglicane ont combattu les principes des Puritains, depuis leur ſéparation juſqu'à préſent. *Voyez l'Hiſt. Eccleſ. de la Grande Bretagne par Collier* ; on en trouve un fort bon extrait dans *la Bibliot. Angloiſe*, *t.* 1. *p.* 181 : *l'Hiſtoire des Puritains par Daniel Néal*, 1736. 3 *vol. in* 8. *en Anglois.*

PRÉTENDUS RÉFORMÉS. Voyez RÉFORMATION.

PRISCILIEN, Chef d'une Secte qui ſe forma en

(1) Roſs, des Religions du Monde : la profane ſéparation des Brownistes.

qu'on ne traitât ceux qui avoient poursuivi les Priscilianistes, avec toute la sévérité que méritoient des Evêques qui avoient procuré la mort à tant de personnes, quoique criminelles ; cependant S. Ambroise & plusieurs autres Evêques se séparerent de leur Communion. S. Martin refusa d'abord de communiquer avec eux, mais il s'y détermina ensuite pour sauver la vie à quelques Priscilianistes.

Après la mort de Maxime, Itace & Idace furent privés de la Communion de l'Eglise, Itace fut excommunié & envoyé en exil où il mourut.

Itace n'avoit, ni la sainteté, ni la gravité d'un Evêque ; il étoit hardi jusqu'à l'impudence, grand parleur, fastueux, & traitoit de Priscilianistes tous ceux qu'il voyoit jeûner & s'appliquer à la lecture ; cependant Itace avoit des partisans en France, sa condamnation y fit du bruit, & il se forma en sa faveur un parti considérable.

De leur côté les Priscilianistes devenus plus fanatiques par la persécution, honorerent comme des Martyrs tous les Priscilianistes que l'on avoit exécutés, & leur erreur se répandit sur-tout en Galice ; presque tout le peuple de cette Province en étoit infecté ; un Evêque Priscilianiste, nommé Sympose, ordonna même plusieurs Evêques.

S. Ambroise écrivit aux Evêques d'Espagne, pour demander que les Priscilianistes fussent reçus à la paix, pourvû qu'ils condamnassent ce qu'ils avoient fait de mal. On tint un Concile à Tolede, & l'on fit un Decret pour recevoir les Priscilianistes à la paix (1).

L'indulgence & la sagesse du Concile de Tolede ne furent pas capables d'étouffer entierement l'hérésie des Priscilianistes ; & quelques années après ce Concile (tenu en 400), Orose se plaignoit à S. Augustin que les Barbares qui étoient entrés en Espagne, y faisoient moins de ravage que ces faux Docteurs ; diverses personnes quittoient même le pays à cause de cette confusion (2).

(1) Ambr. Ep. 52.

(2) Sulp. Severe loco cit.

Quelques années après, l'Empereur Honoré ordonna (l'an 407), que les Manichéens, les Cataphryges & les Priſcilianiſtes ſeroient privés de tous les droits civils, que leurs biens ſeroient donnés à leurs plus proches parens, qu'ils ne pourroient rien recevoir des autres, rien donner, rien acheter, que même leurs eſclaves pourroient les dénoncer & les quitter pour ſe donner à l'Égliſe, & Théodoſe le jeune renouvella cette loi (1).

Malgré tous ces efforts, il y avoit encore beaucoup des Priſcilianiſtes dans le ſixieme ſiecle, & l'on aſſembla un Concile contre eux à Prague. (2).

PROCLIENS, branches de Montaniſtes attachés à Proclus, qui n'avoit rien changé dans la doctrine de Montan. Proclus voulut répandre ſa doctrine à Rome, & fut convaincu d'erreur (3).

PRODIANITES, autrement HERMIOTITES, diſciples d'Hermias, voyez cet article.

PTOLOMÉE, diſciple & contemporain de Valentin reconnoiſſoit comme ſon maître, un Etre ſouverainement parfait, par qui tout exiſtoit; mais il n'adopta pas le ſentiment de Valentin ſur l'origine du monde, & ſur la Loi Judaïque.

Valentin, pour expliquer l'origine du mal & trouver dans le ſyſtême qui ſuppoſe pour principe de toutes choſes un Etre ſouverainement parfait, une raiſon ſuffiſante de l'exiſtence du monde & du mal qu'on y voyoit, faiſoit ſortir de l'Etre ſuprême des Intelligences moins parfaites, & dont les productions ſucceſſivement décroiſſantes, avoient enfin produit des Etres malfaiſans, qui avoient formé le monde, excité des guerres, & produit les maux qui nous affligent.

J. C. aſſuroit que tout avoit été fait par lui; ainſi le ſentiment qui attribuoit la création du monde à des principes oppoſés à J. C. étoit faux; l'oppoſition qu'on prétendoit trouver entre l'Ancien & le Nouveau Teſta-

(1) Cod. Théod. 16. tit. 5. l. 49 p. 160-l. 48. p. 168.
(2) Collect. Conç.
(3) Euſeb. Hiſt. Eccleſiaſt. l. 6. c. 14.

Maxime fit conduire à Bordeaux tous ceux qu'on crut infectés des erreurs de Priſcilien, pour y être jugés dans un Concile.

Inſtantius & Priſcilien y furent amenés : on fit parler Inſtantius le premier, & comme il ſe défendit mal, il fut déclaré indigne de l'Epiſcopat.

Priſcilien ne voulut point répondre devant les Evêques, il appella à l'Empereur, & l'on eut la foibleſſe de le ſouffrir, au lieu qu'ils devoient, dit Sulpice Severe, le condamner par contumace, ou s'ils lui étoient ſuſpects avec quelque fondement, réſerver ce jugement à d'autres Evêques, & non pas laiſſer à l'Empereur ce jugement : voilà tout ce que nous ſavons du Concile de Bordeaux.

On mena donc à Treves devant Maxime, tous ceux qui étoient enveloppés dans cette accuſation.

Les Evêques Itace & Idace les ſuivirent comme accuſateurs, & au préjudice de la Religion que ces Evêques rendoient odieuſe aux Payens ; car on ne doutoit pas que ces deux Evêques n'agiſſent plutôt par paſſion, que par zèle de la juſtice.

S. Martin étoit alors à Treves pour ſolliciter la grace de quelques malheureux ; il envoya toute ſa charité, ſa prudence & ſon éloquence pour engager Itace à ſe déſiſter d'une accuſation qui deshonoroit l'Epiſcopat. Il conjura Maxime d'épargner le ſang des coupables : il lui repréſenta que c'étoit bien aſſez qu'étant déclarés hérétiques par le jugement des Evêques, on les chaſsât des Egliſes, & qu'il étoit ſans exemple, qu'une cauſe Eccléſiaſtique fut ſoumiſe à un Juge Séculier.

Itace pour prévenir les effets du zèle de S. Martin, l'accuſa d'héréſie ; ce moyen qui lui avoit réuſſi contre pluſieurs ennemis, fut ſans ſuccès contre S. Martin. Le jugement des Priſcilianiſtes fut differé tant qu'il fut à Treves, & lorſqu'il partit, Maxime lui promit qu'il ne répandroit point le ſang des accuſés.

Mais pendant l'abſence de S. Martin, Maxime céda enfin aux conſeils & aux ſollicitations des Evêques Magnus & Rufus : ce dernier fut dépoſé depuis pour cauſe d'héréſie.

L'Empereur quitta donc les sentimens de douceur que S. Martin lui avoit inspirés, & commit la cause des Priscilianistes à Evodius, Préfet du Prétoire.

Evodius étoit juste, mais ardent & severe : il examina deux fois Priscilien, & le convainquit par sa propre confession d'avoir étudié des doctrines honteuses, d'avoir tenu des assemblées nocturnes avec des femmes corrompues, de s'être mis nud pour prier. Evodius fit son rapport à Maxime qui condamna à mort Priscilien & ses complices.

Itace se retira alors, & l'Empereur commit à sa place pour accusateur un Avocat du fisc. A sa poursuite, Priscilien fut condamné à mort, & avec lui deux Clercs & deux laïcs ; on continua les procédures, & l'on fit encore mourir quelques Priscilianistes.

La mort de Priscilien ne fit qu'étendre son héréfie, & affermir ses Sectateurs, qui l'honoroient déja comme un Saint ; ils lui rendirent le culte qu'on rendoit aux Martyrs, & leur plus grand serment étoit de jurer par lui.

Le supplice de Priscilien & de ses Sectateurs, rendit Itace & Idace odieux : on vit l'impression que leur conduite fit sur les esprits par le panégyrique de Théodose, que Pacatus prononça à Rome l'an 389, en présence même de Théodose, & un an après la mort de Maxime. » On vit, dit cet Orateur, oui on vit de » cette nouvelle espece de délateurs, Evêques de nom, » Soldats & Bourreaux en effet, qui, non contens d'a- » voir dépouillé ces pauvres malheureux des biens de » leurs ancêtres, cherchoient encore des prétextes » pour répandre leur sang, & qui ôtoient la vie à des » personnes qu'ils rendoient coupables, comme ils les » avoient déja rendus pauvres ; mais bien plus, après » avoir assisté à ces jugemens criminels, après s'être » repû les yeux de leurs tourmens, & les oreilles de » leurs cris, après avoir manié les armes des Lic- » teurs, & trempé leurs mains dans le sang des sup- » pliciés, ils alloient avec leurs mains toutes sanglan- » tes offrir le sacrifice. »

L'autorité de la Justice, l'apparence du bien public, & la protection de l'Empereur, empêcherent d'abord

Q

QUADRISACRAMENTAUX, disciples de Mélancton, ainsi appellés parcequ'ils n'admettent que quatre Sacremens, le Baptême, la Cene, la Pénitence, & l'Ordre.

QUAKERS, ce mot en Anglois signifie *Trembleur*: c'est le nom d'une Secte d'Enthousiastes qui tremblent de tous leurs membres, lorsqu'ils croient sentir l'inspiration du S. Esprit. L'origine, le progrès, les mœurs, les dogmes de cette Secte singuliere, méritent une place dans l'Histoire des égaremens de l'esprit humain.

De l'origine des Quakers.

Vers le milieu du dernier siecle, George Fox, Cordonnier dans le Comté de Leicestre, employoit à lire l'Ecriture Sainte tout le tems qu'il ne donnoit pas au travail; quoiqu'il sût à peine lire, il avoit beaucoup de mémoire; il apprit l'Ecriture presque entiere: il étoit né sérieux & même atrabilaire: il ne voyoit qu'avec peine ses camarades se délasser de leur travail par des amusemens qu'il ne goûtoit pas, & qu'il condamnoit avec aigreur. Il devint odieux à ses camarades, ils le chasserent de leur société, & il se livra à la solitude & à la méditation.

Les vices & la dissipation des hommes, le compte qu'ils devoient rendre à Dieu des jours passés dans le désordre & dans l'oubli de leurs devoirs, l'appareil du jugement dernier, étoient l'objet de ses méditations; effrayé par ces terribles images, il demanda à Dieu le moyen de se garantir de la corruption générale, il crut entendre une voix qui lui ordonnoit de fuir les hommes, & de vivre dans la retraite.

Fox dès ce commencement rompit tout commerce avec les hommes; sa mélancolie augmenta, il se vit environné de Diables qui le tentoient: il pria, il médita, il jeûna, & crut encore entendre une voix du

Ciel, & ſentir une lumiere qui diſſipoit ſes craintes, & fortifioit ſon ame. Fox ne douta plus alors que le Ciel ne veillât ſur lui d'une maniere particuliere; il eut des viſions, des raviſſemens, des extaſes, & crut que le Ciel lui révéloit tout ce qu'il vouloit connoître; il demanda de connoître le véritable eſprit du Chriſtianiſme, & prétendit que Dieu lui avoit révelé tout ce qu'il falloit croire & faire pous être ſauvé, & qu'il lui avoit ordonné de l'enſeigner aux hommes.

Fox renonça donc à ſon métier, s'érigea en Apôtre, en Prophête, & publia la Réforme qu'il prétendoit que Dieu lui avoit inſpiré de faire dans les dogmes & dans le culte des Chrétiens, dont il diſoit que toutes les Egliſes avoient altéré la pureté.

J. C., diſoit Fox, a aboli la Religion Judaïque; au culte extérieur & cérémoniel des Juifs, il a ſubſtitué un culte ſpirituel & intérieur; aux ſacrifices des Taureaux & des Boucs, il a ſubſtitué le ſacrifice des paſſions, & la pratique des vertus; c'eſt par la pénitence, par la charité, par la juſtice, par la bienfaiſance, par la mortification, que Jeſus-Chriſt nous a appris à honorer Dieu. Celui-là ſeul eſt donc vraiment Chrétien, qui dompte ſes paſſions, qui ne ſe permet aucune médiſance, aucune injuſtice, qui ne voit point un malheureux ſans ſouffrir, qui partage ſa fortune avec les pauvres, qui pardonne les injures, qui aime tous les hommes comme ſes freres, & qui eſt prêt à donner ſa vie plutôt que d'offenſer Dieu.

Sur ces principes, jugez, diſoit Fox, jugez toutes les ſociétés qui ſe diſent Chrétiennes, & voyez s'il y en a qui méritent ce nom.

Par-tout, ces prétendus Chrétiens ont un culte extérieur, des Sacremens, des Cérémonies, des Liturgies, des Rits, par leſquels ils prétendent plaire à Dieu, & dont ils attendent leur ſalut. On chaſſe de toutes les ſociétés Chrétiennes ceux qui n'obſervent point ces Rits, & l'on y reçoit, ſouvent même on reſpecte, les médiſans, les voluptueux, les vindicatifs, les méchans. Les Chrétiens les plus fideles au culte extérieur rempliſſent la Société civile & l'Egliſe de diviſions, de brigandages, & de partis qui ſe haiſſent, & qui ſe diſ-

ment, & qui servoit de base à ce sentiment, disparoissoit aussitôt qu'on jettoit un œil attentif sur la Loi de Moyse, & sur les changemens que J. C. y avoit faits.

1°. Le Décalogue qui est la base de la Loi Judaïque, porte évidemment le caractere d'un Etre sage & bienfaisant : il contient la morale la plus pure, & la mieux accommodée au bonheur des hommes. La Loi de l'Evangile a perfectionné cette Loi.

Les Loix particulieres qui semblent déroger à cette bonté du Législateur, telle que la Loi du Talion, ou la Loi qui autorise la vengeance, sont des Loix qui étoient nécessaires pour le tems ; & J. C. en les abolissant, n'a point établi une Loi contraire aux desseins du Créateur, puisqu'il défend l'homicide dans le Décalogue.

A l'égard de la Loi du Divorce que J. C. a abolie, elle n'est point une Loi du Dieu Créateur ; mais un simple réglement de Police, établi par Moyse, comme J. C. lui-même l'assure.

Quant aux Loix cérémonielles & figuratives, J. C. à proprement parler, ne les a pas détruites, car il en a conservé l'esprit, & n'a rejetté, pour ainsi dire, que l'écorce. J. C. en détruisant les sacrifices de l'ancienne Loi, n'a pas dit qu'il ne falloit point offrir de sacrifice à Dieu ; il a dit qu'au lieu d'animaux ou d'encens, il falloit lui offrir des sentimens & des sacrifices spirituels ; il en est ainsi des autres loix.

De ces principes, Ptolomée concluoit que la Loi Judaïque & la Loi Evangélique avoient pour principe un Dieu bienfaisant, & non pas deux Dieux opposés, & que le monde n'étoit point l'ouvrage de l'Etre suprême : car il n'y auroit point eu de mal selon Ptolomée.

Le Créateur étoit donc un Dieu bienfaisant, placé au centre du monde qu'il avoit créé, & dans lequel il produisoit tout le bien possible ; mais il y avoit dans ce même monde un principe injuste & méchant qui étoit uni à la matiere, & qui produisoit le mal.

C'étoit pour arrêter les effets de sa méchanceté, que le Dieu Créateur avoit envoyé son Fils.

Ainſi Ptolomée admettoit quatre principes ou Eons, au lieu de cette ſuite infinie que Valentin ſuppoſoit dans le monde.

Mais, comment ce principe malfaiſant que Ptolomée ſuppoſoit, & qui n'exiſtoit point par lui-même; comment, dis-je, cet Etre pouvoit-il exiſter, ſi tous les Etres tiroient leur origine d'un Etre ſouverainement parfait ?

C'eſt une difficulté dont Ptolomée prétendoit avoir la ſolution dans une certaine tradition qu'il n'explique pas (1).

PUCCIANISTES, Sectateurs du ſentiment de Puccius, qui prétendoit que J. C. par ſa mort avoit ſatisfait pour tous les hommes, de maniere que tous ceux qui avoient une connoiſſance naturelle de Dieu, ſeroient ſauvés, quoiqu'ils n'aient aucune connoiſſance de J. C. Il ſoutint ce ſentiment dans un livre qu'il dédia au Pape Clement VIII, l'an 1592, dont voici le titre: *De Chriſti Servatoris efficacitate in omnibus & ſingulis hominibus, quatenus homines ſunt, aſſertio Catholica æquitati divinæ & humanæ conſentanea, univerſæ ſcripturæ S. & PP. conſenſu ſpiritu diſcretionis probata, adverſus ſcholas aſſerentes quidem ſufficientiam Servatoris Chriſti, ſed negantes ejus ſalutarem efficaciam in ſingulis, ad S. Pontificem Clementem VIII.* Gonduc 1592. *in*-8. (2).

Rhetorius dans le quatrieme ſiecle avoit penſé à-peu-près de même; & Zuingle dans le quinzieme.

Cette erreur peut être un erreur du cœur, elle eſt contraire aux paroles de J. C. même, qui dit que perſonne ne va à ſon Pere que par lui, & que celui qui ne croira pas ſera condamné (3).

Puccius a été réfuté par Oſiander, par Lyſerus & par d'autres Théologiens Allemands cités par Stockman (4).

PURITAINS. Voyez PRESBYTERIENS.

PYRRHUS. Voyez MONOTHÉLITES.

---

(1) Philaſtr. de Hær. c. 39. Aug. de Hær. c. 13. Tertul. adverſus Valentin. c. 4. Epiph. Hær. 33. Iræn. l. 1. c. 1 6. Grabe, Spicileg. Sæc. 2. p. 68.

(2) Stockman Lexic. in nov. Puccianiſtæ

(3) Joan. 14. v. 6. Marc. 16. v 16.

(4) Loc. cit.

comme des inſpirations du S. Eſprit, ils regardoient toutes les maximes de leur Secte, comme des devoirs eſſentiels; & ils auroient plutôt ſacrifié leurs biens, leur liberté, leur vie, que de ſaluer un homme, de faire un ſerment, ou de payer la dîme.

Comme tous les Quakers ſe croyoient inſpirés, il n'y en eut aucun qui ne ſe regardât comme un Apôtre, deſtiné par la Providence à éclairer une partie du monde: l'Angleterre ſe trouva bientôt remplie d'une multitude incroyable de Prédicands, qui trouverent partout des imaginations vives & des eſprits foibles qu'ils ſéduiſirent; par-tout on vit des Magiſtrats, des Théologiens, des Laboureurs, des Soldats, des perſonnes de qualité, des femmes, des filles, s'unir aux Quakers, aller dans les places publiques, dans les Temples, trembler, prophétiſer, prêcher contre l'Egliſe Anglicane, troubler le ſervice des Egliſes, inſulter les Miniſtres, déclamer avec emportement contre la corruption de tous les états.

Tout le Clergé & la plus grande partie du peuple, ſe ſouleva contre cette Secte nouvelle, & les Magiſtrats employerent leur autorité pour réprimer l'audace des Quakers: on les battit, on les empriſonna, on les dépouilla de leurs biens, & l'on ne fit que donner de l'éclat à la Secte, & multiplier les Quakers.

Quoique chaque Quaker ſe crût inſpiré, Fox étoit cependant reſpecté comme le Chef de la Secte, & comme le Reſtaurateur du Chriſtianiſme: il envoya des Lettres Paſtorales, non-ſeulement dans tous les endroits où les Quakers avoient fait des proſélytes, il écrivit à tous les Souverains du monde, au Roi de France, à l'Empereur, au Sultan, &c. pour leur dire de la part de Dieu, qu'ils euſſent à embraſſer ſa doctrine: des hommes, des femmes, des filles, paſſerent dans tous les pays du monde, pour y porter les lettres de Fox, & pour y prêcher ſa doctrine, mais ſans ſuccès.

Cromwel regnoit alors en Angleterre, il voulut voir Fox, il en prit une idée avantageuſe, & conçut de l'eſtime pour ſa Secte; mais il donna un Edit par lequel il défendoit aux Quakers de s'aſſembler publiquement,

& ordonnoit aux Magiſtrats d'empêcher qu'on ne les inſultât.

Cromwel ne fut obéi, ni par les Quakers, ni par leurs ennemis : ceux-là continuerent à s'aſſembler, & l'on continua de les traiter rigoureuſement, mais ſans affoiblir leur zele, & ſans arrêter leurs progrès ; enſorte que dix ans après les premieres prédictions de Fox (en 1659), les Quakers tinrent dans le Comté de Bedfort une aſſemblée ou un ſynode général, où ſe trouverent des députés de toutes les parties de l'Angleterre.

Les Quakers furent traités avec beaucoup plus de rigueur après la mort de Cromwel, lorſque les Anglois eurent rappellé Charles II : les ennemis des Quakers les peignirent comme des ennemis de l'Egliſe, de l'Etat & du Roi : on défendit leurs aſſemblées, & le Parlement ordonna qu'ils prêteroient ſerment de fidélité au Roi, ſous peine de banniſſement de l'Angleterre. Les Quakers ne ceſſerent point de s'aſſembler, & refuſerent conſtamment de prêter les ſermens qu'on exigeoit d'eux : les ennemis des Quakers, autoriſés pas les loix, exercerent ſur eux des rigueurs incroyables ; les Quakers n'oppoſerent à leurs ennemis qu'une patience & une opiniâtreté invincible, & l'on ne pût, ni les empêcher de s'aſſembler, ni en obtenir qu'ils prêtaſſent ſerment de fidélité au Roi.

Fox étoit un Fanatique ignorant & atrabilaire, qui n'avoit d'abord ſéduit que la populace, plus ignorante que lui ; mais comme il y a dans la plupart des hommes un germe de fanatiſme, Fox s'étoit fait des diſciples dans les différens états, le Quakériſme ſe trouva inſenſiblement uni avec de l'eſprit, & même de l'érudition. Les Quakers alors ſe conduiſirent avec plus de circonſpection, on ne les vit plus enſeigner dans les places publiques, prêcher dans les Cabarets, entrer dans les Egliſes comme des forcenés, inſulter les Miniſtres, & troubler le ſervice divin.

Enfin des hommes ſavans, tels que Guillaume Penn, George Keit, & Robert Barclay, entrerent dans la Secte des Quakers, & le Quakériſme prit alors une nouvelle forme. Fox vivoit encore & ſe donnoit beaucoup

putent avec fureur une dignité, un grade, un hommage, une préférence : aucune des sociétés Chrétiennes ne rend donc à Dieu un culte pur & légitime ; toutes, sans en excepter les Eglises Réformées, sont retombées dans le Judaïsme : n'est-ce pas en effet, être Juif & avoir en quelque sorte rétabli la Circoncision, que de faire dépendre la justice & le salut, du Baptême & des Sacremens. Les Ministres de l'Eglise sont eux-mêmes dans ces erreurs, & ils s'y entretiennent pour conserver leurs revenus & leurs dignités : la corruption a donc tellement pénétré dans toutes les sociétés Chrétiennes, qu'il y a moins d'inconvéniens à y tolérer tous les vices & tous les désordres, qu'à entreprendre de les réformer : que reste-t-il donc à faire à ceux qui veulent se sauver, sinon de se séparer de toutes les Eglises Chrétiennes, d'honorer Dieu par la pratique de toutes les vertus dont J. C. est venu nous donner l'exemple, & de former une société Religieuse qui n'admette que des hommes sobres, patiens, mortifiés, indulgens, modestes, charitables, prêts à sacrifier leur repos, leur fortune & leur vie, plutôt que de participer à la corruption générale : voilà la vraie Eglise que J. C. est venu établir, & hors de laquelle il n'y a point de salut.

Fox prêchoit cette doctrine dans les places publiques, dans les cabarets, dans les maisons particulieres, dans les Temples ; il pleuroit, gémissoit sur l'aveuglement de hommes : il émut, il toucha, il persuada, il se fit des disciples.

Encouragé par ces premiers succès, il voulut faire des miracles, il prétendit en avoir fait : ses disciples les publierent, & en firent une preuve de la vérité de leur doctrine ; mais ils abandonnerent bientôt cette preuve, & prétendirent que Fox n'annonçant pas une nouvelle Religion, mais rappellant seulement les hommes à la pratique de l'Evangile, il n'étoit pas nécessaire qu'il fît des miracles.

Insensiblement, le nombre des disciples de Fox augmenta, & il forma une société Religieuse qui n'avoit, ni culte extérieur, ni liturgie, ni Ministres, ni prieres.

C'étoit en méditant profondement, que Fox avoit

été éclairé des lumieres du Ciel, qu'il avoit eu des visions, des extases : voilà le modele sur lequel il forma les assemblées Religieuses de sa Secte. Lorsque ses disciples étoient assemblés, chacun rentroit profondement en lui-même, & observoit attentivement les opérations du S. Esprit sur son ame : le Quaker dont l'imagination étoit la plus vive, sentoit le premier l'inspiration, rompoit tout-à coup le silence, exhortoit toute l'assemblée à se rendre attentive à ce que le S. Esprit lui inspiroit, & parloit sur le renoncement à soi-même, sur la nécessité de faire pénitence, d'être sobre, juste, bienfaisant ; bientôt toute l'assemblée se sentoit émue, s'échauffoit, trembloit, l'inspiration devenoit générale, & c'étoit à qui parleroit le plus haut & le plus long-tems.

Les Quakers ne doutoient donc pas qu'ils ne fussent instruits extraordinairement par le S. Esprit : ils se regardoient comme ses Temples, il croyoient sentir sa présence, ils sortoient de leurs assemblées, graves, recueillis, silentieux ; ils dédaignoient le faste, les honneurs, les richesses. Un Quaker ne voyoit dans un Quaker qu'un Temple du S. Esprit : toutes les distinctions de la société civile, disparoissoient à ses yeux, & les Quakers se regardoient comme une famille que le S. Esprit éclairoit & dirigeoit.

Les Quakers, persuadés que Dieu seul mérite nos hommages, notre respect, notre admiration, tutoyoient tout le monde, ne saluoient personne, & refusoient aux Magistrats, & même aux Rois toute espece d'hommage.

Mais ils auroient partagé leur fortune & sacrifié leur repos pour l'homme auquel ils refusoient le salut, ou qu'ils tutoyoient.

Ils ne faisoient jamais de serment, parceque J. C. l'avoit défendu, & ils ne vouloient point payer la dîme, parceque c'étoit un crime de contribuer à l'entretien des Ministres d'une Eglise corrompue ; mais ils n'empêchoient point de lever la dîme, parcequ'ils croyoient qu'un Chrétien ne doit jamais opposer la force à la force, ou plaider pour des intérêts temporels. Comme les Quakers regardoient toutes leurs idées

coup de mouvement, mais Penn & Barclay devinrent en effet les Chefs de la Secte.

Du Quakérisme depuis que Penn & Barclay l'eurent embrassé (1).

Le fanatisme propre à faire embrasser le Quakérisme se trouva, dans Penn & dans Barclay, uni à beaucoup d'érudition, à un esprit méthodique, à des vues élevées : le fanatisme employa tous ces avantages en faveur du Quakérisme, & il prit une forme nouvelle.

Les Quakers avoient écrit pour défendre leur Secte, mais leurs ouvrages étoient écrits avec emportement & avec amertume, remplis d'injures & même de blasphêmes : ils vouloient que tout se soumît à leur sentiment. Penn & Barclay ne prétendoient assujettir personne, & ne réclamoient que les droits de la conscience & de la liberté, droits inviolables selon eux en Angleterre (2).

Ils représenterent les Quakers comme une société qui n'aspiroit qu'à rétablir le Christianisme primitif, & à former de tous les hommes une Famille Religieuse, & qui ne vouloit, ni dominer dans l'Etat, ni assujettir personne à penser comme elle.

Barclay publia un Catéchisme ou confession de Foi, qui avoit pour base les principes fondamentaux du Protestantisme (3).

Enfin Barclay composa ses theses théologiques ; & le Quakérisme, qui n'étoit dans son origine qu'un amas d'extravagances & de visions, devint un système de Religion & de Théologie, capable d'en imposer aux personnes éclairées, & très embarrassant pour les Théologiens Protestans.

---

(1) George Keit, excellent Philosophe & bon Théologien, abandonna la Secte des Quakers : c'est pourquoi nous ne parlerons plus de lui.

(2) Defenses des anciennes & justes libertés du peuple, &c.

(3) Catéchisme ou Confession de foi dressée & approuvée dans l'assemblée générale des Patriarches & des Apôtres, sous la puissance de J. C. lui-même.

Penn & Barclay ne ſervoient pas le Quakériſme ſeulement par leurs écrits, ils paſſerent en Hollande & en Allemagne pour y faire des proſélytes. Ce fut vers ce tems (1681), que Charles II donna à Penn & à ſes héritiers en propriété cette Province de l'Amérique, qui eſt à l'Oueſt de la Riviere de la Ware, nommée dans le tems qu'elle appartenoit aux Hollandois, les Nouveaux pays-bas : cette conceſſion ſe fit en conſidération des ſervices que le Vice-Amiral Penn avoit rendus, & de diverſes ſommes que la Couronne lui devoit encore lorſqu'il mourut. Le Roi changea le nom de ce pays & l'appella Penſylvanie, pour faire honneur à M. Penn & à ſes Héritiers, qu'il en déclara ſeuls propriétaires & Gouverneurs.

Penn paſſa en Amérique pour donner des loix à ſon nouvel Etat; les Conſtitutions fondamentales ſont en vingt-quatre articles, dont voici le premier. » Au nom » de Dieu le Pere des lumieres & des eſprits, l'auteur » & l'objet de toute connoiſſance divine, de toute foi » & de tout culte. Je déclare & établis pour moi & » pour les miens, comme premiere loi fondamentale » du gouvernement de ce pays, que toute perſonne » qui y demeure, ou qui viendra s'y établir, jouira » d'une pleine liberté de ſervir Dieu de la maniere » qu'elle croit en conſcience lui être la plus agréable, » & tant que cette perſonne ne changera pas ſa liberté » Chrétienne en licence, & qu'elle n'en uſera pas au » préjudice des autres; en tenant, par exemple, des » diſcours ſales & profanes, en parlant avec mépris » de Dieu, de J. C. de l'Ecriture Sainte, ou de la Re- » ligion, ou en commettant quelque mal moral, ou » en faiſant quelqu'injure aux autres, elle ſera pro- » tégée par le Magiſtat civil, & maintenue dans la » jouiſſance de ſa ſuſdite liberté Chrétienne «.

Un grand nombre de Quakers paſſerent en Penſylvanie pour ſe ſouſtraire aux rigueurs que l'on exerçoit ſur eux en Angleterre, juſqu'à la mort de Charles II.

Le Duc d'York qui lui ſuccéda ſous le nom de Jacque II. étoit fort attaché à l'Egliſe Romaine; & forma le projet de rétablir la Religion Catholique en Angleterre; pour cet effet il permit l'exercice libre de toutes

les Religions : il marqua même une estime particuliere pour les Quakers. Penn jouissoit auprès de lui de la plus haute faveur : Penn profita de son crédit pour rendre service sur tout aux Quakers, & pour leur ouvrir la porte des dignités & des Charges : il obtint un Edit qui cassoit celui qui prescrivoit la prestation de serment à ceux qui aspiroient aux Charges.

Le Roi ne dissimuloit point son attachement à la Religion Catholique, & l'on ne douta pas que la dispense du serment de fidélité n'eut pour objet le rétablissement des Catholiques dans les Charges & dans les dignités. Les Evêques s'en plaignirent, le Roi ne répondit à leurs plaintes qu'en les destituant, ou en les faisant enfermer : le peuple ne douta plus que le Roi ne voulût rétablir la Religion Romaine. Toutes les Sectes de l'Angleterre furent effrayées de ce projet, & les Quakers mêmes, qui craignoient encore plus les Catholiques que les Anglicans : tout se souleva contre Jacques II ; Guillaume, Prince d'Orange, monta sur le trône que Jacques abandonna à son arrivée en Angleterre.

Sous Guillaume III. le Parlement fit une loi pour accorder le libre exercice de toutes les Religions, excepté la Catholique & la Socinienne ; depuis ce tems les Quakers jouissent en Angleterre de la tolérance & vivent sous la protection des loix & de l'Etat ; cependant comme la loi du serment est toujours en vigueur en Angleterre, & que le Quakers refusent constamment de prêter aucun serment, ils sont exposés à être inquiétés & maltraités par les Magistrats ou par les Collecteurs des dimes dont les malversations sont assez ordinairement impunies.

Système Théologique des Quakers.

La souveraine félicité de l'homme consiste dans la vraie connoissance de Dieu & de J. C. (1).

Personne ne connoît le Pere sinon le Fils, & celui auquel le Fils l'a révelé.

(1) Joan. 17. 3.

La révélation du Fils eſt dans l'Eſprit & par l'Eſprit (1).

Ainſi le témoignage de l'eſprit eſt le ſeul moyen d'acquérir la vraie connoiſſance de Dieu : c'eſt par ce moyen que Dieu s'eſt fait connoître aux Patriarches, aux Prophêtes, aux Apôtres.

Ces révélations de Dieu par l'eſprit, ſoit qu'elles ſe faſſent par des voix extérieures, par des apparitions, par des ſonges, ou par des manifeſtations, & par des illuminations intérieures, ſont l'objet formel de notre foi.

Ces révélations intérieures ne peuvent jamais être oppoſées au témoignage extérieur de l'Ecriture, ni à la ſaine & droite raiſon : car cette révélation divine ou cette illumination intérieure eſt évidente & claire par elle-même, & l'entendement y acquieſce auſſi néceſſairement, qu'aux premiers principes de la raiſon : on ne peut donc ſoumettre les révélations intérieures du S. Eſprit, à l'examen de la raiſon.

C'eſt de ces ſaintes révélations de l'Eſprit de Dieu aux ſaints hommes, que ſont procédées les écritures de vérité, leſquelles contiennent premierement un récit fidele des actions du peuple de Dieu en pluſieurs ſiecles, comme auſſi pluſieurs économies particulieres de la Providence qui les accompagnoient ; ſecondement un récit prophétique de pluſieurs choſes, dont quelques unes ſont paſſées, & les autres ſont encore à venir ; en troiſieme lieu, un ample & plein récit des principaux dogmes de la doctrine de Chriſt, prêchée & repréſentée en pluſieurs excellentes déclarations, exhortations & ſentences, leſquelles ont été dites & écrites par le mouvement de l'Eſprit de Dieu en divers tems, à quelques Egliſes & à leurs Paſteurs, ſelon diverſes occaſions. Néanmoins parcequ'elles ne ſont que la déclaration de la ſource, & non pas la ſource elle-même ; par-tout elles ne doivent pas être eſtimées comme le principal fondement de toute vérité & connoiſſance, ni comme la regle premiere de la foi & des mœurs.

---

[1] Matth. 11. ℣. 27.

Néanmoins, puisqu'elles donnent un véritable & fidele témoignage de leur premiere origine : elles sont & peuvent être estimées comme une regle seconde & subordonnée à l'Esprit, duquel elles tirent l'excellence & la certitude qu'elles ont.

Car, comme nous ne connoissons leur certitude que par le seul témoignage intérieur de l'Esprit, elles-mêmes témoignent aussi que l'Esprit est ce guide par lequel les Saints sont menés en toute vérité : c'est pourquoi, selon les Ecritures, l'Esprit est le premier & le principal conducteur ; & puisque nous ne recevons & ne croyons aux Ecritures, que parcequ'elles sont procédées de l'Esprit ; par conséquent aussi l'Esprit est plus originairement & principalement la regle.

Toute la postérité d'Adam est tombée & privée de cette lumiere intérieure du S. Esprit.

Dieu par son infinie charité a donné son fils unique, afin que quiconque croit en lui, soit sauvé ; ce Fils illumine tout homme venant au monde, il enseigne toute justice, tempérance & piété, & cette lumiere éclaire les cœurs de tous : car la rédemption n'est pas moins universelle que le péché originel.

Il y a donc dans tous les hommes une lumiere Evangélique, & une grace salutaire.

Nous ne sommes donc justifiés, ni par nos œuvres produites par notre volonté, ni même par les bonnes œuvres considérées en elles-mêmes, c'est par Jesus-Christ.

Le corps de péché & de la mort est ôté dans ceux en qui cette sainte & immaculée conception est produite entierement, & leurs cœurs deviennent unis & assujettis à la vérité, tellement qu'ils n'obéissent à aucunes suggestions, ni tentations du démon, & sont délivrés du péché actuel & de la transgression de la loi de Dieu, & à cet égard ils sont parfaits : cette perfection admet pourtant toujours un accroissement, & la possibilité de pécher demeure en quelque maniere, lorsque l'entendement n'est pas très-soigneusement attentif à Dieu.

Bien que ce don & cette grace de Dieu intérieure soit suffisante pour opérer le salut, toutesfois elle peut

devenir & devient la condamnation à ceux qui réſiſtent ; de plus, après qu'elle a opéré quelque choſe dans leurs cœurs, pour les purifier & ſanctifier, ils peuvent pourtant en déchoir par déſobéiſſance ; néanmoins on peut acquérir un tel accroiſſement & une fermeté dans la vérité en cette vie, dont on ne peut déchoir totalement par apoſtaſie.

Comme c'eſt par ce don & par cette lumiere de Dieu, que toute vraie connoiſſance dans les choſes ſpirituelles eſt reçue & révélée ; ainſi eſt-ce par lui, comme il eſt manifeſté & reçu au fond du cœur, que chaque vrai Miniſtre de l'Evangile eſt ordonné, préparé & aſſiſté en l'œuvre du miniſtere : & c'eſt par ſa conduite, par ſon mouvement, & par ſon attraction qu'il faut que chaque Evangéliſte & Paſteur Chrétien ſoit mené & commandé dans ſon travail & dans ſon miniſtere de l'Evangile ; quand au lieu où, quant aux perſonnes à qui, & quant au tems qu'il doit ſervir : de plus ceux qui ont cette autorité, peuvent & doivent prêcher l'Evangile, bien qu'ils n'aient point de commiſſion humaine, & qu'ils ſoient ſans littérature ; comme d'autre côté ceux qui manquent de l'autorité de ce don divin, quoique ſavans & autoriſés par les commiſſions des Egliſes & des hommes, ne doivent être eſtimés que comme des impoſteurs & des trompeurs, & non pas comme de vrais Miniſtres de l'Evangile.

Tout véritable culte, & tout ſervice agréable à Dieu, eſt offert par ſon eſprit qui meut intérieurement, qui n'eſt limité, ni par les lieux, ni par les tems, ni par les perſonnes : car quoique nous devions le ſervir toujours, en ce que nous devons être en crainte devant lui ; néanmoins quant à la ſignification extérieure dans nos prieres, dans nos louanges ou dans nos prédications, nous ne le devons pas faire, où & quand nous voulons ; mais là, où & quand nous y ſommes menés par le mouvement & les inſpirations ſecrettes de ſon eſprit dans nos cœurs ; leſquelles prieres Dieu exauce & accepte, qui ne manque jamais de nous y mouvoir quand il eſt expédient, de quoi lui ſeul eſt le juge le plus propre. Tout autre culte donc, ſoit louanges, prieres ou prédications, que l'homme rend de ſa pro-

pre volonté & à ſon loiſir, qu'il peut commencer & finir à ſon plaiſir, ſoit que les formes en ſoient preſcrites, comme les liturgies, &c. ſoit les prieres ſur-le-champ conçues par la force & par la faculté naturelle de l'entendement, toutes ne ſont que des ſuperſtitions, une dévotion volontaire, & une idolâtrie abominable devant Dieu, que l'on doit rejetter & renier, & dont il nous faut ſéparer.

Comme il n'y a qu'un Dieu & une foi, auſſi il n'y a qu'un Baptême, non celui par lequel les ordures du corps ſont ôtées, mais l'atteſtation d'une bonne conſcience devant Dieu par la réſurrection de J. C., & ce Baptême là eſt quelque choſe de pur & de ſpirituel : ſavoir le Baptême d'eſprit & de feu, par lequel nous ſommes enſévelis avec lui, afin qu'étant lavés & purgés de nos péchés, nous cheminions en nouveauté de vie, duquel le Baptême de Jean étoit la figure, qui fut pour un tems, & non pas commandé pour toujours. Quant au Baptême des enfans, c'eſt une pure tradition humaine, dont on ne trouve, ni précepte, ni pratique dans toute l'Ecriture.

La communion du Corps & du Sang de Chriſt eſt intérieure & ſpirituelle, ce qui eſt la participation de la chair & du ſang de J. C., par laquelle l'homme intérieur ſe nourrit chaque jour dans les cœurs de ceux en qui J. C. habite, de quoi la fraction du pain par J. C. avec ſes diſciples étoit figure, dont ſe ſervoient quelquefois dans l'Egliſe ceux qui avoient reçu la ſubſtance à cauſe des foibles ; auſſi-bien que de s'abſtenir des choſes étouffées & du ſang, & de ſe laver les pieds les uns des autres, & oindre les malades d'huile ; toutes leſquelles choſes ne ſont pas commandées avec moins d'autorité & de ſolemnité que les premieres ; mais, puiſqu'elles n'ont été que des ombres de meilleures choſes, elles ceſſent pour ceux qui en ont obtenu la ſubſtance.

Puiſque Dieu s'eſt approprié la domination & le pouvoir de la conſcience, comme celui-là ſeul qui la peut bien inſtruire & gouverner ; il n'eſt donc permis à perſonne, quelle que ſoit ſon autorité ou principalité dans le gouvernement de ce monde, de forcer les con-

ſcience des autres ; c'eſt pourquoi tous les meurtres, les banniſſemens, les proſcriptions, les empriſonnemens, & toutes les autres choſes de cette nature, dont les hommes ſont affligés pour le ſeul exercice de leurs conſciences, ou pour leur différente opinion dans le culte, procedent de l'eſprit de Caïn le meurtrier, & ſont contraires à la vérité, pourvu que perſonne ne nuiſe à ſon prochain, ni en ſa vie, ni en ſes biens, ſous prétexte de conſciences, ni de rien commettre de pernicieux ou d'incompatible avec la ſociété & avec le commerce ; auquel cas il y a une loi pour le défaillant, & la juſtice doit être rendue à chacun ſans acception de perſonnes.

Puiſque toute Religion tend principalement à retirer l'homme, de l'eſprit & de la vaine converſation de ce ſiecle, à l'introduire dans la communion intérieure avec Dieu, devant lequel ſi nous ſommes toujours en crainte, nous ſommes eſtimés heureux ; il faut donc que ceux qui s'approchent de cette crainte, rejettent & délaiſſent toutes ces vaines habitudes & coutumes, ſoit en paroles, ſoit en actions ; telles que ſont celles de tirer le chapeau à un homme, ou ſe découvrir la tête, de plier le jarret, & telles autres infléxions de corps dans les ſalutations, avec toutes ces folles & ſuperſtitieuſes formalités qui les accompagnent : toutes leſquelles choſes l'homme a inventées dans ſon état de corruption, pour entretenir ſa vanité dans l'orgueil & la vaine pompe de ce ſiecle ; comme auſſi les jeux inutiles, les récréations frivoles, les divertiſſemens, les jeux de cartes, ce qui n'a été inventé que pour conſumer inutilement le tems précieux, & divertir l'ame du témoin de Dieu dans le cœur, & du vif ſentiment de ſa crainte, & de l'eſprit Evangélique duquel les Chrétiens doivent être fermentés, & qui mene à la ſociété & à la crainte ſincere de Dieu.

De ce principe, Barclay conclud :

1°. Qu'il n'eſt pas permis de donner aux hommes des titres flatteurs, comme votre Sainteté, votre Majeſté, votre Eminence, votre Excellence, votre Grandeur, votre Seigneurie, &c. ni de ſe ſervir de ces diſcours flatteurs, appellés communément *complimens*.

Les titres ne ſont point partie de l'obéiſſance due aux Magiſtrats ou aux Empereurs, nous ne trouvons point que dans l'Ecriture, aucun de ces titres ſe ſoient donnés aux Rois, aux Princes & aux Nobles : ceux auxquels on donne ces titres n'ont ſouvent rien qui leur réponde, & nulle autorité ne peut obliger un Chrétien à mentir.

2°. Qu'il n'eſt pas permis aux Chrétiens de ſe mettre à genoux, ou de ſe proſterner eux-mêmes devant aucun homme, ou de courber le corps, ou de découvrir la tête devant eux.

3°. Qu'il n'eſt pas permis à un Chrétien d'uſer de ſuperfluité dans ſes vêtemens, comme n'étant d'aucun uſage, hormis que pour l'ornement & pour la vanité.

4°. Qu'il n'eſt pas permis de ſe ſervir de jeux, de paſſe-tems, de divertiſſemens, ou entre autres choſes de Comédies, parmi les Chrétiens, ſous l'imagination des récréations, leſquelles ne s'accordent pas avec le ſilence Chrétien, la gravité & la ſobriété : car le rire, le divertiſſement, le jeu, la moquerie, la raillerie, le vain babil, &c. n'eſt point une liberté Chrétienne, ni une gaieté innocente.

5°. Qu'il n'eſt pas permis aux Chrétiens de jurer du tout, ſous l'Évangile, non pas ſeulement pour quelque utilité, & dans leurs diſcours ordinaires, ce qui étoit auſſi défendu ſous la Loi Moſaïque ; mais non pas même en jugement devant le Magiſtrat.

6°. Qu'il n'eſt pas permis aux Chrétiens de réſiſter au mal, ou de faire la guerre, ou de combattre dans aucun cas.

Premierement, parceque J. C. nous commande d'aimer nos ennemis.

Secondement, parceque S. Paul dit que les armes de notre guerre ne ſont point charnelles, mais ſpirituelles. 2. *Cor.* 10. 4.

En troiſieme lieu, parceque Jacques témoigne que les combats & les querelles viennent des convoitiſes ; mais ceux qui ſont véritablement Chrétiens, ont crucifié la chair avec ſes affections & ſes convoitiſes ; par conſéquent, ils ne peuvent pas s'y abandonner en faiſant la guerre.

En quatrieme lieu, parceque les Prophêtes Isaïe & Michée ont prophétisé en termes exprès, que dans la Montagne de la Maison de l'Eternel, Christ jugera les Nations, & alors ils forgeront leurs épées en socs de charues.

En cinquieme lieu, parceque J. C. dit que son regne n'est poit de ce monde, & que pour cette raison ses serviteurs ne combattent point: par conséquent ceux qui combattent ne sont, ni ses disciples, ni ses serviteurs. *Joan.* 18. 36.

En sixieme lieu, parceque l'Apôtre exhorte les Chrétiens, qu'ils ne se défendent point, ni ne se vengent point eux-mêmes en rendant mal pour mal; mais à donner lieu à la colere, parceque la vengeance appartient au Seigneur: ne sois point surmonté par le mal, mais surmonte le mal par le bien; si ton ennemi a faim, donne lui à manger, s'il a soif, donne lui à boire. *Rom.* 12. 19.

En septieme lieu, parceque Christ appelle ses enfans à porter sa croix, & non pas à crucifier ou à tuer les autres: il les appelle à la patience, & non pas à la vengeance; à la vérité & à la simplicité, & non pas aux frauduleux stratagêmes de la guerre.

Telle est l'idée que Barclay donne de la Théologie & de la morale des Quakers, dans son apologie qu'il termine par un parallèle des Quakers & des autres Chrétiens.

Si donner & recevoir des titres de flatterie, desquels on ne se sert point à cause des vertus inhérentes aux personnes, mais qui sont pour la plupart employés par des hommes impies à l'égard de ceux qui leur ressemblent, s'incliner, grater du pied en révérence & ramper jusqu'à terre l'un devant l'autre; si s'appeller à tout moment l'un l'autre, *le très humble serviteur*, & cela le plus fréquemment, sans aucun dessein de réel service; si c'est là l'honneur qui vient de Dieu, & non pas l'honneur qui vient d'en-bas, alors à la vérité on pourra dire de nos adversaires qu'ils sont fideles, & que nous sommes condamnés comme des orgueilleux & des opiniâtres, en refusant toutes ces choses. Mais si avec Mardochée refuser de s'incliner devant l'orgueil-

leux Aman, & avec Elisée refuser de donner des titres flatteurs aux hommes, de peur que nous ne soyons réprimandés par notre Créateur, & si suivant l'exemple de Pierre & l'avis de l'Ange, s'incliner seulement devant Dieu, & non pas devant nos compagnons de service; & si n'appeller personne Seigneur, ni maître, hormis suivant quelques relations particulieres, suivant le commandement de J. C.; je dis que si ces choses là ne sont pas à blâmer, donc nous ne sommes point blamables d'en agir ainsi.

Si être vain, extravagant en habits, se farder le visage, & s'entortiller & friser les cheveux; si être couvert d'or & d'argent, & de pierres précieuses, & si être couvert de rubans & de dentelles, si être vêtus d'habillemens immodestes; & si ce sont là les ornemens des Chrétiens, & si cela est être humble, doux, & mortifié; alors à la vérité nos adversaires sont de bons Chrétiens, & nous sommes des orgueilleux, des singuliers, & des fantasques, en nous contentans de ce que le nécessaire & la commodité demandent, & condamnant ce qu'il y a davantage, comme superflu, mais non pas autrement.

Si pratiquer le jeu, les passe-tems, les Comédies; si jouer aux cartes, jouer aux dez, danser; si chanter & user des instrumens de musique; si fréquenter les places de Théâtres & les Comédies, & mentir, contrefaire ou supposer, & dissimuler, est être toujours en crainte; si cela est faire toutes choses à la gloire de Dieu, & si cela est passer notre séjour ici en crainte, & si cela est user de ce monde, comme si nous n'en usions point; & si cela n'est pas nous conformer nous-mêmes à nos convoitises: alors nos adversaires sont de bons Chrétiens, modestes, mortifiés, qui renoncent à eux-mêmes, & nous sommes justement blamables en les condamnant; mais non pas autrement.

Si la profanation du saint nom de Dieu, si exiger le serment l'un de l'autre à chaque occasion; si appeller Dieu à témoin dans des choses d'une telle nature, dans lesquelles aucun Roi de la terre ne se croiroit pas honorablement appellé à témoin, sont des devoirs d'un homme Chrétien, j'avouerai que nos adversaires sont

d'excellens Chrétiens, & que nous manquons à notre devoir; mais si le contraire est véritable, il faut de nécessité que notre obéissance à Dieu dans cette chose là lui soit agréable.

Si nous venger nous-mêmes, ou rendre injure pour injure, mal pour mal; si combattre pour des choses périssibles, aller à la guerre l'un contre l'autre que nous n'avons jamais vu, ni avec qui nous n'avons jamais eu aucune contestation, ni querelle, ni rien à faire, étant de plus tout-à-fait ignorans de la cause de la guerre, mais seulement que les Magistrats des Nations fomentent des querelles les uns contre les autres, dont les causes sont pour la plupart inconnues aux soldats qui combattent, tout de même que de quel côté est le droit ou le tort; & néanmoins être si furieux que de détruire & de saccager tout, afin que ce culte ou un autre soit reçu ou aboli; si faire ces choses & beaucoup davantage de cette nature, est accomplir la loi de Christ: alors à la vérité nos adversaires sont de véritables Chrétiens, & nous ne sommes que de misérables Hérétiques, qui souffrant même d'être saccagés, pris, empriſonnés, bannis, battus & maltraités sans aucune résistance, mettant notre confiance seulement en Dieu, afin qu'il nous défende & nous conduise en son Royaume par le chemin de la Croix.

L'apologie de Barclay, qui est sans contredit le meilleur ouvrage qu'on ait fait en faveur des Quakers, a été attaqué par divers écrits: 1°. par Jean Brown, Théologien Presbitérien d'Ecosse, dans un ouvrage intitulé: le Quakérisme, le vrai chemin du Paganisme: 2°. par Nicolas Arnold, Professeur en Théologie à Franeker en Frise, exercitation contre les Thèses théologiques de Barclay: 3°. par Jean George Bajer, Théologien Luthérien, Docteur & Professeur à Iene, dans un ouvrage intitulé, l'origine de la véritable & salutaire connoissance de Dieu: 4°. par Loltusius dans son Anti-Barclay Allemand: 5°. par L. Ant. Reiser, dans son Anti-Barclayus, &c.

QUARTODECIMANS ou QUATUORDECIMANS, c'est ainsi qu'on appella ceux qui prétendoient qu'il falloit célébrer la Pâque le 14 de la Lune de Mars

Une partie des Fideles croyoit qu'il falloit finir le jeune de la Pâque le 14 de la Lune, quelque jour de la semaine qu'il arrivât, & y faire la fête de la Réſurrection du Sauveur, & c'eſt ce que S. Jean, S. Philippe Apôtres, S. Policarpe, S. Meliton & d'autres grands hommes, avoient pratiqué dans l'Aſie mineure : auſſi toute cette Province s'y attachoit particulierement.

D'autres fideles ſoutenoient qu'on ne pouvoit finir le jeûne & ſolemniſer la Réſurrection que le Dimanche; & cette pratique qui l'a enfin emporté, étoit auſſi fondée ſur la tradition des Apôtres, c'eſt-à-dire, de S. Pierre & de S. Paul; ce n'eſt pas que les Apôtres euſſent fait aucune loi ſur ce ſujet, dit Socrate, ni que l'on put en rapporter aucun écrit : mais leur exemple étoit une loi très puiſſante pour leurs diſciples.

La différente pratique qu'on ſuivoit ſur cela, dura long-tems ſans troubler la paix de l'Egliſe.

Lorſque Victor tenoit le Siége de S. Pierre, cette affaire fut agitée avec beaucoup plus de chaleur qu'elle n'avoit été auparavant.

L'Aſie mineure obſervoit, comme on l'a dit le 14 de la Lune ; mais elle étoit ſeule dans cette pratique, avec quelques Egliſes des environs. Tout le reſte de l'Egliſe, dit Euſebe, avoit attaché au Dimanche la ſolemnité de la Réſurrection.

Il ſe tint divers Conciles ſur ce ſujet ; & s'il en faut juger par celui qui ſe tint à Epheſe, ce fut Victor qui écrivit aux principaux Evêques, pour les prier d'aſſembler ceux de leur Province : ces Conciles s'accordoient tous à ne point célébrer la Réſurrection que le Dimanche.

Polycrate, Evêque d'Epheſe, s'oppoſa à cette réſolution univerſelle : c'étoit un des plus conſidérables Evêques qui fuſſent alors dans l'Egliſe, Chef de tous ceux de l'Aſie.

Victor lui écrivit pour le prier d'aſſembler les Evêques de ſa Province, en le menaçant même de le ſéparer de ſa Communion, s'il ne ſe rendoit au ſentiment des autres. Polycrate aſſembla effectivement ſes confreres en grand nombre dans la ville d'Epheſe : ils furent tous de ſon ſentiment, & conclurent qu'il ne falloit pas changer la tradition qu'ils avoient reçue de leurs ſaints Prédéceſſeurs.

Victor condamna l'opposition des Asiatiques à tout le reste de l'Eglise, il menaça même de les excommunier, & selon plusieurs auteurs, il les excommunia en effet; cependant les Asiatiques demeurerent dans leur pratique qu'ils quitterent cependant, mais qui fut suivie par les Eglises de Syrie & de Mésopotamie.

Constantin en devenant maître de l'Orient en 323, apprit avec douleur cette diversité d'usages sur la Fête de Pâque, qui véritablement ne rompoit pas la Communion, mais troubloit néanmoins la joie de cette grande solemnité, & étoit une tâche dans la beauté de l'Eglise: c'est pourquoi il chargea le grand Osius de travailler à appaiser ce trouble dans la Syrie. Osius n'en put venir à bout, pas plus que de l'héréſie d'Arius, il fallut rassembler le Concile de Nicée pour l'une & pour l'autre dispute: ce fut là où cette question fut enfin terminée: car le Concile ordonna que toute l'Eglise célébreroit la Fête de Pâque en un même jour suivant la coutume de Rome, de l'Egypte, & de la plupart des autres pays.

Toute l'Eglise se trouva uniforme par cette définition, car les Syriens y obéirent, & le Concile d'Antioche confirmant celui de Nicée, dépoſa par son premier Canon les Eccléſiastiques, & excommunia les Laïcs, qui célébroient la Pâque en particulier avec les Juifs. Toute l'Eglise s'étant donc réunie dans la pratique de faire la Pâque le Dimanche, s'il y eut quelques particuliers qui refuserent de se soumettre à cette autorité suprême, ils furent traités d'hérétiques sous le nom de *Quartodécimans*, c'est-à-dire, Observateurs du 14 de la Lune, auquel ils vouloient qu'on fît la Pâque. C'est pourquoi S. Epiphane & Théodoret mettent les Quartodécimans au nombre des Hérétiques; & le septieme Canon du premier Concile de Constantinople, les compte entre ceux que l'on recevoit par l'abjuration & par l'onction. Voyez Tillemont *t.* 3, *p.* 102 *& suiv.*

QUIÉTISME; ce mot exprime l'état de repos ou d'impassibilité auquel une espece de Mystiques contemplatifs pensent arriver en s'unissant à Dieu par la méditation ou par l'oraison mentale.

Nous nous unissons en quelque sorte aux objets par

la penſée, & un objet qui abſorbe toute notre attention ſemble s'identifier avec nous.

On a donc regardé la méditation ou la contemplation des perfections divines, comme un moyen de s'unir à Dieu : on s'eſt efforcé de ſe détacher de tous les objets pour ſe livrer ſans diſtraction à la contemplation des perfections divines. On a imaginé des méthodes, & l'on a cru que l'ame pouvoit contempler l'eſſence divine ſans diſtraction, & s'unir à elle intimement ; qu' une vue ſi parfaite de l'eſſence divine étoit jointe à l'amour le plus ardent, que les facultés de l'ame étoient abſorbées par ſon union avec Dieu, qu'elle ne recevoit plus aucune impreſſion des objets terreſtres : cet état de l'ame eſt ce qu'on appelle quiétude, ou le quiétiſme.

On conçoit aiſément tous les excès où l'eſprit humain peut ſe porter en partant de ces principes, & que le quiétiſme peut prendre mille formes différentes ſelon le caractere & les idées de ceux qui en adoptent les principes : les Gnoſtiques, les Carpocratiens, les Valentiniens, les Héſicaſtes, les Béguards, les Illuminés, Molinos, Malaval, Guillot, Madame Guyon, M. de Fenelon, ſont des Quiétiſtes, mais leur quiétiſme eſt bien différent.

Molinos eſt un des plus célebres : c'étoit un Prêtre Eſpagnol qui s'établit à Rome vers la fin du dix-ſeptieme ſiecle. Il enſeigna le quiétiſme dans ſon livre intitulé la Conduite Spirituelle, d'où l'on tira ſoixante-huit propoſitions, qui furent condamnés comme hérétiques & ſcandaleuſes. Molinos ſe rétracta & fut condamné à une priſon perpétuelle. Molinos avoit cependant joui à Rome d'une réputation éclatante de ſainteté, & il a eu des Apologiſtes auſſi-bien que le Quiétiſme. Madame Guyon eut auſſi beaucoup de célébrité : M. de Fenelon la défendit. Voyez ſur les Quiétiſtes, Relation du Quiétiſme, Recueil des différentes pieces concernant le Quiétiſme, l'inſtruction de M. Boſſuet ſur les états d'oraiſon, l'Hiſtoire abrégée du Quiétiſme qui eſt à la tête du ſixieme volume des Œuvres de M. Boſſuet.

Toute cette querelle fut terminée par un jugement du S. Siége, auquel M. de Fenelon ſe ſoumit avec une

ſimplicité qui prouvoit également la pureté de ſes intentions, la candeur de ſon cœur & l'élévation de ſon ame.

R

REBAPTISANS : c'eſt le nom que l'on donnoit à ceux qui prétendoient qu'il falloit rebaptiſer les Hérétiques : cette erreur fut d'abord ſoutenue par Agrippin, enſuite par S. Cyprien & adoptée dans le quatrieme ſiecle par les Donatiſtes.

L'an 255, on commença à diſputer en Afrique ſur le Baptême des Hérétiques.

Les Novatiens rebaptiſoient tous ceux qui paſſoient dans leur parti. Un nommé Magnus croyant qu'il ne falloit avoir rien de commun avec les Hérétiques, ou craignant qu'on ne parût ſuivre Novatien en rebaptiſans comme lui, demanda à S. Cyprien s'il falloit rebaptiſer ceux qui quittoient le parti de Novatien, & rentroient dans l'Egliſe (1).

S. Cyprien répondit, que puiſqu'il falloit rebaptiſer tous ceux qui avoient été baptiſés par des Hérétiques, ou Schiſmatiques, les Novatiens n'en devoient pas être exceptés : il ſe fondoit ſur ces principes :

1°. Ceux qui ſortent hors de l'Egliſe doivent être conſidérés comme des Payens, & par conſéquent tout-à-fait incapables de faire les fonctions de Miniſtres de J. C.

2°. L'Egliſe étant unique & renfermée dans une ſeule Communion, il falloit qu'elle fût du côté de Novatien ou de celui de Corneille.

3°. Novatien ne pouvoit pas donner le nom d'Egliſe à ſon parti, parcequ'il étoit deſtitué de la ſucceſſion des Evêques, ayant été ordonné hors de l'Egliſe.

4°. Les Hérétiques & les Schiſmatiques étant deſtitués du S. Eſprit, ils ne le pouvoient pas conférer à

---

(1) Cypr. Ep. 69. édit. de Dodvel.

ceux

ceux qu'ils baptiſoient, non plus que le pardon des péchés qu'on ne pouvoit accorder ſans avoir le S. Eſprit : qu'on ne peut ſe ſauver hors de la vraie Egliſe, que par conſéquent on n'avoit point de vrai Baptême hors de l'Egliſe, & que Novatien ne pouvoit regarder ſon parti comme la vraie Egliſe, ou qu'il falloit dire que Corneille, le ſeul légitime ſucceſſeur de Fabien, Corneille qui avoit remporté la couronne du martyre, étoit hors de l'Egliſe : enfin il prouve par l'exemple des Tribus Schiſmatiques d'Iſraël, que Dieu hait les Schiſmatiques ; qu'ainſi, ni les Schiſmatiques, ni les Hérétiques n'ont le S. Eſprit.

S. Cyprien dit dans cette lettre tout ce qu'on peut dire en faveur de ſon ſentiment ; cependant elle ne leva pas toutes les difficultés des Evêques de Numidie. Dix-huit Evêques de cette Province écrivirent de nouveau à S. Cyprien, qui convoqua un Concile dans lequel on déclara que perſonne ne pouvoit être baptiſé hors de l'Egliſe.

Malgré la déciſion du Concile d'Afrique, beaucoup d'Evêques préféroient la coutume ancienne au ſentiment de S. Cyprien, qui convoqua un nouveau Concile, où les Evêques de Numidie & d'Afrique ſe trouverent : ce ſecond Concile confirma la déciſion du premier Concile de Carthage ſur la nullité du Baptême des Hérétiques. Le Concile informa le Pape Etienne de ce qu'il avoit jugé ; mais le Souverain Pontife condamna le jugement des Peres de Carthage.

La lettre de S. Etienne eſt perdue, mais on voit par celles de S. Cyprien, que ce Pape inſiſtoit beaucoup ſur la tradition & ſur la pratique univerſelle de l'Egliſe, dans laquelle il ne faut rien innover.

S. Cyprien pour ſe ſoutenir contre l'autorité du Siége de Rome, convoqua un troiſieme Concile compoſé de 87 Evêques Afriquains, Numides & Maures : on y confirma le jugement des deux Conciles précédens ſur la nullité du Baptême des Hérétiques. S. Cyprien écrivit à Firmilien ſur la conteſtation qui s'étoit élevée entre le Pape & l'Egliſe d'Afrique, & Firmilien approuva le ſentiment de S. Cyprien.

On mit de part & d'autre beaucoup de vivacité & de

chaleur dans cette dispute. S. Etienne menaça d'excommunier les Rebaptisans ; mais il n'y eut point d'excommunication portée, du moins aucun de ceux qui l'ont prétendu n'ont, jusqu'ici, donné aucune preuve convainquante de leur sentiment : car il y a bien de la différence entre l'excommunication & le refus que le Pape Etienne fit de communiquer avec les députés d'Afrique, ou une menace de se séparer de S. Cyprien ; & ce sont cependant les deux preuves qu'on apporte pour rétablir que S. Etienne excommunia Saint Cyprien (1).

Le Pape Etienne mourut, & Xiste son Successeur ne poussa pas plus loin la contestation de la validité du Baptême des Hérétiques, qui fut décidée conformément au jugement du Pape Etienne dans un Concile plenier. Nous n'examinerons point si ce Concile est le Concile de Nicée ou celui d'Arles : cette question n'est d'aucune importance, puisque par l'un & par l'autre Concile ; il est certain que le Baptême des Hérétiques est valide.

S. Cyprien n'appuyoit son opinion que sur des paralogismes : il prétendoit que l'Hérétique, n'ayant ni le S. Esprit, ni la grace, il ne pouvoit la donner ; mais il est certain que le Baptême ne tirant son efficacité que de l'institution de J. C. la foi du Ministre ne peut empêcher l'effet du Baptême, pas plus que l'état de péché dans lequel il se trouveroit en donnant le Baptême.

Ce qu'il disoit que personne ne pouvant se sauver hors de la vraie Eglise, il ne pouvoit y avoir de Baptême chez les Hérétiques, est encore un paralogisme, car comme on ne sort de la vraie Eglise que par l'hérésie, c'est-à-dire, par la révolte à l'autorité de la vraie Eglise, dans les sociétés Chrétiennes, il n'y a d'hérétiques, que ceux qui participent à cet esprit de révolte ; ceux qui n'y participent pas, appartiennent

(1) Voyez Valois, le P. Alex. Schelstrate. Les Protestans, aussi-bien que les Catholiques, se sont partagés sur ce point, mais ce me semble, par quelque raison de parti plutôt, que par des raisons tirées de l'Histoire même.

à la vraie Eglise, tels sont les enfans & les adultes qui sont dans une ignorance invincible de la révolte de la société dans laquelle ils vivent.

Enfin le Pape Etienne opposoit à S. Cyprien une tradition universelle & immémoriale, & S. Cyprien reconnoit dans sa lettre à Quintus, la vérité de cette tradition, il ne remonte pas lui-même au-delà d'Agrippin son prédécesseur.

Mais dira-t-on, comment donc l'usage de rebaptiser les Hérétiques s'étoit-il établi ? Le voici.

Il s'étoit élevé, dans l'Eglise, des Hérétiques qui avoient alteré la forme du Baptême, tels que les Valentiniens, les Basilidiens, &c. Le Baptême de ces Hérétiques étoit nul ; & on baptisoit ceux qui se convertissoient, lorsqu'ils avoient été baptisés par ces Hérétiques, ce qui n'est point du tout favorable au sentiment de S. Cyprien (1).

Les Donatistes adopterent ce sentiment, & S. Augustin l'a très bien réfuté dans son livre du Baptême.

RÉFORMATION : c'est le nom que donnerent à leur Schisme toutes les Sectes qui se séparerent de l'Eglise Romaine dans le commencement du seizieme siecle.

L'Histoire Ecclésiastique ne fournit point d'évenement plus intéressant : tout étoit tranquille dans l'Europe, toutes les Eglises étoient unies par la même foi, par les mêmes Sacremens ; toutes étoient soumises au souverain Pontife, & le regardoient comme le Chef de l'Eglise.

Léon X, qui occupoit alors le Siége de Rome, envoya des Indulgences en Allemagne, en Suisse ; un intérêt sordide en abuse, Luther s'éleve contre cet

(1) Voyez dans S. Irenée, l. 1, c. 18, les differentes Formules de ces Hérétiques : les uns baptisoient au nom du Pere de toutes choses, qui étoit inconnu, de la vérité qui étoit la Mere de tout, de Jesus descendu pour racheter les vertus : d'autres se servoient de noms bizarres & propres à étonner l'imagination ; ils baptisoient au nom de Basyma, de Cacabase, de Diabada, &c. Les Marcionistes baptisoient au nom du Juste, du Bon & du Méchant.

abus, & attaque enſuite les Indulgences mêmes, le Pape & l'Egliſe : la moitié de l'Allemagne s'arme pour Luther, & ſe ſépare de l'Egliſe Romaine ; le Dannemarc, la Suede, une partie de la Hongrie & de la Pologne ſont entraînées dans le Schiſme. Voyez l'art. LUTHER.

Dans le même tems Zuingle, Curé en Suiſſe, prêche contre les Indulgences, attaque preſque tous les dogmes de l'Egliſe Romaine, abolit toutes les cérémonies, & détache de l'Egliſe Catholique la plus grande partie de la Suiſſe. Voyez l'art. ZUINGLE.

Luther & Zuingle appellent Réforme, le changement qu'ils font dans les dogmes & dans le culte, & prennent la qualité de Réformateurs. Ils inſpirent leur fanatiſme & forment des diſciples qui vont porter leurs erreurs dans toute l'Europe ; ils les enſeignent en Angleterre, & l'Egliſe Anglicane en adopte une partie ; ils troublent les Pays-Bas, occaſionnent la formation de la République des Provinces-Unies, & font de la Religion de Calvin, la Religion dominante de ces Provinces ; ils pénetrent en France, ſe multiplient & y obtiennent des Temples & l'exercice libre de leur Religion pendant plus d'un ſiecle. Voyez les articles ANGLICANE EGLISE, HOLLANDE, CALVINISTES.

Du ſein de la Réforme de Luther, de Zuingle & de Calvin, naquirent mille Sectes différentes auſſi oppoſées entre elles, qu'elles étoient ennemies de l'Egliſe Romaine : tels furent les Anabaptiſtes, qui ſe diviſerent en treize ou quatorze Sectes, voyez l'article ANABAPTISTES ; les Sacramentaires qui ſe diviſerent en neuf différentes branches ; les Confeſſioniſtes partagés en vingt-quatre Sectes ; les Extravagans qui avoient des ſentimens oppoſés à la Confeſſion d'Ausbourg, & qui ſe diviſerent en ſix Sectes ; voyez l'article LUTHER & LUTHÉRIENS ; les Calviniſtes qui ſe diviſerent en Gomariſtes & en Arminiens, en Supra-Lapſaires & en Infra-Lapſaires, en Puritains & en Anglicans, voyez ces articles. Enfin Servet, Okin, les Sociniens, les nouveaux Ariens.

L'Hiſtoire de toutes ces Sectes eſt à proprement

parler l'Hiſtoire de la Réforme, & preſque l'Hiſtoire de l'Eſprit Humain pendant ces ſiecles.

Nous avons expoſé dans chacun de ces articles leurs principes, & nous les avons réfutés : nous avons réſervé pour cet article, l'examen de leurs principes communs.

Toutes les Sociétés Chrétiennes qui ont pris le titre d'Egliſes Réformées ſe ſont ſéparées de l'Egliſe Romaine. Le fondement de cette ſéparation eſt : 1°. que l'Egliſe Romaine étoit tombée dans des erreurs qui ne permettoient pas de reſter dans ſa Communion : 2°. que l'Ecriture étoit la ſeule regle de notre foi : 3°. que tout Fidele étoit Juge du ſens de l'Ecriture, & avoit droit de juger de ce qui appartient à la Foi, de ſe ſéparer de la ſociété qui eſt tombée dans l'erreur, & de s'attacher à une autre, ou d'en former une nouvelle dans laquelle il rétabliſſe la Foi & le culte dans ſa pureté.

Nous allons faire voir : 1°. que les erreurs que les P. R. reprochent à l'Egliſe Romaine n'ont pû autoriſer leur ſéparation : 2°. que l'Ecriture n'eſt pas la ſeule regle de la Foi : 3°. que ce n'eſt point aux ſimples Fideles, mais aux Evêques ſucceſſeurs des Apôtres, qu'il appartient de juger des controverſes de la Religion.

§. I.

Les erreurs que les Prétendus Réformés reprochent à l'Egliſe Romaine, n'ont pû autoriſer leur ſéparation.

Les Réformés prétendent juſtifier leur Schiſme par ce raiſonnement.

On ne peut demeurer uni à une Secte qui oblige à faire profeſſion de diverſes erreurs fondamentales, & à pratiquer un culte ſacrilege & idolâtre, comme l'adoration de l'Hoſtie, &c.

Or, l'Egliſe Romaine oblige à faire profeſſion de diverſes erreurs fondamentales, & à pratiquer un culte ſacrilege & idolâtre.

On ne peut donc pas demeurer dans ſa Communion ; & tous ceux qui ſont perſuadés de la fauſſeté de ces

dogmes, & de l'impiété de son culte, sont obligés de s'en séparer.

Nous avons fait voir que l'Eglise Romaine n'est tombée dans aucune erreur. Voyez les différens articles LUTHER, CALVIN, ZUINGLE, &c. & les Protestans les plus éclairés ont été forcés de reconnoître qu'elle n'enseignoit aucune erreur fondamentale (1).

Nous allons presentement examiner le sophisme des Protestans, indépendamment de cette discussion.

Il y a une séparation simple & négative, qui consiste plutôt dans la négation de certains actes de Communion, que dans des actions positives contre la Société dont on se sépare.

Il y a une autre séparation qu'on peut appeller positive, qui enferme l'érection d'une Société séparée, l'établissement d'un nouveau Ministere, & la condamnation positive de la premiere Société à laquelle on étoit uni.

Les Prétendus Réformés ne se sont pas contentés de la premiere séparation qui consiste à ne point communiquer avec l'Eglise Romaine dans les choses qu'ils prétendoient être mauvaises & défendues par la Loi de Dieu, ils ont formé une nouvelle Société, une nouvelle Eglise, ils ont établi de nouveaux Pasteurs, ils ont usurpé le ministere Ecclésiastique, ils ont prononcé anathême contre l'Eglise Romaine, ils ont dégradé & chassé ses Pasteurs.

La séparation des Protestans est donc un schisme inexcusable : car l'usurpation du ministere est criminelle par elle-même, & ne peut être justifiée par la prétendue idolâtrie de la Société dont on se sépare.

Qui diroit, par exemple, qu'il est permis de calomnier toute Société qui oblige à l'hérésie & à un culte idolâtre, qu'il est permis d'en tuer les Pasteurs en trahison, & d'employer pour les exterminer toutes sortes de moyens, avanceroit sans doute, une propo-

(1) Tillotson Serm. t. 2, Sermon 11, p. 71. Chillingworth, dans l'Ouvrage intitulé, la Réligion Protestante est une voie sûre.

sition impie & hérétique, parceque les crimes des autres ne donnent jamais droit d'en commettre soi même ; & qu'ainsi, encore qu'une Eglise fut hérétique, il n'en seroit pas plus permis de la calomnier & d'employer la trahison pour en faire mourir les Pasteurs.

Ainsi quand même l'Eglise Romaine seroit hérétique & idolâtre, ce qui est une supposition impossible ; les Réformés n'auroient pas eu droit d'établir un nouveau ministere, ni d'usurper celui qui étoit établi parceque ces actions sont défendues par elles-mêmes ; l'usurpation de la puissance Pastorale sans mission, étant toujours criminelle, & ne pouvant être excusée par aucune circonstance étrangere.

Car c'est une usurpation criminelle que de s'attribuer un don de Dieu que l'on ne peut recevoir que de lui-seul, telle est la puissance Pastorale, à moins qu'on ne soit assuré de l'avoir reçue, & qu'on ne puisse le prouver aux autres.

Or, Dieu n'a point révélé que dans le tems de la nouvelle loi, après le premier établissement de l'Eglise, il communiqueroit encore en quelques cas extraordinaires sa puissance Pastorale, par une autre voie que par la succession.

Par conséquent, personne ne peut s'assurer de l'avoir reçue hors de cette succession légitime, tous ceux qui se la sont attribuée, sont notoirement usurpateurs (1).

Pour se convaincre pleinement de cette vérité, il ne faut que se rappeller l'état dans lequel ont été les Réformés, selon les hypotheses mêmes des Ministres : car on ne peut se les représenter autrement que comme des Hérétiques convertis. Ils avoient été adorateurs de l'Hostie, ils avoient invoqué les Saints, & révéré leurs reliques : ils avoient ensuite cessé de pratiquer ce culte ; ils étoient donc devenus orthodoxes, selon eux, par changement de sentiment, & c'est ce qu'on appelle des Hérétiques convertis.

Tout Hérétique perd, par l'héresie dont il fait profession, le droit d'exercer légitimement les fonctions

(1) Préjugés légitimes, p. 135, &c.

des Ordres qu'il a reçus, quoiqu'il conserve le droit d'exercer validement ces Ordres; il faut pour recouvrer l'exercice légitime de son autorité, se réconcilier à l'Eglise.

Mais à quelle Eglise les Prétendus Réformés se sont-ils réconciliés ? Ils ont tenu une conduite bien différente : ils ont commencé par assembler des Eglises sans autorité, sans dépendance de personne, sans se mettre en peine s'il y avoit ou s'il n'y avoit pas une Eglise véritable à laquelle ils fussent obligés de s'unir (1).

Les Réformateurs n'ont donc pû avoir qu'une mission extraordinaire, & c'est la prétention de Beze, de Calvin, &c.

Mais une vocation extraordinaire a besoin d'être prouvée par des miracles, & les Réformateurs n'en ont point fait; tous les Catholiques qui ont traité les controverses ont mis ces points dans le plus grand jour (2).

Les prétendus Réformés ont donc érigé une Eglise sans autorité, & par conséquent ils sont Schismatiques, puisqu'ils se sont séparés de la Société qui étoit en possession du ministere, & de laquelle ils n'ont point reçu de mission.

§. II.

La Tradition est, aussi-bien que l'Ecriture, la Regle de notre Foi.

Les Théologiens appellent tradition une doctrine transmise de vive voix, ou consignée dans les écrits de ceux qui étoient chargés de la transmettre.

J. C. a enseigné sa doctrine de vive voix, & c'est ainsi que les Apôtres l'ont publiée. J. C. ne leur ordonna point d'écrire ce qu'il leur enseignoit, mais d'aller le prêcher aux Nations & de l'enseigner. Ce ne fut que

---

(1) Voyez les Professions de Foi des Synodes de Gap, de la Rochelle Messieurs de Vallenbourg, dans leur traité de la Mission des Protestans.

(2) Prétendus Réformés convaincus du Schisme, l. 3, c. 5.

long-tems après l'établiſſement du Chriſtianiſme, & pour des circonſtances particulieres, que les Apôtres écrivirent; tous n'écrivirent pas, & ceux qui ont écrit, n'ont pas écrit à toutes les Egliſes.

Les écrits des Apôtres aux Egliſes particulieres ne contiennent pas tout ce qu'ils auroient pû écrire, ni tout ce que J. C. leur avoit enſeigné, ou que le Saint Eſprit leur avoit inſpiré. On ne peut donc douter que beaucoup d'Egliſes particulieres n'aient été pendant pluſieurs années ſans aucun écrit des Apôtres, & ſans Ecriture Sainte; il y avoit donc dès l'inſtitution du Chriſtianiſme, un Corps auquel J. C. avoit confié le dépôt de ſa doctrine, & qu'il avoit chargé de l'enſeigner.

Ce Corps l'avoit reçue & la tranſmettoit par la voie de la tradition: c'étoit en vertu de l'inſtitution même de J. C., que ce Corps étoit chargé d'enſeigner la doctrine qu'il avoit reçue.

Ce Corps a-t-il perdu le droit d'enſeigner, depuis que les Evangéliſtes & les Apôtres ont écrit? J. C. a-t-il marqué cette époque pour la fin du miniſtere Apoſtolique? Les ſucceſſeurs des Apôtres ont-ils oublié la doctrine qu'on leur avoit confiée?

Mais s'il n'y a plus de Corps chargé du dépôt de la doctrine, par quelle voie ſavons-nous donc qu'il n'y a que quatre Evangiles; que l'Evangile contient la doctrine de J. C.? Comment a-t-on diſtingué les vrais Evangiles de cette foule de faux Evangiles compoſés par les Hérétiques des premiers ſiécles? Comment auroit-on pû connoître les altérations faites à l'Ecriture, s'il n'y eut pas eu un Corps ſubſiſtant & enſeignant, qui avoit reçu, & qui conſervoit par tradition, ce que J. C. & les Apôtres avoient enſeigné; S. Paul ordonne aux Theſſaloniciens de demeurer fermes, & de conſerver les traditions qu'ils ont appriſes, ſoit par ſes paroles, ſoit par ſes écrits (1).

Ce même Apôtre ordonne à Timothée, d'éviter les nouveautés profanes des paroles & toute doctrine qui

(1) Secunda ad theſſal. c. 2, ℣. 15.

porte faussement le nom de science : il veut qu'il se propose pour modele les saintes instructions qu'il a entendues de sa bouche touchant la Foi. Les Corinthiens ont mérité d'être loués, parcequ'ils conservoient les traditions & les regles qu'ils avoient reçues de lui (1).

S. Paul regarde donc comme un dépôt sacré, & comme une regle, la doctrine qu'il a enseignée à Timothée & aux Corinthiens : or, il n'a pas enseigné Timothée, seulement par écrit, mais encore de vive voix ; il y a donc une tradition ou une doctrine qui se transmet de vive voix, & que l'on doit conserver comme la doctrine contenue dans l'Ecriture Sainte.

Ce fut par le moyen de la tradition, que l'Eglise confondit les Hérétiques des premiers siecles, les Valentiniens, les Gnostiques, les Marcionistes, &c. (2).

Tous les Conciles ont combattu les erreurs par la tradition : ces faits sont hors de doute ; ils peuvent être ignorés, mais ils ne peuvent être contestés par ceux qui ont quelque connoissance de l'Histoire Ecclésiastique.

Par ce que nous venons de dire, il est clair que Daillé n'a combattu la Doctrine de l'Eglise Catholique sur la tradition, qu'en partant d'un faux état de question, puisqu'il suppose que l'on ne connoît la tradition que par les ouvrages des Peres (3).

Il en faut penser autant de tout ce que les Protestans ont dit pour prouver que la tradition est obscure & incertaine. La tradition prise comme l'instruction du Corps visible chargé du dépôt de la Foi, ne peut jamais être incertaine ; son incertitude entraîneroit celle du Christianisme.

---

[1] Primæ ad Cor. c. 11, ℣. 2.

[2] Iræn. adversus Gnost. l. 3, c. 2.

(3) Rivet, Tractatus de PP. autoritate, Genevæ 1660. Traité de l'emploi des Peres pour le jugement des différens en la Religion, par Jean Daillé, Geneve 1632.

§. III.

Il n'appartient qu'aux premiers Paſteurs, ſucceſſeurs des Apôtres, de juger des Controverſes de la Foi, & non pas aux ſimples Fideles.

J. C. a confié à ſes Apôtres la prédication de ſa doctrine, il leur a promis d'être avec eux juſqu'à la conſommation des ſiecles : c'eſt à eux qu'il a dit, enſeignez les Nations, celui qui vous écoute, m'écoute.

Il eſt clair que ces promeſſes regardent, non-ſeulement les Apôtres, mais encore leurs ſucceſſeurs qui ſont établis dépoſitaires de la doctrine de J. C., & chargés de l'enſeigner juſqu'à la conſommation des ſiecles. C'eſt ainſi que toute l'Egliſe a entendu les promeſſes faites aux Apôtres, & les Proteſtans ont été forcés de reconnoître dans cette promeſſe la perpétuité & l'indéfectibilité de l'Egliſe.

Par l'établiſſement même de l'Egliſe, & par la nature du miniſtere que J. C. confia aux Apôtres & à leurs ſucceſſeurs, il eſt clair qu'ils ſont ſeuls Juges de la doctrine. Le miniſtere de l'inſtruction n'eſt point différent du miniſtere qui prononce ſur les différends de Religion : comment auroient-ils l'autorité ſuffiſante pour enſeigner la doctrine de J. C. juſqu'à la conſommation des ſiecles, s'ils n'avoient pas l'autorité de juger, & s'ils pouvoient ſe tromper dans leurs jugemens. Les Confeſſions que nous avons citées dans une note, ſuppoſent ce que nous avançons ici.

La doctrine de l'Egliſe Romaine ſur l'infaillibilité des jugemens des premiers Paſteurs, eſt la doctrine de

---

(1) Confeſſio Auguſtana, art. 5, 7, 8, 21. Confeſſio Saxonica de Eccleſia. Syntagma Confeſſionum Fidei, quæ. in diverſis Regnis & Nationibus fuerunt Editæ, Geneve 1653, in-4. p. 68, 69, 70. Confeſſio Vittemberg. de Ordine, ibid. p. 119. De Eccleſia, p. 132, Confeſſio Bohemica, art. 8. ibid. p. 187, art. 9, p. 188, 189, art. 14, p. 196. Confeſſio Argentinenſis, c. 13. De Officio & Dignit Miniſtr. p. 188. Confeſſ. Helvet. c. 17, p. 31, 35. Confeſſ. Gallic. p. 3, art. 24. Confeſſ. Anglicana, p. 90.

toute l'antiquité, l'Hiſtoire Eccléſiaſtique entiere ſert de preuve à cette vérité, que les Proteſtans ont reconnue dans preſque toutes les Confeſſions que nous avons citées.

Ce n'eſt donc point au ſimple Fidele à juger des controverſes de la Foi.

Si le ſimple fidele jugeoit des controverſes de la Foi, ce ne pourroit être que par la voie de l'inſpiration, ou par la voie d'examen.

Le premier moyen a été abandonné par les Proteſtans, & n'a pas beſoin d'être réfuté : c'eſt ce principe qui a produit les Anabaptiſtes, les Quakers, les Prophetes des Cevenes, &c.

La voie de l'examen, quoique moins choquante, n'eſt pas plus ſûre.

Les Sociétés Chrétiennes ſéparées de l'Egliſe Romaine, prétendent que l'Ecriture contient tout ce qu'il faut croire pour être ſauvé, & qu'elle eſt claire ſur tous ces jujets : d'où ils concluent qu'elle ſuffit pour conſerver le dépôt de la Foi.

Mais, premierement je demande à qui il appartient de déterminer quels articles il eſt néceſſaire de croire pour être ſauvé ? & ſi ce n'eſt pas à ceux que J. C. a chargés d'annoncer ſa doctrine, à qui il a dit, qui vous écoute m'écoute.

Je demande en ſecond lieu ſi, lorſqu'il s'éleve quelque conteſtation ſur le ſens de l'Ecriture, le jugement de cette conteſtation n'appartient pas eſſentiellement au Corps que J. C. a chargé d'enſeigner, & avec lequel il a promis d'être juſqu'à la conſommation des ſiecles ?

Juger du ſens de l'Ecriture, c'eſt déterminer quelles idées J. C. a attachées aux paroles qui expriment ſa doctrine. Ceux auxquels il a ordonné d'enſeigner, & avec leſquels il a promis d'être, peuvent ſeuls déterminer infailliblement quelle idées il attachoit à ces mots, eux ſeuls ſont donc Juges infaillibles du ſens de l'Ecriture.

Ainſi, ſans examiner ſi l'Ecriture eſt claire dans les choſes néceſſaires au ſalut, je dis que par la nature même de l'Egliſe, & par l'inſtitution de J. C., les pre-

miers Pasteurs sont Juges du sens de l'Ecriture & des controverses qui s'élevent sur ce sens.

Troisiemement, sans disputer sur la clarté de l'Ecriture, & sans examiner si elle contient tout ce qu'il faut croire pour être sauvé; je dis que, lorsque le Corps des Pasteurs déclare qu'un dogme appartient à la Foi, on doit le croire avec la même certitude, avec laquelle on croit que le Nouveau Testament contient la doctrine de J. C. Tout ce qu'on diroit pour attaquer le jugement de ce corps, par rapport au dogme, attaqueroit également la vérité & l'authenticité de l'Ecriture, que nous connoissons par le moyen de ce Corps, comme nous l'avons fait voir ci-dessus §. 2.

Quatriemement, la voie de l'examen que l'on veut substituer à l'autorité de l'Eglise, est dangéreuse pour les hommes les plus éclairés, impratiquable pour les simples; elle ne peut donc être la voie que Dieu a choisie pour garantir les Chrétiens de l'erreur: car J. C. est venu pour tous les hommes, il veut que tous connoissent la vérité, & qu'ils soient sauvés.

Cinquiemement, attribuer aux simples Fideles le droit de juger des controverses qui s'élevent sur la Foi, c'est ouvrir la porte à toutes les erreurs, détruire l'unité de l'Eglise, & ruiner toute la discipline.

Pour s'en convaincre, qu'on jette un coup d'œil sur la Réforme à sa naissance: on y voit une infinité de Sectes qui se déchirent, & qui enseignent les dogmes les plus absurdes: on voit les Chefs de la Réforme gémir de la licence de leurs Prosélytes: écoutons leurs plaintes.

Capiton, Ministre de Strasbourg, écrivoit confidemment à Farel, qu'ils ont beaucoup nui aux ames par la précipitation avec laquelle on s'étoit séparé du Pape. » La multitude, dit-il, a secoué entierement »le joug.... ils ont bien la hardiesse de vous dire; »je suis assez instruit de l'Evangle, je sais lire par »moi-même, je n'ai pas besoin de vous (1).

---

(1) Capit. Ep. ad Farel, inter Ep. Calvin. p. 4, édit. de Geneve. Préjugés Légitimes, p. 67.

» Nos gens, dit Beze, ſont emportés par tout vent » de doctrine, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre : » peut-être qu'on pourroit ſavoir quelle créance ils » ont aujourd'hui ſur la Religion ; mais on ne ſauroit » s'aſſurer de celle qu'ils auront demain. En quel point » de la Religion ces Egliſes qui ont déclaré la guerre » au Pape, ſont-elles d'accord enſemble ? Si vous » prenez la peine de parcourir tous les articles depuis » le premier juſqu'au dernier, vous n'en trouverez » aucun qui ne ſoit reconnu par quelques-uns comme » de Foi, & rejetté par les autres comme impie (1).

§. IV.

Réponſe aux difficultés que l'on fait en faveur de la Voie d'Examen.

» Ou les Catholiques Romains, diſent les Pro- » teſtans, ſuppoſent que l'Egliſe dans laquelle ils ſont » nés, eſt infaillible, & le ſuppoſent ſans examen ; » ou ils ont examiné avec ſoin les fondemens de l'au- » torité qu'ils attribuent à l'Egliſe.

» On ne peut pas dire qu'ils aient attribué à l'Egliſe » une autorité infaillible, telle qu'ils la lui attribuent, » ſans ſavoir pourquoi : autrement il faudroit appro- » ver l'attachement du Mahométan à l'Alcoran.

» Il faut donc examiner : or, cet examen eſt auſſi » embarraſſant que la méthode des Proteſtans ; ſi l'on » en doute, il ne faut que voir ce qui eſt néceſſaire » pour cet examen ; il faut remarquer que ceux qui » font cet examen, doivent être conſidérés comme » dégagés de toutes les Sociétés Chrétiennes, & » exempts de toutes ſortes de préjugés : car il ne leur » faut ſuppoſer que les lumieres du bon ſens.

» La premiere choſe qu'ils doivent *examiner* dans » cette propoſition, *l'Egliſe eſt infaillible*, qu'on pré- » tend qu'ils reçoivent comme véritable, c'eſt qu'ils » doivent ſavoir ce que c'eſt que cette Egliſe en la-

(1) Beze, Ep. prima, Préjugés Légit. p. 70.

» quelle on dit que réside l'infaillibilité, si l'on entend » par là tous les Chrétiens qui forment les différens » Corps des Eglises Chrétiennes ; ensorte que lorsque » ces Chrétiens disent d'un commun accord qu'une » chose est véritable, on se doive rendre à leur au- » torité ? S'il suffit que le plus grand nombre déclare » un sentiment véritable, pour l'embrasser ; & si cela » est, si un petit nombre de suffrages de plus ou de » moins, suffit pour autoriser, ou pour déclarer » fausse une opinion ? S'il ne faut consulter que les » sentimens d'aujourd'hui, ou depuis les Apôtres, » pour connoître la vérité de ce sentiment : qui sont » ceux en qui réside l'infaillibilité : si un petit nom- » bre d'Evêques assemblés & de la part des autres, » sont infaillibles ?

» En second lieu, il faut savoir en quoi consiste » proprement cette infaillibilité de l'Eglise : est-ce en » ce qu'elle est toujours inspirée, ou en ce qu'elle ne » nous dit que des choses sur lesquelles elle ne peut se » tromper ? Il faudra encore savoir si cette infaillibi- » lité s'étend à tout.

» En troisieme lieu, il faut savoir d'où cette Eglise » Chrétienne tire son infaillibilité ? On n'en peut pas » croire les Docteurs qui l'assurent, sans en donner » d'autres preuves, que la doctrine commune, parce- » qu'il s'agit de savoir si cette doctrine est vraie : c'est » ce qui est en question : on ne peut pas dire non plus » qu'il faut joindre l'Ecriture à l'Eglise ; toute les dif- » ficultés que l'on vient de faire n'en subsistent pas » moins, il faudroit comparer la créance de cette » Eglise, de siecle en siecle, avec ce que dit l'Ecri- » ture, & voir si ces deux principes s'accordent : car » on ne peut croire ici personne « (1).

Je réponds que ce n'est, ni par voie d'examen, ni sans raison, que le Catholique croit l'Eglise infaillible, mais par voie d'instruction.

Le simple fidele a connu par le moyen de l'instruction, la divinité du Christianisme ; il a appris que J. C.

---

(1) Défense des sentimens des Théologiens de Hollande, p. 351

a confié à ſes Apôtres & à leurs ſucceſſeurs la prédication de ſa doctrine ; il ſait par la voie de l'inſtruction, que J. C. a promis à ſes Apôtres & à leurs ſucceſſeurs, d'être avec eux juſqu'à la conſommation des ſiecles ; il ſait par conſéquent, que les ſucceſſeurs des Apôtres enſeigneront juſqu'à la conſommation des ſiecles la vérité, & que ce qu'ils enſeigneront, comme appartenant à la Foi, appartient en effet à la Foi.

Pour être sûr qu'il doit penſer ainſi, ſur les dogmes définis par l'Egliſe, le ſimple fidele n'a pas beſoin d'entrer dans la diſcuſſion de toutes les queſtions que propoſe M. le Clerc.

La ſolution de toutes ces queſtions eſt renfermée dans l'inſtruction que reçoit le ſimple Fidele : cette inſtruction eſt donc équivalente à la voie d'examen, puiſqu'elle met le ſimple Fidele en état de répondre aux difficultés par leſquelles on prétend faire ſa croyance douteuſe.

Ce n'eſt point ſur la parole des premiers Paſteurs, que le ſimple Fidele ſe ſoumet à leur autorité, c'eſt ſur les raiſons qu'ils donnent de leur doctrine, ſur des preuves de fait, dont tout fidele peut s'aſſurer, ſur des faits à la portée de tout le monde, atteſtés par tous les monumens, & auſſi certains que les premiers principes de la raiſon ; en un mot, ſur les mêmes preuves qu'on employoit pour convaincre l'Hérétique & l'Infidele, l'Ignorant & le Savant ; ſur des faits, dont l'homme qui n'eſt, ni ſtupide, ni inſenſé, peut s'aſſurer, comme le Philoſophe, & ſur leſquels on peut avoir une certitude qui exclut toute crainte d'erreur ; & pour mettre M. le Clerc ſans réplique ſur ce point, je n'ai beſoin que de ſon traité ſur l'incrédulité.

Ainſi l'Egliſe ne conduit point les Fideles par le moyen d'une obéiſſance aveugle & d'inſtinct, mais par la voie de l'inſtruction & de la lumiere ; c'eſt par cette voie qu'elle conduit le Fidele juſqu'à l'autorité infaillible de l'Egliſe. Le Fidele élevé à cette vérité, n'a plus beſoin d'examiner & de diſcuter ; il croit, ſans crainte de ſe tromper, tout ce que lui propoſe un Corps de Paſteurs chargés par J. C. même d'enſeigner, dont la miſſion & l'autorité eſt atteſtée par des faits hors de toute difficulté.

l'Egliſe

L'Eglise Catholique fournit donc aux simples Fideles un moyen facile, sûr, infaillible, pour ne tomber dans aucune erreur contraire à la Foi ou à la pureté du culte. Peut-on dire la même chose de la voie d'examen ?

Les Protestans ont proposé sous mille faces différentes les difficultés que nous venons d'examiner : les principes généraux que nous venons d'établir peuvent résoudre toutes ces difficultés, au moins celles qui méritent quelqu'attention. Nous avons d'excellens ouvrages de controverse, qui sont entrés dans ces détails ; tels sont l'Histoire des Variations l. 15. la Conférence de M. Bossuet avec M. Claude, les Préjugés Légitimes, c. 14, 15, 16, 17, 18. Les Prétendus Réformés convaincus de Schisme, l. 1. Réflexions sur les différends de Religion par M. Pelisson. Les chimeres de Jurieu par le même, & ses réponses à M. Leibnits. Les deux voies opposées en matiere de Religion par M. Papin.

REJOUIS, Secte d'Anabaptistes qui rioient toujours. Voyez les différentes Sectes des ANABAPTISTES.

REMONTRANS. Voyez ARMINIENS.

RETHORIUS. Philastre rapporte que Rethorius enseignoit que les hommes ne se trompoient jamais, & qu'ils avoient tous raison, qu'aucun d'eux ne seroit condamné pour ses sentimens, parcequ'ils avoient tous pensé ce qu'ils devoient penser (1).

ROSCELIN, Clerc de Compiegne, enseignoit la Philosophie sur la fin de l'onzieme siecle (1092). Il avança que les trois Personnes divines étoient trois choses, comme trois Anges, parcequ'autrement on pourroit dire, que le Pere & le S. Esprit se sont incarnés ; le Pere, le Fils & le S. Esprit, ne faisoient cependant qu'un Dieu, parcequ'ils avoient le même pouvoir & la même volonté : mais il croyoit qu'on pourroit les appeller trois Dieux, si l'usage n'étoit pas contraire à cette maniere de s'exprimer.

C'est l'erreur des Tritheïstes, elle fut condamnée dans un Concile tenu à Compiegne en 1092.

---

(1) Philastr. Aug. de Hæres. c. 72.

Roscelin abjura son erreur ; mais peu de tems après, il dit qu'il n'avoit abjuré son opinion, que parcequ'il avoit appréhendé d'être assommé par le peuple ignorant.

S. Anselme le réfuta dans un traité intitulé de la Foi, de la Trinité, & de l'Incarnation. Toute la réfutation de S. Anselme porte sur ce principe si simple & si vrai : c'est qu'il ne faut pas raisonner contre ce que la Foi nous enseigne, contre ce que l'Eglise croit, & que l'on ne doit pas rejetter ce que l'on ne peut pas comprendre ; mais qu'il faut avouer qu'il y a plusieurs choses qui sont au-dessus de notre intelligence (1).

RUNCAIRES, Secte qui avoit adopté les erreurs des Patarins, & qui soutenoit que l'on ne commettoit point de péché mortel par la partie inférieure du corps : sur ce principe, ils s'abandonnoient à toutes sortes de déréglemens (2).

RUPITAINS, nom donné aux Donatistes, parceque pour répandre leur doctrine, ils traversoient les rochers qui s'expriment en latin par *Rupes*.

RUSSIENS ou RUSSES. Voyez MOSCOVITES.

RUSTAUX, nom donné à une Secte d'Anabaptistes, formée de gens rustiques & de bandits sortis de la campagne, qui sous prétexte de Religion, excitoient la sédition dans les Villes.

S

SABELLIUS embrassa l'erreur de Praxée & de Noet, il ne mettoit point d'autre différence entre les personnes de la Trinité, que celle qui est entre les différentes opérations d'une même chose. Lorsqu'il considéroit Dieu, comme faisant des decrets dans son conseil éternel, & résolvant d'appeller les hommes au salut, il

---

[1] Anselm. l. 2, Ep. 35. Yvo Carnotensis. Ep. 27. Abelard, Ep 21. ad Episcop. Paris. D'Argentré, Collect. Jud. t. 1, p. 1. Natal. Alex. sæc, 11. & 12.

(2) Dup. 13e siecle, p. 190.

le regardoit comme Pere ; lorſque ce même Dieu deſcendoit ſur la terre dans le ſein de la Vierge, qu'il ſouffroit & mouroit ſur la Croix, il l'appelloit Fils ; enfin, lorſqu'il conſidéroit Dieu comme déployant ſon efficace dans l'ame des pécheurs, il l'appelloit Saint Eſprit (1).

Selon cette hypothèſe, il n'y avoit aucune diſtinction entre les perſonnes divines ; les titres de Pere, de Fils, & de S. Eſprit, n'étoient que des dénominations empruntées des actions différentes que Dieu avoit produites pour le ſalut des hommes.

Sabellius ne faiſoit que renouveller l'héréſie de Praxée & de Noet, & s'appuyoit ſur les mêmes raiſons : voyez leurs articles. Il forma un parti qui ſubſiſta quelque tems ; S. Epiphane dit que les Sabelliens étoient répandus en aſſez grand nombre dans la Méſopotamie, & autour de Rome. Le Concile de Conſtantinople en rejettant leur Baptême, fait voir qu'ils avoient un corps de Communion en 381. S. Auguſtin a cru que cette Secte étoit tout-à-fait anéantie au commencement du cinquieme ſiecle (2).

L'erreur de Sabellius a été renouvellée par Photin dans le quatrieme ſiecle, & par les Antitrinitaires ; nous traitons dans ce dernier article des principes du Sabellianiſme.

Denis d'Alexandrie combattit avec beaucoup de zele & de ſuccès l'erreur de Sabellius ; mais on trouva que pour mettre une différence plus ſenſible entre les perſonnes de la Trinité, il mettoit de la différence entre la nature du Pere & celle du Fils ; car il vouloit faire entendre la diſtinction du Pere & du Fils, par la diſtinction qui eſt entre la vigne & le Vigneron, entre le vaiſſeau & le Charpentier.

Auſſi-tôt que Denis d'Alexandrie fut informé des conſéquences qu'on tiroit de ſes comparaiſons, il s'expliqua ſur la divinité de Jeſus-Chriſt, & déclara qu'il étoit de même nature que ſon Pere : il ſoutint qu'il

(1) Theodor. Hæret. Fab. Epiph. Hær. 62. t. 2, c. 9. Euſeb. l. 6, c. 7. (2) Auguſt. de Hær. c. 4.

n'avoit jamais dit qu'il y eût eu un tems où Dieu n'étoit pas Pere : que le Fils avoit reçu l'être du Pere ; mais, comme il eſt impoſſible qu'il n'y ait pas une ſplendeur, lorſqu'il y a de la lumiere, il eſt impoſſible que le Fils qui eſt la reſplendeur du Pere, ne ſoit pas éternel ; enfin Denis d'Alexandrie ſe plaignit de ce que ſes ennemis n'avoient pas conſulté un grand nombre de ſes lettres où il s'étoit expliqué nettement, au lieu qu'ils ne s'étoient attachés qu'à celles où il réfutoit Sabellius, & qu'ils avoient tronquées en divers endroits.

Nous n'examinerons point ici, ſi Denis d'Alexandrie avoit donné lieu aux accuſations formées contre lui : nous ferons ſeulement quelques remarques ſur le bruit qui s'éleva à cette occaſion.

1°. Sabellius nioit que le Pere & le Fils fuſſent diſtingués, & les Catholiques ſoutenoient contre lui, que le Pere & le Fils étoient des Etres diſtingués ; les Catholiques par la nature de la queſtion, étoient donc portés à admettre entre les Perſonnes divines la plus grande diſtinction poſſible : puis donc que les comparaiſons de Denis d'Alexandrie qui, priſes à la lettre, ſuppoſent que J. C. eſt d'une nature différente de celle du Pere, ont été regardées comme des erreurs, parcequ'elles étoient contraires à la conſubſtantialité du Verbe, il falloit que ce dogme fût non-ſeulement enſeigné diſtinctement dans l'Egliſe, mais encore qu'il fût regardé comme un dogme fondamental de la Religion Chrétienne.

2°. Il eſt clair que les Catholiques ſoutenoient que le Pere, le Fils, & le S. Eſprit, n'étoient ni des noms différens donnés à la nature divine à cauſe des différents effets qu'elle produiſoit, ni trois ſubſtances, ni trois Etres d'une nature différente. La croyance de l'Egliſe ſur la Trinité, étoit donc alors telle qu'elle eſt aujourd'hui, & c'eſt dans Jurieu une ignorance groſſiere d'accuſer l'Egliſe Catholique d'avoir varié ſur ce dogme.

3°. L'exemple de Denis d'Alexandrie fait voir qu'il ne faut pas juger qu'un Pere n'a pas cru la conſubſtantialité du Verbe, parcequ'on trouve dans ce Pere des con-

paraiſons qui, étant preſſées & priſes à la rigueur, conduiſent à des conſéquences oppoſées à ce dogme.

Sandius, qui veut trouver l'Arianiſme dans tous les Peres qui ont précédé le Concile de Nicée, prétend que Denis d'Alexandrie n'a jamais fait l'apologie de ſa doctrine contre Sabellius, ni donné les explications dans leſquelles il reconnoît la conſubſtantialité du Verbe, parcequ'Euſebe, ni S. Jerome n'en ont jamais parlé, & que Denis d'Alexandrie étoit mort avant que Denis auquel elle eſt adreſſée, fut élevé par le Siége de Rome (1).

Mais Sandius ſe trompe, 1°. quand il s'appuie ſur le ſilence d'Euſebe & de S. Jérome, car l'un & l'autre parlent des quatre livres que Denis a compoſés ſur le Sabellianiſme; & quand ils n'en auroient pas parlé, l'abrégé que S. Athanaſe fait de ſes réponſes, ſuffit pour convaincre tout homme raiſonnable, qu'il y avoit une apologie (2).

2°. Il eſt certain que Denis étoit Evêque de Rome, lorſque Denis d'Alexandrie fit ſon apologie; l'erreur de Sandius vient de ce qu'il a ſuivi Euſebe, qui donne onze ans à l'Epiſcopat de Xiſte, prédéceſſeur de Denis; au lieu que Xiſte n'a été que deux ans Evêque de Rome, & que par conſéquent Denis a monté ſur le Siége de Rome neuf ans plutôt que ne le dit Euſebe.

D'ailleurs, Euſebe lui-même aſſure que Denis d'Alexandrie dédia ſes livres ſur le Sabellianiſme, à Denis, Evêque de Rome (3).

SABBATAIRES, Secte d'Anabaptiſtes, qui, comme les Juifs, obſervoient le Sabbat.

SACCOPHORES, c'eſt-à-dire, Porteſacs, branche de Tatianiſtes qui s'habilloient d'un ſac, pour marquer mieux leur renoncement aux biens de ce monde. (*Codex Theod. l. 7. 9. & 11. Baſil. Ep. ad Amphilochum. Can. 47.*)

SACRAMENTAIRES, c'eſt ainſi qu'on appella les

---

(1) Sandius, de Script. Eccleſ. p. 42. Nucleus, Hiſt. l. 1, p. 121.

(2) Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 7. c. 26. Hieron. de Script. Eccleſ. c. 69. p. 23. Athan. de Synod. p. 918.

(3) Ibid.

Calviniſtes & les Zuingliens, qui nioient la préſence réelle.

SAGAREL. Voyez SEGAREL.

SANGUINAIRES, Secte d'Anabaptiſtes qui ne cherchoient qu'à répandre le ſang de ceux qui ne penſoient pas comme eux.

SATURNIN, étoit d'Antioche, & diſciple de Ménandre, dont il adopta les ſentimens, & dont il paroit avoir fait un ſyſtême deſtiné à expliquer la production du monde, celle de l'homme, & les grands évenemens qui s'étoient paſſés ſur la terre, & que contenoient les livres de Moyſe. C'étoient là les objets qu'on ſe propoſoit alors d'expliquer, & ce ſont en effet les plus intéreſſans pour la curioſité humaine (1).

Pour expliquer ces faits, Saturnin ſuppoſoit, comme Ménandre, un Etre inconnu aux hommes; cet Etre avoit fait les Anges, les Archanges, & les autres natures ſpirituelles & céleſtes.

Sept de ces Anges s'étoient ſouſtraits à la puiſſance du Pere de toutes choſes, avoient créé le monde & tout ce qu'il contient, ſans que Dieu le Pere en eut aucune connoiſſance.

Dieu deſcendit pour voir leur ouvrage, & parut ſous une forme viſible; les Anges voulurent la ſaiſir, mais elle s'évanouit: alors ils tinrent conſeil & dirent, faiſons des Etres ſur le modele de la figure de Dieu; ils façonnerent un corps ſemblable à l'image ſous laquelle la Divinité s'étoit offerte à eux.

Mais, l'homme façonné par les Anges, ne pouvoit que ramper ſur la terre comme un ver. Dieu fut touché de compaſſion pour ſon image, & envoya une étincelle de vie qui l'anima; l'homme alors ſe dreſſa ſur ſes pieds, marcha, parla, raiſonna, & les Anges façonnerent d'autres hommes. Il eſt bien clair, que dans ce ſentiment, l'ame dépendoit des organes dans leſquels elle s'inſinuoit, & que ſes fonctions, ſes qualités, ſes vices & ſes vertus, étoient des ſuites de la

(1) Iren. l. 1, c. 30, n. 5, l. 2, c. 17, 10. Maſſuet, Diſſert. 1, In Iren. c. 48.

conformation des organes auxquels elle étoit unie. Par ce moyen, Saturnin expliquoit heureuſement à ce qu'il croyoit les déſordres phyſiques & moraux, ſans préjudice de la ſainteté & de la toute-puiſſance du Dieu ſuprême.

Ces Anges Créateurs du monde, en avoient partagé l'Empire, & y avoient établi des Loix.

Un des ſept Anges Créateurs avoient déclaré la guerre aux ſix autres, & c'étoit le Démon ou Satan qui avoit auſſi donné des loix, & fait paroître des Prophetes.

Pour délivrer de la tyrannie des Anges & des Démons les ames humaines, l'Etre ſuprême avoit envoyé ſon fils, dont la puiſſance devoit détruire l'empire du Dieu des Juifs, & ſauver les hommes.

Ce Fils n'avoit point été ſoumis à l'empire des Anges, & n'avoit point été enchaîné dans des organes matériels : il n'avoit eu un corps qu'en apparence, n'étoit né, n'avoit ſouffert, & n'étoit mort qu'en apparence. Saturnin croyoit par ce moyen couper la difficulté qu'on tiroit des ſouffrances de J. C. contre ſa divinité.

Dans ces principes, l'homme étoit un Etre infortuné, l'eſclave des Anges, livré par eux au crime, & plongé dans le malheur. La vie étoit donc un préſent funeſte ; & le plaiſir qui portoit les hommes à faire naître un autre homme, étoit un plaiſir barbare que l'on devoit s'interdire.

Cette loi de continence étoit un des points fondamentaux de l'héréſie de Saturnin ; pour l'obſerver plus ſurement, ſes diſciples s'abſtenoient de manger de la viande, & de tout ce qui pouvoit porter à l'amour des femmes.

Saturnin eut des écoles & des diſciples en Syrie ; la mort étoit ſelon eux, le retour de l'ame à Dieu d'où elle étoit venue (1).

---

(1) Iræn l. 1, c. 22. Tert. de Anima, c. 23. Philaſt. de Hær. c. 31, Epiph. Hær. 23. Theod. l. 1, c. 3. Aug. de Hær. c. 3.

Abulpharage dans son histoire des Dynasties, parle de Saturnin qu'il nomme Saturin : il lui attribue d'avoir dit, que c'est le Diable qui a fait dans l'homme & dans les femmes les différences des sexes, & que c'est pour cela que les hommes regardent la nudité comme une chose honteuse.

Ménandre reconnoissoit un Etre éternel & infini, & attribuoit à des puissances invisibles l'empire du monde : il avoit prétendu être l'envoyé de ces puissances, & donner l'immortalité par le moyen d'une espece de Baptême magique.

Saturnin, son disciple, conserva le fond de son système, s'efforça de le concilier avec la Religion Chrétienne, & reconnut que J. C. étoit le Fils de Dieu, qu'il avoit été envoyé par son Pere pour le salut des hommes ; mais il nioit qu'il eût pris un corps & qu'il eût souffert.

Je vois dans le changement que Saturnin fait au système de Ménandre :

1°. Qu'il étoit attaché à ce système, & qu'il l'a conservé autant qu'il lui a été possible ; que par conséquent, il n'y a fait que les changemens qu'il ne pouvoit s'empêcher de faire, & qu'ainsi il n'a pû s'empêcher de reconnoître que J. C. étoit Fils de Dieu, & envoyé par son Pere pour le salut des hommes.

2°. Je vois que Saturnin pour concilier avec la divinité de J. C. l'état des souffrances dans lequel il étoit sur la terre, ne lui a attribué qu'un corps phantastique, que par conséquent Saturnin avoit de la répugnance à reconnoître que J. C. étoit en effet Fils de Dieu, & qu'il n'en a fait un dogme de son système, que parcequ'il lui étoit impossible de le nier.

3°. Les preuves que les Chrétiens donnoient de la divinité de J. C. étoient des faits que Saturnin étoit en état de vérifier, parcequ'il étoit dans le tems & sur les lieux où ces faits s'étoient passés, & qu'il est certain que Saturnin a examiné ces faits ; on peut sur cela s'en rapporter à l'amour propre. Un homme entêté d'un système, comme on voit que Saturnin l'étoit, n'admet d'étranger à son système, que ce qu'il ne peut nier sans une absurdité manifeste.

Nous avons donc dans Saturnin un témoin irréprochable de la vérité des faits qui prouvent la divinité de J. C. ; & le reproche qu'on fait ordinairement aux défenseurs de la Religion, de n'apporter pour témoins que des Chrétiens, n'a pas lieu contre Saturnin.

SECUNDIN, Philosophe d'Afrique, qui parut vers l'an 405, & défendit les erreurs de Manès.

SECUNDUS, Disciple de Valentin, changea quelque chose dans le nombre & dans le système de la génération des Eons; mais les changemens dans ces sortes de système sont si arbitraires, & tiennent à des conjectures si minces, & à des raisons si frivoles, qu'il est inutile de suivre ces détails (1).

SEGAREL ou SAGAREL (GEORGE), étoit un homme du bas peuple, sans connoissances & sans lettres, qui n'ayant pû être reçu dans l'ordre de S. François, se fit faire un habit semblable à celui dont on habille les Apôtres dans les tableaux, il vendit une petite maison qui faisoit toute sa fortune, en distribua l'argent, non aux pauvres, mais à une troupe de bandits & de fainéans.

Il se proposa de vivre comme S. François, & d'imiter J. C.

Pour porter encore plus loin que S. François la ressemblance avec J. C., il se fit circoncire, se fit emmailloter, fut mis dans un berceau, & voulut être alaité par une femme.

La canaille s'attroupa au tour de ce Chef digne d'elle, & forma un Société d'hommes qui prirent le nom d'Apostoliques.

C'étoient des mandians vagabonds, qui prétendoient que tout étoit commun, & même les femmes : ils disoient que Dieu le Pere avoit gouverné le monde avec sévérité & justice ; que la grace & la sagesse avoient caractérisé le regne de J. C. ; mais que le regne de J. C. étoit passé, & qu'il avoit été suivi de celui du S. Esprit, qui est un regne d'amour & de charité; sous ce regne, la charité est la seule loi, mais une loi qui

---

[1] Epiph. Hær. 32. Philastr. Hær. 40.

oblige indiſpenſablement, & qui n'admet poins d'exception.

Ainſi, ſelon Segarel, on ne pouvoit refuſer rien de ce qu'on demandoit par charité : à ce ſeul mot, les Sectateurs de Segarel donnoient tout ce qu'ils avoient, même leurs femmes.

Segarel fit beaucoup de diſciples : l'Inquiſition le fit arrêter, & il fut brûlé ; mais ſa Secte ne finit pas avec lui ; Dulcin, ſon diſciple, ſe mit à la tête des Apoſtoliques, voyez cet article (1).

SELEUCUS, Philoſophe de Galatie, qui adopta les erreurs d'Hermogene : il croyoit que la matiere étoit éternelle & incréée comme Dieu, & que les Anges formoient l'ame avec du feu & de l'eſprit, c'eſt le fond du ſyſtême de Pythagore : nous avons réfuté ces deux erreurs à l'article HERMOGENE, & à l'article MATÉRIALISTES (2).

SEMIARIENS, c'eſt le nom que l'on donna à ceux qui diſoient que J. C. n'étoit pas conſubſtantiel, mais qui reconnoiſſoient qu'il étoit d'une nature ſemblable.

SEMIPÉLAGIANISME, le mot ſeul fait entendre que c'étoit un adouciſſement du Pélagianiſme : voici l'origine de cette erreur.

Les Pélagiens, forcés ſucceſſivement de reconnoître le péché originel, & la néceſſité d'une grace intérieure, mais voulant toujours faire dépendre de l'homme ſon ſalut & ſa vertu, avoient prétendu que cette grace devoit ſe donner aux mérites.

S. Auguſtin avoit combattu cette derniere reſſource dans ſes ouvrages contre les Pélagiens ; mais cependant le Concile d'Afrique n'avoit prononcé rien expreſſémens ſur cet objet, ſoit que S. Auguſtin qui fut l'ame de ce Concile trouvât que la matiere n'étoit pas encore éclaircie, & craignit de faire naître de nouvelles difficultés capables de retarder la condamnation des Pélagiens, & de leur fournir un nouvel incident ſur le-

---

[1] Natal. Alex. in ſæc. 13. 14. D'Argentré, Collect. Jud. t. 1, p. 272. Rainald, ad an. 1308, n. 9.

[2] Philaſtr. Hær. 54.

quel il y auroit encore à disputer, & qui est en effet enveloppé de ténebres ; soit enfin que les Pélagiens eux-mêmes aient reconnu une grace indépendante de nos mérites, & n'aient differé sur ce point, des Catholiques, qu'en ce qu'ils ont cru que cette grace consistoit dans les dons naturels.

Cette espece d'omission, qu'elle qu'en soit la cause, put faire croire que l'Eglise n'avoit défini contre les Pélagiens que le péché originel, l'impossibilité de vivre sans péché, & la nécessité d'une grace intérieure ; & qu'elle avoit laissé indécise la question de la gratuité de la grace, comme elle avoit laissées indécises différentes questions qui s'étoient élevées entre les Pélagiens & les Catholiques dans le cours de leurs disputes : le dogme de la gratuité de la grace pût donc ne paroître qu'une question problématique.

S. Augustin avoit cependant traité cette question dans ses livres sur la grace & sur le libre arbitre, dans son livre sur la corruption & sur la grace, & dans sa lettre à Sixte.

Il avoit prouvé la gratuité de la grace par les passages de l'Ecriture, qui disent que nous n'avons rien que nous n'ayons reçu, que ce n'est pas nous qui discernons : l'exemple de Jacob & d'Esaü servoient de baze à son sentiment.

Pour répondre aux difficultés des Pélagiens contre ces principes, & pour justifier la justice de Dieu, il avoit eu recours à la comparaison du Potier, qui fait de la même masse des vases d'honneur & des vases d'ignominie.

Enfin, il avoit prétendu, que si l'homme étoit l'arbitre de son salut, on portoit des atteintes au dogme de la toute-puissance de Dieu sur le cœur de l'homme. Dieu ayant fait tout ce qu'il a voulu dans le ciel & sur la terre, comment faire dépendre de l'homme son salut ? Il falloit donc reconnoître une prédestination indépendante de l'homme, sans que celui qui n'étoit pas prédestiné eût droit de se plaindre. Dieu, selon S. Augustin, en couronnant nos mérites, couronne ses dons : ceux qui seront damnés, le seront, ou pour le péché originel, ou pour leurs propres péchés.

S'ils sont des vases de perdition, il ne doivent pas

ſe plaindre, parcequ'ils ſont tirés de la maſſe de perdition ; comme ceux qui, tirés de cette même maſſe, deviennent des vaſes de miſéricorde, ne doivent point s'en orgueillir.

Mais, pourquoi Dieu délivre-t'il l'un plutôt que l'autre ?

S. Auguſtin répond à cette difficulté, que c'eſt un myſtere, & qu'il n'y a point d'injuſtice en Dieu ; que ſes jugemens ſont impénétrables, mais pleins de ſageſſe & d'équité.

En effet, diſoit S. Auguſtin, ſi c'eſt par grace qu'il délivre, il ne doit rien à ceux qu'il ne délivre pas, & c'eſt par juſtice qu'ils ſont condamnés.

Que ceux qui prétendent que Dieu, par ce choix, eſt *accepteur* de perſonnes, nous diſent quel eſt le mérite de l'enfant d'un Infidele, ou d'un méchant, qui eſt baptiſé, tandis que le fils d'un pere, homme de bien, & d'une mere vertueuſe, périt avant qu'on puiſſe lui adminiſtrer le Baptême. Il faut donc s'écrier avec l'Apôtre, ô profondeur des jugemens de Dieu, &c.

Que diront les défenſeurs du mérite de l'homme, à l'exemple de Jacob & d'Eſaü, que Dieu avoit choiſis avant qu'ils euſſent fait rien de bien & de mal ? Diront-ils que c'eſt le bien ou le mal que Dieu avoit prévû qu'ils feroient ?

Mais alors S. Paul avoit tort de dire ſur cet exemple même, que la différence de leur ſort n'eſt l'ouvrage, ni de leurs efforts, ni de leur volonté, mais de la miſéricorde de Dieu (1).

Il établit les mêmes principes dans ſa lettre à Vital : il paroît d'abord y anéantir le libre arbitre : il le compare au libre arbitre des Démons, il enſeigne qu'il ne faut pas croire que Dieu veuille ſauver tous les hommes, & donne différentes explications, pour faire voir que cette volonté de Dieu n'embraſſe pas tous les hommes.

Il enſeigne que c'eſt Dieu qui prépare la volonté & qui la fait voulante ; qui la change par ſa toute-puiſ-

(1) Epiſt. ad Sixt.

ſante volonté ; ſi cela n'étoit pas ainſi, pourquoi remercieroit-on Dieu ?

Les ouvrages de S. Auguſtin parurent détruire la liberté, & déſeſpérans pour les hommes : des Moines du Mont Adrumet en conclurent, que tout dépendant de Dieu, on ne pouvoit reprendre ceux qui n'obſervoient pas la regle.

S. Auguſtin, pour détromper ces Moines, leur écrivit le livre de la correction & de la grace : il y confirme ces principes ſur la prédeſtination, ſur la néceſſité de la grace prévenante & gratuite, ſur la foibleſſe de l'homme ; il dit, que Dieu a prédeſtiné les hommes au ſalut, de toute éternité, ſans aucune préviſion de leurs bonnes œuvres, & ſans avoir aucun motif que ſa grace & ſa miſéricorde.

La célébrité que S. Auguſtin s'étoit acquiſe dans l'affaire des Pélagiens, répandit ſes ouvrages, mais beaucoup de perſonnes conſidérables par leurs lumieres & par leur piété, furent choquées de la doctrine de Saint Auguſtin, & crurent que ce Pere faiſoit dépendre le ſort des hommes après cette vie, d'un decret abſolu de Dieu, porté de toute éternité. Cette doctrine parut dure, & contraire ſur-tout à la doctrine des Peres Grecs, qui ayant eu à diſputer contre les Manichéens, les Marcionites, & les Philoſophes Fataliſtes, paroiſſoient plus oppoſés à ce décret de ſauver les hommes antécedemment à toute préviſion de leurs mérites.

Caſſien qui avoit paſſé ſa vie en Orient, où il avoit beaucoup lû les Peres Grecs, & ſur-tout S. Chryſoſtôme, fut choqué de ce decret abſolu, il communiqua ſes difficultés, & l'on examina ce decret abſolu. On crut que S. Auguſtin dans ſes derniers écrits contre les Pélagiens, étoit allé au-delà de ce que l'Egliſe avoit décidé, puiſqu'elle n'avoit pas décidé la gratuité de la grace : on regarda le ſentiment de S. Auguſtin comme une opinion problématique.

On reconnut donc contre les Pélagiens le péché originel, & la néceſſité d'une grace intérieure ; mais on regarda comme une queſtion la cauſe pour laquelle cette grace s'accordoit aux uns & ſe refuſoit aux autres.

On porta donc les yeux sur ce redoutable mystere ; on envisagea l'humanité plongée dans les ténebres & coupable, & l'on chercha pourquoi parmi les hommes, quelques-uns avoient la grace, tandis qu'une infinité d'autres ne l'avoient pas.

S. Augustin, uniquement occupé du soin d'établir la gratuité de la grace, d'abaisser le libre arbitre orgueilleux, & de faire dépendre l'homme de Dieu, croyoit ne pouvoir trouver cette raison dans l'homme, & la supposoit dans la volonté de Dieu.

Mais, il restoit dans cette décision un côté obscur : car, pourquoi Dieu veut-il donner la grace à l'un plutôt qu'à l'autre ?

Vouloir, c'est choisir, c'est préférer : toute préférence est impossible entre des objets absolument égaux ; les hommes plongés dans la masse de perdition, & avant qu'ils aient fait quelqu'action personnelle, sont absolument égaux. Dieu ne peut donc en préférer un à l'autre, par un décret antérieur à leur mérite personnel, & cette préférence ne seroit point différente de la fatalité aveugle ou du hasard.

Dieu veut que tous les hommes soient sauvés : or, comment cela seroit-il vrai, si Dieu par un decret éternel & absolu, avoit choisi quelques hommes pour être sauvés, sans aucun égard à leurs mérites, & s'il avoit laissé tous les autres dans la masse de perdition. Il faut donc reconnoître que la prédestination & la vocation à la grace se font en vue des mérites de l'homme.

L'Ecriture nous apprend que J. C. est mort pour tous les hommes ; que comme tous les hommes sont morts en Adam, tous aussi sont vivifiés en J. C.

On ne peut dire que S. Paul ait entendu par là qu'une partie du genre humain pouvoit recevoir le salut par J. C. ; car afin que son opposition de J. C. à Adam soit juste, il faut nécessairement que comme tous les hommes ont reçu un principe de corruption & de mort en Adam, ils trouvent en J. C. un principe de résurrection & de vie qu'ils peuvent se préparer à recevoir : car le libre arbitre n'étant pas éteint dans l'homme, il peut au moins connoître la vérité de la Religion, dé-

tirer la sagesse & se disposer à la recevoir, par ce dernier mouvement, qui seroit cependant stérile & insuffisant si la grace ne s'y joignoit pas.

Lorsqu'on pressoit les Sémipélagiens par l'Epitre de S. Paul aux Romains, ils avouoient qu'ils ne découvroient rien qui les satisfît sur plusieurs endroits de cet Epitre ; mais ils croyoient que le plus sûr étoit de se taire sur ces objets qu'il est impossible à l'esprit humain de pénétrer : ils soutenoient que le sentiment de S. Augustin anéantissoit les exhortations des Prédicateurs & l'édification publique ; que quand il seroit vrai, il ne falloit pas le publier, parcequ'il étoit dangereux de prêcher une doctrine que le peuple ne comprenoit pas, & qu'il n'y avoit aucun péril à s'en taire (1).

L'on n'avoit point défini contre les Pélagiens la gratuité de la grace, le sentiment des Sémipélagiens fut donc une espece de problême sur lequel on se partagea sans rompre, ou sans se séparer de Communion, & le Sémipélagianisme fut adopté par des hommes célebres par leurs lumieres autant que par leur piété, tels furent Fauste, Gennade, Cassien, &c.

Il y avoit d'ailleurs des personnes qui sans prendre parti sur la gratuité de la grace, étoient choquées du décret absolu que S. Augustin sembloit admettre (2).

S. Augustin, dans son livre de la Prédestination, & dans celui du Don de la Persévérance, justifia son sentiment sur la gratuité de la grace & sur la prédestination : il fit voir qu'elle étoit clairement enseignée dans l'Ecriture ; qu'elle n'étoit point injuste, puisque Dieu ne devoit, ni la grace de la vocation, ni le don de la persévérance ; que les hommes naissants pécheurs & privés de la grace, il ne pouvoit jamais y avoir de proportion entre leurs actions & la grace, qui est un don surnaturel ; que la grace & la vie éternelle étoient souvent accordées à des enfans qui n'avoient aucun mérite ; qu'il y en avoit d'autres enlevés de cette vie pendant

(1) Prosper, Ep. ad Aug. Hilar. Ep. ad Aug.
(2) Ibid.

qu'ils étoient juſtes, pour prévenir leur chute; que par conſéquent ce n'étoient, ni les mérites des hommes, ni la preſcience de l'uſage qu'ils devoient faire de la grace, qui déterminoient Dieu à accorder la grace aux uns plutôt qu'aux autres; que la raiſon de la préférence que Dieu donnoit à un homme ſur un autre, étoit un myſtere; qu'on pouvoit en chercher les raiſons, & qu'il les adopteroit, pourvu qu'elles ne fuſſent contraires, ni à la gratuité de la grace, ni à la toute-puiſſance de Dieu.

S. Auguſtin ne prétendoit donc pas que pour défendre la gratuité de la grace & de la prédeſtination, il fût indiſpenſable de ſuppoſer que Dieu, par un decret abſolu, & ſans aucune raiſon, avoit arrêté de toute éternité, de damner les uns & de ſauver les autres; la prédeſtination, ſelon S. Auguſtin, pouvoit donc n'avoir pour principe, ni un decret abſolu de Dieu, ni les mérites des hommes, mais une raiſon abſolument différente: car, qui peut dire qu'il connoit tous les deſſeins de Dieu.

Il y avoit donc un milieu entre le decret abſolu qui avoit révolté les Sémipélagiens, & le ſentiment qui attribuoit la prédeſtination aux mérites des hommes; mais les hommes de parti ne voient jamais de milieu entre leur ſentiment & celui de leurs adverſaires: le Sémipélagianiſme continua donc à faire du progrès.

Les diſputes furent vives & longues entre les Sémipélagiens & les diſciples de S. Auguſtin: les Papes Celeſtin, Gélaſe, Hormidas, défendirent la doctrine de S. Auguſtin; mais le Sémipélagianiſme dominoit encore dans les Gaules, & la doctrine de S. Auguſtin y étoit combattu par beaucoup de monde.

Céſaire, voyant que ce parti étoit trop puiſſant pour être abbattu par les diſciples de S. Auguſtin, eut recours au Pape Felix IV, qui lui envoya des extraits des ouvrages de S. Auguſtin.

Céſaire ne tarda pas à en faire uſage: le Patrice Libere faiſoit à Orange la dédicace d'une Egliſe; Céſaire qui étoit ami de Libere, & qui avoit un grand crédit ſur ſon eſprit, depuis qu'il l'avoit guéri d'une maladie, alla à la cérémonie de cette dédicace. Douze autres

tres Evêques qui étoient auſſi à cette cérémonie, ayant parlé des matieres de la grace, s'aſſemblerent & approuverent les articles qui avoient été envoyés à Céſaire par le Pape Felix : c'eſt cette aſſemblée qu'on nomme le ſecond Concile d'Orange : il étoit compoſé de douze Evêques, & huit Laïcs y aſſiſterent.

Ce Concile publia vingt-cinq Canons, qui forment une des plus belles déciſions que l'Egliſe ait faites.

On décide dans ces Canons le dogme du péché originel, la néceſſité, la gratuité de la grace prévénante pour le ſalut ; on y condamne toutes les fineſſes & tous les ſubterfuges des Sémipélagiens, on répond aux reproches qu'ils faiſoient aux Catholiques de détruire le libre arbitre, d'introduire le deſtin.

Le Concile déclare que tous ceux qui ſont baptiſés peuvent & doivent, s'ils veulent, travailler à leur ſalut ; que Dieu n'a prédeſtiné perſonne à la damnation, & on dit anathême à ceux qui ſont dans cette opinion, ſans que ce ſentiment puiſſe préjudicier à la doctrine de ceux qui enſeignent que c'eſt Dieu qui nous inſpire par ſa grace le commencement de la foi & de l'amour, & qui eſt auteur de notre converſion.

Lorſque le Concile fut fini, S. Ceſaire en envoya le réſultat au Pape Felix IV ; mais Felix étant mort avant qu'il eut reçu les lettres du Concile d'Orange, Boniface II qui lui ſuccéda, approuva ces Canons. On trouve ſa lettre à la ſuite du Concile, ou à la tête de pluſieurs manuſcrits.

Céſaire mourut vers la fin du dixieme ſiecle, & le Sémipélagianiſme diminua inſenſiblement.

Le Sémipélagianiſme étoit ſur-tout puiſſant, parcequ'il s'étoit attaché un grand nombre de perſonnes qui n'approuvoient pas le decret abſolu : lorſque l'Egliſe eut condamné ce ſentiment, toute cette portion abandonna le parti Sémipélagien, qu'elle ne regardoit que comme un parti oppoſé au decret abſolu ; & qui défendoit la liberté contre les défenſeurs de la fatalité (1).

(1) Il faut lire ſur l'Hiſtoire du Sémipélagianiſme les Ep. 225. & 226. de S. Aug. S. Proſper contra collat. Carmen. de

SETHIENS, les Sethiens étoient une Secte de Gnostiques, ainsi appellés, parcequ'ils honoroient particulierement Seth, qu'ils croyoient être Jesus-Christ lui-même.

Ils reconnoissoient comme tous les Gnostiques un Etre suprême, immortel, bienheureux; mais ils crurent voir dans le monde des irrégularités & des imperfections, qui ne pouvoient, selon eux, avoir pour principe un seul Etre sage & tout-puissant, ils attribuerent la production du monde à des Génies.

Ce que l'histoire nous apprend des différents états par lesquels le monde & le genre humain ont passé, leur parut supposer que ces puissances se disputoient l'empire du monde, les uns voulant assujettir les hommes, & les autres voulant les délivrer; ces combats leur parurent difficiles à expliquer dans le sentiment qui supposoit que le monde étoit gouverné par un seul Etre tout-puissant.

Il paroissoit que les puissances qui gouvernoient le monde faisoient de leur mieux, qu'elles se battoient tantôt à force ouverte, tantôt qu'elles usoient de finesse; pour expliquer tous ces phénomenes, ils imaginerent une foule de puissances propres à produire tous ces effets. Voici comment ils imaginoient que tout cela s'étoit fait.

Ils concevoient l'Etre suprême, comme une lumiere infinie: c'étoit le Pere de tout, & ils l'appelloient le premier homme.

Ce premier homme avoit produit un fils, qui étoit le second homme, & le fils de l'homme.

Le S. Esprit qui se promenoit sur les eaux, sur le cahos, sur l'abîme, étoit selon eux, la premiere femme, de laquelle le premier homme & son fils avoient eu un fils qu'ils appelloient le Christ.

Ce Christ étoit sorti de sa mere par le côté droit, & s'étoit élevé; mais une autre puissance, étoit sor-

---

ingrat. Les Ouvrages de Fauste. Les Conferences de Cassien, Gennade. Tillemont, Hist. Eccles. t. 13, 14, 16. Noris, Hist. Pelag. l. 2, c. 14. & suivans. Vossius, Hist. Pelag. l. 6, p. 518 Usserius, Antiquit. c. 14. Hist. Litt. de France, t. 2. & 3.

tie par le côté gauche & étoit descendue ; cette puissance étoit la sagesse, elle s'étoit abbaissée sur les eaux, elle y avoit pris un corps : mais revenue, pour ainsi dire, à elle-même, elle s'étoit relevée ; & en retournant vers son séjour éternel, elle avoit formé le ciel, & enfin avoit quitté son corps lorsqu'elle étoit parvenue au séjour de l'Etre suprême.

La sagesse étoit féconde, elle avoit produit un fils, & ce fils avoit produit six autres puissances.

Les Sethiens attribuoient à ces puissances les propriétés nécessaires pour produire les effets qu'on observoit dans le monde : ils supposoient entre ces puissances, des querelles, des guerres, & prétendoient expliquer par ce moyen tout ce qu'on racontoit des états par lesquels le monde avoient passé ; ils prétendoient que le Dieu des armées, qu'ils appelloient *Jaldabaoth* enorgueilli de sa puissance, avoit dit, je suis le Dieu suprême, aucun être n'est plus grand que moi.

Sa mere avoit blâmé son orgueil, & lui avoit dit que le premier homme & le fils de l'homme étoient au-dessus de lui. Jaldabaoth irrité avoit, pour se venger, appellé les hommes, & leur avoit dit faisons l'homme à notre image, aussi-tôt l'homme avoit été formé, & Jaldabaoth lui avoit inspiré un souffle de vie : on lui avoit ensuite formé une femme, avec laquelle les Anges avoient eu commerce, & de ce commerce étoient nés d'autres Anges.

Jaldabaoth donna des loix aux hommes, & leur défendit de manger d'un certain fruit.

La mere de Jaldabaoth, pour punir l'orgueil de son fils, descendit & produisit un serpent, qui persuada à Eve de manger du fruit défendu. Eve après s'etre laissé séduire, persuada Adam.

Le Créateur des hommes, irrité de leur désobéissance, les chassa du Paradis.

Adam & Eve, chargés de la malediction du Créateur, n'eurent point d'enfans ; le serpent descendit du ciel sur la terre, soumit les Anges, & en produisit six autres, qui furent les ennemis des hommes, parceque c'étoit pour eux que le serpent avoit quitté le ciel.

La Sagesse, pour adoucir le sort des hommes, les

avoit éclairés d'une lumiere ſurnaturelle, ils avoient par ce moyen trouvé de la nourriture, & ils avoient eu des enfans, Caïn & Abel.

Caïn ſéduit par le Serpent, tua Abel; mais enfin avec le ſecours de la Sageſſe, Adam & Eve eurent Seth & Norca, d'où ſont ſortis tous les hommes.

Les Serpens portoient les hommes à toutes ſortes de crimes, tandis que la ſageſſe empêchoient que la lumiere ne s'éteignît parmi les hommes.

Le Créateur, irrité de plus en plus contre les hommes, couvrit la terre d'un déluge qui devoit anéantir le genre humain; mais la Sageſſe avoit ſauvé Noé dans l'Arche, & Noé avoit repeuplé la terre.

Le Créateur, ne pouvant anéantir les hommes, voulut faire avec eux un pacte, & choiſit Abraham pour cela. Moyſe, deſcendant d'Abraham, avoit en vertu de ce pacte délivré les Hébreux d'Egypte, & leur avoit donné une loi; il avoit enſuite choiſi ſept Prophetes; mais la Sageſſe leur avoit fait prononcer des prophéties qui annonçoient J. C.

La ſageſſe, par cet artifice, avoit fait enſorte que le Dieu Créateur, ſans ſavoir ce qu'il faiſoit, fit naître deux hommes, l'un d'Eliſabeth, & l'autre de la Vierge Marie.

La Sageſſe étoit bien fatiguée des ſoins qu'elle donnoit aux hommes; elle s'en plaignit, & ſa mere fit deſcendre le Chriſt dans Jeſus, afin qu'il la ſecourût.

Auſſitôt qu'il fut deſcendu, Jeſus nâquit de la Vierge par l'opération de Dieu, & Jeſus fut le plus ſage, le plus pur, & le plus juſte de tous les hommes; beaucoup de ſes diſciples ne ſavoient pas d'abord que le Chriſt fût deſcendu en lui. Il fit des miracles, & prêcha qu'il étoit le fils du premier homme; les Juifs le crucifierent, & alors le Chriſt quitta Jeſus, & s'envola vers la Sageſſe, lorſque le ſupplice commença.

Le Chriſt reſſuſcita Jeſus, qui après la réſurrection, avoit eu un corps glorieux, & ne fut pas reconnu par les diſciples: il monta enſuite au Ciel, où il attire les ames des Bienheureux, ſans que le Créateur le ſache.

Lorſque l'eſprit de lumiere qui eſt chez les hommes

ſera réuni dans le ciel, il formera un Eon immortel, & ce ſera la fin du monde.

Quelques-uns parmi les Sethiens croyoient que la Sageſſe s'étoit manifeſtée aux hommes ſous la figure d'un ſerpent : c'eſt apparemment pour cela qu'on les appella Ophites, par dériſion, comme s'ils adoroient un ſerpent. Il y eut des Ophites différens des Sethiens, puiſque les Ophites renioient Jeſus-Chriſt. Voyez OPHITES (1).

SEVERE vêcut un peu après Tatien, & fut Chef de la Secte des Severiens.

L'origine du bien & du mal étoit alors la grande difficulté qu'on s'efforçoit d'éclaircir, Severe crut que le bien & le mal qu'on voyoit dans le monde, ſuppoſoient qu'il étoit ſoumis à des principes oppoſés dont les uns étoient bons & les autres méchans, & ſubordonnés cependant à un Etre ſuprême, qui réſidoit au plus haut des cieux.

Comme le bien & le mal ſont mêlés preſque partout, Severe s'imagina qu'il s'étoit fait entre les bons & les mauvais principes, une eſpece de contrat ou de tranſaction, par laquelle ils avoient mis ſur la terre une égale quantité de biens & de maux.

L'homme, qui eſt un mêlange de qualités eſtimables & vicieuſes, de raiſon & de paſſions, avoit été formé par les bons & par les mauvais eſprits.

D'après ces vues générales, rien n'étoit plus intéreſſant pour l'homme que de bien diſtinguer ce qu'il avoit reçu des puiſſances bienfaiſantes, & ce que les puiſſances malfaiſantes avoient mis en lui.

L'homme avoit, ſelon Severe, deux propriétés principales & eſſentielles qui faiſoient en quelque ſorte tout l'homme, il étoit raiſonnable & ſenſible ; ſa ſenſibilité étoit le principe de toutes ſes paſſions, & ſes paſſions cauſoient tous ſes malheurs. La raiſon, au contraire, lui procuroit toujours des plaiſirs tranquilles

(1) Iræn. l. 1. c. 34. Epiph. Hær. 34. Ter. de Præſcript. c. 47. Philaſtr. de Hær. c. 3, Aug. de Hær. c. 79. Damaſc. Hær. 39.

& purs. Severe jugea que l'homme avoit reçu la raiſon des puiſſances bienfaiſantes, & la ſenſibilité des puiſſances malfaiſantes.

De ces principes généraux il conclud, que le ſiege de la raiſon eſt l'ouvrage des êtres bienfaiſants, & que le ſiége des paſſions eſt la production des puiſſances malfaiſantes; ainſi, ſelon Severe, le corps humain depuis la tête juſqu'au nombril, étoit l'ouvrage de bon principe, & le reſte du corps étoit l'ouvrage du mauvais.

Le bon & le mauvais principe, après avoir ainſi formé l'homme de deux parties ſi contraires, avoient mis ſur la terre tout ce qui pouvoit entretenir la vie de l'homme : l'Etre bienfaiſant avoit placé autour de lui des alimens propres à entretenir l'organiſation du corps, ſans exciter les paſſions; & l'Etre malfaiſant, au contraire, avoit mis autour de lui tout ce qui pouvoit éteindre la raiſon & allumer les paſſions.

Lorſqu'on étudie l'hiſtoire des malheurs qui ont affligé les hommes, on voit qu'ils ont preſque tous leur ſource dans l'ivreſſe ou dans l'amour; Severe conclud de là que le vin & les femmes étoient deux productions du mauvais principe.

L'eau qui conſervoit l'homme calme, & qui n'altéroit point ſa raiſon, étoit un principe bienfaiſant.

Les Encratites ou Tatianiſtes qui trouverent les principes de Severe favorables à leur ſentiment, s'attacherent à lui, & prirent le nom de Severiens (1).

SEVERIENS, diſciples de Severe dont nous venons de parler.

Il y a eu auſſi des Severiens, ainſi nommés parcequ'ils étoient attachés à Severe, Chef des Acephales.

SILENTIEUX : c'eſt ainſi que l'on nommoit ceux qui ne rendoient point d'autre culte que le ſilence.

SIMON ſurnommé le MAGICIEN, étoit du Bourg de Gitton dans le pays de Samarie; il fut diſciple du Magicien Doſithée, qui prétendoit être le Meſſie prédit par les Prophêtes. Le diſciple fit des efforts ex-

(1) Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 4, c. 29. Epiph. Hær. 44.

traordinaires pour surpasser son maître dans l'art des prestiges, & il réussit : on prétend qu'il passoit impunément au milieu des flammes, qu'il traversoit les airs comme les oiseaux, qu'il se métamorphosoit, & paroissoit sous mille formes différentes, sa parole ouvroit les portes, changeoit les pierres en pain, & produisoit des arbres (1).

Que ces prestiges fussent des effets du commerce que Simon avoit avec les démons, ou des tours d'adresse, il est certain qu'ils séduisirent presque tout le peuple de Samarie : que Simon attira sur lui toute l'attention du peuple, & fit rentrer Dosithée dans la classe des hommes ordinaires, on l'appelloit la grande vertu de Dieu.

Tandis que Simon étoit dans sa gloire, S. Philippe prêcha l'Evangile à Samarie, il y fit des miracles qui détromperent les Samaritains : on reconnut les prestiges de Simon, & il fut abandonné par beaucoup de monde. Simon fut étonné lui-même de la puissance des Prédicateurs de l'Evangile ; mais il ne les regarda que comme des Magiciens d'un ordre supérieur, & le Baptême, les prieres & les jeûnes comme une espece d'initiation aux mysteres du Christianisme, qui n'étoit selon lui, qu'une espece de magie. Il se fit baptiser, il prioit, il jeûnoit, & ne quittoit point S. Philippe, dans l'espérance de lui arracher son secret.

Lorsque les Apôtres furent que l'Evangile avoit été reçu à Samarie, ils y envoyerent S. Jean & S. Pierre pour confirmer les Fideles ; ils leur imposerent les mains, & le S. Esprit descendit sur eux visiblement, ce qui paroissoit par le don de prophétie, par le don des langues, &c.

Simon étonné de plus en plus de la puissance des Apôtres, voulut acheter de S. Pierre son secret : car il n'avoit pas du don des miracles une autre idée. S. Pierre eut horreur de cette proposition, & lui fit une vive ré-

(1) Nicephore, l. 2. Hist. Eccles. c. 27. Clem. Recognit. l. 2. M. Basnage nie ces faits, mais il ne donne aucune raison de son sentiment.

primande ; Simon qui redoutoit la puiſſance de S. Pierre, ſe retira confus, & demanda à S. Pierre qu'il priât pour lui (1).

De l'argent que S. Pierre refuſa, Simon en acheta une Courtiſane nommée Helene, qui apparemment devoit ſervir à ſes opérations magiques, & à ſes plaiſirs (2).

Simon accompagné d'Helene, ſe retira dans les Provinces où l'on n'avoit pas encore annoncé l'Evangile, & combattit la doctrine des Apôtres ſur l'origine du monde, & ſur la Providence. Peut-on, diſoit Simon, ſuppoſer que l'Etre ſuprême ait produit immédiatement le monde ? S'il avoit formé lui-même l'homme, lui auroit-il preſcrit des loix qu'il ſavoit qu'il n'obſerveroit pas ? Ou s'il a voulu qu'Adam obſervât ſes préceptes, quelle eſt donc la puiſſance de ce Créateur, qui n'a pû prévenir la chute de l'homme ? Non, ce Créateur n'eſt point l'Etre tout-puiſſant & ſouverainement parfait & bon : c'eſt un Etre ennemi des hommes, qui ne leur a donné des loix, que pour avoir des coupables à punir (3).

Voici le ſyſtême que Simon ſubſtituoit à la doctrine des Apôtres, & comment il croyoit prévenir les difficultés qu'on pouvoit lui oppoſer.

La Philoſophie Platonicienne étoit alors fort en vogue en Orient : ce n'étoit point, à proprement parler, le ſyſtême de Platon qui, n'en avoit peut-être point eu ; c'étoit le fond du ſentiment qui reconnoit dans le monde un Eſprit éternel & infini, par lequel tout exiſte.

Les platoniciens ne croyoient pas que cet eſprit eut produit immédiatement le monde que nous habitons ; ils imaginoient entre l'Etre ſuprême & les productions de la terre, une longue chaîne d'Eſprits ou de Génies, par le moyen deſquels ils expliquoient tous les phénomenes : comme ces Génies n'avoient pas une puiſſance infinie, on avoit cru pouvoir réſiſter à leurs efforts par

---

(1) Act. Apoſt. c. 8. v. 10.

[2] Tert. de Anima c. 34.

(3) Fragmens des Ouvrages de Simon, rapportés par Colbe, Spicileg. PP. pag. 308.

des secrets ou par des enchantemens, & la Magie s'étoit incorporée avec ce système, qui, comme on le voit, étoit absolument arbitraire dans les détails ; ce fut ce système que Simon adopta, & qu'il tâcha de rendre sensible au peuple.

Il supposoit une Intelligence suprême, dont la fécondité avoit produit une infinité d'autres puissances avec des propriétés différentes à l'infini. Simon se donna parmi ces puissances la place la plus distinguée, & bâtit sur cette supposition tout son système théologique destiné à expliquer au peuple la naissance du péché dans le monde, l'origine du mal, le rétablissement de l'ordre & la rédemption des hommes. Simon ne nioit donc pas ces dogmes ; mais il prétendoit que les Apôtres les expliquoient mal ; & voici quel étoit son système dont le fond a servi de canevas à plusieurs des Hérétiques des trois premiers siecles ; ainsi l'on croyoit alors le péché originel, & l'on attendoit un Rédempteur.

Du Système de Simon.

Je suis, disoit Simon, la parole de Dieu, je suis la beauté de Dieu, je suis le Paraclet, je suis le Tout-puissant, je suis tout ce qui est en Dieu.

J'ai par ma toute-puissance produit des Intelligences douées de différentes propriétés ; je leur ai donné différens dégrés de puissance. Lorsque je formai le dessein de faire le monde, la premiere de ces Intelligences pénétra mon dessein, & voulut prévenir ma volonté ; elle descendit & produisit les Anges & les autres Puissance spirituelles, auxquelles elle ne donna aucune connoissance de l'Etre tout-puissant auquel elle devoit l'existence. Ces Anges & ces Puissances pour manifester leur pouvoir produisirent le monde, & pour se faire regarder comme des Dieux suprêmes, & qui n'avoient point été produits, retinrent leur mere parmi eux, lui firent mille outrages, & pour l'empêcher de retourner vers son pere, l'enfermerent dans le corps d'une femme ; ensorte que de siecle en siecle elle avoit passé dans le corps de plusieurs femmes, comme d'un vaisseau dans l'autre. Elle avoit été la belle Helene qui

avoit causé la guerre de Troye, & passant de corps en corps, elle avoit été réduite à cette infamie, que d'être exposée dans un lieu de débauche.

J'ai voulu retirer Helene de la servitude & de l'humiliation, je l'ai cherchée comme un Pasteur cherche une brebis égarée, j'ai parcouru les mondes, je l'ai trouvée, & je veux lui rendre sa premiere splendeur. C'étoit ainsi que Simon prétendoit justifier la licence de s'associer dans sa mission une Courtisane. M. de Beausobre prétend que l'histoire d'Helene est une allégorie qui désigne l'ame; ce sentiment & plusieurs autres qu'il adopte, ne m'ont pas paru suffisament prouvés : on y voit un homme d'esprit qui combat par d'ingénieuses conjectures, des témoignages positifs.

En parcourant les mondes formés par les Anges, disoit Simon, j'ai vu que chaque monde étoit gouverné par une Puissance principale : j'ai vu ces Puissances ambitieuses & rivales se disputer l'empire de l'Univers : j'ai vu qu'elles exerçoient tour à tour un empire tyrannique sur l'homme en lui prescrivant mille pratiques fatigantes & insensées; j'ai eu pitié du genre humain, j'ai résolu de rompre ses chaînes, & de le rendre libre en l'éclairant : pour l'éclairer j'ai pris une figure humaine, & j'ai paru un homme entre les hommes, sans être cependant un homme.

Je viens leur apprendre que les différentes Religions sont l'ouvrage des Anges, qui, pour tenir les hommes sous leur empire, ont inspiré des Prophêtes, persuadé qu'il y avoit des actions bonnes & mauvaises, lesquelles seroient punies ou récompensées. Les hommes intimidés, par leurs menaces, ou séduits par leurs promesses se sont refusés aux plaisirs, ou dévoués à la mortification. Je viens les éclairer & leur apprendre qu'il n'y a point d'action bonne ou mauvaise par elle-même, que c'est par ma grace, & non par leurs mérites, que les hommes sont sauvés, & que pour l'être, il suffit de croire en moi & à Helene : c'est pourquoi je ne veux pas que mes disciples répandent leur sang pour soutenir ma doctrine.

Lorsque le tems que ma miséricorde a destiné à éclairer les hommes, sera fini; je détruirai le monde;

& il n'y aura de salut que pour mes disciples : leur ame dégagée des chaînes du corps, jouira de la liberté des purs esprits : tous ceux qui auront rejetté ma doctrine, resteront sous la tyrannie des Anges (1).

Telle est la doctrine que Simon enseignoit : un prestige dont il s'appuyoit, subjuguoit l'imagination de ses auditeurs, ils vouloient devenir ses disciples & demandoient le Baptême, le feu descendoit sur les eaux, & Simon baptisoit (2).

Par ces artifices, Simon avoit séduit un grand nombre de disciples, & s'étoit fait adorer comme le vrai Dieu.

Simon connoissoit l'étendue de la crédulité, il savoit que les contradictions les plus choquantes disparoissent aux yeux des hommes séduits par le merveilleux, & que tant que le charme dure, l'imagination concilie les idées les plus inalliables. Il soutenoit donc qu'il étoit tout-puissant, quoiqu'il fût sujet à toutes les infirmités de la nature humaine ; il disoit qu'il étoit la grande vertu de Dieu, quoiqu'il détruisît toute la morale, & qu'il ne pût délivrer ses adorateurs d'aucuns de leurs maux.

Les disciples de Simon perpétuerent l'illusion par les prestiges qui l'avoient produite ; & le peuple, qui ne retourne jamais sur ses pas pour examiner une doctrine qui ne le gêne pas, adoroit Simon & croyoit ses Prêtres. S. Justin remarque que vers l'an 150, presque tous les Samaritains, & même quelque peu d'autres en divers Pays, reconnoissoient encore Simon pour le plus grand des Dieux. Il avoit encore des adorateurs vers le milieu du troisieme siecle, comme on le voit par un ancien auteur qui écrivoit contre Saint Cyprien.

Simon composa plusieurs discours contre la foi de J. C., il les intitula les contradictions. M. Grabe nous en a donné quelques fragmens (3).

---

(1) Iræn. l. 1, c. 20. edit. Grab., edit Massuet, c. 23.

(2) Cypr. de Baptism.

(3) Dyonis. de Divin. nominibus, c. 6, p. 594. Const. Apostol. l. 6, c. 8, 16. Grab. Spicileg. PP. p. 305.

Parmi les disciples de Simon, quelques-uns voulurent faire une Secte à part : tel fut Ménandre qui changea quelque chose à la doctrine de son maître, & fit une nouvelle Secte appellée la Secte des Ménandriens. Voyez l'art. de MENANDRE.

De la Statue élevée à Simon, & de sa dispute avec S. Pierre.

S. Justin & d'autres Peres assurent que l'on éleva dans Rome une statue à Simon : ils ne sont point d'accord sur le tems. S. Irenée & S. Cyrille de Jérusalem disent qu'elle fut élevée par l'ordre de l'Empereur Claude, & par conséquent après la mort de Simon. S. Augustin au contraire, dit que cette statue fut érigée à la persuasion de Simon (1).

Des critiques célébres ont cru qu'on avoit pris une statue du Dieu *Semon Sangus*, pour une statue de Simon : voici le fondement de leur conjoncture.

On sait que les Romains à l'imitation des Sabins adoroient un *Semo Sancus*, qu'ils disoient être leur Hercule : on a même trouvé dans ces derniers tems une statue dans l'Isle du Tibre où S. Justin dit qu'étoit celle de Simon ; cette statue porte cette inscription assez approchante de celle que rapporte S. Justin. *Semoni Sanco (ou Sango) Deo fidio sacrum. Sex. Pompeius Sp. L. Col. Mussianus quinquennalis Decurio Bidentalis donum dedit.*

Cette statue, trouvée sous le Pontificat de Gregoire XIII en 1574, dans le lieu même où S. Justin dit qu'on avoit élevé une statue à Simon le Magicien, a donné lieu de croire que S. Justin avoit confondu *Semon* avec Simon, sur-tout parceque les Graveurs mettoient assez souvent un I, pour un E ; on trouve même que ce Semon est quelquefois appellé *Sanctus*, aussi-bien que *Sancus*, de sorte que l'inscription pouvoit être telle que la rapporte S. Justin, & n'avoir rien de commun avec Simon le Magicien. On ne trouve

(1) Justin, Apolog. 1, c. 34.

dans les Auteurs Payens rien qui ait rapport à cet événement, ce qui ne seroit gueres possible, s'il étoit vrai : d'ailleurs, les Juifs étoient odieux à Claude, & le Sénat persécutoient les Magiciens, & les avoit chassés de Rome (1).

Enfin, il est certain qu'on accordoit l'apothéose qu'aux Empereurs, & encore après leur mort : comment auroit-on fait de Simon le Magicien un Dieu pendant sa vie ?

M. de Tillemont soutient que S. Justin ayant cité ce fait dans son apologie adressée au Sénat, auroit été convaincu de fausseté sur-le-champ, s'il n'eut pas été vrai. Cependant S. Justin, dit M. de Tillemont, cite encore ce fait dans la seconde apologie, & même dans son dialogue contre Triphon, & le cite comme un fait qui n'avoit pas besoin d'être prouvé ; par conséquent, dit M. de Tillemont, les Payens qui étoient à portée de convaincre Saint Justin de faux, n'ont point regardé comme une chose douteuse, que l'on eut érigé une statue à Simon : il cite encore pour appuyer son sentiment, M. Fleury, &c.

On peut répondre à M. de Tillemont :

1°. Que les Apologies de S. Justin n'étoient pas des ouvrages que le Sénat eût entrepris de réfuter ; ainsi son silence ne prouve rien en faveur de S. Justin.

2°. Ce fait étoit trop peu important pour en faire un sujet de controverse.

3°. Si ce fait avoit eu un aussi grand dégré de notoriété, qu'on le prétend ; pourquoi les Peres sont-ils si opposés entr'eux sur le tems auquel cette statue fut érigée, & pourquoi les uns disent-ils que ce fut du vivant de Simon, les autres après sa mort ? Si l'acte par lequel le Sénat & l'Empereur avoient érigé une statue à Simon eût été si connu, n'y auroit-on pas vu exactement si ce fut sous Néron ou sous Claude, que la statue fut elevée ?

Il paroît que c'est sans beaucoup de fondement que M. de Tillemont s'appuie sur l'autorité de M. Fleury :

---

[1] Tacit. Annal. l. 2, c. 7.

c'eſt en faiſant l'analyſe de l'apologie de S. Juſtin, que M. Fleury rapporte le fait de la ſtatue de Simon, il ne le garantit point, il ne l'examine point; enfin le Pere Petau, Ciaconius, M. de Valois, Rigaut, Blondel, &c. reconnoiſſent que S. Juſtin s'eſt trompé (2).

Pluſieurs auteurs du cinquieme ſiecle ont rapporté que Simon, s'étant fait élever en l'air par deux Démons dans un chariot de feu, fut précipité par l'effet des prieres de S. Pierre & de S. Paul, & qu'il mourut de ſa chute.

Mais ce fait eſt apocryphe: car indépendamment de la difficulté de le concilier avec la chronologie, il eſt certain que la chute de Simon à la priere de Saint Pierre, étoit un fait trop important pour avoir été ignoré des Chrétiens, & pour n'avoir pas été employé par les apologiſtes des premiers ſiecles; cependant S. Juſtin, S. Irenée, Tertullien n'en parlent point, eux qui ont parlé de ſa ſtatue (2).

SISCIDOIS, ils avoient les mêmes ſentimens que les Vaudois, ſi ce n'eſt qu'ils avoient plus de reſpect pour le Sacrement de l'Euchariſtie (3).

SOCINIANISME, doctrine des Sociniens, dont Lelie & fauſte Socin ſont regardés comme les Auteurs, & qui a ſa ſource dans les principes de la Réforme.

---

(1) Petavius, in Epiph. Henr. Valeſius, ad Euſeb. l. 2, c. 13. Deſid. Heraldus, in Arnob. & Tert. Rigalt. in Tert. Blondel. de Sybilla, c. 2. Vandale, Diſſert. de Orac. Ittigius, Diſſert. de Hæreſ. ſect 1, c. 1.

[2] Les Auteurs qui rapportent la chute de Simon ontpeut être appliqué à cetimpoſteurce que Suétone rapported'unhomme qui ſous Néron ſe jetta en l'air, & ſe briſa en tombant. Cette conjecture d'Ittigiusn'eſt pas deſtituée de vraiſemblance: une ancienne tradition portoit que Simon voloit; on trouve ſous Néron qu'un hommeprétendit avoir le ſecret de voler, il étoit tout ſimple de juger que cet homme étoit Simon. Rien n'eſt ſi ordinaire que des raprochemens de cette eſpece.

On preſenta à Paul IV. des médailles, qui portoient d'un côté Neron, & de l'autre S. Pierre, avec cette légende Petrus Gallilæus. Il y a des perſonnes qui ont cru que cette médaille avoit été frappée en mémoire de la victoire de S. Pierre ſur Simon: il n'eſt pas néceſſaire de faire desréflexions ſur cette preuve. Voyez ſur cela David de la Roque, Diſſert. de Legione Fulminante, p. 613.

(3) Dupin, treizieme ſiecle.

De l'Origine du Socinianiſme & de ſon progrès, juſqu'à la mort de Lelie Socin.

Luther avoit attaqué l'autorité de l'Egliſe, de la tradition & des Peres ; l'Ecriture étoit, ſelon ce Théologien, la ſeule regle de notre foi, & chaque particulier étoit l'interprete de l'Ecriture.

Le Chrétien abandonné à lui-même dans l'interprétation de l'Ecriture n'eut pour guide que ſes propres connoiſſances, & chaque Prétendu Réformé ne découvroit dans l'Ecriture, que ce qui étoit conforme aux opinions & aux idées qu'il avoit reçues, ou aux principes qu'il s'étoit faits lui-même ; & comme preſque toutes les héréſies n'étoient que de fauſſes interprétations de l'Ecriture, preſque toutes les héréſies reparurent dans un ſiécle où le fanatiſme & la licence avoient répandu preſque dans toute l'Europe les principes de la Réforme.

On vit donc ſortir du ſein de la Réforme des Sectes qui attaquerent les dogmes que Luther avoit reſpectés ; le dogme de la Trinité, la divinité de J. C. l'efficacité des Sacremens, la néceſſité du Baptême. Voyez à l'Article LUTHER, les Sectes ſortis du Luthéraniſme, les articles ANABAPTISTES, ARIENS MODERNES.

Mais ces Sectes nées preſque toutes du fanatiſme & de l'ignorance, étoient diviſées entr'elles, & rempliſſoient l'Allemagne de diviſions & de troubles.

Pendant que l'Allemagne étoit déchirée par ces factions, les principes de la Réforme portés dans les pays où le feu du fanatiſme n'échauffoit pas les eſprits, germoient, pour ainſi dire, paiſiblement, & acquéroient de la conſiſtence dans des Sociétés qui ſe piquoient de raiſonner.

Quarante perſonnes des plus diſtinguées par leur rang, par leurs emplois, & par leurs titres établirent en 1546 à Vicenſe, Ville de l'Etat Vénitien, une eſpece d'Académie pour y conférer enſemble ſur les matieres de Religion, & particulierement ſur celles qui faiſoient alors le plus de bruit.

L'eſpece de confuſion qui couvroit alors preſque toute l'Europe ; les abus groſſiers & choquans qui avoient pénétré dans tous les Etats, des ſuperſtitions & des croyances ridicules ou dangereuſes qui s'étoient répandues, firent juger à cette Société, que la Religion avoit beſoin d'être réformée ; & que l'Ecriture contenant de l'aveu de tout le monde la pure parole de Dieu, le moyen le plus sûr pour dégager la Religion des fauſſes opinions, étoit de n'admettre que ce qui étoit enſeigné dans l'Ecriture.

Comme cette Société ſe piquoit de littérature & de Philoſophie, elle expliqua ſelon les regles de critique qu'elle s'étoit faites, & conformément à ſes principes philoſophiques, la doctrine de l'Ecriture, & n'admit comme révélé, que ce qu'elle y voyoit clairement enſeigné, c'eſt-à-dire, ce que la raiſon concevoit.

D'après cette méthode, ils réduiſirent le Chriſtianiſme aux articles ſuivans.

Il y a un Dieu très-haut, qui a créé toutes choſes par la puiſſance de ſon Verbe, & qui gouverne tout par ce Verbe.

Le Verbe eſt ſon Fils, & ce Fils eſt Jeſus de Nazareth, Fils de Marie, homme véritable, mais un homme ſupérieur aux autres hommes, ayant été engendré d'une Vierge, & par l'opération du Saint Eſprit.

Ce Fils, eſt celui que Dieu a promis aux anciens Patriarches, & qu'il donne aux hommes : c'eſt ce Fils qui a annoncé l'Evangile, & qui a montré aux hommes le chemin du ciel, en mortifiant ſa chair & en vivant dans la piété. Ce Fils eſt mort par l'ordre de ſon Pere, pour nous procurer la rémiſſion de nos péchés ; il eſt reſſuſcité par la puiſſance du Pere, & il eſt glorieux dans le ciel.

Ceux qui ſont ſoumis à Jeſus de Nazareth ſont juſtifiés de la part de Dieu, & ceux qui ont de la piété en lui, reçoivent l'immortalité qu'ils ont perdue dans Adam. Jeſus-Chriſt ſeul eſt le Seigneur & le Chef du peuple qui lui eſt ſoumis ; il eſt le Juge des vivans & des morts ; il reviendra vers les hommes à la conſommation des ſiecles.

Voilà

Voilà les points auxquels la Société de Vicenſe réduiſit la Religion Chrétenne. La Trinité, la conſubſtantialité du Verbe, la divinité de J. C. &c. n'étoient, ſelon cette Société, que des opinions priſes dans la Philoſophie des Grecs, & non pas des dogmes révélés.

Les aſſemblées de Vicenſe ne purent ſe faire aſſez ſecretement, pour que le Miniſtere n'en fut pas inſtruit : il en fit arrêter quelques-uns qu'on fit mourir, les autres s'échapperent, tels furent Lelie Socin, Bernar-dokin, Pazuta, Gentilis, &c. qui ſe retirerent en Turquie, en Suiſſe, en Allemagne.

Les Chefs de la prétendue Réforme n'étoient pas moins ennemis des nouveaux Ariens, que les Catholiques ; & Calvin avoit fait brûler Servet : ainſi les exilés de Vicenſe ne purent enſeigner librement leurs ſentimens dans les lieux où le Magiſtrat obéiſſoit aux Réformateurs. Ils ſe retirerent donc enfin en Pologne, où les nouveaux Ariens profeſſoient librement leurs ſentimens ſous la protection de pluſieurs Seigneurs Polonois, qu'ils avoient ſéduits.

Ces nouveaux Ariens avoient en Pologne des Egliſes, des Ecoles, & aſſembloient des Synodes, où ils firent des decrets contre ceux qui ſoutenoient le dogme de la Trinité.

Lelie Socin quitta la Suiſſe & ſe réfugia parmi ces nouveaux Ariens, il y porta le goût des lettres, les principes de la critique, l'étude des langues, & l'art de la diſpute ; il écrivit contre Calvin, il fit des Commentaires ſur l'Ecriture Sainte, & apprit aux Antitrinitaires à expliquer dans un ſens figuré ou allégorique, les paſſages que les Réformés leur oppoſoient pour les obliger à reconnoître la Trinité & la divinité de J. C. Il auroit ſans doute rendu de plus grands ſervices au nouvel Arianiſme ; mais il mourut le 16 Mars 1562 à Zuric, laiſſant ſon bien & ſes écrits à Fauſte Socin ſon neveu.

Du Socinianiſme, depuis que Fauſte Socin en fut le Chef.

La réputation de Lelie Socin, les lettres qu'il écrivoit à ſa famille, firent naître de bonne heure dans

Fauſte Socin le goût des diſputes de Religion, & le deſir de s'y diſtinguer : il s'appliqua avec beaucoup d'ardeur à la Théologie, & à l'âge de vingt ans, il crut être en état de s'ériger en maître, & de faire un nouveau ſyſtême de Religion. Son zele, qui n'avoit pas encore ſa maturité, l'emporta ſi loin que non content de dogmatiſer avec ſes parens & avec ſes amis, il voulut le faire dans les aſſemblées où ſon eſprit & ſon rang lui donnoient accès. L'Inquiſition en fut informée, elle entreprit toute la famille de Socin, elle en arrêta quelques uns, & les autres ſe ſauverent où ils purent.

Fauſte Socin fut de ce nombre, âgé d'environ vingt-trois ans ; il vint à Lyon ; ce fut là qu'il apprit la mort de ſon oncle qui lui avoit légué ſes papiers. Fauſte Socin alla à Zuric pour y recueillir la ſucceſſion & ſur tout les écrits de ſon oncle, & revint en Italie avec ce funeſte thréſor. Son nom, ſa nobleſſe, & ſon eſprit lui donnerent bientôt entrée à la Cour de François, Grand Duc de Florence : il plut à ce Prince, & il ſe fixa auprès de lui. La galanterie, les plaiſirs de la Cour, l'ambition, l'occuperent tout entier pendant douze ans : après ce tems, le goût des controverſes de Religion reprit inſenſiblement le deſſus ſur les plaiſirs & ſur le deſir de faire fortune. Fauſte Socin quitta la Cour, renonça à ſes emplois, & forma le projet de parcourir l'Europe pour y enſeigner la doctrine de ſon oncle & la ſienne.

Après quelques courſes, il arriva en 1574 à Baſle & y demeura trois ans, uniquement occupé des matieres de Religion & de controverſes qu'il étudioit, ſur-tout dans les écrits de ſon oncle, dont il adopta tous les ſentimens ; il voulut les enſeigner, & ſe rendit odieux aux Luthériens, aux Calviniſtes, & à tous les Proteſtans. Socin, rebuté par les contradictions qu'il éprouva, paſſa en Tranſylvanie, & enfin ſe rendit en Pologne vers l'an 1579.

Les Antitrinitaires ou les nouveaux Ariens, avoient fait de grands progrès en Pologne, & ils y avoient fondé beaucoup d'Egliſes & d'Ecoles, ils y jouiſſoient d'une entiere liberté.

Mais toutes ces Eglises n'étoient pas uniformes dans leur créance. Lorsque Fauste Socin arriva en Pologne, elles formoient en quelque sorte des Sociétés différentes, & l'on en compte jusqu'à trente-deux qui n'avoient presque de commun, que de ne pas regarder J. C. comme le vrai Dieu.

Fauste Socin voulut s'attacher à une de ces Eglises, mais les Ministres qui la gouvernoient le refuserent, parcequ'ils apprirent qu'il avoit beaucoup de sentimens contraires à ceux qu'ils professoient. Fauste Socin ne voulut alors s'associer à aucune des Eglises de Pologne, & affecta d'être l'ami de toutes, pour les amener à ses idées; il leur disoit qu'à la vérité Luther & Calvin avoient rendu de grands services à la Religion, & qu'ils s'y étoient assez bien pris pour renverser le Temple de l'Antechrist de Rome, & pour dissiper les erreurs qu'il enseignoit, néanmoins qu'il falloit convenir que, ni eux ni ceux qui s'étoient bornés à leur système, n'avoient encore rien fait pour rebâtir le vrai Temple de Dieu sur les ruines de celui de Rome, & pour rendre au grand Dieu le vrai culte qui lui est dû.

Pour y parvenir, disoit Socin, il faut établir comme la baze de la vraie Religion, qu'il n'y a qu'un seul Dieu; que J. C. n'est Fils de Dieu que par adoption, & par les prérogatives que Dieu lui a accordées; qu'il n'étoit qu'un homme, qui par les dons dont le ciel l'a prévenu, étoit notre Médiateur, notre Pontife, notre Prêtre; qu'il ne falloit adorer qu'un seul Dieu, sans distinction de personnes, ne point s'embarrasser, pour expliquer ce que c'étoit que le Verbe, de la maniere dont il procédoit du Pere avant les siecles, & de quelle maniere il s'étoit fait homme; qu'il falloit regarder comme des fables forgées dans l'imagination des hommes, la présence réelle de l'humanité & de la divinité de J. C. dans l'Eucharistie, l'efficacité du Baptême pour effacer le péché originel, &c.

Ce plan de Religion plût infiniment à des hommes qui ne s'étoient écartés de la croyance des Eglises Réformées, que parcequ'ils ne vouloient reconnoître comme enseigné dans l'Ecriture, que ce qu'ils compre-

noient. Les Unitaires qui faiſoient le parti dominant parmi les ennemis de la divinité de Jeſus-Chriſt, l'aggrégerent à leurs Egliſes, & ſuivirent ſes opinions; pluſieurs autres Egliſes les imiterent, & Socin devint le Chef de toutes ces Egliſes.

Ce nouveau Chef, par ſes inſtructions & par ſes diſputes, répandit de l'éclat ſur toutes les Egliſes, & allarma les Proteſtans & les Calviniſtes. Cinquante Miniſtres Proteſtans s'aſſemblerent & appellerent les Miniſtres Princzowiens pour prendre avec eux des moyens de réunion : mais ceux qui avoient déja pris parti pour Fauſte Socin, les conduiſirent au Synode; & les prétendus Réformés, effrayés de ſe voir en tête un adverſaire comme Socin, abandonnerent pour la plus grande partie le Synode, ſous prétexte qu'il ne leur étoit pas permis d'avoir des conférences, ni aucune ſociété avec des perſonnes qui ſuivoient les erreurs des Ebionites, des Samoſatiens, des Ariens, & de tous ceux qui ont autrefois été excommuniés par l'Egliſe.

Volanus, Nemojonius, Paléologue, & quelques autres moins ſcrupuleux ou plus hardis, entreprirent Socin perſonnellement, publierent des theſes qui furent ſoutenues dans le College de Poſnanie : Fauſte Socin s'y trouva.

Les Prétendus Réformés voulurent y ſoutenir la divinité de J. C.; mais à la faveur de la tradition des anciens Peres & des Conciles. Fauſte Socin oppoſa à ces preuves tout ce que les Proteſtans ont oppoſé aux Catholiques ſur la tradition & ſur l'Egliſe pour juſtifier leur Schiſme. » Les Peres & les Conciles peuvent ſe » tromper, diſoit Socin, ils ſe ſont même trompés » quelquefois : il n'y a point de Juge parmi les hom- » mes, qui ait une autorité infaillible & ſouveraine » pour décider les matieres de Foi : il n'appartient » qu'à l'Ecriture de déſigner les objets de notre créan- » ce : c'eſt donc en vain que vous me citez l'autorité » des hommes, pour m'aſſurer du point le plus im- » portant de la Religion, ſavoir la divinité de Jeſus- » Chriſt «.

Les Réformés ſentirent que pour arrêter les progrès de Socin, il falloit avoir recours à d'autres moyens

que la controverſe : ils l'accuſerent d'avoir inſéré dans ſes ouvrages des maximes ſéditieuſes. La patience, le courage & l'adreſſe de Socin triompherent de ſes ennemis. Malgré les malheurs qu'il eſſuya, il avoit un grand nombre de diſciples parmi les perſonnes de qualité, & enfin il obtint la malheureuſe ſatisfaction qu'il avoit tant déſirée ; toutes les Egliſes de Pologne & de Lithuanie, ſi différentes en pratiques, en morale & en dogmes, & qui ne convenoient que dans la ſeule opinion de ne vouloir pas croire que Jeſus-Chriſt fût le grand Dieu, conſubſtantiel au Pere éternel, ſe réunirent, & ne formerent qu'une ſeule Egliſe, qui prit, & qui porte encore aujourd'hui le nom d'Egliſe Socinienne.

Socin ne jouit pas tranquillement de la gloire à laquelle il avoit aſpiré avec tant d'ardeur ; les Catholiques & les Proteſtans lui cauſerent des chagrins, & il mourut dans le Village de Luclavie où il s'étoit retiré, pour ſe dérober aux pourſuites de ſes ennemis. Socin mourut en 1604, âgé de 65 ans : on mit ſur ſon tombeau cette épitaphe.

Tota licet Babylon deſtruxit tecta Lutherus,
Muros Calvinus, ſed fundamenta Socinus.

Luther a détruit le toît de Babylone, Calvin en a renverſé les murailles, & Socin en a arraché les fondemens.

La Secte Socinienne, bien loin de mourir ou de s'affoiblir par la mort de ſon Chef, s'augmenta beaucoup & devint conſidérable par le grand nombre des perſonnes de qualité & de ſavans, qui en adopterent les principes ; les Sociniens furent en état d'obtenir dans les Diettes la liberté de conſcience.

Les Catholiques n'avoient cédé qu'à la néceſſité des tems, en accordant aux Sectaires la liberté de conſcience ; lorſque les tems de trouble furent paſſés, ils réſolurent de chaſſer les Sociniens. Les Catholiques s'unirent donc aux Proteſtans contre les Sociniens, & la Diete réſolut l'extinction des derniers. Par le decret qui y fut fait, on les obligea, ou d'abjurer leurs héréſies, ou de prendre parti parmi les Communions

tolérées dans le Royaume, & ce decret fut exécuté rigoureuſement.

Une partie des Sociniens entra dans l'Egliſe Catholique, beaucoup s'unirent aux Proteſtans; mais le plus grand nombre ſe retira en Tranſylvanie, en Hongrie, dans la Pruſſe Ducale, dans la Moravie, dans la Siléſie, dans la Marche de Brandebourg, en Angleterre, en Hollande: ce fut ainſi que la Pologne ſe délivra de cette Secte, après l'y avoir ſoufferte plus de cent ans.

Les Sociniens trouverent des ennemis puiſſans dans tous les Etats où ils ſe retirerent; non-ſeulement ils n'y firent point d'établiſſement, mais la puiſſance Eccléſiaſtique, & la puiſſance Séculiere s'unirent contre eux, & par-tout ils furent condamnés par les loix de l'Egliſe & de l'Etat. Mais les loix qui ont proſcrit les Sociniens, n'ont pas réfuté leurs principes: ces principes ſe ſont conſervés en ſecret dans les Etats qui ont proſcrit le Socinianiſme; & beaucoup de Réformés en Angleterre, & ſur-tout en Hollande, ont paſſé des principes de la Réforme, à ceux du Socinianiſme. Voyez les articles ARIENS MODERNES, ARMINIENS.

Syſtême Théologique des Sociniens.

L'Ecriture Sainte, & ſur-tout le Nouveau Teſtament, eſt, ſelon Socin, un livre divin pour tout homme raiſonnable: ce livre nous apprend que Dieu après avoir créé l'homme, lui a donné des loix, que l'homme les a tranſgreſſées, que le péché s'eſt répandu ſur la terre, que la Religion s'eſt corrompue, que l'homme eſt devenu ennemi de Dieu, que Dieu a envoyé J. C. pour réconcilier les hommes avec lui, & pour leur apprendre ce qu'ils devoient faire & croire pour être ſauvés. Il n'eſt pas poſſible de douter que J. C. ne ſoit celui que Dieu a envoyé pour accomplir l'œuvre de la réconciliation des hommes, & pour leur enſeigner ce qu'ils doivent croire & pratiquer.

Il n'eſt pas moins certain que le Nouveau Teſtament contient la doctrine de J. C.; c'eſt donc dans ce livre

divin qu'il faut chercher ce que l'homme doit croire & pratiquer pour être sauvé.

Comme il n'y a point de Juge ou d'interprete infaillible du sens de l'Ecriture ; il faut tâcher de le découvrir par les regles de la critique, & par la lumiere de la raison. Socin & ses disciples s'occuperent donc à chercher dans l'Ecriture le système de Religion que J. C. étoit venu enseigner aux hommes ; & c'est ce qui a produit tous ces commentairers sur l'Ecriture, qui forment presque toute la bibliothéque des Freres Polonois.

Socin & ses disciples, prétendant ne suivre dans l'interprétation du Nouveau Testament, que les regles de la critique & les principes de la raison, expliquerent d'une maniere intelligible à la raison, tout le Nouveau Testament, & prirent dans un sens métaphorique tout ce que la raison ne concevoit pas : par ce moyen ils retrancherent du Christianisme tous les mysteres, & réduisirent à de simples métaphores ces vérités sublimes, qne la raison ne peut comprendre.

D'après ce principe, ils enseignerent qu'il n'y a qu'un seul Dieu Créateur du monde : le Pere, le fils, & le Saint Esprit ne sont point des personnes divines, mais des attributs de Dieu. Ainsi les Sociniens renouvellerent l'erreur de Sabellius, de Praxée : nous les avons réfutés à ces articles, & à l'article ANTRITINITAIRES.

Dieu créa Adam & lui donna des loix, Adam les transgressa : Adam pécheur tomba dans l'ignorance & dans le désordre ; sa postérité l'imita, & la terre fut couverte de ténebres & de pécheurs. Les Sociniens ne reconnoissoient donc point de péché originel : nous avons réfuté cette erreur à l'art. PÉLAGIENS.

Dieu touché du malheur des hommes a envoyé son Fils sur la terre : ce Fils est un homme, ainsi nommé, parceque Dieu l'a comblé de grace ; ainsi les Sociniens renouvellerent l'erreur de Théodote de Bysance : nous l'avons réfuté à cet article, & aux art. ARIENS, NESTORIUS.

J. C. inspiré par Dieu même enseigna aux hommes

ce qu'ils devoient croire & pratiquer pour honorer Dieu, il leur apprit qu'il y avoit une autre vie, où leur fidélité à pratiquer ce qu'il annonceroit, seroit récompensée, & leur résistance punie.

Dieu avoit voulu que ces peines ou ces récompenses fussent le prix de la vertu, ou le châtiment du désordre; il n'avoit point choisi parmi les hommes un certain nombre, pour être heureux, & abandonné le reste à un penchant vicieux, qui devoit les conduire à la damnation: tous sont libres, J. C. leur a donné à tous l'exemple de la vertu, ils ont tous reçu de Dieu la lumiere de la raison, ils ne naissent point corrompus, tous peuvent pratiquer la vertu; il n'y a point de prédestination, ni d'autre grace, que ces instructions & ces dons naturels que l'homme reçoit de Dieu.

Les Sociniens renouvellerent donc l'erreur des Pélagiens sur le péché originel, sur la nature & sur la nécessité de la grace & sur la prédestination: nous avons réfuté toutes ces erreurs à l'article PÉLAGIANISME.

Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail sur les autres erreurs des Sociniens, elles sont des conséquences de celles que nous venons d'exposer, & se réfutent par les mêmes principes.

Toutes ces erreurs ont pour cause générale ce principe fondamental, que Socin emprunta en partie de la Réforme; c'est que le Nouveau Testament contient seul la doctrine de J. C.; mais que c'est aux hommes à l'interpréter suivant les principes de la raison, & selon les regles de la critique.

Nous avons fait voir la fausseté de ce principe, en faisant voir contre Luther & contre les Réformés, qu'il y a un corps de Pasteurs chargé d'enseigner les vérités que J. C. a revelées aux hommes. Voyez à l'article LUTHER ce que l'on dit pour prouver l'autorité de la tradition, & à l'article RÉFORME, ce qu'on dit pour prouver que l'Eglise seule est juge infaillible des controverses de la Foi, & qu'il est absurde d'attribuer ce droit au simple Fidele. Ce principe bien établi, le Socinianisme s'évanouit, & ne devient plus qu'un système imaginaire, puisqu'il porte sur une supposition absolument fausse.

STADINGHS. Fanatiques du Diocèſe de Brême, qui faiſoient profeſſion de ſuivre les erreurs des Manichéens : voici l'origine, le progrès, & la fin de cette Secte.

Le jour de Pâques, une Dame de qualité, femme d'un homme de guerre, fit ſon offrande à ſon Curé; le Curé trouva ſon offrande trop modique, il s'en plaignit & réſolut de s'en venger.

Après l'Office, la femme ſe préſenta pour recevoir la Communion, & le Curé au lieu de lui donner la Communion avec l'hoſtie, mit dans la bouche de cette Dame, la piece de monnoie que la Dame lui avoit donnée pour offrande. Le recueillement & la frayeur dont cette Dame étoit pénétrée, ne lui permirent pas de s'appercevoir qu'au lieu de l'hoſtie, on lui mettoit dans la bouche une piece de monnoie, & elle la garda quelque tems ſans s'en appercevoir ; mais lorſqu'elle voulut avaler l'hoſtie, elle fut dans le plus terrible tourment, en trouvant dans ſa bouche une piece de monnoie au lieu de l'hoſtie : elle crut qu'elle s'étoit préſentée indignement à la ſainte table, & que le changement de l'hoſtie en la piece de monnoie étoit la punition de ſon crime : elle fut pénétrée de la plus vive douleur, & l'agitation de ſon ame changea ſes traits, & altéra ſa phyſionomie : ſon mari s'en apperçut, il voulut en ſavoir la cauſe, & demanda qu'on punit le Prêtre : on refuſa de le faire : il éclata, ſes amis en furent informés, & par leur conſeil, il tua le Prêtre qu'on ne vouloit pas punir.

Auſſi-tôt il fut excommunié & n'en fut pas effrayé.

Les Manichéens & les Albigeois n'avoient point été détruits par les Croiſades, par les rigueurs de l'Inquiſition : ils s'étoient répandus dans l'Allemagne, & y ſemoient ſecrettement leurs erreurs ; ils profiterent des diſpoſitions dans leſquelles ils virent l'homme de guerre excommunié & ſes amis, pour leur perſuader que les Miniſtres de l'Egliſe n'avoient point le pouvoir d'excommunier. On les écouta favorablement, ils perſuaderent que les Miniſtres étoient, non-ſeulement de mauvais Miniſtres, mais encore qu'ils étoient les Miniſtres d'une mauvaiſe Religion, qui avoit pour

principe un Etre ennemi des hommes, qui ne méritoit, ni leurs hommages, ni leur amour; qu'ils les devoient à l'Etre qui avoit rendu l'homme ſenſible au plaiſir, & qui lui permettoient d'en jouir.

Les Stadinghs adopterent donc le dogme des deux principes des Manichéens, & rendirent un culte à Lucifer ou au Démon dans leurs aſſemblées, où la débauche la plus infâme ſe changea en exercice de piété.

La Secte des Stadinghs ſe groſſit inſenſiblement; on y envoya des Miſſionnaires, les Stadinghs les inſulterent & les firent mourir. De ces crimes, ils paſſerent à la perſuaſion qu'ils feroient une action agréable à Lucifer ou au bon principe, en faiſant mourir tous les Miniſtres du Chriſtianiſme. Ils coururent la campagne, pillerent les Egliſes, & maſſacrerent les Prêtres: on avoit brûlé les Manichéens, parcequ'on croyoit qu'il falloit brûler les Hérétiques; les Manichéens ou les Stadinghs maſſacroient les Prêtres, parcequ'ils croyoient qu'on devoit détruire les ennemis du Dieu bienfaiſant.

Leur progrès effraya les Catholiqnes, le Pape Gregoire IX fit prêcher une Croiſade contre les Stadinghs, & il accorda aux Croiſés la même Indulgence qu'on gagnoit dans la Croiſade pour la Terre Sainte. On vit en Friſe une multitude de Croiſés qui arrivoient de Gueldre, de Hollande, & de Flandre, & à la tête deſquels ſe mirent l'Evêque de Brême, le Duc de Brabant, le Comte de Hollande.

Les Stadinghs inſtruits dans la diſcipline militaire, par un homme de guerre qui avoit donné naiſſance à la Secte, marcherent à l'armée des Croiſés, lui livrerent bataille, ſe battirent en braves gens, & furent totalement défaits: plus de ſix mille Stadinghs reſterent ſur la place, & la Secte fut éteinte (1).

Ainſi, il y a dans tous les peuples ignorans une diſpoſition prochaine au fanatiſme, qui n'attend que l'occaſion d'éclater, & cette occaſion ſe trouve preſque

(1) D'Argentré, Collect Jud. t. 1, an. 1230, p. 139. Natal. Alex. in ſæc. 13. Dupin, treizieme ſiecle, c. 19.

toujours dans les lieux où le Clergé eſt ignorant.

STANCARISTES, Secte de Luthériens : voyez l'article des Sectes qui ſont ſorties du Luthéraniſme.

STERCORANISTE, c'eſt celui qui croit que le Corps Euchariſtique de J. C. eſt ſujet à la digeſtion & à ſes ſuites, comme les autres alimens.

Vers le milieu du neuvieme Siecle, les Saxons n'étoient pas encore bien inſtruits des vérités de la Religion Chrétienne, & Paſchaſe fit pour eux un traité du Corps & du Sang de Notre-Seigneur. Il y établiſſoit le dogme de la préſence réelle, & il diſoit que nous recevions dans l'Euchariſtie la même Chair, & le même Corps qui étoit né de la Vierge.

Quoique Paſchaſe n'eût ſuivi dans ce livre que la doctrine de l'Egliſe, & qu'avant lui tous les Catholiques euſſent cru que le Corps & le Sang de J. C. étoient vraiment préſens dans l'Euchariſtie, & que le pain & le vin étoient changés au Corps & au Sang de J. C. ; on n'avoit pas coutume de dire ſi formellement, que le Corps de J. C. dans l'Euchariſtie, étoit le même que celui qui étoit né de la Vierge (1).

Ces expreſſions de Paſchaſe déplurent, on les attaqua, il les défendit ; cette diſpute fit du bruit, les hommes les plus célebres y prirent part, & ſe partagerent entre Paſchaſe & ſes adverſaires.

Les adverſaires de Paſchaſe reconnoiſſoient auſſi-bien que lui la préſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie, ils ne condamnoient que ſa maniere de s'exprimer ; tous reconnoiſſoient donc que J. C. étoit réellement préſent dans l'Euchariſtie.

Il y a dans tous les hommes qui raiſonnent un principe de curioſité toujours actif, que les querelles des hommes célebres dirigent toujours vers les objets dont ils s'occupent ; tous les eſprits furent donc portés vers le dogme de la préſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie.

De-là naquit une foule de queſtions ſur les conſé-

(1) Mabillon, Præf. in 4. ſæc. Benedict. part. 2, c. 1, §. 4.

quences de ce dogme : on demanda entre autres choſes, ſi quelque partie de l'Euchariſtie étoit ſujette à être rejettée comme les autres alimens.

Quelques-uns penſerent que les eſpeces du pain & du vin qui ſubſiſtent même après la conſécration, étoient ſujettes aux différens changemens que les alimens éprouvent ; d'autres au contraire crurent qu'il étoit indécent de ſuppoſer que quelque choſe de ce qui appartenoit à l'Euchariſtie paſsât par les différens états auxquels les alimens ordinaires ſont ſujets, & donnerent à ceux qui ſoutenoient le contraire, le nom odieux de Stercoraniſtes ; mais injuſtement, puiſque perſonne ne croyoit que le Corps de J. C. fut digéré : on ne peut citer aucun auteur qui l'ait ſoutenu, & tous les monumens de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique ſuppoſent le contraire (1).

Les Grecs ont auſſi été traités par quelques Latins, comme des Stercoraniſtes : voici ce qui a occaſionné ce reproche. Les Grecs prétendoient qu'on ne devoit point célébrer la Meſſe dans le Carême, excepté le Samedi & le Dimanche, qui ſont deux jours pendant leſquels les Grecs ne jeûnent jamais : ils prêtendent même que c'eſt une pratique contraire à la tradition des Apôtres, de dire la Meſſe les jours de jeûne.

Le Cardinal Humbert crut que les Grecs condamnoient la coutume de célébrer la Meſſe les jours de jeûne, parceque l'Euchariſtie rompoit le jeûne ; il leur reprocha de penſer que notre Corps ſe nourrit du Corps de J. C., & les appella du nom odieux de Stercoraniſtes ; mais il ſe trompoit, les Grecs défendoient la célébration de la Meſſe les jours de jeûne, parcequ'ils les regardoient comme des jours de douleur & de triſteſſe, pendant leſquels on ne devoit point célébrer un myſtere de joie, tel que l'Euchariſtie (2).

Il paroit donc certain que le *Stercoraniſme* eſt une erreur imaginaire, comme le reconnoit M. Baſnage,

---

(1) Allix, Præf. de la trad. de Ratramne. Boileau, Pref. ſur le même Auteur. Mabillon, loc cit. part. 2, c. 1, §. 5.

(2) Mabillon, ibid.

mais non pas une héréſie, & qu'on l'a fauſſement imputé à ceux qui ont nié la préſence réelle, comme il le prétend (1).

Les Auteurs du neuvieme ſiecle qu'on a taxés injuſtement de Stercoraniſme, auſſi bien que les Grecs, reconnoiſſoient la préſence réelle, & quand leurs écrits n'en fourniroient pas des preuves inconteſtables; il eſt certain qu'on ne pourroit, ſans abſurdité, réfuter un homme qui nieroit la préſence réelle, en lui reprochant qu'il ſuppoſe que le Corps de J. C. ſe digere & paſſe au retrait.

A l'égard de la queſtion que l'on forme ſur le ſort des eſpeces Euchariſtiques lorſqu'elles ſont dans l'eſtomac; les uns ont imaginé qu'elles étoient anéanties, les autres ont cru qu'elles ſe changeoient en la ſubſtance de la chair qui doit reſſuſciter un jour: ce ſentiment fut aſſez commun dans le neuvieme ſiecle & dans les ſuivans: depuis ce tems, les Théologiens n'ont point douté que les eſpeces Euchariſtiques ne puiſſent ſe corrompre, & être changées.

Peut-être faudroit-il réſoudre ces queſtions par ces mots d'un ouvrage anonyme publié par Dom Luc d'Acheri: il n'y a que Dieu qui ſache ce qui arrive à l'Euchariſtie, lorſque nous l'avons reçue (*Spicileg. t. 12. p. 41.*)

SYNCRETISTES, Secte de Luthériens: voyez cet article.

SYNERGISTES, autre Secte de Luthériens: voyez cet article.

T

TACITURNES, Secte d'Anabaptiſtes, voyez cet article: voyez auſſi SILENTIEUX.

TANCHELIN ou TANCHELME, étoit un Laïc qui s'érigea en Prédicand au commencement du douzieme ſiecle, & qui publia différentes erreurs.

---

(1) Baſnage, Hiſt. de l'Egl. t. 2, l. 6, c. 6, p. 926.

Les incurſions des Barbares & les guerres avoient anéanti les ſciences dans l'Occident, & corrompu les mœurs ; le déſordre & l'ignorance regnoient encore dans l'onzieme & dans le douzieme ; on ne voyoit parmi les Laïcs, que meurtres, que pillages, que rapines, que violences ; le Clergé ſe reſſentoit de la corruption générale ; les Evêques, les Abbés & les Clercs alloient à la guerre ; l'uſure & la ſimonie étoient communes, l'abſolution étoit vénale, le concubinage des Clercs étoit public ; & preſque paſſé en coutume, les Bénéfices étoient devenus héréditaires, quelquefois on vendoit les Evêchés du vivant des Evêques, d'autres fois les Seigneurs les léguoient à leurs femmes par teſtament ; beaucoup d'Evêques diſoient qu'ils n'avoient beſoin, ni de bons Eccléſiaſtiques, ni de Canons, parce qu'ils avoient tout cela dans leur bourſe.

Ces déſordres étoient portés à un plus grand excès dans la Flandre qu'ailleurs (1).

Ce fut dans cette Province que Tanchelin publia les erreurs, qui commençoient à ſe répandre en France depuis près d'un ſiecle, contre le Pape, contre les Sacremens, & contre les Evêques. Il prêcha qu'il falloit compter pour rien le Pape, les Evêques & tout le Clergé ; que les Egliſes étoient des lieux de proſtitution, & les Sacremens des profanations ; que le Sacrement de l'Autel n'étoit d'aucune utilité pour le ſalut ; que la vertu des Sacremens dépendoit de la ſainteté des Miniſtres, & enfin il défendit de payer la dîme.

Le peuple, ſans inſtruction & ſans mœurs, reçut avidemment la doctrine de Tanchelin, & le regard acomme un Apôtre envoyé du ciel pour réformer l'Egliſe. Ses diſciples prirent les armes & l'accompagnoient lorſqu'il alloit prêcher, on portoit devant lui un étendart & une épée : c'étoit avec cet appareil qu'il prêchoit, & le peuple l'écoutoit comme un oracle.

Lorſqu'il eut porté le peuple à ce point d'illuſion, il prêchât qu'il étoit Dieu, & égal à J. C. ; il diſoit que J. C. n'avoit été Dieu, que parcequ'il avoit reçu le

---

(1) Hiſt. Litteraire de France, t. 7, p. 5, &c.

S. Esprit,& Tanchelin prétendoit qu'il avoit reçu aussi-bien que J. C. la plénitude du S. Esprit, que par conséquent il n'étoit point inférieur à J. C.

Le peuple le crut, & Tanchelin fut honoré comme un homme divin.

Tanchelin étoit voluptueux, il profita de l'illusion de ses disciples pour jouir des plus belles femmes de sa Secte, & les maris, ou les peres, témoins avec le public des plaisirs de Tanchelin, rendoient grace au ciel des faveurs que l'Homme Divin accordoit à leurs femmes ou à leurs filles.

Tanchelin avoit commencé sa mission en prêchant contre le désordre des mœurs; l'austérité de sa morale, son extérieur mortifié, son aversion pour les plaisirs, son zele contre les déréglemens du Clergé, avoient gagné les peuples; & il la finit en faisant canoniser par ce même peuple des désordres plus monstrueux, que ceux contre lesquels il s'étoit élevé, & il fit canoniser ses désordres sans que le peuple s'apperçut de cette contradiction.

Tanchelin à la tête de ses Sectateurs rempliſſoit de troubles & de meurtres tous les lieux où l'on ne recevoit pas sa doctrine. Un Prêtre lui cassa la tête lorsqu'il s'embarquoit, ses disciples se répandirent alors du côté de Cologne & d'Utrecht; quelques-uns furent brûlés par le peuple, & les autres paroissent s'être confondus avec les pelotons d'Hérétiques qui attaquoient les Sacremens, les cérémonies de l'Eglise, & le Clergé (1).

TASCADRUGITES, c'étoit une branche de Montanistes, qui, pour marque de tristesse, mettoient les doigts sur le nez durant la priere, c'est ce que signifie le nom qu'ils prenoient; ils mettoient encore leurs doigts dans leur bouche, pour recommander le silence: cette Secte fut peu nombreuse: on en trouvoit quelques-uns dans la Galatie (2).

---

(1) D'Argentré, Collect. Jud. t. 1, p. 11.

(2) Damascen. de Hær. Hyeron Comment. in Ep. ad Galat. Philastrius, de Hær. c. 76.

Ils se nommoient aussi Passalorinchites, Patalotinchites, Ascodrupites, &c.

TATIEN, étoit Syrien de naissance, il fut d'abord élevé dans les sciences des Grecs, & dans la Religion des Payens: il voyagea beaucoup, il trouva par-tout la Religion Payenne absurde, & les Philosophes flottans entre une infinité d'opinions & de systêmes contradictoires.

Lorsqu'il étoit dans cette perplexité, les livres des Chrétiens lui tomberent entre les mains, il fut frappé de leur beauté : » Je fus persuadé, dit-il, par la lec» ture de ces livres, à cause que les paroles en sont » simples, que les Auteurs en paroissent sinceres & » éloignés de toute affection, que les choses qu'ils » disent se comprennent aisément, que l'on y trouve » beaucoup de prédictions accomplies, que les pré» ceptes qu'ils donnent sont admirables, & qu'ils éta» blissent un Monarque unique de toutes choses. . . . » & que cette doctrine nous délivre d'un grand nom» bre de maîtres & de Tyrans auxquels nous étions » assujettis « (1).

C'étoit donc en quelque sorte par lassitude, & non pas par une conviction forte, que Tatien avoit embrassé le Christianisme; il restoit encore au fond de son esprit des idées Platoniciennes. Pour déranger son orthodoxie, il ne lui falloit que rencontrer dans le Christianisme des obscurités : c'est en effet ce qui lui arriva, comme on le voit par son livre des problêmes ou des questions qu'il composa pour montrer l'obscurité de l'Ecriture, & la difficulté de l'entendre.

Tatien alors, aussi peu content de la doctrine des Chrétiens, que de celle des Philosophes, choisit dans les dogmes des différentes Sectes, tout ce qui lui parut propre à éclairer la raison sur la nature de l'Etre suprême, sur l'origine du monde, sur l'histoire des Juifs, sur le Christianisme.

Il imaginoit, comme Valentin, des puissances in-

(1) Tat. Orat. ad Græcos, c. 46.

visibles

visibles, des principautés, & d'autres fables semblables : il admettoit avec Marcion deux différens Dieux, dont le Créateur étoit le second ; c'est pourquoi il prétendoit, que quand le Créateur avoit dit, *que la lumiere soit faite*, c'étoit moins un commandement qu'il faisoit, qu'une priere qu'il adressoit au Dieu suprême qui étoit au-dessus de lui. Il attribuoit l'Ancien & le Nouveau Testament à deux Dieux différens, & rejettoit quelques-unes des Epitres de S. Paul.

Il condamnoit l'usage du mariage autant que l'adultere, appuyé sur un passage de S. Paul dans son Epitre aux Galates, qui dit, celui qui seme dans la chair, moissonnera la corruption de la chair (2).

Il avoit beaucoup d'aversion pour ceux qui mangeoient de la chair des animaux, & qui buvoient du vin, fondé sur ce que la Loi défend aux Nazaréens d'en boire, & sur ce que le Prophête Amos fait un crime aux Juifs, de ce qu'ils en avoient fait boire aux Nazaréens consacrés à Dieu : c'est pour cela que l'on appella Encratites & Hydroparastes ses Sectateurs, parcequ'ils n'offroient que de l'eau dans la célébration de l'Eucharistie (1).

Tatien forma sa Secte du tems de Marc Aurele, vers l'an 172 : elle se répandit particulierement à Antioche, dans la Cilicie, en Pisidie, dans beaucoup de Provinces de l'Asie, jusqu'à Rome, dans les Gaules, dans l'Aquitaine & en Espagne.

Tatien avoit composé beaucoup d'ouvrages, dont il ne nous reste presque rien.

Ses disciples s'appellerent Tatianistes, Encratistes, Continents, Severiens, Apotactiques, Saccophores.

TERRIE, c'est un de ces prétendus Apostoliques, qui s'éleverent en France dans le douzieme siecle ; il se tint long-tems caché dans une grotte à Corbigny au Diocese de Nevers, où il fut enfin pris & brûlé. Deux vieilles femmes, disciples de Terrie, souffrirent le même supplice. Terrie avoit donné à l'une le nom de

(1) Ep. ad Galat. c. 6. v. 8. 25. Cyprian. Ep. 63. l. 8. édit.
(2) Epiph. Aug. de Hær. c. d'Erasme.

l'Eglise, & à l'autre celui de Sainte Marie ; afin que lorsque ses Sectateurs étoient interrogés, ils pussent jurer par Sainte Marie, qu'ils n'avoient point d'autre foi, que celle de la Sainte Eglise (1).

THEOBUTE ou THÉBUTE. Après la mort de Saint Jacques, surnommé le juste, Siméon, fils de Cléophas, fut élu Evêque de Jérusalem ; Théobute qui aspiroit à cette dignité se sépara de l'Eglise Chrétienne ; & pour se former une Secte, réunit les sentimens des différentes Sectes des Juifs : c'est tout ce que nous savons de ses erreurs.

Voilà donc un disciple des Apôtres même, qui se sépare de l'Eglise de Jérusalem, que le desir de la vengeance éclaire & anime contre les Apôtres, qui connoissoit à fond la Religion Chrétienne, qui auroit dévoilé l'imposture des Apôtres s'ils en avoient été coupables, qui auroit triomphé avec éclat des premiers Chrétiens qui l'avoient refusé pour Evêque, & dont la Secte auroit anéanti la Religion Chrétienne : cependant la Religion Chrétienne s'établit à Jérusalem, se répand par toute la terre ; & il ne nous reste de Théobute, que le souvenir de son ambition & de son apostasie, qui forme un monument inconteſtable de la vérité du Christianisme, & de celle des miracles sur lesquels les Chrétiens fondoient la divinité de leur Religion.

Si la Religion Chrétienne eût été fausse, elle ne pouvoit résister aux attaques de cette espece d'ennemis, qu'autant que la puissance temporelle leur auroit imposé silence, & auroit empêché qu'ils ne découvrissent l'imposture des Chrétiens.

Mais cette autorité temporelle persécutoit les Chrétiens, protégeoit les ennemis & les encourageoit.

Il n'y a que deux moyens d'expliquer le progrès de la Religion Chrétienne, & l'extinction totale des Sectes qui se séparerent d'elles, & qui l'attaquerent à sa naissance : ces moyens sont, ou l'impossibilité d'obscurcir l'évidence des faits sur lesquels elle s'appuyoit,

---

[1] Dupin, Hist. des Contr. du douzième siecle, c. 6.

ou une attention continuelle de la puiſſance ſéculiere à empêcher tous ceux qui ſe ſéparoient de l'Egliſe & des Apôtres, d'en révéler la fauſſeté : or, s'il y a quelque choſe de certain, c'eſt que la puiſſance ſéculiere employoit contre les Chrétiens toute ſa vigilance & toutes ſes forces.

Ainſi, ſi la Religion Chrétienne étoit fauſſe, ſes progrès, & l'extinction de la Secte de Théobute & de pluſieurs autres Sectes qui l'ont attaquée à ſa naiſſance, ſeroit un effet, non-ſeulement ſans cauſe, mais un fait arrivé malgré le concours de toutes les cauſes qui devoient néceſſairement l'empêcher.

THÉODOTE, Hérétique, aſſocié par les Auteurs Eccléſiaſtiques à Cléobule & Chef de Secte du tems des Apôtres. Voyez, à l'article CLÉOBULE, les conſéquences qu'on peut tirer de l'extinction de ces Sectes en faveur du Chriſtianiſme.

On confond mal-à-propos ce Théodote, avec Théodote de Bizance (1).

THÉODOTE LE VALENTINIEN n'eſt connu que par ſes Eglogues que le Pere Combefis nous a données ſur le manuſcrit de la Bibliotheque des Peres Dominicains de la rue Saint Honoré : ces Eglogues ne contiennent qu'une application de l'Ecriture au ſyſtême de Valentin. Théodote prétend y prouver les différens points de la doctrine de Valentin par quelques paſſages de l'Ecriture : cet ouvrage a été commenté par le Pere Combéfis, & ſe trouve dans la Bibliotheque Grecque de Fabricius. *tom.* 5. *p.* 135.

THÉODOTE DE BIZANCE, ſurnommé le Corroyeur, du nom de ſa profeſſion, prétendit que J. C. n'étoit qu'un homme : il ſe fit des diſciples qu'on nomma Theodotiens.

Ce n'eſt point ici une erreur de l'eſprit ; c'eſt une héréſie dans laquelle l'amour propre ſe jetta comme dans un aſyle, pour éviter les reproches que Théodote s'étoit attirés par ſon apoſtaſie.

---

[1] Theodoret, Hæret. Fab. l. 2, Præf Euſeb. Hiſt Eccleſ. l. 4, c. 22, Notes d'Uſſer, ſur l'Ep. de S. Ignace aux Trailliens.

Pendant la perſécution qui s'éleva ſous Marc Aurele, Théodote fut arrêté avec beaucoup de Chrétiens, qui confeſſerent J. C. & remporterent la couronne du martyre. Théodote renonça à J. C., les Fideles lui firent tous les reproches que méritoit ſon crime, & que le zele inſpiroit dans ces ſiecles de ferveur.

Pour ſe dérober à l'indignation des Fideles de Bizance, Théodote ſe rétira à Rome, mais il y fut réconnu, & fut regardé avec horreur.

Théodote repréſenta d'abord que J. C. même traitoit avec moins de rigueur ceux qui l'offenſoient, puiſqu'il avoit déclaré qu'il pardonnoit ce qu'on diroit contre lui; & enfin que ſon crime n'étoit pas auſſi grand qu'on le prétendoit, puiſqu'en reniant J. C., il n'avoit renié qu'un homme, né d'une Vierge, à la vérité, par l'opération du S. Eſprit, mais ſans aucune autre prérogative, que celle d'une vie plus ſainte, & d'une vertu plus éminente (1).

Cette doctrine ſouleva tout le monde; & Théodote fut excommunié par le Pape Victor: Théodote trouva cependant des diſciples qui prétendoient que la doctrine de leur maître avoit été enſeignée par les Apôtres, juſqu'au Pontificat de Zephirin qui avoit corrompu la doctrine de l'Egliſe, en faiſant un dogme de la divinité de J. C.

Les Catholiques réfutoient ces difficultés, par le témoignage de l'Ecriture, par les hymnes & par les cantiques que les Chrétiens avoient compoſés dès le commencement de l'Egliſe, par les écrits des Auteurs Eccléſiaſtiques, qui avoient précédé Victor: tels que S. Juſtin, Miltiade, S. Irenée, Clement d'Alexandrie, Meliton, qui avoient tous enſeigné & défendu la divinité de J. C.; enfin par l'excommunication même que Victor avoit prononcée contre Théodote (2).

Pour ſe défendre contre l'évidence de ces raiſons, les Théodotiens retrancherent de l'Ecriture tout ce qui

---

(1) Autor Apprend. ad Tert. de Præſcript. c ultimo Epiph. Hær. 54. Theodoret, Hæret. Fab. l 2, c. 5.

(2) Theodoret, ibid. c. 2. Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 4, c. 28.

étoit contraire à leur doctrine. » Ils ont corrompu ſans » pudeur les ſaintes Ecritures, dit un Auteur, qui » écrivoit contre eux, ils ont aboli la regle de l'an- » cienne foi... & il eſt aiſé à ceux qui en voudront » prendre la peine, de voir ſi je dis la vérité : il ne » faut que conférer enſemble les exemplaires, & l'on » verra bientôt la différence : car ceux d'Aſclépiade » ne s'accordent pas avec ceux de Théodote, & il eſt » fort aiſé d'en trouver des copies, parceque leurs diſ- » ciples ont un grand ſoin de tranſcrire les corrections, » ou plutôt les corruptions de leurs maîtres ; les co- » pies d'Hermophile ſont encore différentes des au- » tres, & celles d'Apollone ne s'accordent pas même » entr'elles, y ayant bien de la différence entre les » premieres & les dernieres. Il eſt bien difficile qu'ils » ne s'apperçoivent eux-mêmes combien cette témé- » rité eſt criminelle : car en corrompant ainſi les Ecri- » tures ; ils font voir, ou qu'ils n'ont point de foi, » s'ils ne croient pas que le Saint Eſprit les a dictées, » ou qu'ils ſe croient eux-mêmes plus habiles que le » Saint Eſprit : & ils ne peuvent pas nier que ces » changemens ne viennent d'eux, puiſque les exem- » plaires où ils ſe trouvent ſont écrits de leurs pro- » pres mains, & qu'ils ne les ſauroient montrer dans » aucun exemplaire plus ancien qu'eux, pour dire qu'ils » les ont puiſés de ceux dont ils avoient d'abord reçu » les premieres inſtructions du Chriſtianiſme. Quel- » ques-uns d'entr'eux n'ont pas même voulu prendre » la peine de corrompre les Ecritures, mais ils ont » rejetté tout d'un coup & la Loi & les Prophetes, » ſous prétexte que la grace de l'Evangile leur ſuf- » fit « (1).

Les Théodotiens joignirent à ces infidélités, toutes les ſubtilités d'une logique contentieuſe & minutieuſe. » Ils ne connoiſſent pas J. C., dit l'Auteur que j'ai » cité, d'autant qu'ils ne cherchent pas ce qu'on lit » dans la parole de Dieu, mais qu'ils examinent cu- » rieuſement par quelle figure du ſyllogiſme ils ſou-

(1) Caius, apud Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 4, c. 28.

» tiendroit leur héréſie ; quand on leur propoſe quel-» qu'endroit de l'Ecriture, ils regardent s'il fait un » argument conjonctif ou disjonctif « (1).

Les Théodotiens appuyoient leur ſentiment ſur tous les paſſages de l'Ecriture, dans leſquels J. C. parle comme un homme, & ſupprimoient tous ceux qui établiſſent ſa divinité.

Un des principaux diſciples de Théodote de Biſance, fut Théodote le Banquier, qui, pour établir plus inconteſtablement que J. C. n'étoit en effet qu'un homme, prétendit qu'il étoit inférieur à Melchiſedec, & forma la Secte des Melchiſédeciens. Aſclépiade & les autres, dont il eſt parlé dans le fragment que nous avons rapporté, ne firent point de Secte.

Il eſt certain, par ce qu'on vient de dire, qu'il y a eu ſur la fin du ſecond ſiecle, un Théodote qui renia J. C., qui encourut l'indignation de tous les Fideles, qui fut excommunié, parcequ'il prétendoit n'avoir renié qu'un homme, né de la Vierge, & doué d'une ſainteté & d'une vertu éminente.

1°. Par le motif qui porta Théodote à nier la divinité de J. C., il eſt évident que cet Hérétique n'accorda à J. C. que les qualités qu'il ne pouvoit lui refuſer ; il étoit donc inconteſtable que J. C. étoit né d'une Vierge, par l'opération du Saint Eſprit, & qu'il étoit d'une ſainteté éminente : car Théodote avoit un grand intérêt à refuſer ces prérogatives à J. C., & il avoit beaucoup d'eſprit, beaucoup de lumieres, & peu de délicateſſe ſur les moyens de défendre ſon ſentiment ; puiſqu'il corrompoit l'Ecriture pour combattre avec plus de vraiſemblance la divinité de J. C. Les faits & les miracles qui prouvoient que J. C. étoit né d'une Vierge, par l'opération du Saint Eſprit, étoient donc inconteſtables ; & l'aveu de Théodote eſt à cet égard beaucoup plus fort, que le témoignage des Auteurs Payens ; j'oſe dire que le Pyrrhoniſme le plus ſcrupuleux n'en peut exiger de plus sûr.

2°. L'excommunication de Théodote prouve in-

(1) Caius, apud Euſeb Hiſt. Eccleſ. l. 4, c. 28.

conteſtablement que la divinité de J. C. étoit un dogme fondamental de la Religion Chrétienne, très-expreſſément enſeigné dans l'Egliſe, qui faiſoit la baze de la Religion Chrétienne, puiſqu'il entroit dans les cantiques & dans les hymnes compoſées preſqu'à la naiſſance du Chriſtianiſme, & qu'il avoit été enſeigné par les Apôtres : car il eſt impoſſible que des gens groſſiers & ignorans, tels que les premiers Prédicateurs du Chriſtianiſme, ſe ſoient élévés tout-à-coup à la croyance de la divinité du Verbe, & qu'ils s'y ſoient élevés par les ſeules lumieres de la raiſon ; c'eſt une vérité qui ne ſera conteſtée par aucun de ceux qui ont réflechi ſur la marche de l'eſprit humain, & qui en connoiſſent tant ſoit peu l'hiſtoire.

Quelle eſt donc la témérité de ceux qui ſoutiennent que la divinité du Verbe eſt un dogme Platonicien introduit dans le Chriſtianiſme par les Platoniciens. Les Epîtres de Saint Paul, où la divinité du Verbe eſt ſi clairement enſeignée, ſont-elles l'ouvrage d'un Platonicien ?

3°. Les Théodotiens avoient corrompu l'Ecriture ; la doctrine de l'Ecriture ſur la divinité de J. C. étoit donc alors ſi claire, que la ſubtilité de la Logique ne pouvoit l'obſcurcir.

4°. Il étoit aiſé de découvrir l'impoſture des Théodotiens, en comparant leurs exemplaires de l'Ecriture avec le Canon de l'Egliſe ; les Catholiques avoient donc conſervé l'Ecriture pure & ſans altération.

5°. On oppoſe aux Théodotiens tous les Auteurs Eccléſiaſtiques qui ont précédé le Pape Victor. On ne doutoit donc pas alors que ces Peres n'euſſent enſeigné la divinité de J. C., & l'on étoit vraiſemblablement alors auſſi en état de juger du ſens des Peres, que l'Auteur du Platoniſme dévoilé, Sandius, Jurieu, Wiſthon, &c.

6°. On voit des Théodotiens qui, preſſés par les Prophéties, nient leur autorité ; les Prophéties qui annoncent le Meſſie, & qui établiſſent ſa divinité, étoient donc claires alors, & facilement applicables à J. C., puiſqu'on les corrompt, ou qu'on les nie, lorſqu'on attaque la divinité de J. C. Tous les Juifs & les

Infideles dans ces tems, avoient donc assez de lumiere pour connoître la vérité de la Religion Chrétienne.

7°. Comme Théodote enseignoit cette doctrine dans un tems de persécution ; il n'est pas étonnant que, malgré l'évidence de la Doctrine Catholique sur la divinité de J. C., il se soit fait des disciples : mais il paroît impossible qu'il ne se soit pas attaché tous les Chrétiens, si la divinité de J. C. n'étoit pas un dogme inconteſtable dans l'Eglise ; dix Chrétiens qui auroient résisté à la doctrine de Théodote, seroient en faveur des faits qui établissent la divinité de J. C. un témoignage infiniment plus sûr que celui de dix mille Théodotiens contre ce fait. Or, il est certain que Théodote ne pervertit que peu de disciples, & que sa Secte s'éteignit, tandis que les Chrétiens se multiplierent à l'infini, même au milieu des persécutions : quelle est donc la Philosophie, la critique, ou l'équité de ceux qui prétendent que la divinité de J. C. n'étoit pas enseignée clairement pendant les trois premiers siecles de l'Eglise ?

TURLUPINS, Fanatiques débauchés du quatorzieme siecle, qui joignirent aux erreurs des Béguards, les infamies des Cyniques ; ils furent excommuniés par Grégoire XI ; les Princes Chrétiens les punirent severement : on en fit brûler un assez grand nombre : cette sévérité, & l'horreur qu'excitoit leur infamie, anéantirent bientôt cette Secte (1).

V

VALDO : voyez VAUDOIS.

VALESIENS : voyez EUNUQUES.

VALENTIN, Hérétique qui parut vers le milieu du second siecle : il forma une Secte considérable, & les Peres ont beaucoup écrit contre lui, & contre ses erreurs.

[1] Prateole, Elenchus hæresium. Bernard de Lutzenbourg. Gaguin, Hist. l. 9.

Ce qui nous reste de son système, a paru si obscur à quelques Critiques, qu'ils n'ont point hésité à regarder Valentin & ses disciples, comme des insensés, & ses erreurs, comme un assemblage d'extravagances qui ne méritoient pas d'être examinées.

Ces critiques ne prétendent pas, je crois, que les erreurs des Valentiniens aient été des absurdités palpables, & des contradictions manifestes. L'esprit humain n'est pas capable d'admettre de pareilles contradictions; il n'y a point d'homme qui puisse croire que deux & deux font cinq, parceque l'esprit humain ne peut pas croire qu'une chose est & n'est pas en même-tems.

Les erreurs des Valentiniens n'étoient donc que des erreurs appuyées sur des principes faux, mais spécieux, ou des conséquences mal déduites des principes vrais.

L'étendue de la Secte de Valentin, le soin avec lequel les Peres ont réfuté ses erreurs, supposent que ses principes étoient analogues aux idées de ce siecle: j'ai donc pensé que l'examen du système de Valentin pouvoit servir à faire connoître l'état de l'esprit humain dans ce siecle, les principes philosophiques qui dominoient dans ce siecle, l'art avec lequel Valentin les a conciliés avec le Christianisme, & la Philosophie des Peres, dont on parle aujourd'hui si légerement & souvent mal-à-propos.

Je crois même qu'indépendamment de ces considérations, le système de Valentin peut former un objet intéressant pour ceux qui aiment l'histoire de l'esprit humain.

On voit, par ce que nous venons de dire, que le système de Valentin, étoit un système philosophique & Théologique, ou son système philosophique appliqué à la Religion Chrétienne: examinons ces deux objets.

Des principes philosophiques de Valentin.

Les Chaldéens reconnoissoient un Etre suprême, qui étoit le principe de tout; cet Etre suprême avoit, selon eux, produit des Génies, qui en avoient produit d'autres moins parfaits qu'eux; ces Génies dont la puis-

ſance avoit toujours été en décroiſſant, avoient enfin produit le monde, & le gouvernoient. Leur Philoſophie s'étoit répandue chez preſque tous les peuples qui cultivoient les ſciences. Pythagore avoit adopté beaucoup de leurs idées, & Platon les avoit expoſées avec tous les charmes de l'imagination ; il avoit, pour ainſi dire, animé tous les attributs de l'Etre ſuprême, il les avoit perſonifiés.

La philoſophie de Pythagore, celle de Platon, & le ſyſtême des émanations, s'étoient fort répandus dans l'Orient ; on en tranſporta les principes dans le Chriſtianiſme, comme on le peut voir par un grand nombre d'héréſies du premier & du ſecond ſiecle : on ne connoiſſoit point d'autre philoſophie dans l'Orient, & ſurtout à Alexandrie, où Valentin avoit étudié (1).

Valentin avoit été ſatisfait de ces principes, il entreprit de les tranſporter dans la Religion Chrétienne ; mais il ſuivit une méthode bien différente des Gnoſtiques & des autres Hérétiques (2).

Le ſpectacle des malheurs qui affligent les hommes, leurs vices, leurs crimes, la barbarie des puiſſans envers les foibles, avoient fait ſur Valentin des impreſſions profondes, & il ne pouvoit croire que des hommes auſſi méchans, fuſſent l'ouvrage d'un Dieu juſte, ſaint & bienfaiſant. Il crut que les crimes des hommes avoient leurs cauſes dans les paſſions, & que les paſſions naiſſoient de la matiere ; il ſuppoſa qu'il y avoit dans la matiere des parties de différentes eſpeces, & des parties irrégulieres qui ne pouvoient s'ajuſter avec les autres. Valentin crut que Dieu avoit réuni les parties régulieres, & qu'il en avoit formé des corps réguliers ; mais les parties irrégulieres que Dieu avoit négligées, étant reſtées mêlées avec les productions organiſées & régulieres, cauſoient des déſordres dans le monde ; Valentin croyoit par ce moyen concilier la Providence avec les déſordres qui regnent ſur la terre (3).

---

(1) Iræn l. 2, c. 10, l. 1, c. 3.

(2) Tert. de Præſcript c. 7. Epiph. Hær. 31. Perſon, in Vindiciis Ignat.

(3) Valent. Differt. apud Grab. Differt. PP. Iæc. 2, P. 55.

Mais, tout existant par l'Être Suprême, comment avoit-il produit une matiere indocile à ses loix ? comment cette matiere pouvoit-elle être la production d'un esprit infiniment bon ?

Cette difficulté détermina Valentin à abandonner son premier sentiment, ou à joindre à ses premieres idées les principes du système des Platoniciens.

On supposoit dans ce système, que tout étoit sorti du sein même de l'Être suprême par voie d'émanation, c'est-à-dire, comme la lumiere sort du soleil pour se répandre dans toute la nature ; ou en suivant une autre comparaison prise chez les Indiens, comme les fils de l'araignée sortent de son corps.

La production du monde corporel est une des grandes difficultés de ce système : car tout venant de l'Intelligence suprême par voie d'émanation, comment en étoit-il sorti autre chose que des Esprits, & comment la matiere pouvoit-elle exister ?

Pour expliquer dans ce système la production du monde corporel, on rechercha tout ce qu'un esprit pouvoit produire ; on fit dans l'homme même toutes les observations qui pouvoient faire connoître les productions, dont un esprit est capable.

On remarqua que notre esprit connoissoit, & qu'il formoit des idées ou des images, des objets : ces images étoient des êtres réels produits par l'esprit, & distingués de lui, puisqu'il les considéroit comme des tableaux placés hors de lui. On crut par ce moyen expliquer comment l'Etre suprême avoit produit des esprits.

Nous n'avons pas seulement des idées, nous sentons en nous-mêmes des passions qui nous transportent, des desirs violens qui nous agitent ; ces desirs, ces passions ne nous éclairent point, & ne représentent rien ; ce sont donc, à proprement parler, des forces motrices qui sortent du fond de notre ame : comme l'ame après ces agitations rentre dans le calme, on crut que ces desirs ou ces forces motrices en sortoient, & l'on crut concevoir par là qu'un Esprit pouvoit produire des forces motrices, ou des Esprits moteurs & agités sans cesse.

Nous ne ſommes pas toujours agités par les paſſions, ou jouiſſans d'un calme ſerein, nous éprouvons des états de langueur, de triſteſſe, des ſentimens de haine ou de crainte qui obſcurciſſent nos idées, & ſemblent nous ôter toute action; ces affections qui ſortoient encore du fond de notre ame, parurent avoir avec la matiere brute & inſenſible une analogie complette, & l'on crut pouvoir faire ſortir d'un principe ſpirituel, des Eſprits & de la matiere.

Mais, comme l'Intelligence ſuprême n'étoit point ſujette aux paſſions humaines, il n'étoit pas poſſible de faire ſortir le monde immédiatement de cette Intelligence, & l'on imagina une longue chaîne d'Eſprits, dont le nombre étoit, comme on le voit, abſolument arbitraire.

Voilà, ce me ſemble, la ſuite des idées qui conduiſirent l'eſprit des Philoſophes au ſyſtême des émanations que Valentin adopta : voyons comment il en appliqua les principes au Chriſtianiſme.

Application des principes de Valentin à la Religion Chrétienne.

La Religion Chrétienne nous apprend que la premiere production de l'Etre ſuprême, eſt ſon fils, que c'eſt par ce fils que tout a été créé, qu'il y a un S. Eſprit, une Sageſſe & une infinité d'eſprits de différens ordres.

Voilà le premier objet que Valentin enviſagea dans la Religion Chrétienne; il ne commença donc pas l'explication de l'origine du monde, comme Moyſe nous la décrit; mais par la production du Verbe, de la Sageſſe, & des eſprits inférieurs; il fit enſuite ſortir des premieres productions, le monde corporel & les Eſprits humains; enfin, il expliqua comment ces Eſprits ſont enſevelis dans les ténébres, comment ils s'uniſſent à un corps & comment parmi tous les Eſprits purs il s'eſt formé un Sauveur qui a délivré les hommes des ténebres, & les a rendu capables de s'élever juſqu'aux Eſprits purs, & de jouir de leur bonheur : voici toutes ſes explications.

L'Etre Suprême eſt un Eſprit infini, tout-puiſſant, exiſtant par lui-même; lui ſeul eſt par conſéquent éternel: car tout ce qui n'exiſte pas par lui-même, a une cauſe & a commencé.

Avant l'époque où tout a commencé, l'Etre ſuprême exiſtoit ſeul, il ſe contemploit dans le ſilence & dans le repos, il exiſtoit ſeul avec ſa penſée; il n'y avoit, ſelon les Platoniciens, rien autre choſe d'eſſentiel à un Eſprit, & ils penſoient que nous-mêmes, lorſque nous nous examinions, nous ne trouvions en nous rien de plus que notre ſubſtance & notre penſée.

Après une infinité de ſiecles, l'Etre ſuprême ſortit, pour ainſi dire, de ſon repos, il voulut communiquer l'exiſtence à d'autres Etres.

Ce deſir vague de communiquer l'exiſtence n'auroit rien produit, ſi la penſée ne l'avoit dirigé, & ne lui eut fixé, pour ainſi dire, un objet, & tracé un plan: il fallut donc que l'Etre ſuprême confiât, pour ainſi dire, ſon deſir à ſa penſée, afin qu'elle pût en diriger l'exécution, & c'eſt ce que Valentin exprimoit d'une maniere figurée, en diſant que l'Etre ſuprême ou le *Bytos*, avoit laiſſé tomber ce deſir dans le ſein de la penſée.

La penſée avoit donc formé le plan du monde; ce plan eſt le monde intelligible que les Platoniciens imaginoient en Dieu.

L'Etre ſuprême, trop grand pour exécuter lui-même ſon deſſein, avoit produit un Eſprit, & l'avoit produit par ſa ſeule penſée: car un Eſprit qui penſe, produit une image diſtinguée de lui, & cette image eſt une ſubſtance dans le ſyſtême des Valentiniens, comme elle paroît l'avoir été dans le ſentiment de quelques Platoniciens.

L'Eſprit, produit par la penſée, étoit une Intelligence capable de comprendre ſon deſſein, & doué d'un jugement infaillible pour en ſuivre l'execution.

Ainſi, ſelon Valentin, l'Eſprit & la vérité étoient ſortis du ſein de la penſée, c'étoit en quelque ſorte le fruit du mariage de l'Etre ſuprême avec la penſée.

L'eſprit ou le Fils unique connut qu'il étoit deſtiné à produire des Etres capables de glorifier l'Etre ſuprê-

me, & vit qu'il falloit que ces Etres fussent capables de penser, & eussent de la vie : c'est ce que Valentin exprimoit encore d'une maniere figurée, en disant que le mariage de l'Esprit & de la Vérité avoit produit la vie & la raison.

La raison & la vie étant produites, l'Esprit Créateur connut qu'il pouvoit former des hommes, & avec les hommes composer une société d'Etres pensans, capables de glorifier l'Etre suprême, & c'est ce que Valentin exprimoit en disant, que du mariage de la raison & de la vie, étoient sortis l'homme & l'Eglise.

Voilà les huit Eons ou les huit premiers principes de tout, selon Valentin ; il prétendoit les trouver dans le commencement de l'Evangile de S. Jean.

Tous ces Eons connoissoient Dieu, mais la connoissance qu'ils en avoient, étoit bien inférieure à celle qu'en avoit l'Esprit ou le Fils unique.

La Sagesse, qui étoit le dernier des Eons, vit avec peine la prérogative du Fils unique ou de l'Esprit ; elle s'efforça de former une idée qui représentât l'Etre suprême ; mais l'idée qu'elle s'en forma n'étoit qu'une image confuse ; ainsi tandis que les productions des autres Eons, étoient des substances spirituelles & intelligentes, l'effort que la Sagesse fit pour former l'idée de l'Etre suprême, ne produisit qu'une substance spirituelle, informe, & d'une nature absolument différente des autres Esprits.

La Sagesse, étonnée des ténébres dans lesquelles elle s'étoit ensevelie, sentit son erreur & sa témérité ; elle voulut dissiper la nuit dont elle étoit environnée ; elle fit des efforts, & ces efforts produisirent dans la substance informe, des forces ; elle sentit qu'elle ne pouvoit dissiper ses ténebres, & qu'elle devoit attendre de Dieu seul la force nécessaire pour recouvrer la lumiere.

L'Etre suprême fut touché de son repentir : pour la rétablir dans sa premiere splendeur, & pour prévenir ce désordre dans les autres Eons, l'Esprit ou le Fils unique produisit le Christ, c'est-à-dire, une Intelligence qui éclairoit les Eons, qui leur apprit qu'ils ne

pouvoient connoître l'Etre suprême ; & un S. Esprit qui leur fit sentir tout le prix de leur Etat, & tout ce qu'ils devoient à l'Etre suprême : il leur apprit à le louer & à le remercier.

Les Eons, par ce moyen, furent fixés dans leur état, & formerent une société d'esprits, qui étoient parfaitement dans l'ordre.

Ces esprits connurent leurs perfections ; & comme la connoissance d'un esprit produit une image distinguée de cet esprit, les Eons en connoissant leurs perfections réciproques, produisirent un Esprit qui étoit l'image de leurs perfections, & qui les réunissoit toutes.

Cet esprit étoit donc le Chef naturel des Eons, ils connurent qu'étant leur Chef, il falloit des Ministres pour exécuter ses ordres : ils en produisirent, & ces Ministres sont les Anges.

Cependant l'Esprit que la Sagesse avoit produit restoit enseveli dans les ténebres ; le Fils unique ou l'Intelligence, après avoir éclairé les Eons, donna à cet Esprit informe la faculté de connoître : il ne l'eut pas plutôt reçue, qu'il apperçut son bienfaiteur ; mais le Fils unique ou l'Intelligence se retira, & laissa cet Esprit, ou la fille de la Sagesse avec un desir violent de le connoître : mais son essence ne le lui permettoit pas ; elle fit pour se le représenter les plus grands efforts, elle en sentit l'inutilité, elle fut accablée de tristesse.

Un esprit ne fait point d'effort sans produire quelque chose hors de lui ; ainsi l'agitation de cet esprit (ou de l'Entyme se produisit la tristesse) : elle sentit ensuite que ses efforts l'avoit affoiblie, elle craignit de mourir, & produisit la crainte, l'inquiétude, l'angoisse : d'autres fois elle se rappelloit la beauté de l'Intelligence qui l'avoit douée de la faculté de connoître : cette image la réjouissoit, & sa joie produisoit la lumiere ; enfin elle retomboit dans la tristesse.

Toutes ces productions sont des substances spirituelles, mais qui n'ont point la faculté de connoître, ce sont des mouvemens ou des forces motrices, qui se relâchent ou qui se dilatent.

Pour faire cesser les efforts & les angoisses de la fille

de la Sageſſe, l'Intelligence envoya le Sauvers vers Achamot : le Sauveur l'éclaira & la délivra de ſes paſſions : Achamot délivrée de ſes paſſions commença à rire, & ſon rire fut la lumiere.

Dans le moment où Achamot fut délivrée de ſes paſſions, elle produiſit un Etre ſpirituel qui fut le fruit de la lumiere, dont elle avoit été éclairée, & de la joie qu'elle en avoit reſſentie.

L'ame qu'elle produiſit fut donc une ame ſenſible & intelligente.

Toutes les paſſions produites par *Achamot* étoient encore confondues & formoient le cahos ; le Chriſt les réunit & forma la matiere, il ſépara la lumiere des autres paſſions, & la terre parut.

Ce nouveau monde corporel fut donc compoſé de deux parties, dont l'une renfermoit la lumiere, & l'autre la terre.

Dans la région de la lumiere, étoit l'ame qu'*Achamot* avoit produite, & qu'elle avoit douée de la ſenſibilité & de la faculté de connoître.

La premiere affection de cette ame fut le ſentiment de ſon exiſtence ; avant d'avoir rien connu, elle ſentit qu'elle exiſtoit.

Comme toutes les affections de l'ame produiſent hors de l'ame des Etres ſemblables à ces affections ; l'ame qui habitoit dans la région de la lumiere, produiſoit une ame qui n'étoit que ſenſible.

Achamot unit à cette ame ſenſible une ame ſpirituelle, & de la réunion de ces deux Etres il ſe forma un Etre ſenſible & intelligent.

Les ſentimens de joie, de triſteſſe, &c. ne ſont dans les principes de Valentin, que des efforts ou des forces motrices ; ainſi une ame ſenſible eſt douée d'une force motrice : l'ame ſenſible & l'ame ſpirituelle réunies, forment donc un Etre capable, non-ſeulement de connoître & de ſentir, mais encore de mettre en mouvement la matiere, d'agir ſur elle, & d'en recevoir les impreſſions.

Il connut les différentes manieres dont il pouvoit agir ſur la matiere, & dont la matiere pouvoit réagir ſur lui ; il forma donc des corps organiſés, il y logea des

des ames sensibles & spirituelles, & produisit sur la terre les plantes, les animaux, les hommes. Cet Esprit est le Créateur, selon Valentin, & non pas l'Etre suprême, qui étant un pur Esprit, exempt de toute passion, ne peut agir sur la matiere & la façonner.

L'Esprit qui habitoit dans la région lumineuse, & le Créateur qui occupoit la région de la terre, étoient composés d'une partie animale & d'une partie spirituelle; ils ne connoissoient pas l'Etre suprême, ils ne voyoient rien au-dessus d'eux : ainsi le *Demiurgue* voulut être regardé dans les cieux, comme le seul Dieu, & le Créateur fit la même chose sur la terre.

Les hommes sur la terre vivoient donc dans une ignorance profonde de l'Etre suprême, le Sauveur est descendu pour les éclairer : lorsque les hommes spirituels se seront perfectionnés par la doctrine qu'il a enseignée, la fin de toutes choses sera, disoient les Valentiniens, alors tous les esprits ayant reçu leur perfection, Achamot leur mere, passera de la région moyenne dans le *Plerome*, & sera mariée au Sauveur formé par les Eons & leur Chef : voilà l'époux & l'épouse dont l'Ecriture nous parle.

Les hommes spirituels, dépouillés de leurs ames & devenus Esprits purs, entreront aussi dans le Plerome, & seront les épouses des Anges qui environnent le Sauveur.

L'Auteur du monde passera dans la région moyenne où étoit sa mere, il y sera suivi des ames des Justes qui n'auront point été élevés au rang des purs esprits, & qui conserveront leur sensibilité : ils ne passeront point la moyenne région : car rien d'animal n'entrera dans le Plerome.

Alors, le feu qui est caché dans le monde, paroîtra, s'allumera, consumera toute la matiere, & se consumera avec elle, jusqu'à s'anéantir.

Dans le système de Valentin, l'Etre suprême étoit un pur Esprit, qui se contemploit, & qui trouvoit son bonheur dans la connoissance de ses perfections : c'étoit-là le modele que tous les Esprits devoient imiter, tous devoient tendre à cette perfection, sans y prétendre; mais ils en approchoient autant qu'il étoit pos-

ſible à une créature, lorſqu'ils s'étoient délivrés de toutes les paſſions.

Dans le ſyſtême de Valentin, ces paſſions étoient des Puiſſances aveugles, & des ſubſtances étrangeres à l'ame; il falloit que l'homme veillât ſans ceſſe pour les chaſſer de ſon cœur: par ce moyen l'homme devenoit un pur Eſprit, c'eſt-à-dire, une Intelligence qui n'avoit que des idées & point de ſentiment: c'étoit alors que l'ame devenoit un ſéjour digne du Pere céleſte (1).

Valentin baptiſoit au nom du Pere de toutes choſes, qui étoit inconnu, de la Vérité, mere de toutes choſes, de J. C. qui étoit deſcendu pour racheter les vertus. Ce ſont vraiſemblablement, ces manieres d'adminiſtrer le Baptême, qui ont donné naiſſance à la coutume de rebaptiſer, & à l'erreur des Rebaptiſans.

Il eſt inutile de s'arrêter à réfuter ces erreurs, qui portent toutes ſur une fauſſe idée de ſa toute-puiſſance de l'Etre ſuprême. Tout le ſyſtême Valentinien ſe diſſipe, lorſqu'on fait attention que l'Etre ſuprême exiſtant par lui-même, doit avoir une puiſſance infinie, & n'a beſoin que d'un acte de ſa volonté, pour faire exiſter des eſprits & des corps, & qu'il peut imprimer à la matiere tous les mouvemens poſſibles.

Les Peres ont refuté ſolidement ces erreurs, & fait voir l'abus que les Valentiniens faiſoient des Saintes Ecritures en faveur de leur ſentiment. Il n'eſt pas poſſible de copier ici tout ce qu'ils ont dit; mais nous ne pouvons nous diſpenſer de faire quelques remarques ſur leurs ouvrages contre les Valentiniens. 1°. Ils y font voir une métaphyſique profonde, & une grande force de raiſonnement. 2°. Ils prouvent que toute l'Egliſe Chrétienne profeſſoit la croyance qu'ils défendent, & qui eſt la même que celle d'aujourdhui. 3°. Il eſt évident que ces Peres n'étoient pas des Platoniciens, & que les Chrétiens n'avoient point emprunté leurs

(1) Iræn. l. 1, c. 2. Tert. adverſus Valent. Epiph. Maſſuet, édit. de S. Iræn. Diſſert. art. 1. Clem. Alex. Strom. l. 2, p. 409. Philaſtr. Theodoret. l. 1. Hæret. Fab. c. 7. Aug. de Hær. c. 31. Damaſcen. de Hær. c. 37.

dogmes de ces Philoſophes ; car je le répete, c'eſt, ſi je peux m'exprimer ainſi, par la maſſe de la doctrine de l'Egliſe, qu'il faut juger de celle des Peres, & non pas par quelques paſſages détachés de leur place, & dépouillés des explications que les Peres eux-mêmes ont données de leur ſentiment (1).

On ne ſait quel étoit l'origine de Valentin, ni préciſément quand il enſeigna ſon erreur ; il paroît qu'il fut célebre vers le milieu du ſecond ſiecle (2).

Il eut beaucoup de diſciples, les plus célebres furent Ptolomée, Secundus, Heracleon, Marc, Colarbaſſe, Baſſus, Florin, Blaſtus, qui répandirent ſa doctrine, & formerent des Sectes ſouvent étendues, & qui étoient fort nombreuſes dans les Gaules, du tems de S. Irenée qui nous a donné le plus de lumieres ſur cette Secte (3).

Voyez à l'art. MARC les changemens qu'on fit dans ce ſyſtême.

VAUDOIS, diſciples de Pierre Valdo, riche Marchand de Lyon.

La mort ſubite d'un ami qui tomba preſqu'à ſes pieds, lui fit faire de profondes réflexions ſur la fragilité de la vie humaine, & ſur le néant des biens de la terre : il voulut y renoncer pour ne s'occuper que de ſon ſalut, & diſtribua tous ſes biens aux pauvres : il voulut inſpirer aux autres le détachement du monde, & le dépouillement des richeſſes ; il exhorta, prêcha, & à force de prêcher le déſintéreſſement, il ſe perſuada que la pauvreté Evangélique, ſans laquelle on ne pouvoit être Chrétien, ne permettoit pas de rien poſſéder.

Pluſieurs perſonnes ſuivirent l'exemple de Pierre

(1) Tert. Iræn. Clem. Alex. Epiph. ibid.

(2) Voyez ſur cela Pearſon, Vind. Ignat, part. 2, c. 7. Dodvel. Ittig. de Hæreſ. Grabbe, Spicileg.

(3) Thomaſius a prétendu que la Secte des Valentiniens avoit été ſi nombreuſe qu'elle avoit preſque fait équilibre avec l'Egliſe Catholique, mais c'eſt un ſentiment deſtitué de preuve dans Thomaſius, & contraire à tous les monumens de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

Valdo, & formerent vers l'an 1136, une Secte de gens qu'on appelloit les pauvres de Lyon, à cause de la pauvreté dont ils faisoient profession. Valdo leur expliquoit le Nouveau Testament en langue vulgaire, & devint l'oracle de ce petit troupeau.

Le zele de ses disciples s'échauffa bientôt, & ils ne se contenterent pas de pratiquer la pauvreté, ils la prêcherent, & s'érigerent en Apôtres, quoiqu'ils ne fussent que de simples Laïcs sans mission. L'Eglise de Lyon sans condamner leurs motifs & leur zele, voulut les renfermer dans de justes bornes : mais Valdo & ses disciples avoient une trop haute idée d'eux-mêmes pour déférer aux avis de l'Eglise de Lyon. Ils prétendirent que tous les Chrétiens devoient savoir l'Ecriture, que tous étoient Prêtres, & que tous étoient obligés d'instruire le prochain. Fondés sur ces principes qui renversoient le gouvernement de toute l'Eglise, les Vaudois continuerent à prêcher, & à se déchaîner contre le Clergé. Si l'Eglise leur imposoit silence, ils répondoient ce que les Apôtres avoient répondu au Sénat des Juifs, lorsqu'il leur défendoit de prêcher la résurrection de J. C. : *faut-il obéir à Dieu, ou aux hommes* ?

Les Vaudois savoient l'Ecriture, ils avoient un extérieur mortifié, leurs mœurs étoient austeres, & chaque Prosélite devenoit un Docteur.

D'un autre côté la plus grande partie du Clergé, sans lumiere & sans mœurs, n'opposoit communément aux Vaudois, que son autorité. Les Vaudois firent des progres rapides, & après avoir employé tous les ménagemens possibles, le Pape les excommunia, & les condamna avec tous les autres Hérétiques qui inondoient alors la France.

Les foudres de l'Eglise irriterent les Vaudois ; ils attaquerent l'autorité qui les condamnoit.

Fondés sur la nécessité de renoncer à toute possession pour être vraiment Chrétien, Valdo & ses disciples prétendirent que l'Eglise Romaine avoient cessé d'être la vraie Eglise, depuis qu'elle avoit des possessions & des biens temporels ; que, ni le Pape, ni les Evêques, ni les Abbés, ni les Clercs, ne devoient posséder, ni

biens fonds, ni dignités temporelles, ni fiefs, ni droits régaliens ; que les Papes qui avoient approuvé ou excité les Princes pour faire la guerre, étoient de vrais homicides, & par conséquent sans autorité dans l'Eglise.

De-là, les Vaudois concluoit qu'eux seuls étoient la vraie Eglise, puisqu'eux seuls pratiquoient & enseignoient la pauvreté Evangélique.

Après s'être ainsi établis comme la seule vraie Eglise, ils prétendirent que les Fideles étoient égaux, que tous étoient Prêtres, que tous avoient le droit d'instruire, & que les Prêtres & les Evêques n'avoient pas celui de les en empêcher. Ils prouvoient toutes ces prétentions par quelques passages de l'Ecriture : tel est le passage de S. Mathieu, dans lequel Jesus-Christ dit à ses disciples qu'ils sont tous freres : celui de S. Pierre qui dit aux Fideles, rendez-vous mutuellement service, chacun selon le don qu'il a reçu, comme étant de Fideles dispensateurs des différentes graces de Dieu; le passage de S. Marc, où J. C. défend à ses disciples d'empêcher un homme de chasser les démons au nom de J. C., quoique cet homme ne suivît pas ses Apôtres (1).

Les Vaudois prétendirent donc former une Eglise nouvelle qui étoit la vraie Eglise de J. C., qui, par conséquent avoit seule le pouvoir d'excommunier & de damner : par ce moyen, ils calmerent les consciences allarmées par les foudres de l'Eglise.

Pour détacher plus efficacement les Fideles de l'Eglise, ils condamnerent toutes ses cérémonies ; la loi du jeûne, la nécessité de la Confession, les prieres pour les morts, le culte des Saints, & en un mot tout ce qui pouvoit concilier aux Pasteurs légitimes le respect & l'attachement des peuples ; enfin pour entretenir les peuples dans l'ignorance, ils condamnerent les études & les Académies, comme des Ecoles de vanité.

Tel fut le plan de Religion que les Vaudois imaginerent pour se défendre contre les anathêmes de l'Eglise, & pour se faire des Prosélites.

[1] Matth. 23, Prim. Petri, c. 4, ℣. 10.

Ils ne fondoient cette prétendue Réforme, ni sur la tradition, ni sur l'autorité des Conciles, ni sur les écrits des Peres, mais sur quelques passages de l'Ecriture mal interprêtés; ainsi Valdo & ses disciples ne formerent point une chaîne de tradition qui remontât jusqu'à Claude de Turin.

Les Vaudois renouvellerent : 1°. les erreurs de Vigilance sur les cérémonies de l'Eglise, sur le culte des Saints & des reliques, & sur la hiérarchie de l'Eglise : 2°. les erreurs des Donatistes sur la nullité des Sacremens conférés par de mauvais Ministres, & sur la nature de l'Eglise : 3°. les erreurs des Iconoclastes : 4°. ils ajouterent à ces erreurs, que l'Eglise ne peut posséder des biens temporels.

Nous avons réfuté ces erreurs dans les articles des différens Hérétiques qui les ont avancées, & l'erreur qui est particuliere aux Vaudois ne mérite par une réfutation sérieuse.

Les Vaudois n'appuyoient leurs erreurs que sur quelques passages de l'Ecriture pris à la lettre. Plusieurs Hérétiques avant eux avoient déja suivi cette méthode, mais ces Hérétiques avoient fait peu de progrès dans les premiers siecles de l'Eglise, parceque les Fideles & les Ministres de l'Eglise étoient éclairés dans ces siecles : mais au commencement du douzieme siecle, les Peuples & les Ecclésiastiques étoient ignorants ; & le sophisme le plus grossier étoit, pour la plupart des Ecclésiastiques, une difficulté insoluble, & pour le peuple une raison évidente.

Il y avoit cependant des hommes respectables par leurs lumieres & par la régularité de leurs mœurs, mais ils étoient rares, & ils ne purent empêcher que les Vaudois ne séduisissent beaucoup de monde.

Comme la doctrine des Vaudois favorisoit les prétentions des Seigneurs, & tendoit à remettre entre leurs mains les possessions des Eglises, les Vaudois furent protégés par les Seigneurs chez lesquels ils s'étoient réfugiés, après avoir été chassés de Lyon. Ces Seigneurs, sans adopter leurs erreurs, étoient bien aises de les opposer au Clergé, qui condamnoit les Seigneurs qui avoient dépouillé les Eglises.

Les Vaudois, chaſſés du territoire de Lyon, trouverent donc des protecteurs, & ſe firent un grand nombre de proſélites.

Valdo ſe retira avec quelques diſciples dans les Pays-Bas, d'où il répandit ſa Secte dans la Picardie, & dans différentes Provinces de la France.

Les Vaudois n'étoient pas les ſeuls Hérétiques qui troublaſſent la Religion & l'Etat; les Albigeois ou les Manichéens, les Publicains ou Popélicains, les Henriciens, &c. avoient formé de grandes Sectes en France.

Louis VII fit venir des Miſſionnaires pour les convertir, mais ils prêcherent ſans ſuccès contre les erreurs des Vaudois. Philippe-Auguſte ſon Fils eut recours à l'autorité, il fit razer plus de trois cens maiſons de Gentilshommes, où ils s'aſſembloient, & entra enſuite dans le Berry, où ces Hérétiques commettoient d'horribles cruautés. Plus de ſept mille furent paſſés au fil de l'épée; beaucoup d'autres périrent par les flammes; & de ceux qui purent échapper, les uns qu'on nomma dans la ſuite Turlupins, allerent dans le pays Vallon, les autres en Bohême, les Sectateurs de Valdo ſe répandirent dans le Languedoc & dans le Dauphiné.

Les Vaudois qui s'étoient jettés en Languedoc & en Provence, furent éteints par ces terribles croiſades que l'on employa contre les Albigeois & contre les Hérétiques, qui s'étoient ſi prodigieuſement multipliés dans les Provinces méridionales de la France. Ceux qui ſe ſauverent dans le Dauphiné, ſe voyant inquiétés par l'Archevêque d'Embrun, ſe retirerent à Val-Louiſe & dans les autres Vallées, où les Inquiſiteurs les ſuivirent. Tous ces efforts n'aboutirent qu'à rendre les Vaudois plus diſſimulés; enfin, fatigués des pourſuites de l'Inquiſition, ils ſe joignirent aux débris des Albigeois, ils ſe retirerent dans la Gaule Ciſalpine & entre les Alpes, où ils trouverent une aſyle parmi des peuples qui étoient infectés des héréſies du neuvieme & du dixieme ſiecle.

Alphonſe, Roi d'Arragon, fils de Berenger IV, Comte de Barcelone, & Marquis de Provence, ayant

chaſſé de ſes Etats tous les Sectaires qui ne ſe convertirent pas : les Sectaires Provençaux ſe retirerent auſſi dans les Vallées.

Ils n'étoient pas pourſuivis avec moins de vivacité en Boheme & dans toute l'Allemagne, d'où ils ſe ſauverent auſſi dans les Vallées, où ſe rendoient tous les jours d'autres Hérétiques chaſſés de Lombardie & d'Italie ; ainſi ces différens banniſſemens formerent dans les Vallées de Piedmont un Peuple d'Hérétiques qui adopterent la Religion des Vaudois.

Le Pape exhorta le Roi de France, le Duc de Savoie, le Gouvernement de Dauphiné, & le Conſeil Delphinal à travailler à les engager à renoncer à leurs erreurs, & même à les y forcer. Les exhortations du Pape eurent leur effet, on envoya des troupes dans les Vallées.

Quelques années après, Louis XII paſſant en Italie, ſe trouva peu éloigné d'une retraite de ces Hérétiques, appellée Valpulte : il les fit attaquer, & il y eut un carnage horrible. Louis XII crut avoir anéanti l'héréſie, & donna ſon nom à la retraite où il avoit fait périr un ſi prodigieux nombre d'Hérétiques : cette retraite ſe nomma Val-Louiſe.

Les Vaudois ſe retirerent dans l'intérieur des Vallées, & dans ces retraites braverent la politique des Légats, le zele des Miſſionnaires, les rigueurs de l'Inquiſition, & la puiſſance des Princes Catholiques.

On vit des armées entieres conſumées dans ces affreuſes retraites des Vaudois ; & enfin on fut obligé de leur accorder dans ces Vallées le libre exercice de leur Religion ſous Philippe VII, Duc de Savoie, vers la fin du quinzieme ſiecle (1488).

Les Vaudois ſe croyant indomptables, & non contents du libre exercice de leur Religion, envoyerent des Prédicateurs dans les Cantons Catholiques. Pour réprimer leur témérité, le Duc de Savoie envoya à la tête de cinq cens hommes un Officier qui entra ſubitement dans les Vallées des Vaudois, où il mit tout à feu & à ſang ; les Vaudois prirent les armes, ſurprirent les Piedmontois & les tuerent preſque tous : on ceſſa de leur faire la guerre.

Vers le milieu du seizieme siecle, Œcolampade & Bucer écrivirent aux Vaudois, pour les engager à se réunir aux Eglises Réformées ; & malgré la différence de leur croyance, l'union se fit. Le Formulaire de foi portoit :

1°. Que le service de Dieu ne pourroit être fait qu'en esprit & en vérité.

2°. Que ceux qui sont & seront sauvés, ont été élus de Dieu avant la création du monde.

3°. Que quiconque établit le libre arbitre, nie la prédestination & la grace de Dieu.

4°. Que l'on ne peut appeller bonnes œuvres, que celles qui sont commandées de Dieu, & qu'on ne peut appeller mauvaises, que celles qu'il défend.

5°. Qu'on peut jurer par le nom de Dieu, pourvu que celui qui jure ne prenne point le nom de Dieu en vain.

6°. Que la Confession auriculaire n'est point commandée de Dieu, & que quand on a péché publiquement, on doit confesser sa faute publiquement.

7°. Qu'il n'y a point de jours arrêtés pour le jeûne du Chrétien.

8°. Que le mariage est permis à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient.

9°. Que celui qui n'a pas le don de continence, est obligé de se marier.

10°. Que les Ministres de la parole de Dieu, peuvent posséder quelque chose en particulier pour nourrir leur famille.

11°. Qu'il n'y a que deux signes Sacramentaux, le Baptême & l'Eucharistie.

Les Vaudois ayant reçu ces articles avec quelques autres de peu de conséquence, & se croyant plus forts par cette union avec les Protestans d'Allemagne & les Réformés de France, résolurent de professer cette nouvelle croyance : ils chasserent des Vallées dont ils étoient les maîtres, tous les Curés & les autres Prêtres, ils s'emparerent des Eglises, & en firent leurs Prêches.

La guerre de François I, contre le Duc de Savoie,

favoriſoit leurs entrepriſes ; mais auſſitôt que ces deux Princes eurent fait la paix, Paul III, fit dire au Duc de Savoie & au Parlement de Turin, que les ennemis qu'ils avoient dans les Vallées, étoient beaucoup plus à craindre que les François, & qu'il falloit pour le bien de l'Egliſe, & de l'Etat travailler à les exterminer.

Sa Sainteté ayant envoyé peu de tems après une Bulle, qui enjoignoit aux Juges de ce Parlement de punir rigoureuſement tous ceux qui leur ſeroient livrés par les Inquiſiteurs ; ils exécuterent cet ordre, ſuivant en cela l'exemple des Parlemens de France : on vit brûler tant de Vaudois dans la Ville de Turin, qu'on eut dit que ſon Parlement vouloit ſe diſtinguer des autres par cette maniere de procéder.

Les Vaudois ſe maintinrent cependant dans les Vallées ; & le Duc de Savoie, trop foible pour les détruire, eut recours à François I, qui envoya des troupes en Piedmont pour cette expédition ; ces troupes arrêterent un nombre prodigieux de Vaudois qui furent brûlés.

François I mourut : Henri II laiſſa les Vaudois en paix, & ils en jouirent juſqu'après la paix qui termina la guerre d'Eſpagne & de la France, & qui rétablit le Duc de Savoie dans ſes Etats.

Le Pape fit faire au Duc de Savoie des reproches ſur ſon peu de zele contre les Vaudois, & ce Prince envoya contre eux des troupes ; mais ils firent une réſiſtance qui détermina le Duc à leur accorder encore une fois la paix dont ils jouirent juſqu'en 1570, que le Duc Emmanuel entra dans une Ligue offenſive avec pluſieurs Princes de l'Europe, contre les Proteſtans. Dès qu'elle fut ſignée, il défendit aux Vaudois de s'aſſembler, à moins que le Gouvernement n'aſſiſtât à leurs aſſemblées.

Ils étoient traités bien plus ſeverement en France, & ils ſe retirerent dans les terres neuves, d'où ils furent bientôt chaſſés par le zele des Miſſionnaires, aidés & ſoutenus par les Gouverneurs des Provinces.

Ces expéditions & les guerres du Duc de Savoie, avoient dépeuplé ſes Etats ; il étoit dans l'impuiſſance

de réduire les Barbets ou Vaudois, il prit le parti de les tolérer ; mais à condition qu'ils n'auroient point de Temples, & qu'ils ne pourroient faire venir de Miniſtres étrangers.

Cromwel demanda pour eux une tolérance plus étendue, & leur envoya de l'argent, avec lequel ils acheterent des armes, & la guerre recommença entre le Duc de Savoie & les Vaudois ; les Vallées furent encore inondées du Sang des Catholiques & des Vaudois ; les Cantons Suiſſes propoſerent enfin leur médiation, & les Vaudois obtinrent encore la tolérance civile.

Les Vaudois ne purent ſe contenter de cette tolérance : ils chaſſerent les Miſſionnaires, & l'on apprit qu'ils avoient des intelligences avec les ennemis du Duc de Savoie.

Amédée prit donc la réſolution de chaſſer les Vaudois de ſes États ; Louis XIV ſeconda ſes projets, & envoya des troupes en Piedmont contre les Vaudois ; le Duc de Savoie donna alors un Edit, par lequel il faiſoit défenſe à tous ſes Sujets Hérétiques des Vallées, de continuer l'exercice de leur Religion.

Les Vaudois ne voulurent point obéir, & la guerre recommença avec beaucoup de vivacité ; mais enfin après bien des fatigues & beaucoup de ſang répandu, les Vaudois ou Barbets ſe ſoumirent, & les François ſe retirerent.

Quelques années après, le Duc de Savoie s'étant uni à la Ligue d'Ausbourg, révoqua ſes Edits contre les Barbets, rappella les fugitifs, & leur accorda le libre exercice de leur Religion : depuis ce tems, les Barbets ſe ſont rétablis, & ont été très-utiles au Duc de Savoie contre la France (1).

UBIQUISTES ou UBIQUITAIRES, Luthériens qui croyoient qu'en conſéquence de l'union hypoſtatique de l'humanité avec la divinité, le Corps de J. C. ſe

(1) Hiſt. des Albigeois & des Vaudois, par le P. Benoit d'Argentré. Collect. Jud. l. 1. Reginauld, Dupin, Fleury de Thou, Hiſt. de France.

trouve par-tout où la divinité se trouve.

Les Sacramentaires & les Luthériens ne pouvoient s'accorder sur la présence de J. C. dans l'Eucharistie : les Sacramentaires nioient la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie, parcequ'il étoit impossible qu'un même corps fût dans plusieurs lieux à la fois. Clustré & quelques autres répondirent que cela étoit faux ; que l'humanité de J. C. étant unie au Verbe, son corps étoit par-tout avec le Verbe.

Melancton opposoit aux Ubiquistes que cette doctrine confondoit les deux natures de J. C., le faisant immense selon son humanité, & même selon son corps, & qu'elle détruisoit le mystere de l'Eucharistie à qui on ôtoit ce qu'il avoit de particulier, si J. C. comme homme n'y étoit présent que de la maniere dont il est dans le bois ou dans la pierre.

VIGILANCE, Prêtre & Curé d'une Parroisse de Barcelone, au commencement du cinquieme siecle, ou sur la fin du quatrieme, comme le pensent les savans Auteurs de l'Histoire Littéraire de France, enseigna différentes erreurs.

Les ouvrages dans lesquels il les enseignoit, ne sont point parvenus jusqu'à nous ; c'est par S. Jerôme que nous connoissons ses erreurs, & voici ce que S. Jerôme en dit.

» On a vu dans le monde des monstres de différentes especes ; Isaïe parle des Centaures, des Syrenes » & d'autres semblables : Job fait une description mystérieuse du Léviathan & de Behemoth : les Poëtes » content les Fables de Cerbere, du Sanglier de la » Forêt d'Erimanthe, de la Chimere & de l'Hydre à » plusieurs têtes : Virgile rapporte l'histoire de Cacus ; » l'Espagne a produit Gérion qui avoit trois corps ; la » France seule en avoit été exempte, & on n'y avoit » jamais vu que des hommes courageux & éloquens, » quand Vigilance, ou plutôt *Dormitance*, a paru » tout d'un coup, combattant avec un esprit impur, » contre l'esprit de Dieu ; il soutient qu'on ne doit » point honorer les sépulcres des Martyrs, ni chanter » *alleluya*, qu'aux Fêtes de Pâque, il condamne les

» veillés, il appelle le célibat une Héréſie, & dit que » la Virginité eſt la ſource de l'impureté « (1).

Vigilance affectoit le bel eſprit : c'étoit un homme qui aiguiſoit un trait, & qui ne raiſonnoit pas : il préféroit un bon mot à une bonne raiſon : il viſoit à la célébrité, il voulut écrire, il attaqua tous les objets dans leſquels il remarqua des faces qui fourniſſoient à la plaiſanterie.

» Eſt-il néceſſaire, diſoit-il, que vous reſpectiez, » ou même que vous adoriez, je ne ſais quoi que » vous portez dans un petit vaſe ? Pourquoi baiſer & » adorer de la pouſſiere, une vile cendre enveloppée » de linge, qui étant impure, ſouille ceux qui en ap- » prochent, & qui reſſemble aux ſépulcres blanchis » des Phariſiens, qui n'étoient que pouſſiere & que » corruption au dedans. Il faut donc que les ames des » Martyrs aiment encore leurs cendres ; apparemment » qu'elles ſont auprès d'elles & roulent à l'entour ; de » peur que s'il venoit quelque pécheur, elles ne puſſent » pas entendre ſes prieres, étant abſentes.

» Nous voyons que les coutumes des Idolâtres ſe » ſont quaſi introduites dans l'Egliſe, ſous prétexte de » Religion. On y allume de grands cierges en plein » midi, on y baiſe, on y adore un peu de pouſſiere ; » c'eſt rendre, ſans doute, un grand ſervice aux Mar- » tyrs, que de vouloir éclairer avec de méchants cier- » ges ceux que l'Agneau aſſis ſur ſon trône éclaire » avec tout l'éclat de ſa Majeſté.

» Pendant que nous vivons, nous pouvons prier les » uns pour les autres ; mais après notre mort, les » prieres que l'un fait pour l'autre ne ſont pas écou- » tées ; les Martyrs même demandent ſans l'obtenir, » que J. C. venge leur ſang.

» Comment peut-on concevoir qu'un peu de pouſſiere » produiſe tous les prodiges qu'on raconte, & quel » ſeroit l'objet de ces miracles qui ſe ſont au milieu » des Fideles ? Les miracles ne peuvent ſervir qu'à » éclairer les Infideles ; je vous demande que vous » m'expliquiez comment il ſe peut faire qu'un peu » de pouſſiere ait tant de vertus.

---

(1) Hyeron. contr. Vigilant. Lettre à Ripaire.

» Si tout le monde se renferme dans des Cloîtres, » par qui les Eglises seront-elles desservies «.

Vigilance attaquoit ensuite le célibat & les vœux, comme des sources de désordres (1).

On peut donc réduire à trois chefs les erreurs de Vigilance ; il attaquoit, 1°. le culte des Saints, 2°. celui des Reliques, 3°. le Célibat (2).

Les Protestans ont adopté toutes ces erreurs : nous allons les examiner.

§. I.

Du Culte des Saints.

Le culte des Saints a deux parties, l'honneur qu'on leur rend, & l'invocation.

Le culte des Saints étoit généralement établi dans l'Eglise, lorsque Vigilance l'attaqua par des plaisanteries, & par le reproche d'idolâtrie.

Les Protestans ont combattu ce culte par les mêmes raisons, & ont prétendu qu'il étoit inconnu aux premiers siecles.

Il n'est, ni possible d'entrer dans le détail des différentes difficultés que les Protestans ont entassées contre le culte des Saints, ni nécessaire d'examiner ces difficultés en particulier, pour mettre le lecteur en état de prononcer sur leurs sophismes : il suffit de donner une idée précise de la doctrine de l'Eglise sur le culte des Saints.

1°. L'Eglise Catholique suppose que les Saints connoissent nos besoins, & qu'ils peuvent intercéder pour

---

(1) Hieron. ibid.

(2) M. le Clerc, Bibliot. Univers. an. 1689. p. 169, accuse S. Jerôme de mauvaise foi contre Vigilance qu'il regarde comme un habile homme ; mais on ne voit point sur quoi il fonde cette opinion. M. Basnage, Hist. Eccles. t. 2, l. 19, c. 7, prétend la même chose, mais sans le prouver.

M. Barbeyrac qui n'a été que l'écho de M. le Clerc contre les Peres, a renouvellé ces accusations, & a voulu le prouver par des passages qui établissent le contraire. Barbeyrac, Pref. de Puffend. Rep. à D. Cellier.

nous : c'eſt un point de doctrine fondé ſur l'Ancien & ſur le nouveau Teſtament : Jacob prie l'Ange qui l'a protégé, de protéger ſes enfans, il invoque Abraham & Iſaac (1).

Dieu dit lui-même dans Jérémie, que quand Moyſe & Samuel intercéderoient pour le peuple, il ne les écouteroit pas (2).

S. Pierre promet aux Fideles de prier pour eux après ſa mort (3).

En un mot, l'Ancien & le Nouveau Teſtament ſuppoſent évidemment que les Saints connoiſſent nos beſoins, qu'ils s'intereſſent pour nous ; Kemnitius & la Confeſſion de Virtemberg, reconnoiſſent que les Saints prient pour l'Egliſe.

Vigilance dit, que pendant que nous vivons, nous pouvons prier les uns pour les autres. S. Jerôme repond, ſi les Apôtres & les Martyrs, encore revêtus d'un corps, & dans l'obligation de prendre ſoin de leur propre ſalut, peuvent prier pour les hommes, à plus forte raiſon ils peuvent le faire après avoir remporté la victoire, & avoir été couronnés : Moyſe qui ſeul obligea Dieu à pardonner à ſix cens mille combattans, & S. Etienne le premier des Martyrs qui imita ſi parfaitement J. C., & qui demanda pardon pour ſes Bourreaux, auront-ils moins de pouvoir étant avec le Sauveur, qu'ils n'en avoient en ce monde ? S. Paul, qui aſſure que Dieu lui a accordé la vie de deux cens ſoixante-ſeize perſonnes qui navigeoient avec lui, fermera la bouche quand il ſera dans le Ciel, & il n'oſera pas dire un mot pour ceux qui ont reçu l'Evangile par toute la terre (4).

Dans ce paſſage, S. Jerôme répond à ce que Vigilance avoit dit ſur l'invocation des Saints ; il avoit dit qu'il ne falloit pas invoquer les Saints, parceque leurs prieres n'étoient point écoutées, & S. Jerôme fait voir par pluſieurs exemples, que leurs prieres ſont écoutées.

---

[1] Geneſ. 48.
(2) Jerem. c. 15.
[3] Ep. 2, c. 1.
(4) Hyeron. ibid.

Comment donc M. Baſnage a-t-il pû dire que Saint Jerôme n'a pas cru que l'invocation des Saints fut légitime (1).

S. Jerôme ſuppoſe que la tradition de l'Egliſe eſt unanime & conſtante ſur le culte des Saints, & Vigilance ne s'eſt point fondé ſur la tradition pour attaquer ce culte, ce qui prouve qu'en effet la tradition n'étoit pas favorable à Vigilance, comme M. Baſnage l'a prétendu, fondé ſur des conjectures contraires à toute l'antiquité Eccléſiaſtique, & aux principes de la logique & de la critique.

En effet, au commencement du troiſieme ſiecle, Origene parle expreſſément de l'invocation des Saints (2).

Euſebe de Céſarée qui a paſſé une partie de ſa vie dans le troiſieme ſiécle, & qui certainement n'étoit ni ignorant, ni ſuperſtitieux; Euſebe, dis-je, aſſure que l'on viſitoit les tombeaux des Martyrs, & que les Fideles leur adreſſoient leurs prieres (3).

S. Hilaire, S. Ambroiſe, S. Ephrem, S. Baſile, S. Grégoire de Nyſſe, &c. ſont tous unanimes ſur le culte des Saints, & l'Egliſe Grecque eſt parfaitement d'accord ſur ce point avec l'Egliſe Latine (4).

2°. Les Catholiques invoquent les Saints, & ne les adorent pas; ô tête inſenſée, dit S. Jerôme! qui vous a dit qu'on adore les Martyrs?

3°. Les Catholiques ne prient point les Saints, comme ayant un pouvoir indépendant de Dieu, mais comme des Médiateurs, & comme des Interceſſeurs puiſſans auprès de Dieu; ils reconnoiſſent que les mérites des Saints, ſont des mérites acquis par la grace de Dieu; ils ne rendent donc pas un culte idolâtre aux Saints, & le culte qu'ils leur rendent, n'eſt pas d'une nature ſemblable au culte qu'ils rendent à Dieu:

---

[1] Baſnage, Hiſt. Eccleſ. t. 2, l. 19, c. 7.

(2) Exhort. ad Martyr. Hom. in Ezech.

(3) Hil. c. 18, in Matth. Ambr. t. 2, p. 200. Ephrem. de Menſa & Serm. in Sanct. qui def. Baſil. orat. 20. de 40. Martyr. Greg. Nyſſ. or. in Theod. Perpet. de la Foi, t. 5, p. 401.

(4) Hyeron. ibid.

il eſt faux que ce culte ſoit de même eſpece, & qu'il ne differe que du plus au moins, comme le prétendent les Théologiens (1).

Le culte que les Catholiques rendent aux Saints, n'eſt donc pas un crime, & les Théologiens de Saumur reconnoiſſent que ce culte ne ſeroit point condamnable s'il différoit eſſentiellement du culte qu'on rend à Dieu.

Ce double culte eſt évidemment marqué dans toute l'antiquité, quoi qu'en diſe M. Baſnage, ou il faut qu'il faſſe de tous les Chrétiens des trois premiers ſiecles autant d'idolâtres, puiſqu'ils ont rendu un culte aux Martyrs (2).

C'eſt donc à tort que les Apologiſtes de la Confeſſion d'Ausbourg diſent que les Docteurs anciens, avant Saint Grégoire le Grand, ne parlent point de l'invocation des Saints, & l'on trouve dans S. Gregoire de Nazianze une oraiſon ſur S. Cyprien, qui fait voir que le culte des Saints étoit établi avant le quatrieme ſiecle.

Calvin n'étoit détourné d'admettre l'invocation des Saints, que parcequ'il ne concevoit pas comment les prieres peuvent leur être connues : c'eſt auſſi le fondement de la répugnance de Voſſius pour ce culte (3).

Grotius répond que cela eſt cependant fort aiſé à comprendre. » Les Prophêtes, tandis qu'ils étoient ſur la » terre, dit-il, ont connu ce qui ſe paſſoit dans les » lieux où ils n'étoient pas. Eliſée connoit tout ce que » fait Gieſi, quoiqu'abſent. Ezechiel au milieu de la » Chaldée voit tout ce qui ſe paſſe dans Jéruſalem ; » les Anges ſont préſens à nos aſſemblées, & s'em- » ploient pour rendre nos prieres agréables à Dieu : » c'eſt ainſi que, non-ſeulement les Chrétiens, mais » auſſi les Juifs l'ont cru dans tous les tems. Après ces » exemples, un lecteur non prévenu doit croire qu'il » eſt bien plus raiſonnable d'admettre dans les Mar- » tyrs une connoiſſance des prieres que nous leur » adreſſons, que non pas de la leur ôter » (4).

---

(1) Theſ. de cultu & Invoc.

(2) Baſnag. Hiſt. Eccleſ. t. 2, l. 19, c. 10.

(3) Grotius annot. ad conſult. Caſſand.

(4) Grot. votum pro pace.

Ce que nous venons de dire, met le lecteur en état de juger, si c'eſt avec quelque fondement que Calvin, Chamier, Hoſpinien, Daillé, Voſſius, Baſnage, Lenfant, Barbeyrac, &c. ont annoncé que le culte des Saints eſt une bétiſe, une rage, un blaſphême, une idolâtrie (1).

Si le culte des Saints eſt une idolâtrie, les Payens, Julien l'Apoſtat, Vigilance, ont donc mieux connu ce culte, que les Peres du quatrieme & du cinquieme ſiecle qui l'ont défendu; & tandis que ces Peres combattoient avec tant de zele & tant de ſuccès les Novatiens, les Ariens, les Manichéens, les Donatiſtes, les Pélagiens, ils étoient les Promoteurs & les Prédicateurs de l'Idolâtrie, & contribuoient de toutes leurs forces à éteindre la Religion & la piété.

§. II.

Du Culte des Reliques.

Le culte de Reliques eſt un ſentiment naturel que la Religion autoriſe : Moyſe emporta les os de Joſeph, lorſqu'il ſortit d'Egypte.

Le reſpect de Joſias pour les corps des Prophêtes, les miracles opérés par les os d'Eliſée & par les habits de S. Paul, juſtifient le reſpect des Chrétiens pour les reliques des Saints (2).

Les Chrétiens qui accompagnerent S. Ignace dans le lieu de ſon martyre, recueillirent avec grand ſoin ce qui reſta de ſes os, les mirent dans une châſſe, gardoient ce dépôt comme un tréſor ineſtimable, & tous les ans s'aſſembloient le jour de ſon martyre, pour ſe réjouir au Seigneur de la gloire de ce Saint (3).

Les Fideles de Smirne ne négligerent rien pour recueillir les reliques de S. Polycarpe (4).

---

[1] Calvin. Inſtit. l. 2, c. 20. Chamier, l. 20, c. 1. Hoſpin. Hiſt. Sacr. 2. part. Daillé, adverſus Latin. de Reliq. cultu. Voſſius, de Hol. L'Enfant, Preſervatif, Baſnag. ibid. Barbeyrac, Rep. au P. Ceilier.

(2) Reg. l. 4, c. 13. Eccleſiaſt. c. 48, Act. 19.

(3) Ruinart, Acta Martyrum.

(4) Ibid. p. 33.

L'Eglise de Lyon a toujours les reliques des Saints en grande vénération (1).

Ce respect étoit généralement établi dans l'Eglise, lorsque Vigilance osa l'attaquer : c'est un fait prouvé par S. Jerôme. » Nous commettons donc des Sacrileges, » dit-il à Vigilance, quand nous entrons dans l'Eglise » des Apôtres : Constantin en commit un en rapportant » les saintes reliques d'André, de Luc, & de Timo- » thée à Constantinople, où les Démons rugissent au- » près d'elles, & où ces esprits dont Vigilance est pos- » sedé avouent qu'ils sentent l'effet de leur présence : » l'Empereur Arcade est un impie qui a transferé en » Thrace les os du Bienheureux Samuel, long-tems » après sa mort ; tous les Evêques qui ont porté dans » un vase d'or une chose si abjecte, & des cendres ré- » pandues dans de la soie, sont non-seulement des » impies, mais encore des insensés : ç'a été une folie » aux peuples de toutes les Eglises, de venir au de- » vant de ces reliques, avec autant de joie que s'ils » eussent vu un Prophête vivant, & en si grand nom- » bre, que la foule en augmente depuis la Palestine, » jusqu'à la Macédoine, chantant d'une commune » voix les louanges de Dieu » (2).

C'est donc dans Barbeyrac une ignorance grossiere de l'Histoire Ecclésiastique, d'assurer que le culte des reliques commençoit à s'établir au tems de Saint Jerôme.

Le respect des Fideles pour les reliques a été général depuis Vigilance, dont l'erreur ne fit point de progrès ; & le culte des reliques depuis Vigilance n'a été attaqué que par les Petrobusiens, les Vaudois & les Prétendus Réformés, qui en ont fait un des fondemens de leur schisme, prétendant que l'Eglise Catholique rendoit aux reliques un culte idolâtre.

Mais, il est certain que jamais l'Eglise Catholique n'a rendu aux reliques un culte qui se bornât à ces reliques, & qui eût aucun rapport à l'idolâtrie, comme

[1] Ruinart, Acta Martyrum, p. 67.
[2] Hieron. cont. Vigil.

M. de Meaux l'a fait voir dans ſon Expoſition de la Foi.

Le culte des reliques n'étoit donc pas un motif ſuffiſant pour ſe ſéparer de l'Égliſe Catholique ; & M. Tillotſon a été obligé de reconnoître que les Proteſtans n'ont pas dû ſe ſéparer de l'Égliſe Catholique, parcequ'elle étoit idolâtre, mais parcequ'il étoit très difficile de n'y être pas idolâtre (1).

Il y a, ſans doute, de l'abus dans le culte que l'on rend aux reliques, & il y en avoit peut-être plus avant la Réforme qu'aujourd'hui ; mais l'Égliſe ne les approuvoit pas, elle les condamnoit.

Mais, quelques abus introduits parmi les Fideles ſont-ils un motif ſuffiſant pour rompre l'unité ? Appartient-il à des particuliers de ſe ſéparer de l'Égliſe, parcequelle n'empêche pas ces abus ? que deviendroit la police de l'Égliſe, ſi des hommes ſans autorité ſe croyoient en droit d'y établir la Réforme ?

Les difficultés de M. Baſnage contre le culte des reliques portent toujours ſur cette fauſſe ſuppoſition : ſavoir que les Catholiques honorent les Saints, & leurs reliques d'un culte ſemblable à celui qu'ils rendent à Dieu. On peut voir ſur les Reliques les ſavans & judicieux Auteurs que nous citons en note (2).

§. III.

Du *Célibat*.

D'anciens Hérétiques regardoient tous les objets qui procurent du plaiſir, comme des bienfaits de l'Être ſuprême, & la loi qui défendoient d'en uſer, comme l'ouvrage d'un Etre malfaiſant, qui vouloit contrarier Dieu, & rendre les hommes malheureux ; ainſi, ils faiſoient en quelque ſorte un devoir de Religion de ſe procurer un plaiſir défendu ; chez eux la fornication étoit une action vertueuſe, & la continence une imbécillité ou une impiété (3).

---

(1) Tillotſon, Serm. ſur ces paroles de S. Paul, ils ſeront ſauves, mais comme par le feu.

(2) Papebroc, Acta Sanct. t. 5, Mabillon, Præf. Act SS. Fleury, Diſcours 3, ſur l'Hiſt. Eccleſ.

(3) Les Antitactes.

Vigilance regardoit au contraire la fornication comme un crime, & le célibat comme un état qui rendoit ce crime inévitable.

Luther, au commencement de la Réforme, prêcha un ſermon où il s'exprimoit ainſi : » comme il n'eſt pas » en mon pouvoir de n'être point homme : il n'eſt pas » non plus en ma puiſſance de vivre ſans femme, » & cela m'eſt plus néceſſaire que de manger, de boire, » & de ſatisfaire aux néceſſités du corps .... Si les » femmes ſont opiniâtres, il eſt à propos que le mari » leur diſe : ſi vous ne le voulez pas, une autre le » voudra ; ſi la maîtreſſe ne veut pas venir, la ſer- » vante viendra » (2).

Zuingle, Beze, &c. ſuivirent l'exemple de Luther, ce qui fit dire à Eraſme, que la Réforme n'étoit qu'une Comédie continuelle, puiſque le mariage en étoit toujours le dénouement.

Les Nouveaux Réformés n'ont pû juſtifier les expreſſions de Luther. Baſnage & les autres Proteſtans conviennent qu'elles ne ſont pas trop dignes d'un Patriarche, mais ils ont défendu ſes principes ſur la loi du célibat. Ils ont prétendu que cette loi étoit injuſte, qu'il étoit impoſſible de l'obſerver, qu'elle étoit inconnue à la primitive Egliſe, qu'elle avoit cauſé des déſordres infinis, & que c'étoit pour remédier à ces déſordres, que les Réformateurs avoient attaqué la loi du célibat : tels ſont les principes de Chamier, de Kemnitius, des Théologiens de Sedan & de Saumur, de Jurieu, de Baſnage, de Lenfant.

Barbeyrac qui, dans la Préface de ſa tradition de Puffendorf, & dans ſa réponſe à Dom Cellier, a copié tout ce qu'il a pû trouver dans le Clerc contre les Peres, a renouvellé toutes ces difficultés, & il a même prétendu que le célibat eſt contraire au bien de la ſociété humaine en général, & à celui des ſociétés particulieres : c'eſt par ce côté que la loi du célibat principalement été attaquée dans notre ſiecle. Pour juger de ces difficultés examinons : 1°. ce que l'Egliſe primitive a penſé du

[1] Serm. Luther.

célibat, ou de la continence : 2°. si elle a pu obliger ses Ministres à l'observer : 3°. si le célibat de l'Eglise Romaine est nuisible à la société civile.

PREMIERE QUESTION,

Sur ce que l'Eglise primitive a pensé du Célibat & de la Continence.

L'Ecriture nous représente la continence volontaire, comme un état de sainteté particuliere ; il ne faut, pour s'en convaincre, que jetter les yeux sur le chap. 7. de la premiere Epître de S. Paul aux Corinthiens. Il seroit inutile pour le prouver de citer les Théologiens Catholiques, les Théologiens Protestans le reconnoissent. Grotius & Forbesius avouent que l'Evangile & Saint Paul préferent la continence au mariage (1).

Il ne faut qu'ouvrir les Peres des premiers siecles, pour se convaincre que le célibat & la virginité furent très-communs dans les trois premiers siecles du Christianisme.

M. Dodwel reconnoît que, depuis les conseils de S. Paul, l'estime de la virginité s'étoit généralement répandue, & que dès le tems de S. Clement, on faisoit beaucoup de Vierges (2).

On ne tarda pas à s'obliger par des vœux, à garder la continence, & ces vœux sont presqu'aussi anciens que le Christianisme : on le voit par S. Justin, Athénagore, S. Clement d'Alexandrie, Tertullien, Origene (3).

Il est inutile d'examiner ce qu'on a pensé de la continence dans les siecles suivans ; tout le monde sait qu'au tems de S. Antoine, les déserts d'Egypte & de Syrie étoient remplis de Religieux qui faisoient pro-

---

(1) Grotius in cap. 7., primæ ad Corint. Forbesius, l. 1. Theol. Moral. t. 1, c. 12, p. 19.

(2) Dodwel, Differt. 2. sur la chronologie des Papes dans les Oeuvres posthumes de Pearson.

[3] Justin, Apol. Athenagore Legat, pro Christ. Clem. Alex. l. 3. Strom. Tert. Apol. c. 9 Origen. cont. Celf.

feſſion de vivre dans le célibat : depuis ce tems la vie Monaſtique s'eſt conſervée en Orient (1).

La vie Monaſtique n'eſt donc pas un abus introduit par l'Egliſe Romaine ; elle a commencé preſque avec le Chriſtianiſme (2).

SECONDE QUESTION.

L'Egliſe a-t-elle impoſé à ſes Miniſtres la Loi du Célibat, & cette Loi eſt-elle injuſte ?

Le célibat n'eſt point une condition néceſſaire du droit divin pour recevoir le Sacerdoce.

Cependant, de tous les Apôtres nous ne connoiſſons que S. Pierre qui ait eu une femme ; & ſi les autres en ont eu, il faut qu'ils aient renoncé à l'uſage du mariage, puiſque dans l'hiſtoire il n'eſt fait aucune mention de leurs enfans ; l'opinion, du tems de Tertullien & de S. Jerôme, étoit que S. Pierre ſeul avoit été marié (3).

Les Auteurs, il eſt vrai, paroiſſent partagés ſur le mariage de S. Paul ; mais tout le monde convient que, lorſqu'il écrivit ſon Epitre aux Corinthiens, il faiſoit profeſſion de vivre dans la continence, puiſqu'il le dit lui-même (4).

Le Concile de Nicée ſuppoſe cet uſage établi dans l'Egliſe, puiſqu'on y défend aux Prêtres d'avoir d'autres femmes que leurs ſœurs, leurs meres, ou des perſonnes qui les mettent hors d'état de ſoupçons : ce qui ſuppoſe que les Prêtres n'avoient point de femmes ; car on ne peut pas dire que ſous le nom de ſœur, le Concile ait compris la femme (5).

---

(1) Perpet. de la Foi, t. 5, p. 209

[2] Mabillon, Præf. in primum ſæculum Benedict. n. 5. &c.

(3) Tert. de Monogam. Hieron. cont. Jovinian.

(4 Tert. ibid, c. 3. Epiph. Hær. 58. Hieron. Ep. 22. Aug. de Grat. & Lib. Arb. c. 4. Theodoret in Paul, diſent que S. Paul a été marié. Clem. Alex. l. 3 Strom, c 30. Euſebe & S Methode le nient.

(5) Conc. Nic. Can. 4.

S. Epiphane parle du célibat des Prêtres, comme d'un uſage généralement établi & obſervé dans tous les lieux où l'on obſervoit exactement les Canons de l'Egliſe. Il reconnoît pourtant que le contraire ſe pratique en quelques lieux, mais il dit que cette exception n'eſt pas fondée ſur l'autorité des Canons, ne ſe tolere que par condeſcendance pour la foibleſſe, & ne s'eſt introduite que par négligence.

Le célibat eſt ordonné dans les Canons des Apôtres, & l'on ſait que la diſcipline contenue dans cette collection a été obſervée par les Orientaux pendant les trois premiers ſiécles de l'Egliſe (1).

Cette pratique n'eſt pas moins générale dans l'Egliſe Latine : on le voit par le trente-troiſieme Canon du Concile d'Eliberi, qui défend aux Prêtres & aux Diacres, ſous peine de dépoſiton, de vivre avec leurs femmes.

Sur la fin du quatrieme ſiecle, le ſecond Concile de Carthage établit la même loi (2).

Il eſt vrai que dans le tems de la perſécution, l'Egliſe Latine ne fit point de loix pour punir les Clercs qui n'obſervoient pas la loi de la continence, & qu'il y avoit des Prêtres qui s'étoient mariés, ou qui ayant été ordonnés mariés, continuoient à uſer du mariage ; les uns parcequ'ils le croyoient permis, les autres parcequ'ils prétendoient que le mariage étoit auſſi-bien permis aux Prêtres du Chriſtianiſme, qu'à ceux de l'ancienne Loi.

Le Pape Sirice ayant été informé de ces déſordres, lorſque la perſécution ceſſa, pardonna aux premiers, à condition qu'ils n'avanceroient pas dans les Ordres, & qu'ils ne feroient la fonction de ceux qu'ils avoient reçus, qu'en obſervant la loi de continence : il dépoſa les ſeconds, & défendit d'ordonner des gens mariés, & à ceux qui étoientt ordonnés de ſe marier.

Il eſt évident que le Pape Sirice ne faiſoit que remettre en vigueur une loi déja établie & reconnue dans l'Egliſe.

---

[1] Can. 27.
[2] Can. 2.

Au commencement du cinquieme Siecle, Innocent I confirma le decret de Sirice (1).

Au milieu du ſixieme, Juſtin fit une loi pour confirmer, dit-il, les Saints Canons qui défendoient aux Prêtres de ſe marier (2).

Par ce que nous venons de dire, il eſt certain : 1°. Que l'on a toujours eu dans l'Egliſe une vénération ſinguliere pour la vertu de continence : 2°. que cette vertu n'eſt pas au-deſſus des forces de l'homme, aidé du ſecours de la grace : 3°. que l'Egliſe ancienne l'a preſcrite à ſes Miniſtres.

La loi du célibat impoſée aux Prêtres & aux Diacres par le Pape Sirice, & enſuite aux Sou-Diacres par S. Léon, n'eſt donc point injuſte, à moins qu'on ne prétende que l'Egliſe n'a point le droit de faire des loix, & d'exiger de ſes Miniſtres certaines vertus, ou certaines qualités, ſelon qu'elle les juge néceſſaires au tems & aux circonſtances.

C'eſt donc de la part des premiers Réformateurs, une révolte inexcuſable, d'avoir violé les vœux de continence qu'ils avoient faits, & d'avoir condamné la pratique de l'Egliſe

La réclamation de Paphnuce contre la loi du célibat dans le Concile de Nicée, eſt un fait trop douteux pour autoriſer un ſimple Fidele à ſe révolter contre une loi généralement obſervée dans l'Egliſe ; il n'eſt rapporté, ce fait, que par Socrate & par Sozomene ; Euſebe n'en parle point, & M. Bayle le croit faux. Au reſte ce fait, auſſi bien que différens Canons cités par les Proteſtans, prouvent que la loi du célibat n'a pas toujours obligé dans l'Egliſe, mais non pas que l'Egliſe n'a pû la porter.

C'eſt principalement ſur les déſordres du Clergé, que les Réformateurs ont appuyé leur infraction de la loi du célibat.

Il eſt certain que ces déſordres étoient très grands, quoiqu'ils aient été exceſſivement exagérés par les Pro-

(1) Innocent. Ep. 3.
(2) L. 5. cap. de Epiſcopis & Clericis, Collect. 4. t. 1.

teſtans, & ſur-tout par Jurieu qui dans ſa défenſe de la Réforme entaſſe ſon choix, ſans diſcernement, ſans critique & ſans pudeur, une foule de fables & de calomnies abſurdes.

Mais ces déſordres du Clergé venoient du déſordre général que les incurſions des Barbares avoient porté dans l'Europe. Le Clergé plongé dans la plus profonde ignorance, incapable de s'occuper de ſes devoirs & d'étudier, fut entraîné par le torrent du déſordre général, & devint vicieux par les mêmes cauſes qui avoient rendu tous les peuples de l'Europe vicieux, ignorans, & féroces. L'Egliſe gémiſſoit ſur ces déſordres, & elle ſeule avoit droit de preſcrire les loix propres à les réprimer (1).

L'uſage de l'Egliſe Grecque n'autoriſoit point la liberté des Réformateurs; cette Egliſe permet le mariage des Prêtres; mais comme il s'agit d'un point de diſcipline, chacun peut & doit ſuivre l'uſage de l'Egliſe dans laquelle il ſe trouve.

TROISIEME QUESTION.

La Loi du Célibat eſt-elle contraire au bonheur des Etats.

La population eſt liée très-étroitement avec la puiſſance & le bonheur d'un Etat, & le célibat eſt, dit-on, contraire à la population; les Légiſlateurs les plus

---

(1) Voyez ſur cette queſtion Sylvius, t. 4. Supplem. quæſt. 53.

Juenin, de Imped. Matrim.

Ferrand, réponſe a l'Apologie de Jurieu

Lettres ſur différens ſujets de controverſe, par M. l'Abbé de Cordemoy Lettres 3 &4.

Hiſt. des Conciles Généraux, on trouve à la fin un excellent traité du Célibat.

Ceillier, Apologie pour la morale des PP.

Hiſt. du Divorce de Henri VIII. 3. vol. in-12, 1688. chez Boudot; on trouve à la fin de bonnes Diſſertations ſur le Célibat.

Dom Gervaiſe a auſſi traité cette matiere dans une Diſſertation qu'il a miſe à la fin de ſa vie de S. Cyprien.

Il y a des Théologiens qui prétendent que le célibat eſt de droit divin. Voyez Sylvius, loc. cit. mais ce n'eſt qu'une opinion & qui paroît ſans fondement.

ſages en ont fait un crime, tout le monde ſait comment il étoit puni à Sparte.

On s'appuie ſur ce principe, pour condamner la doctrine de l'Égliſe ſur le célibat. » Le mariage, dit-on, » eſt honnête & néceſſaire dans toutes les Sociétés ci» viles, on ſait que tous les ſages Légiſlateurs ont » employé les expédiens qu'ils jugeoient les plus né» ceſſaires pour y engager les Citoyens : cela étant » ſuppoſé, un peuple compoſé de Chrétiens, tous » perſuadés qu'il y a dans la continence un dégré de » ſainteté, qui rend les hommes plus agréables à Dieu » que l'état du mariage, les Chrétiens ne ſe marie» roient point ; car toutes les exhortations des Ecri» vains Sacrés tendent à impoſer l'obligation indiſ» penſable de ſe perfectionner, & de ſe rendre plus » agréable à Dieu « (1).

On a retourné le fond de ces difficultés en cent manieres, & l'on eſt allé juſqu'à prédire d'après ces principes, que les Proteſtans ſubjugueroient les Etats Catholiques : faiſons quelques réflexions ſur ces difficultés.

1°. L'Egliſe Catholique enſeigne que la continence eſt un état plus parfait que celui du mariage ; mais elle enſeigne auſſi que la continence eſt un don particulier : que tout le monde n'eſt pas appellé à cet état, que cet état ſi reſpectable en lui-même, eſt très dangéreux pour le ſalut, lorſqu'on n'y eſt pas bien appellé. Elle impoſe des épreuves à ceux qui veulent s'y conſacrer ; elle enſeigne que le mariage eſt un état ſaint, & auquel le grand nombre des hommes eſt appellé ; ainſi la doctrine de l'Egliſe Catholique ne porte pas tous les Chrétiens au célibat, & la perſuaſion de l'excellence de la continence n'empêchera pas le mariage dans les États Catholiques.

2°. Un homme qui ſe marie produit plus d'un homme ; ainſi ſuivant le cours ordinaire de la nature, les hommes doivent ſe multiplier aſſez, pour ne pou-

(1) Barbeyrac, traité de la morale des Peres, c. 8, page 113, &c.

voir subsister dans le même lieu, & pour être forcés de former de nouveaux établissemens.

Les émigrations, qui ne sont que la surabondance des sujets, ne sont que contraires au bonheur de l'Etat, elles sont même nécessaires, mais elles sont perdues pour l'Etat.

La loi du célibat ne seroit donc point contraire au bonheur d'un Etat, quand on supposeroit que le célibat absorbe cette surabondance : elle ne peut être nuisible dans un Etat où l'on sait encourager & favoriser la population ; il est même certain que le célibat qui absorbe cette surabondance de sujets qui se trouve toujours dans un Etat bien gouverné, est beaucoup plus utile que l'usage d'envoyer des Colonies, puisque ces Colonies sont perdues pour l'Etat dont elles sortent, & que le célibat de l'Eglise Catholique conserve à l'Etat, les Citoyens qu'elle perdroit par l'envoi des Colonies.

Ce n'est donc point sur le célibat de l'Eglise Romaine qu'il faudroit rejetter la dépopulation des Etats Catholiques, s'ils étoient dépeuplés ; leur dépopulation auroit d'autres causes. Un Auteur qu'on ne peut soupçonner de manquer de zele pour le bonheur de l'Etat, l'Ami des Hommes, a prouvé cette vérité pour tout lecteur équitable.

Le célibat qui étoit d'abord défendu à Sparte & à Rome, y fut toléré dans la suite. On sait d'ailleurs que les Gymnosophistes chez les Indiens, les Hyerophantes chez les Athéniens, une partie des disciples de Pythagore, vivoient dans le célibat (1).

Le célibat n'est donc contraire, ni à la puissance des Etats, ni au bonheur des particuliers.

WALFREDE, homme obscur & ignorant, qui soutenoit que l'ame mouroit avec le corps : il parut vers la fin du dixieme siecle. Durand, Abbé de Castres, le réfuta sans réplique, & son erreur n'eut point de suite (2).

---

(1) Hist. Crit. du Célibat, 7, p. 341. Mabillon, Præf. Acad. des Inscript. 1713. in sæc. 5. Benedict. §. 3. Hist. Litt. de France, t. 5. p. 11, 12.

(2) D'Achery, Spicileg, t.

WICLEF ou plutôt JEAN DE WICLIF, naquit à Wiclif dans la Province d'York, vers l'an 1329, il étudia au College de la Reine à Oxford ; & fit de grands progrès dans l'étude de la Philosophie & de la Théologie.

En 1361, l'Archevêque de Cantorbery fit à Oxford une fondation pour l'étude de la Logique & du Droit ; il devoit y avoir un Gardien & onze Ecoliers, trois Moines de l'Eglise de Christ à Cantorbery, les huit autres du Clergé séculier.

Le Fondateur donna lui-même la place de Gardien à un Moine qu'il déplaça peu de tems après, pour faire Wiclef Gardien.

Après la mort du Fondateur, Simon Lengham son successeur, rendit aux Moines les places qu'ils avoient perdues : Wiclef en eppella, & le Pape confirma l'expulsion de ce Docteur, & tout ce que Lengham avoit fait.

Deux ans après, Wiclef devint Professeur en Théologie : il remplit cette fonction avec beaucoup de distinction, & fit dans le cours de fréquentes déclamations contre les Moines, il leur reprocha même des erreurs capitales.

Wiclef n'étoit pas dans des dispositions plus favorables pour la Cour de Rome, soit que son indisposition fût la suite de la perte de son procès, soit qu'elle fût causée par les démêlés des Papes avec l'Angleterre, soit enfin qu'elle fût produite par la lecture de cette foule d'ouvrages qui avoient attaqué successivement l'Eglise de Rome, tels que les écrits de Marsille de Padoue, de Jean d'Olive : Wiclef attaqua la Cour de Rome dans ses leçons de Théologie, dans ses sermons, & dans ses écrits : il réunit tout ce qu'on avoit dit contre sa puissance, & contre ses richesses ; il attaqua son autorité dans les choses purement spirituelles : il prétendit trouver dans sa doctrine des erreurs fondamentales.

Le Clergé d'Angleterre avoit toujours pris le parti des Papes contre les Rois & contre le Parlement, il avoit retenu le peuple dans la fidélité au Saint Siége. Wiclef entreprit de ruiner le crédit du Clergé en atta-

quant ſes prétentions, & tout ce qui pouvoit lui concilier le reſpect & la confiance des peuples.

Les démêlés vifs & fréquens de la Cour de Rome & de l'Angleterre depuis Jean ſans Terre avoient indiſpoſé les eſprits contre cette Cour; on ne ſe rappelloit qu'avec beaucoup de peine l'excommunication & la dépoſition de ce Prince, ſa couronne miſe aux pieds du Légat, & rémiſe par ce Miniſtre ſur la tête du Roi, la ceſſion de l'Angleterre au Pape, & le tribut impoſé ſur ce Royaume par le Pape; enfin les Anglois voyoient avec chagrin les bénéfices du Royaume donnés par le Pape aux étrangers. Comme dans ces démêlés le Clergé avoit ordinairement pris le parti de la Cour de Rome, il s'étoit attiré la haine d'une partie du peuple, qui d'ailleurs regardoit avec envie les richeſſes que les Eccléſiaſtiques poſſédoient.

Wiclef trouva donc dans les eſprits des diſpoſitions favorables au deſir qu'il avoit de ſoulever l'Angleterre contre l'Egliſe de Rome.

Il fut ſecondé dans cette entrepriſe par les Lollards qui s'étoient fait des partiſans en Angleterre: il ſe fit des diſciples, & donna de l'inquiétude au Clergé.

On envoya au Pape Gregoire XI pluſieurs propoſitions de Wiclef, qui renouvelloient les erreurs de Marſille de Padoue, de Jean de Gand, &c.

Le Pape ordonna à l'Archevêque de Cantorbery & à l'Evêque de Londres, de faire empriſonner Wiclef, s'il étoit vrai qu'il eût enſeigné une doctrine ſi déteſtable (1).

Edouard mourut dans ces entrefaites, & Richard II lui ſuccéda: l'Archevêque de Cantorbery & l'Evêque de Londres exécuterent leur commiſſion: ils citerent devant eux Wiclef, & il comparut; il étoit accompagné du Duc de Lancaſtre & du Lord Piercy. Ceux-ci voulurent que Wiclef répondît aſſis, les Evêques vouloient qu'il fût de bout: on ſe dit de part & d'autre des paroles aſſez vives, & l'on ſe ſépara ſans avoir rien fait ſur l'affaire de Wiclef, qui, à la faveur

(1) Conc. Britanniæ, t. 3, p. 123 & paſſim.

de cette puissante protection, continua à enseigner sa doctrine, & fit des prosélytes qui la répandirent; mais le Clergé le condamna & le força de quitter sa Cure.

La disgrace de Wiclef ne fit qu'augmenter sa haine contre le Pape & contre le Clergé. Il composa divers ouvrages pour insinuer ses sentimens, & les communiquer dans toute l'Angleterre.

Dans ce tems, Urbain VI & Clement VII se disputoient le Siége de Rome. L'Europe étoit partagée entre ces deux Pontifes; Urbain étoit reconnu par l'Angleterre, & Clement par la France. Urbain VI fit prêcher en Angleterre une Croisade contre la France, & accorda aux Croisés les mêmes Indulgences que l'on avoit accordées pour les guerres de la Terre Sainte.

Wiclef saisit cette occasion pour soulever les esprits contre l'autorité du Pape, & composa contre cette Croisade un ouvrage plein d'emportement & de force. » Il » est honteux, dit-il, que la Croix de Jesus-Christ, » qui est un monument de paix, de miséricorde & de » charité, serve d'étendard & de signal pour tous les » Chrétiens pour l'amour de deux faux Prêtres, qui » sont manifestement des Antechrists, afin de les con» server dans la grandeur mondaine, en opprimant la » Chrétienté, plus que les Juifs n'opprimerent J. C. » lui-même & ses Apôtres.... Pourquoi est-ce que » l'orgueilleux Prêtre de Rome ne veut pas accorder » à tous les hommes Indulgence pleniere, à condi» tion qu'ils vivent en paix & en charité, pendant » qu'il la leur accorde pour se battre & pour se dé» truire? » (1).

Urbain VI envoya en Angleterre une monition pour citer Wiclef à Rome, mais il fut attaqué d'une paralysie & mourut peu de tems après, l'an 1384 le 28 Décembre.

Doctrine de Wiclef.

Wiclef avoit beaucoup de Sectateurs; le Clergé, pour

(1) Dans le Livre intitulé l'Explication du grand Arrêt de malédiction.

arrêter les progrès de ſes erreurs, renouvella les condamnations portées contre ſa doctrine, & l'Univerſité d'Oxford, après avoir examiné les livres de ce Théologien, en tira 278 propoſitions qu'elle jugea dignes de cenſures, & qu'elle envoya à l'Archevêque de Cantorbery (1).

Ces concluſions contiennent toute la doctrine de Wiclef, & le plan de Réformation qu'il avoit formé; s'il eſt vrai qu'il ait eu un plan: car je vois bien dans ces propoſitions un but, celui de rendre l'Egliſe Romaine & le Clergé odieux, d'exciter contre eux l'indignation publique, & d'anéantir leur autorité; mais je n'y vois point de ſyſtême, point de corps ſuivi de doctrine, point de forme de gouvernement qu'il ait voulu ſubſtituer au gouvernement de l'Egliſe Romaine. L'anarchie, le déſordre, le fanatiſme des Anabaptiſtes, me paroiſſent les conſéquences les plus naturelles de la doctrine de Wiclef. La voici telle qu'on la peut voir dans l'extrait que l'Univerſité d'Oxford fit de ſes différens ouvrages, dont la plus grande partie eſt inconnue.

Il attaque dans ſes dialogues, le Pape, les Ordres Religieux, les richeſſes du Clergé, les Sacremens, les prieres pour les morts.

Il dit que le Pape eſt Simoniaque, hérétique; qu'il n'a point d'ordre dans l'Egliſe de Dieu, mais dans la ſociété des Démons; que depuis la dotation de l'Egliſe, tous les Papes ſont les Précurſeurs de l'Antechriſt, & les Vicaires du Démon; que les Papes & les Cardinaux ſont inſtitués, non par J. C., mais par le Diable; qu'il faut conſeiller aux Fideles de ne point demander d'Indulgences au Pape, parceque la bonté de Dieu n'eſt pas renfermée dans l'enceinte des murs de Rome ou d'Avignon: que, ni le Pape, ni aucune puiſſance ſur la terre, n'a le pouvoir de nous empêcher de profiter des moyens de ſalut que J. C. a établis; que le Pape & ſes Collegues ſont des Phariſiens & des Scribes, qui prétendent avoir droit de fermer la porte du Ciel, où ils n'entreront point, & où ils ne veulent pas permettre d'entrer.

(1) Dans la Collection des Conciles d'Angleterre.

Les

Les Evêques n'ont qu'une puissance imaginaire ; un simple Prêtre, dont les mœurs sont reglées, a plus de puissance spirituelle, que les Prélats élus par les Cardinaux, & nommés par le Pape.

Il donne aux Ordres Religieux le nom de Secte. Il se déchaîne sur-tout contre les quatre Ordres Mendians ; ces Ordres sont fondés, selon lui, sur l'hypocrisie : les Sarrazins qui rejettent l'Evangile, sont coupables devant Dieu, mais moins que ces quatre Sectes ; le Musulmanisme & la vie des Cardinaux conduisent par des routes différentes, mais également sûres, à l'Enfer. Si les Fideles sont obligés d'honorer le corps de l'Eglise, leur sainte Mere, il n'en est point qui ne doive travailler à la purger de ces Sectes, qui sont quatre humeurs mortelles, dont son corps est infecté.

La Confession est une pratique instituée par Innocent III, & rien n'est plus inutile ; il suffit de se repentir : il condamne l'usage du crême dans l'administration du Baptême, il attaque le dogme de la Transubstantiation.

Le livre du sermon du Seigneur sur la montagne, contient quatre livres : là il prétend que les Apôtres ayant travaillé de leurs mains pour vivre, & n'ayant pris sur les aumônes que le simple nécessaire, il est clair que les Clercs qui entrent dans l'état Ecclésiastique, avec une intention différente, sont Simoniaques.

Les Seigneurs temporels sont en droit de dépouiller tous les Ecclésiastiques de leurs possessions : ils n'ont pas besoin, pour user de ce droit, d'un decret du Pape ; c'est favoriser l'hérésie, que de ne pas s'élever contre les possessions de l'Eglise : quoique les ancêtres des Fideles se soient dépouillés de la propriété de ces biens, leurs descendans en corrigeant leurs erreurs recouvrent tous leurs droits, & ce titre est bien plus légitime, que le droit de conquête. Tous les dons que l'on fait au Clergé devroient être des aumônes libres, & non pas des impositions forcées ; le peuple est obligé en conscience de refuser la dîme aux mauvais Ministres, & l'on ne doit point craindre les censures que l'on encourt pour avoir rempli ce devoir.

Wiclef prétend que, pour nommer légitimement aux bénéfices, il faut rétablir les élections par le sort : c'est J. C. seul qui ordonne quand il veut, & comme il veut ; un homme à qui sa conscience rend témoignage qu'il remplit la loi de J. C., est sûr d'être ordonné Prêtre par J. C.

Le livre de la Simonie n'est qu'une répétition de tout ce qu'il a dit contre les Religieux.

Dans le livre de la perfection des états, il prétend qu'il ne devroit y avoir dans l'Eglise que deux Ordres, le Diaconat & la Prêtrise ou le Sacerdoce, les autres Ordres sont des institutions monstrueuses.

Dans le livre intitulé *de l'Ordre Chrétien*, il attaque le dogme de la présence réelle, & renouvelle l'erreur des Berengariens. Il assure que les enfans morts sans Baptême, sont sauvés : il répete ce qu'il a dit sur les Moines & sur les Ordres ; il regarde comme un concubinage le mariage contracté par des personnes qui ne peuvent avoir des enfans : il nie que l'Extrême-Onction soit un Sacrement. Il prétend que l'homme le plus saint, est celui qui a le plus de pouvoir dans l'Eglise & la seule autorité légitime.

Il avance, que pour avoir un droit légitime de posséder quelque chose sur la terre, il faut être juste ; & qu'un homme perdoit son droit à ses possessions, lorsqu'il commettoit un péché mortel.

Il est étonnant que Wiclef, qui n'avançoit cette maxime que pour autoriser les Fideles à dépouiller le Clergé de ses richesses, n'ait pas vû qu'elle établissoit le Clergé maître absolu de tous les biens temporels, puisqu'il n'appartient en effet qu'à l'Eglise de juger si un homme est coupable d'un péché mortel : car abandonner ce jugement aux particuliers, comme Wiclef le faisoit, c'étoit ouvrir la porte à tous les vols & à toutes les guerres. Les fureurs des Hussites & des Anabaptistes qui désolerent l'Allemagne après Wiclef sont les effets de cette doctrine.

Wiclef soutient dans le même ouvrage, que tout arrive nécessairement.

Le Trialogue contient quatre livres, qui ne sont que la répétition de tout ce qui a été dit contre les pos-

fessions temporelles du Clergé, il y condamne la consécration des Eglises, les cérémonies, & répete tout ce qu'il a dit sur la nullité des censures & des excommunications de l'Eglise.

L'ouvrage intitulé *Dialogues*, roule tout entier sur la Métaphysique abstraite : il est destiné à combattre la croyance de la présence réelle, par des difficultés tirées de la nature même de l'étendue, parcequ'il est impossible que les accidens Eucharistiques subsistent sans sujet ; parceque deux corps ne peuvent exister dans le même espace, parceque Dieu ne peut produire en même-tems un corps dans deux différens endroits.

Il y renouvelle les erreurs d'Abelard sur les bornes de la puissance divine : il prétend que Dieu ne pouvoit faire que ce qu'il a fait.

Dans le traité de l'art du Sophiste, Wiclef porte de nouveaux coups aux possessions temporelles de l'Eglise, & s'éleve jusqu'à l'idée primitive du droit des hommes sur la terre ; tout appartenant à Dieu, lui seul peut donner à l'homme un droit exclusif à quelque chose, & Dieu ne donne ce droit qu'aux justes, & à ceux qui ont la grace. La qualité d'héritier, les titres, les concessions, les donations, n'établissent donc jamais un droit légitime en faveur du Pécheur, il est usurpateur tant qu'il est privé de la justice habituelle & de la grace.

Un pere qui meurt dans la justice ne donne pas à son fils le droit de lui succéder, s'il ne lui mérite pas la grace nécessaire pour vivre saintement : les hommes n'ont donc point sur la terre d'autres droits, ni d'autre loi que la charité.

Ainsi un maître qui ne traite pas son domestique comme il voudroit être traité, s'il étoit à sa place, péche contre la charité, perd la grace, il est déchu de tous ses droits, & dépouillé de toute autorité légitime sur son serviteur. Il en faut dire autant des Rois, des Papes, & des Evêques, selon Wiclef, lorsqu'ils commettent un péché mortel.

La pauvreté étant la premiere loi du Christianisme, personne ne doit avoir de procès pour les biens temporels, il ne doit s'occuper que du ciel, il ne peut

donc, ſans péché, s'occuper à juger des affaires profanes. Ainſi, lorſque les Barbares ravagent un pays, il eſt plus conforme à l'Evangile de ſupporter ces malheurs, que de repouſſer la force par la force.

Dieu, ſelon Wiclef, n'approuve point que les Catholiques aient de domination Civile ou Religieuſe; & la colere quelque legere qu'elle ſoit, lorſqu'elle n'a pas pour objet la gloire de Dieu, devient un péché mortel: il attaque enſuite la priere pour les morts.

Le livre du Domaine Civil contient trois livres; les Docteurs d'Oxford n'ont extrait que quelques propoſitions contre les Moines, & deux propoſitions dont on ne voit pas le ſens.

Tout ce que nous venons d'expoſer des principes de Wiclef, il le repete dans ſon traité du Diable, dans ſon livre de la Doctrine de l'Empire, dans ſon livre du Ciel, dans celui de la Confeſſion.

Voilà la doctrine de Wiclef telle qu'elle eſt expoſée dans la Collection des Conciles d'Angleterre, donnée par les Anglois mêmes depuis quelques années: on ne trouve rien dans les monumens recueillis par les éditeurs de ces Conciles, qui ſuppoſe qu'on ait imputé à Wiclef des ſentimens qu'il n'avoit pas, ou que l'extrait de ſes livres ait été infidele.

C'eſt donc ſans aucun fondement que le Docteur Burnet dit, qu'on ne ſait au vrai ſi les ſentimens qu'on lui attribue étoient véritablement de lui, » puiſque » nous n'en ſavons rien, dit-il, que par ſes ennemis, » qui ont écrit avec une paſſion à rendre douteux tout » ce qu'ils ont avancé « (1).

Les Sectateurs de Wiclef, qui étoient en grand nombre, & auſſi ennemis du Clergé, que le Clergé l'étoit de Wiclef; les Sectateurs de Wiclef, dis-je, n'auroient pas manqué de relever les infidélités des extraits, & leur ſilence eſt une approbation formelle de la fidélité de ces extraits.

Des Effets de la Doctrine de Wiclef.

Les ouvrages de Wiclef contenoient donc des princi-

(1) Burnet, Hiſt de la Réforme d'Angl. l. 1, p. 59.

pes assortis aux différens caracteres, proportionnés aux différentes sortes d'esprit, & favorables à l'indisposition assez générale en Angleterre contre le Pape, contre le Clergé, contre les Moines : on conçoit donc qu'il se fit des disciples.

Le Clergé n'oublia rien pour étouffer cette Secte naissante, il anathématisa les Wiclefites & les Lollards qui se confondirent en quelque sorte, il obtint contre eux des Edits rigoureux, & l'on brûla les Wiclefites & les Lollards (1).

Cependant la doctrine de Wiclef faisoit du progrès ; & la Chambre des Communes présenta en 1404, une Adresse au Roi, pour le prier de s'emparer des revenus du Clergé : mais le Roi n'y consentit pas. La Chambre des Communes présenta une nouvelle Adresse en 1410 ; mais le Roi la rejetta, & défendit à la Chambre des communes de se mêler des affaires du Clergé ; la Chambre des Communes demanda ensuite qu'on révoquât, ou qu'on adoucît, l'Edit qui condamne les Lollards & les Wiclefites : cela même fut refusé, & pendant la tenue du Parlement le Roi fit brûler un Lollard.

Henri V ne traîta pas les Lollards avec moins de rigueur ; mais il n'éteignit, ni cette Secte, ni celle des Wiclefites qui fit des progrès secrets, mais considérables, dans la Chambre des Communes, & prépara tout pour le Schisme de Henri VIII.

Les livres de Wiclef furent portés en Allemagne : Jean Hus adopta une partie de ses erreurs, & s'en servit pour soulever les peuples contre le Clergé.

Lorsqu'on eut abbatu la Secte des Hussites, on n'anéantit pas dans les esprits la doctrine de Wiclef ; & cette doctrine produisit en Allemagne ces différentes Sectes d'Anabaptistes qui désolerent l'Allemagne, lorsque Luther eut donné le signal de la révolte contre l'Eglise. Voyez l'art. ANABAPTISTES.

Nous avons réfuté les erreurs des Wiclefites sur la

(1) Abregé des Actes de Rymer ; à la suite de l'Hist. de M. de Rapin Thoiras, t. 2, p. 99, Conc. Britan. t 3.

préſence réelle, à l'art. BERENGER & BERENGARIENS; ſes erreurs ſur la priere pour les morts, ſur les cérémonies de l'Egliſe, ſur le Sacrement de l'Ordre, & ſur la ſupériorité des Evêques aux art. ÆRIUS, VIGILANCE; ſon erreur ſur la toute-puiſſance de Dieu, à l'article ABAELARD; ſon ſentiment ſur les Indulgences, à l'article LUTHER; ſon ſentiment ſur la Confeſſion, à l'art. OSMA.

A l'égard de ſon opinion ſur les poſſeſſions temporelles du Clergé, elle n'a de fondement que l'abus que le Clergé pourroit faire des biens temporels qu'il poſſede: & une diſſertation qui prouveroit que le Clergé peut poſſéder légitimement des biens temporels, ne perſuaderoit à perſonne que le Clergé ne fait pas un mauvais uſage de ſes biens, ſi nous étions dans le cas qu'on pût reprocher au Clergé qu'il fait un mauvais emploi des biens Eccléſiaſtiques.

Les Albigeois qui enſeignoient qu'il falloit dépouiller les Eccléſiaſtiques de leurs poſſeſſions, n'eurent point de partiſans plus zélés que quelque uſuriers & quelques Seigneurs avides & tyrans de leurs vaſſeaux. On entend ſouvent renouveller ces anciennes déclamations contre le Clergé; mais il eſt rare de les unir dans la bouche d'un homme d'eſprit, déſintéreſſé, modeſte & charitable.

Z

ZISCA. Voyez HUSSITES.

ZUINGLE ULRIC, natif originaire de Tackenbourg en 1484, fit ſes études à Rome, à Vienne, & à Bâle où il prit le bonnet de Maître ès Arts; après avoir fait ſon cours de Théologie, il fut Curé à Glaris en 1506, & enſuite dans un Gros Bourg nommé Notre Dame des Hermites: c'étoit un lieu de dévotion fort fameux, où les Pelerins venoient en foule, & faiſoient beaucoup d'offrandes.

Zuingle y découvrit d'étranges abus, & vit que le peuple étoit dans des erreurs groſſieres ſur l'efficacité

des pélerinages & sur une foule d'autres pratiques : il attaqua ces abus dans ses instructions & dans ses discours.

Tandis que Zuingle s'occupoit à corriger ces abus, Léon X faisoit publier en Allemagne des Indulgences par les Dominiquains, & en Suisse par Bernardin Samson Cordelier. Zuingle s'éleva contre l'abus que le Cordelier Samson faisoit des Indulgences, & il fut approuvé par l'Evêque de Constance, qui étoit mécontent de ce que le Cordelier Samson étoit entré dans son Diocèse sans sa permission, & n'avoit point fait vidimer ses Bulles à Constance.

Zuingle fut alors nommé Prédicateur de Zuric, & il peignit si vivement les abus & même les excès du Cordelier, que le Consul de Zuric fit fermer les portes au porteur d'Indulgences. Tous ces abus étoient fondés sur des traditions incertaines, souvent sur des fables ; Zuingle, pour couper la racine des abus, attaqua toutes les traditions, & prétendit qu'il falloit n'admettre comme vrai, & comme appartenant à la Religion Chrétienne, que ce qui étoit enseigné formellement dans l'Ecriture; qu'il falloit rejetter comme une invention humaine tout ce qui ne pouvoit se prouver par l'Ecriture.

Le Magistrat de Lauzanne crut voir dans la doctrine de Zuingle un moyen sûr pour faire tomber tous les abus, & une voie facile pour déterminer les points sur lesquels ils devoient obéir au Pape & à la puissance Ecclésiastique. On adressa donc à tous les Curés Prédicateurs, & autres Bénéficiers chargés du soin des ames, un Edit du conseil, par lequel il leur étoit ordonné de ne prêcher que ce qu'ils pouvoient prouver par la parole de Dieu, & de passer sous silence les doctrines & les Ordonnances humaines.

Les livres de Luther contre les Indulgences, contre l'Eglise Romaine, étoient passés en Suisse, on les y avoit lus avidemment. Zuingle de son côté avoit communiqué ses sentimens à beaucoup de personnes : on vit donc tout à coup une foule de Prédicateurs qui attaquerent, non les abus, mais les Indulgences mêmes, le culte des Saints, les vœux Monastiques, le célibat des Prêtres, le Carême, la Messe, &c.

L'Evêque de Conſtance qui avoit approuvé Zuingle, lorſqu'il n'avoit attaqué que les abus, donna un Mandement contre les Novateurs, & envoya des députés aux autres Cantons, pour ſe plaindre de la licence des Novateurs.

Les Cantons aſſemblés à Lucerne firent un Décret le 27 Mars 1522, pour défendre aux Eccléſiaſtiques la prédication de la nouvelle doctrine.

Zuingle ne déféra point aux Ordres des Cantons, il continua ſes déclamations : les Catholiques de Zuric combattirent les Réformateurs, & le peuple étoit partagé entre Zuingle & les Miniſtres Catholiques.

Par le Principe fondamental de la Réforme de Zuingle, toutes les diſputes de Religion devoient ſe décider par l'Ecriture ſeule : ces diſputes devenoient donc des faits ſimples ; & pour les décider, il ne falloit qu'ouvrir l'Ecriture, & voir de deux propoſitions oppoſées, laquelle étoit contenue dans l'Ancien ou dans le Nouveau Teſtament. Le Magiſtrat étoit donc Juge compétent des diſputes de Religion, & le Conſeil de Zuric ordonna aux Miniſtres des Egliſes de ſa Juriſdiction de ſe rendre à Zuric, & ſupplia l'Evêque de Conſtance d'y venir, ou d'y envoyer ſes Théologiens.

Les Miniſtres obéirent au Conſeil, & l'Evêque de Conſtance envoya Jean Faber, ſon Grand Vicaire, avec ſes Théologiens à Zuric.

Zuingle préſenta ſa doctrine contenue en ſoixante-ſept articles : mais Faber qui vit que le Conſeil vouloit s'établir Juge de la doctrine, refuſa d'entrer en conférence devant le Conſeil aſſemblé pour juger ; prétendit qu'il n'appartenoit qu'à l'Egliſe de juger des controverſes de la Religion, & offrit de répondre par écrit aux articles de Zuingle ; qu'au reſte, indépendamment de ſa réponſe, il falloit attendre le Concile qu'on devoit aſſembler.

Sur le refus que Faber fit de ſe ſoumettre au jugement du Conſeil de Zuric ſur les points de doctrine ou de diſcipline attaqués par Zuingle, le Conſeil fit publier un Edit, par lequel il défendoit d'enſeigner autre choſe que ce qui étoit contenu dans l'Ecriture.

En conſéquence de ce Décret, Gregoire Luti ſe mit

à prêcher contre les cérémonies de l'Eglise Romaine, & contre le faste du Clergé. L'Administrateur des terres des Chevaliers de S. Jean de Jérusalem s'en plaignit, & le Magistrat condamna Luti à la prison & à l'exil.

Zuingle censura vivement en chaire la conduite du Sénat : le Grand Conseil cassa cette Sentence, & ordonna que désormais les affaires de Religion seroient portées devant lui : bientôt Luti fut promu à une autre Cure.

Carlostad chassé de Saxe par Luther, se retira en Suisse & y apporta ses erreurs sur l'Eucharistie, il enseigna que le Corps de J. C. n'y étoit point réellement.

Zuingle saisit avidemment une opinion si favorable au dessein qu'il avoit d'abolir la Messe.

Carlostad avoit appuyé cette opinion sur ce qu'il est impossible qu'un corps soit en plusieurs lieux à la fois. Luther avoit opposé à cette difficulté l'autorité de l'Ecriture, qui dit expressément que les symboles Eucharistiques sont le Corps de J. C. : cette raison étoit péremptoire contre Zuingle, qui établissoit sa Réforme sur ce principe fondamental : savoir, qu'on ne doit rien enseigner que ce qui est contenu dans l'Ecriture.

Cet argument tourmentoit Zuingle, nuit & jour il y cherchoit une solution.

Cependant il prêchoit avec sa véhémence ordinaire contre l'Eglise Romaine ; son parti devenoit le parti dominant ; les esprits s'échaufferent, on brisa les Images, & comme le trouble augmentoit dans la Ville, les Magistrats ordonnerent des conférences sur les matieres controversées ; après plusieurs conférences, les Magistrats abolirent successivement la Messe & toutes les cérémonies de l'Eglise Romaine. Ils ouvrirent les Cloîtres, les Moines rompirent leurs vœux, les Curés se marierent, & Zuingle lui-même épousa une riche veuve. Voilà le premier effet que produisit dans le Canton de Zuric la Réforme de Zuingle.

Il étoit fort occupé de la difficulté de concilier le sentiment de Carlostad sur l'Eucharistie, avec les pa-

roles de J. C., qui dit expreſſément : *ceci eſt mon Corps.* Il eut un ſonge dans lequel il croyoit diſputer avec le Secretaire de Zuric, qui le preſſoit vivement ſur les paroles de l'inſtitution : il vit paroître tout-à-coup un phantôme blanc ou noir, qui lui dit ces mots ; » lâche que ne réponds-tu ce qui eſt écrit dans l'Exode, » *l'Agneau eſt la Pâque*, pour dire qu'il en eſt le » ſigne «.

Cette réponſe du phantôme fut un triomphe, & Zuingle n'eut plus de difficulté ſur l'Euchariſtie, il enſeigna qu'elle n'étoit que la figure du Corps & du Sang de J. C. : il trouva dans l'Ecriture d'autres exemples où le mot *eſt* s'employoit pour le mot ſignifie : tout lui parut alors facile dans le ſentiment de Carloſtad.

L'explication de Zuingle, favorable aux ſens & à l'imagination, fut adoptée par beaucoup de Réformés : ils vouloient tous abolir la Meſſe, & le dogme de la préſence réelle formoit un embarras ſur cet article, l'explication de Zuingle le levoit ; Œcolampade, Capiton, Bucer l'adopterent, elle ſe répandit en Allemagne, en Pologne, en Suiſſe, en France, dans les Pays-Bas, & forma la Secte des Sacramentaires.

Luther, qui auſſi-bien que Zuingle avoit établi l'Ecriture, comme l'unique regle de la Foi, traita les Sacramentaires comme des hérétiques, & l'on vit entre les Sacramentaires & les Luthériens, la même oppoſition qui étoit entre toutes ces Sectes & l'Egliſe Romaine : aucun intérêt n'a jamais pû les réunir, & les Luthériens ne perſécutoient pas les Sacramentaires avec moins de fureur que les Catholiques.

La Réforme introduite en Suiſſe par Zuingle ſe répandit ; pluſieurs Réformateurs ſeconderent ſes efforts à Berne, à Bâle, à Conſtance, &c.

Pluſieurs Cantons reſterent conſtamment attachés à la Religion Catholique, & condamnerent la prétendue Réforme des autres Cantons ; ils leur écrivirent pour leur repréſenter que la Réforme de la Religion n'appartenoit, ni au peuple, ni à un Pays particulier, mais à l'Egliſe, à un Concile Général. Les Prétendus Réformés n'eurent aucun égard aux repréſentations des Catholiques ; on employa de part & d'autre des ex-

preſſions dures, & la guerre fut ſur le point d'éclater plus d'une fois entre les Catholiques & les Proteſtans; enfin les Cantons de Zuric & de Berne défendirent de tranſporter des vivres dans les cinq Cantons Catholiques, & l'on arma de part & d'autre.

Zuingle fit tous ſes efforts pour éteindre le feu qu'il avoit allumé : il n'étoit pas brave, & il falloit qu'en qualité de premier Paſteur de Zuric, il allât à l'armée; il ſentoit qu'il ne pouvoit s'en diſpenſer, & il ne douroit pas qu'il n'y périt. Une Comete qui parut alors le confirma dans la perſuaſion qu'il ſeroit tué; il s'en plaignoit d'une maniere lamentable, & publioit que la Comete annonçoit ſa mort, & de grands malheurs ſur Zuric; malgré les plaintes de Zuingle, la guerre fut réſolue, Zuingle accompagna l'armée.

Les Catholiques attaquerent les Zuriquois un Vendredi 11 Octobre 1531, à Cappel, & les défirent : Zuingle fut tué.

Après la bataille de Cappel, les Catholiques & les Zuriquois firent la paix à condition que chacun conſerveroit ſa Religion.

Nous avons réfuté la doctrine de Zuingle ſur le célibat à l'article VIGILANCE; ſon ſentiment ſur l'Euchariſtie, à l'article BERENGER; ſon erreur ſur la Meſſe, à l'article LUTHÉRANISME; ſon erreur ſur le culte des Saints, à l'article VIGILANCE; ſon erreur ſur les Indulgences, à l'art. LUTHÉRANISME.

Il faut appliquer à la Réforme que Zuingle établit en Suiſſe, ce que nous avons dit de la Réforme de Luther, & de la Réforme en général.

Nous avons peu de choſes à dire ſur les talens de Zuingle, & ſur ſes ouvrages; il n'étoit, ni ſavant, ni grand Théologien, ni bon Philoſophe, ni excellent Littérateur, il avoit l'eſprit juſte & borné, il expoſoit avec aſſez d'ordre ſes penſées; mais il penſoit peu profondement, ſi l'on en juge par ſes ouvrages.

Toute la doctrine de Zuingle eſt renfermée dans ſoixante-ſept articles, comme nous l'avons déja dit : il a fait un ouvrage pour juſtifier, & pour prouver ces articles; cet ouvrage ne contient que les raiſons employées par tous les Réformateurs.

Zuingle, un peu avant sa mort, fit une Confession de Foi, qu'il adressa à François I; là, en expliquant l'article de la vie éternelle, il dit à ce Prince qu'il doit espérer de voir l'assemblée de tout ce qu'il y a eu d'hommes saints, courageux & vertueux, dès le commencement du monde. Là, vous verrez, dit-il, les deux Adam, le Racheté & le Rédempteur; vous verrez un Abel, un Enoch... vous y verrez un Hercule, un Thesé, un Socrate, Aristide, Antigonus, &c.

Les ouvrages de Zuingle ont été recueillis en cinq vol. in-folio (1).

---

(1) On peut avec ces ouvrages voir M. Bossuet, Hist. des Var. Spond. ad an. 1517. Hist. de la Réforme, par le Duchat. Supplement de Bayle, art. Zuingle.

Fin du second & dernier Volume.

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT.

52.B

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY